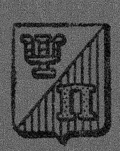
GÉRARD FILTEAU

LA CIVILISATION CATHOLIQUE ET FRANÇAISE AU CANADA

Histoire Générale

TOME III



Centre de Psychologie et de Pédagogie
Montréal

La civilisation catholique et française au Canada



I.O.A.

Charles Huot. *Notre Histoire. (Québec, Parlement. Plafond peint de l'Assemblée législative, représentant les héros de notre histoire).*

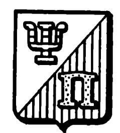
NOTRE CIVILISATION

GÉRARD FILTEAU

La civilisation catholique et française au Canada

Histoire Générale

TOME III



Centre de Psychologie et de Pédagogie

ASSOCIATION COOPÉRATIVE

260 OUEST, RUE FAILLON — MONTRÉAL 10 (CANADA)

1965

NIHIL OBSTAT.

Trifluvii, 14a Maii 1960.

Sac. L. Martel,

Cens. deputatus.

IMPRIMATUR.

Trifluvii, 24a Maii 1960.

† Georgius,

Episcopus Trifluvianen.

Première partie

LE LEGS DE LA FRANCE

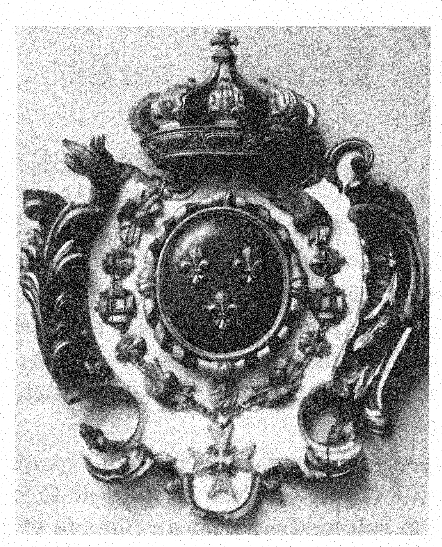
Le passé constitue l'explication du présent et de l'avenir. « Si vivre est persévérer dans son être, les Canadiens français ont besoin de savoir quel est leur être national, et comment, à travers l'histoire, il s'est formé ». (Groulx) Pour comprendre notre civilisation, il faut ainsi connaître nos origines, notre passé français: c'est là que nous trouverons la source de plusieurs de nos attitudes, de nos façons de penser, de nos habitudes.

Une idée d'apostolat, surgie en France à l'époque de la renaissance catholique du XVIIe siècle, s'est imposée de façon très nette dans l'organisation de la colonie française au Canada et a provoqué l'éclosion d'une mystique qui a profondément marqué le cours de notre histoire. Elle a d'abord fortement influencé le choix des colons et elle a contribué, ensuite, à leur créer une mentalité dans laquelle dominait l'esprit religieux.

Des hommes remarquables ont aussi exercé un ascendant fort heureux et de longue portée sur nos destinées nationales. Parmi ces hérauts de la civilisation canadienne-française, nous devons particulièrement retenir les noms de Champlain, Marie de l'Incarnation, Talon, Laval et Saint-Vallier.

Grâce à leur impulsion, notre peuple s'est constitué un genre de vie bien à lui, en développant certaines institutions dans un sens particulier. Le type de famille et de paroisse, profondément imprégné d'esprit chrétien, lui a conféré une force de résistance d'une étonnante solidité.

Grâce à des conditions locales particulières, l'organisation sociale, inspirée de celle de France, s'est profondément transformée pour se dépouiller des abus et se baser surtout sur le fonds riche et durable de la masse terrienne sur laquelle se superposait une élite dont l'utilité était la justification et la raison d'être. Le pays a acquis ainsi un équilibre qui l'a protégé contre les luttes de classes et les bouleversements sociaux.



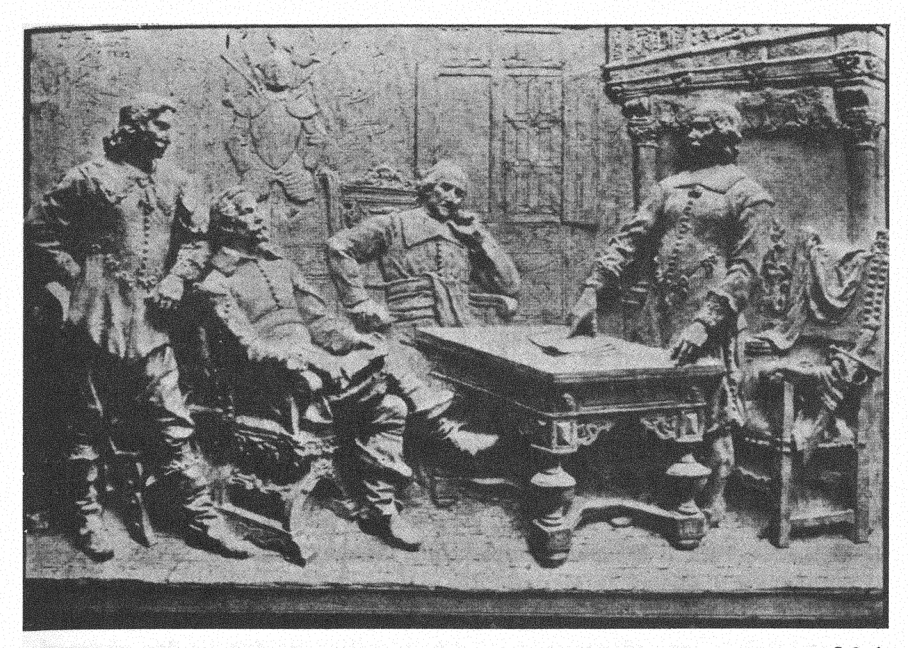
I.O.A.

Noël Levasseur. *Armes royales en bois sculpté, peint et orné de dorure, commandées en 1727 par Gaspard Chaussegros de Léry pour les portes et édifices administratifs de Québec. (Musée provincial, Québec)*

En traversant les mers, les colons avaient apporté avec eux les éléments d'une culture solide et bien assimilée qu'ils se sont efforcés de conserver et de développer. Sans créer de chefs-d'œuvre, ils ont réussi à constituer un art de vivre et une civilisation d'un niveau honorable, égal à celui des provinces de France ou des colonies anglaises d'Amérique.

L'histoire, les institutions du pays, les influences locales, ont, à la longue, marqué le groupe de colons qui est devenu le peuple canadien. Celui-ci a acquis une originalité qui l'a amené à prendre conscience de son individualité et à s'attacher au Canada comme à sa patrie.

Une conception de la vie, des institutions religieuses et sociales, une personnalité comportant de précieuses qualités et aussi certains défauts, une patrie, tel est le legs de la France que nous étudierons au cours des prochaines leçons.



I.O.A.

Philippe Hébert. *Signature de l'Acte de fondation de Ville-Marie. (Monument Maisonneuve, Montréal)*

CHAPITRE I

UNE MYSTIQUE COLONIALE

LES ENTREPRISES COLONIALES DE LA FRANCE

LA PRIMAUTÉ DE L'IDÉE APOSTOLIQUE

Les premières tentatives d'établissement de la France en Amérique, au XVe siècle, ne furent pas des plus heureuses. Des ambitions politiques de François 1er, qui voulait concurrencer l'Espagne, ne résulta qu'une prise de possession d'un pays d'aspect rude, aux ressources difficiles à exploiter. Un siècle de

tentatives de la part de négociants aboutit à l'établissement de modestes comptoirs de commerce en Acadie, à Tadoussac et à Québec. Les trafiquants, intéressés d'abord aux profits immédiats de leurs entreprises, se souciaient peu d'assumer le fardeau de la colonisation.

Des divers motifs qui provoquèrent la fondation d'une colonie française au Canada, l'idée d'apostolat seule se révéla réellement féconde. C'est principalement en vue d'assurer aux missionnaires des moyens d'action qu'on s'attacha à fonder des postes d'occupation. Ainsi, ce fut d'abord et avant tout l'idée apostolique qui favorisa l'établissement des premiers colons au Canada.

LES PROPAGANDISTES DE L'IDÉE APOSTOLIQUE

Dans ses voyages de découverte, Jacques Cartier, à défaut d'un passage vers la Chine et les Îles des épices, ou de trésors comparables à ceux des Aztèques et des Incas, avait discerné au Canada des richesses humaines prometteuses d'abondantes moissons évangéliques. Sa proposition d'entreprendre la conversion des indigènes se perdit au milieu du fracas des guerres qui se prolongeaient alors.

Dès la fin des guerres de religion, l'idée fut reprise par l'un des pionniers de l'Acadie, l'avocat Marc Lescarbot. Il voulut se faire le propagandiste des missions. Il entreprit une véritable campagne en leur faveur et s'enhardit jusqu'à en appeler au Pape lui-même.

Les appels de Lescarbot ne furent pas vains dans une France où bouillonnait le ferment de la renaissance catholique. L'idée d'une mission apostolique pour la France commençait à s'imposer dans l'élite religieuse. En 1615, paraissait, à Paris, un ouvrage appelé à exercer une énorme influence, le *Traité de l'Économie politique,* de Montchrestien. L'auteur envisageait la prospérité matérielle non comme une fin, mais comme un moyen d'assurer le développement des valeurs morales. Il n'hésita pas à introduire dans son Traité, cette profession de foi:

« C'est une prophétie véritable, que le son de la Parole de Dieu s'épandra par toute la terre... Bienheureux ceux-là qui en seront

les porteurs! Dieu nous a faits non seulement hommes, mais hommes par-dessus les hommes, et, ce qui vaut mieux que tout cela, chrétiens! Connaissons l'importance de ce titre, jusqu'où il va, jusqu'où il nous porte, et foulons aux pieds toute appréhension, ne craignons point, afin de nous en rendre dignes, de forcer les ondes et les tempêtes pour aller faire connaître le nom de Dieu, notre créateur, à tant de peuples barbares, privés de toute civilité, qui nous appellent, nous tendent les bras, qui sont prêts de s'assujettir à nous afin que par saints enseignements et par bons exemples nous les mettions en la voie du salut. »

C'est toutefois à Champlain qu'il faut attribuer le rôle prépondérant dans l'adoption d'un programme de colonisation, concernant le Canada.

« Esprit toujours précis au service d'une âme toujours ardente, Champlain laisse assez d'essor à ses rêves pour ne jamais cesser de voir grand, et les tient assez en bride pour garder le contact avec le réel: l'idéaliste, en lui, oriente le réalisateur, et le réalisateur surveille l'idéaliste; et son rare génie d'organisation s'accommode à toutes les tâches, qu'il s'agisse d'appareiller un vaisseau, d'outiller un fort, d'installer des Français dans une bourgade sauvage ou des sauvages dans le bercail du Pape. »

(Goyau, *Les Origines religieuses du Canada.*)

Aux yeux de Champlain, l'établissement du Canada se présentait comme une suite d'étapes interdépendantes. Le développement du commerce devait fournir les ressources financières nécessaires à la fondation d'une colonie qui constituerait une base à l'action civilisatrice de la France. C'est ainsi qu'il écrivait:

« Il y a espérance que les religieux qu'on y a menés (en Nouvelle-France) et qui commencent à s'y établir, y faisant des séminaires, pourront en peu d'années y faire de beaux progrès pour la conversion de ces peuples. C'est le principal soin de Sa Majesté, laquelle, levant les yeux au ciel plutôt que les porter à la terre, maintiendra, s'il lui



I.O.A.

Philippe Hébert. *La première messe à Ville-Marie.*
(Monument Maisonneuve, Montréal)

plaît, ces entrepreneurs, qui s'obligent d'y faire passer des ecclésiastiques pour travailler à cette sainte mission, et qui se proposent d'y établir une colonie, comme étant le seul et unique moyen d'y faire connaître le nom du vrai Dieu et d'y établir la religion chrétienne, obligeant les Français qui y passeront de travailler au labourage de la terre, avant toutes choses, afin qu'ils aient sur les lieux le fondement de la nourriture, sans être obligés de la faire apporter de France, et cela étant, le pays fournira avec abondance tout ce que la vie peut souhaiter, soit pour la nécessité ou pour le plaisir. »

(Champlain, *Oeuvres.*)

Pendant vingt-cinq ans, Champlain mena une lutte incessante pour amener ses commanditaires à admettre ce rôle apostolique de

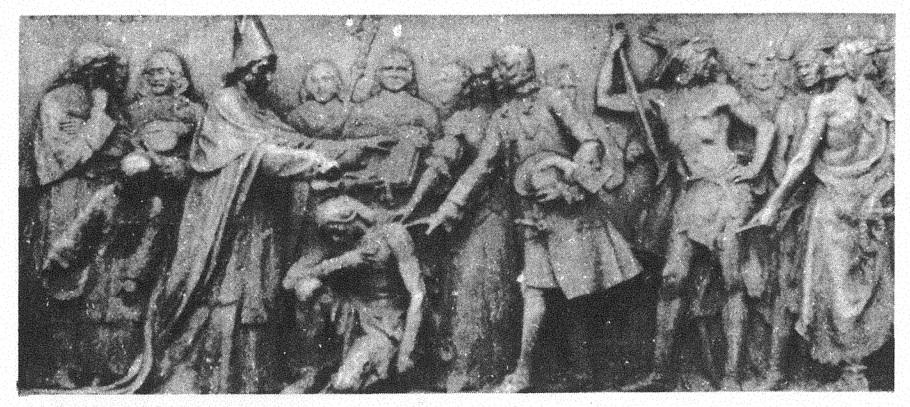
la France. En 1627, le premier ministre, le cardinal de Richelieu, accepta ses vues et leur donna une consécration officielle en imposant comme but principal à la Compagnie des Cent-Associés « d'amener les peuples qui habitent la Nouvelle-France à la connaissance de Dieu » en peuplant « le pays de Français catholiques afin de disposer, par leurs exemples, les naturels à la religion chrétienne et à la vie civile. »

LES EFFETS DE CETTE MYSTIQUE

LE CANADA, TERRE D'ÉVANGÉLISATION

Cette décision officielle imprima à la colonie française d'Amérique un caractère particulier.

« Une œuvre figure au premier plan: les missions indigènes. Avant d'être un pays de colonisation, la Nouvelle-France aura été une terre d'évangélisation. L'état d'esprit des chefs, parmi les pionniers, explique à lui seul ce fait quelque peu extraordinaire. La plupart des fondateurs sont des catholiques de la contre-Réforme; quelques-uns même appartiennent à l'école mystique de France. Dans l'idée missionnaire, ils voient, comme beaucoup de leurs contemporains, la revanche promise à leur foi contre les ravages du protestantisme. La révélation soudaine des nouveaux-mondes qu'on crut un temps remplis de peuplades innombrables, et tenues pendant des millénaires hors de la vie spirituelle des autres hommes, avait fortement secoué la conscience de l'Europe catholique. Les cloîtres, le peuple de France communient au mouvement des missions, et souvent avec un enthousiasme qui rappelle l'esprit des Croisades. Les rois s'y associent les tout premiers. Qu'ils y aient mêlé un utilitarisme terre-à-terre, des soucis politiques; que leur conduite se soit trouvée en désaccord avec ces nobles visées, ne donne pas le droit d'ignorer qu'ils sont d'une époque où l'on ne discute point la primauté du spirituel. Le roi de France n'est-il point d'ailleurs un personnage oint, sacré, qui s'attribue, dans l'Église, la dignité et les devoirs d'un



A.F.

Philippe Hébert. *Le Baptême de Garakontié.*
(Monument Laval, Québec)

« évêque du dehors » ? Et voilà comment, dans les fins des colonisateurs, l'évangélisation occupe souvent le sommet. »

(Groulx, *Histoire du Canada français.*)

LES RELATIONS ENTRE FRANÇAIS ET INDIENS

L'idée d'apostolat porta les colons français à adopter envers les indigènes une attitude particulière. Ils s'efforçaient par tous les moyens de gagner leur amitié et de les élever à leur niveau. C'est avec raison qu'un historien américain a pu écrire : « La France cherchait à soumettre, non par le sabre, mais par la croix ; elle aspirait, non pas à écraser et à détruire les nations qu'elle envahissait, mais à les convertir, à les cultiver, à les embrasser dans son sein comme des enfants. »

(Parkman, *Les Pionniers français dans l'Amérique du Nord.*)

« La France se distingua par ses efforts pour la conversion des infidèles. Il faut attribuer à la ferveur de sa foi l'estime plus particulière que les nations sauvages ont eue pour elle dans tous les temps. Pendant longtemps la voix de la religion domina toutes les autres voix en Canada et à Paris quand il s'agissait du Nouveau-Monde.

Aussi bien le prosélytisme a joué un rôle capital dans l'établissement de la Nouvelle-France. Le missionnaire marchait à côté du défricheur pour l'encourager et le consoler; il suivait l'explorateur et le traitant dans leurs courses périlleuses, il s'installait parmi les tribus les plus reculées afin d'y annoncer la parole de Dieu. Maintes fois on le vit tomber héroïquement sous la hache des sauvages qui avaient déclaré une guerre mortelle à ses doctrines. Son dévouement, surtout aux heures critiques de la colonie, était sans bornes. »

(Garneau, *Histoire du Canada.*)

Les fondateurs du Canada entretenaient une généreuse illusion à l'égard des Indiens; ils croyaient à la possiblité de les assimiler et même de les élever à une complète égalité. C'est en vain que Champlain avait dit aux Algonquins: « Nos garçons se marieront avec vos filles et nous ne ferons qu'un peuple », que Richelieu avait prononcé l'assimilation légale des Indiens baptisés aux colons, que Louis XIV avait promis de doter les Indiennes qui épouseraient des Français. Les indigènes ne se soucièrent aucunement de se prévaloir de ces avantages et se montrèrent réfractaires à la vie civilisée. Il ne résulta ainsi ni fusion, ni métissage, mais simplement des relations d'amitié entre les deux races.

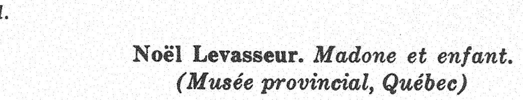
L'ORIENTATION MYSTIQUE DE L'HISTOIRE CANADIENNE Une haute conception morale a ainsi présidé à la naissance de notre pays et lui a valu un début particulièrement imprégné par des préoccupations d'apostolat, dont les effets se perpétuent encore de nos jours.

« Sans nier que l'appât des richesses matérielles ait inspiré maintes actions, il faut admettre que le fait français en Amérique, pendant plus de cinquante ans, a été dominé, dans l'ensemble, par des considérations d'ordre spirituel, par des préoccupations d'ordre moral dont l'histoire offre peu d'exemples. Et même si les ancêtres des Canadiens d'aujourd'hui n'ont pas tous été les modèles de vertu que certains voudraient voir en eux, même s'ils n'ont pas plus que



I.O.A.

Pierre-Gabriel Leprévost. *Statue de Notre-Dame de Foy.*
(Église Sainte-Foy)



Noël Levasseur. *Madone et enfant.*
(Musée provincial, Québec)

d'autres toujours résisté aux tendances mauvaises de la nature humaine, ils n'en ont pas moins mérité les témoignages d'admiration que les plus impartiaux des historiens, anglais et français, protestants et catholiques, se sont plu à leur rendre. Mystique, l'épopée canadienne l'a été à ses débuts et, pendant un siècle et demi pour le moins, elle n'a jamais tout à fait cessé de l'être. Héroïque et merveilleuse en bien des circonstances, elle a justifié l'appellation donnée par l'histoire aux faits et gestes de centaines, de milliers d'hommes et de femmes, explorateurs, missionnaires, soldats et colons. Et le petit peuple qui vécut, qui fit cette épopée, était parvenu, en 1760, a asseoir sur des bases solides une « civilisation » dont les contemporains soulignaient l'originalité, sinon l'incontestable valeur. »

(Bruchési, *Canada, Réalités d'hier et d'aujourd'hui.*)

EXERCICES

Chaque élève devrait posséder un cahier personnel dans lequel il pourra exécuter, pour chaque leçon, et avec l'aide de son manuel, les exercices suivants:

1° — un tableau synoptique de la leçon;
2° — un court résumé de la leçon;
3° — les exercices proposés.

Si le temps et les circonstances le permettent, il serait fort souhaitable de réaliser quelques-uns des travaux supplémentaires indiqués à la suite des exercices.

Répondez aux questions suivantes:

1. — Indiquez trois des principaux motifs qui poussèrent les Français à s'installer au Canada.
2. — Nommez quelques-uns des principaux propagandistes de la mission évangélique de la France.
3. — Indiquez les étapes proposées par Champlain pour la fondation du Canada.
4. — Quel but Richelieu assigna-t-il à la colonisation de la Nouvelle-France?
5. — Quel caractère particulier la décision de Richelieu imprima-t-elle à notre primitive histoire?

6. — Comment la France répondit-elle à l'appel de Champlain et de Richelieu?
7. — Quel but la France poursuivit-elle relativement aux Indiens?
8. — Quel succès cette attitude remporta-t-elle?
9. — Quelle a été la principale conséquence, sur le cours de notre histoire, de la mystique coloniale de la France?
10. — Des diverses citations d'historiens contenues dans cette leçon, certains passages vous ont frappés particulièrement. Citez trois ou quatre phrases qui vous semblent mériter spécialement d'être retenues.

Travaux supplémentaires

LECTURES LIBRES

Au cours de l'année, chaque élève devrait lire si possible un traité d'histoire du Canada assez complet. Il en existe d'excellents. Parmi les plus récents, il convient de citer: Jean Bruchési, *Histoire du Canada*, Mgr Albert Tessier, *Neuve-France*, et *Québec-Canada*, et surtout l'*Histoire du Canada Français* du chanoine Lionel Groulx. Dans ce dernier ouvrage, il sera possible de trouver des développements complémentaires à presque toutes les leçons. C'est pourquoi, en tête de la liste des lectures suggérées, vous trouverez l'indication précise des chapitres de cette histoire correspondant aux notions étudiées dant la leçon.

Groulx, *Histoire du Canada français*, Vol. 1, Première période, chapitre 2, 3 et 6.

Groulx, *La Naissance d'une race.*

Groulx, *Notre maître, le Passé*, 1ère série: Ce que nous devons au Catholicisme.

Goyau, *Les Origines religieuses du Canada.*

CAUSERIES

1° — Après avoir lu l'un des livres mentionnés ci-dessus, préparez une causerie de quelques minutes, destinée au cercle d'études de votre classe. Cette causerie résumera votre lecture ou en citera des passages saillants.

2° — Vous avez entendu quelqu'un prétendre que c'est surtout l'esprit d'aventures et la recherche des bénéfices commerciaux qui ont poussé les Français à s'installer au Canada. Rédigez une réponse que vous pourriez opposer à cette affirmation.

CHAPITRE 2

LA RÉALISATION DU PROGRAMME COLONIAL

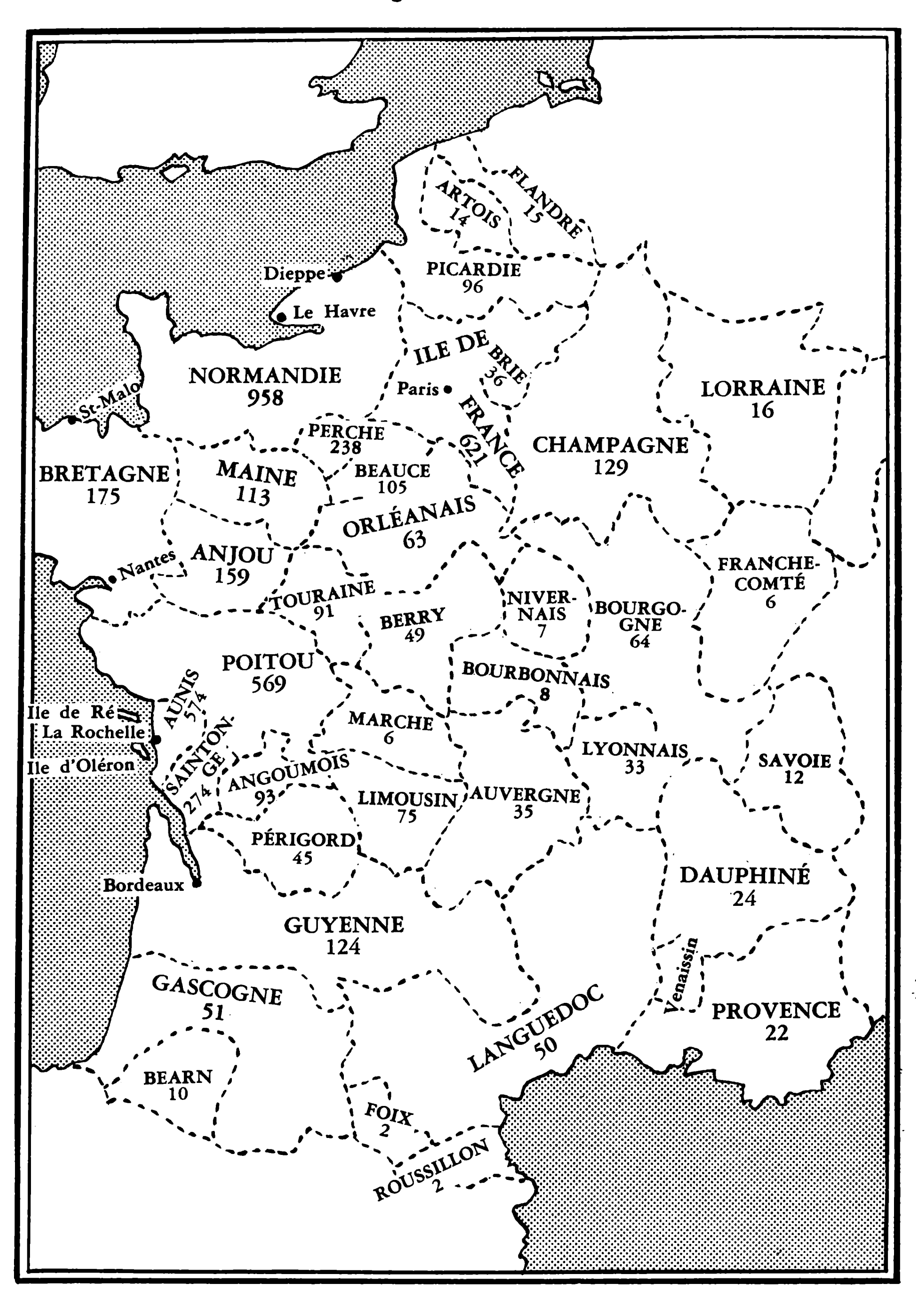
LA GÉNÉRATION DE L'ENRACINEMENT

LA LENTEUR DES DÉBUTS Les débuts du Canada furent très lents. L'éloignement, les difficultés de la traversée, l'aspect austère et même dur du pays, l'absence de richesses faciles à exploiter, empêchaient l'éclosion de motifs assez puissants pour provoquer une immigration massive vers la Nouvelle-France. Le motif apostolique, par sa noblesse même, ne pouvait trouver d'écho que chez une élite. Aussi, le recrutement des colons fut-il difficile et lent. Cette difficulté même fut cause d'un choix de premier ordre.

LES PIONNIERS C'est à Champlain principalement qu'est dû le choix des pionniers qui devinrent les chefs des plus anciennes familles. L'idée d'apostolat le guidait toujours dans le recrutement de ses collaborateurs, même lorsqu'il s'agissait de simples employés de la Compagnie dont il était le fondé de pouvoirs. Il voulait des hommes de forte constitution, instruits, possédant des facilités pour les langues, hardis, de bonne éducation et de bonnes mœurs, aptes à frayer la voie aux missionnaires.

C'est ainsi qu'il recruta des interprètes: Jacques Hertel, Jean Nicolet, les deux Godefroy, Jean et Thomas, François Marguerie, le pilote Abraham Martin, le pharmacien Louis Hébert, les chirurgiens Adrien Duchesne et Robert Giffard. Ils appartenaient à d'excellentes familles et possédaient tous de l'instruction. Plusieurs connaissaient le latin, le grec, l'anglais ou le hollandais. Des artisans ou employés de la Compagnie, comme Guillaume Couillard, Pierre Desportes, Étienne Jonquet, Guillaume Hubou, ne leur étaient pas inférieurs comme valeur morale. Ces pionniers ont tous laissé un renom enviable, objet de fierté pour leurs descendants.

Provinces d'origine des colons avant 1700



Les chiffres indiquent le nombre de colons émigrés au Canada avant 1700.

ORIGINE DES COLONS CANADIENS DE 1608 à 1700

	Nombre d'émigrants venus de								Totaux de 1608 à 1700.	
	1608 à 1640		1640 à 1660		1660 à 1680		1680 à 1700			
Groupe normand										
Normandie	89		270		481		118		958	
Perche	89		122		24		3		238	
Maine	1		66		31		15		113	
Total	179	60.5%	458	47.2%	536	21.1%	136	12.5%	1309	26.7%
Bassin parisien et Val de Loire										
Ile-de-France	36		76		378		131		621	
Brie	2		7		25		2		36	
Beauce	14		22		46		23		105	
Champagne	7		23		76		23		129	
Orléanais	4		7		33		19		63	
Touraine	—		21		42		28		91	
Anjou	2		56		60		21		139	
Total	65	20.0%	212	22.0%	660	26.0%	247	22.6%	1184	24.2%
Provinces de l'Ouest										
Poitou	—		54		357		158		569	
Aunis, Ile de Ré Ile d'Oléron	23		115		293		93		524	
Saintonge	10		37		140		87		274	
Guyenne	—		8		61		55		124	
Angoûmois	—		13		54		26		93	
Périgord	—		1		28		16		45	
Total	33	11.0%	228	23.6%	933	36.8%	435	39.8%	1629	33.3%
Bretagne	4	1.3%	9	0.9%	108	4.2%	54	4.9%	175	3.8%
Provinces du Centre										
Berry	1		5		32		11		49	
Nivernais	—		2		4		1		7	
Bourbonnais	—		1		2		5		8	
Marche	—		1		1		4		6	
Auvergne	—		3		18		14		35	
Lyonnais	1		3		13		16		33	
Limousin	—		5		26		44		75	
Total	2	0.1%	20	2.1%	96	3.4%	95	8.7%	213	4.3%
Provinces méridionales										
Gascogne	—		5		22		24		51	
Béarn	—		1		1		8		10	
Foix	—		1		1		—		2	
Rousillon	—		—		2		—		2	
Languedoc	—		1		26		23		50	
Provence	—		3		13		6		22	
Total	—		11	1.0%	65	2.5%	61	5.6%	137	2.8%
Provinces de l'Est										
Dauphiné	—		4		14		6		24	
Savoie	—		—		6		6		12	
Bourgogne	1		6		36		21		64	
Franche-Comté	—		—		1		5		6	
Lorraine	1		6		7		2		16	
Total	2	1.0%	16	1.6%	64	2.5%	40	3.6%	122	2.5%
Provinces du Nord-Est										
Picardie	11		7		60		18		96	
Artois	—		2		9		3		14	
Flandre, Hainault	—		1		11		3		15	
Total	11	3.7%	10	1.0%	80	3.1%	24	2.2%	125	2.5%
GRAND TOTAL	296		964		2542		1092		4894	



A.F.

Alfred Laliberté. *Marie Rollet. (Monument Hébert, Québec)*

LA GÉNÉRATION DE L'ENRACINEMENT

Le véritable point de départ de la colonisation du Canada date de 1633, alors que Champlain quitta Dieppe avec près de 200 colons. On a calculé que, de 1608 à 1660, la Nouvelle-France a reçu au total 1260 immigrants qui ont fondé environ 400 familles. C'est à ce groupe de colons qu'on a donné le nom de *génération de l'enracinement,* parce qu'ils furent les premiers à faire du Canada leur patrie, à s'y adapter, à s'y habituer. Ce sont eux qui ont formé le noyau de la jeune nationalité et qui, plus tard, ont encadré, instruit et discipliné les colons de Jean Talon.

La valeur de ces colons est facile à estimer lorsqu'on considère par quels agents ils furent recrutés: Champlain, Robert Giffard, l'abbé Olier, La Dauversière, Jeanne Mance, Marguerite Bourgeoys, Pierre Boucher et les Jésuites, dont les *Relations,* qui commencèrent à être publiées régulièrement en 1633, constituèrent le grand instrument de propagande.

Les précautions prises par les recruteurs ne purent toutefois empêcher le passage au Canada de quelques indésirables. L'atmosphère du pays agit heureusement sur plusieurs qui se rangèrent. Quant aux réfractaires, ils furent forcés de rentrer en France, ou bien ils se perdirent au milieu des nations indiennes.

Les motifs qui amenaient la plupart des colons au pays ne s'apparentaient que très peu à la cupidité ou au simple esprit d'aventure. Les uns y venaient dans l'espoir de gagner honnêtement leur vie au service des compagnies de commerce ou en s'établissant sur des terres. Un bon nombre y étaient entraînés par les Jésuites comme auxiliaires laïques à l'œuvre de l'évangélisation, comme Pierre Boucher, René Goupil et Jean de la Lande. Ces deux derniers devaient cueillir sur notre sol la palme du martyre et accéder plus tard aux honneurs des autels. Un grand nombre répondaient à l'appel mystique lancé par la Société de Notre-Dame de Montréal, qui voulait fonder une colonie n'ayant « pour but que la gloire de Dieu et le salut des sauvages, espérant établir une nouvelle Église qui imiterait la pureté et la charité de la primitive. »

LA PRÉPONDÉRANCE NORMANDE Bien qu'il fut originaire de la Saintonge, Champlain avait fait de la ville normande de Dieppe son port d'attache. Il était donc naturel que la Normandie constituât son terrain de recrutement. Son meilleur collaborateur comme recruteur fut Robert Giffard, originaire de Mortagne, au Perche, qui, à lui seul, provoqua la venue au Canada de plus de deux cents colons. C'est ainsi que dès le début, la Normandie et ses annexes, le Maine et le Perche, prirent une part tellement importante dans la colonisation qu'on pu parler de la *conquête du Canada par les Normands*. En effet, de 1608 à 1640, le groupe normand a fourni les deux tiers des colons, et sur l'ensemble des 1260 colons venus avant 1660, le groupe normand compte pour une bonne moitié.

Son influence s'affirma avec d'autant plus de force que ces immigrants vinrent au Canada par familles entières et même par groupes de familles, transportant avec eux, meubles, instruments de travail, bestiaux. Ils apportaient aussi leurs coutumes, leurs traditions, leurs chansons, leur langage et les qualités et défauts de leur milieu: une forte mentalité religieuse, le goût du travail, le sens de la propriété particulière, source d'un esprit d'indépendance et d'un individualisme accusés d'où découlait souvent l'esprit processif qu'on nous a parfois reproché.

Après 1640, le champ de recrutement s'élargit aux provinces voisines: Ile de France, Beauce, Anjou, Touraine, Champagne; puis aux provinces de l'Ouest: Aunis, Saintonge et Poitou. Ce sont ces provinces, théâtre de la guerre de Cent ans et des guerres de religion, les plus françaises de France, qui ont assuré le peuplement fondamental du Canada.

LA VIE AUX TEMPS HÉROÏQUES La vie de ces premiers colons constitue une véritable épopée.

« C'est à juste titre, que les cinquante premières années qui ont suivi la fondation de Québec, ont été désignées comme les temps

A.F.

Alfred Laliberté. *Guillaume Couillard.*

Alfred Laliberté. *Louis Hébert.*

(Monument Hébert, Québec)

héroïques de la Nouvelle-France. Cette période, en effet, présente des traits nombreux de dévouement religieux, de courage, de foi, de persévérance. Le même esprit animait les simples laïcs et les religieux, les femmes faibles et délicates aussi bien que les soldats et les hardis explorateurs qui s'aventuraient au milieu des tribus sauvages. Que de nobles natures se sont développées parmi les Français du Canada dans la lutte entre la civilisation chrétienne et le naturalisme sauvage des aborigènes! Comment ne pas admirer ces jeunes gens, doués des plus beaux dons du cœur et de l'esprit, habiles à la chasse, adroits à conduire le léger canot d'écorce dans les passages les plus difficiles, devançant à la course les plus agiles coureurs de la race rouge, infatigables dans les longues marches au milieu des forêts, accoutumés à combattre l'Iroquois avec la hache et le fusil, parlant les langues des sauvages aussi bien que les sauvages eux-mêmes et cependant toujours prêts à mettre leurs belles qualités au service de la religion et de la patrie, et à sacrifier leur vie au milieu des plus horribles supplices, pour la gloire de Dieu et l'honneur du nom français? Des filles timides, élevées dans la paix et la solitude du cloître, renonçaient au silence du couvent pour servir Dieu au milieu de pauvres colons et de sauvages sales et déguenillés; de grandes dames, habituées à l'aisance, formées aux agréments de la plus haute société, se condamnaient volontairement à couler leurs jours dans un pays barbare et n'offrant aucune des jouissances matérielles qu'elles avaient possédées en France.

« De si belles leçons ne pouvaient manquer de produire de salutaires effets sur la petite population française que Dieu avait conduite aux bords du Saint-Laurent. Aussi les annales du Canada, corroborées par des témoignages nombreux, nous apprennent que ces exemples de courage, de constance et de vertu, produisirent leurs fruits, parmi les descendants des compagnons de Champlain. »

(Ferland, *Histoire du Canada.*)

AU TEMPS DE TALON

ENGAGÉS ET SOLDATS

En 1661, Louis XIV décidait de prendre en mains les affaires de son gouvernement et confiait l'administration des colonies à Colbert. Grâce à ce ministre de génie et à la collaboration de l'intendant Talon, le Canada allait connaître une vague d'immigration de caractère différent de celui du groupe initial.

L'apport de la Normandie, qui devait tout de même rester considérable, allait être bientôt dépassé par celui des provinces de l'Ouest, gravitant autour du port de La Rochelle, devenu le centre principal des voyages vers le Canada. L'Aunis, le Poitou et la Saintonge constituèrent ainsi, avec la région parisienne, les centres de recrutement les plus actifs. Un apport très important vint de la démobilisation du régiment de Carignan qui laissa au pays environ 760 hommes, dont un peu plus de 400 fondèrent des familles.

Ce nouveau groupe était assez disparate. La plupart possédaient peu de préparation aux tâches qui attendaient le colon. Afin de les initier, le gouvernement institua le système des *engagés,* qui consistait à engager l'immigrant chez un habitant déjà établi auprès duquel il devait faire un stage d'apprentissage de trois ans, après quoi il recevait une terre à défricher et à cultiver.

Beaucoup de ces nouveaux venus, dépourvus d'attaches particulières et d'appui familial, se laissèrent assimiler par le milieu où ils se trouvèrent transplantés et en adoptèrent les habitudes et la mentalité. Les difficultés d'adaptation en découragèrent un grand nombre d'autres qui désertèrent pour se jeter dans la course des bois ou la traite des fourrures, doublée de la traite de l'eau-de-vie avec les Indiens, qui constitua longtemps une cause de graves désordres dans le pays.

LES MÈRES DU PEUPLE CANADIEN. « LES FILLES DU ROI. »

L'un des aspects les plus intéressants de l'immigration au temps de Talon fut l'arrivée d'imposants contingents féminins qui comptent pour près des deux-cinquièmes du total des nouveaux venus.

Jusque là, les arrivages d'immigrants avaient été surtout formés d'hommes. Pendant de longues années, Montréal avait constitué une colonie de célibataires.

C'est en 1654, que débuta l'arrivée de groupes de jeunes filles destinées à devenir les épouses des colons. Il en vint ainsi plus de 200 jusqu'en 1663, et près de 1000 dans les dix années qui suivirent.

Quelques écrivains ont exercé leur verve caustique aux dépens de ces femmes héroïques. Ils ont prétendu voir en elles des aventurières, des femmes de petite vertu dont on débarrassait la France.

La vérité est toute différente. Les premiers contingents furent recrutés par Jeanne Mance, les messieurs de Saint-Sulpice, La Dauversière, Marguerite Bourgeoys. Celle-ci convainquit ses propres nièces de se joindre à un groupe qu'elle avait réuni. La valeur de ces recrues, choisies par des personnes aussi respectables, ne peut être mise en doute.

On a appliqué le surnom de *Filles du Roi* à celles qui immigrèrent au Canada de 1663 à 1673, parce qu'elles étaient tirées des hospices royaux destinés à recueillir les orphelines, et que le roi s'engageait à pourvoir à leur établissement, en les dotant. Colbert chargea le curé de Saint-Sulpice de Paris et l'évêque de Rouen de les recruter. Talon, de son côté, avait précisé ses exigences : des filles vertueuses, bien éduquées, entraînées aux travaux domestiques, d'excellente santé. Il avait encore insisté pour qu'on les choisît aussi jolies que possible.

Élevées dans les couvents, ces jeunes filles possédaient généralement une éducation et une instruction supérieures à la moyenne de

l'époque. Les dignes recruteurs n'essayèrent pas de leur dissimuler les difficultés et les sacrifices qui les attendaient. Ils n'en appelèrent pas en vain à leur dévouement.

« Les petites orphelines de France ont été séduites par la généreuse aventure. Elles ont vu se lever là-bas, par delà la grande mer, une terre austère mais vierge et noble qui leur tendait les bras ... Si les poitrines se gonflent, à mesure que se retirait, puis disparaissait, la terre de France ; si quelque chose d'humide perle au coin des yeux, le cœur reste ferme. Les voyageuses se tournent vaillamment vers le pays de l'attente ; elles s'abandonnent à l'élan du navire qui, toutes voiles au vent, vogue vers l'Amérique du Nord. »

(Joyberte Soulanges, *Comme ils ont grandi.*)

Confiées pour le voyage à quelques religieuses en route vers un couvent du Canada ou à quelques dames fiables, après une traversée plus ou moins longue et pénible, elles finissaient par voir le Cap Diamant se dresser devant leurs yeux.

Au terme d'une longue étude sur les filles du roi, un historien canadien a écrit :

« Documents en main, deux conclusions s'imposent sans conteste. En premier lieu, la rumeur d'une immigration canadienne de filles de joie s'avère une complète fausseté, doublée d'une calomnie : le Canada n'a jamais reçu de convoi de filles publiques ni même permis l'entrée isolément de femmes de mœurs douteuses. En deuxième lieu, son immigration féminine se révèle la plus stricte, la plus saine et la plus recommandable de toute cette époque. Le Canada fut peuplé avec des émigrantes de choix, qui, par leurs qualités, leur labeur et leur dévouement, méritent de porter dans l'histoire, comme un titre de distinction et d'honneur, le nom unique de filles du roi. »

(Lanctot, *Filles de joie ou filles du roi.*)

On pourrait encore citer à leur sujet cette phrase d'un publiciste : « Nous n'avons donc nullement à rougir de nos mères, de ces ado-

lescentes de quinze ans, qui firent preuve d'une étonnante vaillance dans un pays rude à qui elles donnèrent généreusement des fils de leur chair, pour qu'ils édifient la patrie. »

(Duhamel, *Une nationalité en formation.*)

AU XVIIIe SIÈCLE Dès 1680, les caractères généraux du peuple canadien étaient esquissés. La diminution sensible de l'immigration allait leur permettre de se fixer sans être affectés sérieusement par les nouveaux venus. Le peuple canadien allait désormais se développer beaucoup plus par les naissances que par l'immigration. Ce n'est d'ailleurs qu'après 1730 que celle-ci allait reprendre avec un peu d'ampleur, mais insuffisamment pour modifier le fonds original de la population.

En définitive c'est tout juste un peu plus de 10,000 immigrants, dont la venue est répartie sur une durée d'un siècle et demi, qui ont assuré le peuplement de la Nouvelle-France et c'est de 4,000 ménages environ qu'est sorti le peuple canadien.

EXERCICES

Répondez aux questions suivantes:

1. — Indiquez quelques-unes des causes qui ont rendu difficiles et lents les débuts du Canada.
2. — Quelles qualités Champlain exigeait-il de ses collaborateurs?
3. — Nommez quelques-uns des pionniers amenés au Canada par Champlain.
4. — Que devons-nous entendre par cette expression *génération de l'enracinement* ?
5. — Quels furent les principaux recruteurs des colons venus avant 1660?
6. — Quelle part prit Robert Giffard au recrutement des colons?
7. — Indiquez pourquoi le groupe de colons venus de Normandie exerça une forte influence sur la mentalité canadienne.

8. — A part la Normandie, quelles sont les provinces de France qui contribuèrent le plus à la colonisation, avant 1660?

9. — Pourquoi la première période de notre histoire a-t-elle été surnommée les *temps héroïques* ?

10. — Quelles sont les provinces de France qui, au temps de Talon, contribuèrent le plus au peuplement du Canada?

11. — Qu'étaient les *Filles du Roy* ?

12. — Quelles qualités Talon exigeait-il d'elles?

13. — Quel jugement peut-on porter sur leur compte?

14. — Quel est le nombre approximatif d'immigrants venus de France au Canada de 1608 à 1660? de 1608 à 1760?

15. — De combien de ménages le peuple canadien est-il sorti?

Travaux supplémentaires

LECTURES LIBRES

Groulx, *Histoire du Canada français*, vol. 1, Première période, chapitre 4, Deuxième période, chapitre 4.

Groulx, *La naissance d'une race.*

Vaillancourt, *La Conquête du Canada par les Normands.*

Grandbois, *Né à Québec.*

Gagnon, *Louis Joliet.*

Desrosiers, *Les Opiniâtres.*

Les classiques canadiens (Fides), *Les Relations des Jésuites.*

Lanctot, *Filles de joie ou filles du roi.*

CAUSERIE

Votre frère a lu quelque part que nos ancêtres venus de France étaient des gens peu recommandables et que particulièrement la vertu des premières mères canadiennes était suspecte. Au moyen de preuves tirées de vos lectures ou de la leçon, quelle réponse pourriez-vous lui donner afin de réfuter cette calomnie?



I.O.A.

Noël Levasseur. *Madone.*
(Église de Beaumont)

Charles Vézina. *Madone.*
(Musée de la Province, Québec)

CHAPITRE 3

LES CRÉATEURS DE LA NATIONALITÉ CANADIENNE

LES GRANDS CANADIENS Dans l'histoire des peuples, on rencontre des hommes exceptionnels qui ont exercé une influence considérable, décisive parfois, sur leur époque, et dont l'action se prolonge longtemps après eux. Le Canada, lui aussi, a bénéficié de la présence de tels hommes qui ont imprimé un cours particulier aux événements. Parmi eux, retenons les noms de quelques-uns qui ont particulièrement influencé nos origines nationales est religieuses, qui ont, dans leur action, pensé canadien, agi en Canadiens: *Champlain,* fondateur de la Nouvelle-France; *Marie de l'Incarnation,* la mère de l'éducation; *Talon,* l'animateur de la vie sociale et économique; *Laval* le fondateur de l'Église canadienne; *Saint-Vallier,* le père de la vie spirituelle.

LE PREMIER CANADIEN: CHAMPLAIN

L'HOMME Les historiens ont vanté à l'envie les qualités de Champlain, son intelligence, son courage, sa loyauté, son désintéressement, son profond esprit chrétien qui lui faisait dire que « ni la prise des forteresses, ni le gain des batailles, ni la conquête des pays ne sont rien en comparaison du salut des âmes, et que la conversion d'un infidèle vaut mieux que la conquête d'un royaume ». Nous savons déjà la large part qu'il prit dans la propagation de l'idéal apostolique qu'il voulait voir se réaliser par la nouvelle colonie.

LE PREMIER CANADIEN Dès qu'il se fut installé à Québec, Champlain s'identifia avec la colonie. Il a profondément aimé le Canada et lui a consacré sa vie.

« Rien ne lui semble difficile quand il s'agit de consolider son œuvre. En vingt ans, il traverse dix-huit fois la mer, souvent dans des vaisseaux si fragiles, qu'il fallait avoir une témérité plus qu'ordinaire pour affronter une navigation aussi périlleuse. Chacun de ses voyages est pour le bien de la colonie. Prières, supplications, il met tout en jeu pour arracher à la Cour un règlement de commerce qui ne soit préjudiciable à personne. Encouragé par les uns, rebuté par les autres, il n'hésite pas dans son désir de sauver les colons de la ruine. Mais un jour arriva, jour trois fois malheureux, quand une flotte anglaise vint menacer de ses canons la vie des quelques Français groupés autour du fort Saint-Louis. Jamais homme ne ressentit autant de chagrin que le père de la Nouvelle-France. « Les jours me paraissent des mois », s'écriait-il sans cesse. Loin de se laisser abattre par l'adversité, Champlain, à qui le malheur apporte comme un regain de courage, travailla à faire restituer le pays à ses anciens maîtres. Il ne se lassera point, tant qu'il n'aura pas planté lui-même, sur la cime du Cap Diamant, le drapeau fleurdelisé de son roi. »

(Dionne, *Samuel de Champlain*).

LE RÔLE DE CHAMPLAIN « Le rôle est comme l'homme, unique. On peut chercher dans l'histoire des peuples modernes le vaillant, l'habile, l'heureux, qui, au même degré mérite d'être nommé le fondateur d'une nation. Un seul homme ne peut jamais suffire à l'exploration, à la conquête, à la mise en train de la colonisation. Champlain a assumé la triple tâche. Il est l'explorateur infatigable qui, dans la région qui restera le patrimoine de la nation canadienne-française, ne laisse que des glanes à ses successeurs. Sans une heure de bataille, il fait accepter aux anciens maîtres du pays le partage du sol avec les nouveaux venus, réalisant ainsi dans la perfection l'idéal de la conquête pacifique. Il force les chasseurs et les marchands de castors à faire, sur cette terre féconde, une place aux laboureurs. Et il a été le seul pour mener au bout cette œuvre de titan, seul, et pis que seul, puisqu'il a eu jusqu'au dernier jour à combattre, ici, contre l'hosti-

lité des hommes d'affaires dont il dénonce les manques de parole, là, contre l'ignorance et l'apathie de ceux pour lesquels il acquiert un empire. »

(Salone, *La Colonisation de la Nouvelle-France.*)

LES JÉSUITES, INITIATEURS DE LA VIE CATHOLIQUE ET FRANÇAISE

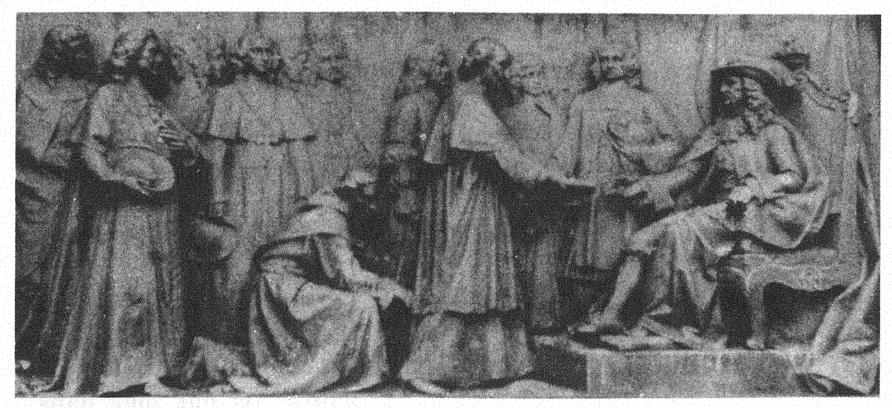
Parmi les créateurs du Canada français, une place d'honneur revient aux Jésuites. Ils ont joué dans tout le cours de notre histoire, mais dans ses débuts particulièrement, un rôle d'une très grande importance.

Pendant de longues années, après 1632, ils ont assumé pratiquement seuls le ministère sacerdotal et ont été ainsi les artisans de l'implantation du catholicisme en notre pays. Ils ont exercé une profonde influence spirituelle et morale sur les premiers groupes de colons et leur ont insufflé les principes élevés et le véritable climat de ferveur qui caractérisent la génération de l'enracinement.

Par leur collège de Québec, ils ont été aussi les pionniers de l'éducation et de la culture française en Amérique. Nous leur devons l'introduction de l'humanisme classique dans notre pays et la formation de nos premières élites intellectuelles et religieuses.

Leurs « Relations », publiées annuellement à partir de 1632, ont constitué le principal instrument de propagande et de publicité de la colonie. Cette revue est directement responsable de la venue au Canada des autres communautés religieuses, de la fondation de la Société de Montréal et de l'immigration d'importants contingents de colons.

Explorateurs en même temps que missionnaires, ils ont été les plus actifs partisans de l'expansion de l'Évangile et de l'influence française chez les tribus dispersées sur toute l'étendue de l'Amérique du Nord.



A.F.

Philippe Hébert. *Mgr de Laval plaidant les intérêts de la Nouvelle-France devant Louis XIV. (Monument Laval, Québec)*

LA MÈRE DE L'ÉDUCATION AU CANADA
MARIE DE L'INCARNATION

UNE FEMME SUPÉRIEURE A la suite immédiate de Champlain, et pour continuer son œuvre, nous trouvons une femme étonnante qui figure à bon droit parmi les bâtisseurs de notre pays, Marie Guyart de l'Incarnation.

Première religieuse missionnaire, dans l'histoire de l'évangélisation des infidèles, Marie de l'Incarnation a été l'illustration vivante d'un élément spécifique de notre vie nationale : l'action de la religieuse dans le domaine de la prière et de l'éducation.

Au lendemain de sa mort, Mgr de Laval lui rendait cet éloquent témoignage : « Dieu ayant choisi la Mère de l'Incarnation pour établir les Ursulines en Canada, lui avait donné la plénitude de l'esprit de son Institut. C'était une parfaite supérieure, une excellente maîtresse des novices ; elle était capable de tous les emplois de la religion. Sa vie, commune à l'extérieur, mais très régulière et animée d'un intérieur tout divin, était une règle vivante à toute sa communauté. Son zèle pour le salut des âmes, et surtout pour la

conversion des sauvages, était si grand, qu'il semblait qu'elle les portait tous dans son cœur ... Nous ne doutons point qu'elle n'ait beaucoup contribué par ses prières à obtenir de Dieu les bénédictions qu'il a répandues sur cette Église naissante ».

Réunissant en elle toutes les qualités de la femme forte de l'Écriture, elle a exercé son action dans tant de domaines que l'un de ses historiens a pu écrire qu'elle « fut l'âme et le conseil de la première colonie française au Canada; celle que les Canadiens chérissent encore comme leur initiatrice au génie français ».

LE RÔLE DE MARIE DE L'INCARNATION Marie de l'Incarnation a surtout joué un grand rôle dans les domaines de la spiritualité et de l'éducation. Suivant l'expression de l'une de ses biographes, elle « a sculpté l'âme féminine de notre race ».

« On ne doit pas être étonné de la large part qu'occupent dans l'histoire du Canada, madame de la Peltrie et la Mère Marie de l'Incarnation: l'institution, fondée et conduite par ces deux dames, a exercé une grande influence sur la famille chrétienne dans notre pays. « Je ne regarde pas le présent, mais l'avenir », écrivait la Mère de l'Incarnation, « m'estimant heureuse d'être employée dans le fondement d'un si grand édifice ... » C'était un avantage inestimable pour le pays, de trouver dans les écoles tenues par les religieuses, des mères de familles élevées dans la piété, instruites de leurs devoirs religieux et capables de former le cœur et l'esprit des générations nouvelles. C'est grâce aux soins de madame de la Peltrie et aux leçons de la Mère de l'Incarnation et de ses premières compagnes, que se formèrent, dans les premiers temps de la colonie ces familles patriarcales dont le type s'est conservé jusqu'à nos jours. Les mêmes services furent rendus par la sœur Bourgeoys, dans le gouvernement de Montréal. »

(Ferland, *Histoire du Canada*).

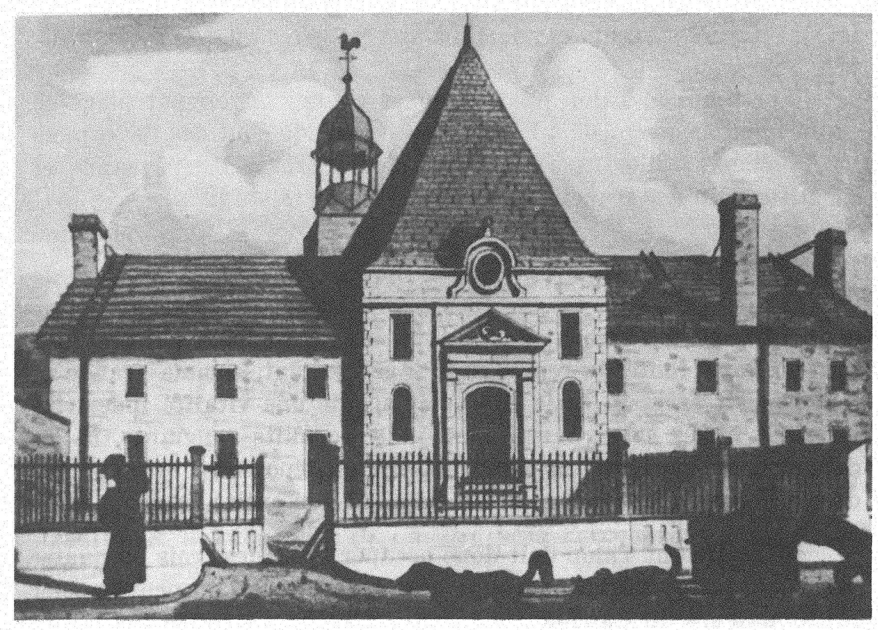
TALON ET LES FONDEMENTS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES

L'ANIMATEUR Talon possédait les qualités qui font les grands ministres: l'intelligence parfaite, la science juridique, la sûreté du coup d'œil, la rapidité de décision, la ténacité, l'ardeur infatigable au travail en dépit d'une santé chancelante. C'était l'action faite homme. Très dynamique, il possédait l'art de convaincre et d'entraîner. Ses talents dépassaient le modeste théâtre où il était appelé à les exercer. Ce fut un rare bonheur pour notre pays qu'il ait présidé à ses destinées à un époque fort critique. En quelques années, il parvint à insuffler à la Nouvelle-France une vitalité indestructible.

L'ORGANISATION POLITIQUE ET SOCIALE Le nouveau système de gouvernement institué en 1663 avait été inauguré par un incapable, le gouverneur de Mésy, célèbre par ses frasques et ses coups de tête qui avaient à demi paralysé l'administration et l'avaient discréditée. Talon utilisa immédiatement les larges pouvoirs dont il était muni pour réorganiser le pouvoir civil et le mettre en bonne voie.

L'introduction du régime seigneurial, au Canada, est antérieure à Talon, mais c'est réellement lui qui organisa le système et lui donna son orientation, qui en fit l'organisme de colonisation du pays et lui fournit les principaux éléments de ses cadres sociaux.

L'ORGANISATION DE L'ÉCONOMIE PAYSANNE A l'arrivée de Talon, le Canada se trouvait dans une situation économique assez précaire par suite des guerres avec les Iroquois, qui avaient arrêté l'essor de la colonisation, et du peu d'empressement des Cent-Associés à remplir leurs obligations. Il fallait compter sur la mère-patrie pour



I.O.A.

Pierre Janson dit La Palme. *Église et couvent des Récollets, à Montréal. (D'après une peinture de John Drake, Archives du Séminaire de Québec)*

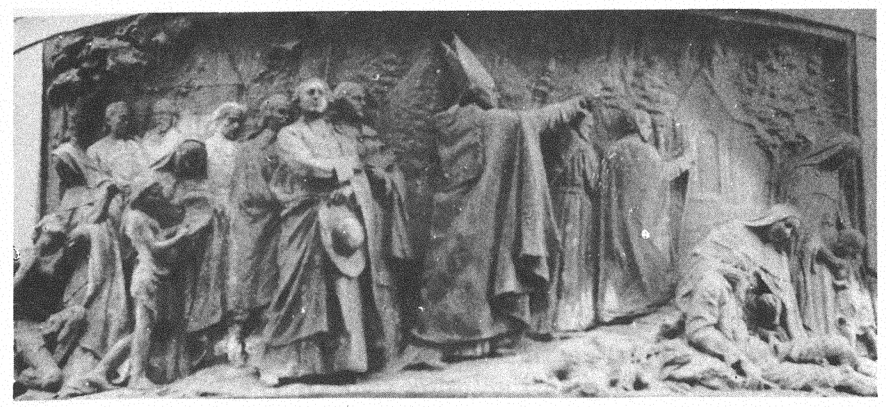
une grande partie des approvisionnements et les colons ne disposaient que de peu d'argent pour payer les importations. Talon voulut immédiatement affranchir le pays de cette dépendance ruineuse. Il s'appliqua à stimuler le défrichement, la culture, l'élevage des animaux domestiques, particulièrement du cheval et du mouton. Il développa la culture des plantes industrielles : lin, chanvre, tabac, orge, houblon. Il put ainsi organiser la production des tissus, des chapeaux, la fabrication des cordages, du cuir, de la chaussure, de la bière. Pour enseigner aux colons à utiliser ces ressources, il fit venir de France des hommes de métiers, suscita ou encouragea la fondation de l'école des *Arts et Métiers,* de l'école *ménagère.* Grâce à ses efforts, la famille canadienne se transforma en véritable coopérative de production acquérant ainsi l'indépendance économique pour ses

besoins essentiels. Talon put bientôt se vanter d'avoir sur place de quoi s'habiller des pieds à la tête. Cette politique eut des conséquences immenses; elle fut à la source de la prospérité paysanne et constitua l'un des principaux facteurs de notre survivance.

L'ŒUVRE DE TALON « Son intendance dura sept ans, de 1665 à 1672, avec une interruption de dix-neuf mois. Et au bout de ces sept ans, la Nouvelle-France était sauvée. Sans doute, la représenter à ce moment, comme grande et forte, serait excessif. Mais elle avait acquis une vitalité indestructible. Et ni les crises intérieures, ni les conflits sanglants, ni les cataclysmes politiques, ne purent désormais déposséder notre peuple de son domaine laurentien, ni lui arracher son entité traditionnelle.

« L'intendant Talon doit donc occuper l'une des trois ou quatre premières places parmi le groupe des hommes que l'on peut appeler les fondateurs du Canada...

« Devinait-il que ses efforts auraient pour résultat la préservation, la croissance et la victorieuse expansion d'une France nouvelle sur la terre d'Amérique? Nous n'en pouvons douter lorsque nous nous rappelons son mot à Louis XIV : « Cette partie de la monarchie française deviendra quelque chose de grand ». Ah ! non, elle n'était pas en défaut, la prescience patriotique de notre illustre intendant, lorsqu'il écrivait ces lignes ! Cette partie de la monarchie française est vraiment devenue quelque chose de grand. Détachée de la vieille mère-patrie, après de longs combats, elle s'est orientée vers des horizons nouveaux. Elle a résisté aux plus terribles tempêtes et traversé les plus redoutables crises. Le petit groupe canadien-français des bords du Saint-Laurent est maintenant un peuple dont la vitalité invincible défie toutes les attaques. Le pauvre Québec de 1671 s'est transformé, après deux siècles, en une belle et populeuse cité. L'humble Ville-Marie de Maisonneuve et de Jeanne Mance compte aujourd'hui parmi les trente ou quarante plus grandes villes du monde. Et le Canada français, fier de ses origines, fort de ses



A.F.

Philippe Hébert. *Procession historique.*
(Monument Laval, Québec)

traditions, marche d'un pas assuré vers l'accomplissement de ses destinées providentielles.

« C'est la gloire de Talon d'avoir pressenti cet avenir et de l'avoir rendu possible par les travaux accomplis et les progrès réalisés durant ses deux intendances. »

(Chapais, *Jean Talon*).

MGR DE LAVAL ET L'ORGANISATION DES CADRES RELIGIEUX

LA MISE EN ÉCHEC DU GALLICANISME De l'œuvre immense de Mgr de Laval, il importe de retenir certains aspects qui ont exercé une profonde influence sur le destin canadien. Le premier est son refus d'accepter les prétentions du gallicanisme. Élève des Jésuites, il professait, à l'exemple de ses maîtres, une profonde fidélité au pontife romain. Il rejetait ainsi complètement la doctrine gallicane de la suprématie du pouvoir civil en matière d'administration ecclésiastique. Aussi, exigea-t-il que sa nomination lui vînt de Rome et que son vicariat

apostolique, et plus tard son diocèse, fût créé indépendant de tout évêché de France et fût rattaché directement au Saint-Siège.

Alors que les diocèses de France possédaient des rites particuliers dont ils refusaient de se départir en invoquant les libertés de l'Église gallicane, Mgr de Laval, dès le début, décida que le rite romain serait le seul en vigueur au Canada. Il sut encore déjouer habilement les tentatives des autorités civiles qui désiraient restreindre son autorité, en le forçant, par exemple, à établir l'inamovibilité des curés. Alors qu'en 1682, tous les Parlements et l'épiscopat de France devaient s'incliner devant la volonté de Louis XIV et souscrire à la « Déclaration de l'Église gallicane », le Conseil Souverain de Québec fut le seul Parlement du Royaume à refuser d'enregistrer cet édit, grâce à la fermeté et à la force de caractère du premier évêque du Canada. Il put ainsi préserver son église des aventures du gallicanisme.

L'ORGANISATION DES CADRES Lorque Mgr de Laval arriva à Québec, plusieurs institutions existaient déjà. On y trouvait des églises, des écoles, un collège et des communautés religieuses. Toutes ces entreprises, fruit de l'initiative de particuliers, attendaient une impulsion ou une direction unique. Dès le début, il s'occupa de répartir les tâches: aux Jésuites l'enseignement et les missions indiennes, aux prêtres séculiers, groupés dans le Séminaire, le ministère paroissial. Pour assurer la subsistance du clergé, il institua la dîme. Vint ensuite la création d'un début d'organisation paroissiale au moyen de prêtres desservants attachés aux plus importants groupes de colons. Les institutions d'enseignement reçurent aussi une vive impulsion.

LE RECRUTEMENT DU CLERGÉ Parmi tant de mesures importantes, il en est une qui mérite une attention spéciale et que l'on pourrait presque qualifier de géniale; c'est la fondation, en 1668, du Petit Séminaire de Québec, destiné à assurer le recrutement local du clergé. Décision d'une

suprême importance qui assura la formation d'un clergé indigène et permit à l'Église canadienne de subsister après 1760, en ne comptant que sur ses propres ressources. Lorsque l'on sait la part prépondérante prise par le clergé dans notre survivance catholique et française, Mgr de Laval nous apparaît ainsi comme l'un de ses plus grands artisans, sinon le plus grand.

MGR DE LAVAL ET LE GOUVERNEMENT CIVIL

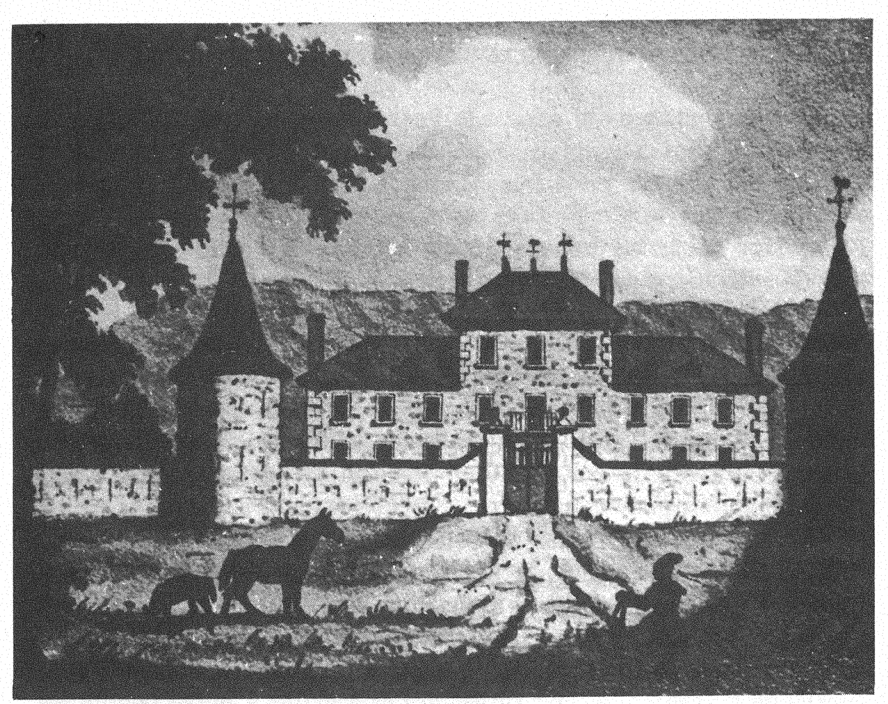
Mgr de Laval a aussi exercé une profonde influence sur la politique du pays. C'est en grande partie grâce à ses représentations que Louis XIV abolit le système de gouvernement arbitraire établi par les Compagnies pour y substituer le gouvernement royal, dans lequel l'évêque fut appelé à jouer un rôle très important. Sa présence au Conseil Souverain et sa participation active à ses délibérations a inauguré chez-nous l'étroite alliance qui a généralement régné entre l'autorité civile et l'autorité religieuse pour toutes les matières qui sont d'une juridiction commune. Cette collaboration a grandement contribué à assurer la paix intérieure et à éviter à notre peuple les aventures désastreuses de certaines idéologies modernes.

« Il n'est pas un catholique canadien-français qui n'ait à s'acquitter envers Mgr de Laval d'une dette personnelle. Le fondateur de l'Église canadienne est à l'origine de tout ce qui a été fait de grand chez nous, il a posé la plupart des fortes assises sur lesquelles nous avons grandi. »

(Omer Héroux, dans le *Devoir*).

L'ÉPOQUE DE MGR DE LAVAL

« Fut-il jamais plus grande heure, dans notre histoire, que celle où vécurent et travaillèrent, presque en même temps, des hommes comme Chomedey de Maisonneuve, Lambert Closse, Dollard des Ormeaux ; des religieux comme les Pères Allouez, d'Ablon, Marquette, « l'illustre triumvirat » de Brancroft ; des femmes comme Marie de l'Incarnation, Marguerite Bourgeoys, Jeanne Mance, Ma-



I.O.A.

Vachon de Belmont. *Le Fort des Messieurs, Montréal. (D'après une ancienne peinture de John Drake, Archives du Séminaire de Québec)*

dame de la Peltrie, Madame d'Ailleboust, Catherine de Saint Augustin? Pendant que les fils de Loyola, coureurs de fleuves et d'âmes, renouvelaient les courses de saint Paul autour des Méditerranées américaines; pendant que les saintes femmes de nos couvents et de nos cloîtres, élevées jusqu'à la contemplation mystique, brûlaient leur vie comme de beaux cierges et s'entretenaient de notre avenir avec Dieu, pendant ce même temps, stimulées, gagnées par les hauts exemples, les grandes vertus poussaient dans la colonie comme des fleurs merveilleuses; les races antiques du Nouveau-Monde offraient en prémices les jeunes vierges iroquoises de la Prairie de la Magdeleine; Jeanne le Ber marquait les altitudes où atteignait déjà la

petite race française du Canada. Mais plus grand que tous, apparaissait, avec son profil de chef, l'homme qui avait reçu la plénitude de l'Esprit et qui s'en était souvenu avec loyauté. »

(Groulx, *Notre Maître, le Passé, 1*).

L'ÉVÊQUE DE LA VIE SPIRITUELLE, SAINT-VALLIER

L'ORGANISATION PAROISSIALE Épuisé par un labeur de géant, dès 1684, Mgr de Laval avait demandé d'être relevé de ses fonctions. A ce grand organisateur succéda un autre apôtre, Mgr de Saint-Vallier. Les querelles politico-religieuses qui ont marqué son épiscopat, font parfois oublier l'action en profondeur qu'il a exercé sur notre peuple en développant la vie spirituelle de la paroisse et de la famille, deux de nos plus grandes forces nationales.

Si les débuts de l'organisation paroissiale sont dus à Mgr de Laval, c'est Mgr de Saint-Vallier qui lui a donné son plein développement. C'est lui qui, dans son *Rituel* de 1703 et ses *Ordonnances diocésaines,* ouvrages qui restèrent en vigueur jusqu'en 1864, a fondé le droit paroissial, a précisé le rôle spirituel de la paroisse et a tracé le tableau des devoirs des pasteurs. C'est particulièrement grâce à son action que les familles se sont groupées autour du clocher encore plus qu'autour du manoir.

LA FAMILLE ET L'ÉDUCATION Mgr de Saint-Vallier voulut prolonger et même doubler l'action spirituelle de la paroisse en faisant de chaque mère de famille l'auxiliatrice directe du curé en lui confiant la fonction de catéchiste dans son milieu. C'est pour leur servir de guide et leur fournir la matière de leur enseignement qu'il composa un *Catéchisme,* publié en 1702. Son *Rituel,* ses *Mandements et Ordonnances* indiquèrent aux mères la façon de procéder dans cet enseignement.

Il élabora ainsi une méthode catéchistique extrêmement féconde dont la pédagogie moderne applique encore la plupart des procédés, et dont on a pu dire : « L'on ne mesurera jamais exactement combien cette méthodologie ... marqua pour toujours la formation religieuse du peuple canadien ». (Père Fernand Porter).

« Il n'est peut-être pas d'évêque, dans tout le cours de notre histoire, qui ait donné aussi souvent et aussi avant que Mgr de Saint-Vallier dans le détail des devoirs de la vie chrétienne pour les inculquer à ses diocésains, pour faire fleurir la vertu et germer le bon grain dans le champ du Père de famille et en extirper la racine du vice ».

(Gosselin, *L'Église du Canada depuis Mgr de Laval*).

UN ABOUTISSEMENT NATIONAL

Ces chefs de file, véritables créateurs d'une mentalité canadienne, ont trouvé pour les seconder dans leur œuvre une foule de collaborateurs qui ont contribué, de façon un peu effacée parfois mais efficace, à la création de la patrie nouvelle, depuis les Hébert et les Couillard, qui avaient adopté le Canada pour leur patrie, jusqu'aux héros de Sainte-Foy qui tombèrent pour sa défense. C'est par dizaines qu'il faudrait citer les noms de ces Canadiens et de ces Canadiennes de naissance ou d'adoption qui, par leur action ou leurs attitudes vraiment canadiennes ont fortement influencé le développement et la mentalité de la Nouvelle-France : seigneurs, colonisateurs, explorateurs, négociants, industriels, fonctionnaires et administrateurs, militaires parfois, artistes, fondateurs et fondatrices d'œuvres, éducateurs et éducatrices, prêtres, mystiques. Grâce à leurs efforts, une nouvelle nationalité est née, dotée d'un habitat bien à elle, de coutumes, d'institutions, d'une vie économique et même d'une certaine autonomie politique, que la France reconnut en confiant le poste de gouverneur-général à un Canadien, le Marquis de Vaudreuil, et en lui prescrivant de se constituer le défenseur des libertés de ses compatriotes.

EXERCICES

Répondez aux questions suivantes:

1. — Énumérez les principales qualités de Champlain.
2. — Comment a-t-il témoigné son amour du Canada?
3. — Quelle est la triple tâche qu'il a assumée?
4. — Pourquoi mérite-t-il le titre de premier Canadien?
5. — Comment les Jésuites ont-ils exercé une influence marquée sur notre histoire?
6. — De quel élément de notre histoire Marie de l'Incarnation est-elle l'illustration?
7. — Quelle action a-t-elle exercée sur notre histoire?
8. — Quelles étaient les principales qualités de Talon?
9. — Énumérez les principales initiatives de Talon destinées à assurer au Canada l'indépendance économique.
10. — Comment peut-on dire que Talon fut l'un des artisans de notre survivance nationale après la Conquête?
11. — Comment Mgr de Laval mit-il le gallicanisme en échec au Canada?
12. — Quels cadres Mgr de Laval donna-t-il à l'organisation religieuse de son diocèse?
13. — Comment Mgr de Laval peut-il être considéré comme l'un des principaux artisans de notre survivance nationale?
14. — Indiquez deux des principaux domaines dans lesquels s'est exercée l'action de Mgr de Saint-Vallier.
15. — Pourquoi Mgr de Saint-Vallier mérite-t-il le titre d'organisateur de la vie spirituelle du Canada?

Travaux supplémentaires

LECTURES LIBRES

Groulx, *Histoire du Canada*, Vol. I, Deuxième période, chapitres 3, 4, 6, 8. Vol. II, quatrième période, chapitre 5.

Groulx, *Notre Maître, le Passé*, 1: François de Laval.

Dionne, *Samuel de Champlain.*

Constantin-Weyer, *Champlain.*

Gosselin, *Mgr de Laval.*

Beaumier, *Marie Guyart de l'Incarnation.*

Casgrain, *Histoire de Marie de l'Incarnation.*

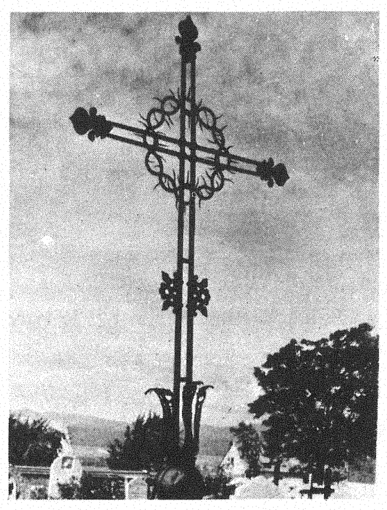
Bégin, abbé Émile, *François de Laval.*

Gosselin, *L'Église du Canada après Mgr de Laval,* Vol. 1.

Têtu, *Les évêques de Québec.*

Chapais, *Jean Talon.*

Tessier, *Ceux qui firent notre pays.*



I.O.A

Pierre Vallières. *Croix de fer forgé.*
(Saint-Pierre, Île d'Orléans).



A.F.

Émile Brunet. *La famille du pionnier.*
(Monument aux pionniers, Baie Saint-Paul)

CHAPITRE 4

LA FAMILLE CANADIENNE

SON IDÉAL « Une des plus grandes merveilles de l'Église catholique en ces deux derniers siècles, a écrit un historien, c'est la famille canadienne-française ». C'est bien à l'Église, en effet, que la famille canadienne doit son organisation et son idéal. Elle a voulu lui proposer le plus haut idéal possible, la famille de Nazareth, comme modèle à imiter.

« On doit la diffusion de la piété à la Sainte-Famille à une sainte femme, Barbe de Boullogne, épouse de Louis d'Ailleboust, troisième

gouverneur de la Nouvelle-France (1648-1651). Cette femme de haute vertu cherchait un moyen de « réformer les familles chrétiennes sur le modèle de la Sainte-Famille ». Elle rêvait d'une confrérie de la Sainte-Famille. Le Père Chaumonot l'approuva et lui donna son appui. En 1665, Mgr de Laval, qui avait chargé Madame d'Ailleboust de l'organiser à Québec, publie un mandement établissant la Confrérie dans toute la colonie. L'esprit de cette confrérie, prescrivent les règlements, « consiste à imiter les sacrées personnes qui composent la Sainte-Famille, chacun selon son état et sa condition... Pour rendre cette imitation parfaite, l'on doit considérer, dans la personne du mari, celle de saint Joseph; dans celle de la femme, la sainte Vierge; dans les enfants, l'Enfant Jésus; dans les serviteurs, les Saints Anges; et chacun se doit proposer d'imiter principalement la personne qu'il représente, pour rendre une sainte Famille accomplie ».

(Tessier, *Neuve-France*).

RICHE D'HONNEUR « Le mouvement connut une vogue rapide et durable. Bientôt une image de la Sainte-Famille orna chaque foyer. Soir et matin, toute la maisonnée se groupait devant le pieux tableau pour la prière commune. Durant le jour, la mère ramenait la pensée des enfants, — et même du mari, — à la Famille modèle dont il fallait s'inspirer sans cesse. Il s'établit de la sorte des traditions pieuses dont se réjouira Mgr de Saint-Vallier: « Chaque maison, écrira-t-il, est une petite communauté bien réglée où l'on fait la prière en commun le soir et le matin, où l'on récite le chapelet et où l'on a la pratique des examens particuliers avant les repas et où les pères et les mères de famille suppléent au défaut des prêtres, en ce qui regarde la conduite de leurs valets. »

(Tessier, *Canadiennes*).

Une telle atmosphère était bien propre à conférer à la famille une haute valeur morale qui se traduisit par des mœurs pures et une floraison de vertus qui font son honneur.

LE PÈRE

L'AUTORITÉ DANS LA FAMILLE

La famille canadienne est organisée sous le signe de l'autorité, dont le représentant est le père. C'est lui qui commande le groupe réuni autour de lui, qui répartit le travail, qui défend l'intégrité du patrimoine, veille à l'honneur du nom, garde les traditions. Il est un véritable roi. « Parole de mon père, parole de roi », proclamait un vieux dicton canadien.

Dans la famille canadienne d'autrefois et telle qu'elle s'est perpétuée jusqu'à une époque encore récente, l'autorité paternelle demeurait complète sur les enfants, quel que soit leur âge, et surtout s'ils continuaient à résider sous le toit familial. L'enfant, même majeur, et l'on ne devenait majeur alors qu'à l'âge de vingt-cinq ans, ne pouvait prendre aucune décision un peu importante sans le consentement paternel. La loi déclarait nul un mariage contracté sans le consentement des parents. Ce n'est que vers la fin du régime français que cette prescription fut adoucie.

LES ATTACHES SURNATURELLES DE L'AUTORITÉ PATERNELLE

Le père exerçait ainsi une autorité qui semblerait extrême de nos jours et trop rigide, qui eut peut-être pour effet de retarder l'épanouissement de la personnalité et l'initiative individuelle. Heureusement que cette autorité se tempérait de beaucoup d'amour; à tel point que le Père Charlevoix reprochait aux Canadiens de trop aimer leurs enfants.

Si l'on veut trouver le secret d'une pareille autorité et de l'extrême respect qui l'entoura toujours, c'est dans l'esprit religieux de l'époque qu'il faut le chercher. Suivant une vieille expression, « les vraies images de Dieu sur terre, sont les pères et mères envers leurs enfants ».

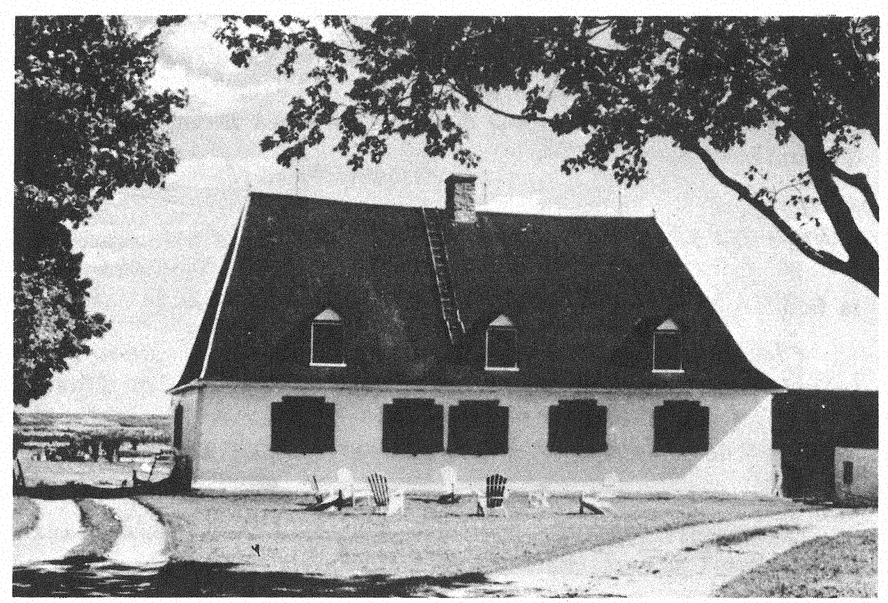
« Il faut se rapeler que le chef de la vieille famille canadienne exerce en quelque sorte, à son foyer, un pontificat domestique. Ne sont-ce pas de véritables rites sacrés qu'il y accomplit? C'est lui qui est promu au geste de bénir. Il bénit la première poignée de blé avant de la mettre en terre: à table, il bénit le pain avant de le trancher; et surtout, le matin du premier de l'an, il lève solennellement les mains au-dessus de la tête de ses enfants pour les bénir comme un patriarche. Émouvante et grandiose cérémonie où se résume peut-être plus qu'en toute autre tradition l'esprit de nos aïeux. Si grands sont alors l'esprit de foi et le prestige du père, que cette bénédiction du premier de l'an, personne ne voudrait la manquer, dans la famille, tellement on la croit ratifiée là-haut par Dieu et tellement l'on se croit tenu à cet acte de foi et hommage envers le seigneur de la maison. Les enfants mariés, éloignés du foyer, parcourront de longues distances, braveront des froids terribles, avant la grand'messe du premier janvier, pour se jeter aux genoux du chef familial. »

(Groulx, *Notre Maître, le Passé*).

LA MÈRE

FEMME DE MAISON « DÉPAREILLÉE » Que n'a-t-on pas dit ou écrit à la louange de la mère canadienne? Parmi tant de pages célébrant ses mérites, en voici une qui est remarquable.

« La mère, ah! la mère de ce temps-là, quelques extravagantes d'aujourd'hui la trouveraient bien arriérée. Me permettez-vous cette impertinence, Mesdames? Elle n'avait porté je crois bien, aucune de ces toilettes ingénieuses par lesquelles quelques-unes d'entre vous déploient tant d'art à se défigurer et y réussissent si merveilleusement; elles lisaient plus souvent, j'en ai peur, dans leur vieux paroissien ou dans le « Guide de la bonne ménagère » que dans les



I.O.A.

La maison Villeneuve, à Charlesbourg.

catalogues de mode; leurs mains sont rudes, gercées et grillées; mais du moins ces femmes toutes simples n'ont pas désappris l'art de coudre, de filer, ni de pétrir l'âme de leurs enfants aussi parfaitement que le bon pain. C'est chapeau bas, c'est les larmes dans les yeux qu'il faudrait saluer l'aïeule canadienne-française, la première femme et la première épouse du monde: vaillante qui peinait tout le jour, qui, chaque soir, se laissait nimber par la lampe de minuit, qui souvent ne s'en allait coucher que sa lampe vide d'huile; femme de tête et de bon sens, réglant la dépense selon les revenus, faisant les amas, les cachettes d'argent qui serviront aux heures mauvaises, avec lesquelles l'on fera instruire l'un des fils; femme de clairvoyance et d'énergie, relevant le courage de son homme, l'empêchant de faire les mauvais coups, capable de sourire, capable de chanter avec des

yeux mouillés ; pour qu'autour d'elle les courages restent fermes et que Dieu soit béni !

(Groulx, *Notre Maître, le Passé*).

L'ÂME ET LE CŒUR DE LA MAISON Si le père représentait l'autorité dans la famille, la mère, elle, en était véritablement l'âme et le cœur.

« La force de rayonnement de la mère canadienne tenait plus encore à sa vie quotidienne qu'à son enseignement verbal. Les enfants et le mari apprenaient surtout leur devoir en regardant vivre la maîtresse de maison dont le comportement valait mieux que des phrases.

« Généreuse, vigilante, empressée à rendre service, pensant aux autres plutôt qu'à soi, elle était une prédication vivante. »

(Tessier, *Neuve-France.*)

« Dans cette communauté modèle, la mère représentait la loi de persuation et d'amour. Elle exhortait, sermonait au besoin, rappelait sans cesse, par ses paroles et ses actes, la nécessité de la vertu, de la piété, de l'honnêteté, de l'amour du travail, de la charité, du support mutuel. Elle se sentait responsable, non seulement de la vie physique des siens, mais plus encore de leur vigueur et de leur propreté d'âme. Elle suppléait à la rareté des prêtres par la prédication et l'enseignement de tous les jours au foyer. L'absence d'écoles la forçait à se faire institutrice et à meubler les esprits des connaissances et des principes indispensables à la conduite de l'existence. Sans livres, avec son intuition et son expérience, elle ouvrait les esprits aux réalités fondamentales et dispensait une culture qui s'avéra fort efficace dans la pratique.

« Cette influence souveraine s'étendait bien au-delà du foyer. Elle continuait de s'exercer longtemps après le départ des fils et des filles qui fondaient à leur tour d'autres ménages. Les richesses d'âme transmises ainsi, comme une dot continuellement renouvelable,



I.O.A.

Maison Girardeau, à Beauport.

subirent parfois des fluctuations, mais jamais elles ne furent entamées dangereusement. De génération en génération l'essentiel de ce trésor est parvenu jusqu'à nous. »

(Tessier, *Canadiennes.*)

L'ENFANT

LE CENTRE DE LA FAMILLE Une des plus grandes gloires de la famille canadienne-française est d'avoir parfaitement compris sa raison d'être et d'avoir rempli son rôle de façon superbe, en enfantant magnifiquement la vie. Il suffit de se rappeler que les familles nombreuses étaient alors la règle générale et que les berceaux ne chômaient guère. Ainsi le

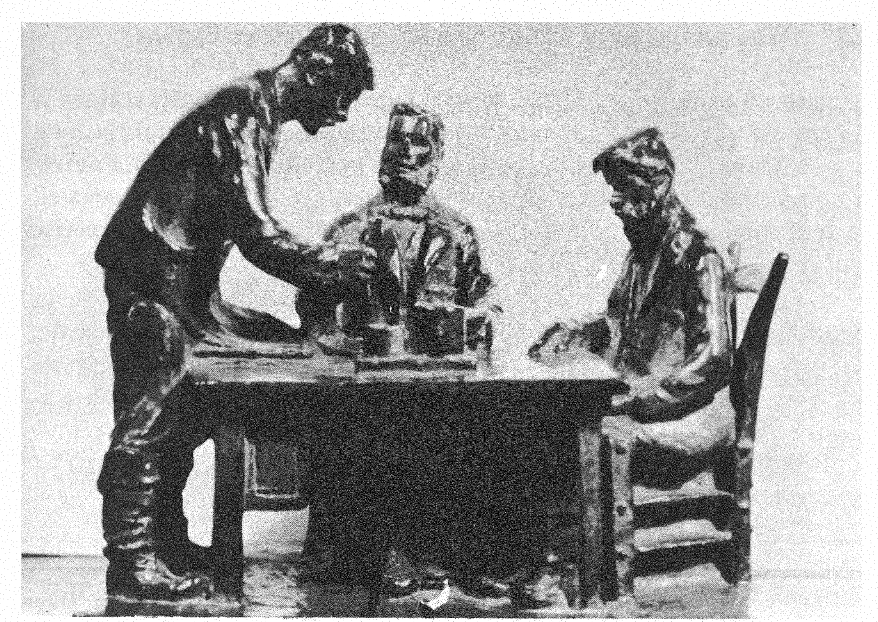
peuple canadien a pu doubler ses effectifs en moyenne tous les trente ans. L'enfant, sa formation, son éducation, en sont ainsi venus à constituer le grand souci des parents, la raison de leurs efforts.

L'ÉDUCATION DE L'ENFANT DANS LA FAMILLE

Suivant la direction de Mgr de Laval, les parents canadiens ont voulu envisager dans leurs enfants « l'Enfant Jésus dont ils sont les images ». La famille est devenue ainsi une véritable école où les enfants, dès leur jeune âge, étaient formés à la pratique de la vertu.

« C'est dès le berceau, que les parents, la mère surtout, entraînent les enfants vers les choses divines. A mesure que les instincts s'éveillent, les gestes, les cris en sont bien vite les manifestations. Dès la naissance, les croix sur le front, les signes de croix faits par l'enfant lui-même avec sa petite main seront déjà gestes quotidiens. Les gestes au service de l'instinct deviennent ainsi les serviteurs des réalités et idées religieuses. L'enfant sera silencieux durant la prière commune, il se mettra à genoux, il joindra les mains, il fermera les yeux pendant que la famille parle au Bon Dieu. Également dès que les facultés inférieures, imagination, sensibilité, donneront leurs premières manifestations, elles recevront à leur tour la marque religieuse. Les mamans canadiennes eurent toujours un don spécial pour cet entraînement religieux de la toute petite enfance.

« La mère canadienne nous est apparue merveilleuse initiatrice religieuse, « puisant dans son cœur et sa foi le secret de cette science du divin » : regards de bébé fixés sur des images pieuses, le crucifix, premiers baisers, premiers gestes d'amour pour Jésus. Le premier objet à reconnaître est le crucifix, à qui il fait son premier bonjour, le matin, comme l'un des premiers mots qu'il prononce avec « papa » et « maman » est Jésus. Combien de signes de croix — « la marque du chrétien », disait l'une des premières réponses du Catéchisme — les mères ne traçaient-elles pas sur le petit front avant de demander au bambin de se signer lui-même, en invoquant le Père, le Fils et le



I.O.A.

Alfred Laliberté. *La « donaison ».*
(Musée de la Province, Québec)

Saint-Esprit! Les mères canadiennes furent tellement « habiles à suggérer », et furent avant tout comme l'écrit une catéchiste belge, des « mamans d'âmes », qui apportèrent ainsi dans ce premier éveil de l'intelligence du cœur, *mente cordis,* l'une des grâces les plus précieuses.

« Ainsi, avant même l'âge de raison, dès les toutes premières années, l'enfant devait se tenir en silence pendant les prières familiales, faire les gestes rituels, partager les rares douceurs prises en famille, pardonner, ne pas se plaindre, ne pas pleurer sans motif raisonnable, offrir « ses bobos » au Bon Dieu. Il n'était permis à aucun membre de la famille de « gâter » l'enfant, c'est-à-dire de concéder où d'encourager des réactions non chrétiennes devant la souffrance, la privation, les choses du culte, de la charité, de la

justice. Les responsabilités de son baptême devaient l'entraîner à réagir en chrétien avant même de comprendre le pourquoi, le bien fondé des exigences familiales. Les rudes pasteurs canadiens d'autrefois ne craignaient pas d'être exigeants auprès des parents, ceux-ci, à leur tour, ne craignaient pas de l'être même pour leurs petits enfants.

« Que dire de la force de persuation et d'entraînement de la famille canadienne d'autrefois pour une telle éducation morale, lorsque l'on sait que tous les membres de la famille, sous l'autorité du père et l'exemple ravissant de la mère, travaillaient à cette formation morale et chrétienne des tout-petits. »

(Porter, *L'Institution catéchistique au Canada*).

LE RÔLE DE LA FAMILLE

LA MAISON PATERNELLE ET LA SOLIDARITÉ FAMILIALE

Tant par l'appui des coutumes que par celui des lois de l'époque, la famille a formé un bloc solide dont les divers membres se tenaient étroitement unis. C'était l'ambition d'assurer la prospérité du groupe. La loi de l'entraide s'imposait. La corvée familiale de labours, de récoltes, de construction, de défrichement, était générale. Même s'il était établi à son compte, le fils marié restait partie de la famille et lui devait assistance et aide, comme, d'autre part, celle-ci ne l'abandonnait pas à ses propres forces.

La terre paternelle était considérée comme un bien sacré devant être transmis à l'héritier dans son intégrité. Il était blâmable de s'en départir. Vendre la terre paternelle, c'était désavouer son nom. La loi autorisait tout membre de la famille à racheter, dans un certain délai, l'héritage vendu à un étranger, afin de le conserver dans la lignée. La pratique du droit d'aînesse en vigueur alors, renforcée par des règlements ayant pour but d'éviter le morcellement des terres, tendait d'ailleurs à assurer la continuité familiale.



I.O.A.

Alfred Laliberté. *Le bénédicité.*
(Musée de la Province, Québec)

La famille primitive est ainsi devenue, comme le disent les économistes, une famille-souche, s'épanouissant en de multiples branches, toutes rattachées par des liens spirituels et par le sang à la terre ancestrale. L'héritier du bien ancestral continuait à jouir d'un grand prestige moral puisqu'il était le dépositaire direct de l'expérience accumulée par les « vieux », de leurs mœurs et de leurs traditions. Enfants, petits-enfants, qui étaient habitués de fréquenter la maison lorsque le père ou l'aïeul y vivait, continuaient après sa mort. La maison ancestrale demeurait le centre de ralliement des membres de la famille qui revenaient demander conseil ou se retremper à cette force ancienne et toujours nouvelle émanant de la présence morale des ancêtres.

RÔLE SOCIAL DE LA FAMILLE

Cette organisation de la famille nous laisse immédiatement entrevoir le rôle de premier plan qu'elle a joué dans notre histoire. Ce rôle est évident dans tous les domaines. La paroisse ne fut en réalité qu'un groupement de familles constitué en vue du progrès spirituel et moral. L'école, lorsqu'elle s'intalla, prit immédiatement son caractère de n'être qu'un prolongement de la famille. Nos institutions municipales actuelles découlent elles-mêmes de l'organisation familiale et paroissiale.

FAMILLE ET SURVIVANCE

Le rôle de la famille dans la survivance nationale est de premier ordre. Non seulement elle a pourvu à la multiplication des effectifs humains, mais c'est elle surtout qui a assuré la conservation de la langue, de la foi et des coutumes. Rendons donc un hommage admiratif et reconnaissant à ces lointains ancêtres auxquels nous devons ce qu'il y a de meilleur en nous. Même si toutes les familles d'autrefois n'ont pas toujours répondu à ce haut idéal, « notre impérissable gloire, et demain si nous le voulons, notre force victorieuse, ce sera de savoir qu'aucun foyer de notre race n'existe où ne survive la présence morale de quelques aïeux aux genoux desquels il soit noble de tomber, comme devant des saints, avec des larmes dans les yeux et une prière aux lèvres; c'est de penser que, dans notre pays français, ne se trouve peut-être aucun seuil familial derrière lequel, sous l'image du crucifix, ne puisse apparaître, avec des sourires d'élus, un couple de vieillards sublimes, personnification d'une histoire et d'une lignée: elle, les mains jointes pour prier éternellement, ses cheveux blancs pleins de rayons parce que le nimbe de la gloire divine a passé là après celui de la lampe de minuit; lui, les mains rayonnantes des gloires du bon labeur, et les tenant toujours levées et les tenant toujours hautes, pour atteindre les générations les plus lointaines, d'une immortelle bénédiction. »

(Groulx, *Notre Maître, le Passé.*)

EXERCICES

Répondez aux questions suivantes:

1. — Quel idéal Mgr de Laval voulut-il donner à la famille canadienne?

2. — Quels furent les principaux responsables de l'organisation de la *Confrérie de la Sainte-Famille* ?

3. — Indiquez quelques-uns des effets de la Confrérie de la Sainte-Famille sur les mœurs canadiennes.

4. — Quel est le dépositaire de l'autorité dans la famille?

5. — Dans quels domaines exerce-t-il cette autorité?

6. — Énumérez quelques coutumes qui marquent le caractères surnaturel de l'autorité paternelle dans la famille canadienne.

7. — Indiquez les principales qualités de la mère canadienne d'autrefois comme femme de maison.

8. — Montrez brièvement le rôle spirituel de la mère dans la famille.

9. — Comment les parents canadiens considéraient-ils leurs enfants?

10. — Indiquez quelques-uns des procédés employés par les mères pour développer l'esprit religieux chez leurs jeunes enfants.

11. — Comment la solidarité familiale se manifestait-elle chez les anciens Canadiens?

12. — Indiquez comment la terre paternelle contribuait à maintenir la solidarité familiale.

13. — Comment la famille s'est-elle prolongée dans les divers domaines de l'activité sociale?

14. — Indiquez quelques-uns des sentiments que nous devons entretenir envers nos ancêtres.

Travaux supplémentaires

LECTURES LIBRES:

Groulx, *Histoire du Canada français*, Vol. 11, Troisième période, deuxième partie, chapitre 1 et 8.

Groulx, *Notre Maître, le Passé,* La famille canadienne-française.

Groulx, *Chez nos ancêtres.*

Lacombe, *La terre paternelle.*

Aubert de Gaspé, *Les Anciens Canadiens.*

Aubert de Gaspé, *Mémoires.*

Tessier, *Canadiennes.*

Le Normand: *Autour de la maison.*

CAUSERIE OU RÉDACTION:

Montrez comment plusieurs des traditions familiales d'autrefois se sont conservées jusqu'à nos jours.

Indiquez quelques-unes qui ont disparu et qu'il y aurait avantage à faire revivre.

Sujet de discussion pour cercle d'études:

La famille canadienne actuelle est-elle restée fidèle aux traditions d'autrefois?

CHAPITRE 5

LA PAROISSE CANADIENNE

LE RÔLE DE L'ÉGLISE

LE RÔLE DE L'ÉGLISE Par ce que nous avons vu dans les leçons précédentes, nous pouvons déjà nous faire une assez bonne idée du rôle qu'a joué l'Église dans la Nouvelle-France. Parmi les institutions qui ont modelé l'âme canadienne, aucune n'a eu une influence plus profonde. Le Canada est en grande partie son œuvre. Elle a présidé à sa naissance, elle a soutenu son enfance, elle a fait son éducation. Le Canada lui doit d'avoir pris racine dans la foi et d'avoir été formé des meilleurs éléments de la France. Son influence a été incalculable dans le choix des premiers colons qui formèrent le noyau de la population et qui insufflèrent leur esprit aux nouveaux arrivants. Après avoir uni les éléments divers et modelé l'âme de la race, l'Église a été la gardienne vigilante et fidèle qui réprimait les abus dès leur naissance et écartait les éléments de désordre. Le pays lui doit la paix intérieure, l'unité de sa foi, ses mœurs longtemps austères.

LA FIDÉLITÉ DES CANADIENS À L'ÉGLISE Les Canadiens d'autrefois ont su reconnaître leur dette de reconnaissance envers l'Église. Aussi lui ont-ils toujours montré une indéfectible fidélité. Rien d'ailleurs ne pouvait ébranler leur confiance en elle, ni atténuer leur amour. L'Église se présentait en Nouvelle-France avec un aspect un peu différent de celui qu'elle montrait dans la mère-patrie. Ici, son action était toute de dévouement, de générosité. Ses faibles ressources étaient mises à la disposition de la population et les membres du clergé étaient moins riches que les habitants.

Alors qu'en France le clergé jouissait de privilèges spéciaux en matières d'impôts, la situation différait beaucoup au Canada. L'ab-

I.O.A.

Alfred Laliberté. *La Croix sur le pain.*

Alfred Laliberté. *La bénédiction du Jour de l'an.*

(Musée de la Province, Québec)

sence d'impôts directs plaçait l'Église et le clergé sur le même pied que le peuple en les assujettisant comme lui aux impôts indirects que tous, indistinctement, supportaient. Au Canada, l'Église ne suscita jamais ni envie, ni mécontentement causés par une situation matérielle privilégiée. Elle demeura ainsi toujours très près du peuple, faisant corps avec lui. Cela explique que les déclamations et les attaques des philosophes du XVIIIe siècle ne purent trouver qu'un écho mitigé au Canada.

LA PAROISSE

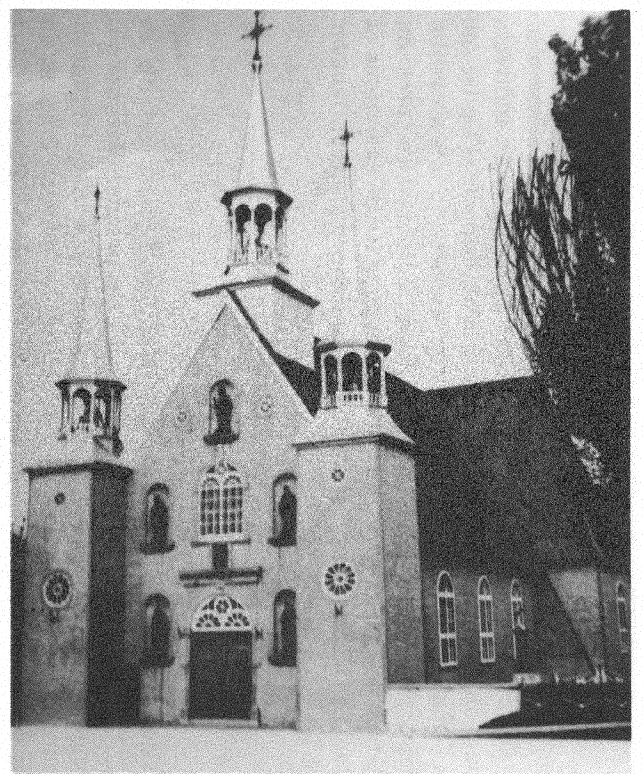
SON ORGANISATION Le rôle joué par l'Église est dû en grande part à ses premiers évêques qui l'ont organisée et lui ont imprimé son caractère. « A qui voudrait apprendre comment bâtir un peuple de foi, les anciens évêques du Canada pourraient peut-être enseigner la formule. » (Porter) C'est surtout par la paroisse que l'Église a exercé chez nous son action spirituelle et sociale. C'est le cadre où s'est épanouie la vie du peuple canadien.

La paroisse est à la fois un groupement géographique et religieux. Comme entité géographique, c'est un territoire de quelques lieues carrées, ordinairement deux ou trois de longueur sur une ou deux de profondeur. Cette étendue contient ordinairement une seigneurie, parfois deux ou trois. La paroisse comprend d'abord une ligne d'habitations, voisine de la rive du fleuve. Cette rangée a reçu le nom de côte. En arrière de la côte, il y a une seconde et une troisième rangée d'habitations, quelquefois une quatrième. Ces rangées portent en général le nom de rangs. Les rangs sont reliés à la côte par des routes appelées montées ou descentes. L'église paroissiale occupe généralement le centre de la côte. Tel est le cadre géographique.

C'est avec l'arrivée du premier évêque, Mgr de Laval, que la vie paroissiale s'organisa. La première paroisse érigée fut celle de Qué-

I.O.A.

Église de Saint-Pierre, Île d'Orléans.



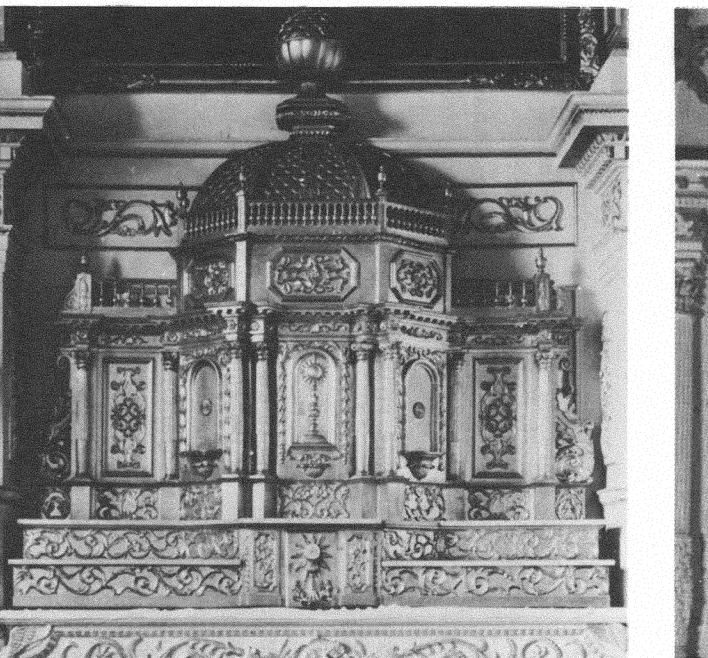
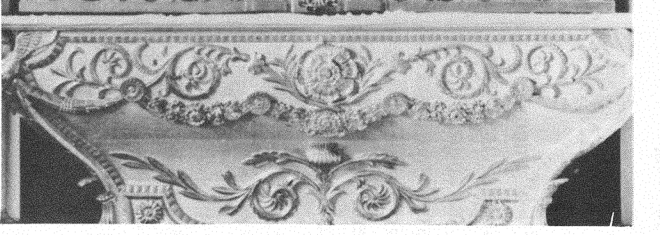
Église de Sainte-Famille, Île d'Orléans.

bec, en 1664. D'autres suivirent bientôt avec les progrès de la colonisation. En 1679, le pays comprenait 34 paroisses délimitées. Mais un petit nombre étaient organisées effectivement, par suite d'une curieuse prétention du pouvoir civil, qui voulait forcer l'évêque à nommer des curés inamovibles. Grâce à la ténacité des évêques, l'État se désista peu à peu de cette prétention.

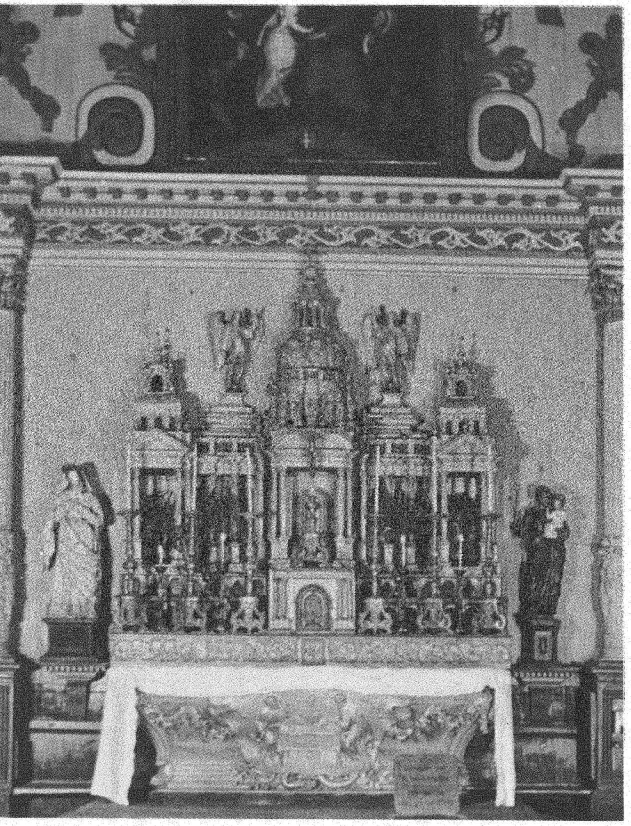
En 1721, Mgr de Saint-Vallier procéda à une refonte des cadres paroissiaux du pays qui fut divisé en 82 paroisses dont plus de la moitié étaient déjà organisées et pourvues de curés. Quelques-unes des nouvelles paroisses créées reçurent tout de suite un pasteur. Les autres étaient constituées en dessertes, formant un cadre qui invitait les colons à se grouper autour d'une église en construction, à laquelle un prêtre serait attaché dès que le groupe justifierait la présence d'un curé résident. Ces cadres bientôt insuffisants furent portés à 95 en 1739. A la veille de la Conquête, le Canada comptait 88 paroisses possédant un curé et plus d'une vingtaine de dessertes ou missions.

SON ADMINISTRATION L'administration matérielle de la paroisse était confiée, comme aujourd'hui encore, à un corps délibérant, le conseil de fabrique. Le pouvoir civil a voulu concéder entière liberté au peuple dans la seule occasion où celui-ci était alors appelé à payer un impôt direct, laissant à sa discrétion l'administration des finances, le mode d'imposition et de perception. L'autorité civile intervenait bien, mais seulement pour sanctionner et donner force de loi aux décisions de ce corps délibérant.

Le conseil de fabrique se compose du curé, qui en est le président (cumulant aussi, d'ordinaire, les charges de secrétaire et de trésorier), et des marguilliers du banc, au nombre de trois, élus par les francs tenanciers, et chargés durant leur terme d'office, qui est de trois ans, de l'administration des affaires de routine. Pour les affaires extraordinaires, ils doivent s'adjoindre les anciens marguil-

Autel de l'église de L'Islet. *Le tabernacle a été sculpté par l'un des Levasseur. Le tombeau est l'œuvre de François Lemieux.*



Autel de l'ancienne église de Sainte-Anne de Beaupré. *(Le retable et le tabernacle sont l'œuvre de Leblond dit Latour).*

liers. A ce corps administratif, se greffe celui des syndics, au nombre variable, souvent deux ou trois, parfois jusqu'à six ou sept. Ils sont nommés pour un temps variable et chargés de veiller à une affaire déterminée: construction, réparation de l'église ou du presbytère, établissement ou agrandissement d'un cimetière, devis, expertise.

Le curé joue un rôle prépondérant dans ce conseil. Les assemblées ont lieu à la salle des habitants ou à la sacristie, après annonce au prône et convocation au son du tinton. Les assemblées tenues à l'insu du curé sont illégales et nulles. Ces réunions deviennent parfois houleuses et le curé doit user de beaucoup de doigté pour y maintenir l'ordre. Le curé, en pratique, assume aussi la tenue des livres. Tous les actes de la fabrique doivent être exécutés du consentement mutuel du curé et des marguilliers. Il est d'ailleurs prescrit que le coffre de la fabrique ferme avec une double serrure dont une clé est gardée par le curé, et l'autre par le marguillier en charge. Cette formalité met bien en évidence que l'un ne peut rien faire sans le concours de l'autre.

LE CENTRE DE LA VIE PAROISSIALE, L'ÉGLISE

La paroisse est avant tout un groupement constitué en vue du progrès moral et religieux du peuple habitant dans son cadre. Dans son sens le plus élevé, elle est un groupement de fidèles unis par les liens de la charité et de la justice chrétiennes et guidés par l'homme de Dieu, gardien de la foi et de la morale. Dans cette communauté, la maison de Dieu est le pôle d'attraction vers lequel convergent toutes les aspirations. L'église paroissiale, c'est la scène, où se sont déroulés tous les événements les plus graves de la vie. Elle a vu l'entrée dans la foi et la religion, par le baptême, la première communion. Elle se retrouve au fond de toutes les impressions de l'enfance. C'est dans son enceinte que s'est fondée la société familiale. C'est encore là que l'on a dit un dernier adieu à des êtres chers qui dorment dans le petit enclos voisin et qu'on a l'espoir de retrouver un jour par-delà l'espace et le temps. Tout cela rend l'église paroissiale chère aux cœurs cana-

diens. Mais elle possède encore d'autres titres à leur amour. C'est elle surtout, qui alimente l'esprit de sociabilité si profondément développé chez eux. L'église est encore le plus important édifice, où se déroulent les plus beaux spectacles. Aussi est-ce avec amour qu'on orne le temple de Dieu. Les plus habiles architectes et les meilleurs artistes du pays y ont déployé leur art. Les Canadiens ne sont pas très riches, mais ils aiment la pompe et la solennité. Aussi, ornements, lingerie, parements d'autel, vases sacrés, sont-ils « tous très beaux et d'un bel ouvrage ». Les pièces d'orfèvrerie sont d'argent doré et souvent d'or massif. Les tabernacles et les rétables sont ornés de sculptures fouillées et très artistiques.

LA VIE PAROISSIALE Les manifestations extérieures de la vie paroissiale en notre pays ont fourni de nombreux thèmes à nos écrivains et des éléments fort pittoresques dont ils se sont heureusement inspirés et qui constituent l'une des meilleures parties de notre littérature. Parmi ces manifestations aussi pénétrées d'esprit religieux que piquantes et savoureuses, mentionnons : le spectacle toujours nouveau et imprégné de foi et de piété de la messe dominicale ; les « messes blanches », alors qu'en l'absence de pasteur, les fidèles se réunissaient pour lire les prières de la messe ; la prière du soir à la croix du chemin, la quête de la guignolée, celle de l'Enfant Jésus, la criée pour les âmes, les fêtes mi-religieuses mi-patriotiques, comme la fête patronale de la paroisse, la Saint-Louis et surtout la Saint-Jean, célébrée avec pompe et marquée de feux de joie.

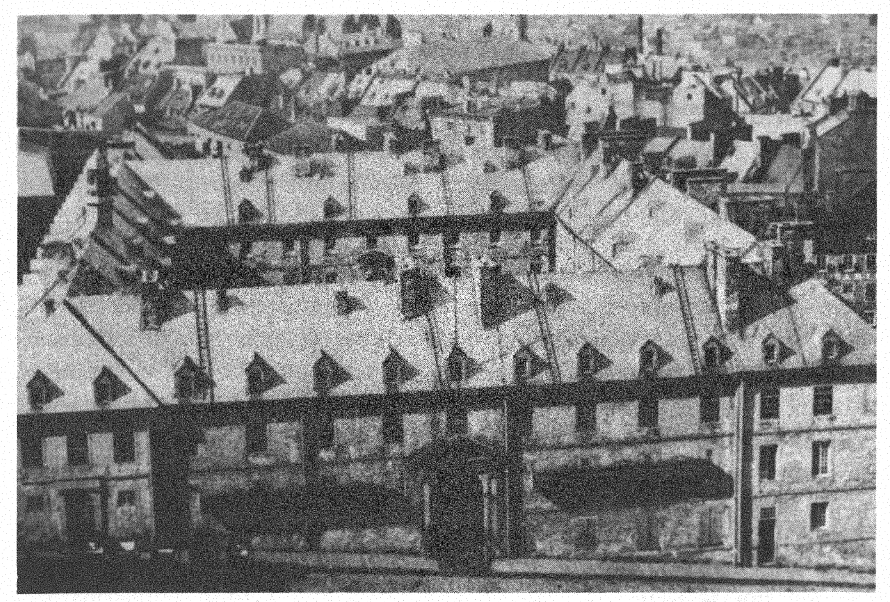
LE RÔLE DES CURÉS

LE RÔLE SPIRITUEL « Si la mère était la conscience et l'âme du foyer, le curé remplissait ce rôle dans la paroisse qui n'était, comme nous l'avons dit, que la famille des familles. » (Porter).

Suivant l'expression du même historien, les curés furent « une élite au service de la multitude ». On pourrait même les qualifier de véritables héros tant le ministère paroissial fut souvent pénible durant une grande partie de notre histoire.

« Chaque curé avait un territoire immense à évangéliser. Que dire lorsqu'une ou plusieurs dessertes s'ajoutaient à sa paroisse? Seul et solitaire, il n'a personne pour converser, pour parler culture, spiritualité et théologie. Il est encore seul pour accomplir un ministère très rempli: baptêmes, confessions, communions, mariages, visites des malades, sépultures, en plus des multiples devoirs de l'évangélisation: prônes, homélies, sermons, catéchismes, exhortations de toutes sortes. Le curé est vraiment le factotum de la paroisse, le grand consulté en toutes circonstances et à propos de tout. Ces charges multiples absorbent une grande partie de son temps, mais lui apportent l'avantage précieux entre tous, pour son ministère sacerdotal, de connaître à fond toutes les familles, tous les individus, leurs affaires et leurs cœurs, donc leur véritable valeur de chrétiens.

« Depuis Mgr de Laval qui indique l'esprit de l'œuvre catéchistique, Mgr de Saint-Vallier qui en est législateur, le curé canadien sait que son premier devoir est de prêcher. Dimanche et fêtes, sur semaine même, soit à l'église, soit dans les dessertes, chapelles de secours ou maisons privées, il prêche, mieux il catéchise. A son prône du dimanche, des fêtes d'obligation, (il y en eut 35 pendant longtemps, et même lorsque leur nombre fut réduit à 19, les autres furent toujours célébrées quand même « avec instructions »), c'est le juge et le médecin qui parle, qui ausculte publiquement les consciences. Il donne les directives, entraîne à penser droit, à penser chrétien. A l'homélie, c'est le pasteur qui parle au troupeau en général et conduit au Maître de la vie. Aux différents « catéchismes », c'est le père des âmes, surtout de celles des enfants, qui explique la parole de Dieu, offre, bien divisé et préparé, le pain de la vie surnaturelle.



I.O.A.

Frère Liégeois. *Le Collège des Jésuites à Québec.*

« Former Jésus dans les âmes requiert un zèle toujours en éveil. Le prône, avons-nous dit, est l'examen de conscience de la paroisse en tant que telle. A la demande de Mgr de Saint-Vallier, le curé ajoute les quatre visites annuelles de la paroisse, de toutes et chacune des familles qui la composent. Pendant les années si tourmentées du dix-huitième siècle, les évêques ne purent visiter comme ils l'auraient voulu toutes les paroisses à époques fixes. Ces visites du curé y suppléèrent. Quatre fois par année, le curé prenait ainsi la température spirituelle de chaque foyer, et de tous les membres de la famille. C'était là surtout que le curé se rendait compte de la ferveur religieuse, de la valeur du milieu familial pour l'éducation et l'instruction chrétiennes des enfants. »

(Porter, *L'Institution catéchistique au Canada.*)

LE RÔLE SOCIAL DES CURÉS

Le curé canadien n'a pas joué seulement le rôle de directeur spirituel de la communauté religieuse confiée à ses soins. Son activité s'est étendue à tous les domaines. C'est ainsi qu'il s'est vu confier par le gouvernement la tenue des registres de l'état civil. C'est à lui aussi que les autorités s'adressaient pour la distribution de secours aux indigents, pour le placement des orphelins, l'octroi de permis. Dans les campagnes surtout, on lui confiait les fonctions d'homme de loi. Il jouait le rôle d'arbitre dans les disputes et remplaçait souvent les notaires, dont il possédait les pouvoirs pour dresser toutes sortes d'actes.

L'organisation des écoles faisait partie aussi de ses devoirs. C'est sous sa surveillance que religieuses et maîtres enseignaient. Lui-même dirigeait souvent une classe.

Par suite de son prestige, de son instruction, de la confiance qu'il inspirait, le curé était le conseiller naturel des paroissiens, qui le consultaient à tout propos et sur les sujets les plus divers. Le presbytère était d'ailleurs toujours grand ouvert. C'était même la maison commune où tous se réunissaient avant et après les offices des dimanches et des fêtes.

Le curé canadien, par son contact constant avec ses fidèles, par le dévouement sans bornes qu'il leur a toujours témoigné, par l'entière confiance qu'il a su créer chez la masse, a exercé une influence sociale énorme, qui permet de le citer comme l'un des grands artisans de la formation de la nationalité canadienne.

LE RÔLE SOCIAL DE LA PAROISSE

UNE COMMUNAUTÉ ORGANISÉE

La paroisse a joué un rôle immense dans notre vie nationale. Point de rencontre de toutes les attirances naturelles et spirituelles, elle a formé un lien extrêmement puissant entre ses

membres, dont la force s'est encore redoublée du fait que la paroisse a fourni ou constitué le cadre des organismes sociaux et le seul théâtre de vie politique du peuple.

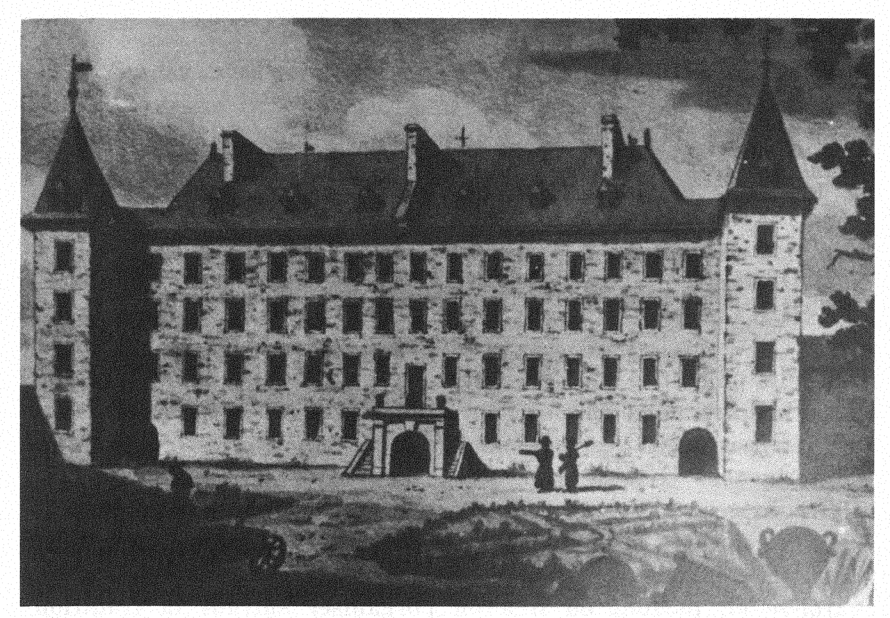
Par sa fabrique élue par les paroissiens, la paroisse menait une vie indépendante, s'administrait, possédait en quelque sorte son gouvernement. L'organisation scolaire était directement greffée sur la paroisse et dépendante d'elle.

Les institutions civiles adoptaient le cadre paroissial. Seigneuries et paroisses se confondaient généralement dans les mêmes limites géographiques fournissant un embryon d'institutions municipales à caractère paroissial : voyer délégué, chargé de voir à l'exécution des travaux publics, routes et ponts ; capitaine de milice, chef de l'organisation militaire à caractère paroissial ; assez souvent aussi, cour seigneuriale.

LE SENS DE L'UNITÉ

La paroisse a pu exercer ainsi une influence sociale considérable en faisant naître l'esprit de solidarité et en assurant la cohésion d'une population souvent bien dispersée. Elle fait toucher du doigt la communauté d'intérêts et l'existence d'un ordre supérieur. Par elle, le jeune Canadien a compris qu'au-dessus des intérêts personnels, il y a ceux du groupe, et par-dessus ceux-là, les intérêts du pays, de la patrie. La paroisse a ainsi assuré la solidarité entre les familles. Aux liens de la parenté, elle a ajouté ceux de la fraternité paroissiale, avec ses souvenirs, ses traditions, ses intérêts communs, tout son patrimoine moral et religieux. C'est en grande partie à l'action exercée par l'Église au sein de la paroisse, que les Canadiens doivent d'être devenus un peuple homogène, compact et uni.

« C'est par la paroisse que se crée vraiment, surtout dans notre province de Québec, la vie sociale. C'est le groupement religieux qui y précède et détermine l'organisation municipale et politique. La paroisse donne la vie à la cité. Ce fut cela aux origines laborieuses de ce pays, et tout le long de notre histoire ; c'est cela encore partout



I.O.A.

Dollier de Casson. *Le Séminaire des Sulpiciens, Montréal.*

où il y a des terres neuves à défricher, des régions à coloniser. Le missionnaire y accompagne le colon: il l'aide à conquérir la forêt, il le soutient de sa présence, de ses conseils, de son propre travail. Avec lui il érige la modeste et indispensable chapelle, sans laquelle aucun essai de colonisation ne peut prospérer. Et alors, près du pionnier et du prêtre, autour du petit clocher qui pointe à travers les abatis, accourent les ouvriers nouveaux, des faiseurs de terres, des creuseurs de sillons, ceux-là qui jettent au sol péniblement déchiré la semence féconde et l'espoir de la race. Et tous ces rudes travailleurs établissent dans les cadres de leur vie religieuse, la vie civile. Ainsi se forme la paroisse, ainsi se crée l'unité municipale, politique, qui entre à son heure et à son tour dans la vie publique. Et de proche en proche, à travers notre pays, s'est ainsi propagée et organisée la vie religieuse et sociale. L'une a créé l'autre; toutes

deux ne font plus maintenant qu'une même chose, je veux dire une même force. »

(Roy, Mgr Camille, *La paroisse, force religieuse et sociale*).

PAROISSE ET SURVIVANCE

La famille et la paroisse ont fourni les cadres sociaux et l'armature de notre nationalité, et lui ont donné une telle impulsion et une telle puissance que cette organisation est devenue au cours de notre histoire, notre bastion imprenable. Les guerres ont pu détruire les défenses militaires, la Conquête a pu emporter l'organisme du gouvernement civil et provoquer l'émigration d'une partie de la classe dirigeante, une ligne de résistance est demeurée inexpugnable, celle des clochers échelonnés sur les rives de notre grand fleuve. Bien plus, en essaimant au loin, le Canadien a transporté avec lui sa paroisse et, partout où il a pu l'organiser suivant la tradition nationale, elle a été pour lui la barrière contre l'assimilation par des groupes plus nombreux.

« Et c'est justement la paroisse elle-même qui, un jour, est devenue chez nous une force sociale telle qu'elle nous a sauvés. Quand, après la Conquête, on pensa unifier selon l'esprit et la langue du vainqueur étranger nos populations, quand on voulut transformer en une autre âme notre âme française, quand s'engagea sur tous les points de ce Bas-Canada la bataille pour l'intégrité de la foi, pour l'inviolabilité de nos droits les plus sacrés, c'est la paroisse qui devint le château fort partout dressé pour la lutte et pour la victoire. Chaque clocher fut le point de ralliement des forces généreuses de la race; chaque pasteur actif et clairvoyant devint un chef de la cité. Et nos paroisses partout échelonnées, transformées en lignes de combat, dessinaient à travers la patrie le rempart invincible de nos essentielles libertés. »

(Roy, Mgr Camille, *La paroisse, force religieuse et sociale*).

EXERCICES

Répondez aux questions suivantes:

1. — Indiquez les principaux domaines dans lesquels s'est exercée l'activité de l'Église sous le régime français.
2. — Quelle a été l'attitude générale des Canadiens envers l'Église?
3. — Comment l'absence de privilèges particuliers pour l'Église a-t-elle favorisé son union avec le peuple?
4. — Décrivez brièvement le cadre géographique de la paroisse.
5. — Quel obstacle Mgr de Laval rencontra-t-il dans la fondation des paroisses?
6. — Quel fut le rôle de Mgr de Saint-Vallier dans l'organisation des paroisses?
7. — Quel était le rôle du conseil de fabrique?
8. — De qui était-il composé?
9. — Quel était le rôle du curé dans l'administration matérielle de la paroisse?
10. — Définissez la paroisse en tant que groupement religieux.
11. — Énumérez quelques-unes des manifestations extérieures de la vie paroissiale d'autrefois.
12. — Pour quelles raisons principales les curés d'autrefois jouissaient-ils d'un si grand prestige auprès de leurs paroissiens?
13. — Indiquez par quels moyens les curés d'autrefois ont rempli leur rôle d'éducateurs et de guides spirituels du peuple.
14. — Indiquez quelques-unes des activités des curés qui s'ajoutent à leur rôle spirituel.
15. — Comment le rôle joué par les curés sous le régime français les a-t-il préparés à devenir les grands artisans de notre survivance après la Conquête?
16. — Comment la paroisse a-t-elle servi de base aux organisations civiles et sociales de la province de Québec?

17. — Comment peut-on dire que la paroisse a assuré notre survivance?

18. — Quelques pensées de cette leçon vous ont sans doute frappés particulièrement. Citez-en trois ou quatre qui vous semblent mériter d'être retenues.

Travaux supplémentaires

LECTURES LIBRES

Roy (Mgr Camille), *Les leçons de notre histoire.*

Paquet, *Études et appréciations.*

Groulx, *Histoire du Canada français,* Vol. 1, Deuxième période, chapitre 3. Vol. II, Troisième période, deuxième partie, chapitres 8 et 12.

Groulx, *La Naissance d'une race.*

Groulx, *Chez nos ancêtres.*

Aubert de Gaspé, *Les Anciens Canadiens.*

CAUSERIES OU RÉDACTIONS

Montrez comment le curé était, suivant une expression du Père Porter, « la conscience et l'âme » de la paroisse.

Les curés ont été « une élite au service de la multitude ». (Père Porter) Démontrez la vérité de cette affirmation.

Après avoir lu l'un des livres mentionnés plus haut, décrivez une messe dominicale d'autrefois, la fête de la Saint-Jean-Baptiste, la criée pour les âmes, ou la quête de l'Enfant Jésus.

CHAPITRE 6

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE

LE RÔLE DE LA POLITIQUE

L'ORGANISATION POLITIQUE

L'organisation politique de la Nouvelle-France nous est assez bien connue dans ses grandes lignes. Comme elle n'a pas survécu à la Conquête, il serait de peu d'utilité de l'étudier en détail; aussi, contentons-nous d'en rappeler les traits principaux.

Le gouvernement de la Nouvelle-France avait été organisé d'après celui des provinces de la mère-patrie. Il se composait de quatre éléments essentiels: un gouverneur, chargé du commandement militaire et des relations diplomatiques avec les tribus indiennes; un intendant qui cumulait toutes les charges de l'administration civile; un évêque, à qui était dévolue l'administration religieuse; un Conseil souverain, chargé de l'administration de la justice.

Bien que théoriquement indépendants les uns des autres, ces administrateurs, par la force des choses, étaient appelés à collaborer. De là sont nées des frictions nombreuses qui ont souvent nui au bon gouvernement. Ces officiers supérieurs n'avaient de compte à rendre qu'au roi et à ses ministres. C'était un gouvernement de caractère absolu qui échappait presque entièrement au contrôle populaire.

AUTOCRATIE PATERNELLE ET LIBERTÉS INDIVIDUELLES

Malgré son absolutisme, ce système de gouvernement ne tomba pas dans le despotisme. Une administration assez rudimentaire, aux effectifs peu nombreux, ne permettait d'ailleurs pas de contrôler étroitement une population dispersée sur un immense territoire. Gouverneurs et intendants savaient par expérience que les plaintes de leurs subordonnés trouvaient accès auprès du roi et qu'il leur fallait compter beaucoup plus sur le bon vouloir de la population que sur la con-



I.O.A.

Le palais de l'Intendance, à Québec. *(Dessin de Richard Short)*

trainte, pour être obéis, et cela d'autant plus que la majorité des fonctionnaires chargés d'appliquer leurs ordonnances étaient eux-mêmes Canadiens.

Par un souci d'économie, tout probablement, au début du moins, la France s'était acheminée très tôt vers une nationalisation progressive du personnel administratif de sa colonie. Cette politique avait été inaugurée avant même l'établissement du gouvernement royal par la nomination, en 1653, de Pierre Boucher au poste de gouverneur des Trois-Rivières. Dans la formation du Conseil Souverain, une très large part avait été faite aux Canadiens. Ceux-ci accédèrent ensuite aux fonctions judiciaires, aux emplois de gouverneurs particuliers, de commandants de postes, d'officiers des

troupes coloniales, de préposés à divers services administratifs. A deux reprises, en 1724 et en 1752, deux Canadiens, les deux barons de Longueuil, furent appelés à remplir la fonction de gouverneur-général intérimaire. Cette politique reçut son couronnement en 1755, par la nomination d'un Canadien, Pierre Rigaud de Vaudreuil, comme gouverneur-général. De tous les postes importants, seuls ceux d'intendant, de procureur général au Conseil Souverain et d'évêque n'eurent pas de titulaires canadiens. Par cette attitude, le gouvernement français montrait qu'il reconnaissait les Canadiens comme des sujets adultes et aptes à participer à leur propre gouvernement. C'était en même temps leur concéder une assez large part d'autonomie appelée sans doute à s'accroître, puisque les instructions royales données à Vaudreuil, lors de sa nomination, lui prescrivaient de se constituer protecteur des libertés des Canadiens.

La législation locale émise par l'intendant n'était pas le résultat de ses décisions personnelles. Dans toutes les matières importantes, l'habitude voulait que l'opinion publique fût sondée en consultant les notables ou même en soumettant la législation proposée à des assemblées des habitants. C'est ainsi que l'on procéda pour réglementer la traite des fourrures, l'imposition des droits de douane, la construction des fortifications de Québec et de Montréal.

Une pratique constante des rois de France avait consisté, en plus, à soustraire les Canadiens au paiement d'impôts directs, sauf pour les besoins du culte. En ce dernier cas, la perception et l'administration des deniers nécessaires revenaient au corps de marguilliers ou de syndics élus par les paroissiens intéressés.

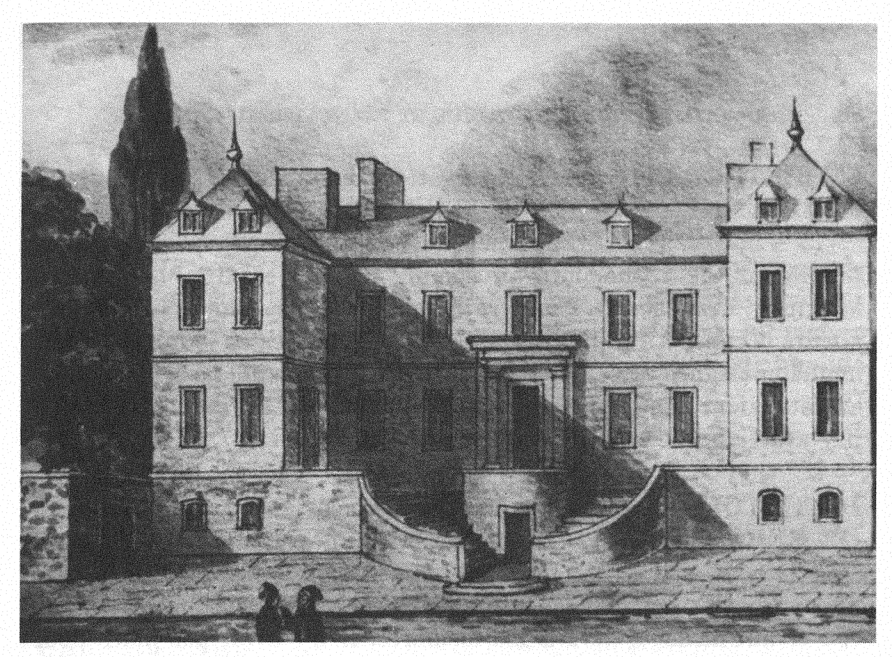
Participation des Canadiens à l'administration, respect de l'opinion publique, absence d'impôts, ne constituaient pas des conditions favorables à l'éclosion de réclamations, en matière de libertés politiques. La liberté individuelle était d'ailleurs respectée, si bien qu'un historien a pu demander si « au XVIIIe siècle, plutôt que la Nouvelle-Angleterre, le pays de la liberté en Amérique, n'aurait pas

été la Nouvelle-France, cette Nouvelle-France qui, par ailleurs, dans une si large mesure, jouissait déjà des bienfaits de l'autonomie ». (A Roy, *Les Arts, les Sciences et les Lettres au Canada.*)

L'ORDRE SOCIAL

L'ORDRE SOCIAL

LES CLASSES SOCIALES Le système de gouvernement de la Nouvelle-France eut un mérite: celui d'empêcher la transplantation au Canada de l'ordre social en vigueur en France avec ses abus et ses privilèges. L'absence d'impôts directs et d'exemptions pour certains groupes a contribué énormément à créer un ordre social basé sur l'utilité plutôt que sur le rang social des groupes et des hommes, avec des honneurs et des distinctions attachées aux fonctions et non à la naissance. L'état de fortune variait très peu avec les classes sociales. Un bon charpentier jouissait d'un revenu à peu près égal à celui d'un premier président au Conseil Supérieur et plus élevé que celui de la plupart des officiers de troupes qui se recrutaient dans les familles nobles. L'intendant Hocquart s'offusquait d'ailleurs que le train de vie ne permît pas de distinguer le bourgeois ou l'artisan du gentilhomme. Aucune classe sociale ne pouvait exciter l'envie, comme telle, par sa fortune, ou prendre, vis-à-vis des autres, figure de parasite. C'est ainsi qu'au Canada on ne pouvait à proprement parler distinguer des ordres, mais tout au plus deux classes sociales, l'aristocratie et le peuple, avec des différences parfois si ténues de l'une à l'autre, qu'elles donnent l'impression de groupes juxtaposés plutôt que d'une hiérarchie.



I.O.A.

Chaussegros de Léry. *Le Château Vaudreuil.*

L'ARISTOCRATIE

SON ORIGINE En instituant le régime seigneurial au Canada, le roi de France se proposait avant tout de créer un organisme de colonisation. Par de généreuses donations de terres, il espérait offrir un débouché aux nobles appauvris du royaume. L'appât des concessions terriennes fut insuffisant, et c'est à peine si, avant 1663, une douzaine de gentilshommes avaient immigré au pays. Les officiers du régiment de Carignan constituèrent un groupe plus nombreux. Mais aucun d'eux ne pouvait se targuer d'appartenir à la véritable noblesse. En définitive, lorsque l'on parle d'aristocratie canadienne, il faut entendre par là le groupe social qui se distingue du peuple et qui se compose des gentilshommes: seigneurs, hauts fonctionnaires, officiers des troupes, qui constituaient l'aristocratie terrienne et l'aristocratie de service.

L'ARISTOCRATIE TERRIENNE

L'aristocratie canadienne s'est surtout recrutée chez les seigneurs et c'est dans ce groupe que l'on trouve presque toutes les familles de gentilshommes au nombre d'une trentaine, divisées en multiples branches. L'aristocratie terrienne se composait des seigneurs occupés à l'exploitation de leurs domaines et jouissant d'une honnête aisance. Ils vivaient fort près du peuple avec lequel ils entretenaient mieux que les rapports obligés: de la ferme au manoir, il y avait de la cordialité et même de l'affection.

L'ARISTOCRATIE DE SERVICE

Les familles seigneuriales comme toutes les familles canadiennes comptaient de nombreux enfants: qu'on se rappelle les douze fils de Charles Lemoine, et la progéniture de Pierre Boucher, qui, de son vivant même, s'éleva à 150 membres. Il n'y avait pas place pour tous sur le domaine familial.

Il répugnait aux aristocrates de se rabaisser au rang du peuple en faisant valoir eux-mêmes une terre. Il ne leur restait comme carrière que le fonctionnarisme et le métier des armes, mal rémunérés et où les chances d'avancement étaient peu nombreuses, mais où ils se jetaient tout de même faute de mieux, grossissant sans cesse le groupe que l'on a surnommé celui des *grands indigents* ou des *illustres gueux*. Dès 1685, le roi avait voulu les arracher à leur misère en déclarant qu'ils pourraient se livrer au commerce sans déchoir. Quelques-uns plus fortunés organisèrent des exploitations forestières, se livrèrent au commerce maritime, d'autres, en plus grand nombre, se lancèrent dans la traite des fourrures. On retrouva bientôt ces fils de famille aux quatre coins de l'Amérique, contestant aux Anglais la suprématie commerciale à la baie d'Hudson, à Terre-Neuve, sur l'Ohio, disputant aux Espagnols la Louisiane et les Antilles, se faisant les agents de la pénétration française jusqu'aux Rocheuses et au Mexique. Notre histoire est remplie du récit de leurs randonnées fantastiques, de leurs exploits incroyables.

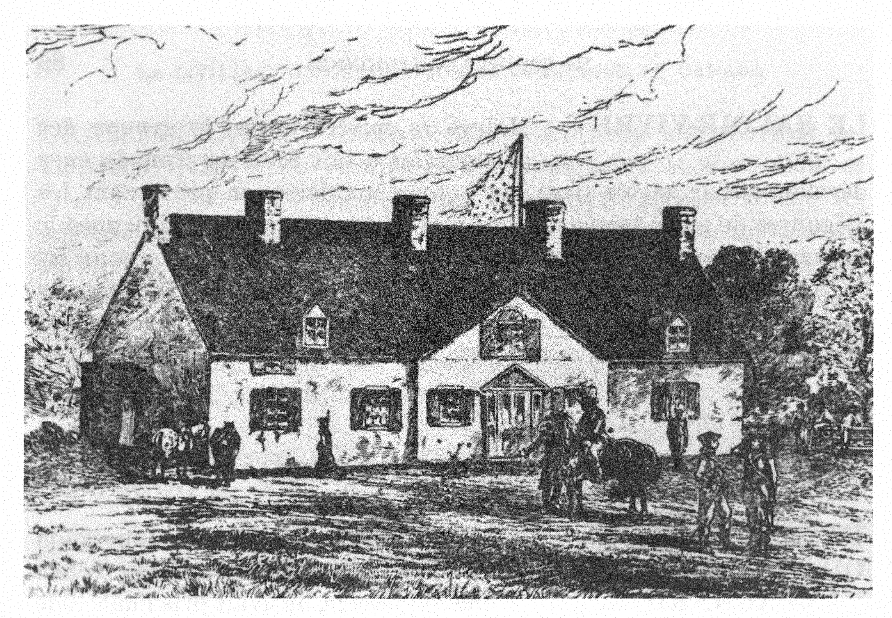
LE SAVOIR-VIVRE Malgré sa misère dorée, le groupe des aristocrates a fait école au Canada en y développant le savoir-vivre, les bonnes manières, en pratiquant les élégances de leurs temps. Ils ont fourni aux paroisses canadiennes le charme d'une élite éduquée qui a déteint sur les habitants pour les transformer au point que les visiteurs ont vanté à l'envi les mœurs hospitalières et délicates des anciens Canadiens qu'ils ont qualifié d'hommes les plus polis du monde.

L'HABITANT CANADIEN

PAYSAN ÉVOLUÉ OU PETIT SEIGNEUR CAMPAGNARD Au début de la colonie, par opposition au commerçant ou au marin qui n'était que de passage, on avait pris l'habitude de désigner le colon installé au pays sous le nom d'habitant (habitant du pays). Comme la majorité des Canadiens s'adonnaient à l'agriculture, le mot devint vite synonyme de cultivateur. L'agriculteur, auquel le terme paysan répugnait, se plût à se désigner lui-même comme habitant.

L'habitant, tant par son importance numérique que par son rôle de premier plan dans le développement du pays, a constitué la classe sociale la plus importante du Canada. Tous les étrangers de passage en notre pays, surtout au XVIIIe siècle, se sont étonnés de sa situation matérielle, de son caractère, de la transformation sociale qu'il a opérée sur lui-même.

L'habitant canadien jouit en effet d'un sort enviable, et il est loin d'exciter la pitié comme le paysan français. Il est propriétaire de sa terre et ne peut s'empêcher de songer avec satisfaction à la grande liberté dont il jouit. Les rentes seigneuriales, très légères en somme, sont les seules charges financières qu'il connaisse. Les corvées auxquelles il est soumis ne sont guère astreignantes. Il possède un peu d'instruction et il sait le prouver; il connaît ses



Le manoir de Beauport.

droits; il ignore, lorsque bon lui semble, les tracasseries de l'administration, sachant que celle-ci ne peut que difficilement l'atteindre. Il a acquis de belles manières, une bonne éducation. Le voisinage des seigneurs et des familles de l'aristocratie lui a profité. Dans ses rapports avec les gens du beau monde, il a acquis l'élégance naturelle et le bon ton.

Par ces divers traits, il s'apparente beaucoup plus à la petite noblesse rurale de France qu'aux paysans. Il est un véritable gentilhomme campagnard. Aussi méprise-t-il le terme de censitaire inscrit à ses titres de propriété. Le prononcer en sa présence, c'est une grave insulte. Le mot paysan, lui, a le don de le mettre en colère. Qu'a-t-il de commun en effet avec le paysan de France? La Hontan, ce caustique cadet de Gascogne, le remarquait déjà de son temps.

« Les paysans, disait-il, sont à leur aise et je souhaiterais une aussi bonne cuisine à toute notre noblesse délabrée de France. Que

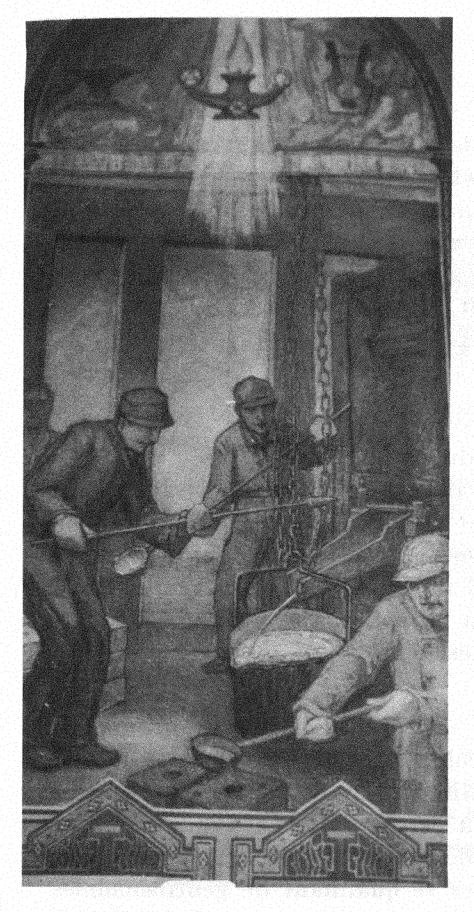
dis-je, paysans! Amende honorable à ces messieurs! Ce mot-là pris dans la signification ordinaire mettrait nos Canadiens aux champs. Un Espagnol, si on l'appelait villageois, ne froncerait pas plus le soucil, ne relèverait pas plus fièrement la moustache. Ces gens-là n'ont pas tort après tout: ils ne paient ni sel, ni taille; ils chassent et pêchent librement: en un mot, ils sont riches. Voulez-vous les mettre en parallèle avec nos gueux de paysans? Combien de nobles et de gentilshommes jetteraient, à ce prix-là, les vieux parchemins dans le feu.»

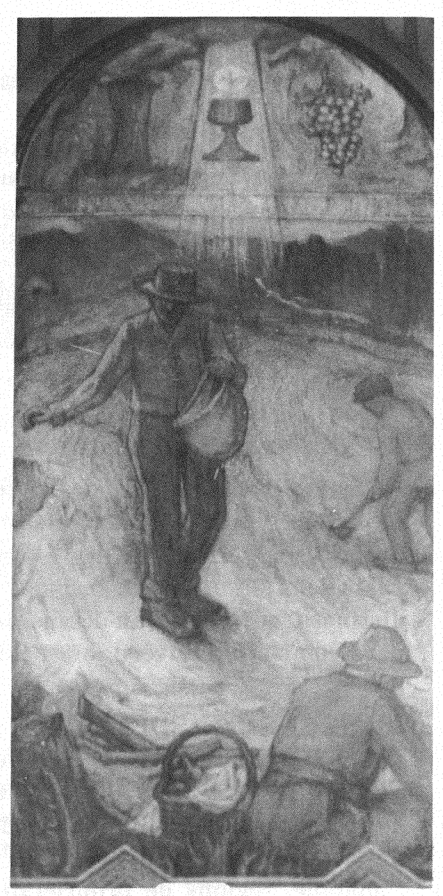
La Hontan écrivait à la fin du XVIIe siècle, alors que le pays était relativement pauvre. Qu'aurait-il dit cinquante ans plus tard? Le campagnard canadien ne veut accepter d'autre titre que celui d'«habitant», terme réservé dans le langage du temps, pour le possesseur d'un domaine, d'une habitation dans une colonie, trait distinctif qui l'élève au-dessus du paysan de l'époque et dont il se pare comme d'une véritable noblesse.

L'ASCENSION SOCIALE DE L'HABITANT

C'est probablement au groupe de colons amenés au pays par Robert Giffard qu'il faut attribuer l'origine de cette mentalité. Ils venaient du Perche et du pays de Caux pour un bon nombre, régions où le domaine indépendant était chose commune, régions de propriétaires se qualifiant de gentilshommes campagnards. Les autres immigrants adoptèrent vite leur mentalité. Tout conspira d'ailleurs dans ce sens.

La plupart des immigrants étaient plutôt pauvres. Ils avaient connu la misère de leur province natale, à une époque dure pour les petites gens. Et voilà qu'en s'installant au Canada, par la vertu d'une simple entente avec un seigneur et d'un acte notarié, sans verser sou ni maille, ils se voyaient propriétaires d'un domaine plus étendu que celui de plusieurs seigneurs de France. Ils n'avaient qu'à donner leur travail et leurs sueurs pour le développer. Par-dessus le marché, les autorités coloniales ne cessaient de leur répéter





A.F.

Ozias Leduc. *Les forges du Saint-Maurice.*

Ozias Leduc. *Le semeur.*

(Église Notre Dame de la Présentation, Shawinigan-Sud)

qu'ils étaient les chevilles ouvrières du pays, les soutiens de la colonie, que c'était eux qui faisaient tout aller. Se voir au bout de quelques années propriétaire d'un domaine en plein rapport, encouragé par des éloges, complimenté, il n'en fallait pas plus pour

gonfler de fierté le colon d'hier et développer chez lui la conscience d'avoir fait un succès de son entreprise.

L'action de Talon en poussant l'habitant à ajouter, à l'exploitation agricole, l'atelier familial destiné à lui permettre de suffire à ses besoins les plus variés, a contribué pour beaucoup à lui assurer l'indépendance économique. L'habitant en est venu ainsi à produire presque tout lui-même. Il n'a recours aux magasins que pour certaines choses dont il ne peut se passer et que sa terre ne produit pas, comme l'eau-de-vie, la mélasse, l'huile de marsouin ou de loup-marin dont il se sert à la place de chandelle. Il achète aussi des articles de quincaillerie et quelques pièces de tissus.

En vendant le plus qu'il peut et en achetant le moins possible, l'habitant augmente son aisance. On lui reproche d'être un peu pingre et intéressé au point de faire plusieurs lieues s'il sait pouvoir obtenir par là, pour quelques sous de moins, l'objet qu'il veut acheter. On ne peut l'en blâmer, il travaille beaucoup, fait peu d'argent. Grâce à des prodiges d'industrie, il garnit sa bourse assez vite et, souvent accède à l'aisance. Il lève les yeux vers les manoirs, l'ascension sociale commence. Un de ses fils va aux études, ses filles fréquentent les Ursulines. L'occasion aidant, il acquiert un fief ou un arrière-fief. Dès 1700, les fils d'habitants ont conquis un tiers des seigneuries. Les cinquante dernières années du régime français ont vu continuer leur ascension. L'île d'Orléans et une foule de domaines sont tombés dans leurs mains. L'habitant est le plus grand artisan de la richesse du pays.

En dépit des rudes tâches qu'il doit affronter, l'habitant canadien ne se laisse jamais abattre. En cela il se distingue encore de son cousin de France. Il ne perd jamais sa bonne humeur et, après les pires revers, il se remet à l'œuvre, la chanson aux lèvres. L'air chanté varie peut-être. Au lieu de l'« Alouette » et du « Moulin tac », il chantera « Isabeau s'y promène » ou « Dans les prisons de Nantes ». Il chante toujours, cependant, « La Canadienne et ses jolis yeux

I.O.A.

Moulin à vent de l'Île aux Coudres.

Moulin à eau de Saint-Joseph de la Rive.

doux. » En tout temps et malgré tout, il est d'une gaieté franche, au rire sonore, au pétillement de l'esprit.

ESPRIT D'INDÉPENDANCE ET SENS DE L'AUTORITÉ Libre sur un domaine libre dans un pays neuf, « maître de ses moyens de vie, sans redevances, ni taille, ni impôts lourds à porter, loin des prises d'une administration d'ailleurs ni oppressive ni tracassière », on ne peut donc s'étonner que l'habitant ait développé une personnalité forte et indépendante. Fier, il répugne aux besognes serviles, « Il fait un mauvais valet », dit le Père Charlevoix. A même d'obtenir une terre à son gré, il se refuse à l'emploi de domestique ou de fermier. Il dédaigne de s'engager dans les industries, chantiers maritimes, ou forges du Saint-Maurice, comme manœuvre, ne voulant pas assujettir sa liberté au son d'une cloche.

Difficile à gouverner, — c'est le témoignage de tous les administrateurs — le Canadien présente un curieux mélange de sens de l'autorité et d'esprit d'indépendance. Il révère ses seigneurs, ses capitaines de milice. A l'occasion, il fait preuve de grands égards envers les officiers du gouvernement. Envers l'Église de ses pères, il est d'une indéfectible fidélité, payant avec honnêteté tout ce qu'il lui doit, assistant aux offices avec une piété et une ponctualité exemplaires. L'Église est pour lui une grande institution, la grande institution, l'institution mère. C'est son école, son aide, son journal, sa philosophie qui lui parle du passé et de l'avenir.

Ce sens de l'autorité ne l'empêche pas de demeurer un individualiste souvent exagéré.

Gare à qui voudrait l'ennuyer, lui imposer des mesures qu'il considère injustes, abusives ou simplement de nature à gêner sa liberté d'action. Il plaide sans hésitation contre son seigneur, contre son curé. L'administration veut-elle lui faire accepter une mesure qu'il croit attentatoire à sa liberté, comme celles qui interdisent la course des bois ou le commerce avec les postes anglais d'Albany et

d'Oswégo, il écoute avec respect la lecture des ordonnances, mais n'en fait pas moins à sa tête. Même lorsque le roi ou ses ministres veulent forcer les administrateurs à édicter des mesures impopulaires, ceux-ci s'en défendent en invoquant l'inutilité ou même le danger d'ordonnances dont on ne pourra assurer l'exécution. De là est venue l'habitude de consulter les notables avant d'arrêter une décision un peu importante ou même d'en exposer la nécessité dans des assemblées générales des habitants.

Difficile à manier, le Canadien, au dire de plusieurs administrateurs, devient assez souple lorsque l'on sait s'y prendre, le traiter avec douceur, avec justice, en le raisonnant, en le piquant d'honneur. Le gouverneur Duquesne, qui avait trouvé la manière, proclamait: « Je ne connais pas dans le monde de meilleur peuple que le Canadien, je suis enchanté de sa soumission et de son zèle, et je puis avancer, sans rougir, de son attachement et de sa confiance en moi, parce qu'il a goûté la douceur et la justice de mon Gouvernement. »

Ce caractère particulier se maintiendra entamé, il est vrai par la Conquête, mais il sera l'un des secrets de la survivance nationale.

AUTRES GROUPES SOCIAUX

LES ARTISANS L'habitant canadien formait à lui seul les trois quarts de la population. En dehors de son groupe et de celui des aristocrates, existait celui des artisans surtout établis dans les villes de Québec, Montréal et Trois-Rivières. Ils sont de gagne-petit, assez effacés. Il y a ceux qui travaillent aux chantiers du roi ou qui sont débardeurs. Il y a surtout ceux qui, avec un ou deux apprentis, vivent dans des ateliers étroits munis d'un outillage rudimentaire. Bouchers, boulangers, forgerons, chaudronniers, taillandiers, tisserands, menuisiers, selliers, tailleurs, cordonniers, armuriers, tonneliers, sont petitement logés, nourris de peu, sans fierté; mais polis, tranquilles, pieux, ingénieux. Ils se

transmettent les uns aux autres, par l'apprentissage, les secrets du métier, l'amour du fini, qui en font souvent des artistes. D'apprenti, on devient facilement maître, ce qui s'explique par le peu d'importance de l'outillage: le menuisier se contente de son marteau, de sa scie, de son rabot, de son ciseau; le tisserand possède son métier rudimentaire; le forgeron, une enclume, un marteau, des pincettes, un fourneau à souffet. Le capital est nul, la main-d'œuvre est rare et l'apprenti n'est pas payé; il partage le sort des enfants de la famille, il a la chanson aux lèvres et le cœur léger.

COUREURS D'AVENTURES ET COUREURS DE BOIS La revue des groupes sociaux serait incomplète sans une mention des coureurs d'aventures et des coureurs de bois. Ils se recrutaient dans tous les milieux, pour une bonne part parmi les fils de famille, surtout dans les régions de Montréal et des Trois-Rivières. C'était un groupe assez disparate où l'on doit distinguer d'abord les héros de l'aventure: explorateurs, chargés de missions diplomatiques auprès des tribus indiennes, commandants de postes militaires; les *voyageurs* aux gages des traitants de fourrures, ou du gouvernement pour le transport des approvisionnements; et enfin les coureurs de bois, vagabonds professionnels en rupture avec la vie civilisée.

Ce groupe a exercé une influence considérable sur notre histoire. On lui doit l'esquisse d'un empire français en Amérique du Nord et le développement du commerce. Il a été pour une bonne part à la source de l'esprit d'entreprise et de débrouillardise des Canadiens. Par contre, on lui doit la dispersion de nos énergies et un véritable gaspillage d'une partie de notre jeunesse la plus virile. L'essor des familles et même de la nation a été retardé et entravé par ces vies sans foyers et désastreuses pour elles-mêmes surtout au point de vue de la morale.

Ces dévoreurs d'espaces ont conféré à notre histoire un aspect romanesque et haut en couleurs. Ils lui ont ajouté un élément de pittoresque et d'héroïsme qui ne cesse de séduire les étrangers au



I.O.A.

Paul Beaucours. *Fort de Chambly.*

point de leur faire oublier parfois qu'il a existé chez nous d'autres réalités plus solides et plus durables.

UN ÉQUILIBRE SOCIAL

« Les institutions publiques de la Nouvelle-France laissaient subsister, en somme, une société où il faisait bon vivre ; et aussi une société vigoureuse, porteuse de forces qui permirent au pays de résister longtemps presque contre toute espérance. C'est un résultat remarquable que la vie politique, loin d'absorder la vie sociale, lui ait, par sa simplicité, permis de s'épanouir. Ainsi les Canadiens auront chance de développer leur personnalité. »

(Frégault, *La Civilisation de la Nouvelle-France*).

EXERCICES

Répondez aux questions suivantes:

1. — Exposez brièvement l'organisation politique de la Nouvelle-France après 1663.

2. — Comment peut-on dire que ce gouvernement était autocratique?

3. — Quelle attitude le gouvernement français adoptait-il envers le peuple canadien?

4. — Pour quelles raisons les Canadiens n'élevèrent-ils pas de réclamations contre le système de gouvernement donné à la Nouvelle-France?

5. — Quel fut le résultat de l'absence de privilèges d'ordre social au Canada?

6. — Que faut-il entendre par l'aristocratie canadienne d'autrefois?

7. — Quels en sont les deux groupes principaux?

8. — Quelle étaient les principales occupations de chacun de ces groupes?

9. — Quel rôle éducatif l'aristocratie eut-elle auprès du peuple?

10. — Quel est le sens du mot habitant?

11. — Comment l'habitant canadien peut-il être assimilé à un petit gentilhomme campagnard?

12. — Indiquez les principales causes qui ont contribué à l'ascension sociale de l'habitant canadien.

13. — Indiquez deux des principaux traits de l'attitude de l'habitant canadien vis-à-vis de l'autorité.

14. — Comment son esprit d'indépendance se manifestait-il?

15. — Indiquez comment il possédait en même temps le sens de l'autorité.

16. — Énumérez les principales qualités des artisans canadiens.

17. — Quels traits de caractère les coureurs des bois ont-ils surtout manifestés?

18. — Indiquez comment l'organisation sociale de la Nouvelle-France a donné à notre peuple une stabilité qui l'a mis à l'abri des perturbations et des révolutions.

Travaux supplémentaires

LECTURES LIBRES

Groulx, *Histoire du Canada français*, vol. II, troisième période, deuxième partie, chapitre 9, 10, 11.

Groulx, *Chez nos Ancêtres.*

Aubert de Gaspé, *Les Anciens Canadiens.*

Aubert de Gaspé, *Mémoires.*

Frégault, *La Civilisation de la Nouvelle-France.*



A.F.

Émile Brunet. *Vision d'avenir.*
(Monument aux pionniers, Baie Saint-Paul)

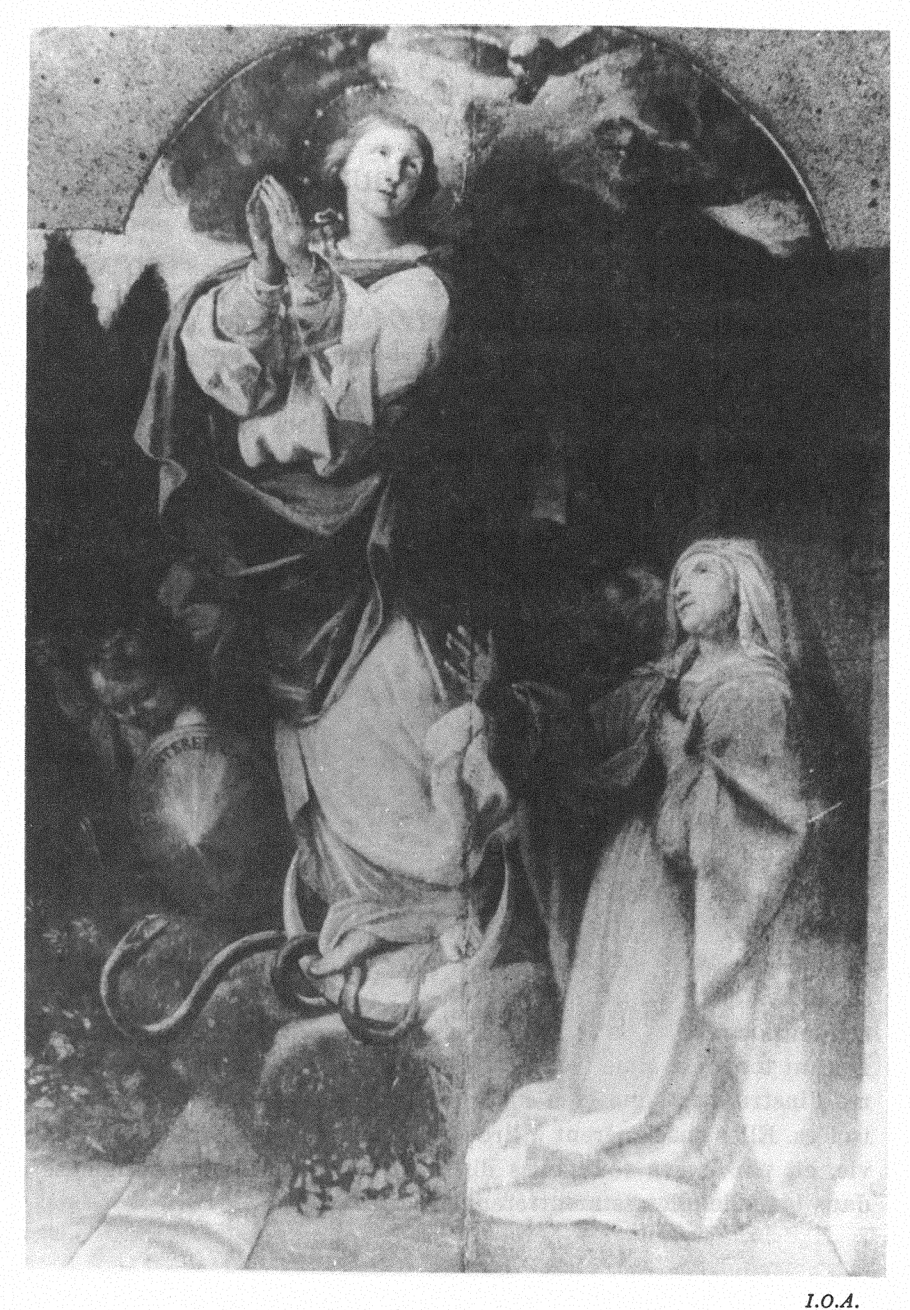
CHAPITRE 7

LA CIVILISATION DE LA NOUVELLE-FRANCE

L'INSTRUCTION

VERS UNE CIVILISATION Le demi-siècle qui a précédé la prise du Canada par les Anglais constitue l'une des périodes les plus actives de notre histoire et probablement l'une des plus fécondes. C'est alors que s'est élaborée la civilisation canadienne, création qui n'est pas le fait de quelques individus, mais l'œuvre collective d'un peuple qui y travailla d'un commun accord, s'y affirma et accumula des réserves vitales telles que la Conquête put à peine les entamer.

LES MÈRES PREMIÈRES ÉDUCATRICES Lorsque le sculpteur a voulu fixer dans le bronze les traits de Marie Rollet, l'épouse du premier colon canadien, il n'a pu faire autrement que de nous la représenter au milieu de ses enfants, tenant sur ses genoux le livre ouvert dans lequel elle leur enseigne les rudiments de l'instruction. La première institutrice canadienne fut bien, en effet, une mère de famille. Cette attitude ne fut pas exceptionnelle. Marie Rollet eut de très nombreuses imitatrices parmi nos aïeules. En attendant que le pays fût assez peuplé pour permettre l'établissement d'écoles régulières, les mères de familles, ces *filles du roi,* dont nous descendons en grande majorité et qui avaient presque toutes reçu une excellente éducation dans les meilleurs couvents de France, se chargèrent d'instruire les enfants. Durant tout le régime français, elles durent se charger de transmettre l'instruction dans une foule de localités peu peuplées ou trop isolées. Elles enseignèrent à lire et à compter pour les besoins de la vie, et, par-dessus tout, elles dispensèrent la formation religieuse dans laquelle elles se montrèrent expertes.



I.O.A.

Frère Luc. *L'Immaculée-Conception. (Église Saint-Philippe, Trois-Rivières)*

LES ÉCOLES. DANS LES VILLES

En 1632, quelques familles arrivèrent de France. Un de leurs premiers soins fut de pourvoir aux moyens d'instruire leurs enfants. Une maison construite par les colons fut mise à la disposition des Jésuites. Richement dotée par le marquis de Gamache, l'école ouvrit ses portes en 1635. Elle allait bientôt élargir ses cadres et devenir le « Collège de Québec ». Pendant une cinquantaine d'années, les Jésuites assumèrent ainsi la charge de l'éducation des garçons de Québec, puis Mgr de Laval établit une seconde école de garçons à la Basse-Ville et, en 1699, Mgr de Saint-Vallier en fonda une troisième pour la Haute-Ville.

Les écoles de filles débutèrent en 1639 avec la fondation du Couvent des Ursulines, à Québec. En 1686, les Sœurs de la Congrégation s'établirent à la Basse-Ville. Puis en 1725, les sœurs de l'Hôpital-Général fondèrent un pensionnat attaché à leur monastère.

Montréal ne voulut pas rester en arrière. On y eut même le singulier spectacle d'y voir une institutrice en disponibilité durant quatre ans avant de trouver des enfants pour établir une école. Arrivée en 1653, Marguerite Bourgeoys ne put, en effet, ouvrir son école qu'en 1657. Dès l'année suivante, elle passait en France pour y recruter des aides institutrices qui devaient bientôt former le noyau de la première communauté canadienne vouée à l'enseignement, la Congrégation de Notre-Dame.

Durant quelques années, Marguerite Bourgeoys et ses compagnes dispensèrent l'instruction aux garçons et aux filles de Ville-Marie. Mais la coéducation des sexes était contraire aux habitudes du temps et, dès 1666, l'abbé Souart, supérieur de Saint-Sulpice, ouvrit une école de garçons dont il se fit gloire d'être le premier instituteur. En 1686, naissait l'« Association de citoyens de Ville-Marie pour les écoles de cette ville », espèce de tiers-ordre, formée de quatre laïcs qui se chargèrent de seconder les Sulpiciens. Dissoute en 1693, l'« Association » se fusionna pratiquement avec la communauté des *Hospitaliers de Saint-Joseph de la Croix,* mieux connue sous le nom

de *Frères Charron,* qui se chargèrent de l'instruction des garçons jusqu'à leur disparition, en 1747, alors que les Sulpiciens en réassumèrent le soin.

Trois-Rivières eut sa première école vers 1652. Le notaire Sévérin Ameau en fut le premier titulaire. A partir de 1671, les Récollets tinrent école en cette ville, puis, en 1721 les Frères Hospitaliers de Saint-Joseph de la Croix s'y établirent. La première école de filles fut établie vers 1664. En 1677, la Congrégation de Notre-Dame en prit charge, puis en 1697, les Ursulines arrivèrent de Québec.

DANS LES CAMPAGNES En dehors des centres principaux, la fondation d'écoles fut plus tardive. Les campagnes des environs des villes ne commencèrent à se peupler pour de bon qu'après 1665. La fondation d'écoles suivit aussitôt: pour garçons, on eut: Sillery et Saint-Joachim (1668), Beauport et Notre-Dame des Anges (1670), Sainte-Foy (1673), Sainte-Famille (1674), Château-Richer (1674), Champlain (1682), Laprairie (1683), Lachine (1685), Boucherville (1689), Pointe-Lévy (1694).

A partir de 1677, les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame commencèrent à se répandre dans les campagnes. Leurs écoles, établies dans les paroisses les plus importantes, se doublaient de pensionnats qui en accroissaient le rayonnement. Elles dirigèrent bientôt une dizaine de couvents dans les campagnes. A ces couvents s'ajoutèrent probablement des missions temporaires, puisque la présence des Sœurs de la Congrégation est signalée du lac des Deux-Montagnes à Baie Saint-Paul.

Les régions éloignées furent certainement moins pourvues ou même démunies d'écoles régulières sans toutefois être privées de tout moyen d'instruction. Elles connurent le passage intermittent de maîtres ambulants, mais, en bien des cas, les mères durent se faire institutrices.



I.O.A.

Frère Luc. *La Sainte Famille à la Huronne.*
(Monastère des Ursulines, Québec.)

PROGRAMMES ET MANUELS

Méthodes et programmes s'inspiraient de ceux de France. On adopta pour nos écoles les manuels, les méthodes et les programmes en usage dans la mère-patrie. Le traité de pédagogie de l'abbé Charles Démia, « L'École Paroissiale », jouissait alors d'une vogue marquée. Il servit de guide aux instituteurs canadiens.

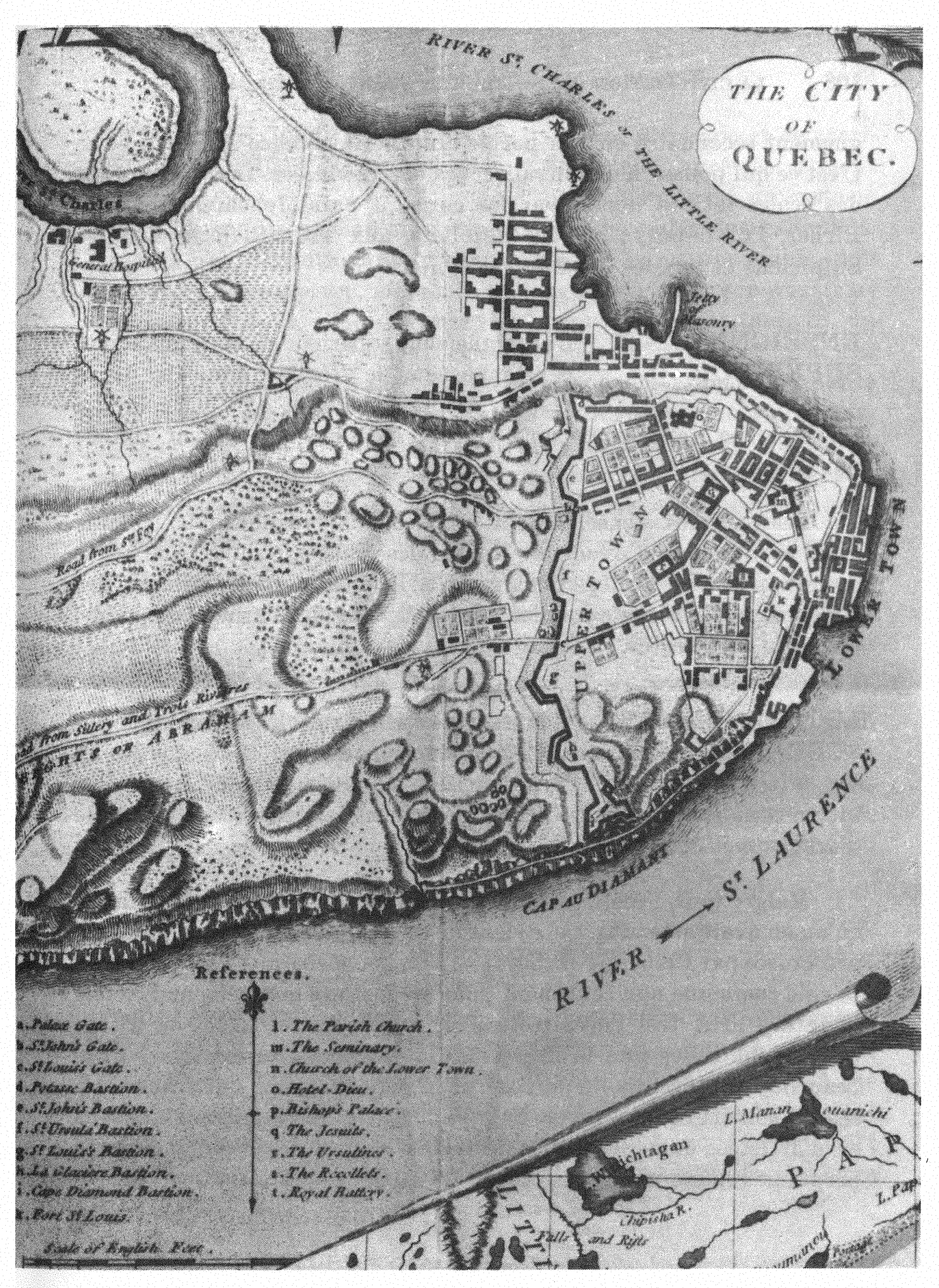
Le programme d'études était assez simple. L'enseignement religieux y occupait une place prépondérante. La lecture y recevait aussi une très grande attention. Puis venaient l'écriture, les éléments de la grammaire et le calcul. Dans plusieurs écoles, on ajoutait, pour les garçons les plus avancés, des éléments de latin. Programme sensiblement le même pour garçons et filles, sauf que, pour ces dernières, les arts ménagers et d'agrément remplaçaient le latin.

Les manuels les plus répandus étaient le *Psautier*, le *Petit et le Grand Alphabet*, les *Pensées Chrétiennes*, l'*Introduction à la Vie Dévote*, l'*Instruction de la Jeunesse*, le *Pédagogue Chrétien*. Le seul manuel canadien fut le *Catéchisme* de Mgr de Saint-Vallier.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Les Jésuites ont à leur crédit d'avoir organisé l'enseignement secondaire au Canada. Les débuts de leur Collège de Québec furent modestes. En 1635, il n'y avait qu'un professeur et quelques élèves faisant leur cours primaire. L'année suivante, s'ouvrit la classe de latin. Le cycle du cours classique ne fut complété qu'en 1655. Il était de cinq années, dont trois de grammaire, une d'humanités et une de rhétorique. Désireux de former un clergé indigène, Mgr de Laval fonda le Petit Séminaire en 1663. Mais, jusqu'après la Conquête, le Petit Séminaire ne comporta pas de classes: ses élèves suivaient les cours au Collège des Jésuites.

Le Collège des Jésuites fut le seul établissement d'enseignement à donner le cours complet. L'étendue du pays, les difficultés des déplacements, le coût de la pension, risquaient de ne mettre l'ensei-



Québec en 1760. *Plan dressé par les officiers de l'armée anglaise.*

gnement secondaire qu'à la portée d'un petit nombre de jeune gens. C'est ce qui poussa à décentraliser les basses classes. De là naquirent des écoles latines tenues par les curés, à Saint-Joachim, Château-Richer, Pointe-Lévy; par les Récollets, aux Trois-Rivières, par les Sulpiciens et par les Jésuites, à Montréal.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'enseignement supérieur ne fut jamais très développé sous le Régime français. Il se résuma à la théologie et aux sciences. La théologie ne s'enseignait qu'à Québec et les cours étaient confiés aux Jésuites.

Les sciences s'enseignaient à l'École d'Hydrographie, connue aussi sous le nom d'Académie Royale des Mathématiques, une autre école annexée au Collège des Jésuites. Elle formait des pilotes, des arpenteurs, des cartographes, des officiers de l'armée et même quelques architectes.

L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

L'enseignement agricole et technique attira l'attention des autorités civiles et religieuses. Dès 1668, Mgr de Laval établit à Saint-Joachim une ferme-école sur laquelle il greffa une école d'arts et métiers.

Malgré tout, l'école d'arts et métiers ne connut pas la popularité qu'on en avait attendue. Cela vient de ce que l'apprentissage, méthode préconisée par Colbert, fut toujours plus populaire que l'école. C'était la voie commune non seulement pour les métiers manuels, mais aussi pour des arts, tels l'architecture, la sculpture, et même certaines professions telles que la médecine, la chirurgie, le notariat. Pour beaucoup d'apprentis, le patron fut le père lui-même qui transmit à ses fils son art et ses secrets; ce qui nous valut ces familles d'artisans et d'artistes, dans lesquelles le même art ou le même métier se perpétua comme un patrimoine.

LE NIVEAU INTELLECTUEL DE LA POPULATION A force d'énergie et de sacrifices, nos ancêtres étaient parvenus à créer un système scolaire à peu près complet et répondant à leurs besoins essentiels. Grâce à ces institutions de divers degrés, il leur fut possible, non seulement de conserver, mais même d'augmenter le trésor d'instruction apporté de la vieille France. La langue parlée est toujours un bon indice du niveau d'instruction. Or, ce fut toujours, pour les voyageurs venus de France, un sujet d'étonnement que la qualité de la langue parlée au Canada. Charlevoix a résumé leurs appréciations en écrivant: « Nulle part on ne parle plus purement notre langue. On ne remarque même, ici, aucun accent... la rusticité, soit dans le langage, soit dans les façons, n'est même pas connue dans les campagnes les plus écartées. »

Les dialectes et les accents particuliers aux diverses provinces françaises avaient vite disparu pour faire place à la langue française pure et simple. L'école avait eu une influence de premier plan dans cet affinement de la langue.

La diffusion de l'instruction, dans un pays absolument neuf, avait quelque chose de surprenant. De longues recherches, exécutées par de patients historiens, ont permis d'affirmer qu'au moins 80% des adultes connaissaient la lecture et l'écriture; ce qui se compare avantageusement avec presque tous les pays, à la même époque.

LA LITTÉRATURE

CARACTÈRES GÉNÉRAUX Sous le régime français, les conditions favorables à l'éclosion d'une littérature canadienne ont manqué au Canada. L'imprimerie y a été inconnue. De plus, pris par de multiples tâches, les Canadiens n'ont usé de la plume qu'avec parcimonie et seulement lorsque la nécessité les y poussait; de là le caractère pratique et utilitaire de leurs

œuvres, qui se résument à des ouvrages de propagande, des mémoires historiques, ou à des essais scientifiques.

LES ŒUVRES Le Canada n'a réellement produit qu'un seul grand écrivain: Marie de l'Incarnation, que Bossuet a surnommée la Thérèse du Nouveau-Monde. Par ses *Relations,* ses *Retraites,* l'*École Sainte,* sa *Correspondance,* elle s'est placée non seulement au premier rang des mystiques, mais aussi à une place d'honneur dans l'histoire littéraire française. L'œuvre collective intitulée *Relations des Jésuites* contient un bon nombre de pages qui ne dépareraient pas une anthologie. Jeanne-Françoise Juchereau, en religion Sœur Saint-Ignace, a écrit l'*Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec,* le meilleur ouvrage d'histoire écrit au Canada. Marie Morin, qui ne lui était guère inférieure, a laissé les *Annales de l'Hôtel-Dieu de Saint-Joseph.* Champlain, Nicolas Jérémie de la Montagne et surtout Louis-Léonard de France, sieur de Courville, ont donné des œuvres d'une honnête tenue littéraire. Pierre Boucher est l'auteur de l'*Histoire Naturelle de la Nouvelle-France,* excellent ouvrage de propagande. Les ouvrages de Nicolas Perrot sur les Sauvages demeurent encore l'une des principales sources de l'ethnographie indienne de l'Amérique. Michel Sarrazin, le fondateur de la science canadienne, et Jean-François Gauthier ont écrit de nombreux travaux sur la botanique, l'anatomie, la zoologie descriptive.

LE FOLKLORE A défaut d'une littérature écrite considérable, le Canada d'autrefois a produit un abondant folklore composé de chansons et contes empruntés pour un grand nombre au folklore des provinces de France, mais qu'on a souvent modifiés pour les adapter au pays et leur donner une couleur locale. A ce fonds importé, on a ajouté une foule de contes et de refrains proprement canadiens qui ont fini par constituer un assez vaste répertoire.

LES ARTS

L'ARCHITECTURE Les arts ont connu un développement supérieur à celui des lettres. L'architecture, en particulier, débuta d'une heureuse façon. Héritière d'une excellente tradition, elle adapta les matériaux aux conditions du pays avec une rare intelligence. La maison canadienne, de lignes sobres, de proportions harmonieuses, bâtie pour durer des siècles, dégage une impression de sérénité, de dignité simple. Le même style a inspiré, en y ajoutant des ailes, des avant-corps, les édifices publics, les couvents, les manoirs et même l'architecture militaire, forts, casernes, murs et portes des villes.

Les églises canadiennes constituent les monuments artistiques les plus nombreux. Sauf la cathédrale de Québec, l'église de Montréal, construites suivant le plan basilical, et la chapelle des Ursulines, imitée de celle de Louis-le-Grand, elles sont conçues suivant le plan traditionnel de l'église de campagne française, que l'on a légèrement modifié et décoré dans le goût du style Louis XIV. L'église canadienne se présente sous la forme d'une longue construction de maçonnerie, coupée dans les deux tiers par le transept et terminé par une abside en demi-cercle, avec toiture aiguë, un ou deux clochers de charpente à une ou deux lanternes, et une façade incrustée de niches.

Les architectes les mieux connus sont le Frère Liégeois (*collège de Québec*), Dollier de Casson (*Église et Séminaire de Montréal*), le Frère Luc (*Chapelle des Récollets, Séminaire de Québec*), Anselme Bardou (*Couvent des Récollets, Église des Trois-Rivières*), Vachon de Belmont (*Fort des Messieurs*), Chaussegros de Lévy (*Fortification de Québec et de Montréal, Évêché et Cathédrale de Québec, Maison du Platon, Château-Vaudreuil*), Beaucours (*Fort de Chambly*), François de Lajoue (*Chapelle des Ursulines.*)

LA SCULPTURE De tous les arts, la sculpture est celui qui nous présente la production la plus abondante et la plus réussie. Formés, pour un bon nombre, à l'École d'Arts

I.O.A.

M. De Cardenat. *Ex-voto à sainte Anne.*
(Église de Sainte-Anne de Beaupré)

Michel Dessaillant de Richeterre. *L'ange gardien.*
(Hôtel-Dieu de Québec)

de Saint-Joachim, les sculpteurs canadiens possédaient une excellente technique, une adresse remarquable, un goût sûr, un sens exact des proportions. Le chef d'école fut Jacques Le Blond de la Tour, l'un des meilleurs représentants du style Louis XIV, auteur de la décoration sculpturale des églises de Sainte-Anne-de-Beaupré, de l'Ange-Gardien et de l'ancienne chapelle du Séminaire de Québc. Parmi ses disciples, signalons: Gabriel Le Prévost, auteur d'une remarquable statue de Notre-Dame-de-Foy, les Levasseur qui ont multiplié leurs œuvres dans la plupart des églises de la région de Québec. La décoration et l'aménagement intérieur de la chapelle des Ursulines de Québec, l'ensemble sculptural le plus imposant du pays est le chef-d'œuvre de Noël Levasseur. Charles Vézina et Gabriel Gosselin, décorateurs des églises de Saint-Pierre et de Saint-François d'Orléans, ne le cèdent guère aux Levasseur.

Le plus talentueux sculpteur trifluvien fut Bolvin. Ses tabernacles sont fignolés comme des chasses. Ses chefs-d'œuvre sont la chaire et le banc d'œuvre de l'église des Trois-Rivières et l'autel de Lachenaie. L'école montréalaise, sortie de l'École des Arts et Métiers des Frères Charron, est moins connue. Les Jourdain-Labrosse et Antoine Cirier en sont les meilleurs représentants.

LA PEINTURE La peinture fut le parent pauvre des arts. Elle n'était pas en mesure de lutter contre l'importation française qui introduisait au pays d'excellentes œuvres de Stella, LeBrun, Coypel, Van Loo, Tremblain, Lefebvre. Le seul peintre un peu remarquable fut le frère Luc, élève de Simon Vouet et du Poussin. Il a laissé plusieurs œuvres de valeur: *Saint-Joachim, La Vierge,* (à Sainte Anne de Beaupré), *La Sainte-Famille,* (à l'Ange-Gardien), *la Vierge aux Donateurs,* (à Saint-Philippe des Trois-Rivières), *Portrait de Jean Talon,* le *Christ après la Flagellation, Ecce Homo,* (à l'Hôtel-Dieu de Québec), *la Sainte-Famille, La France apportant les Bienfaits de la Foi aux Indiens, La Vierge de Douleurs, Le Christ Adolescent,* (Ursulines de Québec.)



A.F.

Michel Dessaillant de Richeterre. *Portrait de Mme Riverin et de ses quatre enfants, en prière devant Sainte Anne. (Église de Sainte-Anne de Beaupré)*

Presque tout le reste de la peinture canadienne dénote l'amateurisme. C'est l'impression que laissent les portraits de l'abbé Pommier : *Catherine de Saint-Augustin, Marie de l'Incarnation, Le Martyre des Missionnaires Jésuites.* Le *Mgr de Saint-Vallier* de Michel de Richeterre, tout en étant d'une exécution maladroite, est d'une ressemblance brutale. Paul Beaucourt a peint des portraits passables : *Le Cardinal de Richelieu, La Duchesse d'Aiguillon. Mgr de Laval,* de Le Blond de la Tour, est beaucoup mieux, tout comme les deux œuvres de Jaquier dit Leblond, *Sainte Marie-Madeleine* et la *Madone.* Quelques œuvres anonymes possèdent un réel mérite. Ce sont surtout des portraits. Les meilleurs sont *Mgr de Pontbriand,* le *Frère Didace, Angélique des Méloizes, Lacorne de Saint-Luc,* et surtout *Montcalm.* Cette dernière œuvre a été attribuée à Largillière, mais est certainement d'un peintre canadien anonyme.

Très en retard, l'orfèvrerie, faute de matière première, ne prit un réel essor qu'après 1730. Elle a laissé d'assez belles pièces, calices et ciboires inspirés de la belle époque de Louis XIV. Paul Lambert, Joseph Mailloux et Ignace Delzenne présentent plus d'originalité et de perfection et font pressentir les grands maîtres orfèvres d'après 1760.

Parmi les meilleures réalisations artistiques d'autrefois, il faut mentionner les œuvres nombreuses exécutées par les religieuses: miniatures, enluminures, dessins et peintures sur tissus, broderies, tapisseries, ornements d'églises. Marie de l'Incarnation, elle-même experte en la matière, lança la tradition des pieuses artisanes qui se développa dans les monastères de Québec et gagna Montréal grâce à la recluse Jeanne Le Ber.

Ainsi, dans ce court espace de moins d'un demi-siècle qui précède 1760, les Canadiens avaient pu développer un art de vivre, une civilisation, qui, sans être très brillante, n'en était pas moins assez solide pour leur permettre de maintenir la culture française en notre pays pendant près d'un siècle après la Conquête, jusqu'à ce que les relations culturelles puissent être reprises avec la France.

EXERCICES

Répondez aux questions suivantes:

1. — Quel rôle les mères de famille jouèrent-elles dans l'instruction du peuple canadien?

2. — Par qui le Collège de Québec fut-il établi? En quelle année?

3. — Quelles sont les communautés religieuses de femmes qui se chargèrent de l'éducation des filles sous le régime français?

4. — Par quelles communautés religieuses l'éducation des garçons fut-elle assurée?

5. — En quoi consistait le programme d'instruction des petites écoles?

6. — Indiquez les différents cours qui se donnaient au Collège des Jésuites?

7. — Comment les artisans se formaient-ils?

8. — Quelle appréciation Charlevoix donnait-il du langage parlé par les Canadiens?

9. — Nos ancêtres possédaient-ils de l'instruction? Justifiez votre réponse.

10. — Pourquoi la littérature n'a-t-elle connu qu'un modeste développement sous le régime français?

11. — Nommez les principaux écrivains de notre pays, à cette époque, et indiquez une œuvre de chacun d'eux.

12. — Comment notre folklore s'est-il formé?

13. — Parmi les artistes du régime français, plusieurs méritent d'être connus. Nommez quelques:
a) sculpteurs
b) architectes
c) peintres,
d) orfèvres.

Exercices supplémentaires

LECTURES LIBRES

Groulx, *Histoire du Canada français*, vol. II, troisième période, deuxième partie, chapitre 6 et 7.

Groulx, *L'Enseignement français au Canada*, vol. I.

Roy, *Les Lettres, les Sciences et les Arts au Canada sous le régime français.*

Morisset, *Coup d'œil sur les arts en Nouvelle-France.*

Barbeau, *J'ai vu Québec.*

Barbeau, *Québec où survit l'ancienne France.*

Barbeau, *Maîtres artisans de chez nous.*

CHAPITRE 8

UN PAYS, UNE PATRIE

UN COIN DE TERRE HUMANISÉE

LE PAYS A l'arrivée des premiers colons, la Nouvelle-France n'était qu'une vaste forêt trouée par la large avenue du Saint-Laurent. Pour mettre ce pays en valeur, il avait d'abord fallu se tailler des clairières dans son épais manteau végétal, tâche formidable, surtout si l'on se rappelle les moyens primitifs dont disposait alors le défricheur. Un travail incessant avait eu raison d'une large frange en bordure du Saint-Laurent. Le territoire cultivé s'amorçait à la hauteur du Saguenay pour se terminer vers le Sault-Saint-Louis. Il se présentait sous la forme de deux bandes parallèles aux rives du fleuve sur une longueur de deux cent cinquante milles. C'est cette double bande de territoire, quelque peu élargie aux alentours de Québec et de Montréal qui constitue le cadre primitif et humanisé de notre pays, celui qui reflète la figure des ancêtres.

VUE D'ENSEMBLE L'aspect général du Canada vers le milieu du XVIIIe siècle jetait les voyageurs dans l'étonnement et son état matériel les convainquait, à première vue, qu'ils ne se trouvaient pas dans un pays à civilisation primitive. Dès leur entrée au Canada, ils se disaient émerveillés et la même expression venait naturellement sous leur plume: « le plus beau pays du monde ». Le paysage était en effet des plus engageants. Sur plus de deux cents milles se déroulait la double rangée des maisons blanches qui se succédaient le long des chemins du roi à une distance de trois à cinq arpents. A intervalles plus ou poins rapprochés, s'élevaient les croix du chemin, au pied desquelles les habitants du voisinage se rassemblaient, durant la belle saison, pour réciter la prière du soir, quelquefois la haute tour d'un moulin à vent avec ses grands bras et ses ailes palpitantes balayant le ciel, et, toutes les



I.O.A.

Pierre-Noël Levasseur. *Madone et enfant.*
(Chapelle des Jésuites de la rue Dauphine, Québec)

trois ou quatre lieues, les clochers qui se saluaient par-dessus le fleuve.

LES CAMPAGNES Chaque église était entourée d'un embryon de village: manoir, presbytère, salle des habitants, école, quelquefois trois ou quatre demeures d'artisans.

Les fermes donnaient généralement l'impression d'une aisance sereine. Face à la route, ou au bord de l'eau, l'habitant avait élevé sa maison, de pièces équarries recouvertes d'un lambris de planches passées au lait de chaux, ou construite de pierres des champs enduites de mortier. Cette demeure se coiffait toujours d'un toit aigu agrémenté de lucarnes en accent circonflexe. Un peu en arrière, s'élevaient les bâtiments de bois aux toits de chaume, et plus près, le four avec son toit de planches et le puits à brimbale.

L'intérieur des demeures rurales était simple avec des lambris et des cloisons de planches de pin, un plafond supporté par des poutres énormes, la cheminée large ouverte avec son foyer de pierres plates, la crémaillère, le gril, les chenets, la pelle à feu, et, sur des tablettes ou suspendus à des fiches, les chaudrons, marmites, poêlons. Des poêles de fonte sortis des Forges du Saint-Maurice prenaient la place des cheminées en certains endroits. Le mobilier se composait des éléments indispensables: table, huche, banc des seaux, chaises empaillées, métier à tisser, rouet, dévidoir, fusils, lits à baldaquin, berceau, coffres. Le plancher se recouvrait presque toujours de catalognes gaiement coloriées. Souvent, des tentures d'indienne aux couleurs vives égayaient les fenêtres.

LES VILLES Les trois quarts de la population vivaient alors à la campagne. Dans les trois agglomérations plus populeuses, le régime de vie différait peu. Trois-Rivières n'était encore qu'un village. Montréal, avec six mille âmes, s'efforçait d'opérer la transition entre la vie rurale et la vie urbaine. Elle vivait déjà du commerce, de la traite des fourrures surtout, qui s'y concentrait

grâce à sa foire annuelle. Ville de commerçants, de coureurs des bois, elle se façonnait déjà un caractère actif et entreprenant.

Québec, avec près de dix mille âmes, avait des allures de petite ville. Capitale administrative et religieuse, centre éducatif et commercial, possédant la plus grande industrie du pays grâce à ses chantiers maritimes, Québec s'était donné une physionomie originale, un caractère d'équilibre et de stabilité. La ville avait un aspect des plus pittoresque avec son enceinte de fortifications, son port plein d'activité, ses majestueux édifices, ses maisons de maçonnerie au-dessus desquelles les clochers surgissaient déjà drus, son peuple varié, bigarré, joyeux, bon vivant.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

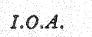
Le commerce était alors presque totalement concentré dans les villes. Bien que peu développé, il engendrait une réelle prospérité. Il y avait des années où la traite des pelleteries rapportait à elle seule plus de trois millions, somme considérable en regard de la population. L'industrie présentait plus de retard. En dehors de quelques exploitations forestières, deux entreprises méritaient seules le nom d'industries: les Forges du Saint-Maurice et les chantiers maritimes de Québec.

En plus des difficultés des communications et de certaines législations tracassières, l'insuffisance du numéraire entravait fort le commerce. Faute d'or et d'argent, le gouvernement avait dû recourir à une invention appelée à un grand avenir, le papier-monnaie. Le manque de stabilité dans sa valeur n'était pas de nature à encourager l'accumulation de capitaux. Aussi, sauf pour les pièces d'or et d'argent, personne ne s'amusait à thésauriser. L'argent aussitôt gagné, on se hâtait de le transformer en valeur plus stables, terres, maisons, meubles, habits, ou l'on en disposait pour se donner les douceurs de la vie. Cette facilité à la dépense prêtait un peu un faux air de richesse au pays, alors qu'il ne jouissait que d'une modeste aisance. Cette aisance elle-même n'était pas constante. Dans un pays



Pierre-Noël Levasseur. *Saint Paul. (Église de Charlesbourg)*





I.O.A.

Pierre-Noël Levasseur. *Saint-Joseph. (Chapelle des Jésuites de la rue Dauphine, Québec)*

Pierre Levasseur. *Saint Pierre. (Église de Charlesbourg)*

rural comme le Canada d'alors, la prospérité de l'agriculture constituait la source de bien-être général. Le cultivateur était encore mal armé contre le climat. Une récolte manquée amenait toujours une situation grave. Les cultivateurs devaient alors retrancher tout au moins le superflu. Pour les colons débutants et qui avaient besoin d'une suite de bonnes récoltes pour se tirer d'affaire, c'était la misère. Pour les citadins, artisans, fonctionnaires à revenus fixes, c'était la famine causée par la hausse des prix. De là ces peintures sombres que nous trouvons dans les auteurs de cette époque, de paysans affamés refluant vers les villes ou de citadins allant quêter dans les côtes.

SITUATION DES HABITANTS

En dehors de ces années d'exception et de certaines misères locales, le bien-être et une certaine abondance étaient la règle commune. Le luxe avait même fait son apparition. Il était surtout apparent dans la toilette. La Hontan avait reproché aux jeunes filles de se parer avec une richesse suffisante pour ruiner leurs parents. Les pasteurs eux aussi trouvaient nécessaire de les rappeler à l'ordre sur ce point.

Une chose est certaine, c'est que dans toute l'étendue du pays, le Canadien avait la vie relativement facile et heureuse. Les témoignages de la fin du régime français sont unanimes à ce sujet. « A Québec, dit Bonnefous, tout le monde jouit d'une honnête aisance sans richesse ». A Montréal, ville enrichie par la traite, c'était encore mieux. Quant aux habitants des campagnes, leur sort était digne d'envie et certainement meilleur que celui des paysans européens de la même époque. Franquet les avait trouvés trop à leur aise. Montcalm les comparait à des gentilhommes campagnards. Les artisans étaient un peu moins bien partagés, mais, au dire de Bourgainville, « il n'y avait point de pauvres et on ne demandait ni dans les rues ni dans les églises ». S'il n'y avait pas de pauvres, il n'existait pas non plus de grandes fortunes. Les plus riches citoyens étaient quelques marchands possédant quelques centaines de mille

livres de capital et quelques seigneurs dont les ressources consistaient surtout en biens fonciers.

LA VIE SOCIALE A cet équilibre économique se superposait une vie sociale de bon aloi alimentée par une élite assez nombreuse et distinguée groupée surtout dans la ville de Québec. C'est là, en effet, que l'on voit défiler la noblesse et tout le beau monde. C'est le siège du gouvernement composé de grands personnages. Les cercles et les salons sont brillants; on s'y essaie à copier la Cour. Plusieurs, du reste, l'ont vue. Les modes de Paris donnent le ton, bien qu'avec une année de retard. En un mot, Québec c'est le centre, la lumière du Canada. C'est une toute petite ville, presque un bourg, mais la vie y est si brillante que Montcalm, au sortir de très beaux bals où il a vu plus de quatre-vingts dames et demoiselles très bien mises, confie à son journal: « Québec m'a paru une ville d'un fort bon ton: je ne crois pas que, dans la France, il y en ait plus d'une douzaine au-dessus de Québec pour la société ».

Cette vie brillante amène l'adoucissement des mœurs et l'affinement de l'esprit. Dès 1720, un historien, parlant des Québécois, disait: « Ils ont beaucoup d'esprit, surtout les personnes du sexe, qui l'on brillant, aisé, ferme, fécond en ressources, courageux et capable de conduire les plus grandes affaires ». Le bon Charlevoix semble s'être particulièrement plu à la conversation des Québécois; il en détaille le menu: « On politique sur le passé, on conjecture sur l'avenir; les sciences et les beaux-arts ont leur tour, et la conversation ne tombe point ».

Cet état social enviable déborde de la ville et s'étend sur les campagnes, surtout sur celles du gouvernement de Québec qui, à lui seul, représente une bonne moitié de la population totale. Le milieu y est tout préparé. C'est la région la plus ancienne, la plus sédentaire; la course des bois n'a jamais eu beaucoup d'emprise sur cette partie du pays. Les habitants y sont plus instruits, plus éclairés, plus renseignés sur la politique et les événements extérieurs. Les mœurs

I.O.A.

Noël Levasseur. *Chaire et boiseries de la Chapelle des Ursulines, Québec.*

sont plus douces, et le vernis de la civilisation a fait son œuvre, à tel point que les habitants de Montréal parlent fort irrévérencieusement des « moutons de Québec », lesquels leur rendent la politesse en les traitant méchamment de « loups de Montréal ».

Trois-Rivières et Montréal possèdent aussi des cercles dans lesquels on s'efforce de rivaliser avec la capitale. Mais la société y est beaucoup moins nombreuse et moins brillante.

LA PATRIE

LE TYPE HUMAIN Tous les voyageurs français qui ont visité notre pays dans la période qui a précédé la Conquête ont été unanimes à noter des différences assez marquées entre le peuple qui s'y était établi et celui de la mère-patrie. Les influences du pays et de l'histoire s'étaient conjuguées pour former un groupe nouveau bien caractérisé.

Les éléments venus des diverses provinces de France se sont fondus au Canada en un tout homogène pour donner un type humain particulier. Une véritable sélection s'était opérée dans le choix des colons, sélection qui ne s'était pas bornée à la valeur morale, mais qui avait aussi tenu compte des qualités physiques. Le climat était venu opérer une seconde sélection en affermissant les constitutions ou en éliminant les faibles qui ne purent résister à ses rigueurs. C'est ainsi qu'est né un type dont on pourra écrire : « Les Canadiens sont bien faits, robustes, grands, forts, vigoureux, entreprenants, braves, infatigables. Le sang du Canada est fort beau, les femmes y sont généralement belles ... » (La Hontan). « Nous n'avons point, dans le royaume, de province où le sang soit communément si beau, la taille plus avantageuse et le corps mieux proportionné ... » (Charlevoix). « Les Canadiens sont naturellement grands, bien faits, d'un tempérament vigoureux » (Hocquart).

Les avantages physiques ne sont pas les seuls à caractériser les Canadiens d'autrefois. La géographie et l'histoire leur ont fourni une personnalité morale en les incitant aux « tâches de dépassement; dépassement dans l'étreinte d'une terre aux proportions continentales; dépassement dans une lutte pour la vie contre des forces démesurées, contre un jeune voisin agressif et de taille déjà géante. » La nature du pays, l'isolement, ont forcé les Canadiens à compter surtout sur eux-mêmes. Ils sont devenus débrouillards, ont acquis l'habileté manuelle, l'ingéniosité sous toutes ses formes.

« Personne, disait Charlevoix, ne peut leur contester un génie rare pour les mécaniques: ils n'ont presque pas besoin de maîtres pour y exceller et on en voit tous les jours qui réussissent dans tous les métiers sans en avoir fait l'apprentissage. » « Ils ont tous foncièrement de l'esprit », ajoutait Montcalm, et il s'accordait avec Charlevoix et Kalm pour en trouver davantage aux femmes qu'aux hommes.

Les événements de l'histoire, les luttes soutenues pour bâtir leur pays leur ont fait acquérir de précieuses qualités morales: la patience, le sang-froid, le courage, l'audace. Leur mode de vie libre leur a aussi conféré l'esprit d'indépendance, la confiance en eux-mêmes.

L'exagération de certaines de ces qualités en est venue cependant à engendrer en eux certains défauts: l'amour-propre trop prononcé, la vanité, la vantardise, un entêtement exagéré à affirmer leurs droits, d'où un penchant à la chicane, aux procès.

Ces défauts ne les empêchaient pas d'être très sociables, hospitaliers, affables, courtois. « Les manières douces et polies sont communes à tous, écrivait Charlevoix, et la rusticité, soit dans le langage, soit dans les façons, n'est pas même connue dans les campagnes les plus reculées ». Hocquart ajoutait: « Ils n'ont pas l'air grossier et rustique des paysans de France ».

Pour compléter ce portrait du Canadien, ajoutons encore quelques traits: la gaîté franche et de bon aloi dont les pires épreuves ne

pouvaient avoir raison ; un grand respect envers toutes les personnes investies de l'autorité, un sens religieux profond et bien ancré qui le rendait d'une grande fidélité envers le clergé et l'Église.

LE SENS SOCIAL Le Canadien d'avant 1760 constituait en somme un type humain d'une incontestable richesse, possédant des ressources qui allaient lui permettre d'affronter avec succès l'épreuve de la Conquête. Sa grande faiblesse ne résidait pas dans ses défauts individuels, mais beaucoup plus dans le peu de développement du sens social. Le paternalisme d'État auquel le régime de gouvernement l'avait habitué en était grandement responsable.

L'absence d'institutions représentatives avait empêché la formation de traditions politiques. L'opinion publique n'existait guère. Aux prises avec les gazettes et les publications de toutes sortes en France même, le gouvernement avait voulu s'épargner ces difficultés au moins dans sa colonie. Il s'était donc toujours opposé à l'introduction de l'imprimerie au Canada, avec la conséquence qu'en plein milieu de XVIIIe siècle, gouverneurs, intendants, évêques, en étaient réduits à recourir à la méthode moyennageuse d'utiliser des copistes pour assurer la diffusion des édits, des ordonnances ou des mandements. Le moindre manuel classique devait être importé de France à grands risques et à grands frais. L'édition du *Catéchisme* de Mgr de Saint-Vallier avait été perdue dans la capture, par les Anglais, du navire qui transportait ces précieux volumes. L'absence d'imprimerie entravait l'essor de la vie intellectuelle et empêchait le développement de la littérature. Privés de journaux, de nouvelles, les Canadiens ne pouvaient se former d'opinions.

Afin de favoriser l'établissement des colons et de faciliter leurs progrès, le gouvernement, dans son paternalisme, avait voulu assurer les services sociaux essentiels au moyen de subventions, de dotations au clergé et aux communautés religieuses, défrayant ainsi une partie des frais du culte et permettant la gratuité de l'enseignement, de

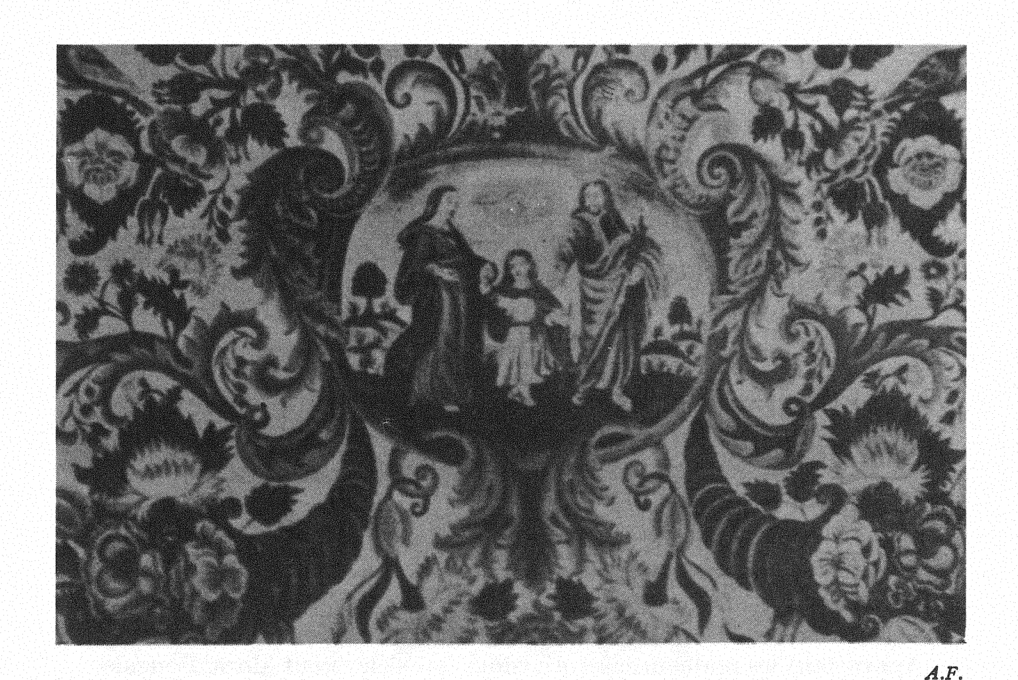
l'hospitalisation, et les secours aux indigents. Même dans le domaine des travaux publics, tout ce qu'on demandait aux Canadiens, c'était de fournir, à l'occasion, quelques journées de corvée gratuite. Procédés qui honorent la mère-patrie, à la générosité de laquelle il faut rendre hommage, mais qui ont tout de même marqué de façon malheureuse la mentalité canadienne. Les Canadiens ont été ainsi portés à considérer le gouvernement comme une sorte de providence sur laquelle ils pouvaient compter, le dévouement et la charité du clergé et des communautés religieuses comme une chose naturelle qui leur était due. Cette conception devait produire ses effets après la Conquête en empêchant les Canadiens d'assumer leurs responsabilités, par une opposition systématique à l'imposition de taxes pour l'organisation des services publics et pour l'éducation, retardant ainsi considérablement notre maturation comme peuple.

Dans tout le legs de la France au Canada, ce manque de développement du sens social apparaît comme la plus grande faiblesse dont nous ayons héritée. A deux siècles de distance, nous n'avons pas encore réussi à en surmonter les conséquences.

L'ÉCLOSION DU SENTIMENT NATIONAL

Une nationalité peut fixer le moment de sa naissance à l'instant où ses membres prennent conscience d'être différents et de posséder, en plus d'un habitat déterminé, des intérêts, des traditions et un idéal commun. Le jeu des intérêts constitua la première cause d'opposition entre Français de France et colons intallés au Canada.

Très confus d'abord, ces intérêts finirent par se départager et se préciser. Dès le début du XVIIIe siècle, on commença à parler d'intérêts purement canadiens et, pour les appuyer, on invoqua bientôt l'histoire canadienne. C'est ainsi que procédèrent les marchands de Québec lorsqu'ils adressèrent, en 1719, une pétition au Conseil de Marine pour protester contre la concurrence des négociants français. « Remarquez, écrivaient-ils, que les domiciliés ont dans cette colonie:



A.F.

Marie de l'Incarnation. *Parement d'autel de la Sainte-Famille. (Monastère des Ursulines, Québec)*

trisaïeuls, bisaïeuls, aïeuls, leurs pères, ... ils y ont leurs familles ... qu'ils ont contribué les premiers à l'établir, qu'ils ont ouvert et cultivé les terres, bâti les églises, arboré des croix, maintenu la religion, soutenu la guerre tant contre les nations sauvages que contre les autres ennemis de l'État, même avec succès ... qu'ils n'ont épargné ni leurs biens ni leur vie pour seconder les intentions du roi d'établir ce pays, qui est un fleuron de sa couronne ... » Ces hommes de négoce ont écrit une des belles pages de notre littérature d'autrefois en même temps qu'ils ont émis l'un des premiers manifestes du nationalisme canadien.

L'opposition ne fit que s'accentuer entre Canadiens et Français pour dégénérer parfois en rivalités assez âpres qui s'étendirent même

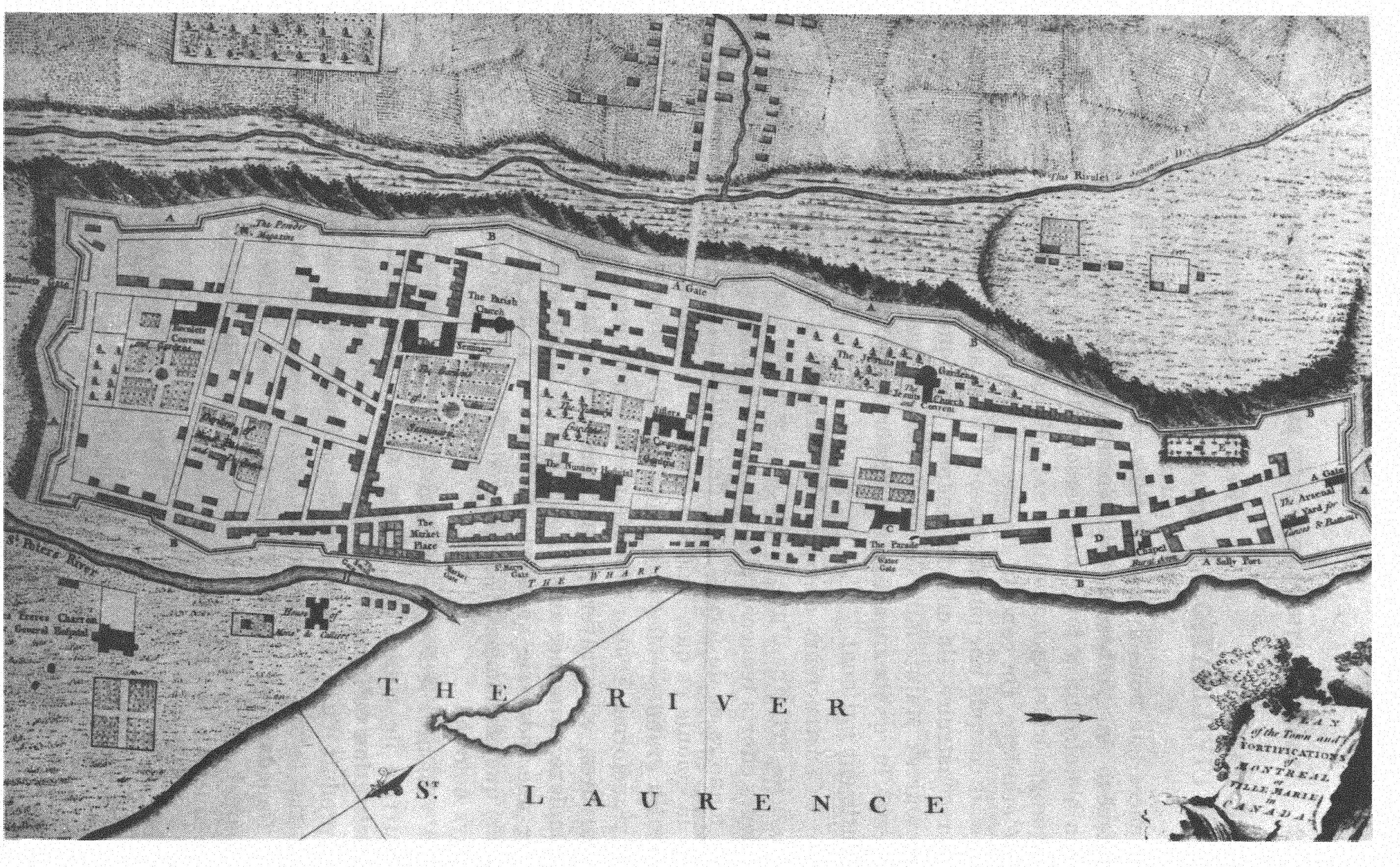
au clergé, surtout à l'époque de Mgr Dosquet, alors que les prêtres canadiens se virent maintes fois bafouer.

Le conflit atteignit son point culminant avec la guerre de Sept Ans, en opposant un gouverneur canadien à un intendant et à un état-major français, les milices canadiennes aux troupes régulières françaises. Il y eut là beaucoup plus que des querelles et des ambitions personnelles, mais une opposition complète aussi bien sur les objectifs de guerre que sur les méthodes à utiliser. La guerre prenait un sens différent pour chacun des groupes. Pour Bigot et sa bande, c'était une occasion de fortune; pour les officiers français, c'était « l'espoir des grâces du roi » et d'un rapide avancement; pour l'état-major, c'était le maintien en Amérique d'une énergique diversion qui faciliterait la tâche de la France en Europe; pour les Canadiens, il s'agissait avant tout et surtout de protéger leurs foyers et non de « s'ensevelir sous les ruines du pays » comme le proclamait Montcalm. Appréciant les malheureuses divisions qui s'élevaient alors, Bougainville, avec exagération, sans doute, écrivait: « Il semble que nous soyons d'une nation différente, ennemie même. »

Représentant du roi de France, mais en même temps fils du pays, Vaudreuil dut faire son choix dans ces conjectures difficiles. Dans sa correspondance avec la Cour, il voulut établir une distinction entre ce que lui commandait « son zèle pour le service du roi et son attachement à sa patrie. »

Patrie! Vaudreuil fut probablement l'un des premiers Canadiens à cristalliser le patriotisme canadien et à lancer l'emploi du mot patrie en l'appliquant à son pays. C'est à ce moment que le terme commence à être prononcé, ou tout au moins, c'est à cet instant qu'on le trouve dans les écrits.

Avec l'idée d'une patrie distincte, les Canadiens avaient ainsi pris conscience de leur entité nationale. Ce sentiment devait se développer rapidement après la Conquête, par les conflits avec un peuple étranger, et devenir l'un des facteurs de notre survivance.



Montréal en 1760. *Plan dressé par les officiers de l'armée anglaise.*

UNE PATRIE. UNE CIVILISATION

« De ces diverses constatations se dégage une perpective d'une très grande portée. Obéissant ou résistant aux influences que nous avons signalées, un groupe humain a réalisé en lui-même la synthèse de ses tendances essentielles. Il s'est formé. Son histoire lui a forgé une personnalité distincte. Dès lors, d'une façon générale, les Canadiens ont pris conscience de leur individualité ethnique. On conçoit aisément pourquoi. Voici des hommes qui se sont conquis une patrie ; quand il s'est agi de la défendre, puis de la reconstruire, ils ont dû compter pratiquement sur leurs seules ressources. Maintenant, leur pays est leur œuvre. Il leur appartient. C'est à lui qu'ils appartiennent. Telle est la raison profonde de leur sentiment national.

« Constructeurs d'empire, les Canadiens du XVIIe siècle sont aussi les artisans d'une patrie. Grâce à leurs travaux quotidiens et à leurs efforts tenaces, voilà que la vallée laurentienne s'est couverte de manoirs et de fermes, que des routes relient les centres vitaux de la colonie et que, lancés à Québec, les vaisseaux du pays filent sur les grandes voies maritimes. Peu à peu, l'économie canadienne se transforme. D'abord fondée presque uniquement sur la traite des fourrures, elle traverse des crises d'où elle sort organisée, plus complexe, enracinée au sol nourricier de la patrie mais aussi appuyée sur une industrie naissante, prédestinée à un grand avenir. C'est ainsi que les hommes de la Nouvelle-France ont posé les assises d'un pays nouveau.

« Bientôt le sort de la Nouvelle-France sera en jeu. Le pays se couvrira de ruines. Le peuple sera affreusement battu. Mais la civilisation qu'il représente est appelée à survivre parce qu'elle est le produit d'une lente et sûre élaboration historique, parce que, dans les trente ans de paix qui lui ont été accordés entre 1713 et 1744, le Canada s'est réalisé. Il est devenu une entité morale, un être complet, une nation nouvelle, appuyée sur un passé dont la puissance irréductible le projette vers l'avenir. »

(Frégault, *La Civilisation de la Nouvelle-France.*)

EXERCICES

Répondez aux questions suivantes:

1. — Quelle était l'étendue du territoire habité au Canada à la fin du régime français?
2. — Donnez une idée d'ensemble du pays à cette époque.
3. — Quelles étaient les principales pièces du mobilier de la maison du cultivateur?
4. — Donnez une idée de l'importance des villes canadiennes vers 1755.
5. — Quelles étaient les deux principales industries du pays?
6. — Nommez les trois principales causes qui entravaient l'essor économique du Canada.
7. — Quelle était la situation générale de fortune des Canadiens à la fin du régime français?
8. — Quelle appréciation Montcalm donnait-il de la vie sociale de Québec?
9. — Indiquez quelques-unes des qualités physiques des Canadiens d'autrefois.
10. — Indiquez leurs principales qualités morales.
11. — Indiquez quelques-uns de leurs défauts.
12. — Indiquez les principales causes qui ont empêché la formation du sens social chez les Canadiens d'autrefois.
13. — Comment la mentalité canadienne a-t-elle été marquée par le paternisme du gouvernement français?
14. — Indiquez les principales étapes de la formation du sentiment national chez les Canadiens d'autrefois.
15. — Quand les Canadiens commencèrent-ils à employer le mot patrie pour désigner leur pays?
16. — Comment les Canadiens ont-ils été les artisans d'une patrie nouvelle?
17. — Pourquoi, suivant l'historien Guy Frégault, la civilisation représentée par la Nouvelle-France était-elle appelée à survivre?

Exercices supplémentaires

LECTURES LIBRES

Groulx, ***Histoire du Canada français,*** **Vol. II, Troisième période, deuxième partie, chapitres 2, 3, 4.**

Groulx, ***La Naissance d'une race.***

Groulx, ***Chez nos ancêtres.***

Frégault, ***La Civilisation de la Nouvelle-France, La Guerre de la Conquête.***

Kalm, ***Voyage en Amérique du Nord.***

CAUSERIE OU TRAVAIL EN ÉQUIPE

Vous êtes un touriste étranger venu au Canada vers 1750, comme Pierre Kalm. De retour en votre pays, on vous invite à donner une causerie sur votre voyage. Vos auditeurs désirent que vous leur parliez du pays, de ses habitants, de leur mode de vie, de leur culture, etc... Plusieurs élèves peuvent participer à ce travail en développant chacun un point différent.

Deuxième partie

LA CULTURE FRANÇAISE ET CATHOLIQUE

A LA CROISÉE DES CHEMINS

La première partie de ce volume vous a décrit la forme de civilisation implantée sur notre sol par la France et vous a montré comment cette civilisation s'était orientée vers un idéal particulier et prometteur pour l'avenir. Une nationalité nouvelle était née sur les rives du Saint-Laurent. Soulevée par le ferment du catholicisme et de la culture française, elle était en voie de réaliser la prophétie de Talon: « Cette partie de la monarchie française deviendra quelque chose de grand. »

Survint alors la Conquête, véritable catastrophe pour notre peuple. Même si les capitulations parvinrent à sauvegarder les droits essentiels, plusieurs demeurèrent dans le domaine de l'incertain et leur reconnaissance ne pouvait que susciter des luttes pénibles. La pire conséquence de la Conquête vint cependant de la rupture des liens spirituels d'avec la mère-patrie, rupture qui laissa notre peuple à ses propres forces.

La ruine économique aggrava encore les effets de la conquête politique. Fortement affectée par les ruines accumulées par la guerre, notre situation économique s'effondra par suite de la faillite du trésor français qui nous laissa sans capitaux et nous fit ainsi perdre toute possibilité de conserver les positions acquises. Seule la terre nous resta et notre vie dut se résumer pour longtemps en une économie paysanne.

Notre peuple devait désormais affronter la domination d'une nation puissante, longtemps ennemie, animée de vifs sentiments anticatholiques, dont la politique commerciale ne pouvait guère favoriser le relèvement canadien. L'opposition d'idées, de sentiments, d'intérêts, devait nous placer devant un péril extrême pour notre survivance.

C'est alors que se posa pour nous une option pénible: accepter l'assimilation avec le vainqueur, ou résister vigoureusement.

La situation n'était toutefois pas désespérée. Les différences de races, de langues, de religions, le repliement rural, favorisèrent la formation d'une société pratiquement imperméable aux influences anglicisantes. Les chefs d'alors, le clergé particulièrement, surent discerner les possibilités de survivance nationale. Ils s'appliquèrent à maintenir l'organisme paroissial, cellule de vie sociale, politique et économique en plus de vie religieuse. Ils prônèrent une solution féconde: l'adaptation aux conditions nouvelles tout en conservant l'essentiel des traditions françaises et catholiques.

Notre nationalités s'engagea sur la voie périlleuse qui devait la mener éventuellement à la victoire. Longtemps, elle dut vivre dangereusement, surmonter de multiples difficultés: les défections, la pauvreté, l'ignorance, lutter contre la propagation de fausses doctrines et les attaques parfois sournoises de certains adversaires. Des chefs sortis des masses populaires se révélèrent alors les guides, les vrais sauveurs de notre peuple.

Décrire les conséquences de la catastrophe de 1760, et montrer comment nos ancêtres ont pu y faire face, tel sera l'objet des cinq prochaines leçons.

CHAPITRE 9

LA CONQUÊTE ET SES CONSÉQUENCES

LA CAPITULATION

LA FIN DU RÉGIME FRANÇAIS

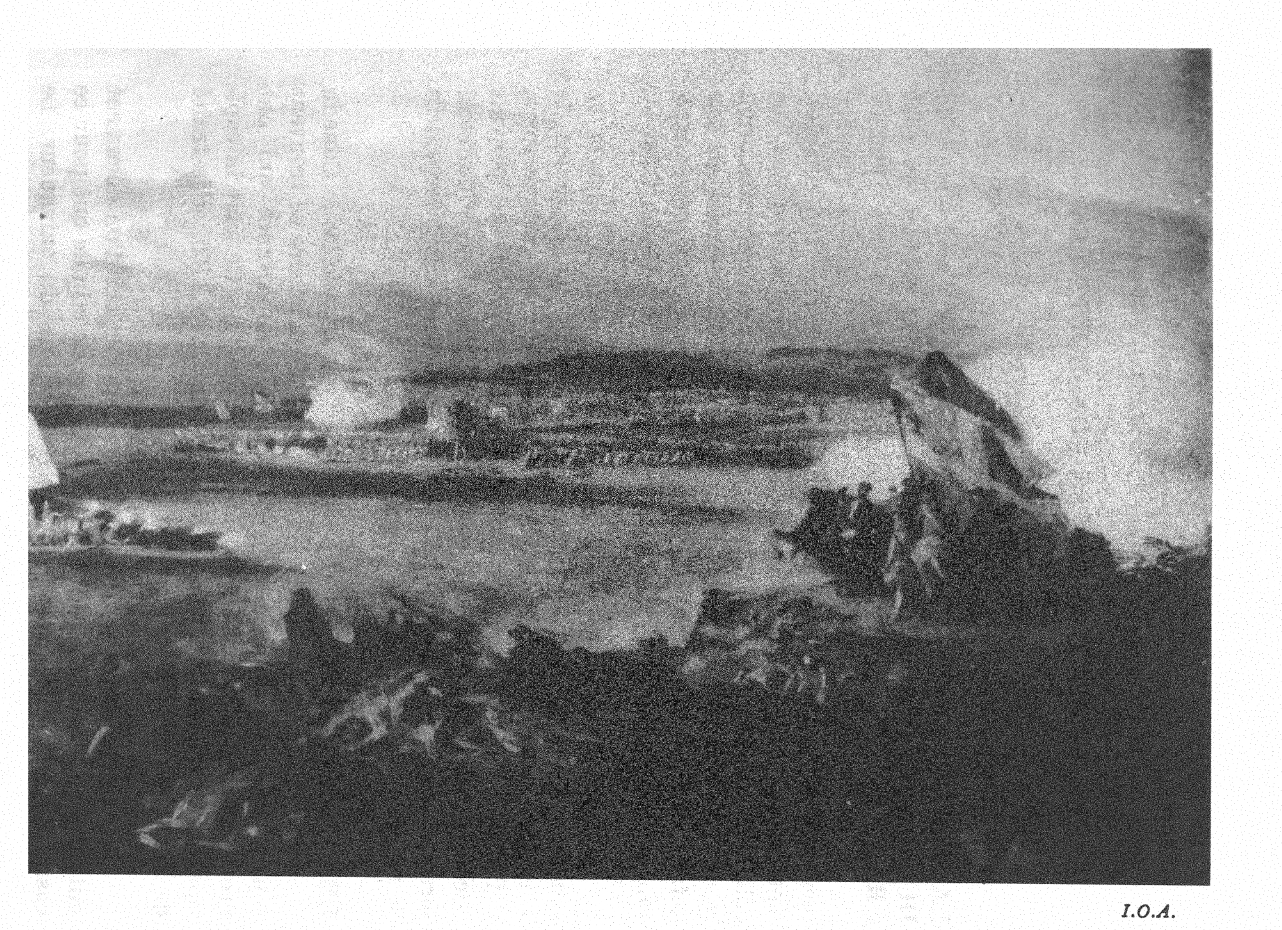
Le 13 septembre 1759, se livrait, sous les murs de Québec, la bataille qui devait décider du sort de la Nouvelle-France. Grâce à un coup d'audace inouï, l'armée anglaise avait réussi à prendre pied sur les plaines d'Abraham. L'effet de surprise fut complet. Épuisés par une tension nerveuse qui durait depuis cinq ans, les officiers français perdirent la tête et leur précipitation transforma ce qui aurait pu devenir un désastre pour l'armée anglaise en une défaite décisive pour la France. Cinq jours plus tard, Québec capitulait, donnant le signal de l'agonie du régime français au Canada.

Malgré l'héroïque sursaut de Sainte-Foy, il fallut bientôt se rendre à l'évidence. Toute lutte devenait impossible; à moins de s'ensevelir sous les ruines du pays, de se suicider en quelque sorte, il fallait bien céder au sort et tenter de préserver ce qui pouvait encore être sauvé. C'est ce que comprit le gouverneur Vaudreuil lorsque, le 6 septembre 1760, il décida d'entamer des pourparlers de reddition.

LES CAPITULATIONS

Les conditions auxquelles le Canada a été cédé à l'Angleterre se trouvent consignées dans trois documents d'inégale importance qui ont profondément influencé notre histoire et notre vie. Ce sont la capitulation de Québec, en 1759, celle de Montréal, en 1760, et le traité de Paris, en 1763.

La capitulation de Québec offre surtout l'aspect d'un document militaire en vue de la reddition de la ville et ne stipule que pour ce cas. Toutefois, elle éclaire sur les dispositions du vainqueur. Le



I.O.A.

Charles Huot. *La bataille des Plaines d'Abraham. (Montréal, collection Corbeil)*

traité de Paris ne contient qu'un article relatif au Canada. Il comporte une renonciation perpétuelle de la France à toute prétention sur son ancienne colonie et deux clauses relatives, l'une à l'exercice du culte catholique, l'autre à la possibilité pour les Canadiens qui le voudraient de quitter leur pays et de rentrer en France. La capitalution de Montréal constitue le document d'importance capitale. C'est une reddition définitive et générale pour tout le pays. C'est d'ailleurs ce qu'avait prévu Vaudreuil en envisageant la situation dans son ensemble et en tentant d'assurer au peuple, qui passait sous une nouvelle allégeance, la garantie de ses droits et de ses libertés essentielles. Il s'efforça de tout prévoir et, même s'il ne put tout obtenir, il fit œuvre intelligente et courageuse.

La capitulation de Montréal comporte 55 articles. Un peu plus de la moitié traitent de la déposition des armes, de la transmission des pouvoirs au vainqueur, de l'évacuation et du rapatriement des troupes et du personnel administratif. Huit articles tentaient de définir sans ambiguité le statut religieux des Canadiens sous le nouveau régime ; les autres traitaient de leurs droits civils.

LA VALEUR DES TERMES DE LA CAPITULATION La capitulation de Montréal représente le document capital dans lequel il faut chercher les conditions qui ont fixé notre vie sous le régime nouveau. D'après le droit international de l'époque, une pareille convention engageait vainqueurs et vaincus aussi rigoureusement qu'un traité et aucun de ses termes ne pouvait être éludé par la suite, même lors de la signature du traité de paix. C'est ainsi que l'abbé de La Corne, délégué canadien auprès du gouvernement anglais, déclarait, dès 1763, au ministre, Lord Shelburne : « Les Canadiens fonderont toujours leur droit pour l'exercice de leur religion sur les deux capitulations de MM. Townshend (Québec) et Amherst (Montréal), et quand on supposerait qu'il y aurait une clause dans le traité de paix contraire à ce qui leur a été accordé pleinement dans les capitulations au sujet de la religion, ils ne croiront jamais que cette

clause postérieure puisse nuire à leur droit d'exercer la religion romaine. »

Cette prétention du délégué canadien fut bientôt reconnue comme juste par le juge en chef d'Angleterre, Lord Mansfield, qui, dans un jugement célèbre, déclara: « Les articles d'une capitulation par laquelle s'est opérée la reddition d'un pays et ceux du traité en vertu duquel s'est accomplie la cession, sont sacrés et inviolables quant à leur esprit et à leur portée véritable. »

Lors des études préliminaires à l'adoption de l'Acte de Québec, la validité des clauses de la capitulation fut soumise à une commission d'éminents légistes anglais. L'avocat général Marriott, bien que très peu sympathique aux réclamations des Canadiens, insista sur la valeur bilatérale des engagements pris alors. « L'honneur et les intérêts de ce royaume y sont engagés, écrivait-il, et l'entente doit être religieusement observée. » Aussi la capitulation de Montréal est-elle restée, au dire du chanoine Groulx, « le texte le plus clair, le plus solide où nos revendications se sont appuyées ».

CE QUI EST PERDU

LA RUPTURE DES LIENS AVEC LA FRANCE

La capitulation de Montréal remettait le pays à l'occupation de l'ennemi tout en prévoyant sa rétrocession possible lors du traité de paix. Précaution inutile cependant; le traité de 1763 ne fit que confirmer la capitulation en déclarant:

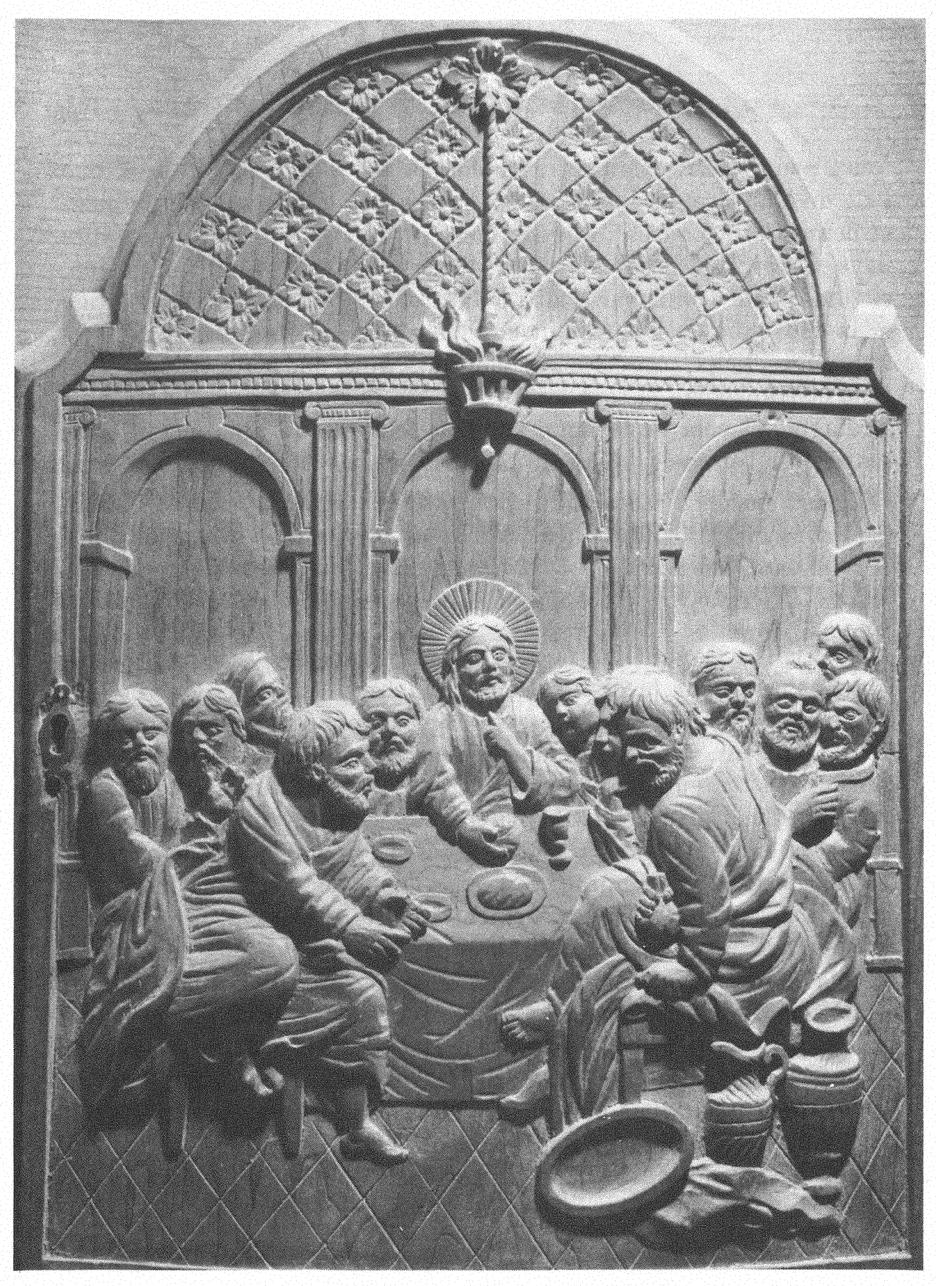
« Sa Majesté très chrétienne renonce à toutes les prétentions qu'elle a formées autrefois, ou pu former, à la Nouvelle-Écosse, ou l'Acadie, en toutes ses parties, et la garantit toute, et avec toutes ses dépendances, au roi de la Grande-Bretagne. De plus Sa Majesté très chrétienne cède et garantit à sa dite Majesté britannique, en

toute propriété, le Canada avec toutes ses dépendances, ainsi que l'Île du Cap-Breton, et toutes les autres îles, et côtes, dans le golfe et fleuve Saint-Laurent, et généralement tout ce qui dépend des dits pays, terres, îles et côtes avec la souveraineté, propriété, possession, et tous droits acquis par traité, ou autrement, que le roi très chrétien et la couronne de France ont eus jusqu'à présent sur les dits pays, îles, terres, lieux, côtes et leurs habitants, ainsi que le roi très chrétien cède et transporte le tout au dit roi et à la couronne de la Grande-Bretagne, et cela de la manière et de la forme la plus ample, sans restriction, et sans qu'il soit libre de revenir sous aucun prétexte contre cette cession et garantie, de ne troubler la Grande-Bretagne dans les possessions susmentionnées. »

Le sort en était jeté.

« Ils (les Canadiens) ne seraient plus français. Cette mère-patrie (la France) dont la civilisation rayonnante éclairait de loin leur marche, qui, malgré ses fautes, était restée pour eux l'objet d'un culte filial, qui leur envoyait depuis cent cinquante ans ses éducateurs, ses administrateurs, ses femmes d'élite, ses apôtres et ses héros, une solution de continuité tragique coupait soudain toutes les artères par lesquelles elle leur transmettait sa vie. Séparés, isolés, privés de tous moyens de communication avec la nation-mère que la défaite forçait à l'abandon, ils se voyaient réduits à leurs propres forces, ou pour mieux dire à leur navrante faiblesse, sous le joug de l'ennemi séculaire, complètement et irrévocablement vainqueur. Que l'horizon était sombre pour nos pères ! Quand ils le sondaient de leurs regards auxieux, ils n'y voyaient poindre aucun rayon d'espoir. Pourraient-ils sauver quelques épaves dans ce naufrage de la race française en Amérique ? Qu'allait-il advenir des 65,000 Canadiens dont les établissements s'échelonnaient sur les deux rives du Saint-Laurent ? Y aurait-il un lendemain pour leur nationalité ? Le présent était désolé et l'avenir sinistre. »

(Chapais, *Cours d'histoire du Canada.*)



I.O.A.

Philippe Liébert. *Porte de tabernacle en bois de pin sculpté, représentant la Cène. Provient du maître-autel de Sainte-Rose (île-Jésus). Musée de la Province, Québec).*

LE CHOC MORAL La rupture des liens avec la mère-patrie ne constitua peut-être pas le pire malheur qui frappa alors notre nationalité. Le choc moral résultant de la défaite fut encore plus grave. Ses effets n'apparurent pas immédiatement, mais ils s'insinuèrent graduellement dans l'âme canadienne à tel point qu'après deux siècles nous n'avons pu encore nous défaire entièrement de la mentalité qui en est résultée.

«C'est une lourde et périlleuse épreuve que celle de la défaite ployant les âmes jusqu'à terre. Toujours une dépression morale malsaine, conseillère de démissions, se produit dans la conscience d'un peuple à l'heure où, devant le spectacle de ses dernières forces brisées, il se dit, baissant la tête: je suis vaincu. Aux ruines matérielles de la guerre s'ajoute pour lui la perte de biens supérieurs. Quand il descend au fond de sa conscience il n'y trouve plus le même sentiment de fierté, la même confiance en ses forces, en son avenir, au génie de sa race, sentiment et confiance qui faisaient les meilleurs ressorts de sa volonté. »

(Groulx, *Lendemains de conquête.*)

« On sait de quoi est faite cette maladie morale. Quand, par l'analyse, on tâche d'en saisir les éléments, on découvre, au fond, une blessure de la volonté, une dépression de la fierté de race, une résignation morne à une sorte de fatalité qui aurait constitué à jamais le plus faible dans la sujétion du plus fort. De là la foi spontanée à la supériorité du conquérant, à ses mœurs, à ses institutions; de là le doute de soi, la méfiance de ses forces, le mépris des siens et du génie ethnique; de là aussi un goût morbide de la paix sans dignité, l'oubli facile des injures qu'on accepte comme la monnaie de sa condition: un tempérament de valet dans sa propre maison; au lieu de l'élan superbe vers les restaurations qui effacent la défaite, le désir de la consommer entièrement par l'abdication totale; pour tout dire, l'arbre inconscient, penché par la tempête, et qui n'a plus que l'obsession stupide de la chute. »

(Groulx, *Vers l'émancipation.*)

CE QUI DEMEURE.

LA LIBERTÉ DE CULTE

En dressant la liste des garanties demandées, les auteurs des capitulations ne perdaient pas de vue que le pays allait passer aux mains d'une puissance hérétique et anticatholique. Aussi leur grande précaution fut-elle de sauvegarder la foi et la liberté religieuse. C'est cette volonté qui a inspiré l'article principale de la capitulation de Québec. Dans celle de Montréal, pas moins de huit articles tentaient de définir le statut religieux.

L'article 27 de la capitulation se lisait comme suit: « Le libre exercice de la rligion catholique apostolique et romaine subsistera en son entier; en sorte que tous les états et les peuples des villes et des campagnes, lieux et postes éloignés pourront continuer de s'assembler dans les églises et de fréquenter les sacrements, comme ci-devant, sans être inquiétés en aucune manière directement ni indirectement. Ces peuples seront obligés par le gouvernement anglais à payer aux prêtres qui en prendront soin les dîmes et tous les droits qu'ils avaient coutume de payer sous le gouvernement de Sa Majesté très chrétienne. » En regard de cet article, Amherst avait écrit: « Accordé pour le libre exercice de leur religion. L'obligation de payer la dîme aux prêtres dépendra de la volonté du roi. » L'article 28 disait: « Le chapitre, les prêtres, curés et missionnaires continueront avec entière liberté leurs exercices et fonctions curiales dans les paroisses des villes et des campagnes. » Amherst avait écrit: « Accordé. » L'article 29 était conçu en ces termes: « Les grands vicaires, nommés par le chapitre pour administrer le diocèse pendant la vacance du siège épiscopal, pourront demeurer dans les villes ou paroisses des campagnes, suivant qu'ils le jugeront à propos. Ils pourront en tout temps visiter les différentes paroisses du diocèse avec les cérémonies ordinaires, et exercer toute la juridiction qu'ils exerçaient sous la domination française. Ils jouiront des mêmes droits en cas de mort du futur évêque, dont il sera parlé à l'article suivant. » Amherst

avait noté ainsi cet article : « Accordé, excepté ce qui regarde l'article suivant. » Cet article suivant qui avait trait à la nomination d'un futur évêque était refusé.

La préoccupation d'assurer la liberté religieuse est aussi évidente dans le traité de Paris. En retour de l'abandon du Canada, tout ce que la France exigeait, c'était, pour les Canadiens, le libre exercice de la religion. Les plénipotentiaires français réussirent ainsi à faire insérer cette clause qui confirmait les capitulations : « Sa Majesté britannique convient d'accorder aux habitants du Canada la liberté de la religion catholique. »

Ainsi, le gage le plus certain de survivance nationale pour les Canadiens français était préservé.

LA PROPRIÉTÉ Une seconde préoccupation des négociateurs avait été d'assurer aussi la sécurité des biens et des personnes. Les Anglais se montrèrent assez accommodants. La capitulation permettait à ceux qui le voudraient de rentrer en France. Elle donnait une garantie formelle que les Canadiens ne pourraient être déportés comme les Acadiens, qu'ils ne pourraient être inquiétés pour avoir porté les armes. Un autre article, le 37ème, leur garantissait la paisible et entière propriété de leurs biens meubles et immeubles. Le commerce était déclaré libre et ouvert aux Canadiens aussi bien qu'aux Anglais.

L'INCERTAIN

LA HIÉRARCHIE RELIGIEUSE Tout en sauvegardant ces droits essentiels, les capitulations laissaient subsister bien des incertitudes sur l'autres points très importants. Les négociateurs français avaient bien tenté d'obtenir des conditions favorables, mais ils s'étaient heurtés à une opposition très vive d'où étaient sorties des formules vagues ou des clauses





I.O.A.

Jean-François Landron. *Calice en argent.*
(Église de Saint-François de Montmagny)

Jacques Pagé dit Quercy. *Ciboire en argent.*
(Église Sainte-Gertrude de Nicolet)

réservées au bon vouloir du roi. C'était particulièrement le cas en ce qui concernait la hiérarchie religieuse. Les négociateurs avaient voulu inscrire une clause prévoyant que le nom de l'évêque de Québec serait soumis au Pape par le roi de France. Singulière prétention qui ne pouvait aboutir qu'à un refus. Refusé également un autre article qui pourvoyait au maintien des pouvoirs de l'évêque. La question de la dîme avait été réservée au bon plaisir du roi.

Lors de la négociation du traité de Paris, les plénipotentiaires français avaient tenté de revenir sur le sujet, mais en vain. Malgré leurs efforts, le texte adopté demeura ambigu. L'article définitif du traité se lisait ainsi :

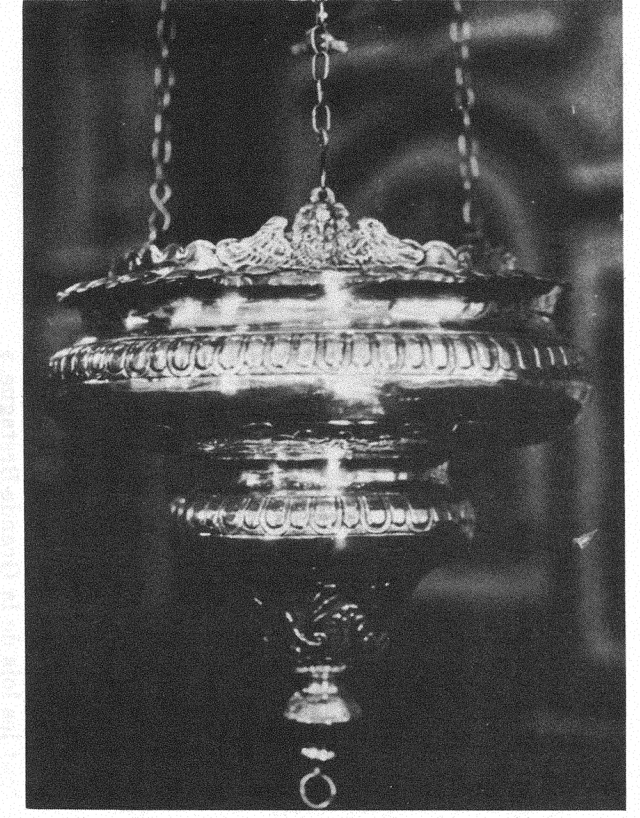
« Sa Majesté britannique convient d'accorder aux habitants du Canada la liberté de la religion catholique ; en conséquence elle donnera les ordres les plus précis et les plus effectifs, pour que ses nouveaux sujets catholiques romains puissent professer le culte de leur religion selon le rite de l'Église romaine, en tant que le permettent les lois de la Grande-Bretagne. »

La restriction finale contenue dans cet article a souvent été mal interprétée. Quelques-uns y on vu un véritable acte de duplicité par lequel l'Angleterre retirait d'une part ce qu'elle accordait de l'autre. Un peu d'analyse fait bonne grâce de cette prétention. Les rédacteurs du traité ont fait précéder la réserve d'une virgule, ce qui n'eût pas été le cas si l'exercice de la religion catholique eût été soumis aux lois de la Grande-Bretagne. La restriction s'applique ainsi au sujet de la phrase, *Sa Majesté,* et signifie que celle-ci, en tant que le permettent les lois de la Grande-Bretagne, donnera les ordres les plus précis et les plus effectifs ...

Ce court article comprend donc deux parties de nature et de portée différentes : 1° — l'affirmation absolue de la liberté religieuse, 2° — l'engagement, pris *en conséquence,* obligeant le roi à donner des ordres *précis et effectifs* pour en assurer l'exécution. Mais le pouvoir du roi n'était pas absolu, il ne pourrait prendre d'initiative qu'en autant que le permettaient les lois existantes.

I.O.A.

Ignace-François Delezenne. *Encensoir en argent massif. (Hôpital général, Québec)*



Paul Lambert dit Saint-Paul. *Lampe de sanctuaire en argent massif. (Chapelle des Ursulines, Québec)*

Les hommes d'État anglais et les jurisconsultes ont expliqué ce que signifiait cette réserve. Le secrétaire d'État, lord Egremont, déclarait à Murray que sa Majesté n'avait pas la moindre intention d'empêcher ses nouveaux sujets de pratiquer leur religion. La restriction devait s'entendre en ce sens que les lois de la Grande Bretagne ne pouvaient admettre de hiérarchie papale dans aucune des possessions britanniques. En définitive, on admettait la liberté de culte, mais on proscrivait la hiérarchie, l'autorité et la juridiction de Rome. Cette formule était d'application impossible. Une véritable liberté religieuse ne pouvait exister sans évêque. Les Canadiens possédaient de solides arguments en leur faveur, et l'Angleterre devait, à la longue, finir par les admettre.

LES DROITS CIVILS

Relativement à l'exercice des droits civils, la capitulation laissait les Canadiens dans une situation fort incertaine. Aucune clause n'établissait leur droit à la langue maternelle. Le droit international de l'époque considérait ce droit comme naturel. Aucune clause non plus ne leur concédait des droits politiques particuliers. La mention maintes fois inscrite par Amherst en marge de certains articles : « Ils deviennent sujets du roi, » était significative, ils pourraient jouir des droits des sujets anglais en se soumettant aux mêmes exigences. Cela signifiait-il que leur participation à la vie publique et administrative était sujette à la prestation du serment du Test? On sembla d'abord opiner en ce sens. Mais en 1765, il fut établi que cette obligation ne pouvait s'appliquer hors du royaume lui-même.

Un article concédé par les Anglais accordait aux Canadiens la paisible jouissance de leurs biens. Vaudreuil tenta d'ajouter à l'efficacité de cette assurance en essayant d'obtenir le maintien du système de lois régissant la propriété. Avec le libre exercice de la religion, c'était là le plus ferme soutien de la nationalité.

« Pour un peuple le système de lois qui le régit n'est pas chose indifférente. Les lois d'une nation policée sont le résultat d'une

succession séculaire d'expériences et de faits. Elles se sont élaborées et formulées lentement. Elles sont la consécration de longues habitudes sociales. Elles sont nées du tempéramment, des mœurs, du caractère, des qualités spéciales qui distinguent une race. Elles correspondent à des coutumes, à une mentalité, à des conditions économiques qui lui sont particulières. Elles tiennent à tout un ensemble de relations publiques et privées qui est l'œuvre du temps. C'est par elles que sont réglés et coordonnés les actes qui déterminent l'acquisition et la transmission des biens, les répartitions des héritages, les modalités des conventions entre époux, dont la répercussion est si profonde sur la famille et la société. Et pour toutes ces raisons, elles finissent par faire partie intégrante de la vie nationale. Il me semble qu'on pourrait dire sans craindre la critique: « Les lois sont l'expression de la nation. »

(Chapais, *Cours d'Histoire du Canada.*)

Ainsi, les rédacteurs de la capitulation avaient inséré un article stipulant que les Canadiens « continueraient d'être gouvernés suivant la Coutume de Paris et les lois et usages établis pour le pays. » Par une curieuse maladresse ils avaient ajouté qu'ils ne « pourraient être assujettis à d'autres impôts qu'à ceux qui étaient établis sous la domination française. » Il n'en fallait pas plus pour qu'Amherst n'inscrive sèchement: « Ils deviennent sujets du roi. »

On a beaucoup discuté si ce refus concernait le maintien des lois françaises et les impôts. Les Anglais se sont prononcés dans l'affirmative. Vaudreuil lui-même l'interpréta de la même façon. Si bien qu'après 1763, les lois anglaises furent introduites au pays. Cette mesure provoqua une telle perturbation, une telle confusion, que le gouvernement anglais, dut, dès 1774, rétablir les lois françaises.

La Conquête laissait ainsi notre peuple dans une situation très précaire. Ils ne pourraient désormais plus compter sur l'appui de la mère-patrie. Ils seraient seuls en face d'un puissant vainqueur qui

allait leur contester plusieurs de leurs droits les plus chers. Heureusement, il leur restait la terre et plus encore, il leur restait leurs traditions familiales, leur organisation paroissiale et la plus précieuse des libertés, la liberté de pratiquer leur religion, même si la hiérarchie religieuse restait bannie. C'est de ce point de départ qu'ils allaient entreprendre la reconquête de leurs libertés.

EXERCICES

Répondez aux questions suivantes:

1. — Quels sont les trois documents qui établirent les droits des Canadiens lors de la cession de notre pays à l'Angleterre?

2. — Dites quelle est la portée générale de chacun de ces documents.

3. — Dans quelle mesure les engagements pris lors de la capitulation de Montréal engageaient-ils vainqueurs et vaincus?

4. — Quelle était à ce sujet l'opinion des juristes anglais?

5. — Quelle était la signification du traité de Paris relativement aux relations entre la France et le Canada?

6. — Quelle fut la principale conséquence de la défaite et de la cession sur la mentalité canadienne-française?

7. — Quelles sont, d'après le chanoine Groulx, les principales manifestations de ce que l'on a appelé la *mentalité de vaincus* ?

8. — Quelles sont les principales libertés garanties par la capitulation de Montréal?

9. — Que stipulait la capitulation de Montréal au sujet du maintien de la hiérarchie religieuse?

10. — Quel sens les juristes anglais ont-ils donné à la restriction contenue dans le Traité de Paris concernant la pratique de la religion, *en tant que le permettent les lois de la Grande-Bretagne* ?

11. — Que stipulait la capitulation de Montréal relativement aux droits civils des Canadiens?

12. — Thomas Chapais a écrit: *Les lois sont l'expression de la nation.* Montrez la justesse de cette affirmation.

13. — Pourquoi Vaudreuil avait-il pleinement raison d'essayer d'obtenir le maintien des lois françaises?

14. — Quel fut le sort de cette réclamation?

15. — Quels étaient les motifs d'espoir en la survivance nationale qui restaient aux Canadiens en 1760?

Travaux supplémentaires

LECTURES LIBRES

Groulx. *Histoire du Canada français,* vol. II, quatrième période, chapitre 6 et 7.

Groulx, *Lendemains de Conquête.*

Frégault, *La Guerre de la Conquête.*

Chapais, *Histoire du Canada,* tome I.

Casgrain, *Montcalm et Lévis,* tome II.

SKETCH DRAMATIQUE (à réaliser en équipe):

La Capitulation de Montréal peut fournir matière à un intéressant sketch, à la préparation duquel tous les élèves de la classe peuvent participer. Il pourrait se composer de deux parties:

1°. — Nuit du 6 septembre 1760.
Conseil de guerre chez le gouverneur, le marquis de Vaudreuil.
Personnages: le gouverneur, des officiers des troupes, Lévis, Bourlamaque, Bourgainville, Rigaud de Vaudreuil, l'intendant Bigot, des membres du Conseil Supérieur, le grand-vicaire Montgolfier, le supérieur des Jésuites, le supérieur des Récollets, des notables de la ville.

On discute de la situation du pays. Lévis expose la situation militaire, Bigot, celle des approvisionnements, des notables réclament la cessation des hostilités, les officiers désirent les continuer. Vaudreuil se prononce.

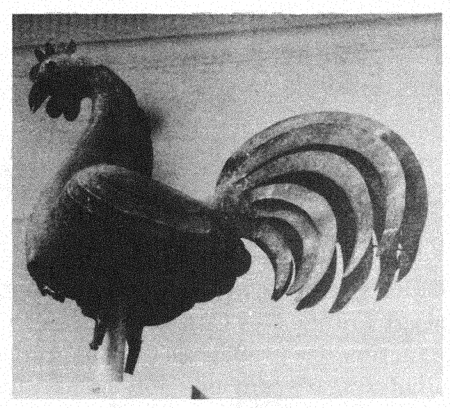
On s'emploie ensuite à établir les conditions de capitulation proposées aux Anglais.

2°. — *Négociation et signature de la capitulation.* 8 septembre.
Les mêmes personnages, plus les généraux anglais, Amherst, Murray, Haviland. François-Joseph Cugnet agit comme interprète.

Les termes de la capitulation sont discutés un à un et la capitulation est finalement signée par Amherst et Vaudreuil.

Chaque élève pourra composer le texte qu'il sera appelé à présenter suivant son rôle dans le sketch.

On pourra trouver tous les détails nécessaires à ce travail dans les ouvrages mentionnés plus haut. Le texte de la capitulation de Montréal est contenu en appendice au tome I de l'*Histoire du Canada,* de Chapais.



I.O.A.

Coq en tôle peinte. *(Musée de la Province, Québec).*

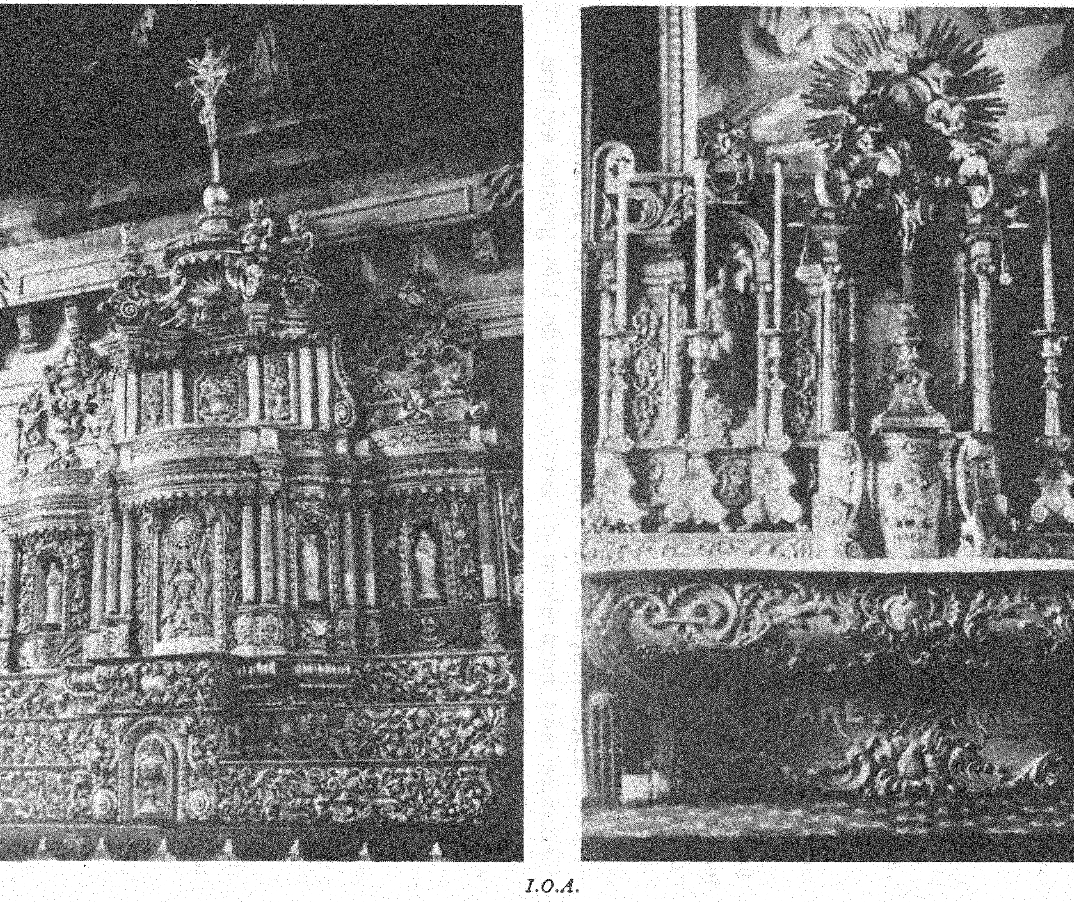
CHAPITRE 10

LA RUINE ÉCONOMIQUE

LES RUINES DE LA GUERRE

LES PERTES EN HOMMES La guerre de Sept Ans en Amérique avait donné lieu à des multiples combats dont plusieurs, ceux des Plaines d'Abraham et de Sainte-Foy, avaient été meurtriers. De nombreux vides s'étaient creusés dans la population. Des épidémies propagées par la guerre avaient fait de lourds ravages. L'année 1755 est longtemps restée dans le souvenir populaire comme l'année de la grande picote. A ces pertes, il faut ajouter celle des rapatriés en France à la suite des capitulations. En septembre 1759, c'est un peu plus de mille personnes, officiers, soldats, matelots, qui furent embarqués pour outre-mer. On évalue à environ quatre mille le nombre de ceux qui furent évacués après la capitulation de Montréal; surtout des officiers, des soldats et des fonctionnaires avec leurs familles. Il faudrait encore ajouter quelques centaines d'autres qui quittèrent le Canada après le traité de Paris. Le gouverneur Murray n'était probablement pas loin de la vérité lorsqu'il évaluait à 10,000 âmes les pertes de la Nouvelle-France. Ainsi la guerre avait pris au pays un septième de sa population.

LES RUINES MATÉRIELLES La guerre avait accumulé des ruines en Nouvelle-France. Pendant des années, la culture des terres avait été négligée. Au moment de l'invasion de 1759, les généraux anglais avaient adopté une tactique cruelle en prétendant confiner les Canadiens dans la neutralité et en ordonnant la destruction des propriétés de ceux qui se seraient joints à l'armée. Les Canadiens, n'ayant pas obtempéré aux injonctions de Wolfe, des détachements d'incendiaires promenèrent leurs torches depuis la Malbaie jusqu'à l'Ange-Gardien et de la Rivière-Ouelle à la



I.O.A.

Gilles Bolvin. *Maître-autel de l'église de Lachenaie.*

Philippe Liébert. *Autel de l'église de Vaudreuil.*

Chaudière, faisant main-basse sur le bétail et les provisions, brûlant maisons, granges, étables, tout en déplorant que les blés fussent trop verts pour les incendier.

Québec, bombardé pendant soixante-huit jours, n'était qu'un monceau de ruines fumantes. De fond de son cloître, l'annaliste des Ursulines des Trois-Rivières écrivait : « un nuage de sang voile notre patrie ». Mgr de Pontbriand décrivait ainsi l'état du pays :

« Québec a été bombardé et canonné pendant l'espace de deux mois ; cent quatre-vingts maisons ont été incendiées par des pots-à-feu ; toutes les autres criblées par le canon et les bombes. Les murs de six pieds d'épaisseur, n'ont pas résisté ; les voûtes, dans lesquelles les particuliers avaient mis leurs effets, ont été brûlées, écrasées et pillées, pendant et après le siège. L'église cathédrale a été entièrement consumée. Dans le séminaire, il ne reste de logeable que la cuisine, où se retire le curé de Québec avec son vicaire. L'église de la basse-ville est entièrement détruite ; celles des Récollets, des Jésuites et du Séminaire sont hors d'état de servir, sans de très grosses réparations. Le palais épiscopal est presque détruit et ne fournit pas un seul appartement logeable ; les voûtes ont été pillées. Les maisons des Récollets et des Jésuites sont à peu près dans la même situation.

« Les campagnes ne fournissent point de ressources et sont peut-être aussi à plaindre que la ville même. Toute la côte de Beaupré et de l'île d'Orléans ont été détruites avant la fin du siège ; les granges, les maisons des habitants, les presbytères ont été incendiés, les bestiaux qui restaient, enlevés, ceux qui avaient été transportés au-dessus de Québec ont presque tous été pris pour la subsistance de notre armée. L'habitant est sans hardes, sans meubles, sans charrue et sans outils pour travailler la terre et couper le bois. Les églises, au nombre de dix, ont été conservées, mais les fenêtres, les portes, les autels, les statues, les tabernacles ont été brisés.

« De l'autre côté de la rivière, au sud, il y a environ trente-six lieues de pays établi, qui ont été à peu près également ravagées et

qui comptent dix-neuf paroisses, dont le plus grand nombre a été détruit. Ces quartiers n'ont aucune denrée à vendre, et ne seront pas rétablis d'ici à plus de vingt ans dans leur ancien état. L'année prochaine, il sera difficile d'ensemencer, parce qu'il n'y a pas de labour de fait. J'atteste que, dans cette description de nos malheurs, il n'y a rien d'exagéré. »

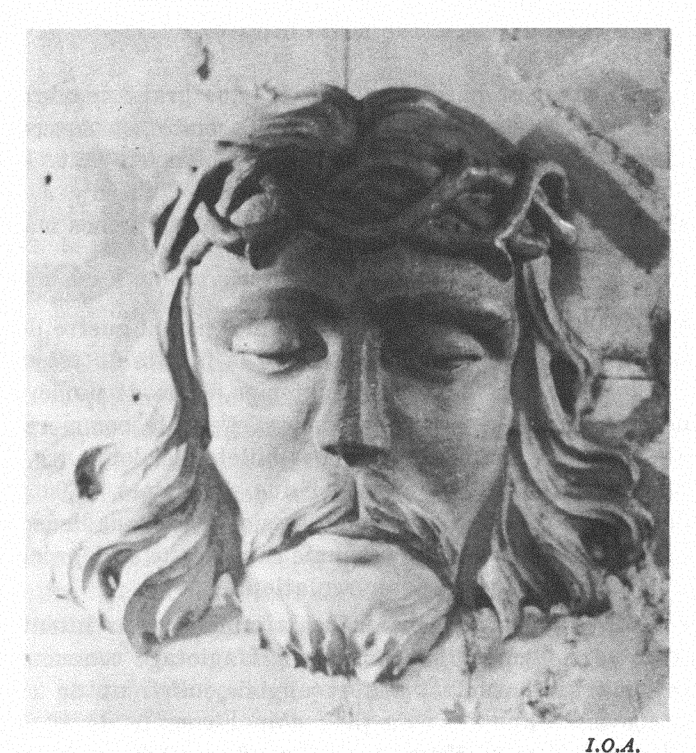
LA FAILLITE DU TRÉSOR

Ces malheurs accumulés par la guerre devaient bientôt s'aggraver de la faillite du trésor français. Depuis longtemps, faute de numéraire, le gouvernement avait eu recours à divers effets de commerce pour solder ses dépenses: monnaie de cartes, billets d'ordonnance, lettres de change. En 1760, la somme ainsi due s'élevait à 89,000,000 de livres dont 41,000,000 étaient en possession des Canadiens. Après la capitulation de Montréal, la monnaie canadienne se déprécia tellement que Murray en interdit la circulation.

En 1763, le gouvernement français annonça son intention de rembourser partiellement les Canadiens. L'agiotage commença aussitôt. Des spéculateurs français et anglais, offrirent de racheter les créances des Canadiens au prix d'un escompte de 80 à 90%. Malgré les conseils de Murray, un grand nombre de Canadiens, découragés et pressés de toucher de l'argent, acceptèrent l'offre.

Lorsque les remboursements commencèrent, en 1765, le gouvernement français allégua l'inflation des prix durant la guerre, le discrédit du papier-monnaie, l'agiotage, pour ne payer que moins du tiers des créances. Les Canadiens ne récupérèrent en définitive que 12,000,000 dont une forte proportion tomba dans la bourse des spéculateurs étrangers.

A une époque où la journée de travail valait normalement un écu ou trois livres (environ $0.50) et toutes choses à proportion et où, par conséquent, la livre possédait un pouvoir d'achat égal sinon supérieur à notre dollar actuel, la perte moyenne éprouvée alors par chaque famille canadienne pourrait ainsi s'établir à l'équivalent d'au moins $3,000



I.O.A.

Philippe Liébert. *« Le Beau Dieu » de Vaudreuil.*
(Église de Vaudreuil)

LA CONQUÊTE ÉCONOMIQUE

LA RUINE ÉCONOMIQUE DES CANADIENS

La faillite du trésor a pesé davantage sur notre histoire que les ruines accumulées par la guerre. Les fortunes ont disparu dans la catastrophe. Les familles à l'aise se sont effondrées dans la pauvreté et dans la misère. C'est à cette époque que des seigneurs trop pauvres pour reconstruire le manoir détruit ont dû aller habiter le moulin seigneurial. C'est dans cette

faillite qu'il faut chercher la cause première de l'infériorité des Canadiens français dans le domaine économique.

LE COMMERCE PASSE AUX ANGLAIS

Au moment de la Conquête, le Canada comptait une trentaine de millionnaires, presque tous profiteurs de guerre, enrichis, pour une bonne part, grâce à la complaisance de Bigot. Ces négociants ou capitalistes possédaient l'habileté, le sens des affaires et surtout les ressources nécessaires au financement du commerce intérieur et extérieur.

Aussitôt après la capitulation de Montréal, ces financiers se hâtèrent de liquider leurs entreprises et de s'embarquer pour la France, privant ainsi le pays des fonds nécessaires à sa reconstruction et au rétablissement de son économie. Il ne resta ainsi au Canada qu'un petit nombre d'hommes d'affaires aux ressources modestes que, par surplus, la faillite du trésor devait bientôt ruiner aux trois-quarts.

Le monopole britannique du commerce maritime devait, en plus, les placer en fâcheuse posture. Forcés d'interrompre leurs relations avec la France, ils durent tenter de s'approvisionner chez des fournisseurs anglais inconnus, dont les méthodes, les procédés, les produits différaient. Les exportateurs anglais eurent vite fait de se rendre compte que ces nouveaux clients étaient de fortune modeste, sans relations et sans crédit. Ils restèrent prudemment sur la réserve.

Pendant que les négociations se prolongeaient, les marchands anglais s'installaient à Québec et à Montréal. Grâce à leurs relations en Angleterre où à Boston, ils s'approvisionnaient avec facilité. Ils purent ainsi accaparer rapidement le commerce du pays et prendre le contrôle de la vie économique. Les négociants canadiens ne purent soutenir une concurrence aussi inégale; ils durent fermer leurs portes ou se résigner à n'être que des boutiquiers sans envergure.

Ainsi, sans qu'il soit nécessaire de taxer le vainqueur de malveillance, les nôtres, par les circonstances, se trouvèrent pratiquement exclus du commerce.

LES RESSOURCES NATIONALES ET L'INDUSTRIE AUX VAINQUEURS

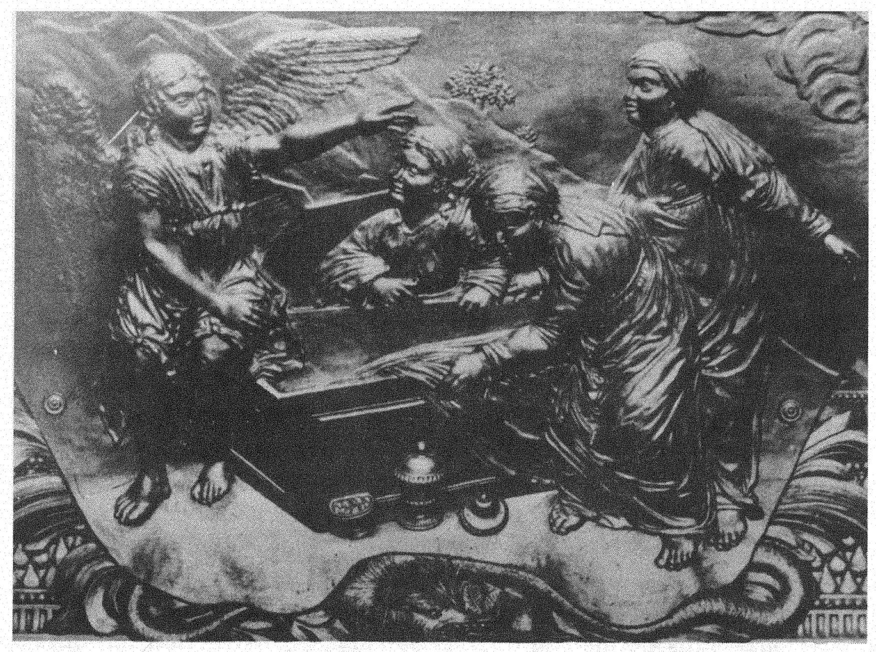
Parmi les ressources nationales, la traite des fourrures avait toujours constitué la grande richesse. Il devait en être ainsi jusqu'au début du XIXe siècle. C'est elle qui est à la source de plusieurs grandes fortunes de nos compatriotes de langue anglaise. L'aspect commercial dominait surtout cette exploitation qui exigeait d'ailleurs d'importantes mises de fonds. Presque entièrement privés de crédit, les traiteurs canadiens durent vite céder la place ou se résigner à devenir les employés de *bourgeois* anglais.

Le même sort échut aux entreprises étatisées, telles les chantiers maritimes de Québec, les Forges du Saint-Maurice. Peu intéressé à les gérer lui-même, le nouveau gouvernement s'empressa de les louer à des concessionnaires. Seuls les Anglais purent disposer des capitaux nécessaires à leur exploitation.

L'Angleterre se révéla bientôt forte acheteuse de bois d'œuvre, provoquant ainsi la naissance d'importantes exploitations forestières. Faute d'argent, ce champ d'activité profitable échappa encore aux Canadiens.

LE REFOULEMENT DANS L'AGRICULTURE

Pratiquement exclus du commerce et de l'industrie, les Canadiens durent se réfugier dans la seule forme d'activité qui leur restait ouverte: l'agriculture, qui pendant près d'un siècle, s'identifia pour eux avec la vie économique. Plus que jamais, il leur fallut recourir aux méthodes inaugurées par Talon: tâcher de suffire entièrement, eux-mêmes, à leurs besoins fondamentaux, nourriture, vêtements, habitation, etc ... Même si les conditions s'améliorèrent graduellement, ce n'est que lors de la guerre de 1812



I.O.A.

François et Thomas Baillairgé. *Les trois Maries au tombeau. Bas-relief en bois sculpté. (Église de Saint-Joachim de Montmorency)*

qu'ils purent connaître un début de prospérité, insuffisant toutefois pour leur permettre d'amasser les capitaux nécessaires au relèvement de leur nationalité. L'agriculture leur a permis de survivre et de se multiplier, ce qui constitue tout de même une victoire.

LES CONSÉQUENCES DE LA CONQUÊTE ÉCONOMIQUE

Les sources de capital ayant été ainsi monopolisées par les nouveaux venus, les Canadiens ne pourront développer le pays pour leur propre compte et prendre une part raisonnable à son industrialisation le moment venu.

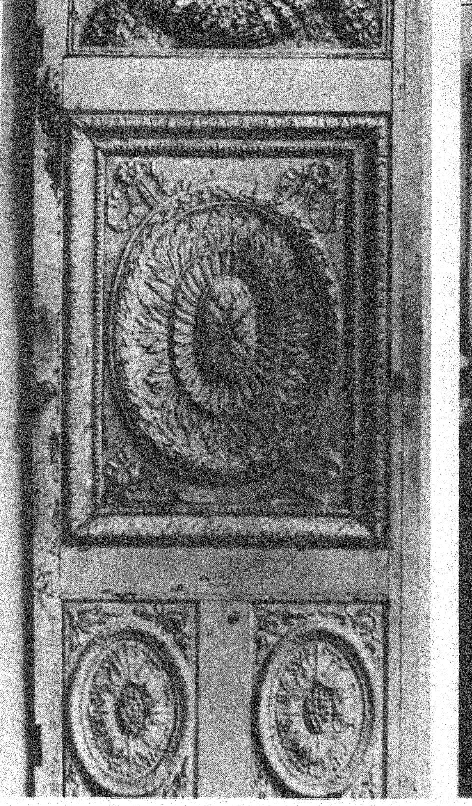
« Parqués dans un seul secteur, mais ne pouvant pas y séjourner indéfiniment, les Canadiens, devant l'étranger déjà fermement installé dans tout le reste de l'économie, étaient réduits à sortir de l'agriculture en serviteurs de cet étranger.

« Aux Britanniques, la direction et la propriété de la plupart des grandes entreprises; les Canadiens fourniront la main-d'œuvre. Les jeux sont faits bien avant l'ère de l'expansion industrielle. Dès 1830, 1900 pouvait se prévoir. Sans doute, au premier siècle après la Conquête et durant la seconde moitié du XIXe siècle, la prépondérance britannique était moins remarquée que de nos jours, car ce n'était pas encore la grande centralisation. Mais elle n'échappe pas aux perpicaces. Durham, dans son *Rapport,* souligne déjà le fait que la majeure partie de la population à gage (pourtant restreinte alors) est composée de Canadiens à l'emploi de capitalistes britanniques. Le Rapport prévoit même l'avenir, les Canadiens devront abandonner leur quiétude paysanne: la masse de la population canadienne est vouée, dans une certaine mesure, à tenir une position inférieure dans l'économie du Bas-Canada; la distinction nationale entre Canadiens et Britanniques se confondra de plus en plus avec la distinction économico-sociale entre classes, entre prolétaires et capitalistes.

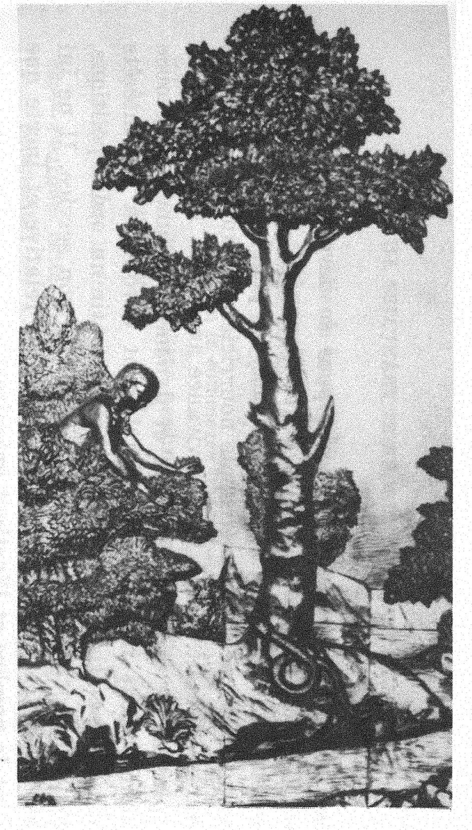
« Le vrai mal qui ronge la vie économique des Canadiens n'est pas comme on l'a cru et comme beaucoup le croient encore, de ne pas pouvoir rester une heureuse population agricole, mais plutôt de ne pouvoir sortir de l'agriculture autrement qu'en prolétaires serviteurs de l'occupant »

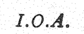
(Seguin, *La Conquête de la vie économique des Canadiens*).

« Les Canadiens, éliminés du haut commerce, n'ont pu acquérir l'habitude des grandes affaires. Tenus en minorité et aux postes subalternes de l'administration publique, ils ont été privés d'hommes de gouvernement et de traditions politiques. La nationalité canadienne ne possédait plus, trente ans après la Conquête, les cadres









I.O.A.

Deny Mallet. *Montant de porte de l'ancienne chapelle des Jésuites de Québec. (Musée de la Province, Québec).*

Porte sculptée et peinte. *Oeuvre d'un nommé Hébert. (Église du Sault-au-Récollet).*

François et Thomas Baillairgé. *La Tentation d'Ève. (Musée de la Province, Québec)*

nécessaires à une société atlantique, pour se développer normalement. C'était l'un des résultats de la Conquête: un phénomène nullement dû à la malignité des hommes. Ce peuple colonial avait prématurément perdu sa métropole nourricière. Réduit à ses seules ressources, il était voué à une survivance anémique. Il ne bénéficierait plus de la direction éclairée et dynamique d'une bourgeoisie économiquement indépendante, totalement dévouée à ses intérêts comme groupe ethnique et capable de lui bâtir un ordre politique, économique, social et culturel entièrement à son service. Il ne lui restait que quelques institutions et la force relative et inerte que donnent le nombre et l'instinct grégaire. »

(Brunet, *La présence anglaise et les Canadiens*).

La conquête économique, beaucoup plus que la conquête territoriale et politique constitue la véritable tragédie du Canada français. Elle a été la source de presque toutes nos faiblesses, de nos impuissances et de nos échecs partiels.

EXERCICES

Répondez aux questions suivantes:

1. — Donnez une idée des pertes humaines subies par le Canada du fait de la guerre de Sept-Ans.

2. — Pour quelle raison, au cours de la campagne de 1759, les Anglais entreprirent-ils la destruction systématique d'un grand nombre de paroisses?

3. — Donnez une idée de l'étendue du territoire ravagé.

4. — Dans quelle situation les habitants des campagnes dévastées se trouvaient-ils?

5. — Quelle créance les Canadiens détenaient-ils sur le trésor français?

6. — Comment cette créance fut-elle réglée?

7. — Donnez une idée de la perte éprouvée alors?

8. — Indiquez quelles furent les conséquences pour les Canadiens de la faillite du trésor français?

9. — Pour quelle raison le commerce passa-t-il aux mains des Anglais?

10. — Pourquoi les Canadiens perdirent-ils la possibilité d'exploiter les ressources naturelles?

11. — Quelle est la forme d'activité économique qui resta aux Canadiens?

12. — Pourquoi cette forme d'activité était-elle insuffisante à assurer leur prospérité?

13. — Quelle fut pour les Canadiens la conséquence de l'impossibilité où ils se trouvaient d'exercer d'autres formes d'activités?

14. — Dites comment la situation économique finit par s'établir relativement aux deux races en présence.

15. — Comment cette situation, née de la Conquête, nous affecte-t-elle encore?

Travaux supplémentaires

LECTURES LIBRES

Groulx, *Histoire du Canada français*, Volume III, deuxième période, chapitre 3.

Groulx, *Lendemains de Conquête*.

Brunet, *La Présence anglaise et les Canadiens*.

CHAPITRE 11

LE VAINQUEUR

L'ANGLETERRE, SA CONSTITUTION POLITIQUE

UNE GRANDE PUISSANCE

Les capitulations et le traité de Paris avaient donc transformé nos ancêtres en sujets britanniques. Ce changement de métropole constituait la plus grande menace à leur nationalité. Ils tombaient sous la domination du plus puissant empire du monde et d'une nation très opposée à ce qui constituait l'esprit de leur civilisation.

Par sa victoire sur la France durant la guerre de Sept Ans, l'Angleterre avait achevé d'asseoir les bases de sa gigantesque fortune en s'assurant l'empire des mers et des possessions immenses en Amérique et en Asie. Dès lors son commerce et ses garnisons purent s'installer presque à volonté dans tous les postes stratégiques.

LA CONSTITUTION POLITIQUE DE L'ANGLETERRE

Au moment de la conquête du Canada, l'Angleterre pratiquait le régime parlementaire depuis longtemps, mais bien imparfaitement encore. Les grands organismes qui le constituent : le roi, le Cabinet, la Chambre des Lords, celle des Communes, existaient, mais leur rôle et leurs pouvoirs n'étaient pas clairement définis.

LE RÔLE DU ROI ET DU CABINET

La Déclaration des droits de 1689 avait fort limité les pouvoirs du souverain en déclarant illégal l'exercice du pouvoir exécutif par le roi sans l'assentiment du Parlement. Dès le règne de la reine Anne, au début du dix-huitième siècle, la sentence, *le roi ne peut mal faire,* fut reconnue comme maxime d'État. Cela revenait à dire que le gouvernement repose sur les ministres qui portent la

responsabilité de ses actes. Cette théorie était passée définitivement dans la pratique en 1739.

Le Cabinet ou ministère était une invention plutôt récente. En 1695, s'organisa le premier cabinet véritable, mais ce n'était qu'un groupe de Conseillers Privés. Le roi y jouait un rôle considérable, choisissant lui-même les ministres, imposant ses favoris, s'attribuant à lui-même un ministère, tel Guillaume III, qui se chargea en personne des Affaires étrangères. Le Cabinet délibérait en présence du roi qui exerçait son véto séance tenante, affirmait sa volonté, ou, comme la reine Anne, congédiait, sans même les entendre, les ministres qu'elle présumait récalcitrants à ses désirs. En 1807, lorsque George III voulut imposer la démission de tout le ministère, les divers groupes s'entendirent pour établir définitivement le rôle du roi et du cabinet. On décréta que le roi, ni comme puissance exécutive, ni comme puissance législative, n'a le pouvoir de faire acte de gouvernement, ce rôle étant assigné aux ministres agissant en son nom et responsables devant les Chambres.

LE PREMIER MINISTRE

Avec la diminution du rôle actif du roi, on vit apparaître un nouveau personnage, le premier ministre. La création de ce poste fut un peu l'œuvre du hasard, du compromis et du bon sens. En 1714, le trône échut à un prince de Hanovre, George 1er, qui connaissait à peine la constitution et les lois de l'Angleterre, et qui, par-dessus le marché, ignorait totalement la langue anglaise. Peu intéressé au gouvernement, il cessa vite d'assister aux séances du Cabinet. Il fallait bien quelqu'un pour présider les délibérations. Robert Walpole, un maître dans l'art de gouverner, s'imposa naturellement à ses collègues par son ascendant indiscutable. On le considère comme le créateur du poste de premier ministre, même si la reconnaissance officielle du titre et de la fonction se fit attendre jusqu'à la fin du XIXe siècle.

Les premiers cabinets n'offraient pas d'homogénéité. Le roi considérait comme une prérogative de la couronne d'y appeler qui



A.C.P.

Intérieur de la cathédrale de Québec, réalisé par les Baillairgé.

bon lui semblait. Durant longtemps, il put y maintenir des politiciens choisis en dehors de l'équipe du premier ministre ou même pris parmi ses adversaires. Ce n'est qu'après l'arrivée au pouvoir de William Pitt le jeune, en 1784, que le poste de premier ministre et le Cabinet commencèrent à ressembler à ce qu'ils sont aujourd'hui.

LES DEUX CHAMBRES La Chambre des Lords, ou Chambre Haute, tire son origine du Conseil des Barons et des Évêques institué en 1215, pour surveiller l'exécution de la Grande Charte. Elle se recrutait dans la noblesse et le clergé, par voie héréditaire ou par nomination royale. D'abord fort influente, elle avait perdu beaucoup de son pouvoir et de son prestige, surtout sous les Tudors qui s'étaient efforcés de détruire la noblesse médiévale pour la remplacer par une nouvelle aristocratie, celle de l'argent qui siègeait surtout aux Communes.

Les Communes ou Chambre Basse étaient nées effectivement en 1377, alors qu'elles avaient élu leur premier speaker ou président. Elles se composaient des députés d'un groupe particulier, celui des chevaliers, hommes nouveaux formant le personnel administratif et judiciaire, et des bourgeois, marchands et propriétaires ou landlords, qui représentaient l'influence de l'argent.

La perte d'influence de la noblesse augmenta d'autant la puissance des Communes qui purent imposer leurs vues. Faire de l'argent avec l'aide et le contrôle du gouvernement devint la politique nationale et le ressort de la diplomatie anglaise. Cette idée forme la base de sa politique coloniale.

OLIGARCHIE ET DÉMOCRATIE Le Parlement convoqué en 1295 par le roi Edouard 1er prétendait représenter toutes les classes du pays, même si le menu peuple n'y possédait aucune voix. L'institution s'était fort modifiée depuis et était tombée sous le contrôle d'une oligarchie peu nombreuse et toute puissante composée d'aristocrates et de financiers, la gentry



I.O.A.

François et Thomas Baillairgé. *Le Baptême du Christ.*
(Baptistère de l'église de Loretteville)

du pays. Le suffrage demeurait toujours très restreint et les divisions électorales n'avaient pas été remaniées depuis leur établissement. Les localités déchues, les *bourgs pourris,* tel Old Sarum, propriété de la famille Pitt, lequel, avec un électeur, déléguait deux députés, continuaient toujours à être représentées aux Communes, tandis que des villes devenues importantes, comme Manchester, Leeds, Sheffield, Birmingham, n'avaient aucun député. L'oligarchie avait ainsi beau jeu pour s'assurer par l'argent le vote du petit nombre d'électeurs qualifiés par la loi. 270 membres de l'oligarchie qui contrôlaient déjà la Chambre des Lords, disposaient ainsi à leur gré de 306 sièges aux Communes, c'est-à-dire de la majorité. En 1785, Pitt avait proposé une réforme, mais son projet s'était heurté à l'opposition générale des parlementaires. L'effort gigantesque exigé de l'Angleterre par les guerres contre la France fit ajourner la réforme jusqu'en 1832.

C'est ce régime parlementaire, assez éloigné d'une véritable démocratie, qui prévalait en Angleterre longtemps après la conquête de notre pays. Un régime semblable s'introduisit au Canada alors que la réforme politique n'était pas encore amorcée en Angleterre. Son établissement suscita de longues et violentes luttes pratiquement inévitables dans les circonstances.

LA QUESTION RELIGIEUSE

LE PARTICULARISME ANGLAIS ET LA RÉFORME

Le système politique anglais avec ses défauts et son opposition marquée au système français de gouvernement inquiétait tout de même moins les Canadiens que les différences religieuses entre les deux groupes que la Cession mettait en présence. L'Angleterre avait développé depuis longtemps un particularisme religieux qui l'avait dressée avec une constance et une intransigeance acharnée contre l'Église Romaine.

L'Angleterre est une île. Cette particularité a créé chez les habitants une mentalité spéciale qui les a toujours poussés à vouloir

régler leurs affaires eux-mêmes sans tolérer d'interventions extérieures. Cette mentalité s'étendait même au domaine religieux. Dès 1353, Edouard III avait promulgué un statut qui assimilait à une trahison le fait, pour un sujet anglais, d'accepter une juridiction étrangère. On commençait déjà à accuser la papauté de sacrifier les intérêts anglais lointains à ceux des princes continentaux plus proches et qui exerçaient sur elle une action plus directe.

La Grande Charte, en donnant aux évêques un rôle politique très large, avait contribué à détacher le peuple du Clergé. Dès le quinzième siècle, l'Angleterre, même si elle n'était pas antireligieuse, était déjà anticléricale. Un évêque du temps allait même jusqu'à affirmer que, si Abel avait été un prêtre, tout jury de Londres eût acquitté Caïn. Le terrain était ainsi préparé à accepter la rupture d'avec Rome sous Henri VIII.

LA LOI DU TEST Les maladresses de Marie Tudor, qui voulut ramener son peuple de force dans la communion romaine, la crainte de voir un jour un autre prince catholique accéder au trône et renouveler la tentative, aboutit, en 1673, à l'adoption de la loi du Test qui, ajoutée aux statuts promulgués successivement sous Henri VIII et Elisabeth, mettait le catholicisme hors la loi. Au Statut d'Elisabeth, qui interdissait toute juridiction spirituelle émanant de l'étranger dans les limites du royaume et de ses possessions, la loi du Test ajoutait l'obligation, pour tout Anglais désireux de participer à la vie publique, de répudier par serment l'autorité du Pape et de nier la transsubstantiation et le culte des saints.

LA SITUATION DES CATHOLIQUES « Tout un ensemble de dispositions préventives, restrictives, prohibitives, tout un arsenal de pénalités rigoureuses, tenaient la religion catholique dans un état d'oppression permanente. En vertu des lois pénales, les prêtres qui célébraient les offices de leur église étaient passibles d'emprisonnement perpétuel, les héritiers

catholiques, envoyés par leurs parents à l'étranger pour y recevoir leur éducation, étaient déchus de leurs droits de succession au bénéfice des plus proches héritiers protestants. Les catholiques ne pouvaient acquérir de propriétés par achat. Ils étaient exclus de l'administration, de l'armée, de la marine, des professions, et inflexiblement bannis de la vie publique. Ce ne fut qu'en 1778 qu'une loi intitulée *the Roman Catholic Relief Act* commença péniblement à démolir cette œuvre d'ostracisme élaborée pendant deux siècles de luttes, de guerres civiles, de révolutions, de crises politiques et religieuses. En 1763 l'arsenal était encore intact et complet. »

(Chapais, *Cours d'Histoire du Canada*).

On peut s'imaginer le désarroi des Canadiens, fervents catholiques, lorsqu'ils se virent menacés par les lois antireligieuses de l'Angleterre. Ce n'est qu'en 1765, qu'ils purent se rassurer, lorsque les conseillers juridiques de la Couronne, Norton et Grey, déclarèrent que le code pénal antipapiste ne s'appliquait pas aux colonies et qu'en conséquence « les sujets catholiques romains, résidant dans les contrées cédées à Sa Majesté en Amérique par le traité définitif de Paris, ne sont pas sujets dans ces colonies aux incapacités, aux inhabilités et aux pénalités auxquelles les catholiques romains sont assujettis dans ce royaume ... »

LA POLITIQUE COLONIALE DE L'ANGLETERRE

UNE POLITIQUE ÉCONOMIQUE La politique coloniale de l'Angleterre s'est faite sous la pression des intérêts de son commerce.

Pays en train de s'industrialiser, manquant de ressources premières sur son île étroite, l'Angleterre avait besoin de colonies capables de lui fournir des approvisionnements et d'absorber sa production industrielle. La valeur des colonies s'établissait ainsi,

I.O.A.

Intérieur de l'église Saint-Joachim, exécuté par François et Thomas Baillairgé. *Le tableau surmontant le maître-autel est de l'abbé Antoine Aide-Créquy.*

Bolvin, Levasseur et Baillairgé. *Le chœur de l'Église de Neuville. L'autel est de François Baillairgé, le baldaquin de Gilles Bolvin et des Levasseur.*

non d'après les possibilités d'établissement pour les colons, mais selon leur potentiel commercial. Les colonies devaient donc contribuer à la prospérité du commerce métropolitain et être exploitées et régies suivant les principes du mercantilisme. Cette doctrine exigeait de la colonie:

1° — de ne recevoir ou de n'expédier de marchandises que sur des vaisseaux anglais;

2° — d'effectuer tout le commerce par des ports anglais même s'il était possible de trouver de meilleurs prix ailleurs;

3° — d'interdire l'établissement des industries susceptibles de concurrencer celles de l'Angleterre. Pitt allait même jusqu'à déclarer que: « si l'Amérique s'avisait de fabriquer un seul fil de laine, un seul fer à cheval, il la remplirait de soldats ».

Cette politique devait tenir en échec le développement de l'industrie canadienne durant près d'un siècle. On songea même, à un moment, à restreindre l'industrie domestique et à prohiber les métiers à tisser de nos grand'mères.

ATTITUDE ENVERS LES PEUPLES CONQUIS

Ce sont des considérations commerciales qui ont dicté l'attitude de l'Angleterre envers ses colonies et particulièrement envers le Canada. Rien n'a préoccupé davantage les Anglais après 1760 que l'émigration possible des Canadiens. « L'émigration de ce peuple brave et hardi ... serait une perte irréparable pour l'Empire », écrivait Murray aux ministres anglais. Cette crainte n'était que l'écho de celle des marchands anglais dont les calculs avaient permis de supputer l'ouverture d'un marché nouveau à leur négoce. La sagesse élémentaire dictée par l'intérêt commandait donc de traiter avec bienvaillance la population conquise pour la garder au pays et s'assurer sa clientèle. C'est là, en grande partie, le secret du renversement d'attitude que l'on constate, dès le début de l'occupation et avant même la conclusion du traité de Paris. Les

nouveaux administrateurs reçurent l'ordre d'y aller en douceur, de gagner la confiance des Canadiens par de bons procédés. Les instructions données à Amherst, en 1761, par le ministre, Lord Egremont, sont tout à fait significatives de cet esprit:

« Le bon plaisir du roi, écrit Lord Egremont, est que vous réitériez instamment aux divers gouverneurs la partie de vos instructions où vous leur enjoignez de suivre les voies de la conciliation et que vous recommandiez très expressément à leur plus vigilante attention de se servir des moyens les plus efficaces pour que les habitants français soient traités avec douceur et humanité. Vous avertirez les gouverneurs de donner les ordres les plus stricts pour empêcher qu'aucun soldat, matelot ou autres sujets de Sa Majesté, n'insulte ou n'outrage qui que ce soit des habitants français..., soit en leur rappelant d'une façon peu généreuse l'infériorité où les a réduits le sort des armes, ou en faisant des remarques désagréables ou provocantes sur leur langage, leurs habillements, leurs manières, leurs coutumes ou leur pays, ou des réflexions peu charitables sur les erreurs de la fausse religion que malheureusement ils professent. Et comme il n'y a point de magistrature civile établie dans le dit pays conquis, c'est la volonté du roi que tous les gouverneurs se servent de l'entière autorité qu'ils possèdent en ce moment, pour punir toute personne qui manquerait aux ordres de Sa Majesté en une matière aussi essentielle à ses intérêts. »

Cette dépêche reçut toute la publicité possible en étant lue, le dimanche, aux portes des églises avant d'y être affichée. Elle produisit, comme il fallait s'y attendre, une réaction très favorable qui eut pour résultat de diminuer fortement la préventions des Canadiens à l'égard du nouveau régime qui affectait de se montrer si accommodant.

Ces bons procédés s'adressaient plutôt aux individus qu'au groupe. Le traitement qui devait être accordé au peuple a fait l'objet de vives discussions au Parlement anglais. Les conservateurs, généralement impérialisants, tenaient à une union étroite des colonies

avec la métropole et préconisant un gouvernement autoritaire; les libéraux favorisaient le desserrement des liens. Ils admirent rapidement la théorie du self-government et de l'autonomie, y voyant un moyen sûr de s'attacher les colonies et de les garder à moins de frais comme clientes et amies. C'est ainsi que Fox disait en 1791: « Le Canada doit rester attaché à l'Angleterre par sa propre volonté; c'est le meilleur moyen de le conserver ». C'est dans cette formule que réside le génie politique de l'Angleterre qui lui a permis de répondre aux revendications de ses colonies par des concessions habilement calculées, allant jusqu'à se retirer avec élégance après avoir fait cadeau de l'autonomie et même de l'indépendance, forgeant ainsi des liens d'amitié d'une force supérieure à ceux d'une sujétion complète, liens que l'on retrouve aujourd'hui dans le Commonwealth.

EXERCICES

Répondez aux questions suivantes:

1. — Comment la guerre de Sept-Ans assura-t-elle la prospérité de l'Angleterre?

2. — Énumérez les principaux organismes qui constituaient alors le gouvernement de l'Angleterre.

3. — Quel était le rôle du roi au moment de la Conquête?

4. — Quel était celui du Cabinet?

5. — Quelle est l'origine du poste de premier ministre?

6. — Quelle est l'origine de la Chambre des Lords? Comment était-elle formée?

7. — De qui était composée la Chambre des Communes?

8. — Quel but beaucoup de politiciens anglais poursuivaient-ils?

9. — Le régime parlementaire anglais constituait-il un régime démocratique? Justifiez votre réponse.

10. — Quelle attitude l'Angleterre avait-elle adoptée envers Rome, même avant la Réforme?

11. — Quelle attitude le peuple anglais entretenait-il envers le clergé?

12. — Quelle défense la reine Elisabeth avait-elle promulguée à l'égard de la religion catholique?

13. — En quoi le *Serment du Test* consistait-il?

14. — Indiquez quelques-unes des peines édictées contre les catholiques anglais aux XVIIe et XVIIIe siècles.

15. — Ces peines pouvaient-elles être appliquées au Canada? Pourquoi?

16. — Pourquoi l'Angleterre cherchait-elle à étendre son domaine colonial?

17. — Quelles étaient les principes commerciaux appliqués par l'Angleterre envers ses colonies?

18. — Quelle conséquence cette politique eut-elle sur notre pays?

19. — Quelle attitude l'Angleterre adopta-t-elle envers les Canadiens aussitôt après la Conquête?

20. — Par quelle considération principale cette attitude était-elle dictée?

21. — Quelle fut la réaction des Canadiens devant une telle attitude?

Travaux supplémentaires.

LECTURES LIBRES

Groulx, *Histoire du Canada français*, volume III, première période.

Groulx, *Nos luttes constitutionnelles.*

Groulx, *Lendemains de Conquête.*

Maurois, *Histoire d'Angleterre.*

CAUSERIE

Le parlementarisme anglais.

CHAPITRE 12

L'OPTION

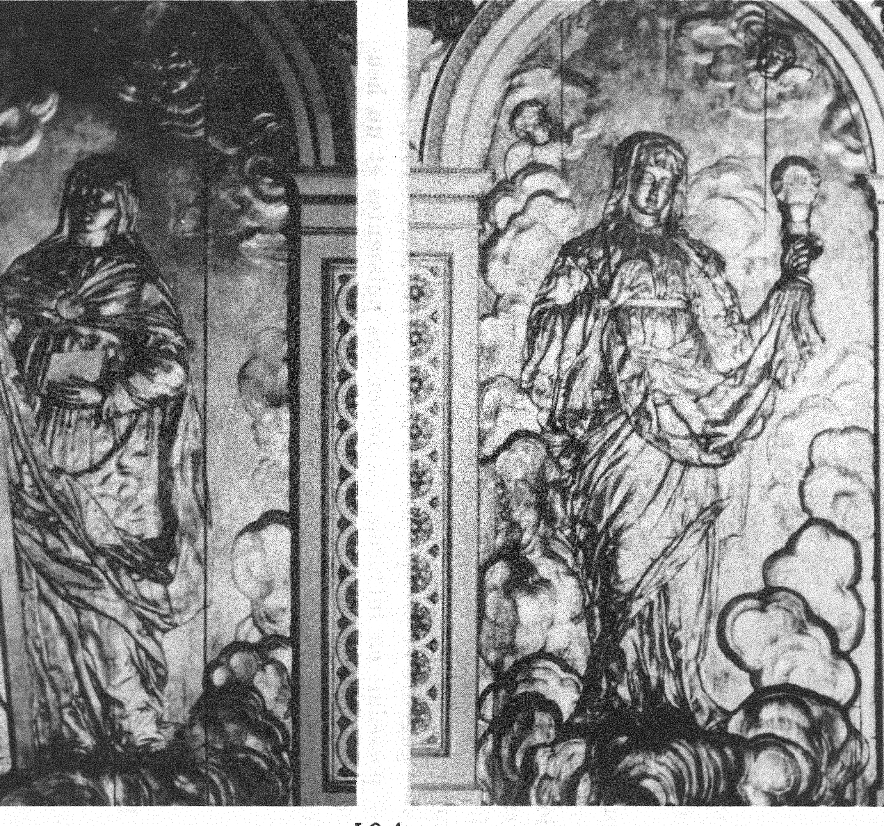
LE DÉFI POSÉ PAR LA CONQUÊTE

LA NATURE DU DÉFI La cession du Canada à l'Angleterre plaçait les Canadiens dans une situation vraiment tragique. Français et catholiques, ils étaient livrés à une nation anglaise et protestante, ennemie séculaire de leur race et de leur religion. Ils pouvaient s'interroger avec inquiétude sur le sort qui leur était réservé. Ruinés matériellement, très peu préparés à s'affirmer, à s'organiser, sans espoir d'assistance de l'ancienne mère-patrie, faibles en nombre, ils semblaient posséder bien peu de chances de survivre. L'espoir de perpétuer leur nationalité semblait une véritable gageure et presque un défi au bon sens. Malgré tout, notre peuple possédait en lui-même des ressources puissantes et un heureux concours de circonstances lui a permis de soutenir le défi qui lui était lancé et même de sortir victorieux d'une telle impasse.

LES CHANCES DE SURVIE

1°— LA RACE Parmi ces ressources figurait, en premier lieu, la profonde différence entre Anglais et Canadiens, venant de « cet élément mystérieux qui fait l'âme collective des groupes humains et qui s'appelle la race ».

« Nous n'avons pas à démontrer cette vérité ; la vie des peuples l'atteste : la race est, de tous les éléments historiques, le plus actif, le plus irréductible. Quand on croyait l'avoir noyée, étouffée, elle surgit après des siècles pour revendiquer son droit immortel. Elle transforme sans être transformée ; plus que toutes les influences



I.O.A.

Thomas Baillairgé. *La Religion.*
(Église Saint-Joachim de Montmorency)

Thomas Baillairgé. *La Foi.*
(Église Saint-Joachim de Montmorency)

réunies, sauf l'influence religieuse, elle détermine la vie politique, économique, sociale, intellectuelle d'une nation. »

(Groulx, *Lendemains de Conquête.*)

Déjà notre premier historien national avait, il y a plus d'un siècle, signalé la puissance de ce ferment lorsqu'il écrivait en tête de son *Histoire du Canada* :

« Ce qui caractérise la race française entre toutes les autres, c'est, dit un auteur, cette force secrète de cohésion et de résistance qui maintient l'unité nationale à travers les plus cruelles vicissitudes, et la relève triomphalement de tous les désastres.

« Tout démontre que les Français établis en Amérique ont conservé ce trait caractéristique de leurs pères, cette puissance énergique et insaisissable qui réside en eux-mêmes et qui, comme le génie, échappe à l'astruce de la politique aussi bien qu'au tranchant de l'épée. Ils se conservent comme type, même quand tout semble annoncer leur destruction. Un noyau s'en forme-t-il au milieu de races étrangères, il se développe, en restant isolé, pour ainsi dire, au sein de ces populations avec lesquelles il peut vivre, mais avec lesquelles il ne peut s'incorporer. On dirait qu'un esprit d'énergie, indépendant d'eux, repousse les attaques dirigées contre leur nationalité. Leurs rangs se resserrent ; la fierté du grand peuple dont ils descendent, laquelle les anime alors qu'on les menace, leur fait rejeter toutes les capitulations qu'on leur offre ; leur nature gauloise, en les éloignant des races flegmatiques, les soutient aussi dans des circonstances où d'autres perdraient toute espérance. »

(Garneau, *Histoire du Canada.*)

2° — LA CIVILISATION FRANÇAISE

La civilisation française du grand siècle à laquelle participaient les Canadiens présentait une autre ressource. Même si elle n'avait pas jeté d'éclats très brillants au Canada, elle y avait été assimilée dans ses éléments les plus solides. Elle présentait

une véritable valeur et de plus elle était différente de la civilisation anglaise. A une conception spiritualiste de la vie, les vainqueurs venaient opposer une civilisation surtout d'ordre politique et économique qui pouvait influencer, mais non supplanter la civilisation française.

3°—LA FÉCONDITÉ DES FOYERS

Un autre motif d'espoir pour les Canadiens résultait dans la fécondité des foyers qui allait permettre la multiplication rapide des effectifs humains. Durant la période de dix années qui suivit la Conquête, le taux des naissances atteignit 65 par mille habitants, ce qui est le coefficient le plus élevé jamais relevé dans aucun pays de race blanche. Devant le danger d'assimilation, les Canadiens allaient élever le rempart de leurs innombrables berceaux. La population canadienne-française allait doubler ses effectifs en moyenne tous les trente ans. De 65,000 environ en 1760, elle devait s'élever à plus de 150,000 en 1790, à plus de 400,000 en 1831 et toucher au million en 1861.

4°—L'IMPERMÉABILITÉ DU MILIEU

Il existait entre les deux groupes en présence une opposition mentale, une différence de sentiments, une absence d'affinités qui rendaient impossible la pénétration de l'un par l'autre. La langue dressait une première barrière. Et les Canadiens se montraient peu empressés d'apprendre l'anglais. Vingt ans après la Conquête, il était encore exceptionnel qu'on sache cette langue.

La religion dressait un autre obstacle que les autorités anglaises s'appliquèrent involontairement peut-être à rendre plus infranchissable. Elles acceptèrent de tolérer le culte catholique mais, afin de protéger les leurs contre la contagion du milieu, elles firent défense formelle aux prêtres canadiens de tenter d'influencer les personnes de religion protestante. Les Sœurs de l'Hôpital Général de Québec, accusées d'avoir voulu parler religion à des soldats anglais qu'elles

soignaient, se virent vertement réprimandées et même menacées d'expulsion si elles renouvelaient la tentative.

Ces circonstances expliquent pourquoi l'Église canadienne-française, pourtant bien vivante et animée d'un vif esprit missionnaire, a semblé adopter une attitude d'indifférence envers nos compatriotes d'autres religions et s'abstenir de tout prosélytisme à leur égard.

Le genre de vie sur lequel la ruine économique forçait les Canadiens à se replier augmentait encore cette impénétrabilité. Retirés sur eux-mêmes, ils allaient s'enfermer dans leurs traditions et s'enraciner dans leurs coutumes. Bien ancrés sur la propriété terrienne, encadrés et gouvernés par l'organisation paroissiale, ils pourraient vivre pratiquement à l'écart du conquérant.

« Chaque localité du Bas-Canada formait une sorte de petite communauté indépendante. Jean Talon avait appris aux anciens à se débrouiller seuls, sans avoir à compter ni sur l'État, ni sur les voisins. Ils avaient pris l'habitude d'organiser leur vie « sans sortir du bourg », trouvant sur place l'essentiel de la vie : nourriture, logement, vêtement.

« Cette vie indépendante avait développé une méfiance instinctive à l'égard de « ce qui venait d'ailleurs ». Automatiquement, les ruraux s'opposaient aux nouveautés. Ils repoussaient tout, le bon comme le mauvais. Leur rétivité peut nous paraître, dans bien des cas, injustifiable et exaspérante. C'est elle, pourtant, qui nous a le mieux défendus à une époque où tant de menaces, le plus souvent enveloppées sous des apparences généreuses, planaient sur nous, cherchant des fissures par où pénétrer et nous entamer.

« Sans calculer toujours la portée de leur attitude, par simple réaction atavique bien souvent, les descendants des Percherons têtus et des Normands roublards opposaient une résistance butée et sans nuances. Ils se défendaient un peu comme le porc-épic qui se hérisse en boule dès qu'une menace éveille sa défiance. Par leur stratégie défensive ils ont bloqué les tentatives d'infiltration anglicisante.

Thomas Baillairgé. *L'Adoration des Mages.*
(Église Saint-Joachim de Montmorency)



I.O.A.

Thomas Baillairgé. *La Sainte Famille servie par les anges.*
(Église Saint-Joachim de Montmorency)

Serrés autour de leurs curés, de qui ils attendaient les mots d'ordre, nos paysans ont tenu bon jusqu'à la victoire complète.

« Nous devons les considérer comme les mainteneurs les plus efficaces de notre intégrité catholique et française. On peut certes déplorer leur méfiance systématique. Cet attachement aveugle à toutes les traditions, indistinctement, a retardé, sur des points essentiels, le développement intellectuel et technique de la classe paysanne. Mais l'enjeu de cette résistance, parfois exagérée, valait bien quelques sacrifices temporaires. »

(Tessier, *Québec-Canada*).

5°— L'ATTITUDE DES VAINQUEURS

L'attitude du vainqueur allait elle-même multiplier ces chances de survie. Devenus *sujets du roi*, en vertu de la Capitulation, les Canadiens avaient acquis un statut juridique qui les plaçait sur un pied d'égalité avec les nouveaux venus. Ils ne faisaient ainsi l'objet d'aucune mesure d'exception. De plus, guidé par ses intérêts économiques, le vainqueur s'appliqua dès le début à l'amabilité envers des clients éventuels, évitant de les mécontenter, tâchant d'éviter les soupçons de malveillance à leur égard. La crise de dépression et de pessimiste consécutive à la défaite, qui eût pu être favorable pour tenter l'assimilation des Canadiens, fut surmontée sans effets désastreux.

La faiblesse de l'immigration anglaise, au cours des premières années, ne pouvait mettre en péril la survivance française. En dehors des troupes de garnison, c'est à peine si, en 1765, la population anglaise établie au pays atteignait 600 personnes. Ce n'est qu'après 1783, alors que la population de langue française avait déjà presque doublé ses effectifs, que l'immigration prit une certaine importance par suite de l'arrivée des Loyalistes. Et encore, ceux-ci choisirent-ils de s'établir par groupes et à l'écart, n'opérant qu'une simple juxtaposition et non une pénétration.

L'OPTION

L'ALTERNATIVE Au lendemain de la Conquête, il semble, à première vue, que nos pères avaient le choix entre s'assimiler aux vainqueurs ou s'enfermer dans un irrédentisme ou une résistance à outrance qui leur ferait rechercher toutes les occasions possibles pour se soustraire à la domination anglaise et effectuer un retour vers l'ancienne mère-patrie.

A la première solution, s'opposait la force d'inertie inhérente à tout groupe ethnique qui pousse instinctivement à persévérer en lui-même et à ignorer les efforts faits pour l'entamer. La question religieuse s'ajoutait pour dresser un obstacle infranchissable.

L'irrédentisme n'offrait pas une meilleure solution. Désarmés et sans chefs, les Canadiens ne pouvaient entreprendre une résistance active qui répugnait d'ailleurs à leur caractère respectueux de l'ordre public. Les sentiments d'attachement à la France, bien qu'assez vifs, ne se présentaient pas avec une puissance assez forte pour leur faire courir de tels risques.

C'est Crémazie qui a créé la légende du vieux soldat tourmenté par la nostalgie de la France, debout sur la rive, devenu à moitié aveugle à force de chercher le drapeau français sur les navires remontant le fleuve, et demandant dans un cri plaintif:

« Dis-moi, mon fils ne paraissent-ils pas? »

La réalité est un peu différente. Les malentendus des dernières années du régime français, l'abandon apparent dans lequel la France avait laissé le Canada au cours de la guerre, surtout la faillite du trésor, avaient passablement refroidi les sentiments des Canadiens, à tel point qu'un prêtre français pouvait écrire: « Il en coûtera peu aux Anglais pour leur faire goûter l'avantage d'avoir changé de maîtres, puisqu'ils n'ont qu'à faire le contraire de ce que nous faisions ». Les efforts des Anglais pour ne pas brusquer les Canadiens

et se faire accepter contribuèrent pour beaucoup à faciliter le détachement. Tout de même, le conquérant ne put s'assurer que la loyauté de ses nouveaux sujets, non l'adhésion de leurs cœurs.

L'ATTITUDE DU CLERGÉ Par suite du départ des administrateurs français et de l'effacement des seigneurs, la direction du peuple échut naturellement au clergé qui assuma, en cette heure difficile, le rôle de guide qu'il avait d'ailleurs toujours tenu en Nouvelle-France. Ce fut le mérite indiscutable du clergé de cette époque de prendre une vue réelle de la situation. Sans s'attarder à des regrets stériles pour un passé révolu, se dépouillant de toute prévention même légitime, il envisagea le présent et surtout l'avenir avec modération. Le mot d'ordre était d'ailleurs venu de Rome qui avait donné cette consigne aux Canadiens: « Qu'ils oublient sincèrement qu'ils sont français ».

LA SOLUTION FÉCONDE Dans leur esprit de loyauté envers le pouvoir civil et de fidélité à leur foi religieuse, les Canadiens trouvèrent ainsi la réponse au défi posé: collaboration loyale avec le nouveau pouvoir, adaptation sur les points de nature indifférente ou sans réelle importance, lutte pacifique et légale, mais sans concession sur le respect des capitulations et en vue d'obtenir certaines libertés non garanties, mais jugées d'importance primordiale et essentielle.

Le clergé prêcha immédiatement d'exemple en apportant dans ses rapports avec les Anglais toute la condescendance possible. Il se fit un devoir d'éviter tout air morose ou même la froideur. Il conseilla aux habitants d'accepter le fait accompli. Lorsque, après le traité de Paris, le gouvernement exigea des Canadiens le serment de fidélité à leur nouveau souverain, le clergé en fit un devoir de conscience pour tous les catholiques. Cette bonne volonté eut peur effet de dissiper grandement les préventions des autorités anglaises à l'égard de la religion et de leur démontrer qu'il était possible d'être à la fois catholiques et loyaux sujets du roi.



I.O.A.

Thomas Baillairgé. *Jésus au milieu des docteurs.*
(Église de Saint-Joachim de Montmorency)

Thomas Baillairgé. *La Présentation au Temple.*
(Église de Saint-Joachim de Montmorency)

LA QUESTION RELIGIEUSE

Cette attitude du clergé était surtout dictée par la nécessité d'obtenir l'assentiment du gouvernement au rétablissement de la hiérarchie religieuse. En effet l'évêque de Québec était décédé en 1760 et n'avait pu être remplacé. C'était d'ailleurs l'intention du gouvernement anglais de ne pas tolérer la nomination d'un successeur. A la demande du Chapître de Québec, qui avait désigné le sulpicien Montgolfier pour occuper éventuellement la charge d'évêque, le gouverneur Murray opposa un refus catégorique, d'autant plus que personnellement il n'aimait guère cet abbé.

Une religion sans épiscopat n'est plus la religion catholique, et Murray dut bientôt s'en rendre compte. Dès 1762, il signalait au gouvernement anglais que, pour exécuter loyalement les termes de la capitulation garantissant le libre exercice du culte, la présence d'un évêque était nécessaire au moins pour faire les ordinations.

La largeur d'esprit de Murray, sa rectitude de jugement, les excellentes relations qu'il entretenait avec le curé de Québec, l'abbé Briand, l'amenèrent vite à se rallier fermement au maintien de l'épiscopat. Quand, après le refus par le gouverneur d'accepter l'abbé Montgolfier, le chapître de Québec désigna l'abbé Briand comme futur évêque, et que le seigneur de Lauzon, Étienne Charest, fut délégué à Londres pour négocier la nomination d'un évêque, Murray appuya fortement ce choix et s'employa de son mieux à faire accepter sa nomination. Sur ses conseils, l'abbé Briand passa en Angleterre. Pendant de longs mois, il multiplia les démarches inutilement, Murray avait réussi à convaincre les ministres que le rétablissement de la hiérarchie était une mesure d'équité et de saine politique. Mais ceux-ci n'osaient poser un acte susceptible de déchaîner les passions religieuses du peuple anglais.

Après de nombreuses discussions, un expédient fut enfin trouvé. A la fin de 1765, l'abbé Briand reçut un avis officieux. « Qu'avec la plus grande discrétion, il aille se faire consacrer où bon lui semble; puis qu'il revienne à Londres, sans bruit, sans afficher son titre,

sans parler d'épiscopat; il sera reconnu comme supérieur de l'Église du Canada, et tout le monde se réjouira. »

Mgr Briand se rendit à ce conseil et sollicita l'autorisation de passer en France, ostensiblement pour visiter sa veille mère qu'il n'avait pas vue depuis vingt-trois ans. Le 16 mars 1766, il recevait privément l'onction épiscopale des mains de l'évêque de Blois. A son retour à Londres, le ministre l'accueillit favorablement, l'assura de ses bonnes dispositions et lui dit qu'il pouvait partir pour le Canada. On ne lui reconnaissait que le titre de surintendant de l'Église du Canada, mais tout le monde se réjouissait du fait accompli.

LA CONTINUITÉ RELIGIEUSE ASSURÉE

Le sacre de Mgr Briand constitue notre première victoire importante sous le régime anglais. Elle était due à la ténacité des Canadiens et surtout à l'excellence de la tactique adoptée qui avait gagné la collaboration du gouvernement anglais et avait permis de poser un geste de jurisprudence d'une portée indéniable pour notre pays.

Un autre victoire cependant restait à gagner: celle d'assurer la continuité de l'épiscopat. Mgr Briand voulut éviter à ses successeurs les difficultés qu'il avait éprouvées. Afin que l'existence d'un évêque au Canada ne fût remise en cause à chaque vacance du siège épiscopal, avant même son sacre, il avait proposé à Rome de se choisir et de sacrer lui-même de son vivant, un coadjuteur avec droit de succession. Rome s'empressa d'acquiescer.

Restait à obtenir l'assentiment des autorités civiles. Le gouverneur Carleton se laissa convaincre, mais le gouvernement de Londres demeura réticent. Se basant sur une opinion d'un ministre, qui était tout à fait personnelle, Carleton autorisa, en 1772, Mgr Briand à se choisir un coadjuteur. Le ministère s'irrita, blâma Carleton, mais le précédent était posé. Désormais, tous les évêques de Québec se sacreraient un successeur de leur vivant, assurant ainsi la continuité de l'épiscopat.

EXERCICES

Répondez aux questions suivantes:

1. — Énumérez les diverses causes qui rendaient très aléatoire la survivance canadienne-française en 1763.

2. — Énumérez les causes qui pouvaient favoriser cette survivance.

3. — D'après Garneau, qu'est-ce qui caractérise la race française?

4. — Comment, d'après Garneau, la race française se comporta-t-elle dans les dangers?

5. — Quelle différence principale la civilisation canadienne opposait-elle à la civilisation des Anglais?

6. — Indiquez comment la fécondité des foyers a contribué à assurer notre survivance.

7. — Indiquez les différentes causes qui rendirent le milieu canadien-français pratiquement imperméable aux Anglais.

8. — Comment le repliement sur eux-mêmes a-t-il aidé nos ancêtres à assurer la survivance nationale?

9. — Indiquez quelques mauvais effets découlant de ce repliement.

10. — L'immigration anglaise mit-elle notre survivance en danger au début du régime anglais? Pourquoi?

11. — Quelle est l'alternative qui se présentait à nos pères en 1763?

12. — Quels obstacles s'opposaient à l'assimilation aux Anglais?

13. — Quelles sont les causes qui contribuèrent à attiédir les sentiments des Canadiens envers la France?

14. — Comment le détachement d'avec la France favorisa-t-il l'éclosion d'un patriotisme canadien?

15. — Quelle attitude le clergé et l'Église adoptèrent-ils vis-à-vis du changement d'allégeance?

16. — Quelle solution nos pères adoptèrent-ils devant l'alternative qui les confrontait?

17. — Quelle attitude le clergé adopta-t-il envers le vainqueur?

18. — Quel fut l'effet de l'attitude du clergé sur le gouvernement anglais?

19. — Quelle est la grande difficulté religieuse qui se présenta immédiatement après la Conquête?

20. — Quelle part Murray prit-il au règlement de cette question?

21. — Quelle attitude le gouvernement anglais adopta-t-il relativement à la nomination d'un évêque de Québec?

22. — Quel titre le gouvernement anglais reconnut-il à Mgr Briand?

23. — Quel plan Mgr Briand proposa-t-il pour assurer la continuité de l'épiscopat au Canada?

Travaux supplémentaires

LECTURES LIBRES

Groulx, *Lendemains de Conquête.*

Chapais, *Histoire du Canada,* tome I.

Gosselin, *l'Église du Canada, Mgr Briend.*

Têtu, *Les Évêques de Québec.*

Tessier, *Québec-Canada.*

SKETCH DRAMATIQUE (à réaliser en équipe):

Au lendemain du traité de Paris, un groupe de notables canadiens s'assemblent pour discuter de l'avenir de leur nationalité. Parmi eux, on remarque, l'abbé Briand, curé de Québec et grand-vicaire, le seigneur de Lauzon, Étienne Charest, le juge François-Joseph Cugnet, et plusieurs autres. Les uns, découragés, proposent de se rallier aux Anglais, d'autres préconisent une résistance à outrance. Cugnet, Charest et d'autres exposent les chances de survie du groupe canadien. L'abbé Briand indique la véritable solution. Comme la question de la nomination d'un évêque est urgente, on décide d'envoyer un délégué à Londres pour plaider la cause des Canadiens. Étienne Charest est choisi. On décide d'organiser une souscripion pour l'aider à défrayer ses dépenses de voyage.

CHAPITRE 13

LA VOIE DIFFICILE

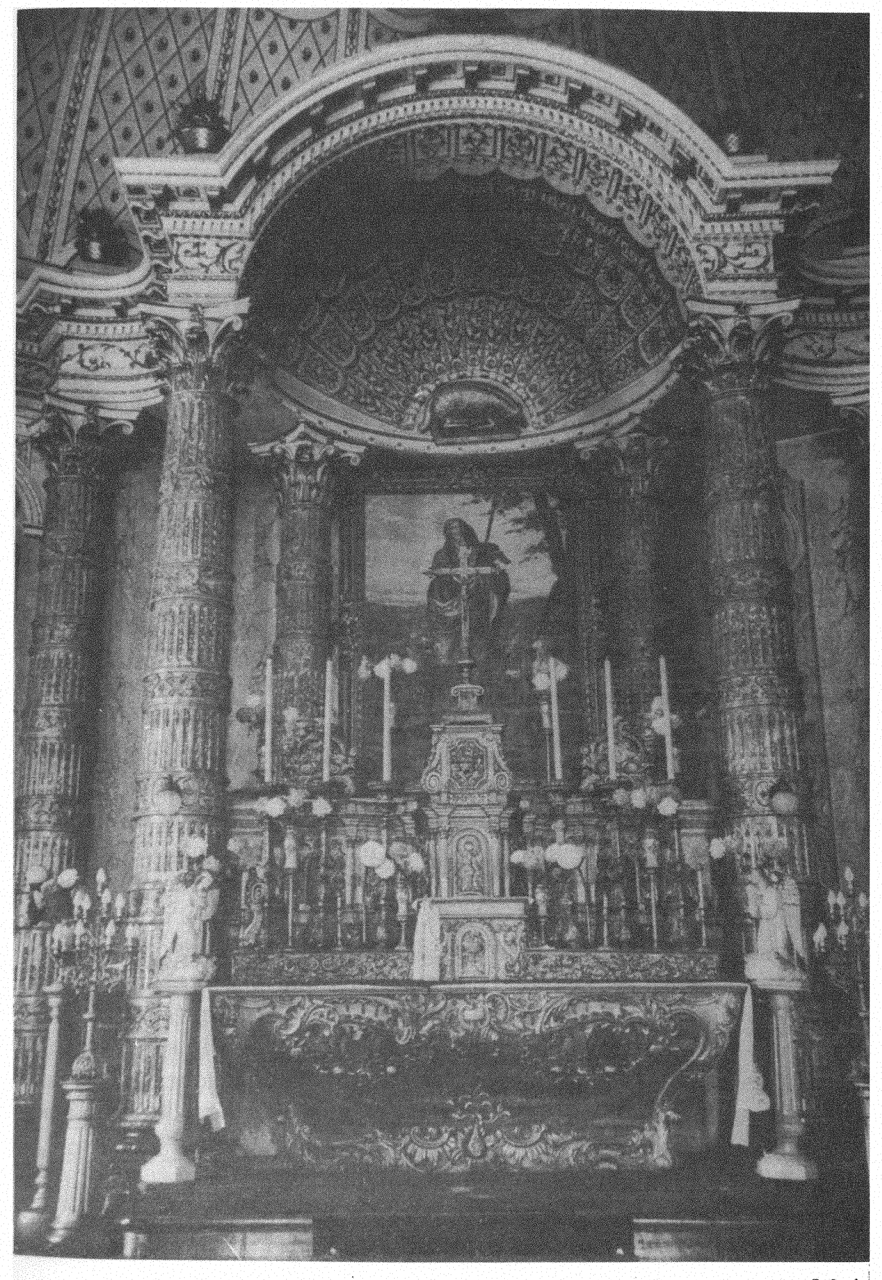
LA DIFFICULTÉ DE SURVIVRE En choisissant de demeurer français et catholiques sous un gouvernement anglais et protestant, les Canadiens de 1760 avaient certainement prévu que cette détermination comporterait des dangers à surmonter et des luttes à soutenir. Les bons procédés employés par les premiers administrateurs les rassurèrent quelque peu. Toutefois, il se produisit bientôt des vexations, des injustices des difficultés qui gâtèrent les relations. Le mauvais vouloir de certains Anglais installés au pays se développa peu à peu pour aboutir au fanatisme du temps de Craig qui visa à l'assimilation religieuse et ethnique des Canadiens. Ce ne fut pas là le plus grand danger qui nous menaça; le moment propice à l'assimilation était déjà passé. Les périls les plus graves vinrent de l'intérieur même, comme conséquence de la Conquête; en particulier la désorganisation de la société canadienne et l'impossibilité de maintenir un système d'éducation convenable. Ajoutons-y aussi la propagation de fausses doctrines qui menacèrent de vicier notre vie.

LA DÉSORGANISATION SOCIALE

LE SORT DE L'ÉLITE Le plus grand danger qui menaça notre peuple fut de se voir soudain privé d'une élite nécessaire pour le guider dans les circonstances difficiles qu'il devait traverser. La bourgeoisie était ruinée et l'aristocratie avait été frappée avec bien plus de force que le peuple. Celui-ci, la guerre terminée, était rentré chez lui appauvri, famélique parfois; mais il lui restait la terre qui permet toujours un recommencement. Pour une grande partie de l'élite, c'était l'effondrement de tout; elle disparut alors virtuellement du pays comme classe sociale.

L'ÉMIGRATION Après 1760, une grande partie de l'aristocratie abandonna le pays pour rentrer en France. Au lendemain de la capitulation de Montréal et du traité de Paris, de nombreux départs se produisirent : administrateurs, fonctionnaires, officiers de troupes. La grande majorité de ceux-là était formée de Français. Tout de même, ils représentaient une forte partie de notre élite, la plus fortunée, la plus cultivée, celle qui possédait le plus d'expérience du gouvernement et des affaires. A eux s'étaient joints un certain nombre de Canadiens, seigneurs sans censitaires, cadets de famille parmi les plus brillants, habitués à courir les emplois civils et militaires, pour qui la Conquête signifiait la ruine totale. Au nombre des partants, il y avait même quelques prêtres, 12 sulpiciens, et, perte encore plus sérieuse et plus significative, presque la totalité des professeurs du Collège de Québec, notre seule institution d'enseignement secondaire et supérieur. Des recherches récentes établissent qu'au moins deux mille Canadiens quittèrent alors leur pays natal.

LA DÉCHÉANCE DE LA NOBLESSE Malgré l'exode vers la France, pas moins de 130 seigneurs et environ 100 gentilshommes choisirent de rester au pays. Les préoccupations uniquement militaires des dernières années du régime français les avaient mal préparés à diriger des exploitations agricoles. Les suppléments de revenus qu'ils avaient tirés jusque là du commerce des fourrures, des emplois publics ou de la magistrature, leur faisant désormais défaut, ils tombèrent dans la médiocrité, et quelques-uns même dans la misère. Si l'extérieur de l'appareil seigneurial se maintenait, girouettes et colombiers, place d'honneur à l'église et aux processions, plantation du « mai » et fête de la Saint-Martin, le nivellement des classes était commencé. Les fortunes devenaient trop égales entre seigneurs et censitaires pour qu'il subsistât une réelle distance entre eux. Le prestige des emplois qu'ils avaient occupés ne les soutenant plus, les gens de la petite noblesse commencèrent lentement à se fondre dans la masse. Jusqu'aux noms



I.O.A.

Gilles Bolvin et Amable Gauthier. *Maître-autel et baldaquin de l'église de Berthier-en-Haut. (L'autel est de Bolvin, le baldaquin de Gauthier)*

qui se modifièrent. On laissa tomber la particule nobiliaire ou on la contracta avec le nom. Dans d'autres cas, on abandonna le surnom ou le nom du fief. Graduellement, nos gentilhommes se muaient en roturiers.

LES TRANSFUGES La majorité d'entre eux demeurèrent fidèles. Certains cependant ne surent pas accepter les conditions nouvelles. Pour augmenter leurs revenus, ils voulurent pressurer leurs censitaires et le divorce s'établit en plusieurs endroits entre la ferme et le manoir. Puis, on vit bientôt apparaître à la maison seigneuriale de billants officiers anglais, sanglés dans leurs habits rouges. La fille du seigneur était avenante, bien élevée, jolie. Un officier sollicitait sa main. Une Blanche d'Haberville eut assez de grandeur d'âme pour préférer le célibat, mais quelques-unes de ses sœurs n'eurent pas sa sagesse et son esprit patriotique. Elles acceptèrent le brillant officier, et partirent à son bras se marier, souvent devant un ministre protestant, reniant par là les générations chrétiennes de leurs aïeules.

Après la fille, le fils. Carleton, devenu gouverneur, s'était avisé qu'il y avait un excellent parti à tirer des aristocrates décavés pour manier les milices canadiennes et traiter avec les nations indiennes, en les attachant au service du roi d'Angleterre. L'Acte de Québec lui permit de faire miroiter à leurs yeux l'accès à certaines fonctions administratives. La révolution américaine lui fournit l'occasion de les appeler à reprendre le métier des armes. C'était trop tentant. Un grand nombre se portèrent avec ardeur, non pas tant au service de la patrie qu'au service du roi George III. Domestiquée au service du conquérant, cette ancienne classe dirigeante perdit son prestige auprès de la masse populaire. C'est ce qui explique que, parmi les défenseurs de nos droits, on ne retrouve que bien peu de ces noms qui avaient été la gloire de la Nouvelle-France.

LES RAVAGES DE L'IGNORANCE

LA PÉNURIE D'ÉCOLES L'une des plus graves conséquences de la Conquête pour le peuple canadien fut l'arrêt, pendant près d'un demi-siècle, de sa vie intellectuelle. Encore plus que la ruine économique, ce malheur a pesé et pèse encore sur nous, et explique la plupart de nos faiblesses et de nos infériorités, ainsi que les lenteurs et les retards de notre maturation.

La Conquête porta un coup d'une extrême violence à notre système d'instruction. Sous le régime français, l'éducation avait surtout été l'affaire de l'Église. Bon nombre de prêtres, de religieux et de religieuses s'y consacraient. L'émigration de 1760 faucha tragiquement dans les rangs du clergé. Le nombre de prêtres, qui s'élevait à 181 en 1759, tomba à 138 en 1766. Pendant les trente années qui suivirent, les effectifs du clergé ne firent que se maintenir, alors que la population triplait. En 1790, le pays ne comptait que 146 prêtres pour 160,000 âmes ; 75 paroisses étaient sans curé.

Même pénurie dans les communautés religieuses. Dès le lendemain du traité de Paris, Jésuites et Récollets reçurent défense de se recruter. En 1775, un ordre venu de Londres proclama la dissolution des Jésuites. Les communautés de femmes durent rompre leur affiliation avec leurs maisons de France et suspendre elles aussi leur recrutement. Les Ursulines durent fermer leur noviciat pendant neuf ans. Les communautés, composées de sujets vieillis et usés, durent réduire leurs activités. Touchées elles aussi par la ruine économique, elles tombèrent dans un état de détresse telle que les religieuses durent se livrer à des travaux manuels pour assurer leur subsistance.

LA PAUVRETÉ DES ÉCOLES Pour comble de malheur, la rupture des relations avec la France privait les écoles de matériel dialectique essentiel. Le ravitaillement en articles scolaires, même par voie de Londres, devint à peu

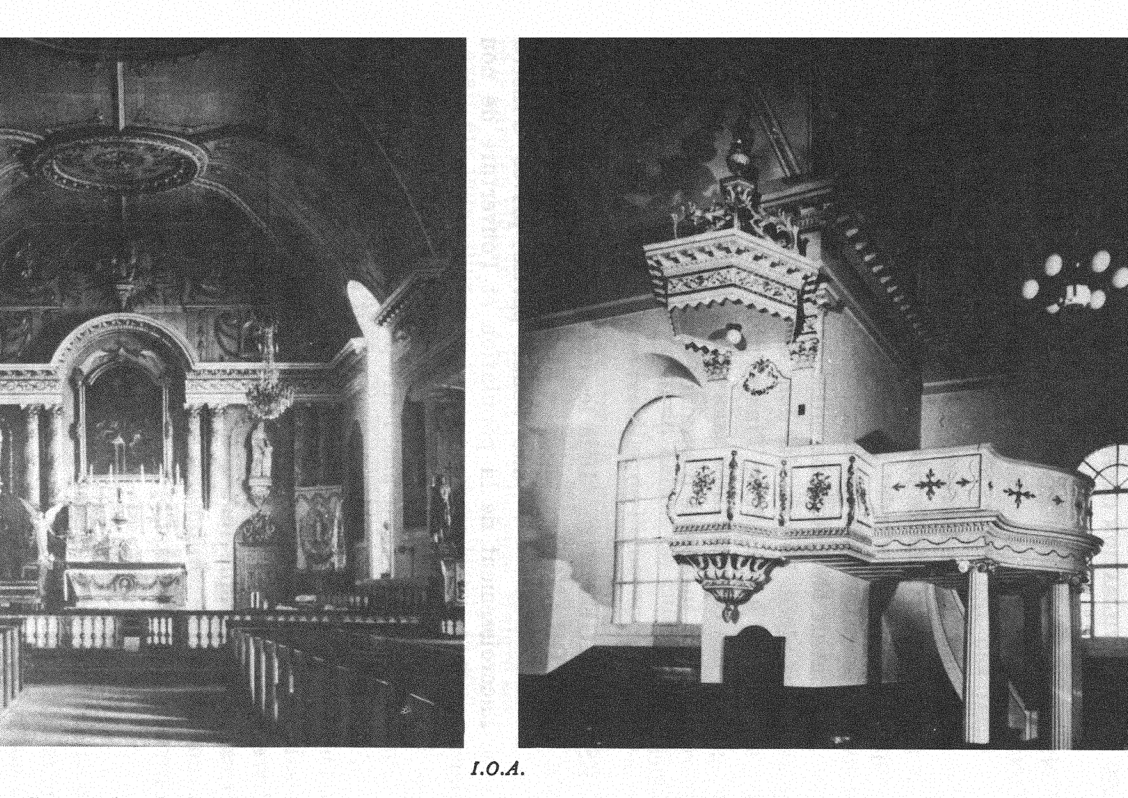
près impossible. En 1764, les Ursulines de Paris se hasardèrent à expédier des manuels de classe pour leurs sœurs de Québec et des autres communautés. Mais, à leur passage en Angleterre, les douaniers les confisquèrent comme articles de contrebande. Les pauvres écoliers canadiens en étaient arrivés à ne posséder que des fragments de livres qu'ils se passaient les uns aux autres. On connaît la légende de la vieille grammaire de l'Externat des Ursulines des Trois-Rivières, exemplaire unique, attachée à un pupitre au milieu de la classe, où chaque élève allait à tour de rôle étudier sa leçon, avec défense expresse de toucher au livre précieux, la maîtresse exerçant le privilège de tourner les pages, et encore avec quel soin! Même si ce récit semble sans fondement, il illustre une pénurie réelle.

ESSAIS DE RÉACTION

Ces conditions pénibles commencèrent cependant à s'atténuer en 1765. Relevé de ses ruines grâce à des prodiges de sacrifices et de dévouement de la part du clergé, le Séminaire de Québec rouvrait ses portes pour reprendre l'œuvre interrompue du Collège de Québec. Un événement non moins important de la même année fut la publication du premier manuel scolaire au Canada.

En 1764, deux imprimeurs venant de la Nouvelle-Angleterre, Brown et Gilmour, étaient arrivés à Québec apportant la première presse à pénétrer au pays. Le curé de la ville, l'abbé Briand, le futur évêque de Québec, profita de l'occasion pour faire imprimer, en 1765, le *Catéchisme du diocèse de Sens par Mgr Languet*. L'édition s'enleva rapidement, si bien qu'il fallut en tirer une autre dès l'année suivante. La possibilité de dispenser l'instruction religieuse était au moins acquise, ce qui, à l'époque, constituait une victoire capitale.

En même temps que la publication de ce catéchisme, d'autres manuels, des alphabets surtout, importés on ne sait trop comment, faisaient de nouveau leur apparition au pays.



I.O.A.

Louis Quévillon. *Sanctuaire de l'église de Verchères.*

Jean-Baptiste Baret et Louis Quévillon. *Chaire de l'église Saint-Mathias de Rouville.*

UNE RÉACTION INCOMPLÈTE

Au prix d'efforts inouïs, nos communautés enseignantes parvinrent à maintenir la plupart de leurs établissements mais ne purent les multiplier faute de personnel et par suite de l'indifférence du gouvernement, de la pauvreté et aussi parfois du manque de coopération de la population. C'était la rançon du paternalisme gouvernemental auquel elle avait été habituée sous le régime français. Elle avait bien souvent laissé aux administrateurs le soin de penser à sa place. La gratuité dont elle avait presque toujours joui l'avait amenée à considérer l'instruction comme une obligation de l'Église et des communautés sans qu'elle eût à s'en préoccuper. Elle se révéla alors incapable d'assumer ses responsabilités et de réagir efficacement.

LES RAVAGES DE L'IGNORANCE

Déjà les enfants qui avaient atteint l'âge scolaire durant la guerre avaient été pour une bonne partie privés d'instruction. Avec l'accroissement de la population et l'ouverture de nouvelles paroisses, de larges sections du pays se trouvèrent sans écoles. Déjà, en 1784, on estimait qu'à peine un homme sur cinq savait lire. Pendant plus de soixante ans, notre pays fut dépourvu d'un système d'éducation véritable. Vers 1800, on était arrivé ainsi à un tel point qu'un historien a pu écrire: « Pour dire toute la vérité, personne ne lisait, personne ne voulait lire, l'on avait une sainte horreur des livres et l'on se méfiait de ceux qui, par une exception extraordinaire, possédaient quelque instruction. On semble même mettre quelque orgueil à avouer son ignorance tout comme les grands seigneurs du Moyen Age ». (J.-Ed. Roy).

Cette ignorance assez généralement répandue a mis en danger notre survivance beaucoup plus que les attaques de nos ennemis les plus acharnés. Si nous n'avons pas succombé alors, nous le devons à nos vaillants curés débordés de besogne qui n'ont cessé de dispenser l'éducation morale, et surtout aux vaillantes mères de familles qui ont continué la tradition de leurs aïeules, et qui ont trouvé dans leur

conscience et dans leur cœur les ressources nécessaires pour transmettre à leurs enfants le trésor d'instruction religieuse et de formation morale reçu de leur propre mère. Elles n'ont pas fermé de savants, elles n'ont pas préparé à des examens scolaires, mais elles ont formé des caractères, elles ont développé des vertus morales qui devaient nous permettre de récupérer plus tard, en grande partie, ce retard intellectuel que nous avaient imposé les circonstances.

LES FORCES DE DÉSINTÉGRATION

LE JANSÉNISME Par suite du défaut de culture poussée et comme résultat de l'ignorance, nos pères se virent bientôt sans défense contre la propagation de doctrines néfastes. Parmi celles-ci, le jansénisme est celle qui a marqué le plus notre vie religieuse. Sous le régime français, le clergé s'était montré le gardien vigilant de l'intégrité religieuse. Malgré ses efforts, il lui avait été impossible d'empêcher complètement la pénétration d'idées qui infestaient alors la France. Les prêtres français venus au pays vers la fin du régime et dont la formation s'était plus ou moins ressentie de ces idées contribuèrent probablement à les répandre. Le groupe d'ecclésiastiques venus lors de la révolution de 1789 accentua encore cette diffusion.

Les manuels de formation religieuse en usage alors ne présentaient pas un exposé doctrinal suffisant pour lutter contre cette erreur. C'était particulièrement le cas du catéchisme du diocèse de Sens, par Mgr Languet, qui était devenu le manuel officiel. Le chapitre relatif à l'Eucharistie paraît bien incomplet à nos esprits modernes, malgré que ce manuel fût parmi les meilleurs de cette époque.

« Il faut regretter ici que l'Eucharistie en tant que sacrifice ne fut pas étudiée, c'est une lacune, et aussi un indice des idées qui existaient alors en France, aux XVIIe et XVIIIe siècles. Les prêtres

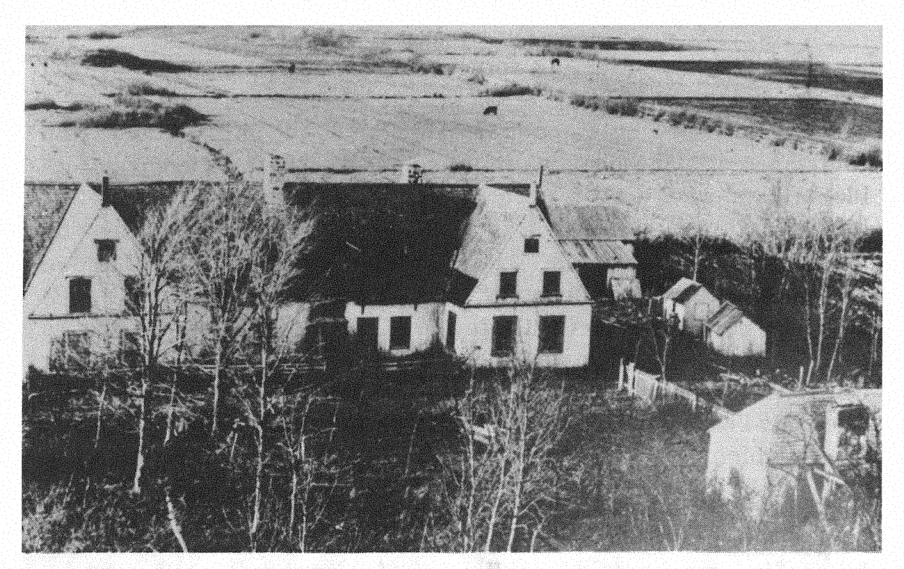
I.O.A

Jean-Baptiste Duberger. *Plan en relief de Québec, vers 1810.*

venus de France en Canada et ce manuel de Mgr Languet ne contribuèrent pas peu à marquer la mentalité canadienne de ces idées. L'historien du sentiment religieux en Nouvelle-France serait bien méritoire de dépister à quel moment et par quels moyens s'infiltra au pays le concept de la communion-honneur, de la communion récompense. Mgr Languet était l'adversaire-né des Jansénistes. Et Dieu sait combien nos évêques furent vigilants à l'égard de tous les prêtres, de tous les manuels suspects de jansénisme! Mais qui peut contester que les théologiens, malgré la pureté de leur foi et leur zèle pour l'orthodoxie, payent même inconsciemment leur tribut aux idées ambiantes. » (Porter, *L'Institution catéchistique au Canada*).

Durant une grande partie du XVIIIe et du XIXe siècles, cette mentalité a contribué à dessécher peu à peu notre vie religieuse, à lui conférer un aspect de rigidité outrée, à introduire des scrupules et un respect excessif de prétendues convenances. Il faudra attendre la promulgation des décrets de Pie X sur la communion fréquente pour que cette mentalité se modifie.

LE CÉSARISME Le césarisme, l'exercice de la suprématie royale sur les questions religieuses inscrit au traité de Paris, n'est qu'un héritage du gallicanisme. Même si les rois de France avaient fini par laisser aux évêques de Québec une certaine liberté d'action et n'avaient pas exercé leurs pouvoirs usurpés, ces prétentions se trouvaient inscrites dans les textes légaux. En conquérant le Canada, le roi d'Angleterre prétendait y avoir acquis tous les droits conférés par les lois aux rois de France. Dès les débuts du régime anglais, les gouvernements essayèrent d'intervenir dans les détails de l'administration religieuse: visite des couvents, nomination des curés, érection des paroisses. Mgr Briand, grand-vicaire seulement à cette époque, malgré son désir de bonne entente avec Murray, se montra inflexible. « Ma tête tombera, répondit-il au gouverneur, avant que je vous accorde la permission de nommer à une seule cure ».



I.O.A.

Le manoir des Aubert de Gaspé, à Saint-Jean-Port-Joli.

Les attaques se renouvelèrent à maintes reprises par la suite. Assez accommodants sur d'autres points, nos évêques résistèrent catégoriquement à une telle ingérance. La crise la plus grave survint vers 1800, alors que le trio composé de l'évêque anglican Mountain, du conseiller législatif Sewell et du secrétaire du conseil exécutif Ryland, appuyés par les gouverneurs Milnes et Craig, tenta d'asservir l'Église au pouvoir civil. Ils inondèrent Londres de mémoires dans lesquels le fanatisme suintait à chaque ligne. L'excès même de leur zèle ruina leurs projets. Mgr Plessis, qui avait été leur cible continuelle, réussit habilement à les déjouer par son calme même et, comme résultat, le gouvernement anglais lui reconnut officiellement le titre d'évêque de Québec, en 1818.

L'INFLUENCE DU PHILOSOPHISME

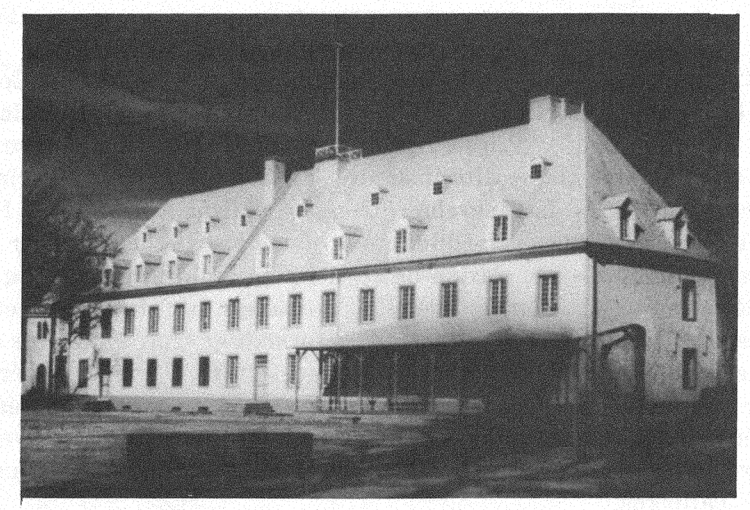
Un autre danger surgi après la Conquête fut la propagation des idées révolutionnaires dans le petit groupe qui formait notre classe dite instruite. Déjà avant la fin du régime français, les écrits des encyclopédistes circulaient au pays. Ce fut pire lorsque le gouverneur Haldimand, sous prétexte de favoriser la culture des Canadiens, s'avisa de fonder une bibliothèque publique à Québec, sur les rayons de laquelle s'alignèrent les plus pernicieux ouvrages des philosophes français. La formation trop sommaire de l'élite intellectuelle de l'époque était impuissante à discerner le péril. Pour nos hommes de loi, le danger se doublait du caractère même des études légales. Les traités qu'ils devaient utiliser étaient souvent saturés d'idées fausses. On y trouvait condensés tous les vieux préjugés gallicans.

Des lectures faites sans discernement créèrent ainsi chez plusieurs un état d'esprit vicié. Ces dispositions, jointes à l'admiration que l'on se mit bientôt à professer pour les institutions américaines, créèrent un climat favorable à l'acceptation du libéralisme religieux qui explosa en Europe en 1830. Ces idées pernicieuses furent à la source des nombreux conflits d'ordre politico-religieux qui déchirèrent notre province à la fin du siècle dernier.

LES SAUVEURS

LES VRAIS SAUVEURS

Dans les circonstances difficiles qu'elle traversait alors, notre nationalité eut le bonheur de trouver en elle-même des chefs pour remplacer l'ancienne élite qui s'était effacée ou qui s'était ralliée à l'ennemi. De nouveaux hommes sortis des rangs du peuple assumèrent le rôle de classe dirigeante. Quelques-uns pouvaient se réclamer de familles seigneuriales, tels les Lotbinière et les Taschereau, Etienne Charest et François Cugnet; les autres venaient, comme le disait Haldimand



I.O.A.

Michel Jourdain. *Le château Bellevue, au Petit Cap.*

avec mépris, « de la plus basse classe du peuple ». Mgr Hubert était le fils d'un boulanger, Mgr Denault, d'un maçon, Mgr Plessis, d'un forgeron, Joseph Papineau, d'un tonnelier, Jean-Antoine Panet, d'un soldat devenu notaire, Pierre Bédard, d'un cultivateur.

Ce qui, à leur insu parfois, inspirait l'action de ces chefs, c'était la tradition qui avait façonné leur âme, c'était l'esprit de leurs ancêtres, colons, soldats, artisans, négociants, qui leur avaient transmis la passion française de faire respecter leurs droits, c'était aussi l'instinct de conservation ou plus exactement, la volonté de vivre de la nationalité.

LES PORTEURS DE FLAMBEAUX Dans cette pléiade, une place a part doit être faite au clergé, qui plus que tout autre, dans cette période pénible, s'est fait porteur de flambeaux. Des écrivains étrangers n'ont pu s'empêcher de lui rendre hommage, tel ce témoignage d'un protestant français:

« L'Église tient, sur les bords du Saint-Laurent, une place à part; elle a été de tout temps pour ses disciples une protection fidèle et puissante; notre race et notre langue lui doivent peut-être leur survivance en Amérique... Sans l'appui du prêtre, nos compatriotes d'Amérique auraient sans doute été dispersés ou absorbés. C'est le clocher de village qui leur a fourni un centre, alors que leur ancienne métropole les abandonnait totalement et leur retirait même les autorités sociales autour desquelles ils auraient pu grouper leur résistance; c'est le curé de campagne, qui, par son enseignement de chaque jour, a perpétué chez eux, ces façons de penser et ces manières de vivre qui font l'individualité de la civilisation canadienne; c'est l'Église enfin qui, prenant en main les intérêts collectifs de notre peuple, lui a, plus que quiconque, permis de se défendre avec succès contre les persécutions ou les tentations britanniques. »

(Siegfried, *Le Canada: les deux races*).

« Est-il étonnant que la paroisse groupée autour d'un tel homme (le curé) fasse l'unité religieuse et sociale de sa vie? Est-il étonnant que la paroisse canadienne groupée autour d'un tel chef ait été l'institution providentielle de notre histoire? quelle ait été l'origine, comme la cellule féconde qui, en se multipliant de proche en proche sur toutes nos terres conquises par l'apostolat, a partout répandu une vie religieuse si ardente et si fidèle? Est-il étonnant que cette paroisse se soit partout érigée, non seulement comme un rempart solide de la foi, mais aussi comme une forteresse de la vie nationale? Et faut-il s'étonner aussi qu'un jour, à l'heure tragique des dangers que couraient les destinées françaises et catholiques de notre race, la paroisse, avec son peuple, son curé et son clocher, ait été la cité invincible, impénétrable de nos droits et de nos libertés? »

(Roy, Mgr Camille, *La paroisse, sa beauté dans l'unité*).

EXERCICES

Répondez aux questions suivantes:

1. — Quels sont, en plus de l'hostilité de certains Anglais, les trois principaux dangers qui menacèrent notre survivance?

2. — Indiquez les trois principales causes de la diminution d'influence de l'aristocratie après 1760.

3. — Quels sont ceux qui retournèrent en France après 1760?

4. — Pour quelles raisons les seigneurs restés au pays perdirent-ils une grande partie de leur influence?

5. — Comment un certain nombre d'entre eux furent-ils amenés à se rallier aux Anglais?

6. — D'où vient l'infériorité intellectuelle qui nous a longtemps affectés?

7. — Donnez une idée de la pénurie de prêtres qui affecta notre pays après la Conquête.

8. — Énumérez quelques-unes des vexations qui empêchèrent les communautés religieuses de subsister ou qui entravèrent leur recrutement.

9. — La grammaire de l'Externat des Ursulines des Trois-Rivières constitue un symbole. Lequel?

10. — Indiquez deux événements très importants de l'année 1765 touchant l'éducation en notre pays.

11. — Qu'était devenue, vers 1800, l'attitude des Canadiens envers l'instruction?

12. — Quels sont ceux qui ont surtout contribué durant cette époque à continuer la formation religieuse et morale du peuple?

13. — Comment le jansénisme pénétra-t-il dans notre pays?

14. — Indiquez quelques-uns des effets du jansénisme sur notre population.

15. — Donnez une définition du césarisme ou gallicanisme.

16. — Quelles prétentions les gouverneurs anglais émirent-ils à ce sujet?

17. — Quel but le gouvernement poursuivit-il au temps de Craig?

18. — Quelle part Haldimand eut-il dans la propagation des idées révolutionnaires?

19. — Quel fut l'effet de la propagation de ces doctrines sur les Canadiens?

20. — Nommez quelques-uns des chefs qui prirent alors la direction de notre peuple.

21. — Où puisaient-ils leur inspiration?

22. — Quel fut le rôle particulier de l'Église à cette époque?

Travaux supplémentaires

LECTURES LIBRES

Groulx, *Histoire du Canada français*, Vol III, deuxième période, deuxième phase, chapitres 3 et 5.

Groulx, *Lendemains de Conquête.*

Groulx, *L'Enseignement français au Canada.* Vol. 1.

Philippe Aubert de Gaspé, *Les Anciens Canadiens.*

Monarque, *Blanche d'Haberville.*

Trudel, *L'influence de Voltaire au Canada.*

Ferland, *Mgr Plessis.*

P. Porter, *L'institution catéchistique au Canada.*



I.O.A.

Jean Gosselin. *Chaire de l'église de Saint-François, Île d'Orléans.*

Philippe Liébert. *Le Bon Pasteur. (Musée de la Province, Québec).*

Troisième partie

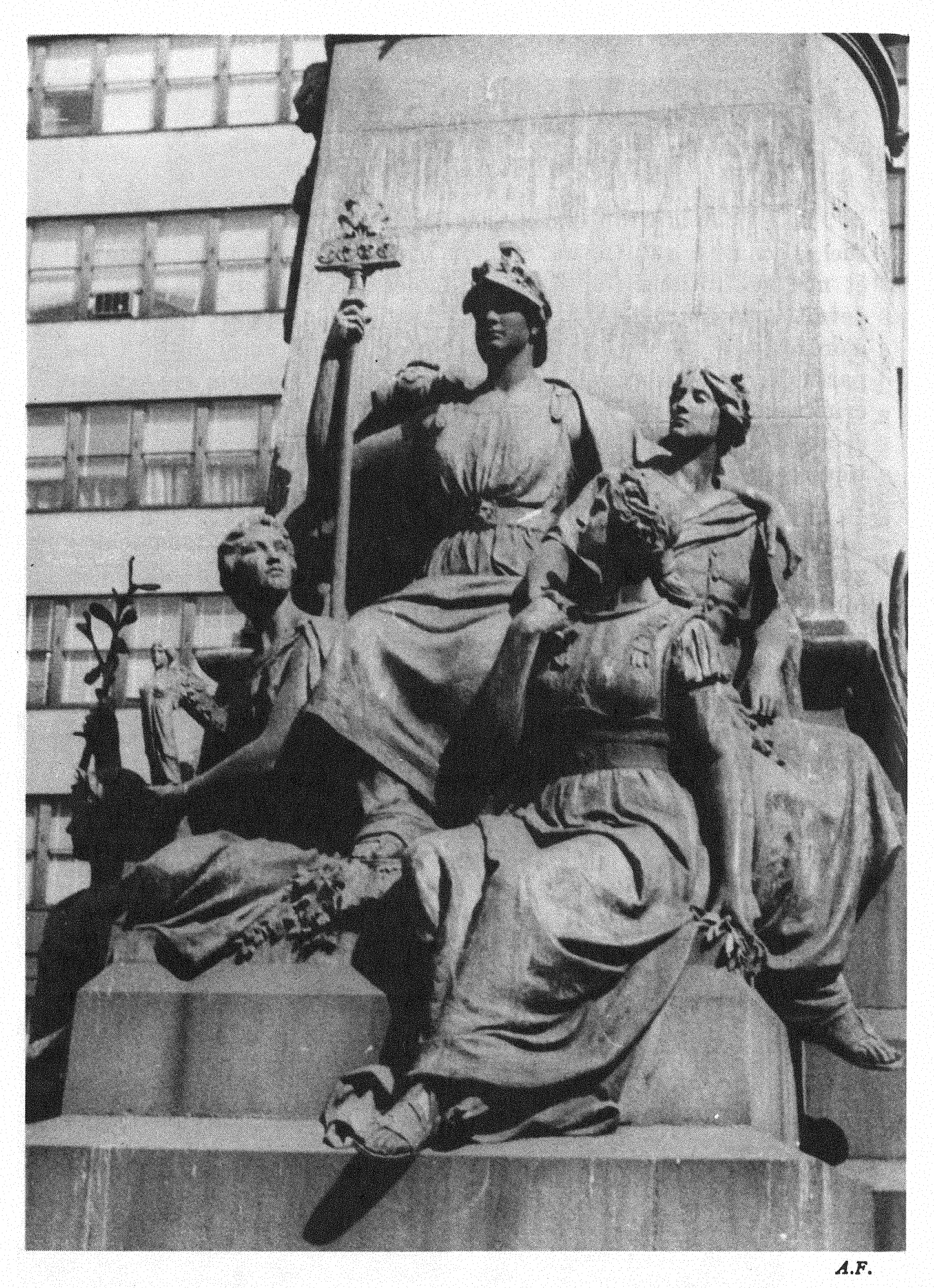
L'APPORT ANGLO-SAXON

Le legs de la France au Canada a été surtout un héritage spirituel. Il nous a valu notre religion, notre culture, notre mentalité et nos institutions civiles et juridiques. A son tour, l'Angleterre devait nous fournir un apport substantiel. Cet apport est surtout d'ordre politique et économique, bien qu'il ait aussi inspiré une partie de notre appareil légal, en particulier nos lois en matière criminelle. Nous lui devons notre système de gouvernement actuel et aussi une bonne part de nos mœurs électorales et de notre politique de partis.

Les premières formes de gouvernements introduites par les Anglais au Canada étaient purement autoritaires et tendaient à gouverner un peuple conquis. On se rendit bien compte de l'impossibilité d'agir ainsi et, dès 1774, l'Acte de Québec, qui constitue la grande charte de notre nationalité, admettait l'existence d'un fait catholique et français au Canada. La constitution de 1791 introduisit les institutions démocratiques en notre pays et permit pour la première fois aux Canadiens français de faire entendre leur voix dans le gouvernement, ce à quoi ne les avait guère entraînés le régime français.

L'inévitable devait se produire. Deux cultures si différentes allaient s'affronter, l'une cherchant à se préserver, l'autre à dominer. Nous aurions ainsi à déjouer plusieurs tentatives d'assimilation dont les plus sérieuses se livrèrent autour de l'école. L'enceinte parlementaire allait se transformer en une tribune ou s'affronteraient, d'une part, la volonté d'émancipation, et de l'autre, le désir de se maintenir dans les positions acquises.

De lutte en lutte, la querelle allait s'envenimer pour aboutir à l'explosion de 1837, qui servit de prétexte à une politique d'asservissement, habilement déjouée par La Fontaine. La faillite de l'Union amena enfin nos adversaires à admettre et à reconnaître officiellement le fait français et à permettre qu'il s'organisât dans un cadre géographique et juridique qu'a déterminé le pacte de 1867.



A.F.

Philippe Hébert. *La Grande-Bretagne. Monument d'Édouard VII, à Montréal.*

CHAPITRE 14

LES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES

LES PREMIERS PAS VERS L'ÉMANCIPATION

LES DÉBUTS DU RÉGIME BRITANNIQUE

Aussitôt après la prise de possession du Canada en 1760, les Anglais organisèrent une administration à laquelle on a donné le nom de régime militaire parce qu'elle était dirigée par les officiers de l'armée. Il serait faux de croire pour autant que le pays vécut alors sous l'empire de la loi martiale. Incertains encore de l'issue et du sort réservé à leur conquête, les vainqueurs s'efforcèrent de laisser les choses en suspens. Les lois françaises furent maintenues et plusieurs Canadiens furent confirmés dans des fonctions qu'ils avaient occupées avant la Conquête.

LE RÉGIME DE L'ARBITRAIRE

C'est en vertu de la proclamation royale du 7 octobre 1763 et de la commission du 21 novembre 1763 nommant Murray gouverneur, qu'un premier système de gouvernement émanant de l'Angleterre fut introduit au Canada. Dans un pays nouvellement conquis, les circonstances se prêtaient difficilement à l'introduction d'un système démocratique. Toutefois, la commision de Murray prévoyait qu'une chambre d'assemblée élue pourrait être organisée lorsque les circonstances le permettraient.

Ce régime politique était simplement autocratique. Tous les pouvoirs étaient confiés à un gouverneur auquel était adjoint un conseil de caractère purement consultatif.

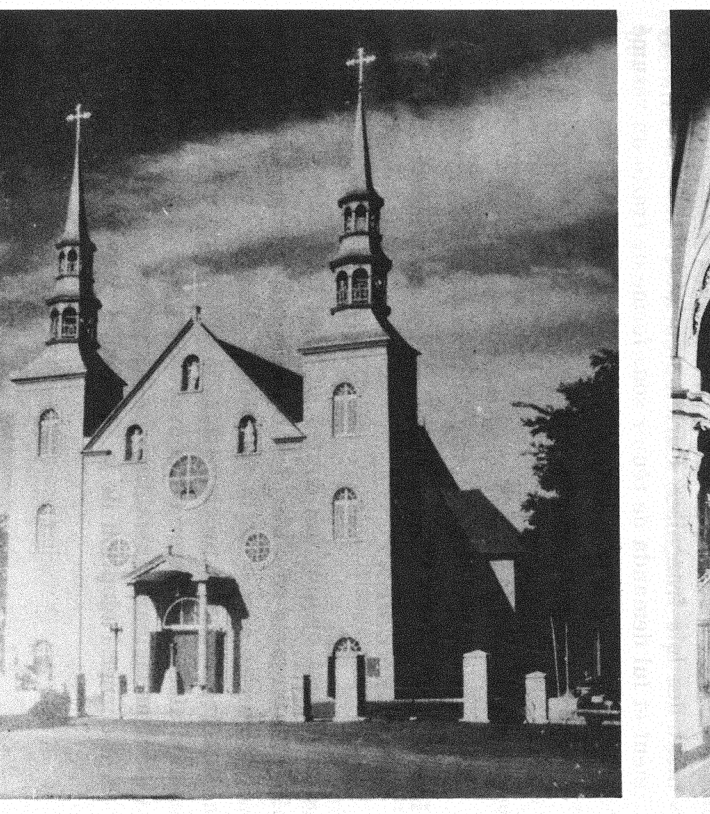
Deux prescriptions affectaient particulièrement les droits des Canadiens français. La première exigeait de tous ceux qui occuperaient un emploi public la prestation du serment du Test. La seconde concernait l'administration de la justice. Elle donnait au gouverneur

le pouvoir de créer des tribunaux « pour entendre et juger les causes aussi bien criminelles que civiles, suivant les lois et l'équité, conformément *autant que possible* aux lois anglaises. » Ce texte assez ambigu fut interprété par des administrateurs comme déclarant la déchéance du droit français et stipulant l'introduction des lois anglaises en matière civile et criminelle.

Le ministre des colonies, lord Hillsborough, qui avait lui-même participé à la rédaction de cette proclamation, déclara par la suite qu'il y avait eu erreur d'interprétation, que l'on n'avait pas voulu substituer les lois anglaises aux lois françaises, mais simplement établir des tribunaux à la mode anglaise. C'est ainsi qu'il écrivait à Carleton, en 1768:

« Je puis prendre sur moi d'affirmer que nous n'avons jamais eu l'intention de bouleverser les lois et les coutumes du Canada à l'égard de la propriété; nous désirions que la justice fût rendue conformément à ces lois et coutumes, suivant le mode d'administration de la justice suivi dans les cours ou les tribunaux de ce royaume, comme la chose se pratique dans le comté de Kent et dans plusieurs autres parties de l'Angleterre, où prévalent cependant des coutumes particulières... Ce fut un grand malheur pour la colonie de Québec qu'on y ait envoyé pour mettre cette proclamation à effet des hommes ignorants et intéressés, qui, après l'avoir commentée de la manière la plus absurde, se sont entièrement écartés des intentions du roi et en ont fait un instrument de cruauté et d'oppression pour les sujets. »

Commentant cette mesure, un historien anglais, John MacMullen, a écrit: « Ce fut la mesure la plus hardie et la plus maladroite: et l'histoire ne nous fournit pas d'exemple d'une aussi grande injustice envers un peuple conquis, ni d'un pareil manque de sagesse de la part des conquérants. » Ce jugement sévère ne fait que répéter la vigoureuse observation que Carleton adressait au ministre des colonies, lord Shelburne, en 1867: « Si je ne me trompe, aucun conquérant n'a eu recours, dans le passé, à des procédés aussi ri-



I.O.A.

Église du Cap-Santé.

Tribune de l'église de Deschambault.

goureux, même lorsque les populations se sont rendues à discrétion et soumises à la volonté du vainqueur, sans les garanties d'une capitulation ».

LA LUTTE POUR LES LOIS FRANÇAISES

Les lois civiles surtout consacrent un état social, elles sont intimement mêlées à la vie du peuple et ne peuvent se changer d'un bloc sans perturbations graves. Les Canadiens se mirent à réclamer énergiquement.

Leur principal porte-parole était François-Joseph Cugnet, un des beaux noms de notre histoire, malheureusement trop oublié. Ses connaissances légales l'avaient fait grandement apprécier de Murray qui l'avait nommé juge, et de Carleton, qui l'avait pris à son service comme secrétaire français. Cugnet était résolu à obtenir le rétablissement des lois françaises. Carleton se laissa convaincre assez facilement et lui demanda de réunir sous forme de traité un résumé de ces lois. Ce fut le *Précis des Coutumes de Paris* suivi bientôt de quatre autres traités publiés en anglais, à Londres, en 1772 et 1773. Ces divers travaux devaient aboutir au rétablissement des lois françaises lors de l'Acte de Québec.

VERS UNE NOUVELLE FORME DE GOUVERNEMENT

Les réclamations des Canadiens avaient rapidement atteint les ministres anglais qui eurent bientôt des doutes au sujet de la portée et de la légalité des mesures adoptées. Les conseillers juridiques de la Couronne accrurent encore cette inquiétude, lorsque l'un d'eux alla même prétendre que la proclamation de 1763 était irrégulière. On commença alors à élaborer de nouveaux projets pour le gouvernement du Canada, mais l'instabilité des ministères forçait continuellement à ajourner l'adoption de la législation nécessaire.

L'agitation dans les Treize Colonies d'Amérique inquiétait vivement le gouvernement anglais qui commença à craindre que les Canadiens mécontents ne fissent cause commune avec les rebelles. Pour se les attacher, il crut bon de satisfaire leurs justes réclamations au sujet de leurs droits religieux et civils. Ce fut l'objet de l'Acte de Québec adopté en 1774.

L'ACTE DE QUÉBEC, 1774 L'Acte de Québec a toujours été regardé comme la grande charte de nos libertés civiles. En effet, il constitue la première admission officielle du fait français et catholique au Canada.

L'Acte de Québec changeait peu de choses dans la structure du gouvernement qui restait aux mains du gouverneur assisté d'un Conseil dont quelques membres seraient Canadiens français. Ce Conseil, purement consultatif jusque là, pourrait désormais exercer certains pouvoirs, en adoptant des « ordonnances pour la paix et le bon gouvernement du pays. »

LA LIBERTÉ RELIGIEUSE La reconnaissance de la liberté religieuse était le plus important avantage découlant de l'Acte de Québec. Alors que le traité de Paris n'avait garanti que le *libre exercice du culte,* la nouvelle législation accordait la *liberté de religion,* ce qui était beaucoup plus large et signifiait implicitement l'admission de la hiérarchie. Le clergé se voyait accorder un moyen de subsistance par le rétablissement de la dîme. La formule du serment du Test, qui fermait l'accès des emplois publics aux catholiques, était remplacée par un simple serment de fidélité.

L'Acte de Québec était la première mesure pourvoyant à l'émancipation des catholiques dans l'empire. Les entraves qui subsistaient encore relativement à l'exercice de l'autorité épiscopale étaient appelées à disparaître graduellement pour aboutir à la complète liberté d'action après 1839.

LE RÉTABLISSEMENT DES LOIS FRANÇAISES

Le rétablissement des lois françaises était prévu par une disposition qui clarifiait le sens de l'article XXXVII de la capitulation de Montréal. A cet article qui accordait aux Canadiens l'entière et paisible possession de leurs biens meubles et immeubles, la nouvelle loi ajoutait « aussi les usages et coutumes qui en dérivent et tous les autres droits civils ». Malgré une phraséologie un peu embrouillée, cela signifiait bel et bien le rétablissement des lois civiles françaises. Quant aux lois criminelles et à l'organisation judiciaire, le code anglais devait prévaloir.

Le rétablissement des lois civiles françaises constituait une victoire d'extrême importance.

« En effet, pour nos pères, notre vieux droit français, c'était un héritage ancestral, c'était une des manifestations du génie de leur race, c'était quelque chose de l'âme française, de la mentalité française. C'était aussi, gardons-nous de l'oublier, la survivance de notre langue dans l'une des sphères les plus importantes de notre vie sociale. Qui ne voit, en effet, que si les lois françaises eussent été proscrites, le français eût disparu du domaine juridique où il s'était jusque là maintenu comme dans une dernière forteresse. »

(Chapais, *Cours d'Histoire du Canada.*)

Comme le fait si bien remarquer ce passage de l'un de nos plus éminents historiens, le rétablissement des lois françaises était d'une importance capitale au point de vue de la conservation de notre langue. C'est d'ailleurs l'Acte de Québec qui a fourni les plus anciennes bases légales à la reconnaissance officielle de la langue française au Canada.

L'INTRODUCTION DU SYSTÈME PARLEMENTAIRE

LA FIN DU RÉGIME AUTOCRATIQUE

Le succès de la révolution américaine provoqua une évolution politique marquée, au Canada et en Angleterre. Les réfugiés loyalistes ne prisaient pas d'être soumis aux lois françaises et ils avaient parfaitement raison. Ils commencèrent à s'agiter pour obtenir le rétablissement des lois anglaises. Londres ayant carrément refusé, ils s'avisèrent alors de réclamer la division du Canada en deux provinces dotées d'institutions représentatives, dont l'une serait anglaise et l'autre française. Les Canadiens français voulurent d'abord s'en tenir à la législation de 1774, mais ils se rendirent compte que le plan proposé par le groupe anglais était de nature à les favoriser et ils joignirent leurs pétitions à celles des loyalistes. Joseph Papineau exprimait ainsi le désir général en disant: « Que sa Majesté nous donne une assemblée où nous pourrons nous défendre et conserver nos lois et exposer nos griefs et nos besoins. »

La leçon apportée par l'indépendance américaine, le libéralisme né de la révolution industrielle, et surtout l'enthousiasme qui se répandait en Angleterre en faveur de la révolution française encore à ses débuts, avaient préparé les esprits au Parlement de Londres. L'appel des Canadiens fut d'autant mieux accueilli qu'il servait les plans impériaux. L'année 1775 avait clairement démontré quel cas il fallait faire du loyalisme des coloniaux anglais. Décidée à prévenir un nouveau démembrement de ses colonies, l'Angleterre résolut de se servir des Canadiens comme frein aux désirs d'indépendance des autres provinces. Au dire de Durham: « La différence de caractère national des Français au Canada, et leur ancienne hostilité contre le peuple de la Nouvelle-Angleterre présenta la plus facile et la plus sensible ligne de démarcation ». De plus, par sa position, le Bas-Canada contrôlait les voies de communication et l'« isolement des habitants des colonies anglaises d'avec ceux des colonies révoltées devint la politique du gouvernement, et la nationalité des Canadiens

français fut, en conséquence, préservée comme un moyen d'une séparation perpétuelle et complète de leurs voisins ». (Durham).

LA RECONNAISSANCE OFFICIELLE DE LA NATIONALITÉ CANADIENNE-FRANÇAISE

La constitution de 1791 consacra donc, en principe, le droit à l'existence de la nationalité canadienne-française. Par elle, les Canadiens obtenaient le droit de se perpétuer non seulement comme groupe ethnique, mais aussi comme nation. C'était le but ouvertement proclamé par les parlementaires anglais. William Pitt, auteur et promoteur de la Constitution, le déclara sans ambages: « Le premier objet en vue est de diviser la province en deux sections et de donner à chacune une législature locale. Dans le Bas-Canada, comme les résidents sont principalement canadiens, leur assemblée... sera adaptée à leurs coutumes et à leurs idées. » Répliquant à une critique de Fox, qui souhaitait voir les deux éléments se fusionner, et, par là, amener la disparition des distinctions nationales, Pitt ajouta: « il serait extrêmement désirable que les habitants du Canada fussent unis et induits universellement à préférer les lois et la Constitution anglaises ». Il reconnaissait que les Canadiens possédaient une nationalité forte et vivace, une langue, des traditions et des institutions qu'ils voulaient garder à tout prix. Pitt comprenait l'inutilité d'une politique oppressive, qui n'eût fait que raffermir les Canadiens dans leurs convictions. Ce qu'il croyait préférable, c'était de les laisser libres de choisir leur orientation. Ils « se convaincront, disait-il, que le gouvernement britannique n'a aucune intention de leur imposer les lois anglaises. Et alors, ils considéreront d'un esprit plus libre l'opération et les effets de ces lois, les comparant avec l'opération et les effets des leurs. Ainsi, avec le temps, ils adoptèrent peut-être les nôtres par conviction. Mais il faut admettre qu'ils doivent être gouvernés à leur satisfaction. »

Fox dépassa encore les idées de Pitt en déclarant: « Le Canada doit rester attaché à la Grande-Bretagne par sa propre volonté:

il est impossible de le conserver autrement ». Burke abonda dans le même sens : « Essayer d'amalgamer ensemble deux peuples ayant des langues, des lois et des mœurs différentes, ce serait pure folie. Que l'on fonde la constitution sur la nature des hommes, si l'on veut que l'édifice soit stable. »

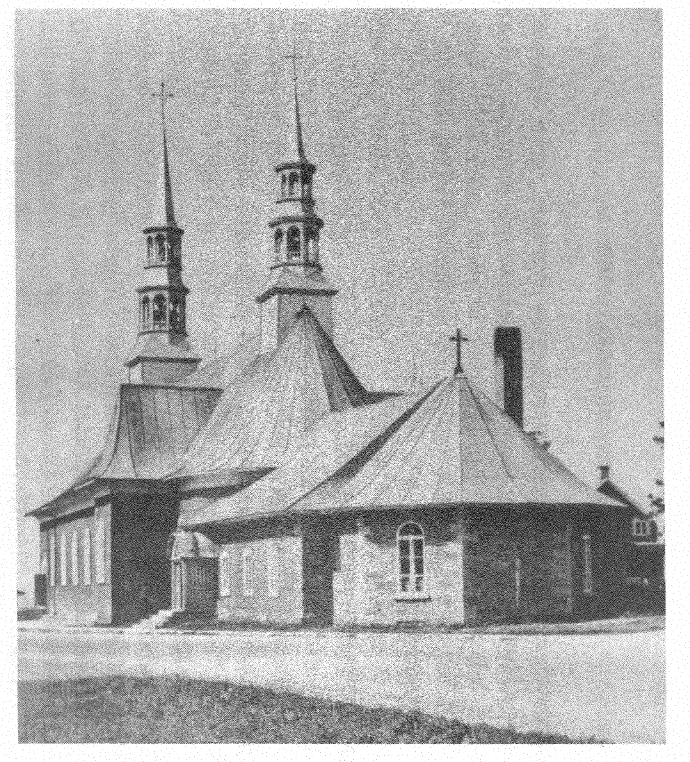
LA CONSTITUTION DE 1791 En dotant le Canada d'un régime parlementaire, les hommes d'État de Londres avaient pris la constitution anglaise comme modèle et avaient mis sur pied des organismes correspondants. Le poste de gouverneur correspondait à celui du roi, le Conseil exécutif, au Cabinet, le Conseil législatif, à la Chambre des Lords, l'Assemblée législative, à la Chambre des Communes. La ressemblance s'arrêtait à ces cadres extérieurs. Le gouverneur, en plus de représenter le parlement impérial devait jouer, ni plus ni moins, le rôle de premier ministre. Le Conseil exécutif n'avait aucun compte à rendre à l'Assemblée législative. Comme celle-ci serait formée en grande majorité de députés canadiens-français, il avait été décidé que le Conseil législatif serait dominé par les Anglais, afin de protéger les droits de la minorité anglaise. Le Conseil exécutif était formé de fonctionnaires à la dévotion du gouverneur. Le rôle de la Chambre se trouvait ainsi fort diminué, au point de se réduire à n'être qu'une société de discussion incapable de faire prévaloir ses idées.

Ces défauts n'avaient pas échappé à Fox qui avait protesté en disant : « Donnons aux Canadiens une assemblée populaire, non en apparence, mais en réalité ». Plus tard Durham, dans son célèbre rapport, a vertement critiqué les auteurs de la constitution de 1791 de ne pas avoir poussé la logique assez loin pour appliquer intégralement les principes du parlementarisme britannique, en concédant immédiatement la responsabilité ministérielle.

Malgré ses défauts, la constitution de 1791 constituait un progrès immense et accordait aux Canadiens une arme puissante pour la défense de leurs droits en leur donnant une voix officielle dans la conduite du gouvernement.

I.O.A.

Église de Lauzon, *construite par Thomas Baillairgé d'après le plan-type de l'abbé Conefroy.*



Église de Saint-Jean-Port-Joli. *Les deux clochers sont l'œuvre de François Baillairgé.*

L'APPRENTISSAGE DE LA POLITIQUE

LES DÉBUTS DU RÉGIME PARLEMENTAIRE

Les débuts du nouveau régime se révélèrent assez décevants pour les Canadiens. Dans un désir évident de bonne entente, ils avaient élu quinze députés anglais sur cinquante. C'était beaucoup plus que ce groupe de la population était en droit d'espérer. En réponse à ce procédé, la minorité voulut imposer un des siens à la présidence de l'Assemblée législative. Cette prétention rejetée, elle revint à la charge en tentant de faire décréter l'anglais comme seule langue officielle. C'est sur cette question de langue que se livra le premier débat parlementaire. De Lotbinière s'y distingua particulièrement en s'y montrant le ferme défenseur de la langue française, qui fut reconnue comme langue officielle au même titre que l'anglais. Ce fut là la première et la plus importante victoire du régime constitutionnel.

Ce débat, en dressant les deux groupes ethniques l'un contre l'autre, laissait entrevoir bien des luttes acrimonieuses. C'est ce que prévoyait certainement de Lotbinière en prononçant ces paroles dont la minorité devait cependant ne pas tenir compte: « Ce n'est pas l'usage de la langue française qui diminuera le loyalisme des Canadiens... Mais c'est plutôt l'incompréhension, l'étroitesse de vue qui aboutira malheureusement à ce résultat. »

LES PROGRÈS DE L'ESPRIT DÉMOCRATIQUE

Rien n'avait préparé les Canadiens à la pratique du régime parlementaire et son introduction équivalait pour eux à une véritable révolution politique. Seuls, un petit nombre de gens instruits possédaient des notions à ce propos, puisées surtout dans l'ouvrage du juriste canadien Du Calvet. Son *Appel à la Justice* devait devenir un livre de chevet pour nos hommes politiques. En 1789, un autre Canadien, Jean-François Perrault, avait commencé à traduire les principaux ouvrages de droit parlementaire

anglais. Dès la fondation du *Canadien,* Pierre Bédard s'employa activement à l'éducation politique de ses compatriotes.

Les politiciens canadiens s'initièrent assez vite à la procédure parlementaire et s'assimilèrent rapidement les principes du système démocratique, à tel point que Lord Dufferin leur rendit plus tard le témoignage d'avoir été « plus parlementaires que les Anglais eux-mêmes ».

Le peuple s'adapta aussi rapidement à l'appareil extérieur du système représentatif, sans toutefois en saisir bien clairement la portée véritable. Son éducation politique était entièrement à faire. Il ne sut pas se garder des dangers de l'électoralisme auquel les défauts du régime et l'opposition des races devaient naturellement le porter. Un voyageur anglais, Basil Hall, témoin d'une élection à Montréal, en 1827, notait sur son carnet: « On procédait à une élection et il se produisait, ici et là, des échauffourées dignes de Covent Garden, où les électeurs remplis de l'esprit public aiment parfois, pour affirmer la liberté du suffrage, à essayer de faire sauter la cervelle du candidat impopulaire. Des jeunes gens parcouraient les rues en criant: Papineau! Papineau! pendant qu'à tous les coins, sur les murs, écrite à la main ou placardée, se voyait l'inscription: Vive Papineau! Des processions défilaient par la ville, acclamant un parti et huant l'autre conformément aux meilleures traditions de la partisannerie. »

EXERCICES

Répondez aux questions suivantes:

1. — Quels furent les caractères du régime militaire de 1760?
2. — Quel fut le genre de gouvernement institué par la proclamation de 1763?
3. — Quelles sont les deux principales prescriptions de cette proclamation concernant le droits des Canadiens-français?
4. — Les hommes d'État d'Angleterre doivent-ils être tenus responsables de l'abolition des lois françaises? Pourquoi?
5. — Quel rôle Cugnet eut-il dans le rétablissement des lois civiles françaises?
6. — Donnez deux motifs qui incitèrent les hommes d'État anglais à voter l'Acte de Québec.
7. — Quelles modifications l'Acte de Québec apporta-t-il dans l'organisation du gouvernement?
8. — Quelles sont les libertés religieuses accordées par l'Acte de Québec?
9. — Que décida l'Acte de Québec relativement aux lois en usage au Canada?
10. — Comment cette décision influa-t-elle sur la survivance de la langue française?
11. — Pour quelles raisons la population demanda-t-elle un changement de gouvernement?
12. — Indiquez les principales considérations qui poussèrent l'Angleterre à accorder la Constitution de 1791.
13. — Quel fut le principal effet de la constitution de 1791 sur la survivance nationale?
14. — Quelles sont les ressemblances entre le régime parlementaire introduit au Canada en 1791 et le parlement britannique?
15. — Quels étaient les défauts de cette constitution?
16. — Quel fut le sujet du premier grand débat parlementaire de notre histoire?
17. — Quelle en fut l'issue?
18. — Comment les Canadiens français s'adaptèrent-ils au régime démocratique?
19. — Nommez quelques Canadiens français qui publièrent des études sur la constitution britannique.

Travaux supplémentaires

LECTURES LIBRES

Groulx, *Histoire du Canada français*, vol. III, deuxième période, deuxième partie, chapitres 1 à 5.

Groulx, *Vers l'Émancipation.*

Chapais, *Histoire du Canada.*



Assiette.

CHAPITRE 15

LE CHOC DES CULTURES

LES PREMIÈRES TENTATIVES D'ASSIMILATION

L'ATTITUDE DES ANGLAIS

En acquérant le Canada en 1760, les Anglais espéraient le transformer rapidement en un pays britannique. Ils croyaient que la conquête religieuse et culturelle suivrait la conquête politique et économique. Dès le début, ils s'employèrent à réaliser l'assimilation des nouveaux sujets. Les hommes d'État de Londres ne désiraient pas user de violence, au contraire, ils souhaitaient voir les Canadiens se rallier d'eux-mêmes. Les hauts dignitaires du gouvernement anglais ont souvent manifesté un esprit de justice et de compréhension qui les honore. Cependant, lorsqu'ils laissaient Mgr Briand se faire sacrer évêque, lorsqu'ils accordaient la liberté religieuse par l'Acte de Québec et un commencement de liberté politique par la constitution de 1791, ils ne cachaient pas que ces mesures conciliatrices visaient à diminuer les préventions des Canadiens et à provoquer leur assimilation graduelle.

D'un autre côté, il se trouva bon nombre de fanatiques qui prétendirent forcer les Canadiens à renoncer à leur nationalité et à leur religion. Ils ne réussirent qu'à susciter un choc violent entre les deux cultures en présence. La résistance à l'assimilation constitue la lutte la plus dure de notre histoire, la plus exténuante aussi parce qu'elle se prolonge toujours. Même au cours des périodes calmes, le milieu anglo-saxon qui nous entoure exerce sans cesse son action et nous force à une vigilance de tous les instants.

LA LUTTE SUR LE TERRAIN RELIGIEUX

La lutte sur le terrain religieux s'amorça dès 1760. La conquête du Canada avait soulevé l'enthousiasme des milieux protestants. Un véritable esprit de croisade se développa en Angleterre. Les journaux et les pasteurs de diverses sectes exhortèrent le peuple à souscrire les fonds destinés à envoyer au Canada des missionnaires qui convertiraient les malheureuses victimes du *papisme*. Les quelques clergymen qui passèrent en notre pays ne connurent aucun succès malgré les distributions de bibles et de *Prayer Books*.

On s'avisa rapidement que le clergé canadien constituait le grand obstacle à cette campagne. Afin de l'écarter, on s'employa à provoquer des défections dans ses rangs. Ce fut encore un échec. Cinq ou six prêtres ou religieux seuls se laissèrent gagner par les promesses qu'on fit miroiter à leurs yeux. On voulut saper l'influence des prêtres. Autre échec. Il était bien difficile de discréditer le clergé, alors qu'il donnait l'exemple du renoncement, de l'abnégation, du dévouement constant. Rien ne parvint à ébranler la masse solidement ancrée dans ses principes.

Les principes subirent à leur tour un assaut bien plus subtil et bien plus dangereux par la fondation, sous Haldimand, de la bibliothèque de Québec. On y rassembla les ouvrages des philosophes français les plus pernicieux, qui s'étaient tous employés à saper l'autorité religieuse. Plusieurs Canadiens s'y laissèrent prendre et s'abreuvèrent à ces sources empoisonnées. Le mal étendit ses ravages sourdement d'abord, puis éclata vers 1830, pour aboutir, plus tard, à une violente crise d'anticléricalisme dont nous aurons l'occasion de constater les effets.

Après une dernière tentative sous Craig, alors que l'on essaya d'imposer la suprématie gouvernementale sur l'Église, le prosélytisme protestant dut reconnaître son échec. Déjà, il avait changé de tactique pour tâcher de s'emparer de l'éducation.

LA LUTTE AUTOUR DE L'ÉCOLE

L'école a toujours été considérée comme le meilleur terrain pour répandre les doctrines et, partout, on s'est efforcé de la contrôler pour en faire un instrument de propagande. En effet, si les adultes formés, ancrés dans leurs principes, sont très souvent réfractaires à l'acceptation des idées que l'on cherche à propager, l'enfance, par contre, présente un élément malléable que l'on peut aisément endoctriner.

Dès la Cession, on avait songé à utiliser l'école pour hâter l'assimilation des Canadiens. Dans ses instructions à Murray, en date du 7 décembre 1760, le roi Georges III expliquait sa volonté d'encourager l'établissement d'écoles protestantes afin d'amener graduellement la population à la religion réformée.

Les maîtres d'écoles protestants commencèrent à apparaître au pays. Malgré un actif travail de propagande, ils ne parvinrent à attirer qu'un petit nombre d'élèves recrutés surtout dans les familles des transfuges de l'aristocratie. Les Canadiens préférèrent l'ignorance à l'apostasie.

LE PROJET DE 1789

Lors de la Cession, le gouvernement anglais avait saisi les biens des Jésuites. Ces propriétés considérables avaient été attribuées aux Jésuites par les rois de France afin de leur fournir des revenus destinés principalement à soutenir leurs œuvres d'éducation. Dès 1770, les Canadiens avaient commencé à réclamer la remise de ces biens au clergé afin qu'il en affectât le revenu à l'éducation. Toutes les démarches n'aboutirent qu'à de vagues assurances. Le plan anglais était de les destiner au soutien des écoles protestantes et non des écoles catholiques.

Cette détermination apparut au grand jour dans le projet de 1789, élaboré par l'évêque anglican Inglis. Son but, de l'aveu même de son auteur, était d'instruire les Canadiens en anglais, pour arriver ensuite plus facilement à les assimiler au point de vue religieux.

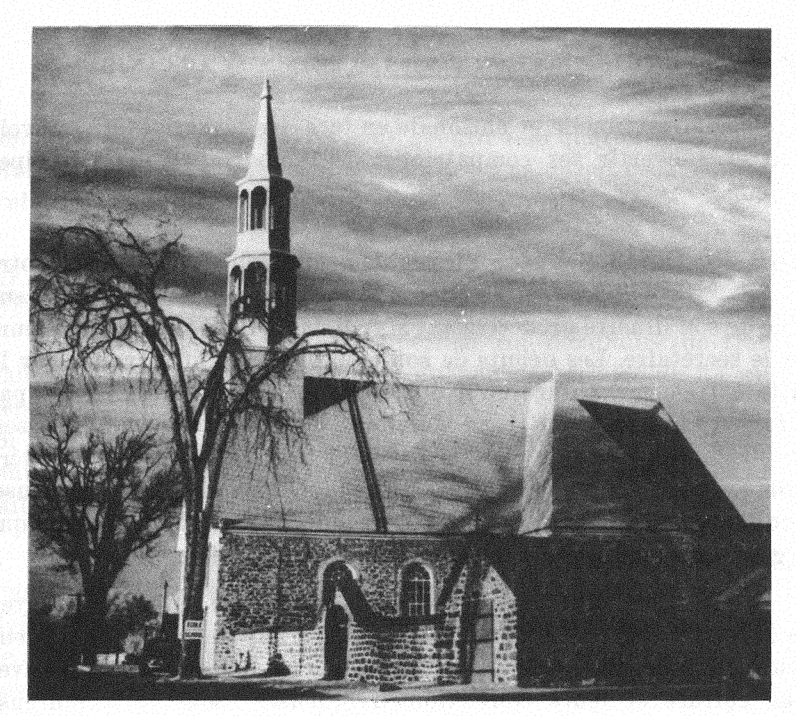
Le projet de l'évêque comportait l'établissement d'une école élémentaire gratuite, dans chaque village, d'une école moyenne, dans chaque comté, et d'un collège de degré universitaire, pour la province. Ces écoles seraient mixtes et neutres, et soutenues à même les revenus des biens des Jésuites. L'opposition de Mgr Hubert, jointe à l'offre des Sulpiciens de fonder une université sans solliciter l'aide du gouvernement, fit avorter le projet.

L'INSTITUTION ROYALE Le projet fut repris douze ans plus tard à l'instigation du gouverneur Milnes. L'évêque anglican Mountain, assisté de Sewell et de Ryland, élabora un nouveau projet. L'Exécutif réussi à le faire passer par surprise à la session de 1801. Une loi créa l'*Institution Royale pour le progrès de l'Instruction*. Ryland chanta victoire. Il voyait dans cet organisme, comme il l'écrivit lui-même, « un moyen extrêmement puissant de modifier graduellement les sentiments politiques et religieux des Canadiens ».

L'Institution Royale ne fut organisée régulièrement qu'en 1818. Sans ressources suffisantes et en butte à la suspicion constante du clergé, elle vivota péniblement et ne connut que de maîgres succès. En 40 ans d'existence, elle n'ouvrit que 84 écoles dont 20 en milieux catholiques. Sur 248 instituteurs qu'elle plaça on ne relève qu'une vingtaine de noms français. Elle servit surtout la population anglaise.

LES VEILLEURS

MGR HUBERT Les projets d'assimilation se heurtèrent toujours à l'opposition énergique de certains chefs canadiens qui démasquèrent les manœuvres et les firent échouer. Les plus remarquables sont Mgr Hubert et Mgr Plessis.



I.O.A.

Église de Saint-Mathias de Rouville.

Mgr Hubert venait tout juste d'accéder au siège épiscopal de Québec lorsque fut proposé le plan d'éducation de 1789. L'évêque Inglis pensait bien réussir à circonvenir Mgr Hubert et emporter son adhésion au projet, mais celui-ci ne fut pas dupe. A la place du consentement qu'on pensait lui extorquer, il répondit par un long mémoire rendu public. Il en avait établi les grandes lignes avec trois prêtres du Séminaire. La rédaction en était de l'abbé Plessis, le futur évêque de Québec. Après avoir mis en doute l'opportunité du projet et signalé ses imprécisions, le mémoire s'attaqua au point capital : le respect des droits de l'Église et de la famille en matière d'éducation. Mgr Hubert fut ainsi le premier à poser le principe de

l'école confessionnelle et nationale en face des tentatives du pouvoir civil et à avertir ses compatriotes de l'importance des principes en jeu.

MGR PLESSIS Mgr Plessis demeure l'un des héros de notre survivance. Il voulut modeler sa conduite sur celle de son illustre prédécesseur, Mgr Briand, dont il avait d'ailleurs été le secrétaire. Les débuts de son épiscopat furent marqués par la lutte extrêmement dure qu'il dut soutenir contre Craig. Servi par le fameux trio Sewell-Ryland-Mountain, ce gouverneur voulait asservir l'Église à son bon plaisir. Inflexible sur les principes, modéré dans les procédés et fort habile, Mgr Plessis put déjouer victorieusement l'ennemi. Il sortit de la lutte, grandi, avec le titre d'évêque que le gouvernement anglais lui reconnut enfin officiellement.

Déjà, Mgr Hubert, vers 1790, avait estimé que le meilleur moyen de combattre les prétentions des Anglais, d'imposer des écoles à leur goût, était pour les Canadiens français d'en fonder en accord avec leur culture et leurs convictions religieuses. Sous sa vigoureuse impulsion, des écoles avaient été organisées dans les principales paroisses du pays. L'abbé Plessis, curé de Québec, n'avait pas été le moins zélé en assumant à lui seul la fondation de neuf écoles dans cette ville.

Aussitôt que furent finies les luttes de suprématie contre Craig, Mgr Plessis entreprit de doter le pays d'un système d'éducation. En 1814, l'Assemblée législative adopta une première loi qui instituait les commissions scolaires. Le Conseil législatif rejeta le projet. On revint à la charge chaque année mais sans succès.

En 1820, Mgr Plessis conçut l'idée audacieuse de se servir de l'Institution Royale qu'il proposa de scinder en deux comités, l'un catholique et l'autre protestant, ayant chacun juridiction sur les écoles de leur religion. Le projet rencontra l'assentiment de tous à la Législature de Québec, mais Londres refusa de sanctionner la loi. Le plan de Mgr Plessis ne devait tout de même pas être oublié. Il

continua à hanter les esprits pour aboutir une quarantaine d'années plus tard à la création des deux comités du Conseil de l'Instruction Publique, qui existent toujours dans notre province.

LES LOIS SCOLAIRES DE 1824 ET DE 1829

Malgré tous ces échecs, Mgr Plessis ne se découragea pas. Il confia au supérieur du Séminaire de Québec, l'abbé Parent, la tâche d'élaborer un nouveau projet de loi que le député François-Xavier Blanchet réussit à faire voter en 1824. Cette loi autorisait les fabriques paroissiales à consacrer une partie de leurs revenus à la fondation et au soutien d'écoles, qui furent, de ce fait, connues sous le nom d'*écoles de fabriques*.

Ce ne fut cependant qu'en 1829, que notre province fut dotée d'un système scolaire véritable. Cette année-là, l'Assemblée législative adopta une loi constituant dans chaque paroisse une commission de syndics élus par les parents, et elle organisa un système d'octrois destinés à soutenir les écoles. Bien que fort imparfaite, cette loi provoqua immédiatement la fondation de nombreuses écoles. En 1836, on en comptait déjà plus de 1600, fréquentées par 40,000 enfants. Ce ne fut réellement qu'à partir de 1829, que notre peuple a pu commencer à remonter la pente et à sortir de l'ignorance où il avait été réduit depuis la Conquête.

LE RÉVEIL NATIONAL

LE DÉVELOPPEMENT DU SENTIMENT NATIONAL

Le sentiment national, qui avait déjà commencé à se former surtout vers la fin du régime français, reçut une vive impulsion par suite de la présence anglaise, en montrant aux Canadiens les différences profondes qui les séparaient des vainqueurs et en les obligeant à une action commune pour repousser les attaques dirigées contre leur groupe. La

I.O.A.

Léandre Parent. *Médaillon représentant probablement le patron de la paroisse. (Église de Saint-Jean-Chrysostome, Lévis).*

Jean-Baptiste Baret. *La Nativité. (Église de Saint-Mathias de Rouville).*

constitution de 1791, en formant une province en grande majorité française, stimula grandement les espoirs de survivance. En organisant un système représentatif, elle amena les Canadiens à se donner des chefs politiques chargés d'exprimer leurs aspirations nationales.

Ce patriotisme et ce nationalisme d'abord orientés uniquement vers la défense des droits menacés, affectèrent un caractère actif durant l'administration de Craig, surtout grâce à la fondation du *Canadien,* en 1806, par Pierre Bédard. Sous la direction de son fondateur, puis d'Étienne Parent, ce journal exerça une profonde influence sur l'opinion publique. En 1827, Augustin-Norbert Morin et Ludger Duvernay fondaient à leur tour *La Minerve,* qui joua dans la région de Montréal le même rôle que le *Canadien* dans celle de Québec.

A l'action des journalistes, il faut ajouter le travail d'éducation patriotique accompli par la Société Saint-Jean-Baptiste. Fondée à Montréal, en 1834, par Ludger Duvernay, et introduite à Québec, en 1842, par le docteur Bardy, cette société entièrement dévouée aux intérêts de la langue et de la nationalité, se donna pour mission de former le patriotisme. C'est à elle qu'est dû le choix de saint Jean-Baptiste comme patron des Canadiens français, de sa fête comme fête nationale, de la feuille d'érable comme emblème distinctif, et plus tard (1880), de l'« O Canada » comme hymne national.

LES LUTTES PARLEMENTAIRES

Dès son inauguration, la constitution de 1791 avait provoqué des difficultés. Dans un gouvernement représentatif, c'est la Chambre d'Assemblée qui détermine surtout la politique du gouvernement. Mais ce n'était nullement le cas à cette époque. Comme la Chambre d'Assemblée, élue par le peuple, était formée en grande partie de députés canadiens-français, on avait voulu contrebalancer son influence au moyen d'un Conseil législatif, recruté par voie de nomination par le gouverneur et composé en grande majorité de représentants de l'élément anglais. Les deux groupes

ethniques se trouvaient dressés l'un contre l'autre. Le gouvernement exécutif, formé de familiers du gouverneur, n'avait de comptes à rendre qu'à celui-ci et non à la chambre. Il perpétuait en somme le régime autocratique dans un système de gouvernement aux apparences démocratiques.

L'Assemblée législative, forte de l'appui populaire, ne pouvait se résigner à l'effacement dans lequel on prétendait la maintenir. Dès 1793, sur la suggestion de Pierre Bédard, elle revendiqua le contrôle des subsides, prérogative fondamentale des représentants du peuple en pays britannique. Les partisans de l'autocratie, conseillers législatifs et exécutifs, fonctionnaires, qui trouvaient influence et profit à perpétuer cet état de choses, refusèrent tout accommodement, sentant bien que c'en serait fini de leur pouvoir lorsque l'Assemblée pourrait contrôler l'emploi des deniers publics.

Sous la conduite de Louis-Joseph Papineau, la Chambre entreprit, à partir de 1820, une lutte énergique pour obtenir le respect de ses prérogatives. Le conflit devint particulièrement aigu et se compliqua d'une foule de difficultés incidentes. Une intransigeance exagérée amena les deux partis à commettre des maladresses et des fautes qui accrurent encore l'opposition. Le gouvernement de Londres, mal renseigné et mal conseillé, rejetait les réclamations de l'Assemblée ou ne lui accordait que des concessions jugées insuffisantes ou trop tardives.

La lutte devint violente après 1830. Espérant forcer le gouvernement à plier, l'Assemblée législative inaugura en 1831 une politique de refus systématique de voter les subsides. En 1834, elle exposa ses réclamations dans le célèbre document connu sous le nom des *92 résolutions.*

Les 92 résolutions constituent un véritable manifeste de nationalisme. Elles affirmaient la volonté d'un redressement national au moyen d'un gouvernement conforme aux désirs du peuple. Ce très long document exposait les réformes désirées. Malheureusement, le

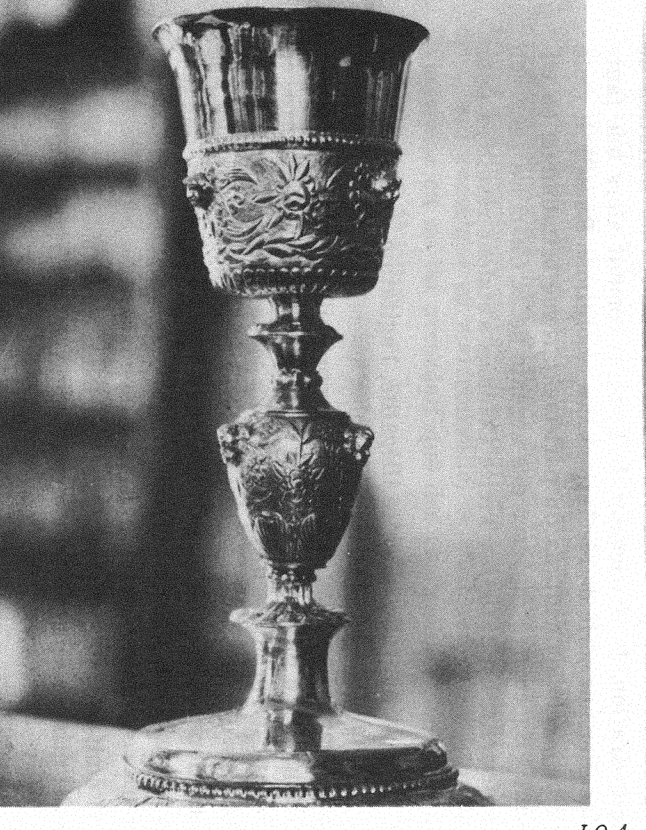
ton en était parfois violent. Il contenait des menaces à peine voilées qui indisposèrent vivement le ministère de Londres.

LA GRÈVE PARLEMENTAIRE Les difficultés canadiennes ennuyaient fort le ministère anglais. En 1836, il envoya au Canada une commission d'enquête présidée par Lord Gosford. Celui-ci était un homme intègre et ses premières démarches créèrent une impression favorable. Malheureusement, les instructions données à la commission étaient fort ambiguës. Dès qu'elle en eut pris connaissance, l'Assemblée cria à la trahison. Elle persista à ne pas voter les subsides et, bien plus, refusant d'étudier les projets législatifs qui lui étaient soumis, elle déclara de fait la grève parlementaire.

La situation devenait intenable pour le gouvernement local. Déjà, au cours des années précédentes, il avait dû recourir à des expédients pour se procurer les fonds nécessaires au maintien de l'administration. Le Parlement de Londres commit alors une faute énorme. Par une série de résolutions, les résolutions Russell, il viola les principes fondamentaux du parlementarisme britannique en autorisant l'Exécutif à disposer des argents de la Chambre sans son consentement. En 1775, les Treize Colonies s'étaient révoltées pour beaucoup moins.

1837 A la nouvelle de cette illégalité, l'agitation devint extrême dans tout le pays. De multiples assemblées de protestation s'organisèrent. Papineau, en guise de représailles, proposa d'atteindre l'Angleterre dans son point le plus sensible, son commerce, en boycottant les produits britanniques. La menace fut efficace et à la fin du mois d'août 1837, le ministère britannique décida de céder aux réclamations canadiennes en réformant l'Exécutif et en donnant pratiquement carte blanche à Gosford pour réorganiser le Conseil législatif.

Il était malheureusement trop tard. Les événements se bousculaient et échappaient à tout contrôle. Durham, pourtant peu sympa-



I.O.A.

Ranvoyzé. *Calice d'or massif.*
(Église de L'Islet).

Ranvoyzé. *Ostensoir en argent massif.*
(Couvent de Saint-Michel de Bellechasse).

tique aux Canadiens, a prétendu qu'ils étaient précipités par les Anglais eux-mêmes. Le 6 novembre, une organisation anglaise, le *Doric Club*, provoquait une émeute à Montréal en s'attaquant à une association patriote, celle des *Fils de la Liberté.*

Rejetant la responsabilité des troubles sur les Canadiens, le parti anglais réclama l'arrestation des chefs patriotes. Gosford eut la faiblesse de céder. Pour exécuter les mandats d'arrestation contre les chefs retirés à la campagne, on lança contre eux des huissiers accompagnés de troupes régulières. Après une première escarmouche sur la route de Saint-Jean, un choc sérieux se produisit à Saint-Denis, où les Canadiens, armés de quelques mauvais fusifs de chasse et de fourches, s'opposèrent à l'arrestation de leurs chefs et forcèrent les soldats à retraiter. Ce fut le seul succès des Patriotes qui n'étaient d'ailleurs aucunement préparés à combattre. Quelques jours après, ils étaient écrasés à Saint-Charles et à Saint-Eustache.

Le 10 février 1838, une loi du Parlement impérial suspendait la constitution et imposait au Bas-Canada un Conseil spécial qui ressuscitait l'absolutisme et laissait présager des jours bien sombres pour la nation canadienne-française.

EXERCICES

Répondez aux questions suivantes:

1. — Quel est le principal obstacle qui s'opposait à l'assimilation des Canadiens par les Anglais?

2. — Quelle fut, immédiatement après la Conquête, l'attitude des hauts personnages du gouvernement anglais relativement à l'assimilation des Canadiens?

3. — Quels moyens les sectes protestantes prirent-elles pour s'attaquer à la foi des Canadiens?

4. — Dans quelle mesure ces tentatives remportèrent-elles un certain succès?

5. — Quel but les Anglais poursuivaient-ils dans l'organisation d'un système d'écoles dans notre province?

6. — Énumérez les trois tentatives principales d'organisation scolaire élaborées de 1789 à 1810.

7. — Quel fut de résultat obtenu par chacune d'elles?

8. — Comment Mgr Hubert fit-il échouer le projet de 1789?

9. — Quels furent les fondateurs du *Canadien* ?

10. — Comment Pierre Bédard défendit-il les intérêts canadiens-français?

11. — Contre qui Mgr Plessis eut-il à lutter pour défendre la liberté de l'Église?

12. — Quel plan de réforme de l'Institution Royale, Mgr Plessis proposa-t-il?

13. — Qu'a-t-on appelé *écoles de fabriques* ?

14. — Quels furent les artisans de cette mesure?

15. — Quelle était l'organisation scolaire prévue par la loi de 1829?

16. — Quel succès remporta-t-elle?

17. — Indiquez trois causes qui provoquèrent le développement du sentiment national chez les Canadiens français?

18. — Autour de quels enjeux principaux, les luttes parlementaires se livrèrent-elles jusqu'en 1841?

19. — Que sont les *92 résolutions* ?

20. — Comment le succès de la mission de Lord Gosford fut-il compromis?

21. — Quel était l'objet des résolutions Russell?

22. — Quel en fut l'effet?

23. — Comment la crise parlementaire se dénoua-t-elle?

Travaux supplémentaires

LECTURES LIBRES

Groulx. *Histoire du Canada français*, vol. III, troisième période, première et deuxième parties.

Groulx, *L'Enseignement français au Canada*, Vol. I.

Groulx, *Nos luttes constitutionnelles.*

Groulx, *Notre Maître, le Passé*, vol. I et II.

Ferland, *Mgr Plessis.*

Têtu, *Les évêques de Québec.*

Dionne, *Pierre Bédard et ses fils.*

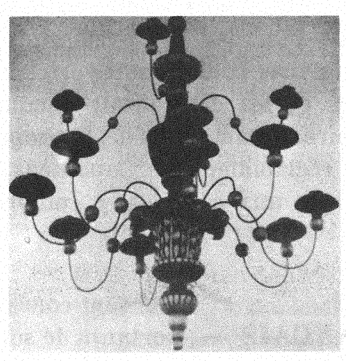
De Celles, *Papineau.*

Rumilly, *Papineau.*

David, *Les patriotes de 1837-1838.*

Filteau, *Histoire des Patriotes.*

Chapais, *Histoire du Canada*, Vol. IV.



I.O.A.

École de Quévillon. *Lustre en bois sculpté.* *(Musée de la Province, Québec).*

CHAPITRE 16

L'ÉMANCIPATION NATIONALE

LA CULTURE FRANÇAISE EN PÉRIL

LA MISSION DE LORD DURHAM

Les troubles qui s'étaient produits dans la province de Québec en 1837 n'étaient pas un incident isolé. La province du Haut-Canada avait aussi connu sa rébellion armée, tandis que les esprits s'échauffaient de plus en plus dans le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse, provinces toutes dotées d'un régime politique semblable à celui du Bas-Canada et où une oligarchie toute puissante dominait le gouvernement au détriment de la population.

Le Parlement britannique se sentit secoué par l'esprit de révolte qui semblait se répandre dans ses colonies et voulut prévenir un nouveau démembrement de l'Empire semblable à celui qui s'était produit en 1783. Il chargea lord Durham de procéder à une enquête générale.

Dès le début de 1839, le lord enquêteur soumit un volumineux rapport qui constitue l'un des plus remarquables documents de l'histoire politique anglaise. Il critiquait vertement les constitutions données aux colonies et les considérait comme un simulacre de gouvernement populaire. Comme remède, il proposait d'étendre intégralement, comme le réclamaient les Canadiens, les principes de la constitution britannique aux colonies, y compris la responsabilité ministérielle.

DURHAM ET LES CANADIENS FRANÇAIS

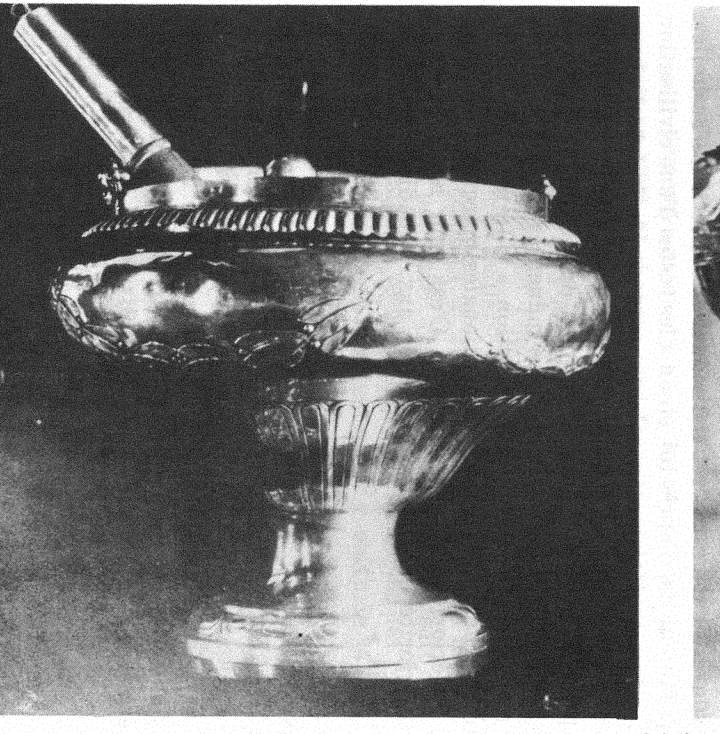
Durham consacrait une partie importante de son rapport aux Canadiens français. D'après lui, leurs aspirations nationales avaient provoqué les difficultés et le soulèvement de 1837. Il faisait grief aux hommes d'État anglais d'avoir

accepté les termes des capitulations, d'avoir reconnu le fait français en 1774, et surtout d'avoir, par la constitution de 1791, laissé espérer aux Canadiens la possibilité d'organiser un État dont ils pourraient être les maîtres. Il eût mieux valu, à son sens, les traiter en peuple conquis, les assimiler dès le début. L'erreur commise alors devait, si l'on voulait jouir de la tranquillité, être corrigée sans retard « en établissant, une bonne fois et pour toujours, le caractère national de la province ... *Ce caractère national doit être celui de l'Empire britannique ... Le premier objet d'aucun plan qui sera adopté pour le Bas-Canada devrait être d'en faire une province anglaise.* »

Pour arriver à cette fin, Durham proclamait la nécessité de réduire les Canadiens français à l'état de minorité politique en réalisant l'union des deux Canadas. Il admettait la rigueur de cette mesure, mais il tentait de la justifier en affirmant que les Canadiens français trouveraient un intérêt individuel et collectif à s'assimiler. En effet, qu'étaient-ils, d'après-lui, sinon « les restes d'une civilisation caduque, ... une société stationnaire, ... un peuple indolent, ignorant, ... sans littérature et sans histoire, ... sans esprit d'initiative et d'entreprise, ... dénué de tout ce qui peut donner de la vigueur et de l'élévation, privé des puissances et des influences civilisatrices des arts, ... voué de toutes façons à l'extinction. » « Je ne connais pas, de conclure Durham, de distinctions nationales marquant et perpétuant une infériorité plus désespérée ... C'est pour les faire sortir de cette infériorité que je désire donner aux Canadiens notre caractère anglais. »

L'UNION DES DEUX CANADAS

Sans accepter toutes les recommandations de Durham, le parlement britannique décida de procéder immédiatement à l'union du Haut et du Bas-Canada. Présenté au Parlement le 23 mars 1840, par lord John Russell, le projet d'union fut voté à une immense majorité et entra en vigueur le 10 février 1841.



Laurent Amyot. *Bénitier.*
(Église du Cap-Santé).



Ranvoyzé. *Lampe de Sanctuaire.*
(Église de l'Islet).

I.O.A.

La nouvelle constitution fondait les deux provinces en une seule, gouvernée par une législature composée d'un conseil recruté par voie de nomination, et d'une chambre d'assemblée élue par le peuple. Afin d'assurer la prépondérance à l'élément anglais à la Chambre on accordait le même nombre de députés aux deux sections du pays, bien que la population du Bas-Canada fût considérablement supérieure à celle du Haut-Canada. La langue anglaise devenait la seule officielle dans l'administration publique. Il n'était pas question de responsabilité ministérielle, mais le gouverneur devait choisir les membres de l'exécutif dans l'une ou l'autre chambre. Point encore plus important, ces aviseurs avaient chacun la direction d'un département de l'administration. Cette particularité devait servir de tremplin à la législature pour adopter, dès 1841, une série de résolutions visant à établir la responsabilité de l'Exécutif.

LE PÉRIL CONJURÉ

UNE HEURE PÉRILLEUSE Avec la mise en vigueur de l'Acte d'Union, il semblait bien que « les vaines espérances de nationalité » que « ce rêve de maintenir sur les bords lointains du Saint-Laurent et de transmettre à leur postérité, la langue, les usages et les institutions de cette grande nation qui, pendant deux siècles, donna le ton de la pensée au continent européen », comme le disait Durham, s'étaient écroulés.

Dans toute notre histoire, le début de 1841 représente la période la plus angoissante après celle qui avait suivi la capitulation de Montréal. Les Canadiens français furent frappés de stupeur et un profond découragement s'empara d'un bon nombre. Quelques-uns allaient même jusqu'à proposer la démission nationale. Contre ces défaitistes, le célèbre journaliste, Étienne Parent, un instant prostré lui-même, se reprenait pour lancer dans le *Canadien,* ce mot d'ordre: « Un peuple ne doit jamais donner sa démission. » Malgré les apparences, la victoire était beaucoup plus proche qu'elle ne le semblait.

LE SAUVEUR, LA FONTAINE

En 1841, La Fontaine avait trente-trois ans. C'était déjà un vétéran de la politique. Il possédait une grande clairvoyance jointe à un esprit de décision sûr et rapide que soutenait une volonté inflexible. Sans ambition personnelle, il n'hésita pas à se lancer dans la lutte pour la reconquête de nos droits.

Alors que presque tous les chefs canadiens-français hésitaient, ne sachant qu'elle attitude adopter, son génie lui fit découvrir dans le plan de Durham et du ministère anglais une faille qui lui permettrait de déjouer leurs vues. Les hommes d'État de Londres avaient présumé que l'unanimité se ferait chez les Anglais du Canada contre les Canadiens français. Ils avaient oublié que le Haut-Canada possédait un fort groupe, qui, sous le nom de *Réformistes,* avaient combattu le *Family Compact,* en poursuivant une politique parallèle à celle des Patriotes. La possibilité d'une alliance avec eux n'échappa pas à La Fontaine. Il se hâta d'en discuter avec leurs chefs, Baldwin et Hinks, et une entente fut rapidement conclue.

Le 19 février 1841, le gouverneur Sydenham annonça la tenue des premières élections du Canada-Uni. La Fontaine lança immédiatement son manifeste aux électeurs du comté de Terrebonne, où il avait décidé de se présenter. Il y exposait clairement sa politique: fini le temps de l'opposition stérile! Ce qu'il fallait avant tout c'était d'essayer de prendre le pouvoir, seul moyen de briser les chaînes de la servitude. Et le pouvoir, on pouvait y accéder assez facilement en s'alliant aux Réformistes du Haut-Canada.

« J'aurai ma majorité » avait proclamé Sydenham avant les élections. En dépit de ses manœuvres frauduleuses, la nouvelle alliance réussi à faire élire 49 députés sur 84. Mais à cause des intrigues de ses adversaires, La Fontaine n'avait pu être élu. Baldwin, par contre, avait été élu dans deux comtés à la fois. Il se hâta d'en offrir un à La Fontaine, celui de York ou Toronto. L'élection complémentaire fut tenue le 23 septembre, et l'on eut le spectacle extraordinaire de voir le chef canadien-français élu député

d'un comté exclusivement anglais. Au lendemain de la victoire, Parent écrivait de Toronto, au sujet des électeurs de LaFontaine: « C'est sur le principe de la vraie justice qu'ils entendent vivre avec leurs frères du Bas-Canada, comme le prouve officiellement la démarche qu'ils ont prise. Ils élisent M. La Fontaine pour montrer, disent-ils, leur sympathie envers les Bas-Canadiens et leur détestation des mauvais traitements et des injustices auxquelles nous avons été exposés. »

LES CANADIENS FRANÇAIS AU POUVOIR

Sydenham était mort quatre jours avant l'élection de La Fontaine. Son successeur, Lord Bagot, se rendit immédiatement compte que le ministère formé par son prédécesseur ne pouvait affronter l'opposition. Afin de le consolider, il tenta d'y faire entrer le chef canadien-français. Mais celui-ci posa ses conditions: l'égalité du nombre des ministres pour les deux provinces et un portefeuille pour Baldwin, ce qui signifiait la mise à pied d'au moins quatre des ministres avec lesquels il était imposible de s'entendre.

La crise se dénoua en Chambre le 13 septembre 1842, jour anniversaire de la défaite des Plaines d'Abraham. Le chef du ministère, Draper, dans l'espoir de semer la division parmi les partisans de La Fontaine et de Baldwin et de gagner l'adhésion de quelques-uns d'entre eux entreprit d'exposer la situation en accusant La Fontaine de refuser sa collaboration au gouvernement.

Mis en demeure d'expliquer son attitude, La Fontaine se leva. C'était la première fois qu'il prenait la parole dans le Parlement du Canada-Uni. Toute la députation attendait ses déclarations avec anxiété. Son début fut une véritable bombe. Il demanda que la Chambre se formât en comité général, et, suprême audace, dans un parlement d'où la langue française était bannie, lui, député d'un comté anglais du Haut-Canada, il fit cette demande en français. Un des ministres, Dunn, l'interrompit et lui demanda de se confor-

I.O.A.

François Sasseville. *Calice.*
(Église du Cap-Santé).

Poteries anciennes exécutées dans la région de Québec.
(Musée de la Province).

mer à la loi et de parler anglais. La Fontaine reprit la parole en français. Quelques minutes lui suffirent pour prononcer le plus grand discours de sa carrière et remporter une victoire sans précédent. Il avait dit:

« Avant de venir au mérite de la question, je dois faire allusion à l'interruption de l'honorable député de Toronto, lui qu'on nous a si souvent représenté comme un ami de la population canadienne-française. A-t-il oublié déjà que j'appartiens à cette origine si horriblement maltraitée par l'Acte d'Union? Si c'était le cas, je le regretterais beaucoup. Il me demande de prononcer dans une autre langue que ma langue maternelle le premier discours que j'aie à prononcer dans cette chambre. Je me méfie de mes forces à parler la langue anglaise. Mais je dois informer les honorables membres que quand même la connaissance de la langue anglaise me serait aussi familière que celle de la langue française, je n'en ferais pas moins mon premier discours dans la langue de mes compatriotes canadiens-français, ne fût-ce que pour protester solennellement contre cette cruelle injustice de l'Acte d'Union qui proscrit la langue maternelle d'une moitié de la population du Canada. Je le dois à mes compatriotes, je me le dois à moi-même.

« On reconnaît qu'il faut au gouvernement pour rétablir la paix et le contentement général, la coopération active des Canadiens français. Non seulement ce serait là un acte de justice, mais c'est encore un appui que la nécessité appelle. Oui, il la lui faut; oui, il nous faut la lui donner, mais à des termes qui ne puissent en rien diminuer ni affaiblir notre honneur et notre caractère.

« Le but de l'Acte d'Union, dans la pensée de son auteur, a été d'écraser la population française; mais l'on s'est trompé, car les moyens employés ne sont pas complets pour produire ce résultat...

« Oui, sans notre coopération active, sans notre participation au pouvoir, le Gouvernement ne peut fonctionner de manière à rétablir la paix et la confiance, qui sont essentielles au succès de toute administration.

« La dernière ancre de salut, c'est de reconnaître la nécessité de la coopération des Canadiens français, et d'implorer cette coopération. Il vaut mieux tard que jamais. Mais dira-t-on: « Vous ne voulez pas accepter d'emploi. » Ce n'est pas là une raison. Mes amis et moi, il est vrai, nous ne voulons pas en accepter sans garanties. Quand je serai appelé à donner mes avis au représentant de Sa Majesté, je manquerais à mon devoir envers lui si je n'agissais pas avec franchise et indépendance, je manquerais également envers mes compatriotes et envers moi-même. »

(Gérin-Lajoie, *Dix ans au Canada.*)

Il ne restait qu'une chose à faire pour le Ministère, se retirer. Dès le lendemain, Bagot appelait La Fontaine au pouvoir. Pour la première fois, depuis 1760, un Canadien français se trouvait placé à la tête du pays, et cela, moins de quatre ans après la défaite de 1838, qui avait semblé bien définitive, et moins de deux ans après l'entrée en vigueur de cette loi de l'Union qui était, dans la pensée de ses auteurs, le tombeau de la nation canadienne-française.

LA FAILLITE DE L'UNION La prise du pouvoir par La Fontaine et son alliance avec les réformistes eurent pour première conséquence de transformer le régime politique. D'une union législative entre les individus de deux nationalités différentes, elle devenait l'union de deux provinces distinctes sous une seule législature. Cette forme d'union devait bientôt être renforcée par le principe de double responsabilité d'après lequel le Ministère devait posséder non seulement l'appui de la majorité des députés, mais aussi la majorité dans chaque province.

Appréciant cette situation imprévue, Allan McNab, l'un de nos pires ennemis s'écriait:

« L'Union a complètement manqué son but. Elle a été faite dans le seul motif de réduire les Canadiens français sous une domination anglaise. Et l'on obtient l'effet contraire. Ceux qu'on voulait écraser

dominent. Ceux en faveur de qui l'Union a été faite sont les serfs des autres. Telle est la conséquence de ce fameux acte d'Union imposé par lord Sydenham. »

LA RECONNAISSANCE DU FAIT FRANÇAIS

VERS LA CONFÉDÉRATION Les plans élaborés par les assimilateurs avaient ainsi joué contre eux. Non seulement les Canadiens français les avaient démolis, mais ils avaient si bien réussi à s'imposer que tout gouvernement devenait impossible sans eux. Le système de double majorité aboutissait à une impasse. Les nécessités du commerce et de la défense militaire du pays poussaient de plus à une union plus étroite avec les autres colonies autonomes de l'Amérique du Nord. Mais ces colonies avaient acquis des privilèges et des libertés dont elles n'étaient pas prêtes à se départir. Le Bas-Canada, de son côté, n'entendait pas laisser ses libertés si péniblement conquises à la merci d'un gouvernement unitaire dans lequel les Anglais détiendraient la majorité et pourraient imposer leurs vues. Cartier, qui avait succédé à La Fontaine comme chef politique du Bas-Canada, se fit l'avocat d'une union fédérale dans laquelle chaque groupe ethnique et régional pourrait conserver son individualité. Ses vues prévalurent et furent incorporées dans la constitution mise en vigueur en 1867, celle de la Confédération canadienne.

UN ÉTAT FRANÇAIS La nouvelle constitution présentait, pour les Canadiens français, l'immense avantage de leur restituer en grande partie la maîtrise de leurs destinées propres. Elle leur octroyait un cadre géographique où il leur serait donné de poursuivre leur développement. La province de Québec conservait tous les pouvoirs nécessaires pour la sauvegarde de son héritage catholique et français en se voyant garantir par la constitution une autonomie absolue en matière de religion,

A.F.

Philippe Hébert. *La liberté brisant ses chaînes. (Monument d'Édouard VII, à Montréal).*

C.-W. Hill. *La Confédération. Monument de Georges-Étienne Cartier, à Montréal).*

d'éducation, de lois civiles, d'organisation familiale, paroissiale et municipale.

L'article 93 de la constitution lui imposait comme à toutes les provinces l'obligation de respecter les droits des minorités. De plus, l'article 133 proclamait le caractère officiel du français dans le domaine fédéral.

« Sans doute, l'œuvre des constituants de 1864 et de 1867 n'a pas été frappée au sceau de la perfection. Les prévisions de ces hommes d'État n'ont pas toujours été justifiées par les faits: leur clairvoyance n'a pas été toujours impeccable, leurs intentions ont parfois été trahies par leurs formules. Mais il nous semble qu'on ne saurait leur dénier le mérite d'avoir voulu sauvegarder tous les droits légitimes lorsqu'ils s'efforçaient d'ouvrir à un Canada agrandi un plus vaste avenir. Et, surtout dans cette partie de la confédération qui est spécialement le domaine de la nationalité canadienne-française, on ne saurait leur refuser un hommage de gratitude pour avoir fait surgir, du chaos des intérêts divergents, et de la mêlée des combinaisons constitutionnelles, cette petite patrie, cette province de Québec qui nous est si chère, et à laquelle ils ont insufflé une intense vitalité! Oui, pour ce qui s'appelait autrefois le Bas-Canada, leur œuvre essentielle, c'est bien d'avoir institué l'État provincial, cette législature qui est absolument nôtre, où nous sommes les curateurs de nos plus intimes intérêts, et dont l'institution nous a fait atteindre enfin cet objectif vers lequel s'acheminait depuis un siècle, à travers tant de périls et de hasards, la nationalité franco-canadienne. »

(Chapais, *Cours d'Histoire du Canada.*)

LA CONFÉDÉRATION: PACTE OU LOI?

Pendant longtemps, il ne s'est guère élevé de doutes sur la nature de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, par lequel la confédération des provinces a été sanctionnée en 1867. Ce n'est qu'après la première guerre mondiale que l'on se

rendit compte qu'il pouvait être opportun de modifier la constitution du pays afin de permettre l'adoption de certaines mesures législatives surtout d'ordre social. C'est alors que se posa la question de savoir comment il faudrait procéder. Tout dépend de la nature que l'on attribue à l'Acte établissant la Confédération.

« Ne serait-il qu'une loi du parlement impérial qui, de sa seule et pleine autorité, aurait donné naissance à la Confédération canadienne? Serait-il plutôt, en bonne et due forme, la législation d'un contrat ou d'un pacte validement conclu entre les provinces? Question capitale, qui met en jeu les principes fondamentaux, sinon même l'avenir de la Confédération. Dans le cas d'un pacte, rien n'en peut être amendé ni modifié sans le consentement des parties contractantes; dans le cas d'une loi, le pouvoir législatif d'où émane la constitution canadienne, a pouvoir d'amender, de modifier et même à la rigueur, de défaire ce qu'il a fait. »

(Groulx, *Histoire du Canada français*.)

Les partisans de la centralisation administrative à Ottawa, les fédéralistes, ont naturellement adopté l'opinion que la Confédération est une simple loi. Les hommes d'État canadiens-français veulent y voir un pacte. Ils invoquent à l'appui de leur thèse les déclarations des *Pères de la Confédération* qui ont presque toujours parlé de *pacte,* de *traité,* de *contrat,* et celle des hommes d'État canadiens et britanniques, qui ont aussi adopté ce point de vue. Le juge Mignault a résumé cette opinion en une formule courte et précise: « L'Acte de l'Amérique britannique du Nord n'est que la législation d'un pacte conclu entre les provinces. » Déjà en 1924, le ministre de la justice, Ernest Lapointe, avait déclaré:

« Nombre d'autorités en droit constitutionnel maintiennent que ce traité ne peut être modifié, et il me semble qu'en justice aucune modification n'y devrait être acceptée sans le consentement préalable de tous les signataires. Cette convention est sacrée, comme tout autre traité; ce n'est pas un « chiffon de papier. »

En exigeant le consentement des provinces, particulièrement celui du Québec, à tout changement à la Constitution fédérale, la thèse confédération-pacte est la seule qui protège efficacement nos droits.

EXERCICES

Répondez aux questions suivantes:

1. — Indiquez quel était, vers 1837, l'état d'esprit régnant en général dans les colonies anglaises de l'Amérique du Nord.
2. — De quelle mission lord Durham fut-il investi?
3. — Quel remède d'ordre général proposa-t-il à la situation?
4. — Quelles appréciations son Rapport contient-il sur les Canadiens français?
5. — Comment appréciait-il la politique du gouvernement anglais à l'égard des Canadiens français?
6. — Quelle politique préconisait-il à l'égard des Canadiens français?
7. — Comment la justifiait-il?
8. — Quelle mesure proposait-il pour dominer les Canadiens français?
9. — Décrivez brièvement le système de gouvernement instauré par l'Acte d'Union?
10. — Quelles furent les premières réactions des Canadiens français en face de cette mesure?
11. — Quelle faiblesse La Fontaine découvrit-il dans le plan d'oppression des ministres anglais?
12. — Indiquez les grandes lignes du projet qu'il proposa pour le combattre.
13. — Comment certains Anglais du Haut-Canada manifestèrent-ils leur esprit de bonne entente envers les Canadiens français?
14. — A quelles difficultés lord Bagot était-il acculé, à l'ouverture de la session de 1842?

15. — Quel acte extrêmement courageux et patriotique, La Fontaine posa-t-il lors de son premier discours en Chambre?

16. — Quel fut le résultat de l'attitude de La Fontaine?

17. — Comment les projets que les ministres anglais avaient en vue dans l'Union, furent-ils réduits à néant?

18. — Quelles sont les principales considérations qui amenèrent l'élaboration de la Confédération?

19. — Quel principe George-Étienne Cartier réussit-il à faire prévaloir?

20. — Quels avantages la nouvelle constitution valait-elle aux Canadiens français?

21. — Comment la constitution de 1867 affectait-elle le patriotisme canadien-français?

22. — Quelle appréciation peut-on donner de l'œuvre des *Pères de la Confédération* ?

23. — Quels sont les deux points de vue existant au Canada, au sujet de la nature de la constitution de 1867?

24. — Quelles sont les conséquences qui découlent de chacun de ces points de vue?

25. — Lequel de ces points de vue offre le plus de garanties aux Canadiens français? Pourquoi?

Travaux supplémentaires

LECTURES LIBRES

Groulx, *Histoire du Canada français*, vol., III, Troisième période, troisième partie, chapitres 1, 2, 3 et 4. Deuxième partie, chapitres 1, 2, 3.

Groulx, *La Confédération canadienne.*

Groulx, *Notre Maître, le Passé*, vol. I.

Chapais, *Histoire du Canada*, vol. V à VIII.

Desrosiers, *L'Accalmie.*

Gérin-Lajoie, *Dix ans au Canada.*

De Celles, *La Fontaine et son temps.*

Béchard, *L'Honorable A.N. Morin.*

Filteau, *Histoire des Patriotes,* vol. III.

Arès, *La Confédération: Pacte ou Loi?*

De Celles, *Cartier et son temps.*

Tessier, *Québec-Canada.*

SKETCH DRAMATIQUE (à réaliser en équipe)

Défaite et Victoire.

Les événements qui ont suivi l'Union peuvent fournir le sujet d'un très intéressant sketch dramatique que les élèves de la classe pourraient composer, chacun rédigeant ou débitant une partie du texte suivant le personnage qu'il serait appelé à représenter. Ce sketch pourrait se composer de trois parties.

1°. — Une réunion des chefs canadiens.

Chez La Fontaine à Montréal, au printemps de 1841.
Personnages présents: La Fontaine, Morin, John Neilson, Girouard, Denis-Benjamin Papineau, Viger, Leslie, Kimber, Taché, Aylwin, Turcotte, Cuvillier, Quesnel, Berthelot, Étienne Parent, etc...

La nouvelle de l'Union vient d'arriver, Morin expose les grandes lignes de cette loi. D'autres en détaillent les injustices. On discute de la stratégie à adopter dans les circonstances. Profondément déprimé, Étienne Parent propose d'accepter et de se mettre à l'étude de la langue anglaise. D'autres suggèrent la résistance à la Papineau. John Neilson, Cuvillier, Quesnel s'y opposent. La Fontaine expose qu'il a découvert une faiblesse dans les plans des ministres et invite Morin à donner le résultat de ses négociations avec les chefs réformistes du Haut-Canada, Hinks et Baldwin. Il donne ensuite lecture du *Manifeste* qu'il a préparé en vue des prochaines élections. Enthousiasme général!

2°. — A Kingston, dans une salle du Parlement, en 1842.

Les mêmes personnages, moins La Fontaine et Parent.
Les députés discutent de la situation politique. On s'indigne des manœuvres de lord Sydenham, qui a empêché La Fontaine d'être élu dans Terrebonne. On loue le geste de Baldwin qui a offert son siège d'York à La Fontaine.

Entre Étienne Parent qui arrive de Toronto où il a assisté à l'élection de La Fontaine et qui la relate.

Arrive LaFontaine, accompagné de Baldwin et Hinks. Félicitations.

Un huissier vient annoncer l'arrivée de Lord Bagot et du premier ministre Draper qui veulent rencontrer LaFontaine. Draper expose les difficultés du ministère et réclame l'appui des Canadiens français. Bagot offre un poste de ministre à Lafontaine. Ce dernier pose ses conditions qui sont refusées. Mauvaise humeur de Draper.

3°. — La salle de l'Assemblée législative, à Kingston, 13 septembre 1842.

Draper accuse LaFontaine et les députés du Bas-Canada de refuser leur coopération au gouvernement.

LaFontaine propose en français que la chambre se forme en comité. Sensation.

Le ministre Dunn demande à LaFontaine de parler en anglais.

Réplique de LaFontaine en français, ponctuée de longs applaudissements.

Le ministère démissionne.

Bagot invite LaFontaine à former un nouveau ministère.

Tous les renseignements nécessaires à la préparation de ce sketch se trouvent dans les ouvrages cités plus haut, particulièrement dans: Groulx, *Notre Maître, le Passé*, vol. I: *Un geste d'action française*, et dans Chapais, *Histoire du Canada*, vol. V. *Le Manifeste* de LaFontaine et son discours du 13 septembre 1842 sont contenus au complet dans *Dix ans au Canada*, de Gérin-Lajoie.

Quatrième partie

QUATRIÈME PARTIE

LA RECONSTRUCTION NATIONALE

Le coup de 1841 habilement déjoué, notre peuple, un instant prostré, se reprit à revivre avec une intensité surprenante. Les dix ou quinze années qui suivirent comptent parmi les plus fécondes au point de vue de notre survivance nationale et religieuse. C'est à cette époque que, à partir de l'organisation paroissiale qui s'était maintenue vigoureuse, furent édifiés les cadres de nos institutions éducatives et municipales.

Parallèlement, un immense mouvement de renouveau religieux devait surgir de l'action d'un évêque apôtre, Mgr Bourget. Notre foi atteinte d'une anémie profonde allait se redresser avec vigueur, grâce à l'aide venue de la France catholique et grâce à l'utilisation des forces latentes accumulées par l'excellent fonds de piété et d'honnêteté entretenu dans la famille par nos mères

En même temps surgissait un renouveau artistique et littéraire. Née surtout de l'impulsion donnée par François-Xaxier Garneau, notre littérature allait se pencher sur le passé, s'imprégner de ferveur patriotique et se consacrer surtout à la défense et à la survivance de nos coutumes et de nos institutions.

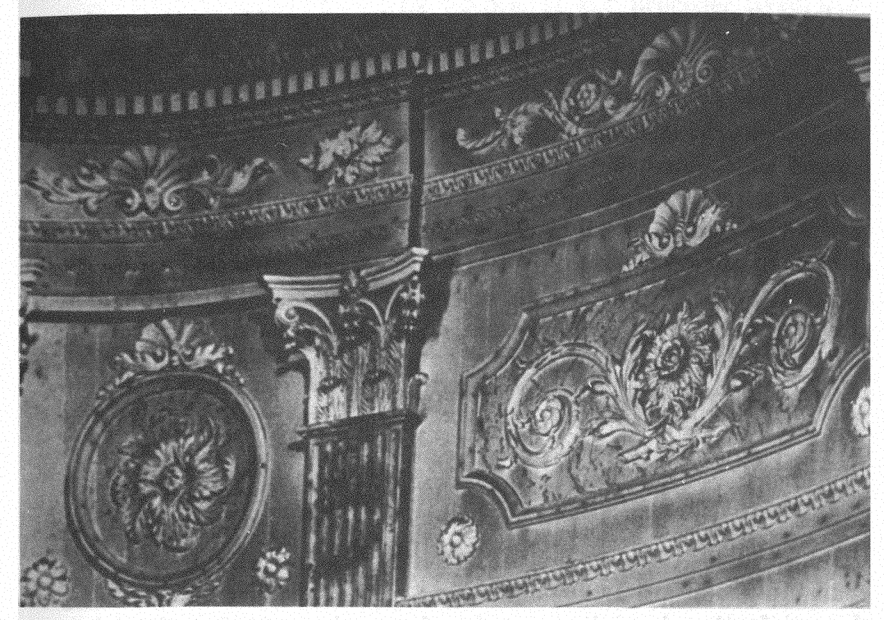
Malheureusement, cette reprise de vie nationale ne devait pas s'opérer sans obstacles. Les conditions économiques en particulier allaient forcer beaucoup des nôtres à prendre le chemin de l'exil, pour trouver ailleurs la subsistance que leur pays ne pouvait offrir, dispersant ainsi nos forces aux quatre coins de l'Amérique du Nord. Les groupes français disséminés dans les provinces anglaises devaient bientôt se trouver aux prises avec les tentatives assimiliatrices de l'élément anglais qui allait leur imposer une lutte extrêmement dure.



A.F.

Philippe Hébert. *La Religion.*
(Monument de Mgr Bourget, à Montréal).

Dans la province de Québec elle-même, de violentes querelles devaient se livrer à propos de l'exercice de la liberté recouvrée ; les uns voulant garder au Canada français son caractère religieux et y maintenir la prépondérance de l'Église, les autres voulant assurer la suprématie de l'État. Ces divisions devaient favoriser l'action de nos adversaires et leur faciliter la tâche de dépouiller de leurs droits plusieurs de nos minorités des autres provinces. Heureusement, un réveil se produisit sous Mercier et assura un redressement de notre politique nationale.



I.O.A.

Boiserie de l'église de Saint-François, I.O. *Oeuvre probable de Gabriel Gosselin et Louis Nadeau.*

CHAPITRE 17

L'ORGANISATION DES CADRES

LES CADRES RELIGIEUX

LA SURVIVANCE DE L'ORGANISATION PAROISSIALE

De nos diverses institutions, l'organisation paroissiale fut la moins affectée par la Conquête. En accordant le libre exercice du culte par la capitulation de Montréal, les autorités anglaises s'étaient trouvées par le fait même à tolérer implicitement l'organisation paroissiale telle que constituée sous le régime français. Seule la question de la dîme avait été laissée en suspens. L'Acte de Québec de 1774 remit les choses dans le même état qu'avant la Conquête.

L'évêque de Québec procéda ainsi à l'érection de nouvelles paroisses sans le concours du gouvernement. La constitution de 1791 spécifia que pour l'érection des paroisses on devait suivre le mode en usage sous le régime français. En étudiant la procédure, à l'occasion d'un procès institué en 1805, on découvrit alors qu'il fallait, en vertu d'un édit oublié depuis, obtenir les lettres patentes du pouvoir civil. C'était fort embarrassant, car cette formalité plaçait l'Église à la merci de l'Exécutif protestant et hostile. Durant tout son épiscopat, Mgr Plessis dut user d'une extrême prudence pour éviter l'intervention du pouvoir civil.

LA RECONNAISSANCE LÉGALE DE L'ORGANISATION PAROISSIALE

Profitant de la détente qui se produisit après 1815 et des bonnes dispositions du gouvernement à son égard, Mgr Plessis prépara un projet qui avait pour but de régler la situation. Il n'eut pas la satisfaction de réaliser ses desseins, mais en 1830, la Législature se servit de son rapport pour élaborer une loi permettant à toute société ou congrégation religieuse d'acquérir et de posséder des biens

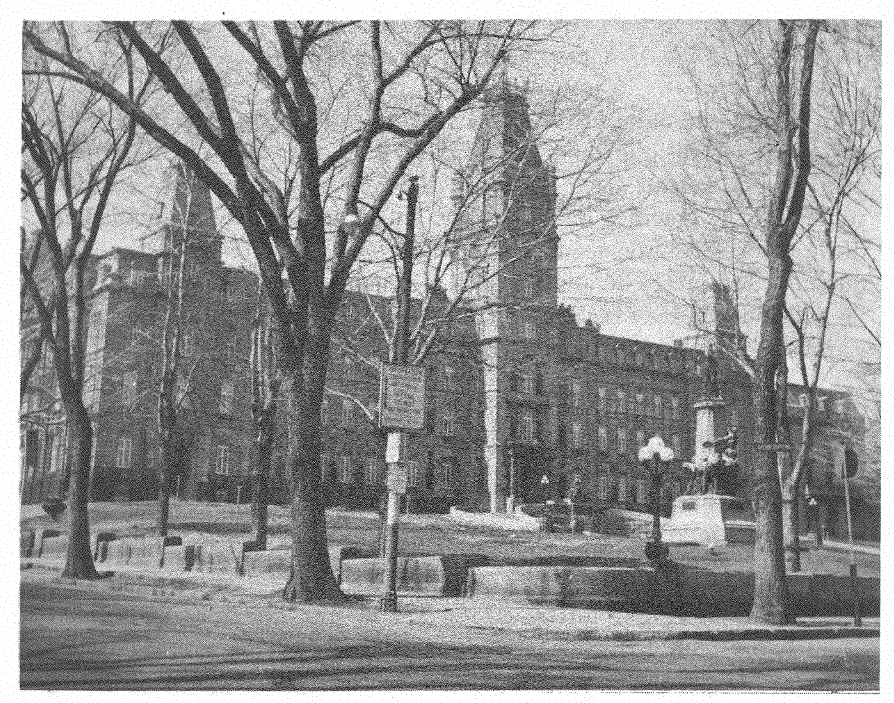
pour les fins du culte et de l'instruction et de se constituer en corporation ecclésiastique pour ces mêmes fins, sans avoir à obtenir le concours de l'État. Cette première loi, légèrement modifiée en 1831, renouvelée et clarifiée en 1839, puis en 1844, constitue le fondement de la liberté religieuse au Canada aussi bien pour les catholiques que pour les autres dénominations religieuses. C'est en vertu de cette législation que les évêchés sont érigés et les évêques nommés par le Saint-Siège, sans intervention du gouvernement.

ORGANISATION DE LA HIÉRARCHIE ÉPISCOPALE

C'est encore à Mgr Plessis que l'on doit la première organisation de la hiérarchie ecclésiastique au Canada. Là encore, il sut procéder avec une habileté consommée. Son diocèse embrassait alors tous les territoires britanniques en Amérique du Nord. Cette juridiction si étendue et le grand nombre des fidèles nécessitaient une division. En 1819, il s'embarqua pour l'Europe afin de négocier cette importante affaire. Pour ne pas soulever d'opposition à Londres, il suggéra au Saint-Siège non pas de diviser son diocèse, mais de lui accorder des auxiliaires chargés chacun d'un territoire en particulier. Les projets ayant été agréés, il passa ensuite à Londres, où il fut reçu avec cordialité et où l'on ne mit pas d'obstacles à ses plans.

Immédiatement, Rome lui accorda trois suffragants: Mgr Mc Donnell pour le Haut-Canada, Mgr Mc Eachern, pour le Nouveau-Brunswick et l'Île du Prince-Edouard, et Mgr Burke, pour la Nouvelle-Écosse. Lui-même recevait le titre d'archevêque de Québec. Cette promotion eut le don d'indisposer le ministre des colonies, Lord Bathurst, qui ne cacha pas son mécontentement. Aussi, par égard pour le gouvernement britannique, et avec l'assentiment du Saint-Siège, Mgr Plessis évita de porter le titre d'archevêque.

En 1820, cette organisation ecclésiastique fut complétée par la nomination de deux nouveaux auxiliaires: Mgr Lartigue pour Montréal, et Mgr Provencher, pour les Territoires du Nord-Ouest.



A.F.

Eugène Taché. *Le Parlement, Québec.*

Ces diverses circonscriptions se détachèrent graduellement du siège de Québec et furent érigées en diocèses réguliers: Kingston, en 1826; Montréal, en 1836; Toronto, en 1841. En 1844, ces diocèses formèrent la première province ecclésiastique du Canada sous la juridiction de Mgr Signay, évêque de Québec qui, le premier, prit officiellement le titre d'archevêque et exerça les fonctions de métropolitain.

Par la suite, les diocèses se multiplièrent rapidement: Ottawa, en 1847; Trois-Rivières et Saint-Hyacinthe, en 1852; Rimouski, en 1867; Sherbrooke, en 1874; Chicoutimi, en 1878; Pembroke, en 1882; Valleyfield, en 1892. En 1886, les provinces ecclésiastiques de Mont-

réal et d'Ottawa furent érigées, constituant ainsi les cadres généraux de l'organisation religieuse, jusqu'au début de notre siècle.

L'ÉDUCATION

LA LOI DE 1841 Le système scolaire institué dans la province en 1829, s'était écroulé en 1836, alors que le Conseil législatif, par esprit d'hostilité envers l'Assemblée législative, avait refusé son approbation au renouvellement de la loi qui l'avait institué. Privées de moyens de subsistance, plus de mille écoles avaient dû fermer leurs portes.

Dès 1841, le premier gouvernement de l'Union s'était hâté d'adopter une loi scolaire inspirée par le souci d'écraser les Canadiens français en confiant l'application de cette loi à des bureaux d'éducation à la dévotion de l'Exécutif. Cependant, une bonne mesure consistait en la nomination d'un surintendant de l'éducation. Le poste, pour le Bas-Canada, fut confié au Dr Meilleur qui s'employa de son mieux à tirer un bon parti de cette législation si imparfaite et à la détourner de son but, en lui donnant une interprétation large et de nature à satisfaire les désirs de la population.

LA GRANDE CHARTE DE NOS LIBERTÉS SCOLAIRES Aussitôt après son arrivée au pouvoir, La Fontaine avait confié à Augustin-Norbert Morin, le soin d'élaborer une nouvelle loi scolaire. C'est cette loi, adoptée à la session de 1845, et modifiée l'année suivante, qui a posé les fondements de notre système scolaire actuel.

La loi de 1845 décrétait que les cadres paroissiaux serviraient de base à l'établissement de corporations scolaires formées de commissaires élus par les propriétaires, relevant directement du Surintendant, et possédant tous les pouvoirs nécessaires pour la construction, l'administration et la direction des écoles. La loi

prévoyait que, dans les localités de religion mixte, la minorité religieuse, sur une simple déclaration, pourrait s'organiser de façon indépendante. Ces prescriptions générales sont toujours en vigueur.

La loi de 1845 stipulait que les dépenses encourues pour le soutien des écoles seraient défrayées par des contributions volontaires versées par les parents. On s'aperçut bien vite que c'était un moyen aléatoire. Dès 1846, une nouvelle loi institua la taxe scolaire payable par tous les propriétaires, et la rétribution mensuelle obligatoire pour tout enfant de 7 à 14 ans, fréquentant ou non l'école.

LA GUERRE DES ÉTEIGNOIRS L'institution de la taxe scolaire souleva une violente opposition dans la province de la part de contribuables sans enfants, ou de propriétaires hostiles à tout impôt. De petits politiciens, en quête de popularité tapageuse, parvinrent à soulever certaines paroisses et à empêcher les commissaires d'écoles d'accomplir leur devoir. En quelques localités, les adversaires de la taxe allèrent jusqu'à incendier les écoles.

Le surintendant ne pouvant suffire seul à contrôler la situation, le gouvernement décida de lui donner des aides, en nommant, en 1852, 23 inspecteurs d'écoles. Grâce au concours de toutes les bonnes volontés et surtout des curés, l'ordre fut rapidement rétabli et les écoles connurent vite un développement surprenant.

LES PROGRÈS SOUS L'UNION En 1856, une nouvelle loi pourvut à la fondation des premières écoles normales destinées à fournir aux écoles un personnel compétent et bien préparé. Au nombre de trois d'abord, elles se sont rapidement multipliées au cours du dernier demi-siècle.

Une autre loi de 1856 créait le Conseil de l'Instruction publique. Organisé en 1859, ce Conseil avait pour mission d'adopter des règlements relatifs aux écoles, à la régie des bureaux d'examens, à l'ap-

probation des manuels. Il devait aussi voir à la distribution des octrois mis à sa disposition.

LA CONSTITUTION DE 1867 ET L'AUTONOMIE EN MATIÈRE SCOLAIRE

Les difficultés rencontrées par le gouvernement durant la période de l'Union avaient démontré que chaque section du pays désirait reprendre au moins une partie de ses libertés afin de pouvoir se développer suivant ses traditions. Ce fut l'une des causes qui amenèrent nos hommes politiques à élaborer la constitution de 1867.

Parmi les libertés retenues par les provinces par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, celle du contrôle exclusif de l'enseignement et de l'éducation fut l'une des principales. Les législateurs avaient voulu garantir les droits des minorités en les entourant de protections constitutionnelles. Ces pouvoirs conservés par les législatures provinciales et ces garanties aux minorités sont renfermés dans l'article 93 de la Constitution. Cet article confère aux provinces une juridiction complète en matière d'éducation, tout en assurant le privilège d'intangibilité aux droits des écoles confessionnelles acquis avant 1867. En cas de violation de ces droits par une législature provinciale, la Constitution prévoyait un droit d'appel au gouvernement fédéral et le pouvoir, pour celui-ci, d'adopter des mesures correctrices.

L'ÉCOLE CONFESSIONNELLE

La loi de 1845 avait voulu protéger les droits de minorités religieuses en matière d'éducation, mais il existait certaines imprécisions sur le sujet. Dès que la Province eût repris ses droits exclusifs en matière scolaire, le premier ministre Chauveau fit adopter, en 1869, une loi fixant le caractère religieux des écoles qui devinrent confessionnelles. Par la même loi, il fit étendre le principe de la confessionalité à la direction supérieure de l'éducation en réalisant le projet élaboré par Mgr Plessis en 1820. Le Conseil de l'Instruction publique fut réorganisé. Le nombre des membres fut

porté à vingt et un, dont quatorze catholiques et sept protestants. Le Conseil devait se partager en deux comités d'après la religion de ses membres, chaque comité assumant la direction des affaires scolaires de sa dénomination religieuse.

Grâce à cette législation, il n'a plus existé de querelles scolaires entre les groupes de diverses religions dans notre province. Chaque groupe possède son organisation conforme à ses désirs et l'État traite la minorité, non seulement avec justice, mais aussi avec grande générosité.

RÉFORME DU CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, 1875

Le Conseil de l'Instruction publique, formé en 1869, constituait une sorte de commission indépendante du gouvernement, mais le choix des membres qui le composaient était un privilège de l'Exécutif. De Boucherville s'avisa de la possibilité pour le gouvernement d'y introduire des membres à sa dévotion et de dominer ainsi le Conseil. Afin de prévenir cette éventualité, il voulut réformer le Conseil en le composant pour une forte partie de membres qui y siégeraient ex-officio. Ces membres d'office seraient tous les évêques catholiques romains de la Province. Le caractère de ces membres d'office faisait ainsi du Conseil un organisme non pas seulement en dehors mais au-dessus de la politique.

La réforme de 1875 fut la dernière grande législation touchant la structure de notre système scolaire. Depuis, il n'a fait l'objet d'aucune modification fondamentale. Notre école garde toujours ses caractères principaux qui lui confèrent une originalité bien à elle dans le monde moderne: confessionnelle, nationale, indépendante de la politique, elle reste une œuvre de collaboration entre la famille, l'Église et l'État.



A.F.

Thomas Baillairgé. ***Le Palais épiscopal de Québec.***

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

En 1800, notre province ne comptait que deux collèges classiques: le Séminaire de Québec et le Collège de Montréal. Nous avons vu comment, sous l'impulsion de Mgr Plessis, plusieurs nouvelles institutions d'enseignement secondaire étaient venues s'ajouter, de 1803 à 1832 : Nicolet, en 1803 ; St-Hyacinthe, 1811 ; Ste-Thérèse, 1825; Ste-Anne de la Pocatière, 1829; l'Assomption, 1832. En 1848, le Collège Sainte-Marie de Montréal vit le jour et, en 1860, ce fut le tour du Séminaire des Trois-Rivières. Vers le même temps, on vit

s'organiser des collèges industriels, à Joliette, Rigaud, Sherbrooke, Lévis, Rimouski, Saint-Laurent. Après 1870, ils se transformèrent rapidement en collèges classiques. Puis s'ajoutèrent les séminaires de Chicoutimi et de Valleyfield.

A l'origine de ces fondations, se trouve presque toujours l'activité dominante d'un curé, assisté parfois de quelques laïques. Les fondateurs assumaient l'entier fardeau de l'entreprise. Très belle histoire de courage, de persévérance et d'abnégation que celle des débuts de tous ces collèges classiques. En l'étudiant, nous comprenons mieux encore toute la dette que nous avons envers notre clergé. De ces collèges, qu'Étienne Parent a surnommés nos *forteresses nationales,* sont sortis presque tous nos hommes remarquables, chefs politiques aussi bien que chefs religieux. Si peu nombreuses qu'elles fussent alors, ces institutions firent l'admiration de Durham qui alla jusqu'à proclamer qu'il ne connaissait aucun peuple mieux pourvu pour les hautes branches de l'éducation, ou chez lequel cette éducation était réellement étendue dans une plus grande proportion.

L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE

Les progrès de l'instruction et la nécessité de former des professionnels amena la fondation d'institutions d'enseignement supérieur, les universités. La plus ancienne université de notre province est McGill, établie par charte royale en 1821, mais qui n'ouvrit ses portes effectivement qu'en 1829. Pendant longtemps, elle ne fut guère qu'une école de médecine. Sa véritable expansion date de 1855 alors que Sir William Dawson en devint principal. En 1852, fut accordée la charte royale établissant l'université Laval. Organisée par le Séminaire de Québec sur le modèle des universités françaises, elle ne comprit d'abord que quatre facultés: théologie, droit, médecine et arts; cette dernière faculté embrassait toutes les disciplines autres que la théologie, le droit et la médecine.

En 1876, à la suite d'une demande de Mgr Bourget, l'université Laval fonda une succursale à Montréal. L'enseignement y débuta en

1878 avec les facultés de théologie et de droit. En 1879, s'ajouta la faculté de médecine, et, en 1887, la faculté des arts. A la suite de luttes célèbres, la succursale devint pratiquement autonome en 1889. Elle obtint son indépendance complète en 1920.

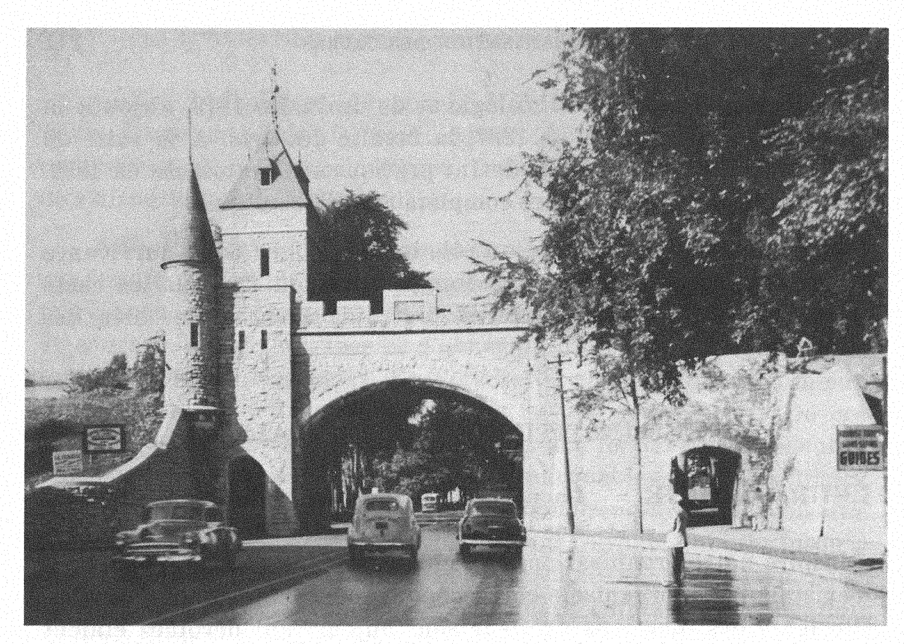
Nos universités ont joué un rôle immense dans notre survivance en formant une élite de professionnels qui sont devenus les chefs et les guides de notre peuple et l'ont aidé à surmonter bien des difficultés.

LES INSTITUTIONS MUNICIPALES

LEUR ORIGINE La paroisse a fourni la base et le cadre de nos institutions scolaires. C'est elle aussi qui a inspiré notre organisation municipale. Sous le régime français, il n'existait pas d'organisme correspondant aux municipalités civiles. Plusieurs des fonctions qui leur sont aujourd'hui dévolues étaient exercées par un personnage important, le *capitaine de côte*. Commandant de la compagnie de milice en chaque paroisse, il était chargé du maintien de l'ordre, de la direction des corvées pour travaux d'utilité publique : construction et entretien des routes et des ponts. C'est lui aussi qui avait charge de communiquer à la population les édits et les ordonnances des intendants.

En prenant possession du Canada, le gouvernement anglais avait continué le système. En 1796, l'administration des services publics dans les villes de Québec et de Montréal fut confiée aux juges de paix. En 1831, ces villes se virent dotées de conseils municipaux élus par le peuple.

LES MUNICIPALITÉS LOCALES En 1839, le Conseil spécial désirant doter la province d'institutions municipales établit vingt-deux districts dirigés chacun par un *warden* nommé par le gouvernement. Cette mesure impopulaire fut abrogée en 1845, alors que fut adoptée la



Hayward

Porte Saint-Louis, Québec.
Exemple d'architecture archéologique réalisée au milieu du dernier siècle.

première législation établissant les municipalités locales. Le projet, préparé par Augustin-Norbert Morin, fut présenté à la législature par Denis-Benjamin Papineau. Cette loi créait dans chaque paroisse ou canton une corporation municipale avec conseil élu par les contribuables. Ce conseil, composé de sept membres, se choisissait un président portant le titre de maire. Supprimées en 1847, ces municipalités locales furent remplacées par des municipalités de comté, avec conseil formé de deux représentants de chacun des cantons comptant 300 habitants et présidé par un préfet élu par les conseillers. La nouvelle formule s'étant avérée peu pratique, en 1855, on rétablit les municipalités locales tout en conservant le conseil de comté, formé désormais des maires de chaque municipalité. Ainsi s'établit, dans ses grandes lignes, le régime municipal tel qu'il fonctionne encore de

nos jours, et basé, lui aussi, sur l'organisation paroissiale, tout comme la commission scolaire.

C'est ainsi que notre nationalité a trouvé les cadres de ses organisations religieuses, scolaires et civiles qui lui ont permis de se développer et de s'épanouir.

EXERCICES

Répondez aux questions suivantes:

1. — Comment notre organisation paroissiale avait-elle pu survivre à la Conquête?

2. — Pourquoi Mgr Plessis dut-il user de beaucoup de prudence dans l'érection de nouvelles paroisses?

3. — Comment la liberté religieuse fut-elle assurée au Canada?

4. — Quel plan Mgr Plessis proposa-t-il à Rome afin d'organiser l'épiscopat canadien?

5. — Pourquoi ne prit-il pas le titre d'archevêque que Rome lui avait conféré?

6. — Dressez la liste des diocèses créés au Canada avant 1900 en indiquant leur date de fondation.

7. — Qui fut le premier évêque de Québec à prendre le titre d'archevêque et en quelle année?

8. — Quel fut le sort du système d'éducation organisé en 1829?

9. — Comment le docteur Meilleur appliqua-t-il la loi scolaire de 1841?

10. — Quel est l'auteur de la loi scolaire de 1845?

11. — Décrivez brièvement l'organisation scolaire découlant de la loi de 1845.

12. — Quels changements y furent apportés en 1846?

13. — Qu'a-t-on appelé guerre des éteignoirs?

14. — Pourquoi le gouvernement nomma-t-il des inspecteurs d'écoles?

15. — Indiquez deux importantes mesures adoptées en 1856?

16. — Quel était le rôle du Conseil de l'Instruction publique?

17. — Que spécifie l'article 93 de la Constitution de 1867?

18. — Quelle réorganisation le Conseil de l'Instruction Publique subit-il en 1869?

19. — Quelle réforme de Boucherville y introduisit-il en 1875?

20. — Quels sont les caractères généraux de notre système scolaire?

21. — Énumérez les principaux collèges classiques établis avant 1900.

22. — Quel rôle le clergé joua-t-il dans ces fondations?

23. — Quel rôle nos collèges classiques ont-ils joué dans notre vie nationale?

24. — Quelles furent les universités organisés en notre province au XIXe siècle? et en quelles années?

25. — Quelles fonctions le capitaine de côte remplissait-il autrefois?

26. — A qui devons-nous la loi municipale de 1845?

27. — Comment cette loi organisait-elle les municipalités locales?

28. — Comment peut-on dire que la paroisse est à la base de nos organisations civiles?

Exercices supplémentaires

LECTURES LIBRES

Groulx, *Histoire du Canada français*, vol. IV, première période, chapitre 5.

Groulx, *L'Enseignement français au Canada*, vol. 1.

Roy, *La formation du régime scolaire canadien-français.*

Audet, *Le système scolaire de la province de Québec.*

Ferland, *Vie de Mgr Plessis.*

CHAPITRE 18

LA RENAISSANCE RELIGIEUSE

NOTRE VIE RELIGIEUSE EN DANGER

LA SITUATION RELIGIEUSE EN 1840

Pendant que notre peuple luttait désespérément pour la sauvegarde de ses libertés politiques, un danger très grave le menaçait: l'anémie religieuse qui le minait par le dedans. C'était l'aboutissement normal d'efforts incessants contre notre religion. Ces efforts avaient réussi à paralyser en partie le recrutement du clergé et avaient fermé l'entrée du pays à tout secours extérieur. La pauvreté et l'ignorance de la population avaient si bien fait leur œuvre que, vers 1830, notré vie spirituelle semblait courir à un effondrement.

LA PÉNURIE DE PRÊTRES

La Conquête avait durement atteint notre clergé, en réduisant ses effectifs et en ne laissant au pays que 138 prêtres en 1766. L'appauvrissement de la population et des institutions d'enseignement avait empêché de combler les vides et de préparer les recrues rendues nécessaires par suite de l'accroissement de la population. En 1790, le pays ne possédait encore que 146 prêtres pour 160,000 âmes et la proportion allait encore diminuer avec les années. En 1832, pour un demi-million d'âmes, il n'y avait que 287 prêtres.

Les effets de cette disette d'ouvriers évangéliques sont faciles à deviner. Peu à peu, les missions lointaines avaient été abandonnées, tandis qu'un vide effrayant s'était créé au pays même: en 1790, on trouvait déjà 75 paroisses sans pasteur. En 1830, la situation ne s'était pas améliorée: des paroisses grandes comme les diocèses du XXe siècle étaient confiées à un seul homme, qui, vieilli, accablé de fatigues, épuisé de travail, devait desservir plusieurs missions. Les centres de colonisation restaient dans l'attente du missionnaire.

A.F.

Philippe Hébert. *Monument à Mgr Bourget. Montréal.*

Eugène Taché. *Tour centrale du Parlement provincial. Québec.*

Aussi, ce n'est qu'en 1837, que les Bois-Francs eurent la visite d'un prêtre, l'abbé Larue, de Gentilly, qui célébra, à Somerset, la première messe dite en cette région. Ce ne fut que trois ans plus tard, que le premier missionnaire, l'abbé Clovis Gagnon, se fixa dans ces parages et construisit la première chapelle.

L'ANÉMIE RELIGIEUSE DU PEUPLE L'une des grandes afflictions de notre vie religieuse après 1760 avait été de se poursuivre en vase clos, dans l'impossibilité de se renouveler par un constant apport de spiritualité venu de l'extérieur. Le gouvernement anglais manifestait beaucoup de mauvaise volonté à laisser pénétrer les livres de France et il les considérait plutôt comme article de contrebande. Il favorisait cependant l'entrée des œuvres des philosophes. Une tradition de libre-pensée prit naissance et se développa surtout avec la diffusion des *Paroles d'un Croyant,* de l'apostat Lamennais, qui connut pas moins de huit éditions en notre pays.

Vers 1840, la foi et la pratique religieuse étaient tombées au plus bas. Le clergé déplorait amèrement la tiédeur et l'indifférence des uns, ou l'anticléricalisme de plusieurs. C'est par dizaines de milliers qu'on pouvait estimer le nombre de ceux qui n'accomplissaient pas leur devoir pascal.

Malgré tout, grâce à l'action des mères de famille, le fonds de la population était resté bon et honnête, et, point important, les mœurs s'étaient généralement conservées pures. Le terrain restait propice aux fécondes germinations pourvu qu'on pût le travailler.

LE REDRESSEMENT

UNE ÂME DE FEU, MGR IGNACE BOURGET Alors que l'horizon semblait le plus sombre, parut tout à coup un homme qui devait marquer notre histoire d'une empreinte ineffaçable, Mgr Ignace Bourget.

« Ame de feu dans un corps de feu, nul ne peut dire qui l'emporte en lui, du contemplatif ou de l'homme d'action. Un esprit sans vaste culture, mais un esprit bouillonnant, aux puissantes intuitions; un frêle et un fort, un doux opiniâtre, aussi humble que magnanime; un modeste, un timide, capable de tout oser, jamais plus à son aise que dans les grandes entreprises; tous les contrastes, mais des contrastes qui s'équilibrent, se fondent dans l'harmonie d'une personnalité irradiante, conquérante; tous les dons qui font le type du gouvernant, toutes les vertus qui font le saint. En 1840, à la mort de Mgr Lartigue, Ignace Bourget devint évêque titulaire de Montréal. Quelques mois plus tard l'on verrait poindre l'étoile de Louis-Hippolyte La Fontaine. Rare événement où la même année ou presque, la Providence faisait au Canada français en détresse le cadeau du plus grand peut-être de ses chefs politiques et du plus grand de ses évêques depuis Montmorency-Laval. »

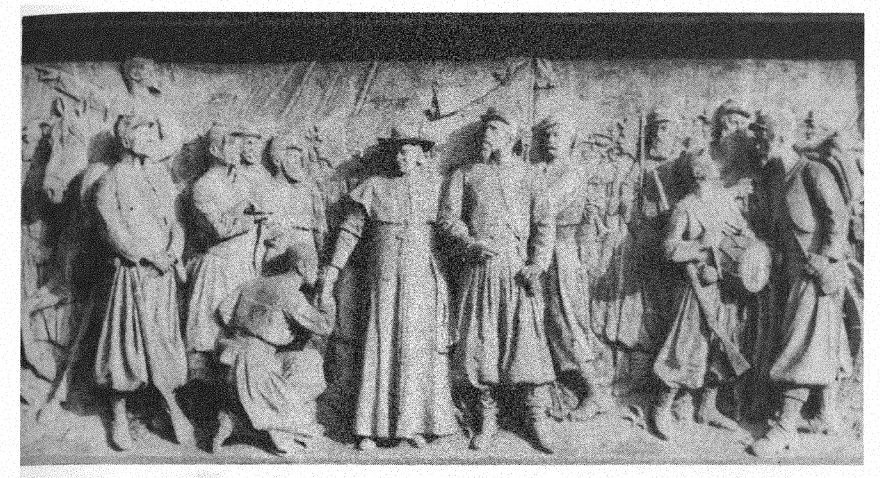
(Groulx, *Notre Maître, Le Passé*).

« Au cours de ses trente-huit années d'épiscopat, Mgr Bourget exerça une influence telle qu'il faudrait, pour en découvrir les prolongements, fouiller l'histoire du continent entier. Monsieur Henri Bourassa affirme qu'il « n'est nullement exagéré de dire que le nom de Mgr Bourget reste attaché à la naissance des œuvres catholiques dans les deux tiers de l'Amérique du Nord. »

(Tessier, *Canadiennes*).

LES DÉBUTS DU REDRESSEMENT

En 1840, un début de redressement se dessinait. Les nouveaux séminaires fondés depuis 1825 commençaient à fournir des aspirants au sacerdoce en nombre accru. En 1829, le Grand Séminaire de Montréal était fondé et débutait avec 19 séminaristes. L'année précédente, un Jésuite venu des États-Unis avait prêché une retraite au clergé de Montréal. C'était la première retraite ecclésiastique depuis la Conquête. Ces exercices spirituels redevinrent aussitôt de règle dans toute la province.



A.F.

Philippe Hébert. *Mgr Bourget et les zouaves pontificaux. (Monument de Mgr Bourget, Montréal).*

L'EXPLOSION, MGR DE FORBIN-JANSON

La foi du peuple était plus engourdie qu'éteinte. Il suffisait d'un choc pour la ranimer. Déjà, les fêtes du jubilé de 1827 avaient produit d'excellents résultats. Les épidémies de choléra asiatique de 1832 et de 1834 avaient fortement secoué les esprits, mais le véritable ébranlement survint avec le passage de l'évêque de Nancy, Mgr de Forbin-Janson.

Prédicateur éminent et renommé, Mgr de Forbin-Janson avait été invité par les évêques des États-Unis à prêcher dans les principales villes américaines. Les évêques du Canada voulurent profiter de l'occasion et le prièrent de visiter notre province.

La tournée de l'évêque de Nancy débuta à Québec, où il prêcha une retraite de trois semaines. Elle se poursuivit aux Trois-Rivières, puis à Montréal et dans la région. L'affluence aux pieds de l'illustre prédicateur fut extraordinaire. Les églises étaient trop petites pour recevoir les fidèles accourus des alentours. Le prédicateur multiplia

les instructions. Malgré celà, des groupes de 800, 1000, 1200 auditeurs assiégeaient les portes cherchant à pénétrer dans les églises. En dépit de la saison froide, c'était en plein hiver, on dut ouvrir les fenêtres pour permettre aux gens massés à l'extérieur d'entendre les sermons. Les prêtres de tout le voisinage, réunis pour la circonstance, suffisaient à peine à entendre les confessions, à distribuer la communion.

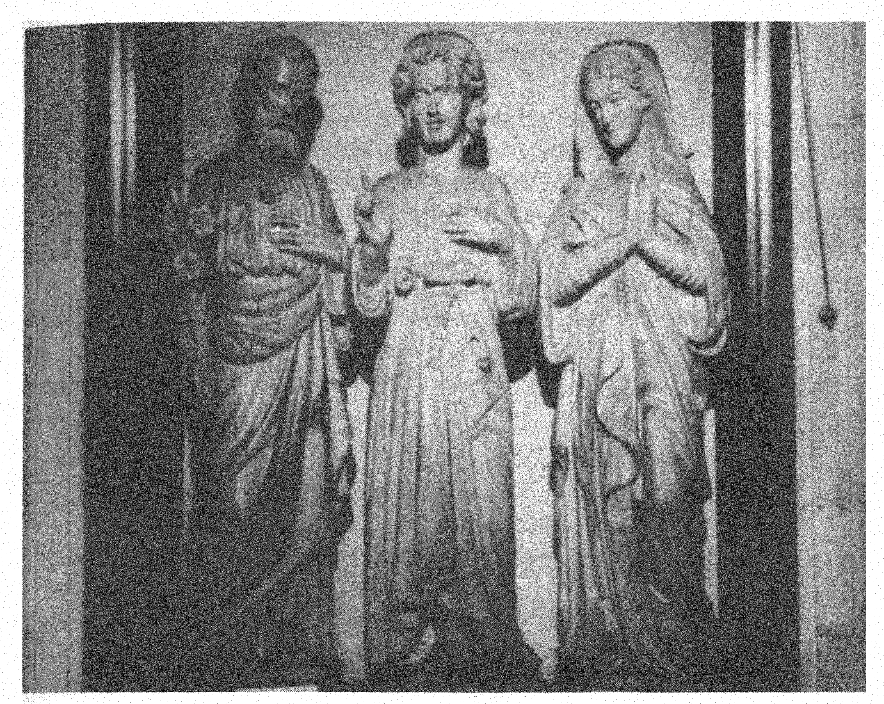
La prédication s'accompagnait de cérémonies propres à frapper l'âme d'une population à la foi naïve: glas du pécheur, amendes honorables, rénovation des promesses du baptême, consécration à la Sainte Vierge, établissement de la société de Tempérance.

Là où Mgr Forbin-Janson ne pouvait se rendre, d'autres prédicateurs, dont Mgr Bourget lui-même, allaient continuer sa mission. En 1840 seulement, plus de 60 localités bénéficièrent de retraites paroissiales. D'un bout à l'autre du pays, un vent d'enthousiasme balaya les miasmes de l'indifférence et la pratique religieuse reprit avec une ardeur depuis longtemps inconnue.

L'APPEL A LA FRANCE CATHOLIQUE

Ce n'était pas tout de secouer la foi somnolente du peuple, il fallait la garder dans cet état de ferveur. Mais le clergé était encore trop peu nombreux pour suffire aux besoins sans cesse croissants. Mgr Bourget résolut de faire appel aux communautés de France. Les circonstances étaient favorables. La loi de 1830 sur les organisations religieuses, rendue encore plus libérale par une ordonnance de 1939, avait fait disparaître les restrictions qui s'étaient toujours opposées depuis la Conquête à l'établissement de communautés religieuses d'hommes au Canada.

Les premiers, les Oblats répondirent à l'appel et s'installèrent au pays en 1841. Ils s'appliquèrent immédiatement à continuer l'œuvre de Mgr Forbin-Janson, puis ils lancèrent leurs missionnaires dans toutes les directions, chez les défricheurs et les colons, vers



I.O.A.

Jean-Baptiste Côté. *La Sainte Famille.*
(Musée de la Province, Québec).

les tribus indiennes, et dans les immenses plaines de l'Ouest et du Nord, jusqu'aux régions des hivers sans fin.

Après une absence de plus de quarante ans, les Jésuites rentraient au pays en 1842 pour reprendre leur travail d'éducation et d'évangélisation. Des communautés de religieux enseignants apparurent à leur tour. En 1837, les Frères des Écoles Chrétiennes étaient arrivés à Montréal. Ils y étaient suivis, en 1847, par les Clercs de Saint-Viateur et les Pères de Sainte-Croix.

Aux religieuses, encore peu nombreuses, qui s'occupaient des œuvres d'éducation et de charité: Ursulines, Augustines, Hospita-

lières, Sœurs de la Congrégation et Sœurs Grises, vinrent se joindre des communautés de France: Sœurs du Sacré-Cœur (1842), Sœurs du Bon-Pasteur d'Angers (1844), Sœurs de Sainte-Croix (1847), Sœurs de la Présentation (1853), Sœurs de Jésus-Marie (1855).

Toutes ces communautés d'hommes et de femmes apportèrent chez nous un élément de spiritualité et d'ascétisme dont manquait notre vie religieuse. Elles intégrèrent notre peuple dans le grand courant du catholicisme qui prenait alors son élan en Europe. Notre pédagogie, plus ou moins tombée dans la routine faute de renouvellement, se trouva elle aussi tout à coup transformée par l'apport de méthodes et de procédés nouveaux.

LES GRANDES FLORAISONS

LA MULTIPLICATION DES VOCATIONS

Le renouveau catholique produitsit des effets immédiats sur le recrutement des communautés religieuses déjà établies au pays. Les postulats et les noviciats se développèrent rapidement. Un progrès caractéristique fut celui des sœurs Grises de Montréal.

Fondées en 1737, par Madame d'Youville, elles avaient pris, en 1747, la direction de l'Hôpital-Général que les Frères Hospitaliers de Saint-Joseph de la Croix avaient dû abandonner. Pendant près d'un demi-siècle, elles s'étaient dévouées sans pouvoir cependant étendre leur œuvre au dehors. La multiplication des vocations permit de détacher des essaims qui s'établirent en 1840, à Saint-Hyacinthe, en 1844 au Manitoba, en 1845 à Ottawa, et en 1849 à Québec.

NOUVELLES COMMUNAUTÉS

En même temps, de nouvelles communautés s'organisaient pour se vouer à l'enseignement ou aux œuvres de relèvement social: Sœurs de la Charité de la Providence, fondées par Madame Gamelin

en 1843; Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, par Eulalie Durocher (Mère Marie-Rose) en 1843 également; Sœurs de la Miséricorde, par Mme Jetté, née Rosalie Cadron (Mère de la Nativité) en 1848; Sœurs de Sainte-Anne, par Esther Blondin en 1850; Sœurs du Bon-Pasteur de Québec, par Madame F.-L. Roy, née Marie Fitzbach (Sœur Marie du Sacré-Cœur) en 1850; Sœurs de l'Assomption de Nicolet, par Léocadie Bourgeois (Sœur de l'Assomption) en 1853.

« Les cinq communautés féminines établies chez nous de 1843 à 1850 ont traversé beaucoup de périodes difficiles. Toutes ont franchi les passes dures sans perdre leur calme surnaturel ni leur fidélité à l'idéal choisi. Dieu a récompensé la confiance des Canadiennes audacieuses qui n'avaient pas craint de braver les lois de la prudence humaine. Aujourd'hui, les cinq familles minuscules d'il y a un siècle groupent ensemble des effectifs imposants de 10,500 religieuses.

« Les fondatrices de cette époque étonnante ont écrit un des plus extraordinaires chapitres de l'histoire canadienne. »

(Tessier, *Canadiennes*).

LA CHEVAUCHÉE MISSIONNAIRE

LA REPRISE DES MISSIONS

L'esprit missionnaire ne s'était jamais éteint dans la province malgré la pénurie de prêtres. Même au cours des périodes les plus critiques, l'Église de Québec avait réussi à détacher quelques missionnaires, en particulier les abbés Norbert et Magloire Blanchet, pour les envoyer aux Acadiens dispersés dans le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et les Îles de la Madeleine.

Après le décès du Père de LaBrosse, mort en odeur de sainteté en 1782, les évêques de Québec avaient délégué les abbés Maguire, Primeau, Béland, Belleau, Boucher, qui s'étaient relayés pour



I.O.A.

Jean-Baptiste Côté. *La Nativité, l'adoration des Bergers. (Musée de la Province, Québec).*

desservir les immenses territoires en bordure du Golfe et étendre leurs opérations jusqu'à Terre-Neuve. En 1818, Monseigneur Plessis envoyait les abbés Dumoulin et Provencher exercer leur apostolat auprès des Métis de la Rivière-Rouge.

Le mouvement s'accentua aux approches de 1840. Les défricheurs établis dans les nouveaux centres de colonisation commencèrent à recevoir la visite de prêtres, qui, à l'appel des évêques, quittaient temporairement leurs cures des vieilles paroisses pour entreprendre de longues et épuisantes randonnées parmi ces ouailles dispersées. En même temps, les missions indiennes de la province revivaient.

L'abbé Harper montait chez les Têtes-de-Boule du Haut-Saint-Maurice, tandis que l'abbé Lefebvre de Bellefeuille partait évangéliser les Indiens du Témiscamingue et de l'Abitibi.

JUSQU'AU PACIFIQUE Ce n'était là encore que des travaux d'approche en comparaison de la chevauchée missionnaire qui allait s'élancer à travers l'Amérique du Nord.

En 1833, une requête venant de Mgr Provencher avait réclamé des prêtres pour desservir les populations irlandaises et canadiennes installées aux abords du fort Vancouver, dans les territoires qui forment aujourd'hui l'Orégon et la Colombie canadienne. L'abbé Norbert Blanchet, alors curé des Cèdres et qui avait été longtemps missionnaire en Acadie, s'offrit pour cette mission. L'abbé Demers, missionnaire à la Rivière-Rouge, fut désigné par l'évêque de Québec pour l'accompagner. Ils furent rejoints, six ans plus tard, par l'abbé Augustin-Magloire Blanchet. Ces trois pionniers de l'Évangile sont les fondateurs de l'Église du Pacifique où ils établirent les diocèses d'Orégon City, de Seattle et de Victoria, dont ils devinrent les premiers évêques.

L'ÉPOPÉE DES OBLATS Première communauté de prêtres arrivée au pays, celle des Oblats fut aussi la première à s'élancer à la recherche des âmes. Dès 1844, ces missionnaires relevaient les prêtres séculiers dans les missions du Haut-Saint-Maurice et du Saguenay. En 1847, ils s'installaient à Ottawa et le Père Guigues devenait évêque de cette ville. Deux ans plus tard, ils étaient rendus à Maniwaki, puis ils atteignaient le Témiscaminque où ils fondaient Ville-Marie.

Simultanément, les Oblats répondant aux appels de Mgr Provencher, arrivaient à la Rivière-Rouge en 1845, et de là se répandaient dans les Prairies, à l'Île-à-la-Crosse et au lac Athabaska

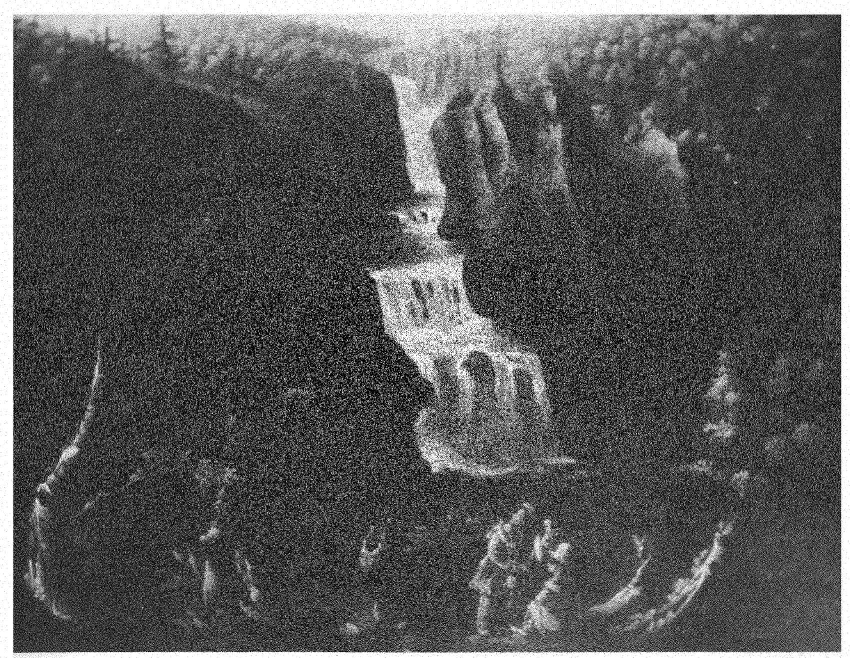
où se signalèrent les pères Grollier et Faraud, au lac La Biche, où débuta le fameux père Lacombe. Dès 1855, le père Grandin, celui qu'on devait surnommer l'*évêque des neiges,* entreprenait la course qui, dès 1860, allait le porter par le Mackenzie, jusqu'aux terres bordant l'océan Arctique.

Non contents de se répandre sur les Prairies et le Mackenzie, les Oblats couraient à l'aide de Mgr Blanchet dans l'Orégon (1847), puis ils s'élançaient sur les pas de nos nombreux émigrants qui passaient alors aux États-Unis. Ils s'installaient ainsi à Chicago, Buffalo, Plattsburg, Lowell et jusqu'à Brownsville, au Texas. Une carte qui voudrait représenter les courses apostoliques des Oblats et les établissements qu'ils ont fondés de 1844 à 1875, devrait ainsi comprendre toute l'Amérique du Nord en deça du Rio Grande.

FEMMES HÉROÏQUES

Une communauté que l'on trouve toujours associée de très près à l'œuvre des Oblats, fut celle des Sœurs Grises de Montréal. Dès 1844, elles prenaient elles aussi le chemin de la Rivière-Rouge. De là, elles suivirent les missionnaires de très près pour fonder des hospices, des hôpitaux, des écoles. Des volumes ont été écrits pour rapporter leur vie d'apostolat et d'abnégation au cours de laquelle, suivant l'un de leurs historiens, « elles ont atteint les limites de la générosité, les dernières possibilités du courage humain ».

Les Sœurs de la Providence ont à peine cédé en dévouement aux Sœurs Grises. Répondant aux appels de Mgr Blanchet, elles partaient pour l'Orégon en 1852, et s'installaient sur l'île de Vancouver et en Colombie. Elles débordaient bientôt sur le territoire qui forme aujourd'hui la Saskatchewan. Elles s'établissaient même au Chili, où un groupe de religieuses en route pour l'Orégon avait dû faire halte et n'avaient pu en repartir tant l'insistance de l'évêque avait été forte pour les y retenir.



I.O.A.

Joseph Légaré. *Les chutes de Saint-Ferréol.*
(Musée de la Province, Québec).

AUX QUATRE COINS DE L'AMÉRIQUE

En plus de ces apôtres de premier plan, il ne faudrait pas oublier les autres communautés qui participèrent à la grande chevauchée missionnaire. Dès leur retour au Canada, les Jésuites avaient repris leur apostolat interrompu autour des Grands Lacs, en attendant de se rendre jusqu'en Alaska. En 1864, les religieux de Sainte-Croix volaient au secours des Acadiens et le père Lefebvre fondait le collège Saint-Joseph de Memramcook, germe de la grande université acadienne. L'année suivante, les Clercs de Saint-Viateur émigraient à Bourbonnais, dans l'Illinois. Quant aux Frères des Écoles Chrétiennes, plusieurs dizaines d'entre eux étaient

passés aux États-Unis à partir de 1850 et travaillaient à Baltimore, New York, Saint-Louis, Nouvelle-Orléans, Détroit, Philadelphie, Albany, Rochester. D'autres avaient même gagné les missions lointaines et l'on trouvait des Frères canadiens aux Indes, à Hong-Kong, en Birmanie, à l'Île Maurice, en Équateur.

Répondant à l'appel des Canadiens émigrés ou des évêques des autres provinces, les diverses communautés de femmes se dispersaient elles aussi aux quatre coins de l'Amérique: Congrégation de Notre-Dame dans l'Illinois, l'Ontario (1841), l'Île du Prince-Edouard (1857), la Nouvelle-Angleterre (1869) ; Hospitalières de Montréal à Kingston (1847) ; Sœurs de Sainte-Anne à Victoria (1858) et jusqu'en Alaska; Sœurs des Saints Noms de Jésus et Marie en Orégon (1859), aux États-Unis et à Windsor (1864).

Et comme si l'Amérique du Nord n'était pas suffisante pour occuper le zèle de nos missionnaires, les Sœurs du Bon-Pasteur prenaient la route de l'Équateur en 1871, et celle du Pérou, l'année suivante.

Notre foi, si attiédie vers 1840, s'était ainsi ravivée pour reprendre la tradition qui avait été celle de la Nouvelle-France: porter la foi à ceux qui en sont privés.

EXERCICES

Répondez aux questions suivantes:

1. — Quelle grande menace mit en danger notre vie religieuse vers 1840?
2. — Quelles en étaient les principales causes?
3. — Décrivez brièvement la pénurie de prêtres dont souffrait le pays au cours du siècle qui suivit la Conquête?
4. — Décrivez brièvement la situation religieuse des colons en pays neufs.
5. — Quelle était la situation de la classe intellectuelle?
6. — Indiquez les principaux traits de caractère de Mgr Bourget.
7. — Donnez une idée de l'influence qu'il a exercée dans notre histoire.
8. — Citez quelques faits qui démontrent le début d'un redressement religieux avant 1840.
9. — Qui était Mgr Forbin-Janson?
10. — Quel rôle a-t-il joué dans notre histoire?
11. — Indiquez quelques-uns des moyens qu'il employait pour frapper les esprits.
12. — Quel fut l'effet de son passage chez nous?
13. — Énumérez les communautés de France qui répondirent à l'appel de Mgr Bourget.
14. — Quels avantages notre peuple tira-t-il de leur venue au Canada?
15. — Quelles sont les communautés de fondation canadienne qui existaient en notre pays avant Mgr Bourget?
16. — Dressez une liste des communautés fondées au pays sous Mgr Bourget et donnez pour chacune le nom de sa fondatrice.
17. — Indiquez les grandes vertus dont ont fait preuve les fondatrices de ces communautés.
18. — Nommez, en indiquant leur champ d'action, quelques prêtres qui se donnèrent aux missions avant 1840.

19. — Quels furent les fondateurs de l'Église de l'Extrême-Ouest canadien?

20. — Indiquez les diverses régions auxquelles les Oblats étendirent leurs activités.

21. — Donnez une idée de l'œuvre missionnaire:
   a) des Sœurs Grises.
   b) des Sœurs de la Providence.
   c) des autres communautés.

Travaux supplémentaires

LECTURES LIBRES

Groulx, *Notre Maître le Passé*, III.

Pouliot, *La Réaction catholique de Montréal 1840-1841.*

Pouliot, *Mgr Bourget.*

Duchaussois, *Aux Glaces polaires.*

Duchaussois, *Femmes héroïques.*

Sur les pas de Marthe et de Marie.

Tessier, *Canadiennes.*
Vers les Pays d'en Haut.
Québec-Canada.

CHAPITRE 19

LA RENAISSANCE DE LA CULTURE

LA TRADITION FRANÇAISE DANS LES ARTS

L'ARCHITECTURE TRADITIONNELLE Le régime français avait créé chez nous une tradition architecturale fort honorable qui se continua après la Conquête. Vers 1790, un changement assez important se produisit dans le style de nos églises. A la demande de Mgr Denault, l'abbé Conefroy établit un plan-type inspiré de l'église de Cap-Santé. Ce plan, s'harmonisant bien au paysage rural par son style pyramidal, fort bien conçu, accompagné d'un devis exact, fut recommandé aux curés par l'évêque. Il a joui d'une grande vogue jusqu'en 1840.

Les meilleures réussites du style élaboré par l'abbé Conefroy furent, pour la pureté des lignes, l'église de Boucherville (1791); pour l'élégance, celle de Saint-Roch de l'Achigan (1803). Viennent ensuite, Lacadie, Varennes, Baie-du-Febvre (1816), Lotbinière, Lauzon, Saint-Charles de Bellechasse (1828), Charlesbourg (1830).

Un rajeunissement assez important de notre architecture est dû aux Baillairgé, qui ont surtout travaillé dans la région de Québec. L'ancêtre de la dynastie, Jean, et son fils François, introduisirent au Canada le style Louis XV. Leur œuvre la plus remarquable fut la cathédrale de Québec qu'ils reconstruisirent après la Conquête.

Thomas Baillairgé, le troisième de la lignée, fut probablement l'architecte le plus remarquable de notre pays au XIXe siècle. Formé à l'école de son père et de son grand-père, il se montra d'une grande habileté et d'un goût sûr dans l'interprétation des styles français. Il a laissé de belles œuvres: les églises de Sainte-Croix (1835) et de la Baie-du-Febvre (1836), aujourd'hui disparues; celles de Sainte-Luce (1836) de Pierrefonds (1844), de Deschambault, de Lotbinière,

de Saint-Patrice de Québec, et surtout le palais épiscopal de Québec, aux lignes sobres et reposantes.

L'ARCHITECTURE ARCHÉOLOGIQUE Notre architecture traditionnelle dut affronter bientôt la concurrence de ce que l'on a applé l'architecture archéologique parce qu'elle s'inspirait de monuments anciens de divers pays. Le premier exemple de cette tendance nouvelle fut la cathédrale anglicane de Québec, construite en 1814, sur le modèle de Saint-Martin-in-the-Field de Londres. En 1824, l'Irlandais O'Donnell commença l'érection de Notre-Dame de Montréal dans un style gothique assez osseux. Tous les styles y ont ensuite passé en s'adaptant parfois fort peu à notre caractère national.

« La nation est généralement d'extraction paysanne, et on élève pour elle des monuments plus orgueilleux que grandioses ; la nation est pauvre, on la dote d'édifices fastueux ou qui le paraissent ; la nation est simple ou devrait l'être, et on conçoit à son usage des plans compliqués, des décors tarabiscotés, des ornements d'une surchage agaçante. Avec le plâtre et la tôle, nous avons imité la pierre et la marbre ; avec le bois blanc, les bois précieux ou exotiques ; avec les pâtes de bois, le bronze et le fer forgé. En sorte que notre architecture n'est riche qu'en apparence ; qu'elle trahit, sinon une indigence d'imagination, du moins un sens morbide de l'imitation ; qu'elle est nettement spectaculaire, ostentatoire, comme les sentiments qui l'ont inspirée, et qu'ainsi, elle ne correspond plus à l'idéal et aux qualités de nos humbles et tenaces ancêtres. »

(Morisset, *Coup d'œil sur les Arts en Nouvelle-France.*)

La plus heureuse adaptation de style fut peut-être l'emprunt fait à la Renaissance française. Nos architectes n'ont pas toujours su maîtriser ce style à la fois mesuré et fantaisiste. Malgré des défauts évidents, plusieurs de leurs réalisations sont imposantes et souvent de bon goût. Charles Baillairgé a donné l'*Université Laval* ;

Eugène Taché, le *Parlement de Québec;* J.-B. Derome, Le *Palais de Justice de Québec.* Les hôtels de ville de Québec et de Montréal possèdent une allure qui convient à des cités de caractère français.

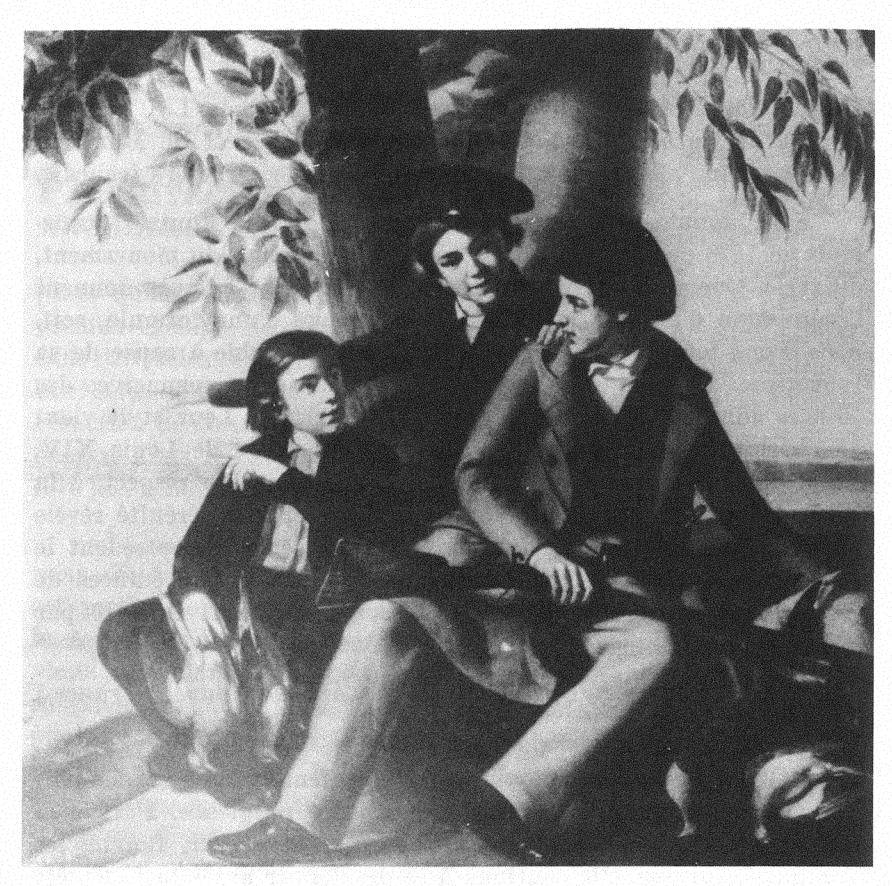
« Un monument comme Le *Bureau de Poste* de Montréal, construit en 1873 par H.-M. Perrault, a de la puissance, du mouvement, du style. Quelques autres édifices de la rue Saint-Jacques donnent l'impression d'un art de bâtir à la remorque d'une formule, soit, mais d'une formule saine, grave, parfaitement viable à cause de sa robustesse. Ce sont des banques, des maisons de commerce, des édifices administratifs, même de simple entrepôts. Leur style vient de l'architecture militaire ou d'apparat du temps de Louis XIV. La pluie et la fumée leur donnent un droit strict au respect, à la vénérabilité; leur simplicité étonne le flâneur; leur sérénité révèle non une époque mais une famille d'esprits; ceux qui possèdent le sens de la durée. On peut en dire autant de certains édifices de Québec; par exemple, le Bureau de Poste, construit en 1870 par Pierre Gauvreau. »

(Morisset, *Coup d'œil sur les Arts en Nouvelle-France.*)

LA SCULPTURE La sculpture canadienne est, en grande partie, de la sculpture religieuse. Fort bien lancée à la fin du régime français par les Levasseur, Bolvin, les Jourdain-Labrosse, elle continua à se développer après la Conquête grâce aux Baillairgé, à Philippe Liébert et surtout à Quévillon.

François Baillairgé est célèbre par la décoration intérieure de la cathédrale de Québec disparue dans l'incendie de 1922. Il nous reste de lui un autre ensemble imposant, la décoration de l'église de Saint-Joachim de Montmorency. Parmi les disciples de Baillairgé, il faut citer Gabriel Gosselin et Pierre Emond qui ont orné de leurs travaux les églises de l'île d'Orléans.

Philippe Liébert, un de nos plus remarquables sculpteurs, multiplia, à partir de 1765, ses œuvres à Montréal et dans les environs,



I.O.A.

Antoine Plamondon. *La chasse aux tourtes.*
(Toronto Art Gallery).

particulièrement dans les églises du Sault-au-Récollet, de Saint-Martin et de Vaudreuil.

Un nom domine la première moitié du XIXe siècle, celui de Quévillon. Il n'a pas innové, mais il a réalisé une synthèse des formes

utilisées avant lui par les Levasseur, Bolvin et Liébert, pour produire un style élégant, le « quévillonnage », qui resta en vogue jusque vers 1860.

Quévillon avait installé son atelier aux Écorres, au village de Saint-Vincent de Paul. Il organisa une véritable école où se formèrent des douzaines de disciples: Pépin, Rollin, Leprohon, Beauvais et bien d'autres qui, à leur tour, formèrent une autre génération de disciples. L'école de Quévillon a parsemé toute la région de Montréal de ses œuvres et les a même répandues dans celle de Québec.

La mode et le désir d'économie s'étant mis de la partie après 1850, les préférences allèrent à des artistes étrangers, des Italiens surtout, qui dispersèrent dans notre province toute une sainte population en plâtre; le plâtre moulé ou le faux marbre reviennent moins cher que le bois sculpté et constituent plutôt une industrie qu'un art véritable.

Tout de même, la tradition canadienne survécut grâce à d'excellents artistes, en particulier, Jean-Baptiste Côté de Québec, dont plusieurs hauts-reliefs figurent dans les musées (*La Nativité, le Baptême du Christ, la Dernière Cène, la Tentation d'Ève*) ; et Louis Jobin de Sainte-Anne de Beaupré. Mais avec Louis Jobin, comme avec Philippe Hébert, notre plus grand sculpteur, nous empiétons sur le XXe siècle.

MAÎTRES-ORFÈVRES Après la sculpture, c'est propablement dans l'orfèvrerie que nos artistes canadiens ont donné la meilleure mesure de leur talent. Le premier de ces maîtres-orfèvres fut François Ranvoyzé.

« Il a vu le jour à Québec en 1739. On ne sait rien de son adolescence, de ses maîtres. Après 1765, son histoire n'est autre que celle de ses œuvres. Oeuvre immense par le nombre — et, de Bonaventure à Vaudreuil, rares sont les paroisses d'autrefois qui ne possèdent quelqu'un de ses ouvrages. Oeuvre remarquable par la

technique, par la cohérence du style, par le caractère éminemment ornemental de la ciselure. »

(Morisset, *Coup d'œil sur les Arts en Nouvelle-France.*)

Ranvoyzé connut bientôt un rival redoutable dans Laurent Amyot qui avait pu étudier son art à Paris d'où il était revenu en 1787. L'art d'Amyot, plus classique, reflète mieux que celui de Ranvoyzé la belle époque de 1800 à 1830.

A Amyot succéda François Sasseville, un autre grand artiste dont les œuvres historiées, ornées de médaillons, ont étonné nos ancêtres.

Avec Pierre Lespérance, élève puis associé de Sasseville, se termine la lignée de nos maîtres-orfèvres. A partir de 1850, l'importation européenne bon marché entama une rude concurrence, pour se voir à son tour submergée par l'industrie américaine et ses produits en série.

LA PEINTURE

1°. — LES PIONNIERS La Conquête ne changea rien à la peinture canadienne; elle resta un art un peu fruste, rude, réaliste, dépouillé des mièvreries que l'on trouve chez les artistes français de l'époque. Ce sont les caractères communs des portraits peints par Philippe Liébert, Louis-Chrétien de Heer, Louis Dulongpré, François Beaucout. Les autres compositions de ces artistes sont des reproductions ou des imitations plus ou moins heureuses de peintres français. Les meilleures œuvres de cette époque sont peut-être l'*Annonciation,* de l'abbé Aidé-Créquy (église de l'Islet; l'*Élection de Saint-Mathias,* de Dulongpré, (église de Saint-Mathias de Rouville) ; le *Martyre de Robert Longé,* de Louis Alliés (Musée de l'Université Laval) ; *Jeune négresse portant un plateau de fruits,* de Beaucourt, (Galerie Nationale, Ottawa.)

A.F.

Antoine Plamondon. *Un miracle de sainte Anne.*
(Chapelle commémorative, Sainte-Anne de Beaupré).



I.O.A.

Antoine Plamondon. *Portrait de Cyprien Tanguay.*
(Musée de l'Université Laval).

2°. — L'APPRENTISSAGE DE L'ART

Entre 1816 et 1825, il s'importa au pays un grand nombre de tableaux que la Révolution avait tirés des églises et des couvents de France. L'arrivée de ces œuvres constitua un vif stimulant pour tous ceux qui se sentaient des goûts d'artiste. Joseph Légaré, pris d'enthousiasme, apprit la peinture en recopiant les toiles de la collection. Puis, il s'exerça à la composition. Son œuvre serait négligeable sans quelques portraits bien réussis.

Élève de Légaré, mais mieux doué que lui, Antoine Plamondon eut l'avantage d'aller étudier à Paris, dans l'atelier de Guérin, où il s'initia au style néo-classique mis en honneur par David. Revenu au pays, il brossa nombre de copies d'œuvres célèbres. Mais il n'a pas laissé que des copies. Il eut un sujet préféré qu'il a traité une dizaine de fois, les *Miracles de Sainte-Anne.* De Plamondon, signalons encore un sentimental *Joueur de flûte,* une réaliste et charmante *Chasse aux Tortues,* et des portraits traités d'après les principes du XVIIe siècle, qui les ont fait comparer à ceux de Philippe de Champaigne.

Théophile Hamel, formé lui aussi en Europe, a laissé une œuvre considérable comme peintre d'église, d'histoire, et comme portraitiste. Ses toiles les plus réussies sont le *Saint-Hugues* (église de Saint-Hugues de Bagot) et les portraits de *La Fontaine,* de Mgr *Casault,* de *Lord Elgin.*

Eugène Hamel a pris à Rome le goût de la formule académique en honneur à cette époque. C'est dans cette veine qu'il a peint *Saint-Édouard le Confesseur* (Gentilly), l'*Histoire de Saint-Louis* (Terrebonne). Comme portraitiste, il a réussi à atteindre l'art véritable comme dans le portrait de *l'abbé F.-X Gosselin.*

Cornélius Krieghoff, un allemand arrivé au pays en 1844, fit toute sa carrière chez nous. Parmi les nombreux peintres étrangers qui passèrent ou s'installèrent au pays, il est celui qui connut la

plus grande popularité. Ses paysages et surtout ses scènes populaires, aux couleurs vives et parfois criardes, constituent une amusante peinture anecdotique.

Grâce à ces pionniers et à plusieurs autres moins connus, la peinture canadienne put s'acheminer vers les réalisations plus remarquables du XXe siècle.

LA LITTÉRATURE

NOS ORIGINES LITTÉRAIRES

Lorsque, dans son célèbre rapport, Durham écrivait de nous: « Ils sont un peuple sans littérature et sans histoire, » il voulait dire que nous n'avions pas cultivé les différents genres littéraires et, en particulier, le genre historique. Il exprimait un jugement brutal, mais bien près de la vérité.

Certes, les préoccupations littéraires n'étaient pas disparues avec la Conquête, mais elles n'avaient provoqué aucune œuvre marquante. On peut difficilement considérer comme œuvres littéraires les études légales de Cugnet ou les compilations de Viger et Bibaud. Malgré plusieurs tentatives, la poésie n'a rien laissé qui vaille, sauf peut-être un poème, d'ailleurs peu important, de Joseph Mermet: *La Victoire de Châteauguay.*

Les luttes constitutionnelles ont donné naissance à l'éloquence politique et au journalisme. Dans le premier genre, il faut surtout retenir les noms de Lotbinière et de Louis-Joseph Papineau, le grand tribun à l'éloquence un peu théâtrale, mais qui savait remuer les foules. Le journalisme nous a donné Bédard, Duverney et surtout Étienne Parent (1802-1874) qui s'est identifié avec le second *Canadien* auquel il avait donné comme devise: « Nos institutions, notre langue et nos lois. »

FRANÇOIS-XAVIER GARNEAU (1809-1866)

Fils d'un simple ouvrier, François-Xavier Garneau n'avait fréquenté que l'école élémentaire. A seize ans, il entra à l'étude du notaire Campbell pour y commencer sa cléricature qu'il poursuivit tout en se livrant à l'étude des auteurs classiques.

« C'est dans l'étude de son patron que lui fut révélée sa vocation d'historien; c'est là, du moins, qu'il conçut, sous l'influence d'un légitime dépit, le projet d'écrire notre histoire du Canada. De jeunes clercs anglais fréquentaient l'étude de M. Campbell, et l'on y discutait souvent, à cette époque où les rivalités de races étaient si ardentes, des questions d'histoire du Canada. On y humiliait volontiers la fierté du jeune patriote. Il n'était après tout qu'un fils de vaincu, et l'on reprochait aux Canadiens français de n'avoir pas d'histoire. Un jour, poussé à bout par une si cruelle injure, le jeune Garneau répondit: « Eh bien, notre histoire, je vais la raconter! Et vous verrez comment nos ancêtres ont été vaincus; et si une pareille défaite n'est pas aussi glorieuse qu'une victoire! »

(Roy, *Histoire de la Littérature Canadienne-française.*)

Reçu notaire, en 1830, il s'embarqua pour l'Europe. Il y séjourna deux ans, y complétant sa formation. Un poste de fonctionnaire, qu'on lui accorda peu après son retour, lui ayant assuré les moyens de subsistance, il put bientôt mettre à exécution son grande projet. Le premier volume de l'*Histoire du Canada* parut en 1845, le deuxième, en 1846 et le troisième, en 1848.

On dit de Garneau qu'il possédait du véritable historien, « le large coup d'œil, le souci documentaire, l'aptitude à la synthèse, la langue colorée, parfois éloquente. » Son œuvre contient nombre de pages qu'auraient volontiers signées les bons historiens français. Admirateur d'Augustin Thierry, de Guizot et de Michelet, il s'est composé un style à la phrase facile et ample, chaude et éloquente, généralement élégante et vive. Malgré certaines lacunes de son œuvre, Garneau conserve toujours le titre que lui a décerné la voix populaire, celui d'*historien national du Canada.*

L'INFLUENCE DE GARNEAU L'*Histoire* de Garneau eut un immense retentissement. Elle vengeait le peuple canadien-français du mépris où la persécution l'avait abaissé. Il put reprendre conscience de son être et relever le front. L'abbé Henri-Raymond Casgrain a dit d'elle:

« Elle fut comme une flamme où s'allumèrent tous les courages. Les étudiants des collèges furent émerveillés à la lecture de ces récits nouveaux. Jamais la patrie ne leur avait paru si belle, si grande, si digne d'amour, si sainte avec tant de blessures qui saignaient encore. Ils se sentaient, eux aussi, capables de toute endurance et de luttes nouvelles. Sur cette grandiose réalité, les brillantes strophes de Crémazie, alors dans tout l'éclat de son talent, jetaient par intervalles leur manteau de gloire. »

LA REPRISE DES RELATIONS AVEC LA FRANCE Un événement heureux pour notre littérature se produisit peu de temps après, la reprise des relations entre le Canada et la France. En 1855, l'empereur Napoléon III avait envoyé la corvette *La Capricieuse*, au Canada, en voyage d'amitié, afin d'inaugurer les échanges commerciaux entre les deux pays. Le libraire Crémazie de Québec en profita pour importer des livres qui révélèrent un monde nouveau aux Canadiens.

« A cause de leurs cent années de rupture avec la France, il en étaient encore aux seules œuvres classiques, au théâtre de Corneille et de Racine. Le romantisme leur avait échappé! Voici que les navires, suivant le sillage de *La Capricieuse,* leur apportaient le *Génie du Christianisme* de Chateaubriand, les *Méditations* de Lamartine, les *Odes et Ballades* de Hugo, les *Nuits* de Musset et même les *Chansons* de Béranger. Octave Crémazie n'en dormit plus. L'arrière-boutique de sa librairie devint un cénacle, une salle de répétitions plutôt. Toute l'élite intellectuelle de Québec y était conduite, par le plus turbulent des maîtres de chapelle, le méridional abbé Casgrain, pour entendre la nouvelle, l'harmonieuse musique.



Galerie Nationale

Antoine Plamondon. *Portrait d'un jeune garçon.*
(Galerie Nationale, Ottawa).

I.O.A.

Théophile Hamel. *Portrait de l'abbé Édouard Faucher.*
(Église de Lotbinière).

« En l'écoutant, on apprenait une forme d'expression inconnue jusque-là, à la base d'images et de sentiments. Elle semblait pouvoir se combiner heureusement avec les tours plus sévères, plus raisonnables, du classicisme. Mais à quels sujets appliquerait-on ces façons de dire toutes neuves? l'*Histoire* de Garneau était une mine: on se mit à exploiter la riche veine de ce passé. L'admiration prend volontiers le ton de l'éloquence. Les écrivains ne se crurent donc pas à la hauteur de leur sujet à moins d'emboucher la trompette oratoire. Ainsi, dès le début, la littérature canadienne de 1860 à 1900 eut trois caractères fondamentaux: une allure éloquente; une expression mi-classique, mi-romantique; une matière nationale ou, si l'on veut, des sujets religieux et patriotiques. »

(Chartier, *La Littérature canadienne-française.*)

OCTAVE CRÉMAZIE (1827-1879)

Celui qu'on a surnommé notre barde national, Octave Crémazie, a peu écrit; son œuvre poétique tient en un volume, mais il a traduit l'âme canadienne de son époque « faite d'enthousiasme et de patriotisme, d'inquiétude et de mélancolie. » Pour avoir su dire tant de choses qui débordaient de l'âme populaire, Crémazie a recueilli les plus vives et les plus sincères admirations. On lit toujours avec émotion, le *Drapeau de Carillon,* le *Chant des Voyageurs,* le *Chant du Vieux Soldat,* la *Fiancée du Marin.*

L'ÉCOLE LITTÉRAIRE DE QUÉBEC

C'est du cénacle groupé autour de Crémazie qu'est sortie l'école littéraire de Québec. Elle a dominé notre littérature jusqu'aux approches de 1900. Ses principaux représentants, marchant sur les traces de Garneau, se sont consacrés à l'étude de l'histoire. L'abbé Ferland (1805-1865) a écrit, en plus d'une *Histoire du Canada,* qui voulait corriger ce que celle de Garneau avait de trop philosophique, une *Vie de Mgr Plessis.* L'abbé Henri-Raymond Casgrain (1831-1904) nous a donné des *Légendes Canadiennes,* l'*Histoire de Marie de l'Incarnation,* l'*Histoire de l'Hôtel-Dieu,* et son œuvre

maîtresse, *Montcalm et Lévis*. Citons encore: Antoine Gérin-Lajoie, *Dix ans d'Histoire du Canada*; Joseph Emond Roy, *Histoire de la Seigneurie de Lauzon*; Narcisse-Eutrope Dionne, *Samuel de Champlain*; Benjamin Sulte, *Histoire des Canadiens français*; Ernest Gagnon, *Le Fort et le Château Saint-Louis, Louis Jolliet.*

LES POÈTES La lyre que Crémazie laissa tomber en 1862, alors qu'il dut s'exiler en France, fut recueillie par Louis Fréchette (1839-1908). D'une inspiration plus variée que Crémazie, il a laissé des poèmes plus travaillés. Son admiration pour Victor Hugo l'a entraîné à imiter les défauts de son idole. Des nombreux recueils qu'il a publiés, retenons: *Pêle-mêle, Fleurs Boréales, Les Oiseaux de Neige,* et surtout *La Légende d'un Peuple,* sorte de poème épique où il a voulu chanter en vers les fastes de notre histoire.

Pamphile LeMay (1837-1918) reste le plus sympathique poète de l'école de 1860. Il a puisé son inspiration dans le terroir, nos mœurs rustiques, nos types primitifs, nos légendes. Moins soigné de forme que Fréchette, il montre une inspiration plus spontanée, plus naturelle. Outre une traduction en vers de l'*Évangéline* de Longfellow et un roman versifié, les *Vengeances,* il a laissé de nombreux recueils de poèmes dont les meilleures sont les *Gouttelettes,* les *Épis,* et *Reflets d'antan.*

Adolphe Poisson (*Sous les pins*), Apollinaire Gingras (*Au Foyer de mon presbytère*), Alfred Garneau (*Poésies*), et William Chapman (*les Aspirations, les Rayons du Nord*), ont continué la tradition de l'école de Québec.

ROMANCIERS Philippe-Aubert de Gaspé avait soixante-quatorze ans lorsque le mouvement littéraire de 1860 se déclencha aboutissant à la publication de la revue, les *Soirées Canadiennes.* En première page s'inscrivait cette devise empruntée

à Charles Nodier : « Hâtons-nous de raconter les délicieuses histoires du peuple avant qu'il ne les ait oubliées. » De Gaspé prit l'exhortation à la lettre et commença à écrire. En 1863, il publiait *Les Anciens Canadiens* et, trois ans plus tard, ses *Mémoires*. Dans un style simple, il s'est appliqué à décrire les particularités de la vie canadienne à l'époque de la Conquête. *Les Anciens Canadiens* ont connu une grande popularité et restent le meilleur roman écrit au siècle dernier.

Antoine Gérin-Lajoie, dans *Jean Rivard,* a voulu décrire les mœurs des colons et des défricheurs des Bois-Francs. Dans *Une de Perdue, deux de Trouvées,* Georges Boucher de Boucherville a tenté de nous donner un roman de mœurs et d'aventures dont l'intrigue fit la popularité beaucoup plus que les qualités du style. Joseph Marmette a pratiqué le roman historique dans *Charles et Eva, François de Bienville, L'Intendant Bigot,* le *Chevalier de Mornac,* le *Tomahawk et l'Épée.* Il a donné des reconstitutions attachantes, tout comme Napoléon Bourrassa dans *Jacques et Marie,* épisode de la dispersion des Acadiens. Laure Conan, dans *A l'Oeuvre et à l'Épreuve, l'Oublié, L'obscure souffrance, La sève immortelle,* a fait revivre la figure des pionniers de notre histoire.

Le juge Adolphe Routhier, auteur de notre hymne national, est à peu près le seul à n'avoir pas puisé son inspiration dans notre histoire. Ses romans, le *Centurion* et *Paulina,* nous reportent aux temps évangéliques.

CONTEURS ET CHRONIQUEURS

L'exemple de l'abbé Casgrain, qui avait écrit les *Légendes Canadiennes*, trouva plusieurs imitateurs. Nous leur devons de nombreuses œuvres qui comptent parmi les plus savoureuses de notre littérature, telles : *Trois légendes, Forestiers et Voyageurs* de Joseph-Charles Taché, *Originaux et détraqués* de Louis Fréchette ; *Contes Vrais* de Pampile Lemay ; *A la Brunante, Joies et Tristesses de la mer* de Faucher de Saint-Maurice. Arthur Buies a laissé plusieurs volumes de chroniques et de géographie descriptive.

L'ÉLOQUENCE ET LE JOURNALISME

La vie politique favorisa le développement de l'éloquence politique et du journalisme. Taché, Cauchon, Israël Tarte, Thomas Chapais, Tardivel ont été des journalistes fougueux, tandis que La Fontaine, Cartier, Adolphe Chapleau, Honoré Mercier, ont longtemps dominé les foules par la magie de leur verbe.

L'éloquence de la chaire a été illustrée par les abbés Holmes et Bourassa, par Mgr Laflèche, Mgr Racine et l'abbé Louis-Honoré Paquet.

LA MUSIQUE

Malgré la faveur qu'elle a toujours connue au Canada, la musique a produit peu d'œuvres en dehors de celles du folklore qui sont abondantes. Elle a produit plus de virtuoses, telle la célèbre Albani, que de compositeurs. Parmi les plus anciens, mentionnons Jean-Baptiste Labelle, auteur de la mélodie de « *O Canada mon pays, mes amours* » ; Sabatier, auteur de la musique du *Drapeau de Carillon*; Ernest et Gustave Gagnon qui harmonisèrent un grand nombre de nos chansons populaires.

Guillaume Couture fut célèbre à son époque par un oratorio, *Jean le Précurseur*. Alexis Contant composa lui aussi un oratorio, *Caïn*. Le plus célèbre de nos musiciens fut Calixa Lavallée (1842-1891). Auteur de nombreuses rhapsodies, de deux opéras: *Loulou,* la *Veuve,* d'études de concert, telle le *Papillon,* Lavallée reste surtout connu comme l'auteur de la musique de notre hymne national, *O Canada!* et de celle de l'hymne des Franco-Américains: *Restons français.*

Retardée dans son épanouissement par les malheurs de la Conquête, la culture canadienne-française était enfin née et, malgré des carences bien excusables, s'amorçait solide et vivace.

EXERCICES

Répondez aux questions suivantes:

1. — Quel changement le style de nos églises subit-il vers 1790?

2. — Quel en fut l'auteur?

3. — Quel style d'architecture des Baillairgé mirent-ils en honneur?

4. — Nommez les deux œuvres les plus importantes des Baillairgé?

5. — Qu'a-t-on appelée architecture archéologique?

6. — Montrez comment elle correspond généralement peu à notre caractère national.

7. — Nommez quelques édifices remarquables dont l'architecture s'est inspirée du style de la Renaissance française.

8. — Nommez les principaux sculpteurs du XIXe siècle.

9. — Pourquoi Quévillon a-t-il joui d'une influence considérable?

10. — A quelles causes doit-on attribuer la perte de faveur pour notre sculpture canadienne après 1860?

11. — Nommez les principaux orfèvres de cette époque?

12. — A quelles causes est due la décadence de l'orfèvrerie canadienne?

13. — Quels caractères communs retrouve-t-on dans presque toutes les œuvres de nos peintres après la Conquête?

14. — Nommez les peintres canadiens les plus remarquables du XIXe siècle.

15. — Quel sens doit-on donner à la phrase de Durham: « Ils sont un peuple sans littérature et sans histoire »?

16. — Nommez quelques pionniers de notre littérature avant 1840.

17. — Comment Garneau trouva-t-il sa vocation d'historien?

18. — En quelle année le premier volume de son *Histoire* fut-il publié?

19. — Quelles sont les principales qualités d'écrivain dont Garneau fit preuve?

20. — Quelle influence exerça-t-il sur son époque?

21. — Quel fut l'effet de la visite de *La Capricieuse* sur notre vie intellectuelle?

22. — Quels sont les caractères généraux de la littérature canadienne publiée de 1860 à 1900?

23. — Pourquoi Crémazie reste-il un poète toujours cher aux Canadiens?

24. — L'école littéraire de Québec. Nommez, en indiquant leur œuvre principale, ses représentants les plus remarquables parmi:
   a) les historiens;
   b) les poètes;
   c) les romanciers;
   d) les conteurs.

26. — Nommez quelques-uns de nos musiciens remarquables et indiquez une œuvre de chacun d'entre eux.

Exercices supplémentaires

LECTURES LIBRES

Morisset, *Coup d'œil sur les Arts en Nouvelle-France.*

Roy, *Histoire de la littérature canadienne-française.*

Roy, *Morceaux choisis d'auteurs canadiens.*

Baillargeon, *La littérature canadienne.*

Anthologie des poètes canadiens.

RÉUNION DE CERCLE LITTÉRAIRE

L'arrière-boutique de la librairie d'Octave Crémazie à Québec.

Personnages présents: Octave Crémazie, Étienne Parent, François-Xavier Garneau, l'abbé Casgrain, l'abbé Ferland, Gérin-Lajoie, Joseph-Charles Taché, P.-J.-O. Chauvreau, Alfred Garneau, Hubert Larue, Louis Fréchette, Philippe Aubert de Gaspé.

On ouvre des caisses de livres arrivant de France. On feuillette les volumes, lisant ici et là des extraits et échangeant des commentaires. On s'interroge mutuellement où en sont les travaux littéraires de chacun. Les écrivains présents donnent lecture d'un passage de leurs œuvres.

Pour la préparation de cette réunion on pourra s'inspirer, pour la première partie, des *Divertissements littéraires*, de Claude Francis, Vol. III, (*Chez Madame de Récamier* et *Une Réunion en 1848*), et pour la seconde partie, d'un recueil de morceaux choisis d'auteurs canadiens.

CHAPITRE 20

LES NOUVELLES MENACES

L'ÉMIGRATION

LES DÉBUTS DE L'ÉMIGRATION

Le Canada français avait à peine réussi à détourner la menace créée par l'Union qu'il devait affronter de nouvelles difficultés. La première dans l'ordre chronologique vint de l'émigration.

L'émigration avait débuté dès le régime français avec l'exode des coureurs de bois vers les pays d'en Haut où plusieurs s'étaient installés à demeure. D'autres avaient pris le chemin du Mississipi et étaient même descendus jusqu'en Louisiane. En 1760, il existait déjà des noyaux assez importants de Canadiens français à Détroit et à Saint-Louis. Après la Conquête, les compagnies de fourrures avaient embauché un bon nombre de Canadiens pour les diriger vers leurs postes de l'Ouest. Aux environs de 1830, le mouvement s'amplifia pour devenir plus inquiétant.

LA SITUATION EN 1830

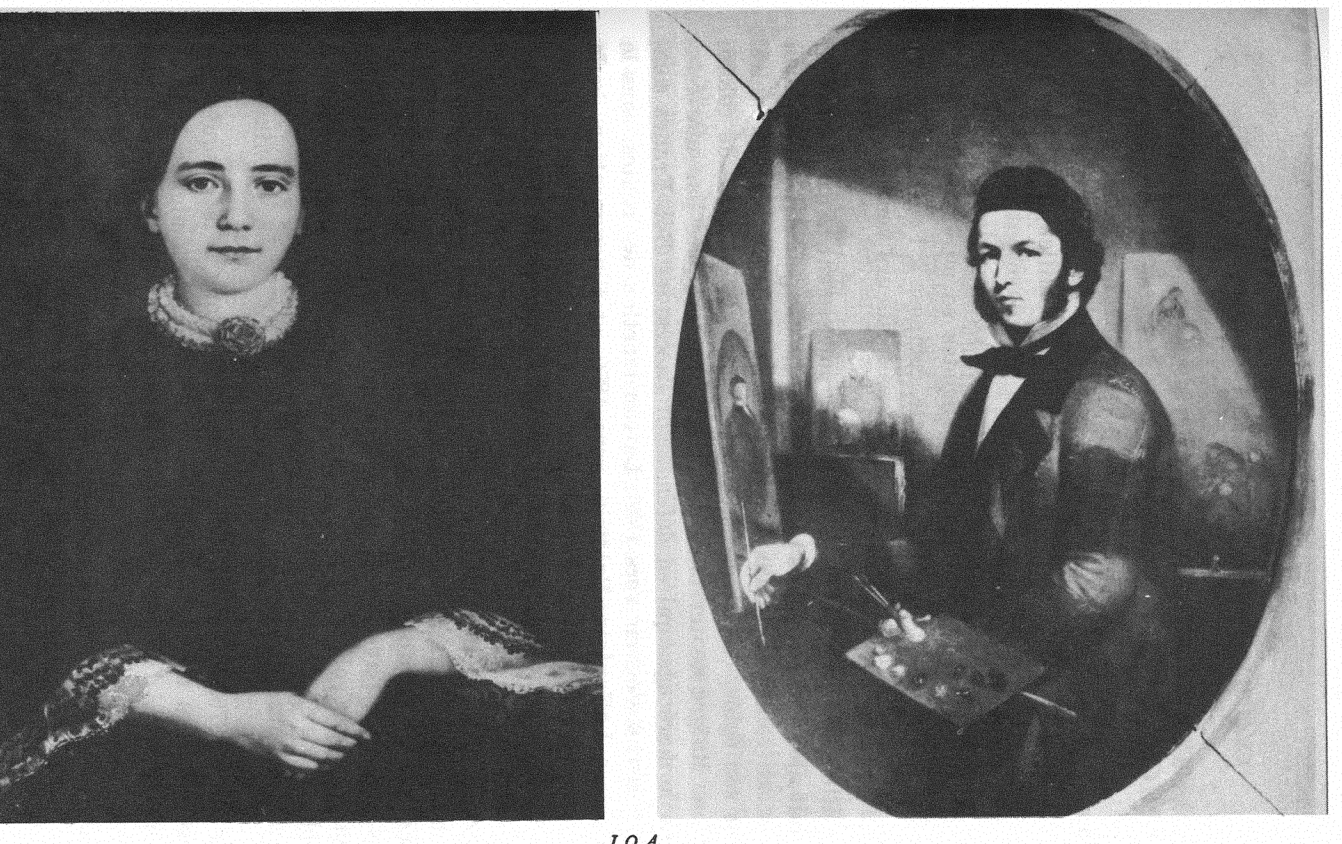
Sous le régime français, le gouvernement royal avait concédé plus de deux cents seigneuries dont une partie seulement était exploitées en 1760. Durant le demi-siècle qui suivit, les Canadiens purent assez facilement obtenir des terres à coloniser. La multiplication rapide des familles entraîna l'occupation de presque tout le territoire des seigneuries, surtout dans la région de Montréal. Vers 1820, il devint difficile d'obtenir une terre de colonisation. L'expansion en dehors des seigneuries était pratiquement impossible à cause du manque de voies de communication. Les deux seules régions accessibles, celle bordant la frontière américaine à l'ouest du Richelieu, et celle dite des Cantons de l'Est, avaient été concédées, d'après la tenure anglaise, aux Loyalistes de 1784. D'immenses étendues de terre vierge avaient aussi été attribuées à des favoris de l'oligarchie

régnante ou à des sociétés de colonisation anglaises qui les réservaient aux colons anglais.

Pour le jeune Canadien français, la colonisation offrait alors le seul débouché. L'industrie, encore dans l'enfance, n'employait qu'un petit nombre de mains. Les entreprises forestières de l'Outaouais, n'étaient encore qu'à leur début. Les villages et les paroisses de la région de Montréal étaient encombrés de jeunes, incapables de s'établir. Si paradoxal que cela puisse sembler dans un pays si vaste et si peu peuplé, il existait une crise de surpeuplement.

L'ÉMIGRATION Alors que la situation devenait de plus en plus difficile dans la province, les États de la Nouvelle-Angleterre connaissaient un véritable essor économique. La colonisation du Mid-West, qui allait bon train, stimulait leur industrie. La main d'œuvre se faisait rare et chère. La perspective de bons salaires à gagner en traversant la frontière était trop tentante pour nos milliers de jeunes gens réduits à végéter dans nos villages; ils ne pouvaient que difficilement résister à la tentation. Le mouvement d'émigration, amorcé vers 1820, devint sérieux vers 1830 et se continua pendant tout le reste du siècle avec des périodes de ralenti ou d'activité plus ou moins marquées.

Parmi les émigrants qui quittaient notre province, on peut distinguer trois groupes suivant les motifs qui les animaient. Il y avait d'abord les émigrants temporaires: cultivateurs endettés ou jeunes gens sans argent qui partaient pour une ou plusieurs années et revenaient avec un pécule leur permettant d'acquitter leurs dettes ou de s'établir. Un second groupe représentait les nomades qui allaient de ville en ville selon les facilités d'emploi. Le troisième groupe, de beaucoup le plus nombreux, comprenait ceux qui partaient sans espoir de retour ou qui, après avoir pratiqué l'une ou l'autre des deux premières formes d'émigration, finissaient par se fixer à l'étranger.



I.O.A.

Théophile Hamel. *Portrait de Cécile Bernier.*
(Musée de la Province, Québec.)

Théophile Hamel. *Son Portrait par lui-même.*
(Musée de la Province, Québec).

LA LUTTE CONTRE L'ÉMIGRATION

Les départs massifs d'émigrants ne manquèrent pas d'alerter une grande partie de la population. Le clergé surtout se demandait avec inquiètude quel serait, au point de vue religieux, le sort de ceux qui partaient pour s'installer au milieu de populations protestantes. Nos évêques et nos curés s'employèrent à encourager nos gens à résister à l'attrait de l'aventure et des salaires alléchants offerts ailleurs. Journalistes et publicistes se mirent aussi de la partie. Notre barde national, Crémazie, composa à l'adresse de ceux qui voulaient partir quelques-uns de ses meilleurs vers.

Rien ne put cependant enrayer le mouvement. Aux paroles, il fallait ajouter des projets plus concrets. Le clergé entra de nouveau en scène comme à toutes les époques critiques de notre histoire. Sous son égide, commencèrent à s'organiser des sociétés de colonisation. Malgré de terribles difficultés occassionnées par une ceinture de marécages qui en défendaient l'accès, les Bois-Francs commencèrent à s'ouvrir vers 1830. La construction des routes, sous le ministère LaFontaine-Baldwin, vers 1850, et l'inauguration de la section Lévis-Richmond du chemin de fer du Grand Tronc, en 1864, permirent à cette région de connaître un développement merveilleux qui a retenu dans notre province des milliers et des milliers des nôtres. La mise en vente des terres réservées du clergé protestant permit ensuite aux Canadiens français d'entreprendre une invasion pacifique des Cantons de l'Est. En même temps, la région du Saguenay jusque-là pays fermé et réservé au commerce des fourrures, s'ouvrait aux colons, tandis qu'au nord du fleuve, de Portneuf à Lachute, les défrichements montaient à l'assaut des premiers contreforts des Laurentides.

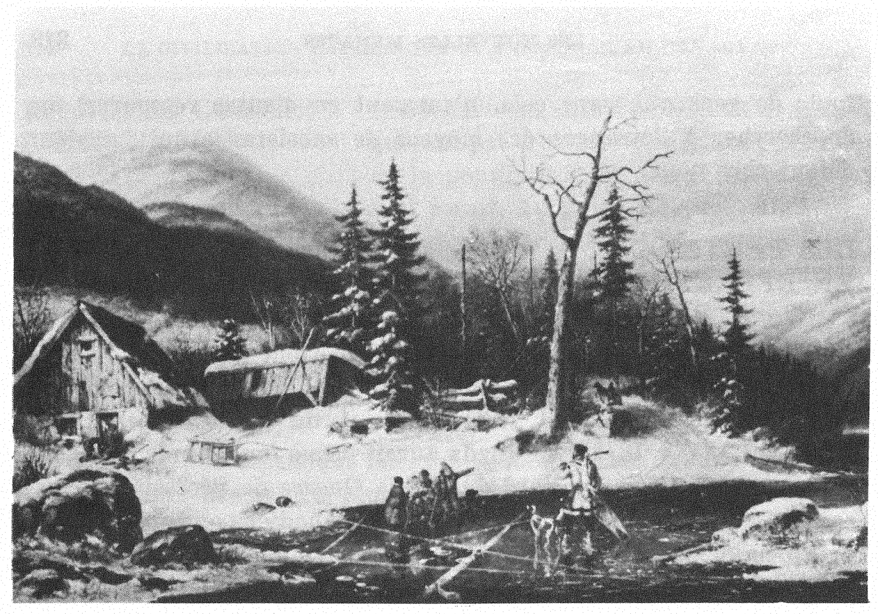
Vers 1870, le curé Labelle lança les colons à la conquête du Nord et tenta même de rapatrier une partie des émigrés. Vers la même époque, d'autres centres de colonisation s'ouvraient sur la Lièvre, la Gatineau et même au lointain Témiscamingue. Toutes ces poussées vers les terres nouvelles retinrent en notre province une

foule de gens qui, sans cela, n'auraient eu d'autre ressource que de chercher à l'étranger des moyens de subsistance qui faisaient défaut chez nous.

LES PERTES EN EFFECTIFS

Il n'existe pas de statistiques établissant les pertes en effectifs subies par notre peuple du du fait de l'émigration au siècle dernier. Quelques chiffres puisés ici et là nous permettent cependant de nous faire une idée de l'importance de ce véritable exode. On estime que, de 1831 à 1844 seulement, le Québec a perdu 40,000 de ses fils et autant de 1851 à 1871. Le Canada aurait même fourni près de 40,000 soldats aux armées du Nord durant la Guerre de Sécession américaine. On a prétendu que plus de 200,000 Canadiens ont quitté notre province au cours du XIXe siècle pour s'installer aux États-Unis. En 1900, les six États de la Nouvelle-Angleterre comptaient un peu plus d'un demi-million de citoyens d'origine canadienne-française. A ce nombre, il faut ajouter ceux qui se sont installés dans le New-York, la Pennsylvanie, le Michigan, le Montana, et même en Californie, où la course à l'or de 1850 en avait attiré un bon nombre.

On évalue, aujourd'hui, à près de trois millions le nombre de Franco-Américains dispersés aux États-Unis. S'il avait été possible à notre pays de retenir ses fils sur son sol, ce n'est pas un peu moins de cinq millions de descendants de Français qu'il compterait, mais environ huit millions, et notre influence en serait accrue d'autant. L'émigration du siècle dernier a donc été pour notre peuple une véritable tragédie qui a miné nos forces et retardé notre essor national.



Galerie Nationale

Cornélius Krieghoff. *Paysage d'hiver à Laval. (Galerie Nationale, Ottawa).*

LA DISPERSION

D'UN OCÉAN À L'AUTRE Une autre menace se précisa durant la seconde moitié du siècle dernier. Ce fut celle qui résultait de la dispersion de notre peuple sur un territoire immense, au milieu de populations nouvelles et grandissantes parlant une autre langue et professant une autre religion. On n'avait pas toujours prêté attention à ce phénomène datant pourtant du régime français. Ainsi, la vieille colonie française de Détroit avait progressé sans bruit et avait débordé sur le Haut-Canada. Un petit nombre des nôtres s'étaient joints à elle. Mais ce fait avait passé inaperçu, comme d'ailleurs une migration qui en avait poussé quelques autres vers l'Ouest peu accessible et mal connu,

et celle qui avait ramené nombre d'Acadiens vers la terre d'où ils avaient été expulsés.

Les premiers recensements effectués après la Confédération, en 1870 et en 1871, démontrèrent, à la grande surprise de plusieurs, que le Québec n'était pas le seul foyer des Canadiens français. Les quelques îlots parsemés ici et là à travers l'immensité du pays s'étaient multipliés et accrus au point que plus de 175,000 descendants de Français vivaient hors du Québec.

Le plus fort groupe, 75,000, s'était installé en Ontario, surtout dans les comtés limitrophes de la province de Québec et aux bords des lacs Saint-Clair et Simcoe. Le Nouveau-Brunswick comptait 45,000 descendants d'Acadiens groupés pour la plupart dans les comtés de Victoria, Gloucester, Kent, Westmorland. On en trouvait 33,000 en Nouvelle-Écosse, surtout dans les comtés de Digby, Yarmouth, Antigonish et Richmond, et 15,000 dans l'Île-du-Prince-Edouard. Au lointain Manitoba, un peu plus de la moitié des 20,000 habitants de cette nouvelle province était formée de Métis canadiens-français. Il s'en trouvait encore quelques îlots dispersés plus à l'ouest, sur les rives de la Saskatchewan, et jusqu'en Colombie.

Pour ces groupes devait bientôt se poser le problème de la survivance qui allait être pour eux la source de bien des luttes.

UNE SECONDE PROVINCE FRANÇAISE

Lorsque la Confédération Canadienne s'organisa en 1867, les territoires du Nord-Ouest appartenaient à la compagnie de la Baie d'Hudson. Une colonie vivace, composée de Métis et de colons canadiens-français ou écossais, s'était installée le long de la rivière Rouge. Malgré les différences de nationalités, on y vivait en assez bonne harmonie.

En 1869, la compagnie de la Baie d'Hudson céda ses droits territoriaux au gouvernement canadien. Cette transaction, opérée sans leur consentement, déplut fort aux Métis. Très attachés à leur

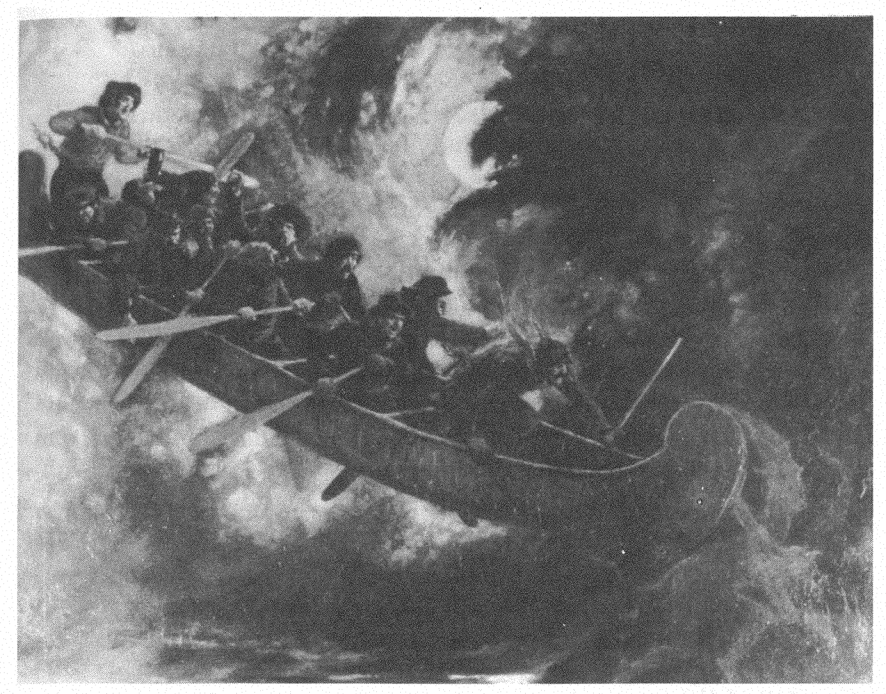
religion, à leur langue, à leurs écoles, ils redoutaient de se voir bientôt noyés sous le flot de l'immigration et de tomber à la merci d'une majorité agressive et intolérante. « Ce pays est à nous, proclamaient-ils, aucune entente ne peut valoir sans notre consentement. »

La maladresse du gouvernement fédéral, qui fit procéder à l'arpentage et à la subdivision des terres sans s'occuper des droits et des habitudes des habitants, provoqua la crise. Sous la conduite de Louis Riel, les Métis chassèrent le gouverneur nommé par Ottawa et organisèrent un gouvernement provisoire. L'exécution d'un fanatique, Thomas Scott, qui ne cessait de proférer des menaces à l'égard des Métis, souleva les Anglais d'Ontario qui ne parlèrent plus que de partir en guerre pour venger Scott.

L'évêque de Saint-Boniface, Mgr Taché, s'entremit pour calmer l'effervescence et réussit à convaincre les Métis de négocier avec Ottawa. Trois délégués présentèrent au gouvernement fédéral la liste de leurs réclamations. Malgré l'opposition d'Anglais d'Ontario, l'Acte constituant la nouvelle province du Manitoba entra en vigueur le 15 juillet 1870. Le gouvernement fédéral avait accepté les principales demandes des Métis en proclamant l'usage officiel des deux langues et le maintien des écoles séparées pour les catholiques et les protestants. Les Canadiens de langue française installés au Manitoba obtenaient un mode de vie politique se rapprochant sensiblement de celui de la province de Québec.

LES DÉBUTS DE LA SASKATCHEWAN

La maladresse des agents du gouvernement fédéral persista cependant. Les Métis furent souvent traités en inférieurs. Irrités, un grand nombre abandonnèrent la rivière Rouge pour s'établir en Saskatchewan, sous la conduite d'un chasseur de bisons, Gabriel Dumont. Ils se virent bientôt aux prises avec les mêmes vexations qu'ils avaient éprouvées au Manitoba. Leurs réclamations restant sans réponse, ils perdirent patience et appelèrent Louis Riel qui s'était réfugié aux États-Unis. Ce dernier, dont



I.O.A.

Henri Julien. *La chasse-galerie. (Musée de la Province, Québec).*

l'équilibre mental était rompu, se croyait un nouveau Messie chargé de délivrer son peuple. Sans tenir compte des conseils des missionnaires, il organisa un gouvernement provisoire et fit prendre les armes. Après quelques engagements de peu d'importance, les rebelles furent écrasés à Batoche par les troupes du général Middleton. Dumont put s'enfuir aux États-Unis et Riel, trahi, tomba aux mains des autorités fédérales. Malgré son aliénation mentale, on le condamna à la potence.

« Le 16 novembre, au petit jour, dans la cour de la prison de Régina, Louis Riel payait de sa vie le prix de son patriotisme et de son exaltation. Pour les uns, héros et martyr, sacrifié à la haine des

orangistes, mécréant pour les autres, criminel et assassin, il allait, par delà sa mort sur l'infâme échafaud, bouleverser la vie politique du Canada. « L'affaire Riel » — « un feu de paille », avait dit MacDonald — devenait pour longtemps un thème propice aux envolées oratoires et habilement exploité. Le parti conservateur ne devait pas tarder à recevoir, dans la province de Québec, le prix de son attitude de compromis, de ce que ses adversaires appelaient de la lâcheté, voire de la trahison. Les élections provinciales de 1887 donnèrent aux libéraux québécois le pouvoir qu'ils n'allaient plus perdre jusqu'en 1936, sauf entre 1891 et 1897. Mais c'en était fait de l'influence métisse dans les provinces de l'Ouest, influence que remplaça celle des Canadiens français, elle-même rapidement submergée par la vague anglo-saxonne, grâce au fanatisme des uns, à la maladresse ou à la pusillanimité des autres, quand ce ne serait pas l'étroite partisannerie politique. »

(Bruchési, *Histoire du Canada*).

NOUVELLES PERSÉCUTIONS CONTRE LES ACADIENS

Les déboires des Métis français du Manitoba n'étaient qu'un avant-goût de ceux qui allaient assaillir les autres minorités françaises dispersées hors du Québec. Les auteurs du pacte de 1867 avaient cru accorder des garanties inviolables aux minorités. L'article 93 de la Constitution, en particulier, déterminait les droits en matière d'éducation et les attribuait aux provinces, tout en conférant le privilège d'intangibilité aux droits et privilèges acquis par la loi avant 1867. En cas de violation de ces droits par une législature provinciale, la constitution prévoyait un droit d'appel au gouvernement fédéral et conférait à ce dernier le pouvoir d'adopter des mesures réparatrices. Les Acadiens devaient être les premiers à expérimenter la valeur de telles promesses.

Après la catastrophe de 1755, la renaissance acadienne s'était opérée lentement. Au milieu de difficultés incessantes, les descendants

des déportés avaient enfin pu se doter d'une organisation religieuse et scolaire que la loi tolérait sans les reconnaître officiellement.

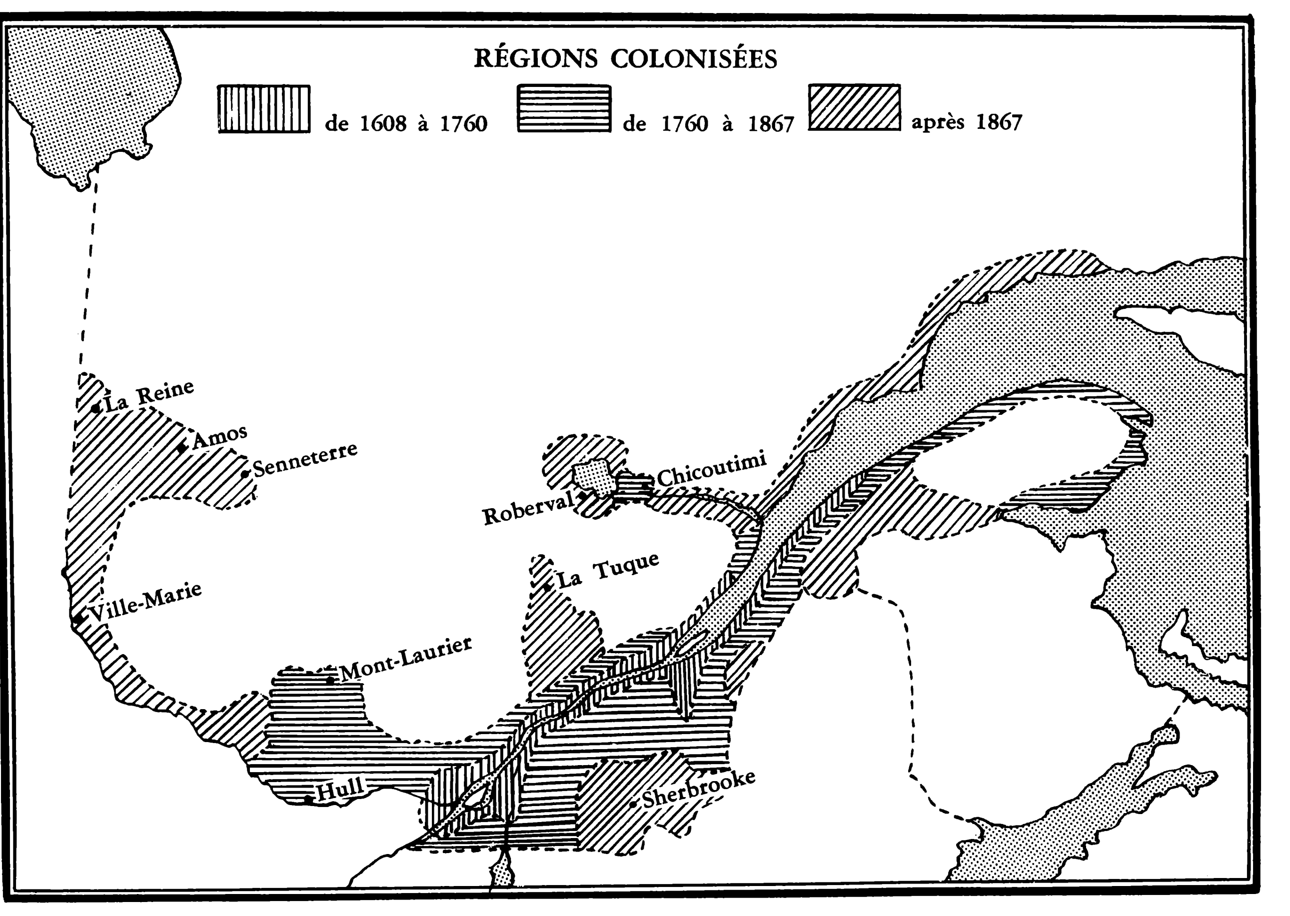
La Nouvelle-Écosse n'avait pas attendu la Confédération pour supprimer les privilèges des Acadiens. Une loi de 1864 décréta le régime de l'école publique anglaise et neutre.

Le Nouveau-Brunswick suivit bientôt l'exemple de la province voisine. L'affaire du Manitoba en 1870, avait soulevé le fanatisme des Anglo-protestants. En 1871, une loi proclama que seule, désormais, l'école publique ou commune serait reconnue au Nouveau-Brunswick.

S'appuyant sur l'article 93 de la Constitution, les Acadiens réclamèrent l'intervention du gouvernement fédéral. Le premier ministre, John Macdonald, tenta d'ignorer l'appel, mais fut incapable d'empêcher qu'il ne fût présenté aux Communes. Les partisans de l'école commune affirmèrent que l'appel était sans valeur, aucune loi antérieure à 1867 n'ayant accordé de privilège aux écoles séparées. Georges-Étienne Cartier, sur lequel on comptait pour défendre les Acadiens, se ralia à cette thèse et ne voulut pas se désolidariser de Macdonald. Cartier et ses partisans payèrent par la défaite aux élections qui suivirent, le prix de leur manque d'énergie, mais le changement de gouvernement n'améliora pas le sort des Acadiens.

Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard suivit bientôt l'exemple du Nouveau-Brunswick. Les Acadiens tenaces ne renoncèrent pas à rester Français. A côté du système scolaire officiel auquel ils devaient verser leurs taxes sans l'utiliser, ils organisèrent leurs propres écoles.

AU MANITOBA La constitution accordée au Manitoba en 1870 en avait fait une province bilingue. Le fanatisme de certains Anglais ne pouvait tolérer cette situation. Un Ontarien, Dalton McCarthy, entreprit une croisade pour faire disparaître le français. L'immigration ayant donné la prépondérance à l'élément anglais, ce fut chose facile et, dès 1879, le français dis-



Le développement de la colonisation dans la province de Québec.

parut comme langue officielle. A la suite des troubles du Nord-Ouest en 1885, une nouvelle vague de fanatisme déferla sur la province. En 1890, le ministre Greenway fit adopter une loi par laquelle étaient seules reconnues les écoles anglaises et neutres.

Une bataille formidable se déroula alors au parlement fédéral. Le Conseil Privé consulté déclara la loi injuste et inconstitutionnelle et proclama le droit d'Ottawa d'intervenir dans le démêlé. Le ministère fit préparer une *loi réparatrice,* mais les ministres canadiens-français ne purent s'entendre et, comme en plusieurs autres circonstances, firent passer l'intérêt du parti avant l'intérêt national. Laurier, alors chef de l'opposition, se faisait fort d'obtenir des concessions de son partisan Greenway. Vainqueur aux élections qui suivirent, il négocia une entente connue sous le nom de règlement Laurier-Greenway qui, tout en préservant en partie les droits de l'enseignement de la religion et du français, fut loin de satisfaire les intéressés.

Ainsi à la fin du siècle dernier la situation des groupes français hors du Québec était très pénible et laissait présager une suite de luttes extrêmement dures. L'idéal des Pères de la Confédération avait été bien amoindri. De toutes les provinces, celle de Québec devait être la seule à accorder toute liberté à la minorité installée dans ses limites.

« Cet exemple, par malheur — disons-le sans crainte, parce que c'est la vérité, si pénible soit-elle — aucune des provinces du Canada ne l'a suivi. Et, par malheur encore, la faute n'en est pas aux seuls partenaires qui fondèrent avec nous l'État fédéral, en 1867. Anglo-protestants fanatiques, Irlandais oublieux de leurs devoirs de catholiques et des services rendus, Canadiens français maladroits, incompétents, indifférents ou lâches, portent, à des degrés divers il est vrai, la lourde responsabilité d'avoir fait de l'école un champ de bataille et compromis l'existence même d'une puissante nation canadienne dont on rêvait il y a quelque quatre-vingts ans. »

(Bruchési, *Histoire du Canada*).

EXERCICES

Répondez aux questions suivantes:

1. — Indiquez quelques groupes de Canadiens qui se sont établis hors de notre province dès le régime français?

2. — Quelles sont les principales causes qui rendirent la colonisation difficile vers 1830?

3. — Distinguez les trois formes d'émigration qui se pratiquèrent au siècle dernier.

4. — Comment essaya-t-on de lutter contre l'émigration?

5. — Quelles furent les principales régions de la province ouvertes à la colonisation au cours du siècle dernier?

6. — Donnez une idée des pertes subies par notre province du fait de l'émigration.

7. — Comment les groupes français hors du Québec étaient-ils répartis au lendemain de la Confédération?

8. — Quelle fut la cause des troubles survenus au Manitoba en 1870?

9. — Comment la constitution donnée à cette province protégeait-elle les droits des Canadiens français et des catholiques?

10. — A qui est due la fondation de la Saskatchewan?

11. — Quel rôle Louis Riel y joua-t-il?

12. — Quel fut l'effet de l'exécution de Riel sur les Canadiens français?

13. — Indiquez quand et comment les Acadiens se virent privés de leurs droits scolaires en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick.

14. — Quel résultat l'appel les Acadiens du Nouveau-Brunswick au gouvernement fédéral obtint-il?

15. — Qu'advint-il de l'enseignement de la religion et du français dans les écoles du Manitoba?

16. — Quels sont les responsables des difficultés des groupes français établis hors du Québec?

Exercices supplémentaires

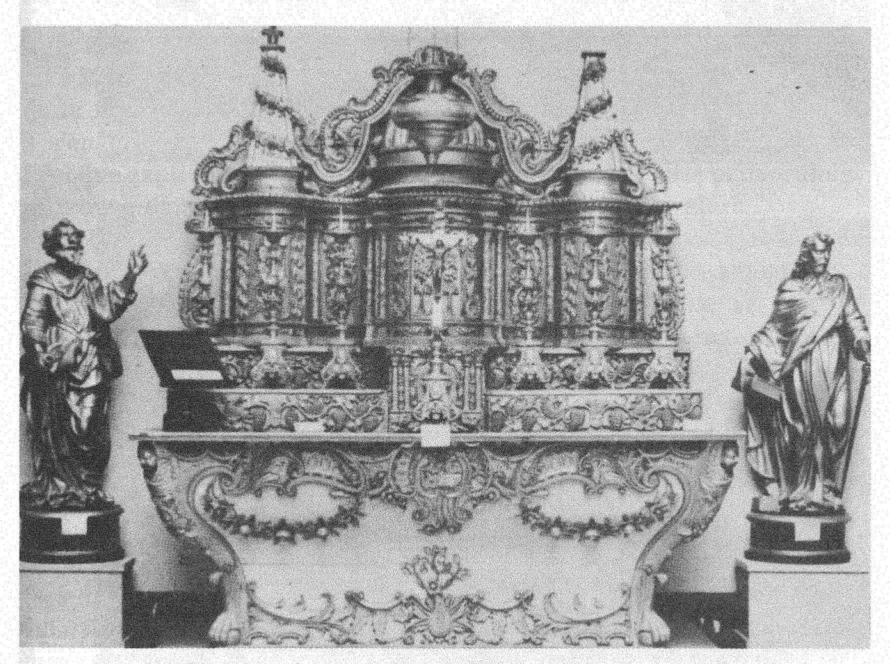
LECTURES LIBRES

Groulx, *Histoire du Canada français,* Vol. IV, dernière période, deuxième partie, chapitres III et IV.

Groulx, *L'Enseignement français au Canada,* Vol. II.

Langlois, *Histoire de la population canadienne-française.*

Desrosiers, *Nord-Sud.*



Joseph Pépin et Nicolas Manny. *Autel de l'ancienne église des Cèdres. Le tombeau est de Joseph Pépin, le retable de Nicolas Manny. (Musée de la Province, Québec).*



A.F.

Louis Jobin. *Saint Georges terrassant le Dragon.*
(Saint-Georges de Beauce).

I.O.A.

Louis Jobin. *Ange à la trompette.*
(Musée de la Province, Québec).

CHAPITRE 21

L'APPRENTISSAGE DE LA LIBERTÉ

LA MAISON DIVISÉE

LES DÉBUTS DE LA CONFÉDÉRATION

La constitution de 1867, en brisant l'état unitaire formée en 1841, et en reconstituant la province de Québec dotée de pouvoirs exclusifs en plusieurs domaines, réalisait un vieux rêve. Les Canadiens français posséderaient désormais un État à eux, où il leur serait possible de s'épanouir suivant leurs traditions et leurs aspirations.

Malheureusement, ils ne saisirent pas immédiatement la valeur de la nouvelle institution mise à leur service. Ils furent assez lents à s'en prévaloir pleinement. L'inexpérience des chefs politiques de l'époque explique en partie cette déficience, mais la cause primordiale se trouve dans la partisannerie politique qui régnait alors.

LA SITUATION POLITIQUE

Les dernières années de l'Union avaient été difficiles. Les gouvernements ne se constituaient qu'au moyen de coalitions de partis aussi vite rompues qu'organisées. A la faveur de ce jeu de concurrence pour la prise du pouvoir, la fidélité au parti était devenue de rigueur. Différer d'opinion avec le parti ou s'en séparer, même sur une question de principe, s'assimilait à une trahison que l'on fustigeait des termes les plus violents. Les chefs de partis étaient amenés à pratiquer des compromis afin de conquérir ou de conserver le pouvoir. Ce que cette dévotion au parti pouvait produire apparut lors de l'élaboration de la constitution de 1867 et conduisit à l'adoption de formules trop vagues. On devait en voir encore plus clairement les effets dans l'affaire des écoles du Nouveau-Brunswick et surtout dans le cas de Riel, en 1885. Dans l'esprit d'un grand nombre, le parti avait pris la place de la patrie.

Avec l'avènement de la Confédération, les lignes de partis s'étaient stabilitées. Les libéraux du Bas-Canada, dirigés par Cartier, unis aux conservateurs du Haut-Canada de Macdonald, avaient constitué le parti conservateur. Les autres groupes, rejetés dans l'opposition avaient formé le parti libéral. Le parti conservateur représentait surtout les intérêts financiers et les entreprises industrielles; il favorisait l'adoption de hauts tarifs douaniers. Les libéraux se présentaient comme les défenseurs des intérêts populaires; ils favorisaient le libre échange.

LA POLITIQUE PROVINCIALE Les deux mêmes partis se retrouvaient en présence dans l'arène provinciale malgré l'existence de problèmes d'une nature bien différente. Par une anomalie singulière, la constitution permettait à un même homme de siéger comme député à la fois à Québec et à Ottawa. Aux élections de 1867, qui eurent lieu exactement le même jour pour le fédéral et pour le provincial, 19 députés s'assurèrent ainsi un double mandat. La législature provinciale était ainsi bien exposée à des interventions de la politique fédérale et à ne devenir qu'une succursale d'Ottawa. Le double mandat fut aboli en 1873, mais il avait eu le temps d'accomplir son œuvre en imposant au Québec les mêmes partis qu'à Ottawa avec leurs organisations, leurs méthodes électorales et leurs mœurs politiques.

Alors qu'à Ottawa on discutait surtout de questions économiques, la législature provinciale s'orienta vers la discussion de principes sociaux au sujet du rôle respectif de l'autorité civile et de l'autorité religieuse.

Un groupe d'extrémistes, celui des démocrates rallié au parti libéral, menait la lutte. Cette phalange peu nombreuse, mais remuante, s'était réunie, dans l'Institut Canadien de Montréal, autour du vieux tribun Papineau. Les journaux *L'Avenir* et *Le Pays,* leur servaient de moyen d'expression et de propagande.



Galerie Nationale

Louis Jobin. *Le Christ couronné d'épines. (Galerie Nationale, Ottawa).*

LA CRISE D'ANTICLÉRICALISME

Dès le début, les démocrates affichèrent les principes du libéralisme français et se réclamèrent de la révolution de 1848. Ils se disaient républicains et partisans de la liberté de la presse. Ils dénonçaient l'ingérance cléricale dans la politique et le pouvoir temporel des papes.

L'Institut Canadien, par sa bibliothèque, par les conférences qu'il organisait, battait la religion en brèche. Dès 1858, Mgr Bourget avait cru de son devoir de le dénoncer. L'Institut avait relevé le défi, niant qu'il y eût dans sa bibliothèque des livres impies, rejetant l'autorité de l'Index et de l'évêque en la matière. Après une nouvelle dénonciation de l'Institut par Mgr Bourget, en 1863, quelques-uns de ses membres se plaignirent à Rome. Après une enquête, qui dura jusqu'en 1869, l'annuaire de l'Institut fut mis à l'index. En conséquence, Mgr Bourget fulmina l'excommunication contre ceux qui

persisteraient à en faire partie. Ce fut l'occasion de la fameuse cause Guibord qui, durant des années, secoua l'opinion publique du pays.

Un membre de l'Institut, Joseph Guibord, était décédé sans s'être soumis à la décision de l'évêque. On lui refusa la sépulture ecclésiastique. Sa veuve, poussée par les amis de son mari, s'adressa aux tribunaux. Ce fut l'occasion pour ses procureurs de sortir tout l'arsenal des vieux arguments gallicans de suprématie du pouvoir civil sur le pouvoir religieux. D'appel en appel, la cause finit par aboutir au Conseil Privé, après six ans de procédures qui fournirent l'occasion de nombreuses explosions d'anticléricalisme, semèrent le scandale dans la population et eurent pour effet de discréditer le parti libéral devant l'opinion publique.

LA RÉACTION CATHOLIQUE

Les attaques violentes des démocrates libéraux provoquèrent vite une réaction causée par un groupe de professionnels, de journalistes, de chefs d'organisations sociales. En 1871, ils exposèrent leurs vues dans le *Programme catholique,* qui visait à assainir la politique.

Le nouveau groupement commença par donner une adhésion de principe au parti conservateur qui semblait offrir de meilleures garanties aux intérêts religieux. Il proposait l'amélioration des lois relatives au mariage, à l'éducation, à l'érection des paroisses et demandait à l'électorat d'appuyer les candidats favorables à ces réformes. Il allait plus loin en voulant faire reconnaître la primauté de l'Église sur l'État et le droit pour le clergé de donner des instructions aux hommes politiques et des directives aux électeurs.

Les partisans du manifeste catholique, nommés d'abord *programmistes,* reçurent bientôt le qualificatif d'ultramontains parce qu'ils se réclamaient d'une entière fidélité à la doctrine de Rome. Les évêques de Montréal et des Trois-Rivières, Mgr Bourget et Mgr Laflèche approuvèrent le manifeste, ceux de Rimouski et de Saint-Hyacinthe, sans le désavouer, signalèrent à leur clergé qu'il n'était

pas l'œuvre de l'épiscopat. L'archevêque de Québec, Mgr Taschereau, le réprouva comme inopportun. Rome, mise au courant, conseilla la prudence et la réserve.

Le *Programme catholique* eut comme premier résultat la formation d'un parti dit national qui fit ses premières armes aux élections provinciales de 1871. En divisant le vote conservateur, il ne parvint qu'à assurer l'élection de plusieurs candidats libéraux. Aux élections fédérales de l'année suivante, il réussit à faire battre Georges-Étienne Cartier qu'il taxait de gallicanisme, mais en même temps, il permit aux libéraux de prendre le pouvoir à Ottawa.

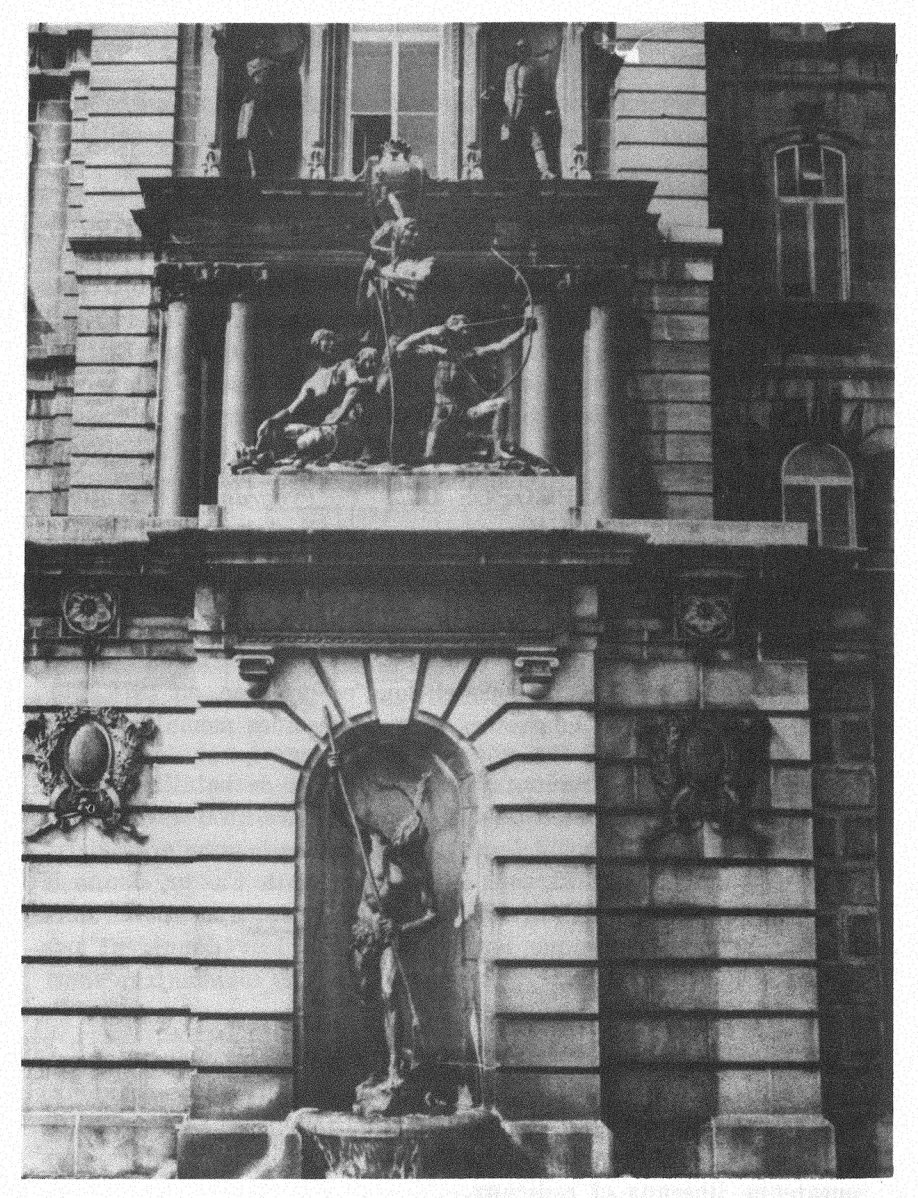
CONTROVERSES A PROPOS DE L'« INFLUENCE INDUE »

Le *Programme catholique* avait réclamé pour le clergé le droit de guider l'électorat dans son vote. Comme la majorité du clergé penchait alors en faveur du parti conservateur, il n'en fallait pas davantage pour faire crier leurs adversaires à l'« influence indue », à l'intimidation spirituelle, à la contrainte morale. Sous ce prétexte, en 1876, plusieurs élections furent contestées et quelques-unes même annulées.

Le groupe des ultramontains, non content de batailler contre les libéraux, s'en prit bientôt aux conservateurs qu'il commençait à trouver peu fiables. Une violente diatribe contre le premier ministre Chapleau, publiée en 1872, sous le pseudonyme de Castor, donna le signal de la rupture. Les ultramontains se virent aussitôt affublés du surnom de *castors* que leurs adversaires leur donnèrent par dérison.

LA NOUVELLE SITUATION POLITIQUE

La situation politique devint alors fort embrouillée. Sous deux étiquettes : conservateurs et libéraux, les politiciens se trouvèrent de fait partagés en quatre partis : castors, conservateurs, libéraux et radicaux.



I.O.A

Eugène Taché et Philippe Hébert. *La fontaine des Abénaquis. Parlement de Québec. Le plan a été conçu par Eugène Taché. Les sculptures*: **La halte dans la forêt** *(groupe supérieur)*, **Le Pêcheur à la nigog** *(groupe inférieur) sont de Philippe Hébert.*

Le libéralisme s'efforçait alors de se réhabiliter du discrédit que lui avait attiré son aile démocrate ou radicale. Dès 1877, Laurier, que l'on désignait déjà comme le futur chef du parti libéral canadien, émit une déclaration de principes par laquelle il répudiait le libéralisme religieux et affirmait que le libéralisme de son parti n'était qu'un programme politique et économique. Les Castors ne virent là qu'une simple manœuvre et ne diminuèrent pas la violence de leurs attaques. Pendant une dizaine d'années, la province fut déchirée par toute une suite de luttes politico-religieuses. L'influence des radicaux finit par s'effriter. Plusieurs d'entre eux, l'âge aidant, revinrent à de meilleurs sentiments; mais il devait s'écouler bien du temps avant que ces discordes fussent oubliées.

LES EFFETS DES LUTTES POLITICO-RELIGIEUSES

Les luttes politico-religieuses de cette époque apportèrent des divisions dont l'effet fut parfois désastreux. Elles empêchèrent les Canadiens français de présenter un front uni contre les attaques du groupe anglais qui trouva ainsi plus de facilité pour restreindre les droits des minorités françaises. A l'intérieur de la province de Québec, elles provoquèrent de regrettables froissements entre le clergé et certains groupes de fidèles. En accaparant les esprits et les énergies, elles détournèrent aussi la pensée de tâches extrêmement importantes: lutte contre l'émigration, développement de la colonisation et surtout amélioration de notre structure économique.

Par contre, ces mêmes luttes ne furent pas sans effets bienfaisants. Elles permirent de tenir en échec le courant d'idées malsaines issues du philosophisme français et de la Révolution. Elles permirent à l'Église de préciser et de raffermir des points de doctrine, d'établir son rôle vis-à-vis de l'État, d'obtenir des droits importants dans la direction de l'éducation. Depuis la fin du XIXe siècle, les conflits politiques n'ont guère creusé de fossé entre le peuple, le gouvernement et le clergé, qui ont appris à travailler en harmonie.

LA RÉACTION NATIONALE

LA RÉACTION NATIONALE Ces divisions intestines qui affaiblissaient notre nationalité et assuraient le succès des tentatives des adversaires finirent par provoquer une réaction. La question des écoles du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard, la proscription du français à la législature du Manitoba, avaient tour à tour ébranlé l'opinion; l'affaire Riel la souleva. Les Anglo-canadiens avaient mis trop de passion de race à tirer vengeance du malheureux chef de la résistance des Métis pour qu'il fût possible de voir autre chose, dans cette affaire, qu'une attaque directe contre le groupe français. Les journaux le proclamaient: « Riel, écrivaient-ils n'expie pas seulement le crime d'avoir réclamé les droits de ses compatriotes; il expie surtout et avant tout le crime d'appartenir à notre race. »

MERCIER ET L'APPEL A L'UNION C'est à Honoré Mercier qu'il revint de canaliser l'indignation populaire pour lancer l'appel à l'union. « Cessons nos luttes fratricides, unissons-nous!... C'est la division, née de l'esprit de parti, qui a fait le mal; c'est l'union, née du patriotisme, qui le réparera. »

Chef de l'opposition à la législature québécoise, Mercier appela à se rallier autour de lui tous les patriotes: libéraux, castors, conservateurs mécontents de l'attitude de leurs chefs à Ottawa. De ces éléments, il constitua le parti national qui réussit à prendre le pouvoir en 1888.

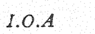
L'ŒUVRE DE MERCIER Le principal mérite de Mercier fut d'amener des adversaires, hier si complètement divisés, à s'unir, et de leur insuffler une foi vive en leur nationalité, en sa culture, en ses droits, en son avenir. C'est ainsi qu'il proclamait:

« L'amour de la religion et de la nationalité de nos pères est gravé dans nos cœurs, et personne, pas même le plus puissant des

tyrans, ne pourra nous enlever cet amour. Cette province de Québec est catholique et française, et elle restera catholique et française... Tout en protestant de notre respect et même de notre amitié pour les représentants des autres races ou des autres religions... nous déclarons solennellement que nous ne renoncerons jamais aux droits qui nous sont garantis par les traités, par la loi et la constitution. »

Mercier reste dans notre histoire comme le grand *réparateur* de l'injustice commise en 1801 par la spoliation des biens des Jésuites. Il fit voter une indemnité de $400,000 qui fut répartie, en accord avec Rome, entre les Jésuites, les diocèses et les institutions d'enseignement. Les autres provinces s'agitèrent violemment contre ce qu'elles appelèrent l'invasion du *papisme* au Canada et réclamèrent du gouvernement fédéral le désaveu de la loi. Devant cette nouvelle attaque, Mercier se posa en champion de l'autonomie provinciale, inaugurant la politique de résistance du Québec aux empiètements du fédéral. « Notre province, fit-il proclamer en Chambre par un de ses lieutenants, n'occupe pas à l'égard du Canada la position que celui-ci occupe vis-à-vis de la Grande-Bretagne. Nous ne sommes ni une colonie ni une dépendance de la Confédération... La source des pouvoirs, on ne saurait trop le répéter, ne va pas du Canada aux provinces, mais bien des provinces au Canada. Elles sont constituantes, il est constitué. C'est là une doctrine à laquelle le gouvernement semble vouloir s'attacher avec une énergie inébranlable... »

Mercier ne se borna pas à défendre nos droits et à réparer des injustices. C'est à lui que l'on doit d'avoir lancé notre province dans la voie du progrès économique en mettant l'accent sur l'agriculture et la colonisation. Il organisa le ministère de la colonisation dont il prit lui-même la direction et appela le célèbre curé Labelle à lui servir de sous-ministre. Pour favoriser l'ouverture des terres, il élabora une politique de voirie, de construction de chemins de fer. Il se fit aussi l'apôtre d'une politique scolaire réaliste basée sur « le maintien de toutes les garanties religieuses et autres, sur lesquelles est fondé notre système d'enseignement public, orientation



I.O.A



Philippe Hébert. *Frontenac.*

Philippe Hébert. *Salaberry.*

Parlement de Québec.

pratique de l'enseignement dans la voie des études agricoles, techniques et professionnelles. »

C'est ainsi qu'il aida tant qu'il put l'Université de Montréal dans son organisation et dans la conquête de son autonomie, qu'il assura le développement de notre premier enseignement technique, qu'il fonda les écoles du soir pour le bénéfice des adultes.

Le gouvernement de Mercier dura à peine cinq ans. Cependant, « il reste que, pendant ces cinq années de gouvernement national, l'atmosphère de la province s'était singulièrement haussée. Le pays québécois avait repris confiance en son destin. A la voix de cet homme qui avait les pieds si solidement posés sur le sol et qui savait penser et sentir collectivement, la nation s'était sentie reliée aux meilleures constantes de son histoire, aux plus robustes de ses lignes de force. »

(Groulx, *Histoire du Canada français.*)

EXERCICES

Répondez aux questions suivantes:

1. — Comment le parti conservateur actuel a-t-il été formé?

2. — Quelle est l'origine du parti libéral?

3. — Indiquez quelques conséquences néfastes de l'esprit de parti?

4. — Quelles doctrines chaque parti prônait-il sur le plan fédéral?

5. — Sur le plan provincial, quel était le principal sujet de divergences entre les partis?

6. — Quelles idées le groupe démocrate soutenait-il?

7. — Quelles étaient les réformes proposées par le *Programme catholique*?

8. — Quelle fut la réaction de l'épiscopat vis-à-vis du *Programme catholique?*

9. — A qui a-t-on donné le nom *d'ultramontains*? De *castors*?

10. — Que voulait-on désigner alors sous le nom d'*influence indue*?

11. — Quelle transformation Laurier apporta-t-il au parti libéral?

12. — Indiquez quelques-uns des effets regrettables des lutttes politico-religieuses qui divisèrent alors notre province.

13. — Apportèrent-elles quelques avantages? Lesquels?

14. — Quelles furent les principales causes qui amenèrent la réaction nationale de Mercier?

15. — Comment Mercier fonda-t-il un nouveau parti?

16. — Quels sentiments Mercier nourrissait-il envers nos traditions nationales et religieuses?

17. — Quelles étaient ses idées sur la situation de la province de Québec en face du pouvoir fédéral?

18. — Énumérez les principales œuvres du gouvernement de Mercier.

Travaux supplémentaires

LECTURES LIBRES

Groulx, *Histoire du Canada français*, Vol. IV, deuxième période, chapitre 6.

Hudon, *L'Institut Canadien de Montréal.*

Rumilly, *Mgr Laflèche et son temps.*

Rumilly, *Mercier.*

Tessier, *Québec-Canada.*

Cinquième partie

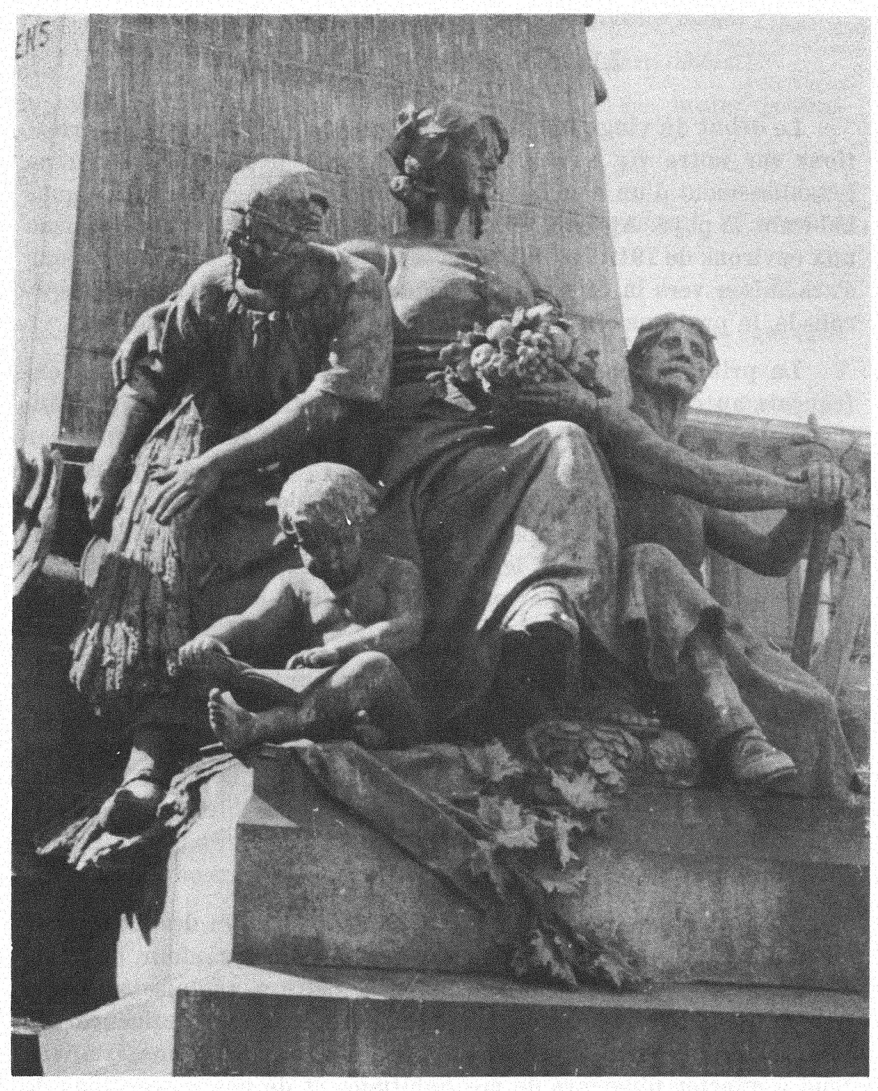
LE VINGTIÈME SIÈCLE

Le début du vingtième siècle a apporté de profondes transformations sur notre vie nationale. La principale peut se relever dans l'établissement d'un modus vivendi entre les deux groupes ethniques habitant le pays. Après une nouvelle crise, dont le sommet se situe aux environs de 1918, les relations se sont peu à peu améliorées pour s'acheminer vers la coexistence pacifique qui amènera bientôt, espérons-le, la pratique d'une réelle égalité entre tous les Canadiens.

La princiale transformation qui a touché le peuple canadien-français au cours des cinquante dernières années est la rapide industrialisation de notre province. L'agriculture a cessé de constituer sa principale occupation. Un vaste mouvement de migration a amené la majorité de notre peuple à quitter les campagnes pour s'installer dans les villes. Cette urbanisation a profondément influencé le caractère ethnique en modifiant le genre de vie, en affectant sérieusement nos traditions familiales et paroissiales. Elle a en même temps fait surgir la question sociale.

Par suite de la fabilesse de nos ressources financières et de notre manque de préparation et de formation, la direction de cette transformation nous a échappé et nous avons surtout été appelés à y participer en fournissant le capital humain, la main d'œuvre. Toutefois, grâce à des efforts éclairés de véritables patriotes, la remontée économique des nôtres s'est amorcée pour aboutir depuis une vingtaine d'années à des résultats vraiment encourageants.

Par suite de l'industrialisation, de l'accélération des moyens de communication, notre province est devenue un carrefour où, à la culture française traditionnelle et à la culture anglaise apportée par la Conquête, est venue s'ajouter une troisième influence qui joue un rôle très actif et qui, surtout par son aspect matérialiste, tend à affecter plusieurs de nos habitudes et de nos conceptions de vie : l'américanisme.



A.F.

Philippe Hébert. *Groupe symbolique représentant l'Abondance entourée de l'Industrie, de l'Agriculture et de l'Éducation. (Monument d'Édouard VII, à Montréal).*

Malgré ces transformations profondes, notre vie spirituelle est restée fidèle à la tradition catholique et s'est affirmée dans un solide épanouissement intérieur et surtout dans un rayonnement extérieur, œuvre de nos missionnaires répandus désormais dans presque toutes les parties du monde où ils s'efforcent de porter la lumière du Christ à ceux qui en sont encore privés.

Longtemps retardé par des conditions défavorables, l'essor culturel de notre peuple s'est affirmé depuis 1900 à un rythme accéléré. La multiplication des relations internationales, l'avènement de nouveaux moyens de culture, radio et télévision, et surtout la nécessité où nous nous sommes trouvés, au cours de la dernière guerre, de suppléer au manque de relations avec la France, nous ont incités à des efforts qui nous ont acheminés vers l'âge adulte en ce domaine.

L'histoire et le milieu où il a vécu ont conféré au Canadien français des attitudes bien à lui et une psychologie qu'il lui est parfois difficile d'analyser lui-même. Il possède ses idées envers sa première patrie, le Québec, envers le Canada dans son ensemble et envers le monde extérieur. Son caractère, bien que modifié, conserve toujours comme traits principaux: l'attachement à la religion, aux traditions familiales, auxquels s'ajoute de plus en plus un vif désir de culture.

Le groupe canadien-français du Québec a désormais conscience de jouer un rôle, d'accomplir une mission: à l'intérieur de la petite patrie, garder le dépôt confié par les ancêtres, l'enrichir; dans le Canada, servir de soutien aux autres groupes français et être le représentant de l'une des plus riches formes de la civilisation occidentale, la culture française; dans l'ordre international, servir de lien aux trois grandes puissances de l'Alliance atlantique entre lesquelles il peut contribuer à provoquer un meilleur esprit de compréhension et de collaboration.

CHAPITRE 22

LES PROBLÈMES DE LA COEXISTENCE

AU DÉBUT DE LA CONFÉDÉRATION

AU PARLEMENT FÉDÉRAL

Au début de la Confédération, John Macdonald avait émis cette déclaration: « Il n'y a ici ni vainqueurs, ni vaincus... Nous avons une constitution sous l'égide de laquelle tous les sujets britanniques sont, à l'heure actuelle, dans une condition d'absolue égalité, jouissant de droits égaux en tout domaine: langue, religion, propriété, droits personnels ». Belles paroles du célèbre chef conservateur, auxquelles la réalité devait, hélas, donner bien souvent un démenti!

La Constitution avait proclamé l'absolue égalité des deux langues dans le domaine fédéral. Dans la pratique, des habitudes différentes s'installèrent, des habitudes peu en accord avec les principes. Le Parlement fédéral se trouva composé d'une majorité de députés de langue anglaise ignorant pour la plupart la langue française. Pour se faire comprendre de leurs collègues, nos députés durent généralement utiliser la langue anglaise, ne recourant au français que rarement et seulement pour affirmer un principe.

LE FONCTIONNARISME FÉDÉRAL

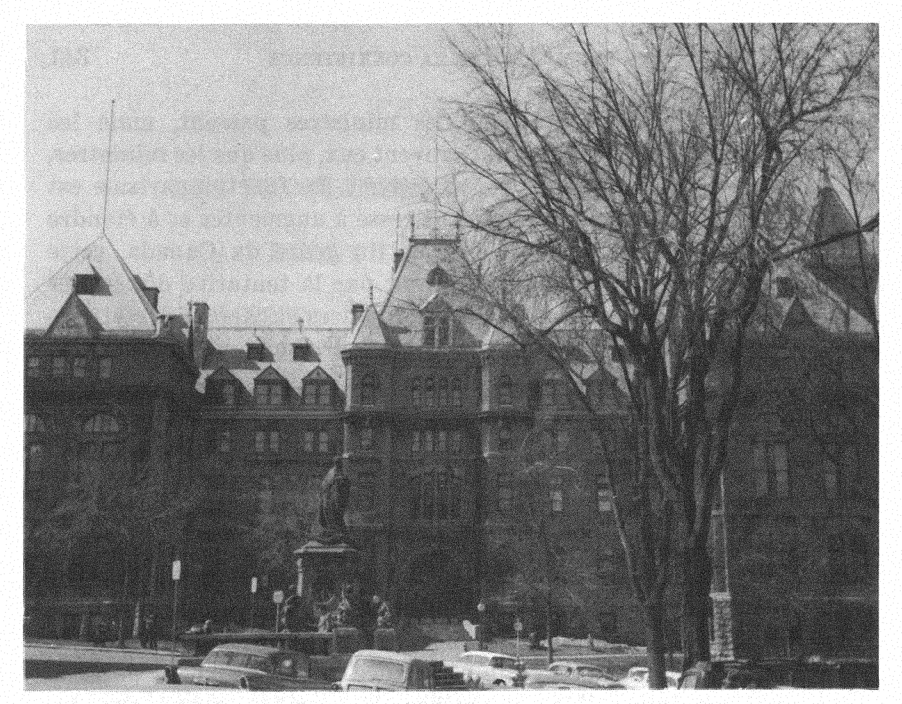
L'administration fédérale se trouva formée elle aussi d'une majorité de fonctionnaires de langue anglaise, peu soucieux de respecter le bilinguisme officiel. Bien oragnisés, se supportant avec énergie et constance, ces fonctionnaires purent rapidement dominer le personnel administratif et supplanter les officiers supérieurs de langue française. Ainsi le nombre des sous-ministres canadiens-français, de dix en 1867, tomba rapidement à deux seulement. Par suite de leur apathie ou de leur défaut de compétence, les nôtres se virent souvent relégués aux emplois infé-

rieurs et dépourvus d'influence. Les ministres passent, mais les fonctionnaires demeurent, et c'est souvent eux, plus que les ministres, qui orientent la politique du gouvernement. Le fonctionnarisme est envahissant de sa nature, il tend sans cesse à augmenter et à étendre son influence. Dans une confédération du genre du Canada, cette lutte pour l'influence se traduit souvent par la tentative d'installer l'unitarisme, qui ignore les droits des provinces et cherche à restreindre leur rôle en confisquant une partie de leurs pouvoirs de taxation.

Ces fonctionnaires, en grande partie étrangers à notre nationalité, comprennent difficilement notre attachement aux prérogatives des législatures provinciales qui, seules, nous permettent de préserver notre particularisme et nos traditions. C'est de la nécessité de tenir en échec leurs vues envahissantes qu'est surgie la lutte pour l'autonomie provinciale qui se poursuit depuis de longues années. Les enjeux paraissent parfois minimes : d'aucuns pourraient ne voir dans l'opposition provinciale qu'un manque de coopération, ou même de la mauvaise volonté ; mais cette résistance se fait en vertu de principes qu'il est impossible au Québec de sacrifier, même sur des points de détail, sans mettre en danger l'existence même de ces principes.

LES ACCROCS AUX DROITS FRANÇAIS

La suprématie de l'élément anglais dans le fonctionnarisme devait naturellement entraîner une perte de prestige pour le français. Sauf pour l'usage de cette langue devant les tribunaux, et la traduction des lois et des principaux documents officiels, une tradition unilingue s'installa dès le début : monnaie, timbres-poste, timbres d'accise, indications et affiches, correspondance même, furent rédigés habituellement en anglais. Même dans la province de Québec, il était assez fréquent de trouver, dans les édifices fédéraux, et jusque dans les bureaux de poste de campagne, des inscriptions, des affiches, des renseignements, rédigés uniquement en langue anglaise.



I.O.A

Georges Tanguay. ***Hôtel de ville de Québec.***

Même après les campagnes nationalistes du début de notre siècle, la situation avait peu changé. En 1921, 286 publications fédérales paraissaient en anglais uniquement. L'année suivante, sur 802, 190 seulement étaient en langue française.

Le manque d'énergie de nos hommes publics et l'inertie de beaucoup des nôtres facilita l'établissement d'un tel état de choses. En 1867 pourtant, l'occasion eût été belle pour établir une véritable égalité. Satisfaits d'avoir obtenu la formation d'un État français dans le Québec, les nôtres ne se préoccupèrent pas assez d'assurer son prolongement et son rayonnement sur le territoire fédéral en établissant de façon nette le caractère bi-ethnique et bi-culturel du pays.

L'OFFENSIVE CONTRE LA CULTURE FRANÇAISE

LES LUTTES DU XXe SIÈCLE

Les attaques contre nos minorités au cours du XIXe siècle visaient le caractère confessionnel des écoles et avaient été suscitées par le fanatisme de certains protestants qui voulaient établir l'école unique et neutre. Comme il se trouvait alors que la grande majorité des catholiques dans les différentes provinces était de langue française, les nôtres eurent particulièrement à souffrir des mesures oppressives. Les luttes du début du siècle présentent une différence sensible. Elles s'attaquèrent aux écoles des minorités, non plus en raison de leur caractère religieux, mais en tant qu'instruments de culture française. Alors qu'au XIXe siècle, les catholiques des deux langues conjuguaient leurs efforts pour la défense de leurs droits, les minortés canadiennes-françaises allaient, au siècle suivant, voir se dresser contre elles, non seulement l'hostilité d'un certain nombre de protestants, mais aussi le faux patriotisme de plusieurs de leurs coreligionnaires de langue anglaise.

L'IMPÉRIALISME POLITIQUE

La source de cette nouvelle attitude se trouve dans la vague impérialiste, née en Angleterre vers 1880, qui déferla sur notre pays, à partir de 1900.

L'école libérale des « *Little Englanders* », qui avait poussé au relâchement des liens coloniaux, avait fini par perdre son prestige. Devant la montée alarmante de nouvelles puissances : Allemagne, Russie, États-Unis, l'Angleterre crut nécessaire de resserrer les liens de son immense empire de quatre cents millions d'habitants afin d'en faire une force invincible à laquelle personne n'oserait s'attaquer.

« Orgueil, volonté de puissance qu'allait singulièrement exalter le jubilé de diamant de Victoria en 1897, célébration dont on voulut faire une glorification de l'empire. Ce qui n'était d'abord que lutte

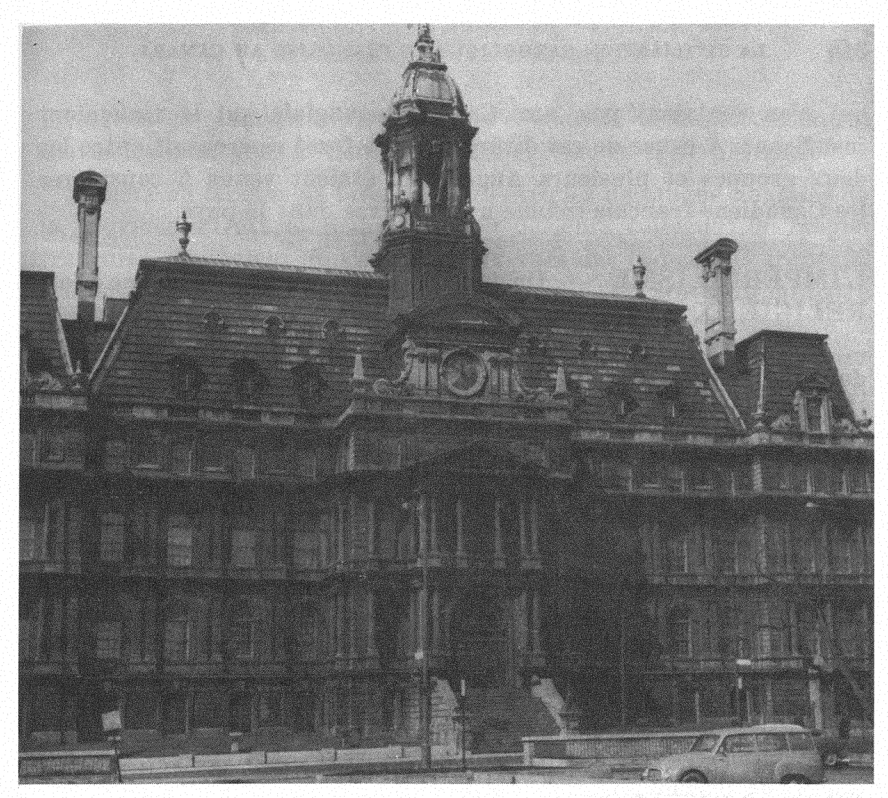
pour la vie va devenir, pour et par Chamberlain, mission, obligation morale, « devoir pour les Anglais de coloniser la majeure partie du monde ». Pour soutenir, populariser la doctrine, toute une littérature est là, du reste, dont Rudyard Kipling est le plus illustre représentant, et qui prêche le sacrifice de l'intérêt individuel à un haut idéal national, le regroupement fédéral des peuples de race anglaise à travers le monde, la conquête par la force des parties du globe occupées par les races de couleur, pour le magnifique prétexte d'assumer partout le *fardeau de l'Homme blanc.* »

(Groulx, *Histoire du Canada français*).

En 1899, la guerre des Boers, habilement préparée et montée, guerre qu'Henri Bourassa a flétrie comme « la plus infâme des entreprises spoliatrices de l'Angleterre impériale » vint à point pour amener dominions et colonies à se compromettre en volant au secours de l'Angleterre.

Pressé par les uns, retenu par les autres, le gouvernement Laurier finit par adopter un compromis. Par arrêté ministériel, et non par un vote des Chambres, afin d'éviter le précédent, il autorisa l'enrôlement de volontaires qui seraient mis au service de la Grande-Bretagne.

Cette entreprise eut le don de soulever encore une fois les luttes entre les groupes ethniques de notre pays en opposant deux conceptions différentes du patriotisme. Les Canadiens français avaient depuis longtemps rompu toute attache extérieure pour considérer le Canada comme leur seule et unique patrie. Bien plus, en cette affaire des Boers, leurs sympathies allaient plutôt à ce petit peuple héroïque, victime d'une injuste agression, dont le grand tort consistait à posséder un pays riche en mines d'or et de diamants. Venus au Canada un siècle et demi ou deux siècles plus tard que les Canadiens français, les Canadiens anglais restaient attachés à la mère-patrie par de multiples liens et se sentainent encore bien plus britanniques que canadiens.



A.F.

Hôtel de ville de Montréal.

Le parti nationaliste, formé à cette occasion par Henri Bourassa, s'opposa à toute participation aux guerres extérieures. Il crut avoir remporté une grande victoire en 1904, lorsqu'il réussit à faire adopter la loi de milice qui restreignait l'emploi des troupes canadiennes à la seule défense du pays. La propagande impérialiste ne se tint pas pour battue et redoubla d'ardeur. La menace allemande qui se précisait lui fournit les arguments nécessaires pour amener le gouvernement Laurier à vouloir doter le pays d'une marine de guerre. Le projet déplut à tout le monde, aux Canadiens français

qui n'en voulaient pas, aux Canadiens anglais qui le trouvaient insuffisant. A cause de ces divergences, le fossé se creusait entre les deux groupes et plusieurs Anglais en étaient venus à considérer les Canadiens français comme un embarras dans le pays.

L'IMPÉRIALISME RELIGIEUX Du domaine politique, l'impérialisme allait s'étendre à un terrain sur lequel on se serait peu attendu à le voir pénétrer, le domaine religieux.

Emportés par l'élan impérialiste, les catholiques d'Angleterre s'étaient cru, eux aussi, appelés à assumer « le fardeau de l'Homme blanc ». L'étendue de l'empire, sa puissance de pénétration, les avaient portés à croire à une grande vocation pour leur pays, vocation où la langue anglaise jouerait un rôle prépondérant en constituant le médium de propagnande. Le congrès eucharistique international, tenu à Montréal en 1910, fournit à un évêque anglais, Mgr Bourne, l'occasion d'exposer cette théorie. Il n'en fallait pas davantage pour stimuler les francophobes à l'action. C'est dans la province d'Ontario que devait se livrer la grande bataille.

LA SITUATION DES FRANCO-ONTARIENS En 1911, la province comptait un peu plus de 200,000 catholiques de langue française qui constituaient la majorité des fidèles dans plusieurs diocèses : Sault Sainte-Marie, Alexandria, London, Ottawa, Haileybury, Pembroke. En dépit de ce fait, la minorité irlandaise, fortement organisée, avait réussi à placer des siens sur la plupart des sièges épiscopaux. Les Franco-ontariens ne tardèrent pas à sentir une sourde hostilité se dessiner à leur égard. En bien des endroits où les écoles séparées étaient propriété de la corporation épiscopale, comme Alexandria et Cornwall, le français était frappé de proscription. Il en était de même dans les diocèses de London et de Pembroke.

Cette situation pénible provoqua, en 1910, la réunion du premier congrès de l'éducation des Canadiens français d'Ontario, d'où sortit

l'*Association canadienne-française d'éducation d'Ontario,* chargée d'aviser aux moyens de défendre notre culture en cette province.

Deux ou trois mois plus tard, les évêques de langue anglaise de la province d'Ontario réunis à l'insu de leurs collègues de langue française, décidaient de s'opposer aux vues des Canadiens français. L'évêque de London, Mgr Fallon, rencontrait peu après un ministre provincial et lui exposait sa résolution de faire disparaître des écoles de son diocèse jusqu'aux derniers vestiges de l'enseignement du français. Quelques semaines plus tard, le même évêque se lançait, du haut de la chaire, à Godrich, dans une attaque à fond contre les écoles bilingues et allait même jusqu'à appeler les non catholiques à son aide.

Les loges orangistes, fanatiques ennemis de tout ce qui était français et catholique, n'attendirent pas une seconde invitation pour lancer une attaque formidable qui inspira la campagne électorale de 1911. Le gouvernement ordonna une enquête qui aboutit à des recommandations défavorables à l'enseignement du français et à l'adoption d'une règlementation oppressive: le *Règlement XVII.*

LE RÈGLEMENT XVII Le Règlement XVII, promulgué en 1913, se gardait de toucher aux droits des écoles séparées, ce qui eût été violer la constitution; il prétendait tout simplement régir l'enseignement de la langue française. En vertu de ses prescriptions, le français ne pouvait plus être employé que comme langue de communication durant les deux premières années du cours, après quoi l'anglais devait être la seule langue en usage. Une concession permettait toutefois aux écoles publiques séparées, où le français avait été jusque-là enseigné, de continuer cet enseignement en dehors du cours régulier, comme matière supplémentaire, mais sans dépasser une heure par jour. Les écoles établies après 1913 n'auraient pas droit à cette concession. Le but était clair: empêcher la langue française de se répandre. Un journal le proclamait: « Nous voulons l'isoler, la mettre en quarantaine, nous vacciner contre son infection. »

La lutte s'engagea aussitôt, âpre, difficile, constante. Les commissaires d'écoles franco-ontariens ignorèrent les règlements venus de Toronto; les parents ordonnèrent aux enfants de quitter l'école à l'apparition des inspecteurs spéciaux chargés de voir à l'application du règlement. Le gouvernement répondit par des lois d'exception, privant les commissaires de leurs pouvoirs et les remplaçant par des commissions irrégulières, les *petites commissions*. Bravant la prison, les mères se constituèrent en bataillons de gardiennes des écoles afin d'empêcher leur saisie. Les professeurs acceptèrent d'enseigner à demi-salaire ou même sans recevoir un sou. Des procès nombreux et interminables s'engagèrent pour aboutir jusqu'au Conseil Privé qui rendit des arrêts contradictoires. En 1916, le parlement fédéral se vit saisi de la question par la présentation d'une résolution du député de Kamouraska, Ernest Lapointe. La *motion Lapointe* ne provoqua aucune mesure politique mais porta le débat sur la scène nationale et permit d'éclairer les esprits. Deux interventions indirectes du pape contribuèrent un peu à calmer les catholiques de langue anglaise. En 1916, dans une lettre collective à l'épiscopat canadien, le Souverain Pontife fit un devoir aux pasteurs de desservir et d'instruire les fidèles dans leur langue maternelle. Deux ans plus tard, après une enquête menée par le tribunal du Consistoire, il approuva les Franco-ontariens dans leurs réclamations. Mais cette bataille ne prit fin qu'en 1927, par le rappel du Règlement XVII.

DE L'ISOLATIONISME A LA COOPERATION

LA RÉACTION QUÉBÉCOISE Les attaques suscitées en Ontario et dans les autres provinces n'étaient pas simplement dirigées contre des groupes particuliers mais contre toute la population de langue française au Canada. C'est ainsi d'ailleurs que le Québec l'avait toujours compris. Devant l'impuissance des hommes politiques à obtenir le respect du pacte de 1867, des patriotes avisèrent à prendre d'autres moyens d'action.

En 1902, s'était constitué à Québec la *Société du Parler Français.* Son but consistait à « étudier la langue française, et particulièrement celle que nous parlons au Canada; raconter son histoire, définir son caractère et ses conditions d'existence; se rendre compte des dangers qui menacent notre parler français; rechercher les moyens de le défendre contre les influences qui peuvent restreindre son emploi, déformer sa beauté, compromettre sa vie ... »

Fidèle à son programme, la Société s'était appliquée dès le début à améliorer notre langue au moyen de son Bulletin et d'études linguistiques, celles d'Adjutor Rivard en particulier, qui contribuèrent à épurer notre langue.

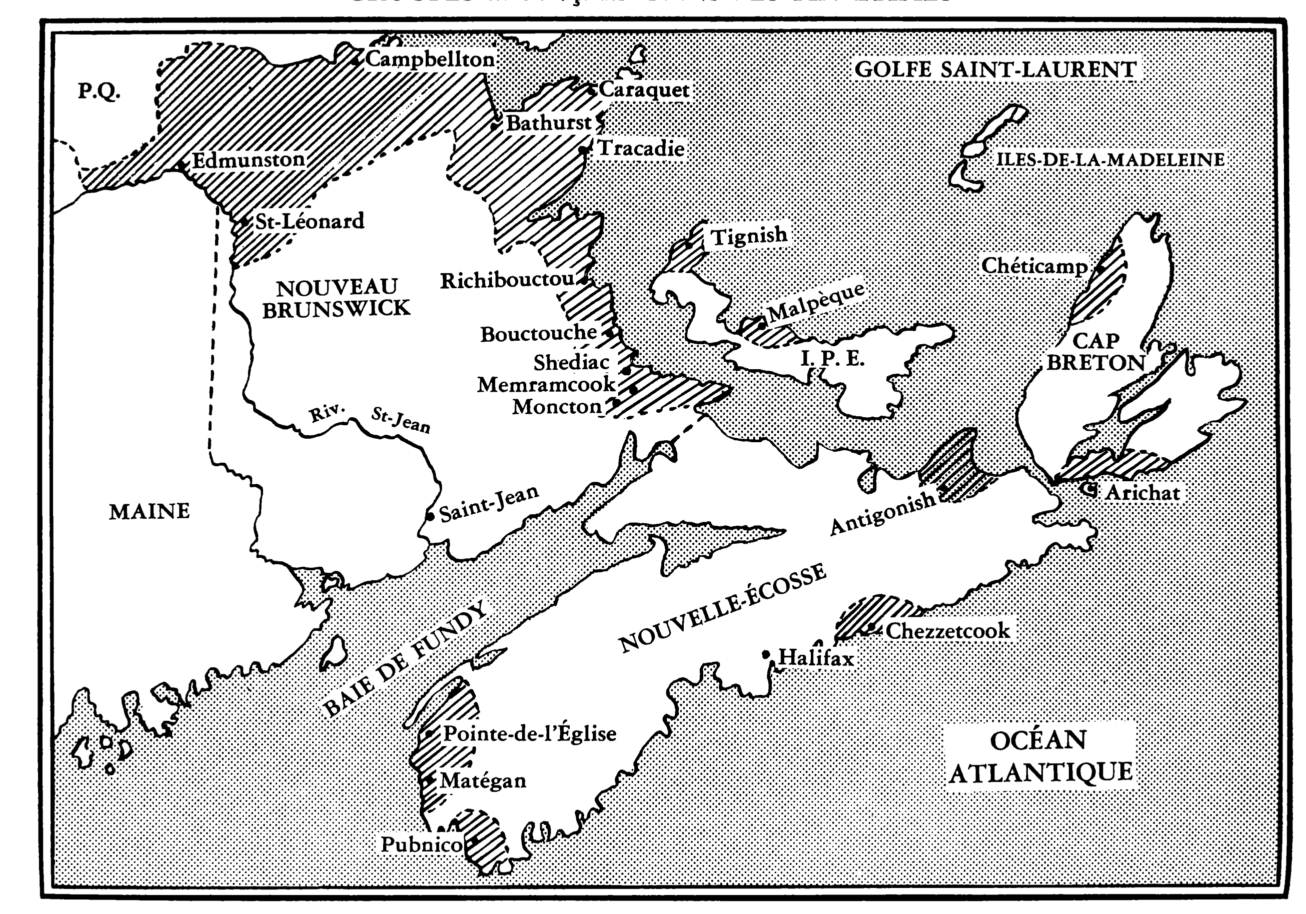
L'attaque contre le français en Ontario fut l'un des principaux motifs qui déterminèrent la convocation du premier Congrès de la langue française, initiative qui se renouvela en 1937 et en 1952 alors que la Société du Parler Franaçis devint le *Conseil de la Vie Française en Amérique.*

Le congrès de 1912 eut pour effet de galvaniser les volontés. Son travail fut bientôt secondé à Montréal, sous l'inspiration de l'abbé Groulx, par la *Ligue d'Action Française* et sa revue l'*Action Française* (devenue plus tard l'*Action Nationale*).

Incapables d'intervenir directement dans la lutte qui, au point de vue de la politique, revêtait un caractère provincial, ces organisations songèrent à d'autres formes de résistance. On s'employa d'abord à soutenir les Franco-ontariens en leur multipliant les encouragements et les secours en argent. Puis on recourut à une forme énergique de pression: le boycottage des produits et des maisons d'affaires de l'Ontario. Le coup porta au point sensible et induisit bientôt bon nombre d'hommes d'affaires de la province voisine à s'interposer pour modérer les opinions de leurs concitoyens.

LA GUERRE DE 1914 La lutte scolaire était déjà sérieusement engagée lorsqu'éclata la guerre de 1914. Il ne se trouva personne pour prétendre qu'il fût possible

GROUPES FRANÇAIS DANS LES MARITIMES



au Canada de rester à l'écart. Pendant que le groupe des nationalistes préconisait une participation limitée, celui des impérialistes voulait y lancer le Canada à fond de train, « jusqu'au dernier homme, jusqu'au dernier dollar ».

Ces divergences d'opinions, qui s'ajoutaient aux difficultés d'ordre scolaire, ne tardèrent pas à dégénérer en conflit aigu. Il était bien beau de presser les Canadiens français de s'enrôler et de courir au secours de la civilisation française menacée par la *barbarie boche,* alors que cette même civilisation était traquée dans l'Ontario. Pour les Canadiens français, la première ligne de défense se situait dans la province voisine, bien plus que dans les Flandres ou sur la Somme.

Québec fut bientôt accusé de tirer de l'arrière, de ne pas faire sa part, de compromettre l'effort militaire du pays. Après des campagnes de presse très violentes, le gouvernement fédéral décida d'imposer la conscription.

LA RÉSOLUTION FRANCŒUR

Devant le débordement d'injures et d'accusations qui se produisit alors, ainsi qu'au cours de la campagne électorale de l'automne 1917, le député de Lotbinière, Joseph-Napoléon Francœur, annonça sa détermination de déposer, devant l'Assemblée législative de Québec, une résolution considérant l'opportunité pour la province de se retirer de la Confédération.

La presse anglaise ne devina pas le piège habile qui lui était tendu. En s'opposant avec violence à la sécession projetée et qu'elle avait implicitement suggérée, elle se trouva à réagir contre ses propres excès. Tous furent forcés d'admettre qu'un Canada sans province de Québec n'était plus le Canada. Le débat qui suivit en Chambre fournit l'occasion d'élever une protestation officielle contre la campagne systématique de dénigrement dont les Canadiens français étaient la cible.

Peu après, la mise en vigueur de la conscription précipita des troubles et des émeutes, non seulement à Québec, mais aussi dans

plusieurs villes des provinces anglaises, ce qui mit l'arrogance des francophobes à rude épreuve.

VERS LA COOPÉRATION La motion Francœur et la campagne de boycottage menée avec succès dans le Québec ouvrirent les yeux à beaucoup d'Anglais. Plusieurs d'entre eux n'approuvaient pas les attaques menées contre nous. Ils s'employèrent à éclairer leurs compatriotes en publiant des livres très sympathiques à notre sujet. C'est ainsi que virent le jour: *Fair Play for Québec* de Boyd, *The Birth Right* de Hawkes, *Bridging the Chasm* de Morley et surtout *The Clash* de Moore, véritable choc qui secoua l'opinion anglaise

A l'instigation du sénateur Belcourt, naquit la *Unity League,* composée presque exclusivement d'Anglo-Protestants éminents, qui, par les écrits, les conférences, s'employèrent à ramener la concorde. La ligue patronisa les voyages de bonne entente entre le Québec et les provinces anglaises. Les hommes politiques canadiens-français, y compris les plus ardents nationalistes, comme Armand Lavergne et Henri Bourassa, furent invités à aller exposer leur point de vue dans les villes anglaises. On put ainsi se convaincre que les Canadiens français ne réclamaient que le respect de leurs droits garantis par la Constitution et que, plus on chercherait à les ennuyer, plus ils se raidiraient dans leur résistance et plus on compromettrait l'unité nationale.

Malgré certains relents de fanatisme, en Alberta en 1929, et vers 1950 en Colombie, les procédés sont devenus plus cordiaux. Des concessions sur le bilinguisme à Ottawa et surtout le rappel du Règlement XVII, en 1927, ont peu à peu rétabli l'harmonie. Contre une tradition unilingue si fermement implantée, la remontée a été lente et dure. Des concessions n'ont été consenties au français que sous la contrainte de vives et longues campagnes d'opinion publique. Nous avons ainsi réussi à faire triompher le bilinguisme dans le libellé des timbres-poste, de la monnaie, des chèques, des

GROUPES FRANÇAIS EN ONTARIO

inscriptions. Nous avons pu obtenir du français dans la correspondance et les publications fédérales. Mais le fonctionnarisme reste toujours dominé par l'élément anglais et ne nous donne pas notre part d'influence, bien que nos positions s'améliorent graduellement sur ce point. Trop peu de Canadiens français se présentent aux examens du service civil et nombre d'entre eux accusent une préparation insuffisante. Nos compatriotes de langue anglaise semblent avoir renoncé à nous assimiler. Ils ont compris qu'il leur fallait s'accommoder de notre présence et que la meilleure politique était encore la tolérance mutuelle. Plusieurs se sont appliqués à étudier notre langue et on a même pu voir un congrès national d'éducation, tenu à Ottawa au début de 1958, adopter, à l'unanimité, la proposition que l'étude du français devienne obligatoire dans toutes les écoles de langue anglaise du pays.

LES GROUPES FRANÇAIS AU CANADA

LES CANADIENS FRANÇAIS DANS L'ENSEMBLE DU PAYS

Le recensement de 1871 avait révélé l'existence au Canada de 1,100,000 citoyens d'origine française formant 31% de la population du pays. Malgré le flot d'immigrants d'origine étrangère, la proportion a peu varié depuis, c'est que les Canadiens français ont pu compenser par les naissances ce que les autres groupes ont gagné par l'immigration.

En 1901, sur une population totale de 5,371,000, le groupe d'origine français comptait pour 30.7%. Après un léger recul, causé par la vague d'immigration du début du siècle, qui fit tomber la proportion à 28.6%, en 1911 et à 28.0%, en 1921, notre situation dans l'ensemble s'est sensiblement améliorée, surtout depuis 1931. Le recensement de 1951 dénombrait une population d'origine française de 4,319,167, sur un total de 14,009,429, soit 30.8% de l'ensemble. Le nombre de Canadiens français au pays, atteint actuellement cinq

millions, constituant ainsi le plus fort groupe issu d'une même origine. Ce groupe vient en second lieu, si l'on considère comme formant un seul bloc les britanniques: anglais, irlandais, écossais, gallois, qui comptent pour 46.7% du total. L'immigration, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, tend cependant à diminuer la proportion du groupe français dans l'ensemble du pays.

LES GROUPES FRANÇAIS AU CANADA Depuis longtemps, le Canada français ne se confond plus avec la province de Québec. Dès 1871, 175,000 descendants de Français, soit 14%, vivaient déjà hors de ses limites. L'émigration québécoise vers l'Ontario et les provinces de l'Ouest renforça peu à peu ces groupes pour augmenter leur proportion à 22.5% du total en 1931, et à 23% en 1951.

En chiffres ronds, un million de Canadiens français vivent hors de notre province. On peut les répartir en trois groupes principaux, celui des Maritimes, celui de l'Ontario et celui des provinces de l'Ouest.

LE GROUPE DES MARITIMES Le groupe des Maritimes, descendant surtout des anciens Acadiens, compte 300,000 âmes.

10,000 Terreneuviens se réclament d'une origne française. Longtemps isolés, sans écoles, sans presse, sans institutions de langue française, ils ont presque tous oublié leur langue maternelle.

La population de l'Île-du-Prince-Édouard, 15,000 âmes, a aussi souffert de l'isolement. Un tiers s'est anglicisé. Il existe tout de même une douzaine de paroisses de langue française dans les régions de Tignish et de Rustico. La loi provinciale impose un système scolaire neutre et anglais, mais tolère l'enseignement de la religion et du français.

75,000 descendants d'Acadiens habitent la Nouvelle-Écosse. La moitié environ sont anglicisés. Le nord du comté d'Inverness (région

de Chéticamp), le comté de Richmond (Arichat) et la région de la Baie Sainte-Marie (Pointe-de-l'Église, environs de Digby et de Yarmouth) demeurent français. Les règlements scolaires autorisent l'existence d'écoles bilingues dites *écoles acadiennes*. Un collège classique existe à Pointe-de-l'Église et le siège de Yarmouth est occupé par un évêque de langue française.

Les Acadiens du Nouveau-Brunswick (200,000) forment le plus important groupe français hors du Québec, après celui de l'Ontario. Ils forment 40% de la population. Grâce à la fécondité des foyers, il est possible qu'avant longtemps ils deviennent la majorité en cette province. Les Acadiens sont concentrés dans les régions bordant la baie des Chaleurs et le golfe Saint-Laurent. Edmundston, Campbellton, Bathurst, Tracadie, Richibouctou, Moncton, Memramcook, constituent les principaux centres acadiens.

Les Acadiens du Nouveau-Brunswick sont fortement organisés. Trois des quatre diocèses de cette province possèdent des cadres entièrement français. Ils possèdent deux universités, huit collèges classiques ou petits séminaires, dix hôpitaux. L'enseignement du français est maintenant officiellement reconnu, même s'il n'occupe pas toujours la place qu'il devrait. La Société Nationale l'Assomption, fondée en 1881, est l'animatrice de la vie nationale des Acadiens. Les Acadiens possèdent leur journal quotidien, *L'Évangéline*, publié à Moncton et ils sont desservis par le réseau français de Radio-Canada, par ses postes de New-Carlisle et de Moncton.

LES FRANCO-ONTARIENS

Un demi-million de Canadiens français habitent l'Ontario où ils forment 11% de la population. La grande majorité est groupée en 175 paroisses desservies par des prêtres de langue française. Le gros des effectifs franco-ontariens vit dans la partie est de la province, à Ottawa, qui est leur centre d'action et dans les comtés de Carleton, Russell, Prescott, Glengarry et Stormont, ainsi que dans l'Ontario-Nord, dans les comtés de Nipissing, Sudbury et Cochrane.

GROUPES FRANÇAIS DE L'OUEST

Un autre groupe est concentré sur les rives du lac Saint-Clair. Un tiers de la population de Windsor est d'origine française, mais en majorité anglicisée. Des groupes assez considérables de Franco-ontariens se trouvent aussi à Toronto, Welland, Port Colborne, Niagara, Sainte-Catherine, Hamilton, Kitchener, Brantford, Galt et dans la région de Midland et du lac Simcoe. Ces groupes isolés ont souffert davantage de l'anglicisation et on estime à près de 50,000 le nombre de ceux qui ont perdu leur foi.

Les Franco-ontariens possèdent leur système scolaire officiellement reconnu, avec plus de 1,200 écoles fréquentées par 60,000 élèves, leurs universités, celles d'Ottawa et de Sudbury, leur école normale, leurs collèges classiques et leurs High Schools bilingues.

LES GROUPES DE L'OUEST

Environ 210,000 Canadiens français sont disséminés dans les quatre provinces de l'ouest de notre pays: 70,000 au Manitoba, surtout à Saint-Boniface et le long des rivières Rouge et Assiniboine, ainsi que dans la région de Dauphin; 50,000 en Saskatchewan, où ils constituent des groupes assez compacts autour de Prince Albert, Gravelbourg et Régina; 50,000 en Alberta, où ils forment des noyaux solides, au nord d'Edmonton et dans les régions de Saint-Paul et de la Rivière-la-Paix; 40,000 en Colombie, surtout dans les banlieues de Vancouver (Maillardville, Coquitlam, New-Westminster) et sur l'île de Vancouver, à Port Alberni, Victoria et Nanaïmo.

Les nôtres forment là-bas la majorité catholique de plusieurs diocèses. Certains de ces diocèses: saint-Boniface, Prince-Albert, Gravelbourg, Saint-Paul et Grouard, sont dirigés par des évêques de langue française et un clergé appartenant en grande partie à notre nationalité. Bon nombre de prêtres des diocèses de Régina et de Winnipeg sont aussi des nôtres.

La situation scolaire des Canadiens français de l'Ouest reste généralement difficile. Ils doivent subir la pression de lois défavorables. On ne permet généralement qu'une heure de français par jour,

sauf en Alberta, où il existe une plus grande latitude. Des collèges classiques existent à Saint-Boniface, à Gravelbourg et à Edmonton.

Nos compatriotes possèdent dans chaque province des associations canadiennes-françaises d'éducation qui concrétisent la résistance à l'assimilation et que secondent de vaillants journaux, *La Liberté* et *Le Patriote,* à Winnipeg, et *la Survivance,* à Edmonton. Après de dures batailles, ils ont réussi à ériger des postes de radio à Saint-Boniface, Gravelbourg, Saskatoon et Edmonton, postes reliés au réseau français de Radio-Canada.

LA FIDÉLITÉ A LA CULTURE CATHOLIQUE ET FRANÇAISE

Les minorités françaises des diverses provinces du Canada ont soutenu de dures luttes pour survivre et conserver leur culture. Les assauts subis et plus encore peut-être l'isolement ont entraîné d'assez lourdes pertes. Sur le million de Canadiens français établis hors du Québec, un tiers environ auraient abandonné leur langue et peut-être un dixième ne pratiqueraient plus la foi ancestrale. Heureusement, les autres semblent vouloir poursuivre l'effort entrepris jusqu'à ce qu'ils aient obtenu la pleine reconnaissance de leurs droits.

EXERCICES

Répondez aux questions suivantes:

1. — Quelle devait être, d'après John Macdonald, la situation des groupes ethniques l'un vis-à-vis de l'autre?

2. — Indiquez trois raisons qui ont empêché la langue française d'occuper au Parlement fédéral la place à laquelle elle avait droit.

3. — Quel est le motif de la lutte du Québec en faveur de l'autonomie provinciale?

4. — Quelle différence principale peut-on faire dans le caractère des attaques lancées contre les minorités françaises au XIXe et XXe siècles?

5. — Quelle est la source de ce changement d'attitude?

6. — Quel but l'impérialisme anglais poursuivait-il?

7. — Au début du présent siècle, quelles étaient les conceptions différentes du patriotisme qui animaient les Canadiens français et les Canadiens anglais?

8. — Comment le Canada fut-il entraîné à entrer dans la politique impérialiste anglaise?

9. — Comment Bourassa et les nationalistes tentèrent-ils de réagir?

10. — Indiquez comment les idées impérialistes avaient pénétré dans le domaine religieux.

11. — Quelle était, vers 1910, l'attitude des Irlandais envers les Franco-Ontariens?

12. — Comment les Franco-Ontariens essayèrent-ils de réagir?

13. — Quelles furent les causes de l'adoption du Règlement XVII en Ontario?

14. — Que stipulait le Règlement XVII relativement à l'enseignement du français?

15. — Indiquez quelques-uns des épisodes de la lutte contre le Règlement XVII.

16. — Comment la population du Québec réagit-elle dans cette lutte?

17. — Quel but se proposait la Société du Parler Français?

18. — Indiquez quelques-unes des œuvres qu'elle a accomplies?

19. — Quel effet la lutte scolaire livrée en Ontario eut-elle sur l'attitude des Canadiens français au cours de la guerre de 1914-1918?

20. — Quel était l'objet de la *résolution Francœur?* Devant quelle législature fut-elle présentée?

21. — Quels en furent les résultats?

22. — Indiquez quelques-unes des initiatives qui visèrent à ramener la concorde?

23. — Indiquez quelques fruits produits par une meilleure entente entre les deux groupes nationaux du Canada.

24. — Quelle proportion de l'ensemble de la population canadienne le groupe français forme-t-il au milieu du XXe siècle?

25. — Quelle est la proportion des Canadiens français vivant actuellement hors de la province de Québec?

26. — Indiquez le chiffre approximatif de la population d'origine française de chacune des provinces Maritimes.

27. — Relativement à l'enseignement du français, quelle est la situation dans chacune des provinces Maritimes.

28. — Indiquez les principaux groupements canadiens-français de l'Ontario.

29. — Quelle est la situation au point de vue de l'enseignement du français dans l'Ontario?

30. — Indiquez les principaux centres canadiens-français de l'Ouest canadien?

31. — Quelle est leur situation au point de vue langue?

32. — Donnez une idée des pertes subies par les groupes français au point de vue langue et religion.

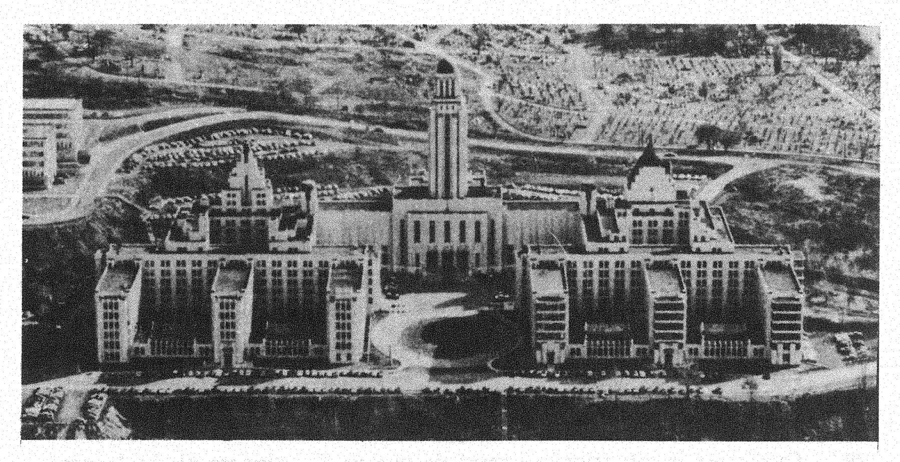
Travaux supplémentaires

LECTURES LIBRES

Groulx, *L'Enseignement français au Canada,* Vol II.

Groulx, *L'Appel de la Race.*

Bérard et Foisy, *Plus qu'elle-même.*



Ernest Cormier. *Université de Montréal.*

CHAPITRE 23

LES TRANSFORMATIONS DE LA VIE CANADIENNE

L'INDUSTRALISATION DU QUÉBEC

LA SITUATION AU SIÈCLE DERNIER Le plus spectaculaire changement survenu dans notre province au cours de toute son histoire est sans aucun doute la rapide transformation qu'elle a subie au cours des cinquante dernières années par suite de son industrialisation. Longtemps, comme dans tous les pays d'Amérique, son économie s'était presque uniquement fondée sur l'agriculture et le commerce. Son commerce extérieur portait sur le bois, les fourrures et les produits agricoles. Les facilités d'accès par voie maritime lui donnaient une situation privilégiée qui avait assuré une certaine prospérité aux villes de Montréal et de Québec, et avaient fait, de notre province, la plus importante du Canada au point de vue économique. Les industries, peu nombreuses encore, étaient complémentaires du commerce et de l'agriculture: chantiers maritimes, scieries, fonderies, meunerie,

charronnerie, cuir, matériaux de construction, vêtements, meubles. Au moment de la Confédération, ces industries fournissaient du travail à un peu plus de 60,000 ouvriers.

LES DÉBUTS DE L'INDUSTRALISATION

C'est à partir de 1870 que le Canada commença à être atteint par la vague de développement industriel qui déferlait sur les États-Unis depuis plus d'un quart de siècle. La découverte des gisements de fer du Michigan et de charbon de la Pennsylvanie détermina au Canada la naissance d'industries lourdes qui s'installèrent dans l'Ontario, à proximité des sources d'approvisionnement.

La nouvelle civilisation industrielle était basée sur l'utilisation de la houille. Cette matière première faisait totalement défaut au Québec. Par contre, notre province possédait une richesse formidable en ressources hydrauliques. Ces pouvoirs d'eau étaient souvent trop isolés pour qu'on pût les utiliser avec avantage, ou leur puissance était telle, qu'elle présentait un défi à la science de l'ingénieur. C'est dans ces conditions, alors peu favorables, que s'amorça chez nous la révolution industrielle.

Les premières industries établies chez nous avaient pour objet l'utilisation de nos produits forestiers. D'autres étaient des industries *secondaires*, celle des textiles, par exemple, un peu artificielles, organisées grâce aux tarifs protecteurs et exigeant surtout une main-d'œuvre abondante et à bon marché. Les pouvoirs hydrauliques, d'abord lentement harnachés, fournirent la force motrice nécessaire à ces industries. Une première usine de pulpe s'établit, en 1870, à Windsor Mills. En 1882, il existait cinq de ces fabriques. Une sixième s'installa à Grand'Mère. Presque en même temps, J.-D. Guay, assisté d'Alfred Dubuc, établissait les usines de Chicoutimi. La Montreal Cottons s'installait à Valleyfield et la Dominion Cottons Mills à Montréal et à Magog. Le développement des chemins de fer amenait en même temps la création d'usines de matériel roulant à

Montréal. En 1901, le capital investi dans les industries du Québec s'élevait à $142,000,000 et le nombre des travailleurs à 101,000, soit 6% de la population.

L'ÂGE DE L'ÉLECTRICITÉ Le véritable essor de l'industrie québécoise débuta avec l'utilisation de nos chutes d'eau pour la production de l'électricité. L'emploi de l'électricité comme force motrice ne s'était que peu développé parce qu'on n'avait pas encore trouvé le moyen de transmettre l'énergie à distance. Un développement hydro-électrique n'était pratique que si l'électricité pouvait être utilisée sur place. Ailleurs, il fallait actionner les génératrices au moyen de la vapeur. C'est ce qui se faisait à Montréal depuis 1885. Vers 1890, on parvint à mettre au point les moteurs électriques actuels et à découvrir le principe de la transmission de l'énergie au moyen de lignes spéciales. Aussitôt, un groupe de hardis Trifluviens et Sherbrookois s'associèrent, pour former la *North Shore Power* qui amena aux Trois-Rivières le pouvoir des chutes de Saint-Narcisse, réalisant ainsi la première ligne de transport d'énergie de l'Empire.

En 1899, débuta le harnachement des chutes du Saint-Maurice, à Shawinigan. C'était l'aube de la nouvelle ère industrielle. En 1903, l'énergie produite à Shawinigan arrivait à Montréal. L'année suivante, elle enjambait le fleuve pour couvrir la région des Bois-Francs de son réseau de distribution.

L'entreprise de Shawinigan donna immédiatement naissance à plusieurs industries, en particulier à celles de l'aluminium et des produits électro-chimiques. Elle assura aussi l'exploitation des carrières d'amiante de Thetford et imprima un vif essor à l'industrie du papier.

LA GUERRE DE 1914 Une troisième phase de notre développement industriel débuta avec la guerre de 1914. Pour répondre aux besoins sans cesse croissants de l'Empire, le Canada dut se transformer en un vaste atelier. Québec

eut sa part: chantiers maritimes à Montréal, Sorel, Trois-Rivières, Québec, Lauzon; usines de munitions et d'explosifs, haut fourneaux, fabriques de vêtements et d'équipement de toutes sortes se multiplièrent. Un grand nombre d'usines se transformèrent après la guerre et s'adaptèrent à la production civile.

L'absorption de la main d'œuvre libérée par la fin de la guerre fut alors favorisée par l'embargo du gouvernement de Québec sur l'exportation du bois non ouvré. Cette décision amena l'établissement de nouvelles pulperies et papeteries. En même temps, la découverte des gisements d'or et de cuivre du Témiscamingue et de l'Abitibi provoqua l'établissement d'une industrie minière florissante.

Grâce à ces progrès, les Canadiens français n'eurent plus à émigrer pour chercher du travail; au contraire, celui-ci était devenu si abondant que, dès 1914, on avait commencé à faire appel à la main d'œuvre féminine, surtout dans les bureaux, le commerce de détail et les industries du vêtement.

LA GUERRE DE 1939 Après la crise économique de 1929, qui provoqua un arrêt général de l'industrialisation, la guerre de 1939 vint marquer le début d'une quatrième ère dans la transformation de notre province. L'abondance de nos ressources hydro-électriques, développées avec audace et savoir-faire, est le principal facteur de ces progrès. Au cours des années de guerre, notre province s'est littéralement couverte de nouvelles usines. La mise en valeur de nouveaux champs miniers en Gaspésie, à Chibougamau, sur la Côte Nord et dans l'Ungava, laisse prévoir un magnifique développement de l'industrie métallurgique.

Ainsi, notre province, toutes proportions gardées, est devenue la région la plus industrialisée du pays. L'agriculture, qui à la fin du siècle dernier occupait encore la moitié de la main d'œuvre et qui représentait 65% de la production provinciale, n'occupe plus aujourd'hui que 12% des travailleurs et ne compte que pour 8.5% dans la valeur totale, tandis que la valeur de la production industrielle est passée de 29% à 87%.

Louis Audet. ***Basilique de Sainte-Anne de Beaupré.***

L'URBANISATION DU QUÉBEC

LA MIGRATION VERS LES VILLES La rapide industrialisation de notre province, jointe à la lenteur du développement de l'agriculture, a eu pour résultat de transformer de façon extraordinaire la physionomie de notre pays et de changer sensiblement notre mode de vie. Notre peuple a subi de ce fait une véritable révolution due à sa migration vers les villes. La désertion des campagnes à un rythme accéléré depuis cinquante ans n'a pas été sans inquiéter nos chefs nationaux. On a voulu chercher les raisons de ce phénomène qui menace de changer plusieurs de nos caractères particuliers. D'aucuns ont prétendu en voir la grande cause dans une désaffection progressive envers la terre, produite par la baisse de l'esprit de travail ou l'attirance vers une vie plus facile. « Nos gens ont quitté la terre, de dire un conférencier, les uns parce qu'ils voulaient se lancer dans les professions libérales, le commerce, l'industrie; les autres parce qu'ils étaient attirés vers la ville, par le mirage des salaires, de la vie plus facile avec l'eau courante, l'électricité, les théâtres, les distractions de toutes sortes. »

Ces motifs, bien qu'ils contiennent une part de vérité, sont insuffisants à justifier l'ampleur du mouvement. Un de nos économistes donnait une explication plus juste, en 1945. Il déclarait:

« On reproche souvent à l'industrialisation d'avoir provoqué la désertion des campagnes, l'abandon des terres fertiles pour la prospérité factice et aléatoire des villes. En fait, comme certains sociologues l'ont bien démontré, ce ne sont pas tant les villes qui ont attiré les paysans que les campagnes qui les ont repoussés. On ne peut certes pas dire que l'attrait des villes n'a été pour rien dans cette migration. Mais ce seul facteur n'aurait pas produit un mouvement migratoire d'une telle amplitude si ne s'y était ajoutée la pression des excédents démographiques de la population rurale. »

(Roland Parenteau, Semaine Sociale de Mont-Laurier).

Autrement dit, les campagnes n'ont pas été désertée volontairement. Elles ont plutôt déversé les surplus de population vers l'industrie et les villes. Alors qu'au XIXe siècle, ces surplus émigraient vers la Nouvelle-Angleterre, au XXe, ils demeurent chez nous.

IMPOSSIBILITÉ DES CAMPAGNES D'ABSORBER LES SURPLUS DE POPULATION

Les raisons de l'impossibilité de nos campagnes à absorber l'accroissement de la population rurale sont inscrites dans la nature de notre sol. Même s'il recèle d'immenses richesses, il n'en reste pas moins que plus de 90% de sa superficie est impropre à l'agriculture. Le bouclier laurentien est généralement dépourvu de terres arables, sauf dans les bassins du lac Saint-Jean et du lac Abitibi. La partie exploitable par l'agriculture, en notre province, se limite à ces bassins et aux basses terres du Saint-Laurent; le tout forme une superficie d'environ 65,000 milles carrés qui représentent notre domaine agricole possible. Les économistes affirment catégoriquement que déjà, au siècle dernier, l'agriculture, sauf au lac Saint-Jean et en Abitibi, avait occupé les meilleures terres de la province et que plusieurs régions ouvertes plus tard auraient dû demeurer boisées.

Depuis un siècle, la province de Québec a ainsi offert le spectacle d'un immense réservoir de main-d'œuvre, que l'agriculture a été de plus en plus impuissante à absorber, et qui a dû se déverser soit en dehors de nos frontières, soit en d'autres secteurs, comme l'industrie.

LA CROISSANCE URBAINE

Malgré cet exode, notre population proprement rurale s'est tout de même accrue, passant de 919,000 en 1871 à 1,327,000 en 1951. Mais cette croissance de l'ordre de 44% est insignifiante à côté de celle de la population urbaine qui s'est décuplée, passant de 272,000 à 2,729,000 dans le même espace de temps.

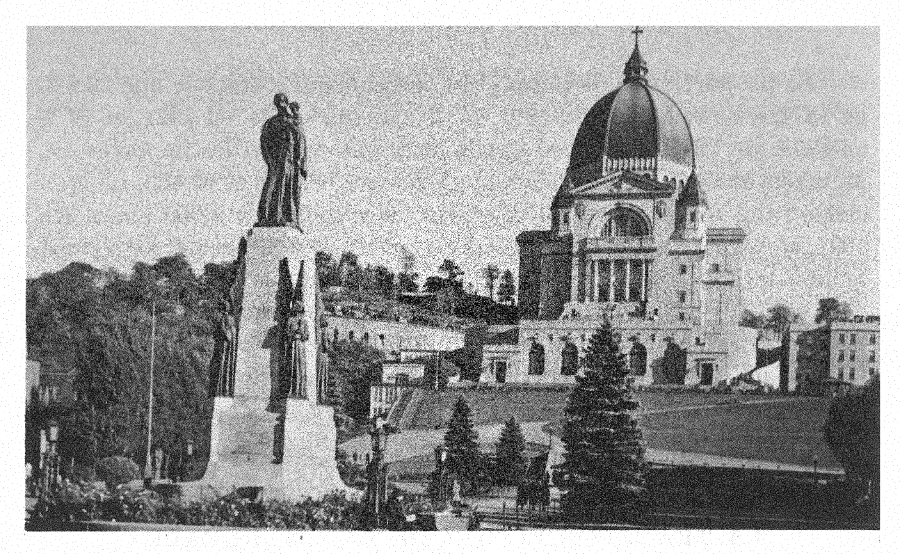
La proportion de la population urbaine qui n'était de que 22.8% en 1871, s'éleva à 39% en 1901, pour atteindre 46% en 1921, et 67% en 1951. En 1871, le Québec ne comptait que deux villes importantes, Montréal et Québec, avec une population de 107,000 et 60,000. Le troisième rang revenait à Trois-Rivières, avec moins de 8,000 âmes. En 1901, Montréal avec ses faubourgs dépassait déjà 300,000 et atteignait le demi-milion, dix ans plus tard. En 1956, le Montréal métropolitain dépassait 1,600,000 et Québec, 300,000. D'autres concentrations urbaines, qui existaient à peine en 1901, Hull, Sherbrooke, Trois-Rivières-Cap de la Madeleine, Shawinigan-Grand'Mère, Chicoutimi-Arvida-Jonquière-Kénogami, comptent de 60,000 à 90,000 âmes. Québec est ainsi devenu une des provinces les plus urbanisées du Canada.

LA TRANSFORMATION DE LA VIE RURALE

LA VIE RURALE AU SIÈCLE DERNIER

Durant tout le cours du dix-neuvième siècle, la vie de l'*habitant* canadien-français n'avait évolué que lentement. Replié sur lui-même, sans contacts extérieurs, il n'avait guère profité de la réforme agronomique réalisée en Europe à cette époque. Ses méthodes de culture étaient routinières et ses instruments de travail, désuets. L'absence de marchés intérieurs importants, sauf dans les villes de Québec et de Montréal, rendait difficile l'écoulement des produits de la terre. La vie rurale semblait figée dans les habitudes ancestrales. Les moyens de communication restaient primitifs et l'on sortait peu de la paroisse qui continuait à rester le centre de la vie rurale.

Quelques changements se dessinèrent vers la fin du siècle. L'enseignement agricole, inauguré en 1859 à Sainte-Anne de la Pocatière, commença à porter fruit. L'introduction des machines agricoles vint faciliter le travail et accrut le rendement des terres. Mais en même temps survenait un avilissement des prix: si bien que nombre de nos cultivateurs, impuissants à *joindre les deux bouts,*



Oratoire Saint Joseph du Mont-Royal.

durent se résigner à barricader portes et fenêtres de la maison familiale pour prendre la route des filatures de la Nouvelle-Angleterre. C'est alors que notre province connut le navrant spectacle des *maisons condamnées* qui ont inspiré des accents pathétiques au brillant écrivain, Adjutor Rivard.

LA NOUVELLE VIE RURALE La guerre de 1914 et les progrès rapides de nos villes provoquèrent une transformation marquée de notre agriculture, en lui créant des marchés et des débouchés extérieurs, qui la forcèrent à changer son orientation. Déjà, avant 1900, l'impossibilité de concurrencer les terres à céréales de l'Ouest avait obligé à discontinuer presque totalement la culture du blé, autrefois très importante en notre province, pour lui substituer l'industrie laitière qui demeure toujours la base de notre exploitation agricole.

Le jeu de la concurrence, le développement des marchés et leurs exigences particulières ont, par la suite, porté nos cultivateurs à adapter leurs productions à la demande des marchés et aux aptitudes particulières des sols. Notre agriculture a ainsi pris une tendance très nette vers la spécialisation suivant les milieux: cultures maraîchères et fruitières, primeurs, exploitation de vergers, cultures industrielles: tabac, betterave à sucre, orge, entreprises d'aviculture, élevage d'animaux de boucherie, conserveries, artisanat domestique; toutes formes d'activité exigeant une connaissance plus grande de la science agronomique et même une spécialisation dans l'une ou l'autre de ses branches. L'agriculture est ainsi devenue une véritable profession, demandant un sérieux apprentissage et une instruction beaucoup plus poussée que par le passé, puisqu'elle s'apparente par certains côtés au commerce ou à l'industrie.

La rareté ou le coût de la main-d'œuvre ont aussi forcé nos cultivateurs à pousser de plus en plus la mécanisation des fermes. Le cheval déjà pratiquement disparu des villes, a énormément perdu d'importance même sur les fermes: le tracteur le remplace pour les travaux agricoles, le camion, pour les transports, et l'automobile pour le voyage ou la promenade. Les petites fermes n'ont pu supporter ces frais nouveaux. Aussi assiste-t-on à la disparition de la petite propriété agricole et à sa consolidation dans des exploitations plus importantes. Cela accentue encore l'aspect d'entreprise commerciale pris par l'agriculture.

En même temps, la pénétration des réseaux de distribution électrique dans toutes les campagnes a apporté aux ruraux la jouissance des mêmes innovations et inventions qu'aux citadins. L'habitation rurale et son ameublement ont connu une véritable transformation. Nombre de nos cultivateurs possèdent des demeures qui se comparent à celles des quartiers résidentiels de nos villes et ils sont redevenus des *gentilshommes campagnards* ainsi que Montcalm le disait de leurs ancêtres.

La vie rurale s'est ainsi transformée et par plusieurs aspects ne se différencie plus tellement de celle des villes. Un curieux phénomène de migration auquel nous assistons depuis quelques années tend encore à uniformiser les deux formes de vie: alors que des ruraux se dirigent toujours vers les villes en quête d'un emploi, on voit de nombreux travailleurs de nos cités profiter des facilités accrues de transport et de la diffusion de l'automobile, pour refluer vers les campagnes, à la recherche d'espace et de tranquilité, et y installer leur demeure. Il se crée ainsi de plus en plus un mouvement d'uniformisation qui détruit certaines habitudes pour en créer de nouvelles et qui tend à faire disparaître des traditions ou des traits de caractère qui mériteraient d'être conservés.

LES CONSÉQUENCES DE L'INDUSTRIALISATION

LA TRANSFORMATION DE NOTRE CIVILISATION

En modifiant notre mode traditionnel de vie la révolution industrielle que nous avons vécue a produit une véritable perturbation dans notre civilisation.

« La civilisation canadienne-française, M. Esdras Minville l'a définie spiritualiste, qualitative, personnaliste. Notes essentielles qu'elle tient de sa civilisation d'origine, vécue et vivifiée par les ancêtres, civilisation issue d'une foi religieuse et d'une philosophie de l'homme, où l'homme, par sa qualité d'être libre et par sa haute destinée, transcende l'univers, se crée des moyens de vie autonomes, des institutions économiques, sociales, culturelles, juridiques, politiques, un milieu, pour tout dire, où s'expriment et s'affirment sa personnalité et son droit. Mais ce milieu, quel sort lui promettre, envahi, inoculé par un autre qui en est proprement l'antithèse? Civilisation matérialiste, quantitative, dédaigneuse de la dignité humaine, ainsi définit-on la civilisation industrielle de nos jours. Fondée sur la recherche de la production et du profit, peut-elle concevoir le facteur humain autrement qu'en vue du profit et de la

production? Mais si délétère qu'elle puisse être en tout pays, quels ravages ne seront pas les siens au milieu d'un peuple de paysans, peuple de propriétaires, peuple de petits patrons, dont elle ne peut manquer de miner le comportement social: le type de famille, le régime du travail, les modes de vie, les cadres protecteurs? »

(Groulx, *Histoire du Canada français.*)

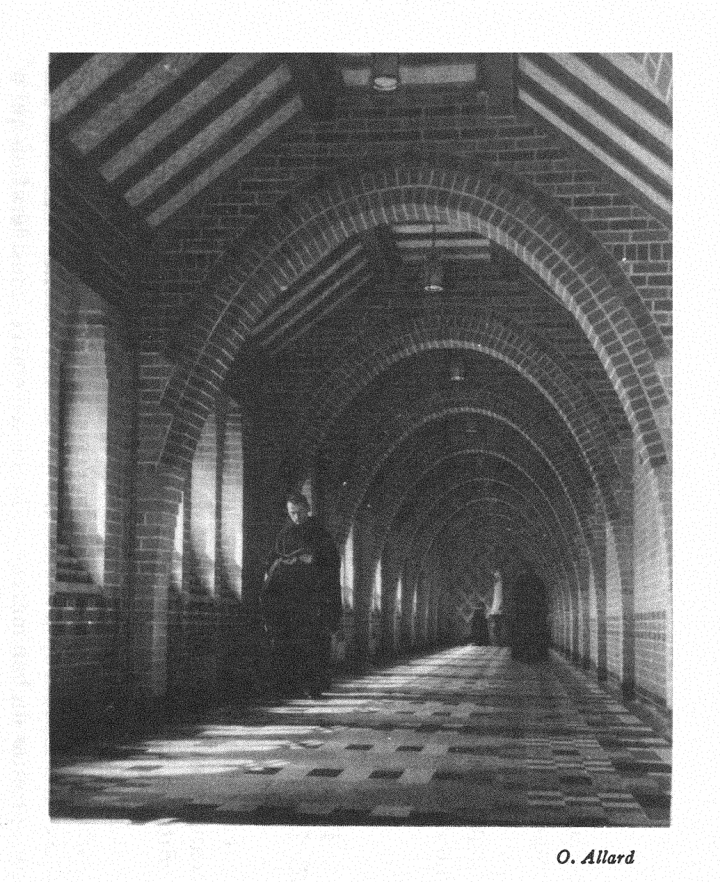
LA TRANSFORMATION DE LA FAMILLE

Transplantée à la ville, la famille canadienne-française a profondément évolué depuis cinquante ans. Les conditions matérielles qui lui ont été faites dans cette société urbanisée et industrialisée, lui ont rendu difficile le maintien de ses traditions, surtout dans les grandes villes.

La cause principale de ce mal vient du salaire qui a souvent été insuffisant pour subvenir convenablement aux besoins d'une famille nombreuse. Beaucoup d'industries qui se sont établies chez nous ont voulu profiter du bon marché de la main-d'œuvre, considération qui a d'ailleurs longtemps été invoquée pour les y attirer. Ainsi s'est établie l'habitude de verser des salaires inférieurs à ceux payés en Ontario, pour le même genre de travail. La famille canadienne-française étant généralement plus nombreuse que la famille anglaise, il en est résulté une infériorité marquée dans le niveau de vie.

Cette infériorité du niveau de vie s'est traduite de différentes façons. L'ouvrier canadien-français s'est souvent vu incapable d'accéder à la propriété privée et a été réduit à la condition de locataire. Le logis souvent trop étroit, trop sombre, a favorisé le développement de la maladie et de la promiscuité, et a amené la limitation des naissances. L'insuffisance du salaire a entraîné l'impossibilité d'assurer aux enfants une éducation assez poussée pour faire face aux exigences modernes, l'obligation de les lancer tôt et sans préparation suffisante sur le marché de travail pour qu'ils apportent un supplément au salaire paternel insuffisant, l'obligation également pour la femme de sortir du foyer et de se livrer à un travail rémunérateur.

Adrien Dufresne. *Sanctuaire national du Cap-de-la-Madeleine.*



O. Allard

Dom Bellot. *Monastère de Saint-Benoit-du-Lac, le cloître.*

En 1901, dans notre province, déjà 77,000 femmes occupaient un emploi rémunéré dont 27,000 dans l'industrie. En 1956, le nombre était passé à 367,000 représentant 24% de la population féminine adulte. Le travail féminin constitue parfois une véritable menace pour la famille et l'éducation des enfants, surtout lorsque la mère doit travailler au-dehors.

Ces conditions matérielles et morales ont eu pour effet de découronner parfois l'autorité paternelle. Le père, à cause d'un salaire insuffisant, par suite de la menace du chômage, ou encore parce qu'il se sent inférieur à ses fils qui gagnent plus que lui ou occupent des emplois d'un niveau plus élevé, se trouve dans une mauvaise posture pour exercer une autorité morale efficace. Il finit par accepter bien souvent de se sentir dépassé par la jeunesse qui, tout en restant respectueuse des *vieux,* les trouve démodés et retardataires.

Le type de famille communautaire, qui avait été si en honneur chez les anciens Canadiens, n'a pu résister à la vie urbaine qui tend à favoriser l'individualisme. La famille urbaine s'est divisée en unités de travail, indépendantes bien souvent l'une de l'autre, et menant chacune une vie autonome. Le foyer tend à devenir un simple abri où l'on se retrouve pour le repas et le sommeil. En dispersant les membres de la famille, souvent à de grandes distances les uns des autres, notre monde industriel a amoindri la solidarité familiale qui constituait une de nos forces nationales et assurait en grande partie la survivance de nos traditions.

Les valeurs morales ont aussi subi le contrecoup du dépaysement brusque et massif. Les ruraux étaient généralement peu préparés à s'intégrer dans la vie urbaine. Son atmosphère a souvent agi comme un véritable dissolvant sur leurs habitudes et leurs mœurs. L'isolement, l'ennui, le désœuvrement parfois, les occasions multipliées, ont induit beaucoup d'entre eux, les jeunes surtout, à devenir la proie des loisirs commercialisés ou à céder à des tentations encore plus malsaines. Des caprices de toutes sortes ont surgi et, de là, des

habitudes de gaspillage que les facilités sans cesse accrues du crédit et des achats à paiements différés ont encore accentuées. Les milieux ruraux eux-mêmes n'ont pas échappé à cette transformation. Les antiques vertus de prévoyance, de sobriété, de sens du renoncement et même d'honnêteté et de respect de l'autorité ont été mises à rude épreuve et ont connu une baisse générale.

De ces transformations est née la nécessité d'œuvres spéciales destinées à répondre aux besoins nouveaux. Sous l'inspiration du clergé surtout, suivant les circonstances et les milieux, ont surgi de nombreuses initiatives, depuis les organismes sociaux officiels jusqu'à certains groupes de caractère religieux ou même simplement de nature économique. Il faudrait des pages entières pour dresser une liste sommaire des groupements, sociétés, associations, ligues, services divers, institutions, qui se vouent à l'assainissement moral de leur milieu, à l'organiation et au maintien de services de protection, d'assistance, de relèvement, à la tenue de cours d'orientation ou de préparation à toutes les tâches, à la formation d'élites plus dynamiques et mieux distribuées dans tous les milieux.

Il n'est plus présentement de localité au Canada français qui ne possède au moins quelques-uns de ces organismes. Grâce à leur action, nous pouvons espérer que la crise de transformation que nous avons subie sera surmontée heureusement.

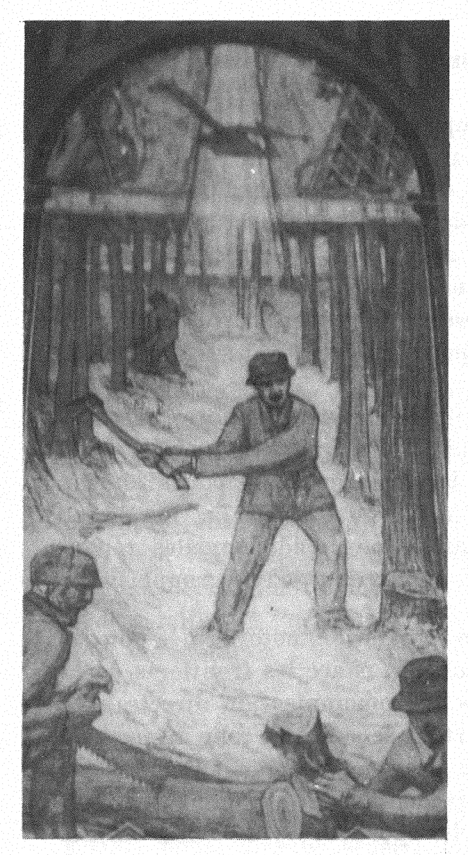
LA PAROISSE URBAINE Par une évolution constante, notre vie paroissiale urbaine s'était adaptée à son milieu, tout en préservant ses traditions. La croissance extraordinaire des villes apporta plusieurs changements. La paroisse urbaine s'est trouvée englobée dans des cadres beaucoup plus larges qui lui ont enlevé une partie de son prestige. L'école, par exemple, cesse d'être une organisation paroissiale. En certain cas, elle n'est plus familiale, le père de famille n'ayant rien à dire dans son administration.

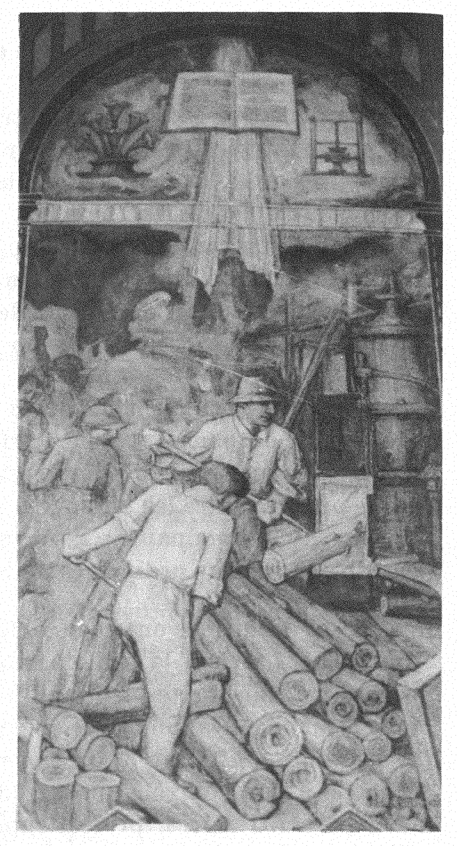
Devenue souvent très vaste, trop populeuse, la paroisse urbaine n'a pu maintenir les rapports étroits d'autrefois entre pasteurs et fidèles. Débordé par le ministère, le curé s'est vu dans l'impossibilité de connaître toutes les familles, de jouer auprès d'elles son rôle traditionnel de conseiller et d'ami, au courant des problèmes et des besoins de chacun. L'instabilité de nombre de fidèles dans une même paroisse a contribué, de plus, à desserrer les liens paroissiaux et à affaiblir les sentiments d'affection pour la paroisse et ses traditions.

« Autrefois et jusqu'au début du siècle présent, notre paroisse avait sa vie autonome presque parfaite. Elle formait un petit monde, non pas fermé, mais jouissant d'un isolement suffisant pour protéger sa vie propre contre les influences nuisibles du dehors. La voix de ses chefs y était dominante; ses organisations traditionnelles répondaient aux besoins ordinaires de la population qu'elle groupait.

« Ces conditions ont changé. La circulation motorisée, le flot des journaux et revues, la radio surtout, ont effacé les frontières de la paroisse et mis toutes les familles en communication directe avec tout le monde. Les influences de partout se mêlent à celle du pasteur responsable, au point de la noyer presque dans un ensemble qui échappe à son contrôle. Des groupements politiques, sociaux, économiques, littéraires, professionnels, sportifs . . . , des mouvements « spécialisés » de toutes marques, enrégimentent les individus dans des cadres extraparoissiaux, les laissant « paroissiens » seulement pour les offices religieux. Et même en ce domaine restreint, l'insuffisance des églises par rapport aux populations oblige à distribuer la famille paroissiale en groupes successifs et à restreindre le contact entre pasteur et fidèles; le besoin de détente et le goût du mouvement en entraînent un grand nombre loin des offices paroissiaux et accentuent l'effet de dispersion.

« Il résulte de tout cela que la paroisse n'est plus ce qu'elle était, qu'elle cesse de constituer une atmosphère sociale aussi saine, une ambiance aussi prenante qu'au temps où elle façonnait notre peuple.





A.F.

Ozias Leduc. *L'abattage du bois.* **Ozias Leduc.** *La fabrication de la pulpe.*
(Église N.-D. de la Présentation, Shawinigan-Sud)

Elle est par conséquent en voie de perdre son efficience et de manquer à son rôle sauveur.

« Il faut une réaction contre le glissement et une adaptation aux conditions qui sont inévitables. »

(Tremblay, Mgr Victor, *La paroisse et la race canadienne-française*).

Cette réaction et cette adaptation ont déjà été en partie effectuées grâce au dévouement et à la clairvoyance de notre clergé. La multiplication des paroisses, l'organisation et le rayonnement de leurs nombreuses œuvres, une plus grande stabilité des familles, assurent déjà l'établissement de nouvelles traditions qui permettront à la paroisse canadienne, aussi bien urbaine que rurale, de continuer à constituer l'une de nos forteresses nationales.

« Ce serait une chimère de prétendre faire revivre le passé aboli. On ne peut pas rétablir la frontière sacrée autour de la paroisse, ni détruire les facilités de communications, ni bouder tous les progrès que l'univers accepte. Il faut se résigner à subir l'espèce de « vie en commun », l'allure de « foire universelle » qui s'imposent, surtout dans les villes, où la majorité de notre peuple va maintenant s'entasser.

« Le moyen de maintenir la vie paroissiale en dépit de ces conditions, c'est de dévier et d'orienter à son bénéfice tout ce qui peut l'être; c'est de compenser par d'autres éléments ceux qui sont fatalement absorbés par les tentacules du monde moderne; c'est de la maintenir par l'esprit, de fortifier son âme en proportion de ce qu'elle perd du côté de son corps, de suppléer au coulage du cadre matériel par un cadre moral plus solide et mieux approprié.

« Il s'agit donc de fournir à la vie paroissiale des aliments nouveaux à la place de ceux qui disparaissent et de ramener en formules renouvelées ceux qu'on tend à délaisser.

« Pour cela, on devrait placer *dans le cadre de la paroisse* toutes les formes d'activité qui peuvent s'y adapter: organisations coopératives, caisses populaires, noyaux ou sections de sociétés nationales ou religieuses (cela existe déjà pour la plupart), cercles littéraires, troupes d'art musical ou dramatique, équipes de sports, groupes sociaux ou politiques, etc. Plus nos gens auront d'occasions de sentir l'entité paroissiale, de trouver leur bien en elle, plus celle-ci prendra de place dans leur estime et dans leur conception de la vie, et plus, en retour, ils recevront de son influence.

« Beaucoup de cela est déjà fait; il suffirait d'en observer la pratique et de la diriger de manière à intensifier la vie paroissiale, à en vivifier l'esprit, à en fixer le besoin et l'habitude. »

(Tremblay, Mgr Victor, *La paroisse et la race canadienne-française*).

LE SENS NATIONAL L'industrialisation a pareillement modifié notre conception du sens national. Les organisateurs de nos industries ont été, la plupart du temps, des étrangers: des Anglais d'abord, des Américains ensuite. Ils ont confié les postes-clefs à leurs compatriotes. Le spectacle de leur réussite n'a pas manqué de jeter un certain désarroi dans l'esprit populaire. Au lieu d'attribuer notre infériorité économique à des causes historiques indépendantes de notre caractère et de notre culture, beaucoup en sont venus à douter de l'efficacité ou de la valeur de cette culture, de nos méthodes d'éducation. Ils ont développé sur ces points un complexe d'infériorité contre lequel une rééducation devient de plus en plus nécessaire.

Heureusement que notre peuple possède des ressources qui lui permettront de vaincre ces difficultés. La prochaine leçon nous montrera comment une réaction s'est amorcée et comment elle se développe de façon efficace.

EXERCICES

Répondez aux questions suivantes:

1. — Sur quelles activités l'économie du Québec se fondait-elle avant 1870?

2. — Par quels genres d'entreprises l'industralisation du Québec a-t-elle débuté?

3. — Quel est le développement technique qui est à base de l'essor industriel du Québec?

4. — Indiquez quelques industries qui durent leur naissance aux premiers développements hydro-électriques.

5. — Quel rôle la guerre de 1914 eut-elle dans le développement de notre industrie?

6. — Par quelle législation le gouvernement provincial favorisa-t-il le développement des papeteries?

7. — Indiquez les quatre périodes principales de l'industrialisation du Québec.

8. — Indiquez la principale conséquence de l'industrialisation de notre province?

9. — Quelles sont les principales causes de la migration de notre peuple vers les villes?

10. — Pourquoi nos campagnes ont-elles été impuissantes à retenir chez elles leurs excédents de population?

11. — Dans quelles proportions la population rurale et la population urbaine se sont-elles accrues de 1871 à 1951?

12. — Quelle était, par rapport à l'ensemble, la proportion de la population rurale en 1871, en 1901, en 1951?

13. — Quelles étaient les villes les plus importantes de la province en 1871?

14. — Indiquez quels sont actuellement les principaux centres urbains de notre province.

15. — Indiquez trois raisons qui ont retardé l'essor de l'agriculture dans notre province au siècle dernier.

16. — Indiquez brièvement les transformations subies par l'agriculture québecoise depuis un demi-siècle.

17. — Comment la vie urbaine et la vie rurale s'influencent-elles mutuellement?

18. — Quels sont les principaux caractères de la civilisation traditionnelle des Canadiens français?

19. — Quels sont les principaux caractères de la civilisation industrielle?

20. — Indiquez la cause principale qui a influencé le comportement de la famille canadienne.

21. — Indiquez les conséquences principales de l'infériorité de son niveau de vie.

22. — Comment l'autorité paternelle a-t-elle été diminuée par le nouveau genre de vie?

23. — Quelles en ont été les répercussions sur la famille?

24. — Dressez une liste des divers groupements religieux, sociaux ou économiques qui, dans votre milieu ou votre localité, s'appliquent à améliorer les conditions de la famille et de l'individu.

25. — Quelles sont les causes principales qui ont parfois empêché la paroisse urbaine de jouer un rôle aussi grand que la paroisse d'autrefois?

26. — Indiquez comment la paroisse s'est adaptée aux conditions nouvelles.

27. — Comment notre sens national a-t-il souffert de l'industrialisation?

Exercices supplémentaires

LECTURES LIBRES

Groulx, *Histoire du Canada français*, Vol. IV, l'Époque de l'indépendance, Ch. 2.

Comptes-rendus des semaines Sociales du Canada de 1947 et 1954.

Rivard, *Chez nous, Chez nos gens.*

Lacombe, *La terre paternelle.*

De Gaspé, *Mémoires.*

Groulx, *Rapaillages.*

Bouchard, *Vieilles choses, Vieilles gens.*

Grignon, *Le déserteur.*

CHAPITRE 24

LES PROBLÈMES SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES DU CANADA FRANÇAIS AU XXe SIÈCLE

LES TENTATIVES DE RÉORGANISATION SOCIALE

LES ORIGINES DE LA QUESTION SOCIALE CHEZ NOUS

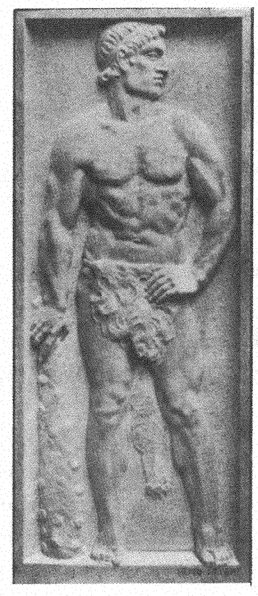
La leçon précédente signalait l'une des causes qui ont induit plusieurs industries à s'installer au Québec parfois en dépit de l'absence de matières premières: la présence d'une main-d'œuvre abondante et peu exigeante. L'absence de législation particulière porta les industries à introduire chez nous le libéralisme économique avec ses pratiques arbitraires: maintien des salaires au plus bas niveau possible, renvoi d'ouvriers, absence de sécurité pour le travailleur, opposition à l'organisation ouvrière.

LES DÉBUTS DU SYNDICALISME OUVRIER

C'est des États-Unis que nous était venue, en grande partie, la révolution industrielle. Il était naturel que de là aussi vînt la réaction contre le libéralisme économique. Le mouvement ouvrier prit de l'ampleur aux États-Unis vers 1860 par l'organisation des *Chevaliers du Travail.* Aussitôt, cette société tenta d'unir nos ouvriers. Elle apparut immédiatement suspecte au clergé, en raison du caractère de société secrète qu'elle avait adopté pour protéger ses membres contre les représailles des patrons. Certains crurent voir là une main-mise de la franc-maçonnerie sur le monde ouvrier.

La Fédération Américaine du Travail (F.A.T.), fondée en 1886, pénétra au Canada par l'organisation d'unions internationales qui se sont groupées dans le *Conseil Canadien des Métiers et du Travail,* C.C.M.T. Ce nouveau groupement ne put rallier l'adhésion du clergé. Plus tard, l'infiltration communiste au sein du syndicalisme améri-


Législation


Courage


Liberté

Bas-reliefs du monument LaFontaine, à Montréal, par Henri-Hébert.

cain ne contribua pas à restaurer la confiance des Canadiens français.

LE SYNDICALISME NATIONAL

La nécessité de s'unir pour assurer la protection des travailleurs, et la répugnance à se joindre à des unions de l'étranger dominées par une mentalité différente de la nôtre, ont conduit peu à peu à une réaction qui a donné naissance au syndicalisme catholique.

Le nouveau mouvement naquit à Chicoutimi, en 1907, alors que Mgr Lapointe y fonda la Fédération ouvrière de Chicoutimi. Sous l'impulsion de Mgr Paul-Eugène Roy, le mouvement gagna ensuite Québec où les ouvriers de la chaussure se formèrent en unions qui se

transformèrent en syndicats catholiques en 1907, grâce au travail de l'abbé Maxime Fortin. En même temps, de nouveaux groupements s'organisèrent à Lauzon, à Thetford, à Sherbrooke et aux Trois-Rivières. A Montréal, le développement du syndicalisme catholique est dû en grande partie au travail de l'École Sociale Populaire, fondée en 1911 par Mgr Philippe Perrier, et dirigée depuis 1914, par le Père Joseph-Papin Archambault, jésuite. Le Père Archambault s'était proposé de former, au moyen de retraites fermées, une élite de catholiques agissants. En 1918, il parvint à gagner à ses idées un syndicaliste convaincu, Alfred Charpentier. Avec son aide il réussit à réunir un congrès où ouvriers et membres du clergé échangèrent leurs vues. Une nouvelle réunion définit les bases du syndicalisme catholique et décida la fondation de cercles d'études, préparatoires à la formation de syndicats.

Le mouvement porta immédiatement ses fruits. Plusieurs unions indépendantes s'y rallièrent, tandis que s'organisaient de nouveaux syndicats formés des employés de magasins, des ouvriers de la chaussure et des typographes.

LA CONFÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS CATHOLIQUES DU CANADA

En août 1921, avait lieu à Québec la deuxième semaine sociale du Canada, consacrée tout entière à l'étude du syndicalisme. Elle ne fit, en somme, qui préparer le quatrième congrès des Syndicats Nationaux, tenu à Hull, un mois plus tard.

Quatre-vingt-sept syndicats participèrent à ce congrès, l'un des plus importants de notre histoire ouvrière. Les délégués commencèrent par établir leur politique: recherche de l'harmonie entre le capital et le travail, formation de comités conjoints de patrons et d'ouvriers, règlement des différends par la conciliation et l'arbitrage.

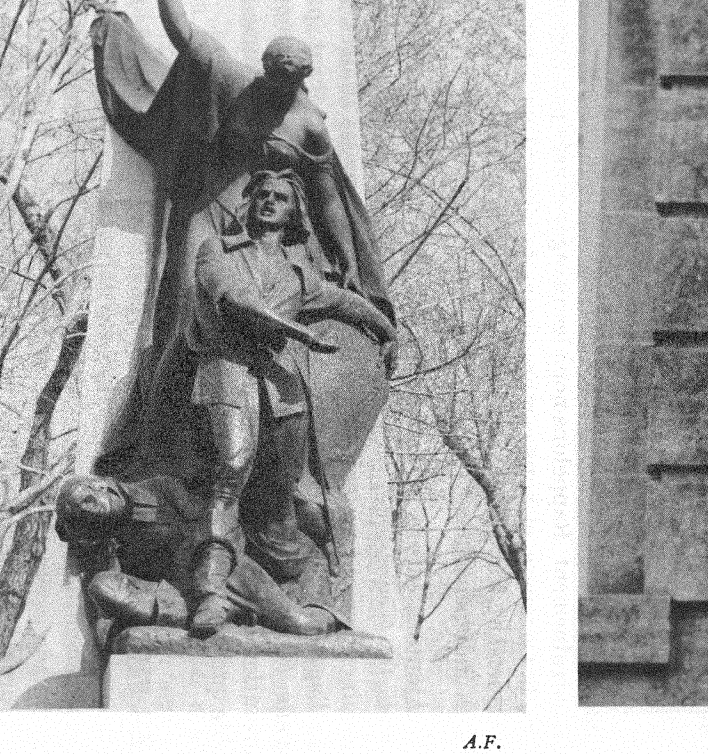
C'est à ce congrès que furent adoptés les statuts de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (C.T.C.C.). Préparés

par l'abbé Fortin, ces statuts adoptaient certaines formules déjà éprouvées par la Fédération Américaine du Travail et le syndicalisme catholique européen. Ils tentaient de mettre en pratique les principes exposés par Léon XIII dans *Rerum Novarum.*

Inaugurée immédiatement sous la présidence d'un fidèle disciple de l'abbé Fortin, Pierre Beaulé, la C.T.C.C. groupa dès le début 35,000 membres. Elle avait espéré s'étendre aux milieux catholiques anglais des autres provinces. Mais on se montra très peu empressé à adopter une initiative canadienne-française et les syndicats catholiques restèrent confinés au Canada français.

LA LÉGISLATION SOCIALE C'est en grande partie grâce à l'action du syndicalisme ouvrier que nous devons l'adoption de mesure législatives. Elles ont peu à peu corrigé les abus du libéralisme économique et ont permis de réhabiliter le travailleur: lois contre le travail du dimanche, contre l'emploi d'enfants de moins de seize ans; lois établissant l'inspection des établissements industriels, les conventions collectives, le salaire minimum, les organismes de conciliation et d'arbitrage, l'instruction obligatoire.

Pour assister la famille ouvrière, il a fallu inventer tout un système de sécurité sociale. C'est ainsi que furent instituées, en 1941, l'assurance-chômage et, en 1945, les allocations familiales destinées à suppléer quelque peu à l'insuffisance des salaires dans le cas des ouvriers chargés de famille. Ajoutons encore les pensions de vieillesse, les allocations aux aveugles et aux invalides, l'assistance aux mères nécessiteuses, les plans de retraite et divers services de santé. Ainsi s'est créé un réseau d'habitudes nouvelles qui tendent à socialiser la famille.



A.F.

Alfred Laliberté. *Dollard.*
(Monument Dollard, Montréal)

I.O.A.

Alfred Laliberté. *Jean Talon.*
(Parlement de Québec).

LES RÉALISATIONS CANADIENNES-FRANÇAISES DANS LE DOMAINE ÉCONOMIQUE

LES DIFFICULTÉS DE LA CONQUÊTE ÉCONOMIQUE

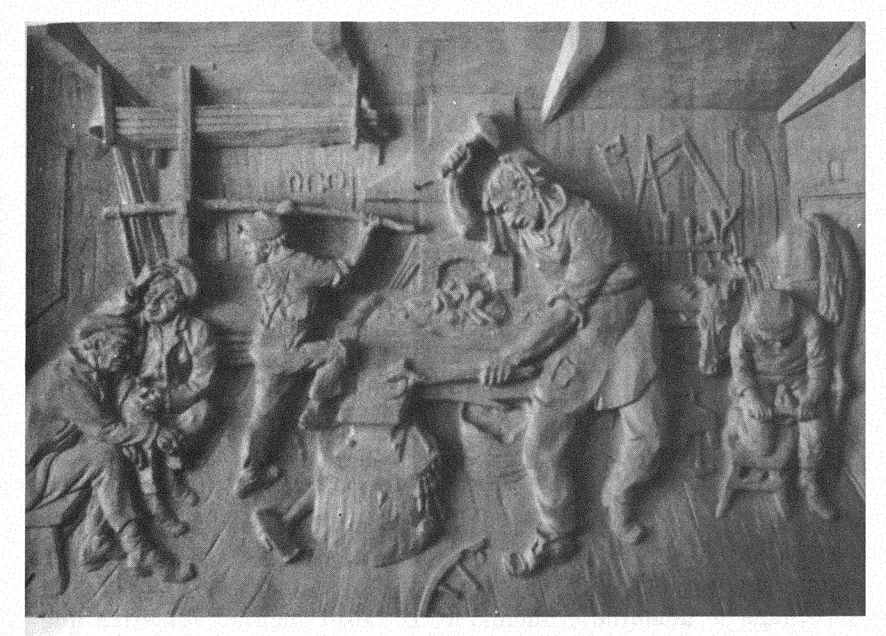
Nous avons vu comment, par suite de la ruine de 1760, les leviers de notre vie économique passèrent aux vainqueurs. La remontée fut lente et difficile. De multiples obstacles vinrent la contrarier. Pendant près d'un siècle notre gouvernement fut dominé par une oligarchie de fonctionnaires qui constituait en même temps la bourgeoisie des affaires. Lorsque son règne politique prit fin par l'avènement du gouvernement responsable, elle conserva cependant la puissance économique.

Maintenu dans l'agriculture, notre peuple put difficilement amasser les capitaux nécessaires pour lancer des entreprises commerciales ou monter des industries. A cela s'ajoutait le manque de préparation et d'entraînement. Rappelons-nous les ravages causés par l'ignorance après la Conquête, et nous comprendrons facilement qu'il nous était pratiquement impossible de posséder les techniciens et les économistes indispensables.

Ajoutons encore le manque d'idéal. A force de constater notre infériorité économique, plusieurs des nôtres en étaient venus à se convaincre que nous n'avions pas la tête faite pour les affaires. Parce que l'agriculture avait assuré notre survivance, on crut parfois qu'elle était notre seule vocation. Lorsque débuta chez nous la révolution industrielle, beaucoup semblèrent admettre comme inévitable que nos ressources fussent exploitées par des étrangers.

LES PIONNIERS

Malgré les difficultés, il resta tout de même plusieurs des nôtres qui refusèrent de céder complètement le terrain aux nouveaux venus. Nos négociants, restés au Canada après la Conquête, entreprirent, malgré leur situation défavorable, de faire face à la situation. Longtemps réduits à prati-



A.F.

Jean-Julien Bourgault. *La Forge.*

quer le petit commerce, ils parvinrent graduellement à se tailler une certaine place parmi leurs concurrents anglais. Lorsque Garneau séjourna en Europe vers 1830, il eut le plaisir de rencontrer là-bas plusieurs de nos hommes d'affaires qui avaient traversé l'océan pour les besoins de leur négoce.

La fondation de la Compagnie du Nord-Ouest, en 1784, avait offert aux Canadiens une chance inespérée. Entrés à son service comme simples commis, plusieurs d'entre eux parvinrent à occuper le rang de bourgeois, c'est-à-dire associés, tels Michel Cadotte, Nicolas Montour, Charles Chaboillez, Pierre Rocheblave, Joseph Masson. A ce dernier revient la distinction d'être devenu le premier millionnaire canadien-français.

Les luttes nationales durant l'ère constitutionnelle stimulèrent les Canadiens à rivaliser avec les Anglais dans tous les domaines. C'est ainsi qu'à la Banque de Montréal, ils opposèrent la Banque de Québec, (1818), la Banque du Peuple et celle d'Yamaska (1835), auxquelles s'ajoutèrent, plus tard, la Banque Nationale (1860), la Banque Jacques-Cartier (1862), la Banque d'Hochelaga (1873. A la ligne de navigation à vapeur fondée par Molson, ils suscitèrent une rivale. Pour concurrencer les distilleries et les brasseries de propriétaires anglais, surgirent plusieurs petits établissements canadiens-français.

LES INITIATEURS Plusieurs de ces entreprises ne furent pas heureuses. Quelques-unes aboutirent à la faillite, d'autres furent absorbées par des concurrents. Elles témoignent le souci de bon nombre de Canadiens de se tailler une place dans le domaine économique. Il fallut bientôt admettre que le manque de capitaux et de formation des nôtres et leur inertie constituaient les grands obstacles au succès. Certains publicistes s'employèrent à ouvrir les yeux de leurs concitoyens. Déjà Étienne Parent avait étudié la question avec toute la lucidité et la pénétration qui lui étaient habituelles dans ses causeries: *L'Industrie comme moyen de conserver notre nationalité,* l'*Importance de l'étude de l'économie politique,* l'*Importance et les devoirs du commerce, Considérations sur le sort des classes ouvrières.* Plus tard, une autre économiste, Errol Bouchette, continua son œuvre dans: *Emparons-nous de l'Industrie, L'Évolution économique de la Province de Québec, L'indépendance économique du Canada.*

Le travail de propagande des pionniers amena la fondation des écoles d'Arts et Manufactures en 1859, de l'École Polytechnique de Montréal, en 1873; mais ce n'est qu'en 1907 que furent établies nos premières écoles techniques et, dix ans plus tard, l'École des Hautes Études Commerciales.

PREMIÈRES RÉALISATIONS Malgré tous les obstacles accumulés, à la fin du siècle dernier, les hommes d'affaires canadiens-français avaient tout de même réussi à faire bonne figure en certains domaines. Ils dominaient le commerce de détail et occupaient une situation fort convenable dans celui du gros, tout comme dans les banques. Dans certaines entreprises industrielles: bois, tabac, biscuiterie, cuir, savon, ils occupaient une position enviable. Il est vrai qu'aux 31 millionnaires anglais vivant à Montréal en 1892, ils ne pouvaient en opposer aucun; mais une quinzaine de Montréalais de langue française possédaient déjà leur demi-million.

C'est à ce moment que la révolution industrielle atteignit pour de bon notre pays. Nos compatriotes y entrèrent résolument. Les premières entreprises hydro-électriques: Royal-Electric, North Shore Power, Dorchester Electric, furent en grande partie des entreprises canadiennes-françaises, œuvres des Béique, des Lacroix, des Forget. A Montréal, Tétrault organisa la première grande fabrique de chaussures. Guay et Dubuc se lancèrent dans la production de la pulpe à Chicoutimi.

LA GRANDE INDUSTRIE Malgré ces premiers succès les connaissances techniques nécessaires à l'établissement de grandes entreprises faisaient toujours défaut, les capitaux étaient encore insuffisants. Il fut ainsi à peu près impossible de participer au formidable développement qui suivit 1900. Les Anglo-Canadiens furent d'ailleurs eux-mêmes dépassés par l'ampleur de la tâche et se virent supplantés par les Américains. Déjà, en 1913, les placements américains au Canada atteignaient $780 millions. En 1955, ils se chiffraient à près de neuf milliards et l'on calculait que le tiers des industries canadiennes étaient des succursales de compagnies américaines.

Souvent, ces nouvelles compagnies, pour s'introduire chez nous et profiter d'une clientèle déjà établie, ou simplement pour éliminer

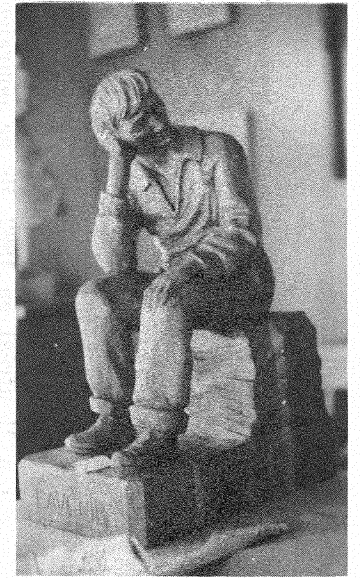


Le « Boute »



A.F.

Les « Branleux »



L'Avenir

Médard Bourgault

la concurrence ou encore pour étendre leur champ d'action, ont absorbé, en y mettant le prix fort, plusieurs de nos entreprises.

LA REMONTÉE PAR LA COOPÉRATION Le grossissement continuel des groupes de corporations financières ou industrielles, trop puissantes pour nos forces, nous a fait tomber dans un demi-esclavage économique qui a créé chez nous le prolétariat urbain. Contre cette main-mise de l'étranger sur une grande partie de notre économie, un moyen s'est avéré efficace, la coopération.

La coopération s'est introduite au Canada dans la région d'Antigonish où les pêcheurs étaient tenus en étroite dépendance des compagnies de pêcheries. Profitant de certaines expériences européennes, ils parvinrent à se libérer et à s'assurer un meilleur sort.

Dans le Québec, la première tentative heureuse fut celle des *Caisses Populaires,* dues à Alphonse Desjardins. Desjardins conçut son projet à l'occasion d'un débat aux Communes au sujet des taux usuraires réclamés des petits emprunteurs. Après s'être renseigné à Londres, à Paris et à Rome sur l'organisation et le fonctionnement d'œuvres similaires, il lança son entreprise, que la *loi des syndicats* de 1906 sanctionna. Une première caisse populaire fut fondée à Lévis. Au milieu de difficultés innombrables et au prix d'héroïques efforts, Desjardins put consolider son œuvre. En 1930, l'année de sa mort, le nombre des caisses populaires s'élevait à 179 groupant 45,000 déposants et disposant d'un actif de $8,000,000. A partir de 1940, les caisses populaires ont connu un essor formidable. Leur nombre dépasse maintenant 1,100 avec plus de 700,000 déposants et un actif de plus de $350,000,000.

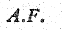
Les caisses populaires ont joué un rôle prépondérant dans la formation des sociétés coopératives d'habitations qui ont permis à des milliers des nôtres peu favorisés de la fortune, d'accéder à la propriété privée et de quitter les rangs des prolétaires. Elles ont

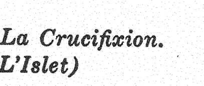


A.F.

Jean-Julien Bourgault
Le « Quêteux »




A.F.


Médard Bourgault. *La Crucifixion.*
(Église de L'Islet)



A.F.

Médard Bourgault.
Chaire de l'église de L'Islet.

aussi contribué pour beaucoup à l'établissement des coopératives de consommation qui se sont multipliées depuis quelques années.

La formule coopérative a gagné le monde agricole et a fait sortir le cultivateur de son individualisme, pour l'amener à grouper ses achats et ses ventes avec ceux de ses confrères, obtenant ainsi des prix plus favorables. Organisées en vertu d'une loi de 1908, les coopératives agricoles groupent 70,000 membres. Elles sont au nombre de 600 dont 9 sont d'envergure provinciale et 6 de portée régionale.

NOS POSITIONS C'est une tâche très difficile pour les économistes que de tenter de dresser un inventaire de notre richesse. L'extrême développement pris par les sociétés par actions complique beaucoup le travail. Il est impossible de connaître quelle proportion du capital-action des compagnies, telles que le Bell Téléphone ou la Shawinigan Water, par exemple, appartiennent à des Canadiens français. Certaines entreprises à noms anglais sont notre propriété. Par contre, plusieurs à noms français appartiennent à des Juifs.

En 1936, un de nos économistes, Victor Barbeau, avait entrepris un travail de recension de notre participation aux affaires. Il avait trouvé que notre situation était bonne dans les domaines suivants: industries du bâtiment, du bois d'œuvre, de la pierre, de la chaux, des scieries, de la voirie, du beurre et du fromage, des conserves de légumes, de la confiserie, du cuir et de la chaussure, des eaux gazeuses, de l'imprimerie, des instruments de musique, du pain et des biscuits, des produits agricoles, du tabac, dans les tissus de lainage, le cinéma, l'hôtellerie, la navigation, le commerce de détail.

En 1944, un autre économiste, François-Albert Angers, reprit l'enquête pour découvrir que sur 55 grandes compagnies industrielles du Québec, la participation canadienne-française était nulle en 26 d'entre elles, infirme dans 8, faible dans 10. Sur 8,000 petites entreprises, 56% appartenaient à des Canadiens français. Dans le com-

merce du gros, les nôtres comptaient pour 40%, et dans celui du détail pour 60%.

La période de prospérité vécue depuis 1940 a contribué fortement à accroître notre richesse. Pour mesurer le progrès accompli depuis 25 ans, il suffit de comparer quelques chiffres. En 1932, l'actif total des banques canadiennes-françaises, des caisses d'économie et des caisses populaires, dépassait à peine 250 millions. Il atteint aujourd'hui le milliard et demi. Dans le domaine de l'assurance-vie, la part des institutions canadiennes-françaises était insignifiante en 1932. En 1953, les assurances en vigueur dans ces institutions atteignaient le milliard, ce qui est encore peu en comparaison du total de 6 milliards souscrits dans les compagnies anglaises ou étrangères.

En 1957, le président de l'une de nos banques évaluait à quatre milliards le montant de l'épargne canadienne-française.

Beaucoup des nôtres conservent encore trop l'habitude de confier leurs épargnes à des institutions qui ne sont pas à nous, alors que nous possédons des organisations similaires et tout ausi solides qui pourraient utiliser notre argent à notre propre avantage. Sans aucun esprit d'animosité envers nos compatriotes de langue anglaise, nous devrions comprendre qu'il y va de notre intérêt d'accorder la préférence à nos propres entreprises.

EXERCICES

Répondez aux questions suivantes:

1. — Comment la question sociale est-elle née au Canada?

2. — Pourquoi les premières organisations ouvrières furent-elles suspectées par beaucoup des nôtres?

3. — Quelles sont les principales causes qui contribuèrent à la naissance du syndicalisme catholique au Canada?

4. — Nommez les principaux fondateurs de notre syndicalisme catholique.

5. — En quelle année la C.T.C.C. fut-elle fondée?

6. — Indiquez de quels principes elles s'inspirait.

7. — Quels moyens proposait-elle pour le règlement des différends ouvriers?

8. — Indiquez quelques-unes des mesures législatives qui ont amélioré les conditions ouvrières.

9. — Indiquez quelques mesures sociales qui ont favorisé la famille et le travailleur.

10. — Indiquez les principales causes qui ont retardé notre essor économique.

11. — Quelle était l'attitude de beaucoup de Canadiens envers l'industrie à la fin du siècle dernier?

12. — Nommez quelques Canadiens qui firent leur marque dans le commerce peu après la Conquête.

13. — Signalez quelques entreprises des nôtres après 1830.

14. — Nommez quelques publicistes qui s'efforcèrent de démontrer l'importance du commerce et de l'industrie dans notre vie nationale.

15. — Nommez quelques institutions fondées afin d'assurer une meilleure préparation au commerce et à l'industrie.

16. — Indiquez en quelques mots quelle était notre situation économique à la fin du siècle dernier.

17. — Nommez quelques-uns des chefs d'entreprises du début du siècle actuel.

18. — Par qui surtout le développement de la grande industrie fut-il assuré?

19. — Où le mouvement coopératif a-t-il débuté au Canada?

20. — A quelle œuvre Alphonse Desjardins consacra-t-il une grande partie de sa vie?

21. — Indiquez brièvement le développement connu par l'œuvre de Desjardins.

22. — Indiquez quelques autres formes de coopération établies en notre province.

23. — Indiquez quelques exemples démontrant les progrès économiques de notre peuple depuis 25 ans.

24. — Indiquez quelques moyens pratiques d'améliorer encore notre situation économique.

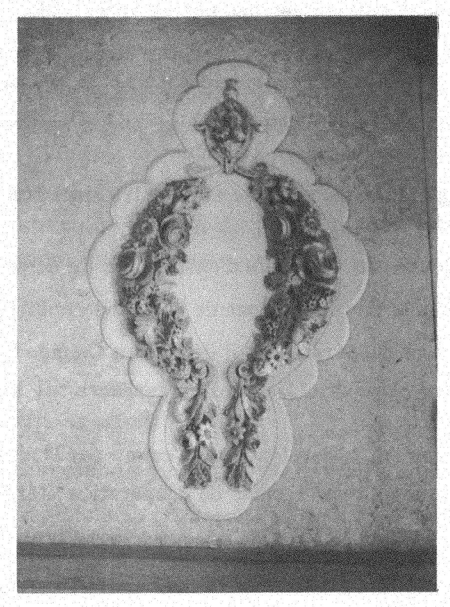
Exercices supplémentaires

LECTURES LIBRES

Groulx, *Histoire du Canada français,* Vol. IV, l'Époque de l'Indépendance, chapitre II.

Comptes-rendus des Semaines sociales du Canada, 1921, 1947, 1954.

Tracts de l'École Sociale Populaire.



A.F.

Jean-Julien Bourgault. *Applique murale.*

CHAPITRE 25

LE RAYONNEMENT DE LA CULTURE FRANÇAISE ET CATHOLIQUE

LE RAYONNEMENT INTÉRIEUR, L'ÉDUCATION

LE PROGRÈS DE L'ÉDUCATION

La première moitié du XXe siècle a été, chez nous, une période d'épanouissement. Débarrassés des luttes pour la survivance, dans notre province du moins, nous avons pu consolider nos institutions et leur imprimer un essor que nos pères n'auraient pas rêvé, il y a un siècle.

Cet épanouissement est particulièrement éclatant dans le domaine de l'éducation où un progrès extraordinaire a été accompli tant au point de vue de la quantité des élèves fréquentant les écoles que de la valeur des études.

Au début du siècle, notre système d'écoles publiques ne comportait pas de classes supérieures à la huitième année (notre neuvième d'aujourd'hui). Ce n'était que le petit nombre des élèves qui profitaient des dernières classes. La majorité sortait alors des écoles à l'âge de douze ou treize ans, avec un assez mince bagage intellectuel.

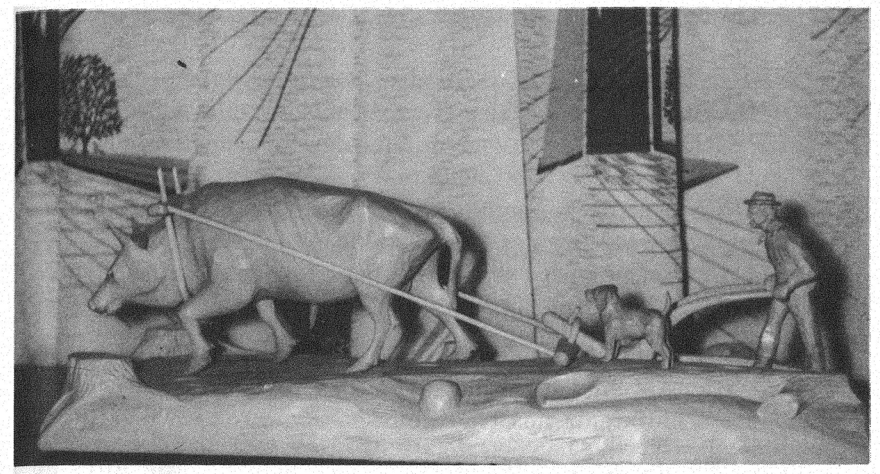
Des campagnes d'éducation auprès du public ont démontré la nécessité de hausser notre niveau d'instruction pour réussir dans la vie. Les exigences de plus en plus grandes des entreprises industrielles et commerciales et des organismes d'apprentissage ont convaincu les familles de maintenir leurs enfants à l'école le plus longtemps possible. C'est devenu maintenant un fait d'exception qu'un élève quitte l'école avant d'avoir terminé la septième année. La majorité de nos gens admettent que la neuvième année constitue le minimum d'instruction nécessaire. Aussi la fréquentation scolaire dans les classes supérieures s'est-elle multipliée. Au début du siècle,

c'est à peine si l'on trouvait 4,000 élèves dans les classes complémentaires ou équivalentes. Aujourd'hui, les deux premières années du cours secondaire, qui y correspondent, groupent près de 100,000 élèves. Les classes subséquentes, qui n'existaient autrefois que dans les collèges classiques, étaient fréquentées, en 1958, par près de 75,000 étudiants.

L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ La fondation des écoles techniques, en 1907, inaugura chez nous l'enseignement spécialisé. Nous possédons aujourd'hui douze Instituts de technologie installés dans nos villes les plus importantes et une quarantaine d'écoles d'Arts et Métiers, dans les villes secondaires. D'autres écoles hautement spécialisées se sont ajoutées à ce premier groupe : *École du Meuble, École des Arts Graphiques, École de Papeterie, École de Textile, École de Marine, École de Laiterie, École des Pêcheries, École des Gardes-Forestiers,* et 25 écoles d'agriculture, supérieures, moyennes ou régionales. Mentionnons encore, dans un autre domaine, les écoles des Beaux-Arts de Montréal et de Québec, le *Conservatoire de Musique,* le *Conservatoire d'Art damatique.*

L'ÉDUCATION FAMILIALE Lorsque l'on se souvient du rôle éminent joué dans notre histoire par la mère de famille canadienne, il n'y a pas à s'étonner que notre système d'enseignement ait accordé une importance de premier plan à la préparation familiale de la jeune fille.

L'enseignement systématique des sciences ménagères avait commencé en 1882, grâce à l'initiative des Ursulines de Roberval. En 1905, les Sœurs de la Congrégation avaient suivi leur exemple en fondant l'école classico-ménagère de Saint-Pascal, et l'année suivante, la Société Saint-Jean-Baptiste avait établi les Écoles Ménagères Provinciales de Montréal.



A.F.

Georges Giasson. *Le laboureur.*

Vers 1939, est venu le véritable essor, grâce à un propagandiste hors pair, Mgr Albert Tessier. Il a imprimé à l'éducation féminine un caractère approprié à la vocation de la femme. Former des femmes de maison *dépareillées,* des mères de famille imprégnées d'esprit chrétien et continuant la tradition de leurs aïeules, ou des éducatrices conscientes que la famille canadienne constitue l'une de nos principales forces de survivance, tel est le but que se proposent les *École moyennes familiales,* au nombre de 80, les 46 *Instituts familiaux* et l'*Institut de pédagogie familiale.*

L'éducation familiale est un domaine dans lequel le Canada français a tracé la voie. Il s'est attiré ainsi l'admiration des éducateurs étrangers qui viennent y étudier les secrets de cette formule. Il convient éminemment au pays qui avait été l'initiateur de la dévotion à la Sainte-Famille, d'être celui qui offrirait une méthode d'éducation familiale. Déjà des efforts sont amorcés en vue d'offrir au jeune gens, les pères de famille de demain, un genre de formation les préparant mieux à leurs tâches futures.

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SUPÉRIEUR

Nos institutions d'enseignement secondaire et supérieur ont, elles aussi, connu un magnifique développement. En 50 ans, le nombre des collèges classiques est passé de 19 à près de 45, sans compter une vingtaine de sections classiques organisées par les commissions scolaires et plus de 45 institutions du même genre organisées pour les jeunes filles, depuis 1908.

Nos institutions d'enseignement secondaire sont restées fidèles à l'esprit français et veulent demeurer des foyers de culture qui contribuent à maintenir nos traditions.

Vers 1900, nos universités ne comportaient que des facultés de théologie, de médecine, de droit et des arts, elles ont grandement élargi leurs activités par l'organisation de nouvelles facultés: philosophie, lettres, sciences, agriculture, sciences sociales, commerce, auxquelles se sont ajoutées diverses écoles et instituts où l'étudiant peut se spécaliser en hygiène, art dentaire, microbiologie, radiologie, optométrie, pédagogie, éducation familiale, diététique, service social.

Les universités canadiennes-françaises s'étaient déjà taillé une réputation enviable dans le monde de l'éducation supérieure, lorsque l'occupation de la France par l'Allemagne, en 1940, les fit découvrir comme des foyers de culture française. Ce rôle se continue et les étrangers viennent de plus en plus nombreux s'y inscrire. L'établissement de relations culturelles entre le Québec et Haïti, le Mexique et divers pays de l'Amérique latine ne peut qu'accroître encore notre rôle dans la diffusion de la culture française en Amérique.

LE RÔLE DE L'ÉGLISE

Tant par tradition qu'en vertu d'un droit que tous maintenant admettent, l'Église continue à jouir d'une influence primordiale dans l'éducation. Nos universités fonctionnent sous sa haute surveillance, l'enseignement classique demeure son initiative. Dans le secteur de l'enseignement public, le clergé continue toujours d'assumer ses fonc-

tions de guide et de conseiller, conservant ainsi à l'école canadienne son caractère de collaboration étroite entre la famille, l'Église et l'État.

LE RAYONNEMENT INTÉRIEUR, LA VIE RELIGIEUSE

LES CADRES RELIGIEUX Longtemps dépendante de la Congrégation de la Propagande comme les pays de mission, l'Église canadienne, reconnue en 1908 comme une Église définitivement constituée, a été soustraite à cette autorité, sauf pour le Grand Nord. Son développement considérable l'avait conduite à l'âge adulte. Au début de la Confédération, la population de langue française constituait cinq diocèses dans le Québec et 3 dans le reste du Canada. Aujourd'hui, notre province comprend 16 diocèses, plus 2 vicariats apostoliques. En dehors du Québec, les groupes français forment 12 autres diocèses: 3 au Nouveau-Brunswick, 4 dans l'Ontario, 1 au Manitoba, 2 en Saskatchewan et 2 en Alberta. En plus, les deux vicariats apostoliques du Nord-Ouest sont desservis en grande partie par un clergé d'origine française.

Une soixantaine de communautés religieuses d'hommes et une centaine de communautés de femmes assistent le clergé séculier dans le ministère, la prédication, l'enseignement, l'hospitalisation, les œuvres sociales. Ainsi, l'Église continue chez nous le rôle de premier plan qu'elle a toujours tenu au cours de notre histoire.

LA VIE RELIGIEUSE Fermement organisée au pays, libérée des luttes pour son existence, l'Église a pu, depuis un demi-siècle et plus, exercer une action en profondeur sur notre peuple et le préserver assez bien de la marée montante des idéologies modernes. Elle s'est avant tout appliquée à développer la ferveur du peuple qu'une influence janséniste héritée de France avait malheureusement affectée. Les décrets de Pie X sur la communion des enfants et la communion fréquente furent reçus au Canada



A.F.

Georges Giasson. *Vieux couple.*

avec enthousiasme. Le congrès eucharistique international de Montréal, en 1910, fut un triomphe canadien de la dévotion eucharistique, qui s'est répété depuis dans des congrès similaires d'envergure nationale et régionale. D'autres congrès de caractère marial ont souligné une autre forme de dévotion hautement développée chez notre peuple. Des campagnes de tempérance ont aussi combattu un mal trop répandu chez nous. Toutes ces manifestations sont le témoignage extérieur d'une vie religieuse intense.

L'ACTION CATHOLIQUE L'une des caractéristiques principales de notre vie religieuse, au cours du dernier demi-siècle, a été le développement des œuvres d'action catholique, et la participation des laïques à ces œuvres. Avant même que Pie XI eût appelé les laïques à participer à l'apostolat de l'Église, ce travail avait été entrepris chez nous. C'était d'ailleurs une vieille tradition datant des origines de notre pays, alors que nous avions vu les laïques collaborer à l'apostolat des missionnaires et parfois même les précéder. C'est d'ailleurs un fait que Rome a reconnu en associant dans une commune gloire, les laïques Jean de la Lande et René Goupil, avec les martyrs Jésuites. Cette habitude s'est continuée au cours de toute notre histoire. Marguerite d'Youville avait été apôtre laïque avant de revêtir le voile. Il en avait été de même de presque toutes les fondatrices de nos instituts religieux.

L'une des plus anciennes formes d'apostolat des laïques fut la Société Saint-Vincent de Paul, qui pénétra au pays il y a plus d'un siècle, presque aussitôt après qu'Ozanam l'eut instituée en France. C'est surtout avec le début du présent siècle que les œuvres prirent de l'expansion, avec les cercles Léon XVIII fondés par Mgr P.-E. Roy et l'abbé Maxime Fortin et l'École Sociale populaire du Père Archambault, d'où sont sortis les syndicats ouvriers catholiques destinés à faire passer dans la pratique la doctrine sociale de l'Église; avec l'Action Sociale, œuvre encore de Mgr P.-E. Roy, d'où est né notre journalisme catholique; avec les cercles catholiques des voyageurs de commerce, dus aux Pères Archambault et Lalande, qui ont préparé l'œuvre des retraites fermées; avec les ligues du Sacré-Cœur qui se sont employées à rechristianiser leur milieu; initiatives qui n'ont été qu'un prélude aux nombreuses autres œuvres qui se sont épanouies depuis quelques années et qui démontrent que notre peuple est resté un peuple apôtre.

LE RAYONNEMENT EXTÉRIEUR

« IL SAIT PORTER LA CROIX »

Lorsque Routhier composa les paroles de l'hymne national, il se croyait pleinement justifié par le passé d'y introduire ce vers: « Il sait porter la croix! ». Pourtant l'expansion missionnaire du Canada français n'avait pas encore atteint son plein épanouissement. Depuis un demi-siècle et plus le fait dominant de l'histoire du catholicisme canadien-français, c'est bien son expansion extraordinaire qui l'a porté partout au Canada et dans presque tous les pays de mission.

« Oui, le bras du Canadien français sait porter la croix. Il la porte, symbole visible de la Rédemption, partout où le conduisent ses pas ...

« Du nord au sud de l'Amérique et de l'est à l'ouest, le Canadien français a planté des croix ... C'est en érigeant une croix qu'il prenait possession des nouveaux territoires découverts par lui, et quand il fondait un poste, qui serait plus tard un village ou une ville, il commençait par fixer une croix sur la cabane qui servait de chapelle ... Il aimait à accompagner le missionnaire porteur de croix et messager de la bonne nouvelle ... Dans son petit pays, la province de Québec grande comme un empire, le Canadien ne se contente pas de la croix de son clocher: il en veut d'autres plus grandes et plus proches de lui; il les multiplie le long du chemin du Roi ...

« Le Canadien, porteur et planteur de croix, qui a christianisé le Canada et une grande partie des États-Unis, n'a pas voulu limiter sa tâche évangélisatrice aux frontières d'Amérique. Il a entrepris de porter la croix sur tous les continents. Lisez ce livre, déjà vieux mais toujours actuel, le *Canada apostolique,* vous y verrez de quoi le Canadien et la Canadienne sont capables, quand l'amour des âmes les embrase. Ce n'est pas seulement parce qu'il aime le voyage et

A.F.

Léo Arbour. *La première chute de Jésus.*

Léo Arbour. *La mort de Jésus.*

(Église Saint Jean de Brébeuf, Trois-Rivières).

l'aventure que vous êtes sûr de rencontrer un Canadien sur tous les points du globe; c'est aussi parce que la foi catholique, reçue de la France maternelle, il ne peut la garder pour lui seul: il veut la faire rayonner, il veut la faire partager par d'autres hommes moins heureux que lui: il a compris que tout chrétien doit être apôtre, que tout Français, c'est le mot de Joseph de Maistre, est missionnaire. »

(Mgr Maurault).

L'EXPANSION MISSIONNAIRE L'expansion missionnaire du Canada français depuis un siècle forme le plus grand et le plus noble chapître de notre histoire. Après avoir fourni des apôtres à toutes les Églises du Canada et à plusieurs des États-Unis, il est parti à la conquête de champs nouveaux plus vastes, plus lointains. Il a connu l'expansion mondiale.

En 1952, le Canada français pouvait se réclamer de 3,300 missionnaires (1 par 1,100 catholiques de chez nous), dispersés dans les missions indiennes et esquimaudes de notre pays, et dans presque tous les pays de mission, surtout au Vietnam, en Afrique, au Japon, aux Philippines, en Corée, aux Indes, au Pakistan, à Ceylan, en Océanie. Nos missionnaires ont aussi trouvé d'autres champs d'apostolat en Haïti, en Amérique Centrale, au Brésil, au Chili, au Pérou, en Equateur, où ils travaillent à conserver à la foi d'immenses populations catholiques menacées de sombrer dans l'indifférence, faute de prêtres et de religieux.

A ces missionnaires, prêtres des missions étrangères, religieux, religieuses, s'ajoutent depuis quelques années des auxiliaires laïques de plus en plus nombreux qui les secondent par les œuvres d'hospitalisation, d'action catholique, d'éducation, ou comme catéchistes. L'élan continue à croître d'année en année. Des congrégations se fondent qui se consacrent presque exclusivement aux missions. Ainsi, l'on peut évaluer maintenant le nombre des missionnaires canadiens répandus à travers le monde à plus de 4,000.

L'esprit d'apostolat apporté sur notre terre par les fondateurs demeure toujours aussi vivace et continue à nous justifier de chanter: « il sait porter la croix ».

L'INFLUENCE POLITIQUE DES CANADIENS FRANÇAIS

Même si dans le champ de la politique canadienne les nôtres n'ont pas toujours tenu le rôle qu'ils auraient pu, il est indéniable que leur influence s'est imposée et a même, en plusieurs cas, dépassé les cadres de nos frontières.

« Ce n'est que récemment que l'on s'est rendu compte de la portée internationale du sens politique des Canadiens français. Ils détiennent le pouvoir dans toute une province canadienne, ils constituent le tiers de la population d'une autre, dans plus d'une des sept qui restent, leurs suffrages sont recherchés et ils représentent le tiers de la population globale du Canada. Ils ont et ils ont toujours eu des opinions bien arrêtées sur les rapports du Canada, soit avec l'Empire britannique, soit avec les Etats-Unis, et ces vues ne varient pas d'un parti politique à l'autre. Ils furent, il y a cent ans, les principaux auteurs du drame de l'insurrection contre la bureaucratie, et cette lutte prit fin par l'établissement du gouvernement démocratique, tel que nous le connaissons. Ils se firent, avec unanimité, les champions de l'idée que le Canada devait avoir plus que le statut d'une colonie et il en résulta finalement une réorganisation de l'Empire britannique qui prit forme dans le Statut de Westminster. Les vues du Canada influencent naturellement la politique britannique et c'est un des plus étranges retours de l'histoire. Aujourd'hui, les Canadiens français, par suite de leur influence dans leur propre pays, ont une voix importante à faire entendre dans le Commonwealth britannique. Il n'est pas exagéré de dire que les descendants des 60,000 cultivateurs de 1760 constituent la plus influente minorité politique du monde moderne.

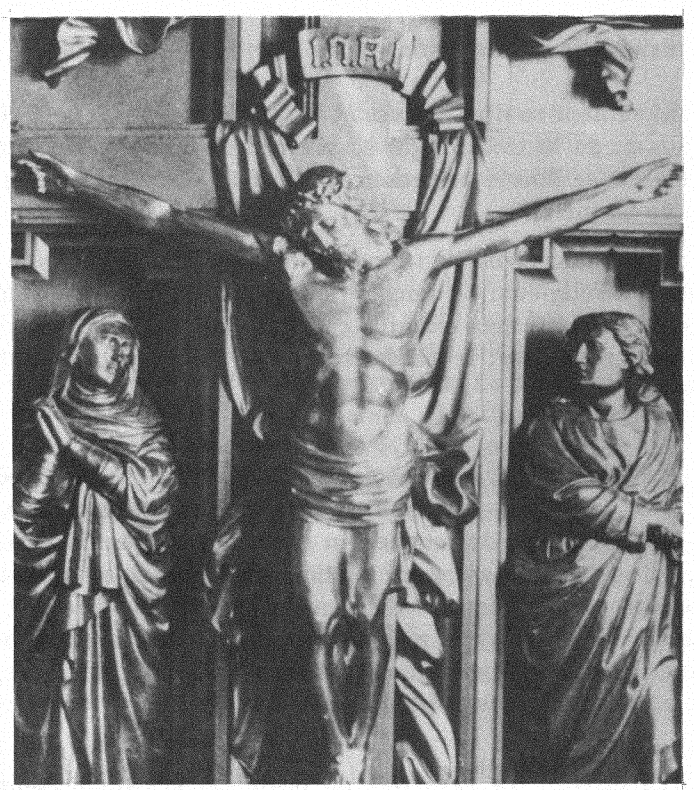
(Bovey, *Les Canadiens français d'aujourd'hui.*)

Parmi ceux des nôtres qui se sont particulièrement distingués dans le domaine de la politique nationale et internationale, retenons les noms d'Honoré Mercier, de Sir Wilfrid Laurier, des honorables Ernest Lapointe, Louis Saint-Laurent, Rodolphe Lemieux, Raoul Dandurand. Ce dernier accéda au poste important de président de la Société des Nations.

Dans le domaine purement national, les Canadiens français ont surtout fait sentir leur influence dans les questions du respect de l'autonomie provinciale et du traitement des minorités.

Depuis Mercier, qui le premier se posa en champion de l'autonomie provinciale, en passant par les honorables Lomer Gouin, Alexandre Taschereau, Maurice Duplessis et Paul Sauvé, c'est presque toujours de Québec que les autres provinces ont été mises en éveil.

Au sujet du traitement des minorités, les Canadiens français se sont toujours faits les apôtres de la justice et du respect des engagements pris. Ils ont lutté avec énergie pour le respect des droits de leurs propres minorités répandues dans les autres provinces. Ils ont de plus voulu payer d'exemple en accordant à la minorité anglaise et protestante de leur province tous les droits qu'elle pouvait exiger et même assez souvent plus qu'elle était en lieu d'espérer. Même au plus mauvais jours, alors que, dans les autres provinces, les minorités canadiennes-françaises voyaient leurs droits méconnus et violés, la province de Québec n'a pas voulu se départir de sa ligne de conduite. Il n'y a ainsi jamais eu chez elle de conflits ou de *question* de minorité. Cette attitude a fini par produire ses effets dans les autres provinces et même dans des pays étrangers qui ont examiné les solutions élaborées au Québec pour le règlement de ces épineuses questions.



I.O.A.

Henri Angers. *Le Christ en croix.*
(Église de Beauport).

LA MENACE DE L'AMÉRICANISATION

LE PÉRIL DE L'HEURE Cette magnifique affirmation du fait catholique ne peut nous faire oublier les diverses menaces qui ont surgi au cours de la première moitié du XXe siècle: relents de libéralisme et l'anticléricalisme à la mode de 1860, désireux d'affranchir notre peuple de ce qu'on appelle un monopole ecclésiastique sur la vie de l'esprit; audace de certains

jeunes qui veulent se dire évolués et qui supportent mal le frein de la religion et de la morale, qui se prétendent adultes, alors même que leur désir de liberté de penser et d'agir ne témoigne que de leur manque de maturité.

Ces explosions sporadiques ne constituent toutefois pas le plus grand danger religieux. Ce danger vient plutôt de la transformation des valeurs produite par certains courants qui menacent notre vie culturelle et religieuse: le matérialisme qui s'introduit surtout par voie des États-Unis.

LES ÉTATS-UNIS L'histoire des États-Unis est celle d'une étonnante réussite dont il existe peu d'exemples dans l'histoire du monde. Au cours des cinquante dernières années, cette nation, par sa croissance extrêmement rapide et son développement économique, est devenue la plus puissante de l'Univers. Par ses hommes d'affaires, par son commerce, elle en est venue à dominer l'économie mondiale, et par sa puissance militaire, elle joue un rôle décisif dans la politique internationale.

L'IDÉALISME AMÉRICAIN Le caractère du peuple américain présente un singulier mélange d'idéalisme et de matérialisme. Idéaliste, l'Américain croit au progrès; ses écoles, ses universités, sont parmi les plus belles et les plus grandes du monde. Il aime la culture; les musées, les orchestres symphoniques, les sociétés artistiques, littéraires, scientifiques, sont innombrables. Après la guerre de 1914, il a assuré la restauration de la cathédrale de Reims, le rétablissement de l'université de Louvain, la préservation de Versailles. Après la dernière guerre, il a donné des milliards pour reconstruire les pays dévastés et sauver leurs œuvres d'art. Bien qu'il y ait chez lui plus d'incroyants que partout ailleurs, il nourrit un profond sentiment religieux. Toutes les doctrines sont assurées de trouver de nombreux adeptes. Il possède à un haut degré le sens du prosélytisme, le goût de l'évan-

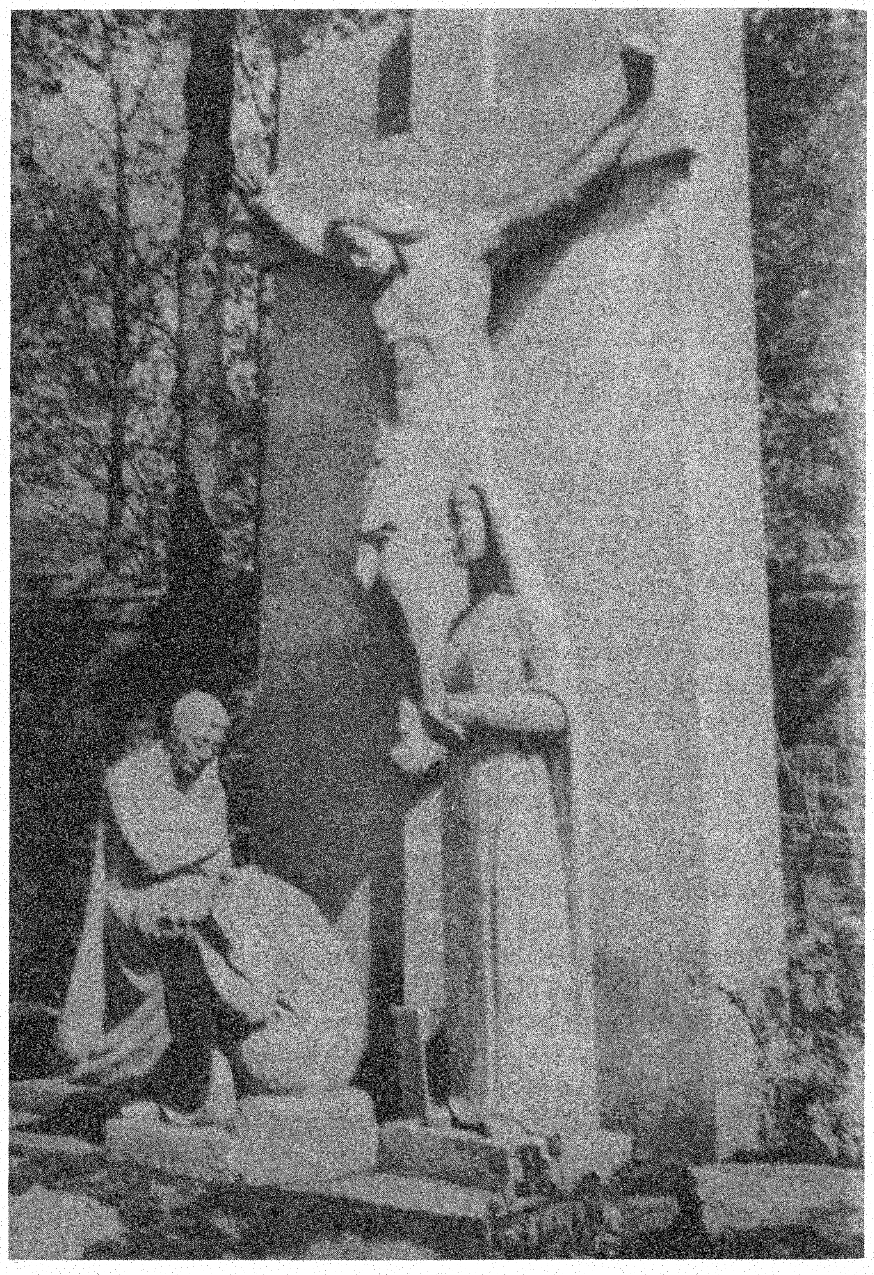
gélisation. Ses missionnaires, catholiques et protestants, couvrent le monde. Plus qu'aucun autre, l'Américain contribue aux œuvres religieuses, à l'œuvre pontificale de la Propagation de la Foi, par exemple.

LE MATÉRIALISME AMÉRICAIN

Le plus idéaliste des peuples peut-être, dans les motifs de son inspiration, l'Américain est probablement le plus matérialiste dans son appréciation des valeurs. Le pragmatisme, la religion de l'action, élaborée par Emerson et William James, a pénétré les esprits et les a amenés à tout évaluer en terme de rendement (efficiency). André Siegfried va jusqu'à dire de l'Américain : « C'est un apôtre qui parle en termes de dollars des choses de l'esprit ». Pour nombre d'Américains, la valeur et la dignité de l'homme se mesurent au nombre de ses dollars, à son niveau de vie. De là une poursuite effrénée de la richesse, l'établissement d'une morale, ou plutôt d'un amoralisme des affaires, dont les principes n'ont rien à voir avec ceux de la morale traditionnelle, l'utilisation d'une publicité dévergondée qui cherche à tirer l'œil, qui fait appel à tous les instincts de la nature humaine.

L'INFLUENCE AMÉRICAINE DU CANADA

Liés comme nous le sommes à nos puissants voisins, en rapports constants avec eux, il n'est pas surprenant que la mentalité américaine nous ait fortement atteints. Les Américains ne se sont pas contentés de placer des milliards dans nos industries. Ils ont suivi leur capitaux en nous envoyant leurs directeurs d'entreprises, leurs gérants, pour introduire leurs méthodes d'affaires, et leurs techniciens, pour améliorer les procédés. Les cadres de notre vie matérielle en sont venus à ne pas différer sensiblement de ceux d'outre-frontière. Les rues commerciales de nos villes présentent à s'y méprendre parfois l'aspect de villes américaines. Nos outils et instruments de travail sont les mêmes, l'ameublement de nos demeures n'est guère différent.



A.F.

Louis Parent. *Le Calvaire.*
(Oratoire Saint-Joseph, Montréal).

Le danger ne réside pas dans l'utilisation des manifestations matérielles du progrès mais dans l'acceptation des idées qui les font naître et les accompagnent.

« Les Canadiens français redoutent l'influence américaine plus peut-être que l'influence anglaise parce qu'ils ont des moyens politiques de lutter contre celle-ci, qui s'exerce au Canada, quand ils sont sans défense contre celle-là, qui pénètre leurs mœurs rapidement grâce au facteur géographique ouvrant une voie large aux infiltrations et contre lequel ils ne peuvent opposer que le facteur historique, c'est-à-dire leur traditionalisme. Ainsi, ils déplorent l'expansion prise par les journaux et les revues de provenance américaine, le rayonnement du cinéma imprégné d'esprit américain, la moralité douteuse de certains gestes, le relâchement du lien familial, la limitation des naissances, l'altération des mœurs par les habitudes de sans-gêne ou de laisser-aller, sinon de luxe et de prodigalité, qui pénètrent jusque dans les campagnes, la recherche de la richesse comme une fin. Ils condamnent, non pas tant le machinisme que l'estime où on le tient ; la standardisation parce qu'elle détruit la personnalité et répand le mauvais goût ; la prétention ou le manque d'un sens très français, le sens du ridicule ; les exigences d'une morale civique ; la recherche de solutions artificielles en matière économique ou sociale ; la substitution d'une culture essentiellement pratique aux spéculations de l'esprit ».

(Montpetit, *Reflets d'Amérique.*)

LA RÉSISTANCE A L'AMÉRICANISATION

Pour résister à l'envahissement de l'américanisation,

« l'essentiel est de nous pénétrer de cette vérité : il est possible de vivre en Amérique, d'utiliser le progrès américain — en gardant le droit de juger — et de rester français, et même de fortifier notre attitude française. Comprendre cela, c'est avoir gagné déjà la victoire ; autrement, nous serons la proie, par ignorance de toutes les invasions. Le jour où nous plierons la formule

américaine à notre génie français plutôt que de la subir, nous serons non seulement sauvés mais fortifiés.

« Pour cela, il faut nous attacher de toutes nos fibres à la culture. Nous disons: notre langue, nos institutions et nos droits, et ce sont autant de mots d'ordre précieux mais qui ne représentent rien sans la connaissance et sans la culture où ils se retrempent, où ils retrouvent leur signification. Ayant installé chez nous la culture, qui ne s'y trouve pas encore dans sa plénitude, l'ayant mise au service de nos traditions: religion, langue, droit, paroisse, famille, personnalité, nous n'aurons pas à craindre l'américanisme qui n'est un danger que si nous nous laissons dominer par lui plutôt que de le prendre en croupe dans notre course vers l'étoile. »

(Montpetit, *Reflets d'Amérique*).

EXERCICES

Répondez aux questions suivantes:

1. — Indiquez quels sont les trois principaux domaines dans lesquels l'épanouissement de notre culture s'est affirmé depuis 1900.

2. — Donnez les principales causes qui ont poussé les Canadiens français à s'instruire davantage.

3. — Donnez quelques chiffres démontrant les progrès de l'éducation depuis cinquante ans.

4. — Nommez les principaux genres d'écoles spécialisées fondées depuis cinquante ans.

5. — Quels buts les écoles d'éducation familiale se proposent-elles?

6. — Quel a été le principal propagandiste de cette formule d'éducation?

7. — Indiquez les principaux développements de l'enseignement classique.

8. — Comment nos universités ont-elles élargi le champ de leurs activités?

9. — Quelle conséquence la guerre de 1939 eut-elle sur le développement de nos universités?

10. — Décrivez brièvement l'organisation religieuse du Canada français.

11. — Indiquez quelques-uns des principales manifestations extérieures de notre vie religieuse depuis 1900.

12. — Nommez quelques propagandistes de l'Action Catholique en notre pays.

13. — Mentionnez quelques-unes de nos premières organisations d'Action Catholique.

14. — Quel est le fait dominant de notre histoire depuis un siècle?

15. — Comment, par le passé, le Canadien a-t-il su « porter la croix »?

16. — Comment continue-t-il à la porter?

17. — Nommez les principaux pays dans lesquels s'exerce l'action missionnaire des Canadiens?

18. — Donnez une idée du nombre des missionnaires canadiens au milieu du XXe siècle.

19. — Indiquez comment les Canadiens français ont joué un rôle assez important dans le domaine international.

20. — Nommez quelques hommes d'État canadiens-français qui se sont particulièrement distingués dans ce domaine.

21. — Nommez deux des domaines principaux dans lesquels les Canadiens français ont influencé particulièrement la politique canadienne.

22. — Indiquez les principales menaces actuelles à notre culture.

23. — Comment l'idéalisme américain se manifeste-t-il?

24. — Comment son matérialisme se traduit-il?

25. — Indiquez les principaux domaines où l'américanisation s'est installée chez nous?

26. — Comment menace-t-il nos mœurs?

27. — Quel moyen pouvons-nous prendre pour surmonter la menace de l'américanisation?

Exercices supplémentaires

LECTURES LIBRES

Groulx, *Histoire du Canada français,* Vol. IV, l'époque de l'indépendance, chapitre 5.

Montpetit, *Reflets d'Amérique.*

Collection « Que sais-je? » *Les États-Unis.*

Siegfried, *Le Canada, puissance internationale.*

Bourassa, *Le Canada apostolique.*

Bulliard, *Inuk.*



A.F.

Louis Parent. *Pieta.*
(Oratoire Saint-Joseph, Montreal).

CHAPITRE 26

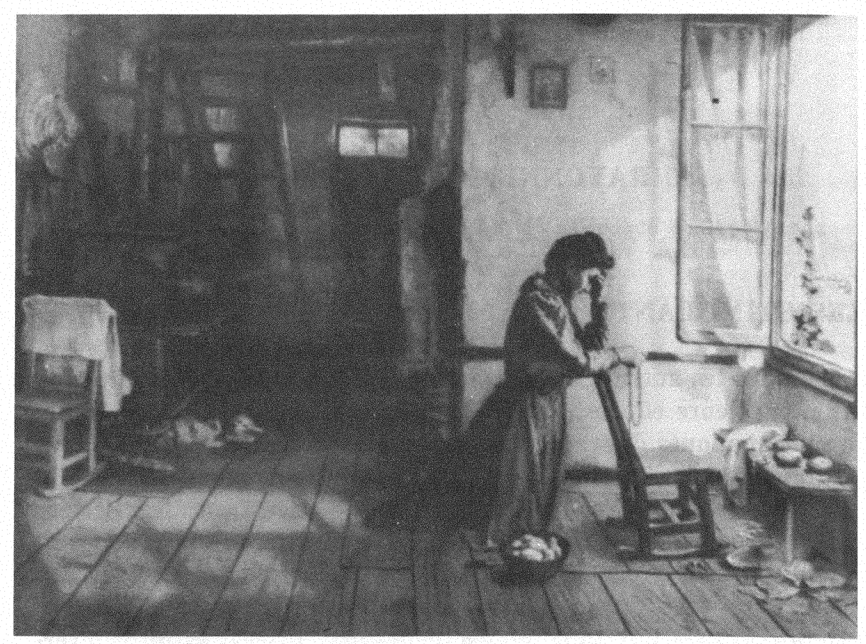
LE RAYONNEMENT LITTÉRAIRE

LA VIE LITTÉRAIRE, LA POÉSIE

LES STIMULANTS La vie littéraire canadienne depuis 1900 a fait preuve d'une activité sans cesse croissante: les auteurs se sont multipliés et le public s'est fait plus attentif à leurs efforts. Ainsi encouragés et stimulés, les écrivains se sont appliqués davantage à soigner leurs ouvrages. La fondation de groupements d'intellectuels: École littéraire de Montréal, Société du Parler français, Société des Écrivains, Action française, Société des Poètes, Sociétés d'Histoire; une critique littéraire plus éclairée, l'établissement, à partir de 1920, d'un enseignement supérieur des lettres dans nos universités, l'institution de concours et de prix littéraires: prix d'Action intellectuelle, prix littéraires du Gouvernement Provincial, prix des poètes, prix du roman; développement de la radio et de la télévision, grandes dévoreuses de textes, ont constitué autant de facteurs de progrès et de stimulants pour notre littérature.

L'ÉCOLE LITTÉRAIRE DE MONTRÉAL Notre siècle a été inauguré par un renouveau poétique dû à l'École littéraire de Montréal. Fondée en 1895, l'École réunissait prosateurs et poètes en un cercle littéraire, dans l'historique Château de Ramesay. En 1900, les meilleures pièces présentées par chacun de ses membres étaient réunies et publiées en volume sous le titre de *Soirées du Château de Ramesay.*

Le nouveau groupe littéraire abandonnait les thèmes patriotiques chers à l'École de Québec pour s'appliquer à décrire les sentiments de l'âme et les émotions intérieures. Pour la forme, il se rattache tantôt au romantisme, tantôt au Parnasse et au symbolisme français.



I.O.A.

Charles Huot. *Le Sanctus à la maison.*
(Musée de la Province, Québec).

Parmi les principaux poètes de l'École mentionnons: Gonzalve Desaulniers, l'artiste soigneux des *Bois qui chantent*; Charles Gill, dont le vers solide et robuste a donné le *Cap Éternité, Étoiles filantes*; Jean Charbonneau, l'historien de l'école, auteur de nombreux recueils de vers pleins d'images, mais souvent diffus: *Les Blessures, Les Prédestinés. La Flamme ardente, Tel qu'en sa solitude;* et surtout Émile Nelligan, Albert Lozeau, et Albert Ferland.

Émile Nelligan (1879-1941) possédait un tempéramment poétique. Sombré tôt dans la névrose, il a peu écrit. Sa poésie inspirée de Verlaine, Beaudelaire ou Rollinat, nous a cependant laissé quelques-uns des plus beaux vers de notre littérature: *Mon Âme,* le *Vaisseau d'or,* la *Romance du vin,* etc...

Cloué presque toute sa vie sur un lit de souffrance, Albert Lozeau (1878-1924) a trouvé un dérivatif à ses douleurs dans la poésie. Il y a voulu aussi chanter la nature qu'il contemplait par la fenêtre de sa chambre. Son œuvre tient en quelques recueils soignés: *L'Âme solitaire,* le *Miroir des jours, Les Images du pays,* et trois séries de poèmes en prose, *Billets du Soir.*

Albert Ferland, dans la série *Le Canada Chanté,* composée des *Horizons, Le Terroir, L'Âme des Bois, La Fête du Christ à Ville-Marie,* s'est appliqué à chanter la terre et la forêt canadienne avec une simplicité un peu sèche, mais agréable et touchante.

L'influence de l'École de Montréal atteignit même certains poètes de la génération précédente, tels Fréchette et Lemay dont les dernières œuvres en portent l'empreinte. Elle est évidente chez Nérée Beauchemin. L'inspiration de Beauchemin est la même que celle des poètes de l'école de Québec: la terre, le clocher, la race, mais sa forme se rapproche de celle de l'école de Montréal dans *Floraisons Matutinales* et surtout dans *Patrie intime.*

LA JEUNE POÉSIE A l'École littéraire de Montréal, succédèrent vers 1920, de nouvelles tendances inspirées de Claudel. Valéry, Paul Fort, Apollinaire et autres poètes français modernes. Beaucoup de jeunes s'adonnèrent à la poésie suivant les formes traditionnelles ou en recherchant des formes nouvelles allant jusqu'au vers libre et à l'hermétisme. Ces poètes nouveaux ont souvent révélé de véritables dons au milieu de leur inexpérience. Après la publication d'un ou deux recueils, plusieurs se sont lassés, et ont délaissé les muses sans avoir donné la mesure de leur talent. D'autres ont persévéré et notre histoire littéraire retiendra les noms de Lionel Léveillé (*La Claire Fontaine*), René Chopin (*Le Cœur en Exil, Dominantes*), Louis Dantin (*Le Coffret de Crusoë*), Saint-Denys Garneau (*Regards et Jeux dans l'Espace*), Rina Lasnier (*Images et Proses*), Anne Hébert (*Songes en Équilibre*), Roger Brien (*Souvenirs d'enfants, Chants d'amour*), Cécile Chabot (*Vitrail*).

Une place plus large doit être réservée à Alfred DesRochers, le rénovateur de la poésie du terroir dont le recueil *A l'Ombre de l'Orford* contient des poèmes de haute classe: *Hymne au Vent du Nord, Soir d'été, Prière*; à Paul Morin, parnassien attardé mais versificateur habile, auteur du *Paon d'Émail* et de *Poèmes et Cendres d'or;* et surtout à Robert Choquette, véritable poète dont les premiers essais, *A travers les vents* et *Pensées nouvelles,* révélaient un talent précoce et hardi qui s'est épanoui dans *Metropolitan Museum* et surtout dans *Suite Marine,* traversé d'un puissant lyrisme qui atteint souvent au souffle épique.

L'HISTOIRE

L'HISTOIRE Dans toute la production littéraire du dernier demi-siècle, c'est l'histoire qui a tenu la vedette. Histoires générales ou particulières, histoires régionales, monographies, biographies, se sont succédé à un rythme rapide. Une meilleure formation technique de nos historiens, des dépôts d'archives enfin organisés et plus largement ouverts, des bibliothèques mieux pourvues et favorisant la recherche, ont permis un renouvellement de cette science en apportant des précisions ou des corrections nécessaires aux ouvrages précédents. Les luttes nationales ont aussi incité à une étude plus minutieuse du passé afin de connaître davantage les fondements de nos droits et les ressorts de notre survivance.

THOMAS CHAPAIS Parmi plusieurs douzaines d'historiens, certains noms ressortent tout particulièrement. En tout premier lieu, vient celui de Thomas Chapais. Dans les huit volumes de son *Cours d'Histoire du Canada,* il a étudié la période de 1760 à 1867. C'est une histoire politique écrite avec probité, conscience, dans un esprit que d'aucuns ont trouvé un peu loyaliste. Son *Montcalm* renferme quelques-unes des plus belles pages de la prose canadienne. Son œuvre la plus réussie est sans doute son *Jean Talon.*

I.O.A.

Charles Huot. *Le « père » Godbout.*
(Musée de la Province, Québec).

Galerie Nationale

Horatio Walker. *Bœufs à l'abreuvoir.*
(Galerie Nationale, Ottawa)

LE CHANOINE LIONEL GROULX

Après 1920, la vedette dans le domaine de l'histoire est allée à l'abbé Lionel Groulx. Ses cours d'histoire à l'Université de Montréal et de nombreuses études publiées dans des revues ont fourni la matière de ses ouvrages: *Nos luttes constitutionnelles,* La *Confédération canadienne.* La *Naissance d'une race, Lendemains de Conquête, Vers l'émancipation, l'Enseignement français au Canada, La Découverte du Canada, Notre Maître le Passé, l'Indépendance du Canada, Notre Grande Aventure.*

« M. l'abbé Groulx construit une œuvre qui est traversée par un souffle fervent de patriotisme. Un vif sentiment national, celui de la défense et de la survivance française au Canada, anime tous les travaux de l'historien. Au surplus, M. Groulx a le tempérament oratoire, ce qui communique à sa prose une flamme qui lui vaut des lecteurs enthousiastes. D'autres lecteurs préféreraient une histoire moins pénétrée d'éloquence et davantage objective. L'historien fait volontiers le procès de la politique britannique ou anglaise au Canada. Ce point de vue, combiné avec un nationalisme ardent, apparaît souvent comme une thèse systématique où se satisfait le patriotisme, mais où la méthode scientifique de l'histoire ne trouve pas toujours son compte.

« C'est l'historien obsédé par notre problème de survivance et de défense française, que l'on retrouve dans les œuvres proprement oratoires de l'abbé Groulx, comme *Dix ans d'Action française* (1926), *Orientations* (1935), *Directives* (1937), dans des œuvres du terroir, comme *Les Rapaillages* (1916), *Chez nos Ancêtres* (1920) et dans les romans, *l'Appel de la Race* (1922) et *Au Cap Blomidon* (1932), que l'auteur a signés du nom de plume Alonié de Lestres.

« Dans tous ces ouvrages se retrouvent, avec le don puissant d'émotion de l'abbé Groulx, ses thèses d'action nationale, et tout particulièrement la prose oratoire, parfois trop abondante, qui caractérise sa manière. »

(Mgr Camille Roy, *Manuel d'Histoire de la Littérature Canadienne.*)

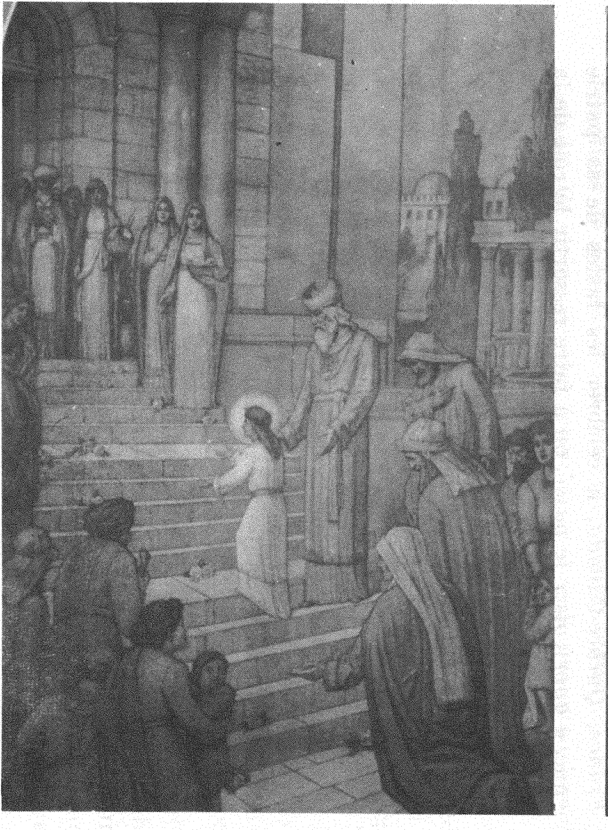
L'abbé Groulx a couronné son œuvre par une *Histoire du Canada français,* publiée de 1949 à 1952, synthèse écrite avec amour et ferveur.

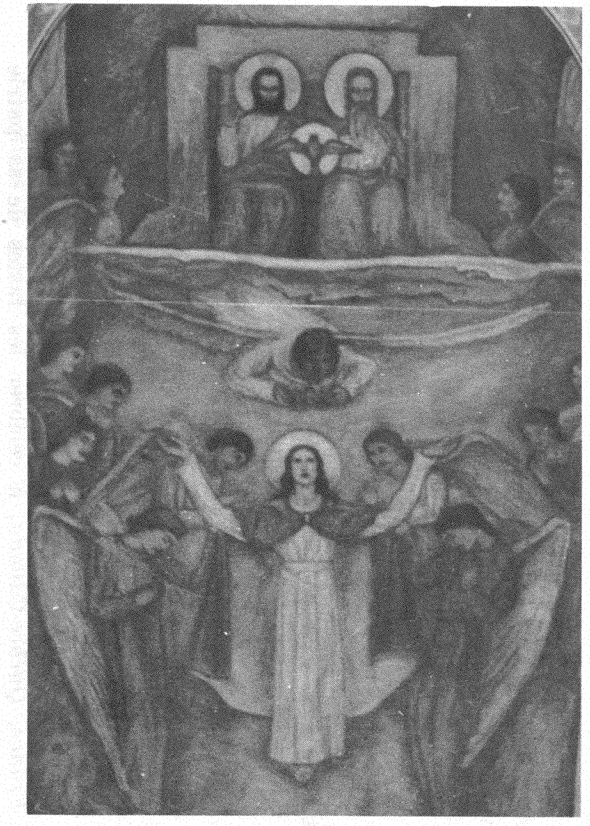
L'abbé Groulx restera dans notre histoire littéraire et nationale comme l'une des principaux artisans individuels du renouveau patriotique au XXe siècle.

AUTRES HISTORIENS A côté de ces deux noms qui dominent notre littérature historique, il faut encore citer ceux de quelques historiens remarquables: Jean Bruchési, qui, dans des synthèses précises et attrayantes: *Histoire du Canada pour tous, Canada, réalités d'hier et d'aujourd'hui,* a vulgarisé la connaissance de notre histoire dans le grand public; Mgr Albert Tessier, l'un des initiateurs du régionalisme, qui s'est appliqué dans ses ouvrages: *Trois-Rivières, Les Forges du Saint-Maurice, Ceux qui firent notre pays, Pélerinages dans le passé, Canadiennes, Neuve-France, Québec-Canada,* à célébrer les fastes de sa patrie trifluvienne, *à apprivoiser le passé,* ou à faire ressortir le rôle de la femme et de la mère canadienne dans notre histoire.

Parmi les nombreux autres historiens qui se sont penchés sur nos annales, il faut mentionner: l'abbé Auguste Gosselin, qui a étudié notre histoire religieuse; Mgr Amédée Gosselin auteur de la classique monographie: *l'Instruction au Canada sous le Régime français*; l'abbé Ivanhoe Caron, historien de la *Colonisation de la Province de Québec*; le Père Édouard Lecompte, qui a décrit l'œuvre des Jésuites, les archivistes Pierre-Georges Roy, Zoël Massicotte, Gustave Lanctôt, Séraphin Marion, Noël Fauteux, Aegidius Fauteux, Antoine Roy, qui ont particulièrement fouillé certains faits de notre histoire.

Dans le domaine de la biographie, la palme revient à Alain Grandbois, qui, dans *Né à Québec: Louis Jolliet,* a produit une œuvre de haute valeur artistique. Oeuvres de mérite aussi que celles de Raymond Douville (*La vie aventureuse d'Arthur Buies*), de Pierre Daviault (*La Grande aventure de Lemoyne d'Iberville, Le Baron de*





A.F.

Ozias Leduc. *La Présentation de la Vierge.* **Ozias Leduc.** *Le Triomphe de la Vierge.*
(Église de N.-D. de la Présentation, Shawinigan-Sud).

Saint-Castin), de Juliette Lavergne (*La vie gracieuse de Catherine Tekakwitha*), de Marie-Claire Daveluy (*Jeanne Mance*), d'Eugène Lapierre (*Calixa Lavallée*), de Donatien Frémont (*Mgr Taché, Pierre Radisson, Mgr Provencher.*)

L'école historique actuelle est surtout représentée par Marcel Trudel (*L'influence de Voltaire au Canada, L'Église sous le régime militaire, Chiniquy*) et par Guy Frégault, (*Iberville le Conquérant, François Bigot, Le Grand Marquis, La Civilisation de la Nouvelle-France, La Guerre de la Conquête*), qui s'est créé une réputation d'historien probe et consciencieux.

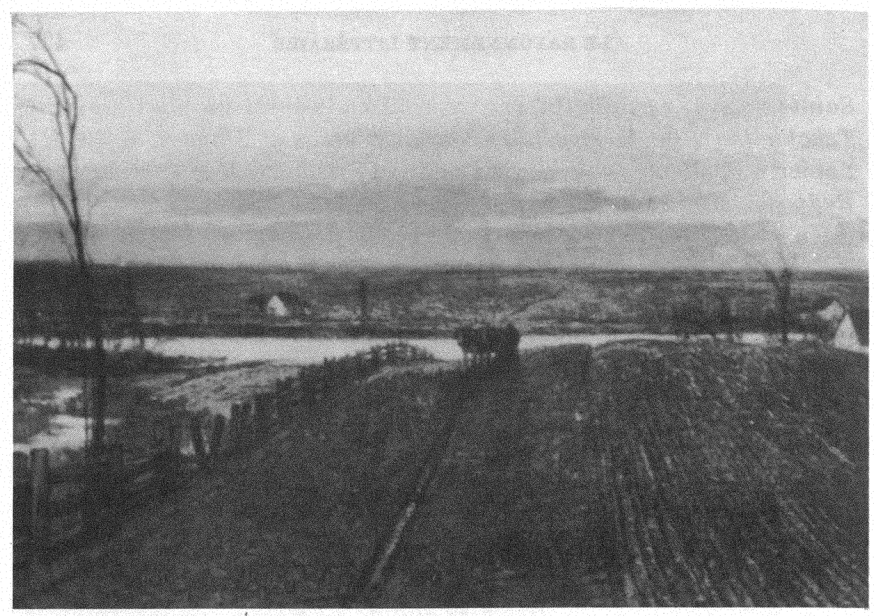
PHILOSOPHES, ÉCONOMISTES, JOURNALISTES

La littérature philosophique a produit un maître, Mgr Louis-Alphonse Paquet, auteur de *Commentaires sur Saint-Thomas,* du *Droit Public de l'Église* et de six volumes d'*Études et appréciations*. Son œuvre s'appuie sur une doctrine solide et est exposée en un style souple, élégant et très littéraire.

Après les essais d'Errol Bouchette, Edmond de Nevers, Léon Gérin, l'économie politique a produit Édouard Montpetit qui a représenté cette science avec autorité. La doctrine sociale de l'Église a été surtout exposée par le père Joseph-Papin Archambault, directeur de l'École Sociale populaire et des Semaines Sociales du Canada.

Notre journalisme se ressent assez fortement de l'influence américaine. Il est le plus souvent devenu anonyme avec une forte tendance à n'être qu'une presse d'information, certains organes s'adonnent nettement à la recherche de la sensation.

Parmi la foule, certains noms ressortent: ceux d'Olivar Asselin, de Jules Fournier, d'Omer Héroux, de Georges Pelletier, de Jules Dorion et, par-dessus tous, celui d'Henri Bourassa qui s'est identifié pendant trente ans avec le *Devoir*.



I.O.A.

Ozias Leduc. ***Labour d'automne.***
(Musée de la Province, Québec).

LE ROMAN

LE ROMAN Malgré de multiples tentatives, le roman canadien n'avait encore produit aucune œuvre marquante lorsque parut un chef-d'œuvre, *Maria Chapdelaine,* de Louis Hémon. Écrit au Canada, par un Français, œuvre d'une technique supérieure, rédigée dans une langue souple et riche, il a exercé une profonde influence sur nos écrivains en leur indiquant la richesse inépuisable de la vie canadienne comme thème de leurs œuvres.

Robert de Roquebrune a abordé le roman historique dans *Les Habits Rouges, d'Un Océan à l'autre,* et le roman psychologique dans *Les Dames Le Marchand.* Harry Bernard, dans *L'Homme tombé, La Terre vivante, La Maison vide, La Ferme des Pins, Juana, mon*

aimée, Dolorès, a voulu peindre la vie rurale et ses mœurs. Léo-Paul Desrosiers, avec *Âmes et Paysages, Nord-Sud, Les Engagés du Grand Portage, Les Opiniâtres,* a ressuscité certaines époques et certains types de notre histoire; tout comme Damase Potvin, dans *L'Appel de la Terre, Le Membre, Le Français, La Robe-Noire, La Rivière-à-Mars,* son meilleur ouvrage, et *Peter McLeod.* Michelle Le Normand a écrit *Le Nom dans le bronze, La plus belle chose du monde, La Maison aux Phlox.*

Romans poétiques, œuvres à la fois étranges et puissantes que celles de l'abbé Félix-Antoine Savard, *Menaud, Maître-draveur, L'Abatis, La Minuit, Le Barachois.* Oeuvres de poète aussi que les nouvelles de Félix Leclerc, *Adagio, Allegro, Andante, Dialogues d'hommes et de bêtes, Pieds-nus dans l'aube.*

A partir de 1930, une tendance nette vers le réalisme, inspirée plutôt de Sinclair Lewis que du réalisme français, a produit des œuvres marquantes: Claude-Henri Grignon en ouvrit la liste avec *Un Homme et son péché* et le *Déserteur.* Ringuet (Dr Philippe Panneton) après *30 Arpents,* bifurqua vers l'histoire, *Un Monde était leur empire, L'Amiral et le Facteur,* pour revenir au roman avec *Fausse Monnaie,* et *Le Poids du Jour.* Germaine Guèvremont a donné *Le Survenant, Marie-Didace, En pleine Terre,* et Roger Lemelin, *Au pied de la Pente douce, Les Plouffe.* C'est à Gabrielle Roy cependant que revient l'honneur d'être le premier auteur canadien à atteindre la célébrité internationale avec *Bonheur d'Occasion.* Elle a depuis écrit *La Petite Poule d'eau, Rue Deschambault,* et *Alexandre Chenevert,* œuvres dans lesquelles la maturité de son talent s'est affirmée.

L'INFLUENCE DE LA RADIO ET DE LA TÉLÉVISION

L'avènement de la radio après 1920, et de la télévision en 1952, a donné une vive impulsion à nos lettres, en réclamant sans cesse des textes de plus en plus nombreux, adaptations ou œuvres originales. Un genre nouveau est né, le radio-roman, et le télé-roman. Parmi un grand

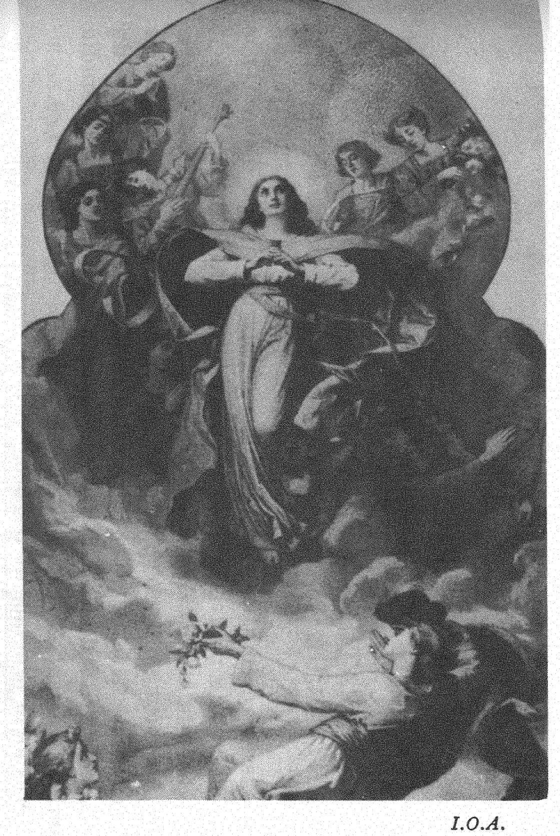
nombre de productions fort inégales, il faut en citer quelques-unes qui ont particulièrement réussi à évoquer la vie, et qui l'ont exprimée avec aisance et valeur littéraire; celles de Claude-Henri-Grignon (*Un homme et son péché, Les belles histoires des pays d'En Haut*), de Germaine Guèvremont (*le Survenant, Au chenal du Moine*), d'André Giroux (*14 Rue de Galais*) de Guy Dufresne (*Cap aux Sorciers*), de Roger Lemelin (*La Famille Plouffe, En Haut de la Pente Douce*), d'Édouard Beaudry (*Rue Principale*). Le poète Robert Choquette s'est révélé le plus constant et le plus distingué de nos auteurs de la radio et de la télévision. Après s'être initié quelque peu au genre par un roman d'une excellente tenue, *La Pension LeBlanc,* il commença la série de ses œuvres radiophoniques par des sketches publiés sous le titre collectif de *Le fabuliste La Fontaine à Montréal,* puis donna *Le Curé de Village, Les Velder, Métropole, La Pension Velder.*

C'est à la télévision qu'est due en grande partie la renaissance du théâtre au Canada français. Après avoir connu une belle vitalité au XIXe siècle, il avait dû s'effacer presque totalement devant le cinéma. Les quelques rares troupes qui avaient survécu se limitaient au répertoire traditionnel ne présentant à peu près pas d'œuvres nouvelles. La radio donna un premier stimulant qui devint décisif avec l'avènement de la télévision. Nombre d'auteurs ont depuis travaillé pour le théâtre régulier ou le théâtre des ondes. Deux noms dominent le genre. Gratien Gélinas, créateur de *Fridolin,* le type du gavroche, *de Tit-Coq* et de *Bousille et les Justes,* et Marcel Dubé auteur remarqué de *Zone, Chambre à louer, Pour cinq sous d'amour, Médée, Au temps des lilas.* Joignons à ces noms, ceux d'Eugène Cloutier, d'Yves Thériault, d'André Laurendeau.

Après un début plutôt lent, notre littérature est désormais en plein développement et déjà certaines œuvres attirent l'attention de l'étranger.

A.F.

Ozias Leduc. *L'Annonciation.*
(Église N.-D. de la Présentation, Shawinigan-Sud)



I.O.A.

Ozias Leduc. *L'Assomption.*
(Église de Saint-Hilaire de Rouville).

LES SCIENCES

LA LITTÉRATURE SCIENTIFIQUE

Le développement des sciences a été plutôt tardif chez les Canadiens français et la plupart de nos instituts scientifiques sont assez récents. Les sciences naturelles attirèrent d'abord nos chercheurs. Le mouvement doit son initiation à l'abbé Provencher, fondateur du *Naturaliste canadien* et auteur de *La Flore canadienne.* Son œuvre fut continuée par l'abbé Huard, auteur de plusieurs traités de sciences naturelles et directeur pendant trente-cinq ans du *Naturaliste canadien.* C.-E. Dionne s'adonna à la zoologie et étudia particulièrement *Les oiseaux de la province de Québec,* et *Les mammifères de la province de Québec.*

Le Frère Marie-Victorin, déjà connu comme un agréable conteur (*Récits Laurentiens*) s'attira une renommée qui dépassa nos frontières avec sa monumentale *Flore Laurentienne.* C'est à son activité incessante qu'est due l'organisation du *Jardin Botanique* de Montréal. Il a été l'un des plus actifs propagandistes du développement scientifique chez nous.

Depuis lors, les initiatives fécondes se sont manifestées, depuis la fondation de l'*Institut de Radium* et de l'*Institut Pasteur* et de plusieurs écoles de haut savoir, jusqu'à l'organisation de l'*A.C.F.A.S.* ou *Association Canadienne française pour l'avancement des sciences.* De nombreuses équipes de jeunes savants se consacrent à des travaux sur le cancer, les maladies du cœur, celles du système nerveux. D'autres poursuivent des recherches en biologie, en ethnologie, en physique. Ils contribuent par leur action à enrichir notre vie culturelle.

EXERCICES

Répondez aux questions suivantes:

1. — Indiquez quelques-unes des circonstances qui ont favorisé l'essor des lettres canadiennes depuis un demi-siècle.
2. — Qu'était l'École littéraire de Montréal?
3. — Nommez-en les membres les plus remarquables.
4. — Nommez les trois principaux représentants de notre jeune poésie et une œuvre de chacun d'eux.
5. — Quels sont nos deux principaux historiens depuis 1900?
6. — Quel est le caractère principal de l'œuvre de chacun.
7. — Nommez un écrivain qui s'est adonné à la philosophie, à l'économie politique.
8. — Quel est notre plus remarquable journaliste depuis 1900?
9. — Nommez cinq de nos romanciers les plus remarquables en indiquant une œuvre de chacun d'eux.
10. — Qui a écrit les ouvrages suivants:
    Les Habits Rouges, Dolorès, Les Engagés du Grand Portage, Menaud, Maître-draveur, Pieds-nus dans l'aube, Un Homme et son péché, 30 Arpents, le Survenant, Les Plouffe, Bonheur d'occasion.
11. — Quelle influence la radio et la télévision ont-elles eue sur le développement des lettres canadiennes?
12. — Nommez deux auteurs dramatiques.
13. — Nommez quelques initiateurs du mouvement scientifique.
14. — Quelle est l'œuvre principale du Frère Marie-Victorin?

Exercices supplémentaires

LECTURES LIBRES:

Roy, *Manuel d'histoire de la littérature canadienne.*

Baillargeon, *La littérature canadienne.*

CHAPITRE 27

LE RAYONNEMENT ARTISTIQUE

L'ARCHITECTURE

L'ARCHITECTURE TRADITIONNELLE Le goût de l'architecture archéologique qui était devenu à la mode au siècle dernier, s'était continué après 1900. On persista à ériger des édifices inspirés de styles étrangers, ne cadrant pas toujours avec notre paysage, mal adaptés parfois à leur usage, ou révélant plus de prétentions que de goût véritable. La fondation des écoles de Beaux-Arts, en 1922, et de celle d'architecture de Montréal, une vigoureuse compagne menée par l'abbé Jean-Thomas Nadeau, secondé par M. Gérard Morisset, eurent pour résultat d'amener les architectes à des conceptions plus justes.

LA RÉACTION L'architecte Omer Marchand, de Montréal, avait déjà amorcé une réaction par un retour à l'architecture classique (église de Sainte-Cunégonde, Institut pédagogique, Maison-Mère de la Congrégation de Notre-Dame, cathédrale de Saint-Boniface). En 1922, débutèrent les importants travaux de l'Oratoire Saint-Joseph et de la basilique de Sainte-Anne de Beaupré. N'étant pas limités par un budget modique, les architectes purent éviter l'usage du simili, du trompe-l'œil. Les plans de l'Oratoire Saint-Joseph modifiés au cours de la construction, ont abouti à un ensemble un peu composite mais imposant, dont la principale caractéristique est de posséder l'une des plus grandes coupoles du monde. Sainte-Anne de Beaupré, œuvre de l'architecte Audet, possède plus d'unité et une majesté qui convient à ce lieu célèbre de pèlerinage.

En 1925, Ernest Cormier dressa les plans de la nouvelle Université de Montréal avec simplicité et franchise pour réaliser « un ensemble agréable par la clarté de son ordonnance et par sa distinction ». Un autre progrès important fut accompli dans la



I.O.A.

Suzor-Côté. *Le vieux fumeur.* **Henri Julien.** *Étoffe du pays.*

(Musée de la Province, Québec).

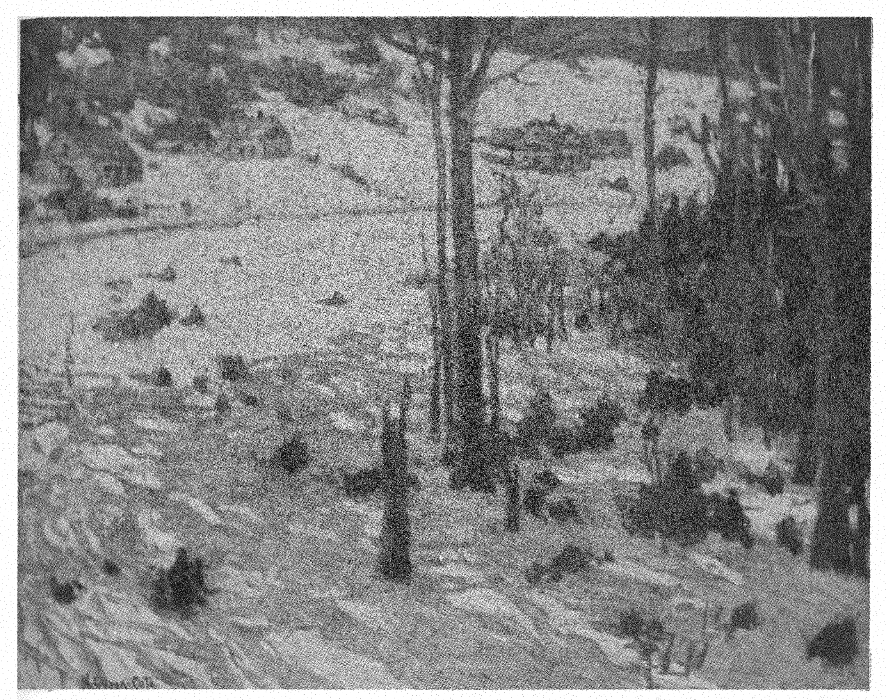
construction de la nouvelle église de Matane, en 1933. Les architectes Paul Rousseau et Philippe Côté ont réalisé là, au dire de M. Morisset, le monument le plus français construit chez nous depuis un siècle. Le même éloge s'applique aux demeures particulières érigées par Lucien Parizeau et dont la maison Larocque, à Outremont, est un exemple typique.

LA NOUVELLE ARCHITECTURE A partir de 1935, le bénédictin dom Bellot a exercé une influence considérable sur notre architecture. Son style de brique et de béton, inspiré du XVIe siècle flamand a connu une assez grande vogue pendant une dizaine d'années. Ce style se remarque par sa simplicité et l'usage des matériaux modernes. Le coupole de l'Oratoire Saint-Joseph, le monastère de Saint-Benoit-du-Lac, œuvres de Dom Bellot, et certaines églises d'Adrien Dufresne constituent les meilleurs exemples de ce style.

En même temps qu'une tendance vers un retour à notre ancienne architecture paysanne dans la construction de résidences privées, se dessine un mouvement vers l'élaboration d'un style moderne dans nos édifices publics. Parmi les belles réalisations des dernières années, mentionnons celles de Lucien Parent (Noviciat des Pères de Sainte-Croix, à Pierrefonds), de Deshaies (École d'agriculture de Nicolet), d'Henri Tremblay (Baptistère de Limoilou), plusieurs édifices scolaires disséminés dans la province, certains pavillons de la cité universitaire de Québec, qui recherchent la beauté dans la simplicité des lignes et la parfaite adaptation à leurs fins particulières.

LA SCULPTURE

PHILIPPE HÉBERT Tant par l'ampleur que par la qualité de son œuvre, Philippe Hébert a été le grand maître de la sculpture canadienne. Élève de Napoléon Bourassa d'abord, il alla ensuite parfaire sa formation à Paris.



Galerie Nationale

Suzor-Côté. *Paysage d'hiver. (Galerie Nationale, Ottawa).*

« Hébert reflète fidèlement l'art français de 1875 et le prolonge jusqu'aux environs de 1900. Il connaît à fond son métier; il a de la facilité, il possède plus que des lueurs sur l'histoire du Canada et craint l'anachronisme sous toutes ses formes; il a du tempérament, c'est-à-dire une sorte de vivacité contenue par le souci de *faire vrai.* Le *Salaberry* et le *Frontenac* du Parlement de Québec, le *curé Mignault* à Chambly, le *Maisonneuve* de la Place d'Armes à Montréal, le *Pêcheur à la nigog* sont des œuvres si vraisemblables que toute autre représentation de ces personnages paraîtrait mensongère aux yeux du public. Il faut en dire autant de certains groupes de Philippe Hébert (*Sans merci, Halte dans la forêt, Lambert Closse ...*), si parfaitement étudiés qu'ils se gravent dans la mémoire à la ma-



I.O.A.

Suzor-Côté. *La bénédiction des érables. (Musée de la Province, Québec).*

nière de ces mélodies populaires que les siècles ont polies sans leur enlever leur fraîcheur. »

(Gérard Morisset, *Coup d'œil sur les arts en Nouvelle-France*).

En plus de ces œuvres, signalons encore les monuments de *Mgr* de *Laval,* à Québec, de *Mgr Bourget,* de *Jeanne Mance,* d'*Édouard VII,* à Montréal, de la *reine Victoria,* de *Georges-Étienne Cartier,* de *John Macdonald,* à Ottawa, de *Madeleine de Verchères,* à Verchères, de *Le Gardeur de Repentigny,* à Mascouche.

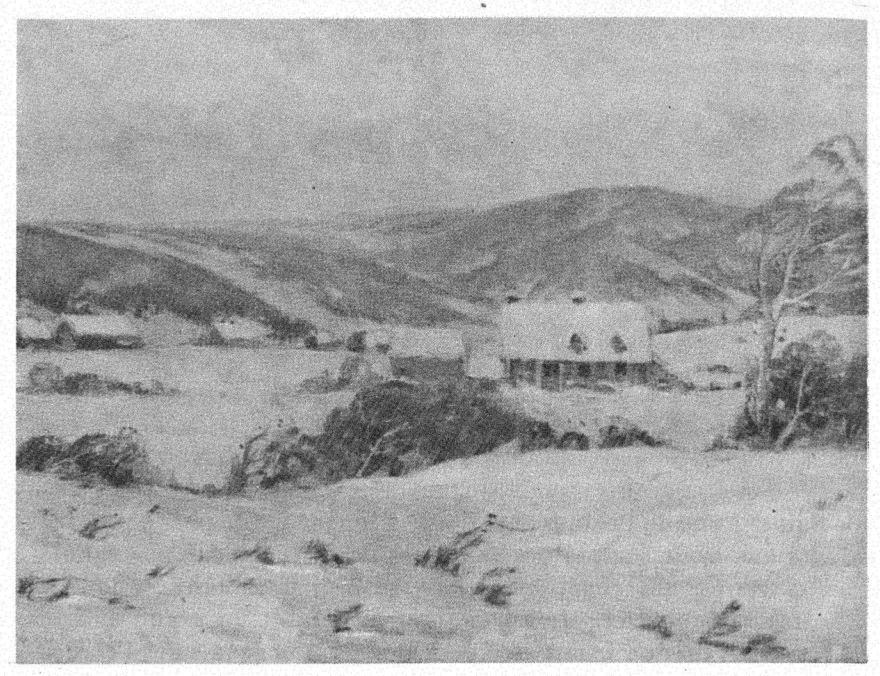
SCULPTEURS CLASSIQUES Henri Hébert a continué la tradition paternelle et s'est distingué par ses statues de *LaFontaine,* d'*Abraham Martin* et d'*Évangéline.* Alfred Laliberté s'est fait un renom enviable avec son *Monument à Dollard* et celui de *Louis Hébert.* Nous lui devons encore plus de deux cents bronzes illustrant les *légendes, coutumes, métiers* et *types* de la Nouvelle-France.

Depuis quelques années, un groupe de jeunes artistes a renouvelé notre sculpture. Parmi les œuvres les plus significatives, signalons celles d'Émile Brunet (*Frontons et bas reliefs* du Musée de la Province de Québec) ; de Marius Plamondon (*Chapelle du Noviciat des Clercs de Saint-Viateur,* à Joliette), à l'art à la fois expressif, simple, hardi ; de Louis Parent (*Chemin de croix de l'Oratoire Saint-Joseph, frise historiée de Sainte-Anne de Beaupré*), admirables d'ordre et de mouvement.

LES ARTISTES DU TERROIR

A côté de ces artistes d'école, la vieille tradition de nos artisans du terroir se continuait surtout avec Louis Jobin (1845-1928), de Sainte-Anne de Beaupré, qui dans sa longue vie de plus de quatre-vingts ans avait sculpté des centaines de statues pour nos églises, nos calvaires, nos cimetières. Dans sa grande humilité, Jobin se disait simple ouvrier. Mais c'était un artiste et un grand artiste. Il possédait un don insurpassé pour donner à chaque sujet l'expression naturelle: ses anges avaient quelque chose de céleste, un visage inspiré, une tenue aérienne; ses apôtres s'animaient d'une vigueur vraiment apostolique; ses Vierges étaient sculptées avec une délicatesse de touche incomparable. *L'Ange à la lyre,* du Musée des Arts de Toronto ; *Notre-Dame des Sept Douleurs, Saint Mathieu, Le Christ Couronné d'épines,* à la Galerie Nationale d'Ottawa ; l'*Ange à la trompette,* au Musée Provincial de Québec ; son *Saint Georges terrassant le Dragon,* à Saint-Georges de Beauce, sa colossale statue de *Notre-Dame du Saguenay,* au Cap Trinité, ne constituent que quelques exemples de son art.

Élève de Jobin, Henri Angers, de Québec, continua la tradition. Ses plus belles œuvres se trouvent dans l'église de Beauport, où l'on peut admirer plusieurs de ses statues et surtout une *Cène* qui témoigne d'un grand talent. Villeneuve et Vallière, de Saint-Romuald, ont été les émules d'Angers. C'est à Villeneuve qu'est due la décoration d'une trentaine d'églises du Québec, en particulier de la cathé-



Galerie Nationale

Clarence Gagnon. *Hiver laurentien. (Galerie Nationale, Ottawa).*

drale de Chicoutimi, de la basilique de Québec, du palais de Justice et du musée de Québec, du monastère de Saint-Benoit-du-Lac et de toute l'église Saint-Dominique de Québec.

NOTRE ART PAYSAN Malgré ces artistes, notre art paysan semblait s'acheminer vers la décadence, lorsque survint la crise de 1929. Plusieurs villageois, chômeurs malgré eux, tentèrent d'employer leurs loisirs forcés en s'essayant à la sculpture sur bois. Parmi eux, se distinguèrent les frères André, Jean-Julien et Médard Bourgault, de Saint-Jean-Port-Joli. De leur ciseau sortit une amusante population paysanne et des scènes populaires pleines de gaîté et de saveur. Les touristes s'arrachèrent

bientôt les figurines des Bourgault. André et Jean-Julien se spécialisèrent dans les œuvres de type folklorique et Médard s'orienta vers la sculpture religieuse.

Par les soins du gouvernement provincial, l'atelier des Bourgault est devenu une école artisanale d'où sont sortis plus de cent cinquante artisans.

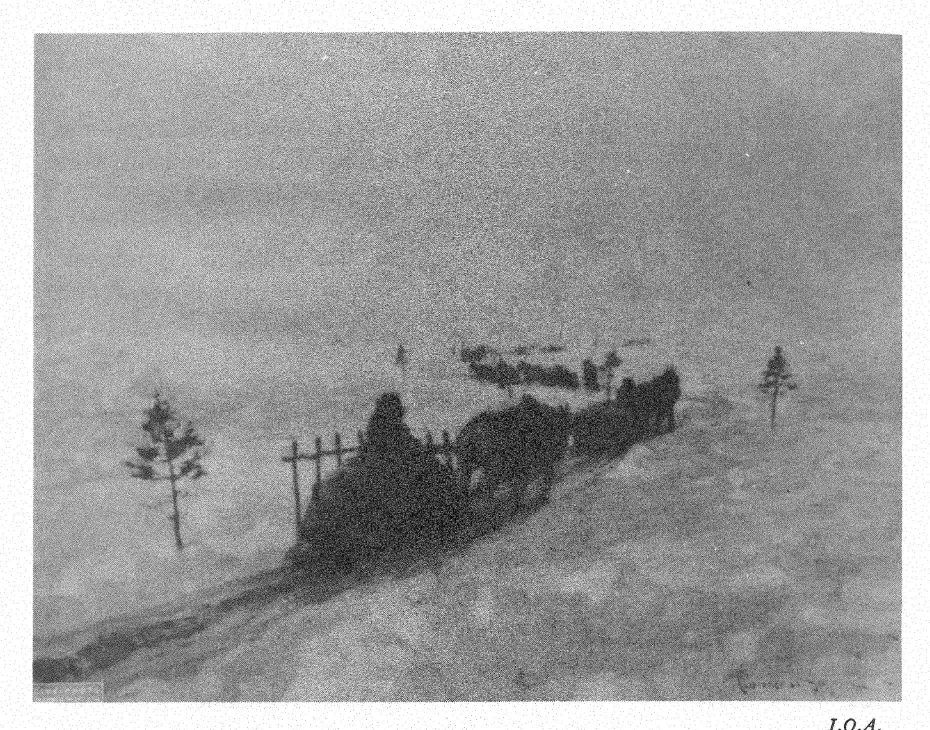
Au nom des Bourgault, joignons celui de Léo Arbour de la Pointe-du-Lac, autre artiste prolifique qui continue dans la région trifluvienne la tradition des Bolvin et des Hardy.

LA PEINTURE

CHARLES HUOT ET WALKER

Au début du siècle, Charles Huot était notre peintre le plus renommé. Après un long séjour en Europe, où il avait étudié avec Cabanel, il était rentré au pays en 1898 pour se voir confier la réalisation de grands ensembles, décoration picturale de Parlement provincial (*Notre Histoire, Le Premier Parlement de Québec, Le Conseil Souverain, la Source,*) les toiles des voûtes de Saint-Sauveur de Québec, les peintures de l'église de Carleton. Parmi un grand nombre d'autres œuvres, mentionnons: *Labour d'Automne,* le *Sanctus,* le *Père Chatigny* et le *Père Godbout.* Un élève de Huot, Antonio Masselotte s'est spécialisé dans la peinture historique.

En même temps que Charles Huot, la région de Québec possédait Horatio Walker, anglais d'origine, mais français de formation et canadien-français d'inspiration. Dans son atelier de l'île d'Orléans, il a brossé, en s'inspirant de l'art de Corot, de Troyon et de Rousseau, d'innombrables toiles représentant les types et les coutumes de sa petite patrie d'adoption.



I.O.A.

Clarence Gagnon. *Le pont de glace sur le Saint-Laurent. (Musée de la Province, Québec).*

L'ÉCOLE DE MONTRÉAL Au début du siècle, Montréal posséda aussi son école artistique formée des peintres Larose, Saint-Charles, Gill, Franchère, Beau, Suzor-Côté, James Wilson Morrice. De Henri Beau, nous connaissons surtout *L'Arrivée de Champlain à Québec*. Suzor-Côté a laissé plusieurs grandes scènes d'histoire dans le style impressioniste (*La Salle devant les Chutes Niagara, Jacques Cartier à Hochelaga*), des allégories (*La bénédiction des érables*), des portraits (*Tête de vieux canadien*). De Morrice, le premier grand peintre de cette école, mentionnons: *Pont de glace sur le Saint-Laurent, la Traverse de Québec.*

LA PEINTURE NOUVELLE

L'ouverture des écoles des Beaux-Arts en 1922, et les influences modernes amenèrent bientôt un renouvellement de la peinture. Dans les nouveaux genres se distinguèrent Maurice Cullen et Clarence Gagnon, avec leurs paysages de neige; Adrien Hébert, peintre du port de Montréal; Marc-Aurèle Fortin, brillant coloriste; Rodolphe Duguay, Jean-Paul Lemieux, Paul-Émile Borduas, Louise Gadebois, Jacques de Tonnancourt, Henri Masson, Mary Bouchard et surtout Alfred Pellan d'une extrême hardiesse de pensée et d'imagination. Aux trois grands peintres de l'école de Montréal, Morrice, Fortin, Pellan, il faut joindre Ozias Leduc, mystique et harmoniste délicat qui a décoré les églises d'Antigonish, de Saint-Hilaire, de Farnham, de Joliette, de Saint-Paul l'Ermite, des Saints-Anges de Lachine, de Notre-Dame de la Présentation de Shawinigan.

La production récente ne comporte pas que des chefs-d'œuvre, loin de là. Plusieurs des toiles hautement prisées aujourd'hui seront oubliées de la prochaine génération. Toutefois l'œuvre de nos jeunes peintres témoigne d'un désir ardent de conquérir de nouveaux moyens d'expression, une recherche d'originalité et une tentative d'émancipation des formes conventionnelles ou surannées.

Le domaine de la caricature conserve les noms d'Henri Julien, dont l'œuvre maîtresse fut *La Chasse-Galerie,* d'Edmond Massicotte, de Robert LaPalme, de Normand Hudon. Depuis l'établissement des écoles d'arts et de l'École du Meuble dont Jean-Marie Gauvreau fut l'animateur, les arts appliqués: arts décoratifs, orfèvrerie, céramique, ébénisterie, ferronnerie, reliure, ont connu une intelligente et féconde renaissance.



Galerie Nationale

Maurice Cullen. *La coupe de la glace. (Galerie Nationale, Ottawa).*

LA RADIO, LA TÉLÉVISION ET LES ARTS

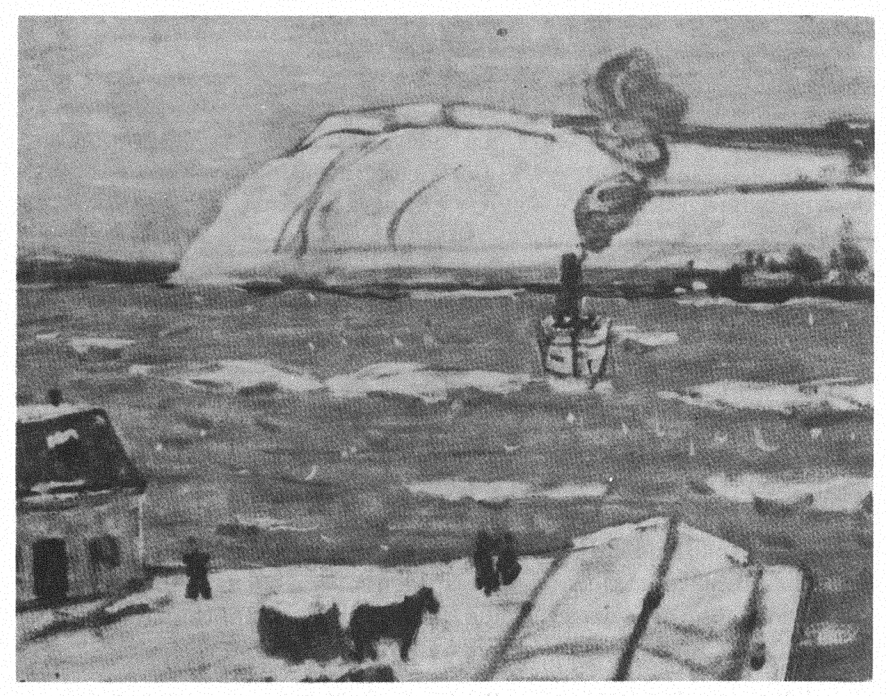
LA MUSIQUE La musique, l'art vocal, le théâtre, ont connu chez nous un grand développement depuis une trentaine d'années grâce à la radio et à la télévision. Au début du siècle, il fallait une vocation bien impérative pour tenter de faire sa vie dans une carrière d'artiste; c'était pratiquement se vouer à la pauvreté. La seule ressource du musicien était de toucher l'orgue de quelque paroisse importante ou de donner des leçons; s'il se livrait à la composition, c'était bien souvent pour l'intimité de son tiroir. L'artiste vocal devait souvent compter sur un gagne-pain tout à fait étranger à son art.

L'avènement de la radio fut une véritable aubaine pour nos musciciens et nos chanteurs. La télévision multiplia encore leurs chances d'obtenir du travail. Ces deux inventions apparurent au début, comme une menace à notre culture. Les postes empruntaient souvent leurs programmes aux États-Unis. L'opinion publique s'en émut rapidement et exigea des postes d'expression et d'esprit français. L'organisation de réseaux permit même à nos minorités des Maritimes et de l'Ouest de participer à la vie culturelle du Québec.

En dépit de nombre de programmes d'un goût douteux, la radio et la télévision ont eu pour effet de répandre, même dans les localités les plus isolées, le goût de la musique, du chant et souvent l'ambition de devenir artiste. La fondation des Conservatoires de musique et d'art dramatique, de sociétés symphoniques, d'un Théâtre de la Comédie-Canadienne, d'une Société d'Opéra, de sociétés de concerts, fournissent maintenant aux jeunes talents les moyens de poursuivre des études, de se préparer à une carrière artistique. Signalons que le ballet, art hier encore ignoré, connaît des débuts prometteurs.

Parmi les musiciens qui ont pu se faire connaître et apprécier signalons chez les aînés: Henri Gagnon, véritable maître de l'orgue, Alfred Laliberté, Henri Letondal, Achille Fortier, Jean Vallerand, qui ont écrit des pages très délicates, Rodolphe Mathieu, Claude Champagne, le plus élégant de nos musiciens, Georges-Émile Tanguay, Auguste Descaries, Eugène Lapierre, et chez les jeunes: Gabriel Cusson, Hector Gratton, André Mathieu, Clermont Pépin, Maurice Blackburn.

Les responsables de la radio et de la télévision ont accompli de louables efforts pour améliorer le niveau et la valeur des émissions et pour former le goût populaire. Même s'il leur faut trop souvent se plier aux exigences d'un certain public peu éduqué, la radio et la télévision françaises sont devenues un des moyens les plus efficaces pour maintenir et développer notre culture. L'effort collectif accompli dans ces domaines, surtout depuis la fin de la deuxième guerre mondiale constitue peut-être la réalisation culturelle la plus



Galerie Nationale

James W. Morrice. *La traverse de Québec. (Galerie Nationale, Ottawa).*

importante de notre histoire et laisse entrevoir un essor merveilleux de la culture canadienne-française.

Littérature et arts ont ainsi créé chez nous une civilisation qui dépasse l'état de promesse et qui attire déjà l'attention des étrangers sur notre pays.

EXERCICES

Répondez aux questions suivantes:

1. — Quelle tendance notre architecture suivait-il au début du XXe siècle?

2. — Nommez trois architectes qui ont réagi contre cette tendance.

3. — Quelles sont les principales caractéristiques de notre style actuel d'architecture?

4. — Quel est notre plus célèbre sculpteur?

5. — Quelle est la principale caractéristique de son style?

6. — Nommez les trois principaux auteurs des monuments historiques du Canada français?

7. — Nommez quelques-uns de nos jeunes sculpteurs.

8. — Nommez trois de nos plus remarquables sculpteurs du terroir.

9. — Nommez trois de nos peintres les plus remarquables.

10. — Quels effets la radio et la télévision ont-elles eu sur notre développement artistique?

11. — Nommez quelques-uns des musiciens et compositeurs canadiens du XXe siècle.

Exercices supplémentaires

LECTURES LIBRES:

Morisset, *Coup d'œil sur les arts en Nouvelle-France.*

Morisset, *L'Architecture en Nouvelle-France.*

Morisset, *Peintres et tableaux.*

Maurault, *L'Art au Canada.*

Morin, *Papiers de musique.*

Morin, *Musique*

CHAPITRE 28

LE CANADIEN FRANÇAIS D'AUJOURD'HUI

LES ATTITUDES DU CANADIEN FRANÇAIS DANS SON MILIEU

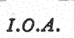
L'HISTOIRE, CLEF DE LA PSYCHOLOGIE DU CANADIEN FRANÇAIS

Déjà avant la fin du régime français, le Canadien possédait une personnalité accusée qui n'a fait que se développer depuis. Nous possédons des traits de caractère, des façons de penser, des attitudes qui nous ont été conférées par notre origine et le milieu dans lequel nous avons vécu. L'histoire a été le facteur déterminant de plusieurs de nos traits de caractère et de nos attitudes, et c'est là qu'il faut en chercher l'explication.

L'ATTITUDE ENVERS LE QUÉBEC

Dans le domaine du patriotisme et des relations avec les autres groupes canadiens ou les pays étrangers, le Canada français possède une attitude qu'il est parfois difficile aux autres de comprendre.

« Le Canadien français est à vrai dire le Canadien le plus authentique. Il a vécu tout près du sol pendant trois cents ans et les liens de famille avec l'ancien monde sont rompus depuis longtemps. Il n'a d'attachement que pour le Canada car l'Angleterre l'a conquis et la France, après l'avoir abandonné, s'est engagée sur une route politique et spirituelle que son clergé lui a enseigné à abhorrer. Il n'attend aucune assistance de l'extérieur : il sait qu'il ne peut compter que sur ses propres ressources. Et lorsqu'il songe au « Canada », il envisage rarement, comme le Canadien anglais, un Dominion qui s'étend d'un océan à l'autre ; il aperçoit plutôt la province de Québec et la vallée du Saint-Laurent, la région de l'Amérique du Nord qui a été la première à porter le nom de « Canada ». Pour le



Marc-Aurèle Fortin. *Ombres d'été.*
(Musée de la Province, Québec).

Alfred Pellan. *La Petite-Rivière Saint-François.*
(Musée de la Province, Québec).

Canadien anglais, ce n'est là qui du régionalisme: pour lui, c'est du nationalisme et du véritable patriotisme. Il travaille à étendre sa zone d'influence en s'appuyant sur la position où il est solidement retranché et ne cherche pas à embrasser le reste d'un continent où sa race ne compte que quelques avant-postes. »

(Scott, *Canada d'aujourd'hui*).

L'AUTONOMIE PROVINCIALE D'après notre Constitution, ce n'est pas la Confédération canadienne qui est la source des droits provinciaux, au contraire, la Confédération est une création postérieure, issue des provinces qui se sont dépouillées d'une partie de leurs droits au profit d'un pouvoir fédéral dont la juridiction est fixée par la Constitution. Pour le Canadien français, sa petite patrie, la province de Québec, possède ainsi une priorité historique et politique sur la grande patrie, le Canada.

Alors que les provinces anglaises n'élèvent pas trop d'objections à voir le Fédéral, dominé par une majorité anglaise, accaparer certains pouvoirs, l'attitude du Qubec est bien différente.

« Même si le gouvernement de cette province obéit, dans une certaine mesure, à des mobiles politiques, même s'il paraît plus inquiet de l'ingérence fédérale que de l'invasion des capitaux américains, son attitude s'inspire néanmoins, dans l'ensemble, de principes infiniment plus élevés. Quand non seulement il refuse de céder ses droits, mais réclame avec force l'exclusiveté des sources de revenus que lui garantit la constitution, c'est parce qu'il pense à l'avenir de la fédération canadienne et à celui du groupe français. Sans le pouvoir de taxer et de dépenser ses revenus comme il l'entend, à quoi servirait au gouvernement responsable de la province de Québec le droit de légiférer en matière d'instruction publique, de droit civil et de propriété?

« Pour les Canadiens français, l'enjeu ne se ramène pas, redisons-le, à une question de gros sous. Or la crainte qu'ils éprouvent en face



Galerie Nationale

Paul-Émile Borduas. *Parachutes végétaux. (Galerie Nationale, Ottawa).*

des empiètements, justifiés ou non, de l'autorité fédérale, de ses manœuvres centralisatrices plus ou moins ouvertes, n'existerait pas si une réelle vie nationale, déterminée par le respect des droits de chacun, par l'acceptation définitive de la dualité ethnique et linguistique du peuple canadien, commandait l'attitude de la majorité des citoyens. »

(Bruchési, *Canada, réalités d'hier et d'aujourd'hui*).

ATTITUDE ENVERS LE CANADA

« En raison de ces convictions qui sont le fondement de sa politique, le Canadien français envisage le Commonwealth britannique et la Confédération à peu près de la même façon : ce sont deux liens politiques avec les Anglais qui font partie de sa destinée historique. Il ne peut les éviter, il ne désire pas, pour le moment, les

rompre, mais ils ne commandent pas son allégeance enthousiaste. Tous deux sont des mariages de convenance... La Confédération constitue le meilleur marché qu'il a pu conclure avec la majorité protestante à l'époque; pour lui, l'Acte de l'Amérique britannique du Nord est tout autant un « traité entre les races » qu'une constitution politique. Dans l'évolution historique de ses relations avec le Canada anglais qu'il considére comme un processus continu, l'accord de la Confédération ne lui apparaît pas comme une chose absolument permanente pas plus qu'il ne commande chez lui d'attachement particulier. »

(Scott, *Canada d'aujourd'hui*).

LE SÉPARATISME La Confédération canadienne a apporté aux Canadiens français assez de désillusions pour justifier une telle attitude de tiédeur et même pour faire naître des aspirations séparatistes.

C'est en 1917, avec la *résolution* Francœur, que le mouvement prit la vedette pour la première fois. La proposition du député de Lotbinière ne constituait en réalité qu'une forme de protestation contre la campagne de dénigrement dont les Canadiens français étaient l'objet. Retirée avant même qu'un vote ne fût pris, la résolution Francœur fit tout de même surgir les aspirations d'un peuple déterminé à survivre avec sa langue, ses traditions, sa religion.

Le séparatisme apparut alors à nombre de jeunes comme un idéal qui complétait la doctrine nationaliste prêchée depuis près de vingt ans. Son chef, Henri Bourassa, déclarait que « la Confédération avait vécu », qu'elle était appelée à se dissoudre. En 1922, l'*Action Française* entreprenait de mener une enquête poussée sur *Notre Avenir Politique*. Elle concluait à la légitimité et même à l'opportunité du séparatisme. Dans les conclusions qu'il en tirait, l'abbé Groulx écrivait:

« Nous ne voulons pas être des destructeurs. Si les effets pernicieux du fédéralisme actuel pouvaient être neutralisés, il vaudrait

mieux, dans l'intérêt même de nos espérances, que notre jeune force eût le temps de s'accroître. Mais la destruction est commencée par d'autres que par nous et nous refusons d'asseoir notre avenir à l'ombre d'une muraille en ruine.

« Le devoir du moment, c'est donc de rallumer le flambeau ancien et d'empêcher qu'on ne l'éteigne jamais. Nous demandons à la jeunesse pensive de prendre en ses mains le flambeau rallumé pour le porter sur les hauteurs. Nous lui apportons un idéal d'ordre qui domine de haut tous les problèmes. Qu'elle l'accueille pour le méditer. Déjà, d'ailleurs, elle peut s'en apercevoir : l'idéal d'un État français va correspondre de plus en plus parmi nous à une sorte d'impulsion vitale. Quand les incertitudes politiques ne l'imposeraient point, la pensée des chefs y devra venir ; elle y vient déjà par l'insuffisance des doctrines actuelles, par le besoin impérieux d'un principe de salut qui nous fasse sortir du chaos de nos divisions et de nos labeurs dispersés.

« Seulement, que la jeunesse s'en souvienne : il y a des heures qui ne sonnent jamais deux fois dans la vie d'une nation. Quant à nous, pas plus qu'elle, nous ne voulons être des idéalistes spéculatifs. Nous ne promettons pas d'agir ; nous avons commencé. »

(*Notre Avenir Politique*).

L'appel ainsi lancé fut entendu de la jeunesse des collèges qui se prit à rêver d'une Nouvelle-France indépendante et souveraine. L'apaisement des luttes nationales au cours des années suivantes ne fut pas propice au développement de cet idéal. Il reparut bientôt avec plus de force grâce à la crise économique de 1929, qui fit de nombreux chômeurs chez les Canadiens français et fit constater l'étendue de la domination des financiers étrangers sur notre économie.

Une école de jeunes intellectuels reprit alors la thèse élaborée en 1922. Se réclamant de l'abbé Groulx, mais dépassant sa pensée, elle proposa une sécession complète de la province de Québec du



Galerie Nationale

Jacques de Tonnancourt. *Sous-bois. (Galerie Nationale, Ottawa).*

reste du Canada et la formation, sous le nom de Laurentie, d'un nouvel État qui se rattacherait certaines régions françaises de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, voire de la Nouvelle-Angleterre.

La proposition n'eut pas le don d'enthousiasmer la population. Des Anglo-Canadiens de bonne foi demandèrent à savoir comment ils avaient failli envers leurs compatriotes de langue française et ce que l'on réclamait d'eux pour faire progresser la bonne entente. Des Canadiens français, de leur côté, firent valoir les traditions, les difficultés économiques et politiques du projet, ils démontrèrent que séparatisme et défaitisme se côtoyaient.

« Ne serait-ce pas consacrer la thèse de la *réserve québécoise,* contre laquelle jusqu'ici nous nous sommes insurgés? C'en serait donc fait de nos revendications persistantes, car jusqu'à maintenant,

nous avons soutenu que nous étions partout chez nous dans le *Dominion.*

« C'est nous qui avons forgé l'histoire canadienne: nous fûmes les premiers en Acadie, les premiers dans le Québec, les premiers dans le Haut-Canada, les premiers dans le Manitoba, les premiers dans l'Ouest canadien et les Montagnes Rocheuses. Faudra-t-il que ces prises de possession ne soient plus que de vaines réminiscences, comme celles qu'évoque la fondation de villes, Détroit, Milwaukee, Saint-Louis et tant d'autres. A l'hypothèse de l'abandon des nôtres en dehors du Québec s'oppose la thèse de l'union, pour le moment et pour des années à venir, de tous les Canadiens français. Le devoir de l'heure, le devoir pour tous, c'est de former un seul faisceau, de présenter un front uni ».

(Hudon, *Est-ce la fin de la Confédération?*).

UN PATRIOTISME CANADIEN

Battu en brèche par beaucoup de Canadiens français, le séparatisme sombra dans la tourmente provoquée par la guerre de 1939. L'effort formidable exigé alors par la défense de la liberté menacée par les régimes totalitaires démontra la nécessité de l'union de tous les Canadiens. Dès efforts et des épreuves subies en commun devait ainsi naître un patriotisme canadien.

« Les Canadiens français admirent l'idée d'une nationalité largement canadienne, embrassant le dualisme des langues et une double culture, garantie de leur solidarité avec leurs concitoyens de langue anglaise. Les Canadiens français, sans doute, furent les premiers à faire de ce principe partie intégrante de leur système de pensée politique. Quand aux Canadiens anglais, ils n'étaient que trop enclins à considérer le Canada comme un pays exclusivement britannique, « d'une seule langue, et d'un seul drapeau » (ce qui est contraire à la vérité) et à croire que le Canada français (lorsqu'ils daignent en reconnaître l'existence) ne constituait qu'une exception inéluctable et géographiquement très limitée, à une uniformité par

ailleurs très heureuse. Leur attitude, depuis quelque temps, se modifie peu à peu. Un certain nombre de Canadiens de langue anglaise se rapprochent du point de vue canadien-français. Le vieux préjugé impérialiste s'évanouit graduellement, pendant que gagne du terrain l'idée d'un Canada formant, sur le continent nord-américain, une nation autonome.

« Ce concept vaut sous quelque angle qu'on le considère, français ou anglais. A mesure que le Canadien français étend son regard au-delà de la province de Québec et embrasse le Canada tout entier, et que le Canadien anglais renonce à croire que ce même Canada n'est que la partie britannique de l'Amérique du Nord et l'accepte tel qu'il est en réalité, avec ses différences ethniques, comme l'objet de sa principale allégeance, ils se retrouvent sur un commun terrain d'entente. »

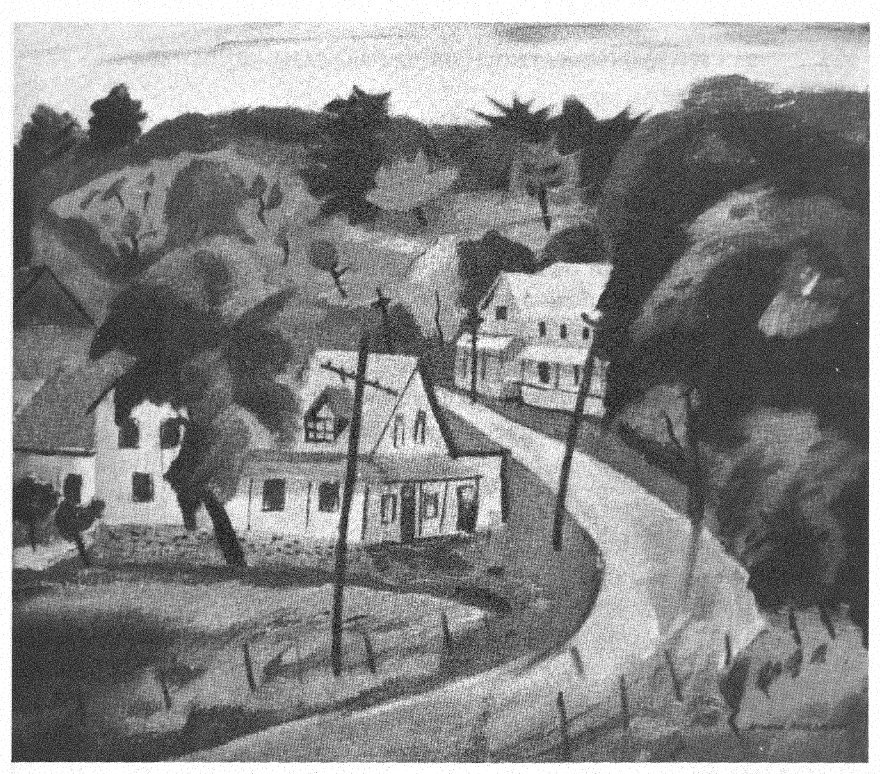
(Scott, *Canada d'aujourd'hui*).

Définissant les positions des Canadiens français vis-à-vis du Canada, Mgr Camille Roy disait:

« Nous voulons être facteurs dans la composition d'un grand peuple qui contiendra surtout deux grandes races: celle qui a fondé la patrie canadienne, c'est la nôtre: celle qui l'a conquise un jour sur la France, et qui ne peut être que notre associée politique, c'est l'anglaise. Ce sont deux races qui doivent coopérer dans l'édification de la patrie commune et qui y doivent coopérer dans le respect mutuel de leurs droits.

« Mais il y a différentes façons pour les races différentes de coopérer dans l'établissement d'une même patrie. Il y a la coopération dans le respect de la personnalité ethnique, et il y a la fusion qui coule dans un moule uniforme toutes les races.

« Il y a, dans un pays comme le nôtre, des races immigrantes qui sont inévitablement appelées à perdre leur indentité, à s'effacer en quelque sorte dans le composé anonyme qui les absorbe; d'avance, elles y consentent, parce que déracinées de leur sol, elles ne peuvent



Galerie Nationale

Henri Masson. *La route bleue. (Galerie Nationale, Ottawa).*

songer à survivre. Mais il y a aussi, dans un pays comme le nôtre, des races composantes qui ont des droits à leur survie, qui tiennent ces droits de leur histoire, de la priorité d'occupation territoriale, de la conquête, et qui sont maîtresses de leur personnalité comme elles le sont des terres qu'elles ont découvertes ou qu'elles ont conquises. Il ne peut s'agir pour elles de fusion ; il ne peut être question pour elles que de coopération.

« Ces races composantes sont, au Canada, la française et l'anglaise. Et c'est parce que nous, d'origine française, nous ne voulons

pas de fusion de notre race avec l'autre, qu'il nous arrive encore de nous appeler nous-mêmes « Canadiens français ».

« Nous voulons bien être des Canadiens tout court. Ce fut, d'ailleurs, notre premier nom. Assurément, personne n'est plus canadien, chez nous, que nous-mêmes, qui avons les premiers occupé le pays, qui avons posé, dans le sang et les sacrifices de notre race, les fondements indestructibles de la patrie canadienne. Mais nous ne voulons pas être dupes ni des hommes ni des mots. Et si un mot est jugé nécessaire encore pour définir une situation, pour maintenir un droit, un idéal, nous garderons ce mot, et nous le porterons comme une cocarde. Et il opposera sa flamme et sa force à celle des assimilateurs.

« Aussi, tout en développant au Canada un type français qui est bien nôtre, nous gardons, nous voulons garder dans notre pensée, dans nos sentiments, sur nos lèvres tout ce qui est partout nécessaire à la survivance de la race française, son âme, sa conscience et sa langue. »

(Roy, cité dans *Tradition du Québec*).

REGARD SUR LE MONDE Envers leur grand voisin du Sud, les Canadiens français entretiennent des relations cordiales. Ils éprouvent de l'admiration pour son allant, pour sa réussite extraordinaire. L'idée d'un conflit armé entre les deux pays est une chose qui n'effleure même pas leur esprit. Cependant, ils redoutent l'influence des États-Unis, à cause de sa main-mise sur leur économie, de sa civilisation matérialiste. C'est surtout pour se soustraire à l'influence culturelle américaine qu'ils ont réclamé avec tant d'énergie l'organisation de réseaux français de radio et de télévision.

Les Canadiens français n'ont jamais éprouvé d'amour envers l'Angleterre, mais simplement de la loyauté. Voilà plus d'un siècle, Étienne-Pascal Taché, donnait la mesure de cette loyauté en s'écriant : « Bornez-vous à rendre justice aux Canadiens français...

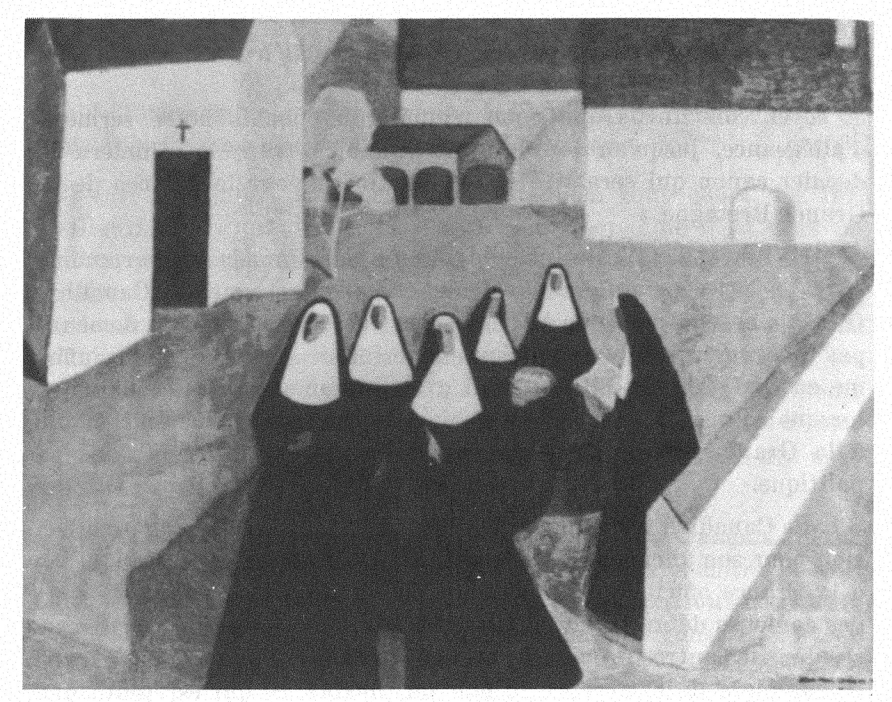
et soyez convaincus que nous n'oublierons jamais notre serment d'allégeance, jusqu'au jour où un Canadien français allumera le dernier canon qui sera tiré sur ce continent pour la défense de la Grande-Bretagne. »

Le Statut de Westminster ayant fait du Canada un partenaire égal, en principe du moins, de la Grande-Bretagne, le Canadien français entend bien que le Gouvernement de son pays ne demeure pas à la remorque d'une politique impérialiste surannée, mais s'affirme en égal. Ainsi a-t-il applaudi avec ardeur son premier ministre lorsque celui-ci, en 1956, à l'occasion de la crise de Suez, fit savoir à la Grande-Bretagne que le Canada ne la suivrait pas dans sa politique.

Le Canadien français garde dans son cœur une place de prédilection pour son ancienne mère-patrie, mais cet amour ne s'adresse pas à la France officielle et actuelle qu'on lui a souvent présentée sous des couleurs défavorables. Il parlera volontiers de ses *frères* dispersés dans les autres provinces et aux États-Unis. Envers les Français, il emploiera de préférence le mot de *cousins,* ce qui est toute une nuance. Le Français de France n'est pas accepté d'emblée au Canada comme un membre de la famille. C'est que l'amour du Canadien français s'adresse à une France idéale, à une France abstraite : celle de Saint Louis et de Jeanne-d'Arc, de Richelieu et de Colbert, de saint Vincent de Paul et de saint François de Sales, de Pascal et de Bossuet, de Corneille et de Racine, de Montalembert et de Lacordaire, de tous ceux qui en firent la fille ainée de l'Église, l'éducatrice de l'Occident, la reine des lettres, des sciences et des arts, la France immortelle.

« L'on ne saurait se tromper, j'en suis sûr, sur nos sentiments envers la France. Nous l'aimons parce qu'à elle nous rattachent les liens du sang ; parce que sa grande histoire, jusqu'au dix-huitième siècle, nous est commune. Nous l'aimons parce que d'elle et de Rome nous viennent toute notre vie intellectuelle, les meilleurs éléments de notre vie morale et chrétienne ».

(Groulx, *Notre Maître, le Passé*).



I.O.A.

Jean-Paul Lemieux. *Les Ursulines. (Musée de la Province, Québec).*

LE CARACTÈRE DU CANADIEN FRANÇAIS

L'ATTACHEMENT A LA RELIGION

Parmi les traits de caractère du Canadien français, celui qui frappe le plus les étrangers, c'est son attachement à la religion.

« Nous sommes catholiques, et comment ne le serions-nous pas? L'Église catholique a été la mère de toutes les nations modernes, mais il semble qu'elle ait eu pour notre petit peuple de spéciales tendresses. Elle a veillé sur notre berceau avec une indicible sollicitude; elle nous a donné sans compter des apôtres et des saints; elle

a fait s'épanouir parmi nous une merveilleuse floraison de vertus chrétiennes, qui ont arraché des cris d'admiration même à des historiens hostiles; elle a fécondé notre sol du sang de ses martyrs; elle a partagé et consolé tous nos deuils; elle a été la fortifiante compagne de nos épreuves; elle a accompli auprès de nous la fonction dévouée d'éducatrice et de conseillère; et c'est grâce à elle que nous avons pu réparer nos défaites et préparer nos victoires. Maintenant que nous sommes parvenus à l'âge viril, nous ne saurions, sans la plus grande aberration, laisser se rompre ou même s'affaiblir les liens qui nous unissent à elle. Que dis-je, nous ne saurions, sans être infidèles à nous-mêmes, nous montrer infidèles à l'Église. »

(Chapais, cité dans *Tradition du Québec*).

Toutefois ce catholicisme auquel nous nous prétendons si attachés ne paraît pas toujours un catholicisme bien dynamique ni profond. C'est ce que nous faisait remarquer un éminent prédicateur français au cours d'un séjour au Canada.

« Si mes impressions sont exactes, votre catholicisme en est un qui se caractériserait par son traditionalisme, son absence de lutte.

« Il y a des avantages à un catholicisme traditionel. Un tel catholicisme a pour lui la force du nombre. Il n'a pas à affronter d'opposition. Il n'a pas à lutter. Vous ne savez pas, par exemple, ce que c'est que de lutter contre le laïcisme, comme nous devons le faire en France.

« Vous ne savez pas ce que c'est que de combattre pour défendre sa foi. En somme, vous avez non seulement reçu votre catholicisme comme un héritage pour lequel vous n'avez eu rien à contribuer, mais ce même héritage est entouré comme d'une sorte de garde-fous qui prévient tous les assauts.

« S'il y a des avantages à un catholicisme de tradition, il y a aussi des inconvénients. D'ailleurs le terme lui-même a quelque chose de péjoratif. La persécution est un mal qu'on ne peut souhaiter, mais

I.O.A.

Jean-Paul Lemieux. *Fête-Dieu à Québec.*
(Musée de la Province, Québec).

Marius Plamondon. *La vision de Catherine de Saint Augustin.*
(Vitrail de l'Oratoire Saint Joseph).

c'est un mal que Dieu peut, à l'occasion, faire servir au bien de la religion.

« Dans un catholicisme de tradition, il y a certain élément de contrainte. On pratique sa religion, parce que c'est la coutume, qu'on serait mal vu si on ne s'y conformait pas. Il y a ainsi des élèves de collèges très catholiques qui pratiquent admirablement leur religion tant qu'ils sont entre les murs de l'institution, mais qui cessent de le faire dès qu'ils tombent dans l'anonymat de la grande ville. Ce qui se fait par contrainte cesse de se faire quand la contrainte n'existe plus.

« Par opposition à un catholicisme de pure tradition, il existe un catholicisme dynamique, un catholicisme qui est vie, qui est une option pour le Christ. La persécution n'est pas nécessaire pour transformer un catholicisme de tradition à un catholicisme dynamique ou de choix. »

(R. P. Gaston Fournier, S.J. prédicateur du Carême à Notre-Dame de Montréal, en 1958).

Le péril du catholicisme de tradition signalé par ce visiteur n'échappe pas à nos chefs religieux. Ils s'efforcent d'ailleurs par les œuvres d'action catholique et une éducation religieuse plus au point, de transformer notre foi en un catholicisme agissant, sous l'empire de convictions ancrées solidement.

L'ATTACHEMENT A LA CULTURE FRANÇAISE

Un autre trait dominant du caractère du Canadien français est son attachement à la culture française.

« Nous sommes une création successive ou concomitante de la France et du Canada... Issus de la France, nous nous sentons bientôt façonnés par la France et le Canada tout à la fois. En sorte que l'on ne pourrait pas plus dissocier en nos âmes, la France du Canada que le Canada de la France. Pous nous, il y a quelque chose

d'auguste et de sacré dans ce rayonnement de la France. Un sentiment quasi religieux nous attache à la souveraine action de la mère-patrie en nous... Il n'est pas de victoires que nous n'ayons remportées... sans que la pensée française, accordée à notre vie canadienne, n'en ait été la plus profonde animatrice. Il nous faut rechercher les occasions de communier de plus en plus étroitement avec vous à la substance élémentaire de notre âme, pour aviver en nous la claire conscience de nos atavismes déterminants et recomposer sans cesse, sous une allégeance et des cieux différents des vôtres, notre essentielle unité française. »

(Hébert, *Le Canada français*).

C'est cet attachement à la culture française qui nous a poussés à soutenir de dures et longues luttes pour la survivance de notre langue, pour la sauvegarde de ses droits.

NOS QUALITÉS ET NOS DÉFAUTS

En plus de notre attachement à la religion catholique et à la culture française, nos pères nous ont légué un ensemble de qualités qui nous constituent une physionomie bien à nous. Nous avons conservé leur honnêteté, leur gaîté, leur bonhomie, leur esprit de débrouillardise. Comme eux, nous possédons une grande facilité d'adaptation aux tâches les plus diverses et aux situations les plus imprévues, ce qui est incontestablement un signe d'intelligence ouverte.

Avec ces qualités nous avons hérité de certains défauts. Notre individualisme marqué nous empêche de faire corps, dans un monde devenu de plus en plus social. C'est la source de bien des désillusions pour nos chefs qui voudraient développer chez nous l'esprit d'association, de coopération, la solidarité, le sens social, nécessaires à notre progrès national ou économique. Ces mêmes chefs nous reprochent aussi d'être encore trop affectés par un certain complexe d'infériorité, né de la Conquête. Ce complexe nous empêche de nous affirmer et produit chez plusieurs d'entre nous le snobisme pour ce



Radio-Canada

Un studio de télévision.

qui est étranger, le manque d'ambition, la résignation trop facile aux tâches inférieures, la tentation de la facilité, le culte de l'à-peu-près. L'un de nos grands défauts est sans doute notre penchant à la prodigalité, à l'imprévoyance. Pour beaucoup, pour les jeunes surtout, le salaire gagné n'apparaît pas comme un moyen de vie, mais plutôt comme un moyen de dépense et d'amusement. De là un gaspillage considérable, les déboursés exagérés pour le luxe, les achats à crédit. On a même prétendu que les restes de nos cuisines seraient suffisants pour apporter le supplément d'alimentation nécessaire aux populations sous-alimentées de plusieurs pays de l'ancien continent. Les statistiques révèlent aussi que nos achats pour certains luxes: alcool, bière, eaux gazeuses, tabac, dépassent en importance les sommes consacrées à l'éducation et au maintien du

culte. Nos compatriotes de langue anglaise reprochent aux Canadiens français d'être

« un peuple difficile qui manque souvent d'idéal dans la vie courante, d'être hyper-sensibles, renfermés, de ne pas reconnaître le fait anglais, voire de s'acharner à le nier, de se tenir constamment sur la défensive, d'avoir une telle conscience de leurs droits, à l'intérieur du Canada, qu'ils n'ont jamais pu avoir le sens de leurs devoirs envers le Canada. Ils devraient, leur dit-on, mettre leur horloge à l'heure. Mais, précisément, les Canadiens français se demandent à quelle heure l'horloge devrait être mise. A celle de Londres? A celle de New York? A celle de Paris? A celle de Moscou? Eux voudraient que ce soit à l'heure du Canada, compte tenu des exigences de la solidarité internationale. »

(Bruchési, *Canada, réalité d'hier et d'aujourd'hui*).

Heureusement que nous nous rendons compte de plus en plus de nos déficiences et qu'un travail constant s'accomplit pour les corriger et développer des qualités qui renforceront notre personnalité et éloigneront les périls auxquels ces défauts nous ont souvent exposés par le passé.

EXERCICES

Répondez aux questions suivantes :

1. — Comment le Canadien français a-t-il été amené à considérer le Québec comme sa véritable patrie?

2. — Pourquoi les Canadiens français luttent-ils pour la préservation des droits provinciaux?

3. — Quels sont les sentiments du Canadien français vis-à-vis du Canada?

4. — Qu'entend-on par séparatisme?

5. — Quelle en a été l'origine?

6. — Quel but se proposait-il?

7. — Quelles sont les objections qui lui furent opposées?

8. — Quelle nouvelle conception du patriotisme s'élabora à la suite de la deuxième guerre mondiale?

9. — D'après Mgr Roy, quelles sont les sources de notre droit à conserver notre individualité?

10. — D'après Mgr Roy, sur quel principe doit s'édifier le patriotisme canadien?

11. — Quels sentiments les Canadiens français éprouvent-ils envers les États-Unis?

12. — Quelle est leur attitude envers la Grande-Bretagne?

13. — Quels sont les principaux motifs qui nous font aimer la France?

14. — Quels motifs avons-nous d'aimer l'Église?

15. — Quelle est actuellement la principale menace à notre vie religieuse?

16. — Que faut-il entendre par catholicisme de tradition et catholicisme vécu?

17. — Quels sont les dangers d'un catholicisme de tradition?

18. — Par quels moyens pouvons-nous acquérir un catholicisme plus vivant?

19. — Pour quelles raisons devons-nous nous efforcer de nous attacher à la culture française?

20. — Indiquez quelques-uns des défauts nationaux que nous devons particulièrement nous efforcer de corriger.

Travaux supplémentaires

LECTURES LIBRES

Bruchési, *Canada, réalités d'hier et d'aujourd'hui.*

Bovey, *Canadien* (Traduction du Père Lavallée).

Bovey, *Les Canadiens français d'aujourd'hui* (Traduction Lefebvre).

Moore, *Le Choc*, (Traduction Clapin).

Scott, *Canada d'aujourd'hui.*

Marion, *La Tradition du Québec.*

Groulx, *Orientations.*

Groulx, *Directives*

RÉDACTION OU CAUSERIE POUR CERCLE D'ÉTUDES

Guerre à nos défauts.

Le milieu scolaire et la vie quotidienne offrent maintes occasions ou différents moyens de poser des actes propres à vous corriger des divers défauts qu'on reproche aux Canadiens français. Efforcez-vous de les découvrir et indiquez comment vous en servir.

CHAPITRE 29

LE RÔLE DE LA CIVILISATION FRANÇAISE ET CATHOLIQUE AU CANADA

NOTRE MISSION

NOUS AVONS UNE MISSION

Ce n'est pas un pur hasard qui a amené nos pères en Amérique. Il n'est pas nécessaire de réfléchir longtemps sur le sens de notre histoire pour nous convaincre que nous avons un rôle à jouer dans le monde, même une vocation à suivre.

« On nous dira : Quelle présomption de croire que vous avez une mission en terre d'Amérique !

« Comme si, dans l'univers, tout n'avait pas une mission, depuis l'atome jusqu'au plus éloigné des astres et surtout les humains.

« Le plus sûr moyen de rejoindre la trajectoire du vouloir divin, c'est d'être soi-même, de se développer, Dieu aidant, en tablant sur ses propres richesses.

« Notre vocation, elle est d'abord là. Chaque nation a sa mission providentielle. Nous avons la nôtre à laquelle nous voulons être fidèles. Nous n'arrivons pas à comprendre qu'il nous soit reproché de croire que nous en avons une. »

(Mgr Louis Lévesque, évêque de Hearst).

NOS CHEFS NATIONAUX ET L'EXPOSÉ DE CETTE MISSION

Il ne saurait être question de faire le dénombrement de ceux qui ont exposé ce qu'est notre mission comme peuple. Tous se sont accordés pour proclamer qu'elle consiste à prolonger, dans notre sphère d'action, celle de la France séculaire, à y continuer la *Gesta Dei per Francos*.



Radio-Canada

Clermont Pépin dirigeant Concert pour la Jeunesse.

Il y a près d'un siècle, Mgr Laflèche, affirmait le caractère essentiellement spirituel de cette mission. En 1880, lors des fêtes nationales de la Société Saint-Jean-Baptiste, le juge Routhier et Mgr Racine dissertaient eux aussi sur la *Vocation de la race canadienne-française.* Ils s'accordaient pour lui assigner le rôle de continuer la tâche apostolique et spirituelle jouée en Europe par la France.

De tous ceux qui ont exposé cette mission, nul ne l'a fait avec plus de chaleur et d'éloquence que Mgr Louis-Alphonse Paquet, dans son fameux sermon du 23 juin 1902, sur la *Vocation de la race française en Amérique,* sermon que l'on a surnommé le *Bréviaire du patriote canadien-français.*

C'est d'ailleurs en s'appuyant sur ces convictions entièrement partagées par notre peuple, que sa Sainteté le pape Benoît XV, au

cours de la première guerre mondiale, s'adressa spécialement au Canada français pour l'inviter à relayer la France paralysée dans son action apostolique.

Plus près encore, au cours de la seconde guerre mondiale, alors que la France gisait encore une fois impuissante sous l'occupation ennemie, le premier ministre du Canada Mackenzie King, s'adressa à deux reprises aux Canadiens français comme aux « dépositaires des traditions et de la civilisation que la France a représentées dans le monde : culture, beauté, amour du travail, et, par-dessus tout, amour de la liberté », leur faisant un devoir d'être dans le monde libre les représentants et les porte-parole de l'âme française.

NOTRE MISSION L'idée apostolique qui a présidé à la naissance de notre peuple, sa persistance tout au cours de notre histoire, son développement surtout depuis un siècle, semblent démontrer hors de tout doute que nous avons la vocation d'être les témoins et les hérauts de l'Évangile.

Notre origine française, les luttes que nous avons menées pour la survivance de notre caractère national et le maintien de notre culture, nous appellent aussi à nous faire les représentants et les propagateurs en Amérique, d'une forme de civilisation hautement spirituelle, dans un monde qui s'attache de plus en plus au matérialisme.

A L'INTÉRIEUR : GARDER LE DÉPÔT, L'ENRICHIR

LE DÉPÔT DE LA FOI Cette double mission de notre peuple se réalisera, d'abord à l'intérieur même, par la conservation du dépôt qui nous a été confié et par l'enrichissement que nous lui apporterons, et ensuite, par le rayonnement que nous lui assurerons. Ce dépôt reçu des ancêtres peut tenir en trois mots : notre foi, notre culture, nos institutions.



CFCM-TV, Québec

La chorale de Notre-Dame de Roc-Amadour

Notre foi constitue notre trésor le plus précieux. Nos ancêtres nous ont légué une foi vive, robuste, confiante, mais elle fut souvent par le passé la foi du charbonnier. Un tel genre de foi n'est plus suffisant à notre époque où toutes les vérités sont battues en brèche. Il faut acquérir un catholicisme plus éclairé qui soit une véritable option basée sur des convictions et des principes inébranlables, qui feront rejeter les idéologies pernicieuses répandues dans le monde.

LE DÉPÔT DE LA CULTURE Dans un monde en rapide évolution, notre force de rayonnement est liée à une culture plus poussée qui doit d'abord se traduire par une connaissance plus approfondie de notre langue, un usage plus parfait du français parlé et écrit, et aussi par un goût avisé pour les



Radio-Canada

Frédéric Back. Décor pour l'opéra Faust.

sciences, les arts et les lettres. Pour rester fidèle à la tradition de notre peuple, notre culture

« sera d'abord catholique. L'idée catholique, à vrai dire, ne se sépare point de l'idée canadienne. Issu d'une pensée d'apostolat, notre peuple eut toujours pour mission de porter en avant le flambeau de la foi ... Il est donc naturel, dans un pays comme le nôtre, que les arts et les lettres témoignent d'une foi profonde; à notre époque plus que jamais, puisque l'élite comprend davantage la valeur sociale du catholicisme ... Pour peu qu'ils comprennent leur rôle, et l'influence qu'ils sont en mesure d'exercer, les écrivains se doivent donc de penser, d'écrire, d'agir comme des hommes de foi ... dans un pays comme le nôtre, pays de rudesse et de force. »

(Bernard, *Essais critiques*).

« Quelle ne serait pas l'inappréciable valeur relative et l'irrésistible attrait d'une civilisation locale qui réussirait à conserver, à travers les âges futurs et en dépit d'exemples contraires, une physionomie bien distincte, un type caractéristique! Cette civilisation



Radio-Canada

Scène d'Oedipe-Roi, de Stravinski.

verrait, non seulement le triomphe de la Patrie, mais aussi le triomphe de l'art, et l'humanité se presserait autour de cette merveille comme une société renouvelée autour d'un aïeul immortel.

« Ce prestige souverain de tout ce qui tranche sur la banalité du monde, on commence déjà à l'accorder au Canada français. Chaque année, les étrangers arrivent en foule dans nos villes et nos villages pour jouir de ce qu'ils appellent « quelque chose de différent ». Il nous appartient, et à nous seuls, de découvrir et d'accroître ce pittoresque latent que la Providence nous a octroyé avec une libéralité significative.

« Ainsi nous aurons conscience d'apporter, à cette civilisation occidentale dont nous sommes les héritiers et les continuateurs, un autre flambeau qui augmentera la lumière du foyer. Et c'est avec une légitime fierté que nous pourrons alors regarder, sur les socles de pierre, éternels et vigilants protecteurs de la patrie définitivement constituée, les bustes des glorieux ancêtres. »

(Marion, *Tradition du Québec*).

NOS INSTITUTIONS Le troisième trésor à garder est celui de nos institutions: paroisse, famille, école; la paroisse qui a été et qui reste la grande éducatrice religieuse et sociale de notre peuple, sa véritable armature et dans laquelle bat le cœur de la patrie; la famille qui, par son atmosphère, perpétue nos traditions les plus chères; l'école, œuvre de collaboration intense entre la famille, l'Église et l'État, qui a perpétué notre culture et dont l'organisation respectueuse des droits de chacun s'attire de plus en plus l'admiration et l'envie des étrangers.

A ces institutions s'ajoutent, pour les encadrer, nos lois civiles qui sont l'expression même du peuple et qui le marquent d'un sceau particulier. Nous devons nous efforcer de les défendre contre les tentatives d'uniformisation prônées par les partisans d'une soi-disant unité nationale, contre leurs empiétements qui tendent à modifier notre organisation familiale et notre structure sociale. C'est l'âme même de notre peuple qui s'exprime par nos lois et nos coutumes et leur préservation dans leur intégrité vaut bien certains sacrifices.

LA CONQUÊTE ÉCONOMIQUE Le maintien et l'enrichissement de notre culture nécessitent des fondements matériels indispensables à l'épanouissement d'une civilisation. Comme à toutes les générations qui nous ont précédés, une tâche particulière est dévolue à la génération présente: prendre le rang qui convient dans l'essor économique de notre pays.

Pour jouer le rôle qui doit être le sien dans cette conquête, la jeunesse doit se préparer par de fortes études, en se formant un idéal élevé, en secouant les craintes et les complexes qui nous ont souvent tenus à un rang inférieur, en s'appliquant à corriger certains défauts, la tentation de la facilité, l'individualisme, la prodigalité, par l'esprit de travail, l'idée de la coopération, le sens de l'économie.



Radio-Canada

Scène de Roméo et Juliette, de Gounod.

LE RAYONNEMENT EXTÉRIEUR

NOS FRÈRES DISPERSÉS

A cette consolidation de notre situation intérieure, doit correspondre le rayonnement extérieur. Nous devons rendre aux autres autant que nous avons reçu. « Charité bien ordonnée commence par soi-même » ; c'est donc vers les groupes de nos frères dispersés sur l'immensité du Canada que nous devons d'abord diriger notre force de rayonnement. Ils livrent une lutte difficile pour résister à l'assimilation du milieu qui les entoure. Dans leur éparpillement, leur faiblesse numérique, devant le défaut de moyens assez nombreux de culture française, c'est vers nous qu'ils tournent les yeux pour recevoir aide et réconfort. « Ne nous abandonnez pas », nous répètent-

ils souvent. A leur appel, notre clergé et nos communautés religieuses ont répondu avec générosité en leur fournissant des pasteurs, des éducatrices et des éducateurs qui les aident à maintenir notre culture.

Nos minorités extérieures nous rendent d'ailleurs des services signalés. Elles constituent nos avant-postes. Ce n'est que par leur intermédiaire, assez souvent, que nos compatriotes de langue anglaise peuvent apprendre à nous connaître.

Dans notre intérêt mutuel, il convient donc que nous nous constituions de plus en plus le centre de la solidarité française, que nous fassions tous nos efforts pour accroître notre prestige dans l'ensemble du pays.

NOTRE RÔLE VIS-A-VIS DU CANADA

Nos partenaires anglo-canadiens ont été lents à admettre que la dualité de culture pouvait constituer une richesse pour notre pays. Les luttes menées autour de l'école et de la langue au début du siècle actuel les ont forcés à étudier nos problèmes; ils en sont venus à mieux nous comprendre. Puis l'américanisation, danger auquel ils étaient particulièrement vulnérables, les a amenés à considérer les facteurs qui nous permettaient d'opposer une résistance efficace à cette menace. Ils en sont arrivés à conclure que c'est en partie la culture française qui confère au Canada un cachet d'originalité qui s'oppose au matérialisme américain. C'est grâce à notre présence que le Canada peut communier à l'une des grandes cultures européennes. C'est grâce à notre groupe que la pensée française peut circuler d'un océan à l'autre et apporter un stimulant fécond, source d'originalité et de personnalité. La culture française fait ainsi partie du trésor de la nation canadienne. « Notre dualité de culture, disait l'honorable Lester B. Pearson, sera toujours notre signe distinctif, voire un mur de barrage faisant échec au grand tout américain. »

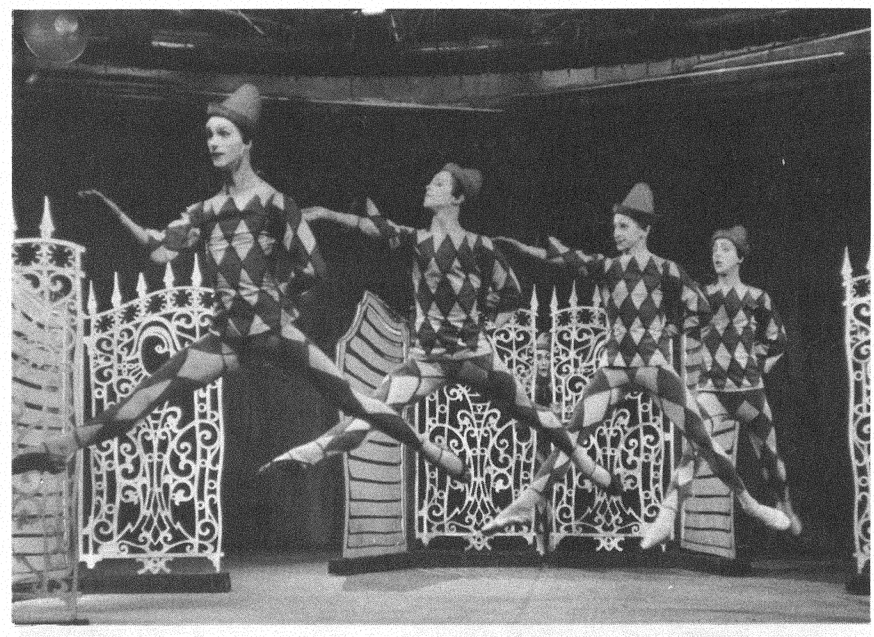


Radio-Canada

Scène de Daphnis et Cloé, de Ravel.

NOTRE RÔLE DANS LE MONDE La seconde guerre mondiale a permis au Canada de devenir la plus importante des nations auxquelles on donne généralement le titre de moyennes Puissances. Par ses origines, à la fois françaises et britanniques, et son voisinage avec les États-Unis, il est appelé à jouer le rôle de lien entre les trois Grands. C'est particulièrement dans les échanges de vues entre les peuples d'origine anglaise et la France que le Canada français peut faire sentir son influence et contribuer à diminuer les frictions et à provoquer l'esprit de compréhension.

C'est surtout dans son rôle traditionnel de propagateur et de civilisateur que notre peuple exercera une influence considérable sur



Radio-Canada

Scène de Bagatelle.

le monde. C'est par là qu'il remplira le rôle que lui avaient assigné ses fondateurs.

« Ayons foi en notre destin qui peut-être encore magnifique. Ces peuples-là peuvent se reposer plus que les autres sur la certitude de leur avenir qui, en servant Dieu, accomplissent les suprêmes finalités. Héritiers de la plus haute civilisation qu'ait connue l'époque moderne, fils de la nation la plus apostolique qu'ait enfantée l'Église, restés dignes nous-même, par notre expansion religieuse, de ces descendances augustes, c'est par un dessein de Dieu, il semble bien, que nous avons été placés à tous les points du continent, pour y constituer des foyers d'apostolat catholique, pour y défendre, contre la barbarie nouvelle, le plus beau patrimoine de l'humanité. Croyons en cet avenir ; préparons-le du meilleur de nos forces. Prions qu'il se



Radio-Canada

Scène des Belles Histoires des Pays d'en Haut, de Grignon.

réalise, pour la gloire du Père là-haut. Et puisqu'en somme la vie d'un peuple se mesure à l'idéal qu'il sert, nulle histoire n'aura été plus grande que la nôtre. »

(Groulx, *Dix ans d'Action Française*).

EXERCICES

Répondez aux questions suivantes:

1. — Nommez quelques-uns de nos chefs nationaux ou religieux qui ont exposé la mission particulière du peuple canadien-français.

2. — Quelle mission particulière reconnaissaient-ils au peuple canadien-français?

3. — A quelle œuvre le pape Benoît XV appela-t-il notre peuple?
4. — Quel rôle le premier ministre MacKenzie King reconnaissait-il aux Canadiens français?
5. — Quelle est la double mission que doit remplir notre peuple?
6. — Comment pourrons-nous remplir cette mission?
7. — Quel genre de foi chrétienne l'accomplissement de cette mission exige-t-il?
8. — Par quels moyens enrichirons-nous notre culture?
9. — Quel caractère principal notre culture doit-elle adopter?
10. — Pourquoi devons-nous nous efforcer de conserver nos institutions?
11. — Pourquoi devons-nous défendre nos lois contre les tentatives d'y substituer de nouvelles lois à caractère uniforme pour tout le Canada?
12. — Comment devons-nous préparer à jouer notre rôle dans le domaine économique?
13. — Quels devoirs avons-nous envers les groupes français établis hors du Québec?
14. — Comment les groupes français établis hors du Québec nous rendent-ils service?
15. — Quels services la culture française est-elle appelée à rendre au Canada entier?
16. — Quel rôle devons-nous assumer sur le plan mondial?
17. — Indiquez quelques raisons qui nous permettent d'espérer un avenir fécond pour notre peuple.

Exercices supplémentaires

LECTURES LIBRES

Chartier, *Bréviaire du Patriote canadien-français.*

Bruchési, *Canada, réalités d'hier et d'aujourd'hui.*

Marion, *Tradition du Québec.*

Groulx, *Dix ans d'action française.*

Groulx, *Orientations.*

Groulx, *Directives.*



Radio-Canada

Scène du Survenant, de Germaine Guèvremont.

CONCLUSION

« QUE LES CANADIENS FRANÇAIS SOIENT FIDÈLES À EUX MÊMES! »

Arrivé au terme de son œuvre monumentale, François-Xavier Garneau, avant de déposer sa plume, voulut inscrire à la dernière page de son Histoire, cette adjuration à ses compatriotes:

« Que les Canadiens soient fidèles à eux-mêmes; qu'ils ne se laissent pas séduire par le brillant des nouveautés sociales et politiques! Ils ne sont pas assez forts pour se donner carrière sur ce

point. C'est aux grands peuples à faire l'épreuve des nouvelles théories : ils peuvent se donner toute liberté dans leurs orbites spacieuses. Pour nous, une partie de notre force vient de nos traditions ; ne nous en éloignons ou ne les changeons que graduellement. »

A un siècle de distance, ce mot d'ordre reste toujours d'actualité.

Notre survivance nationale est maintenant assurée et nous pouvons envisager l'avenir avec confiance. Toutefois, nous ne devons pas nous abandonner à un sentiment de sécurité trop prononcé. Nous ne devons pas nous départir d'une vigilance continuelle en face d'un milieu qui tend sans cesse à uniformiser les caractères des divers groupes ethniques établis en Amérique du Nord. De fait, les Canadiens français ne seront respectés et appréciés que dans la mesure où ils demeureront eux-mêmes : eux-mêmes dans leur foi, dans leur attachement à l'Église, dans la fidélité à leur langue, à leur culture, à leurs traditions, dans le respect du sens des valeurs.

Si l'ère des grandes luttes pour l'existence semble terminée, de multiples difficultés nous attendent encore. La transformation sociale et économique vécue par notre peuple depuis un demi-siècle constitue à l'heure actuelle la principale menace à nos institutions essentielles.

La famille, transplantée pour une bonne part du milieu rural où elle s'était épanouie, en milieu urbain où elle n'a pu encore se forger des traditions nouvelles, traverse une crise grave. Elle devra se retremper dans sa foi et son passé pour préserver son avenir.

Une autre institution aussi importante, celle qui nous a probablement sauvés dans le passé, la paroisse, traverse elle aussi une grave secousse. A la ville surtout, elle est débordée par le quartier, par la municipalité, par les problèmes d'organisation d'œuvres dont la nécessité s'impose de plus en plus. Notre clergé accomplit des efforts merveilleux pour trouver une solution à ces nouveaux problèmes. Il a besoin de la collaboration de tous et particulièrement d'une participation toujours plus grande des paroissiens aux œuvres

sociales ou d'Action Catholique de la paroisse. C'est en demeurant, dans la mesure du possible, le centre de la vie collective que la paroisse pourra continuer chez nous son rôle traditionnel.

L'école, de son côté, est la cible de maintes attaques. Sous prétexte de la rendre plus pratique, de l'adapter au progrès de la technologie moderne, d'aucuns voudraient la voir rompre avec le passé et viser l'utilitarisme. Les peuples ne sont vraiment grands et puissants que par l'esprit. Notre école doit rester fidèle à ses traditions qui font sa force: sa mentalité chrétienne et son caractère spirituel.

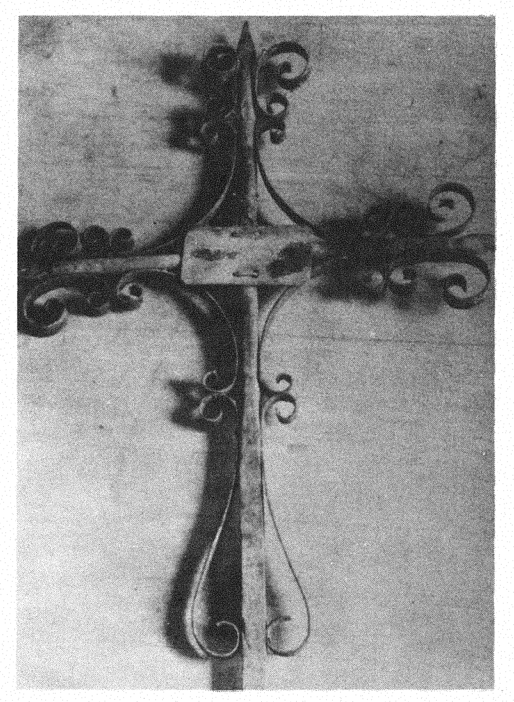
Dans le domaine économique, il nous faut continuer à toujours viser à l'indépendance en faisant fructifier nos biens, en évitant le gaspillage, en acquérant de plus en plus de saines habitudes d'économie. Dans un monde de plus en plus voué au gigantisme industriel et financier, la coopération semble le seul moyen de concurrencer la masse organisée des capitaux extérieurs.

Dans le domaine politique, sans toiser de haut nos concitoyens d'autres origines, sans les bouder et encore moins les chicaner, les provoquer, nous devons nous efforcer d'être des partenaires loyaux, prêts à collaborer à l'édification d'un grand pays. Même s'il nous en coûte de lourds sacrifices parfois, nous devons continuer à repousser avec calme et fermeté tous les empiètements qui pourraient tendre à amoindrir l'un quelconque des droits acquis si difficilement par le passé.

L'évolution constante de notre pays nous oblige sans cesse à nous adapter à ses progrès. Il nous faut être de notre temps. Mais être de son temps ne signifie pas tout immoler au modernisme. Il faut répondre aux exigences du présent et vivre dans son contexte, mais sans cesser d'être nous-mêmes, d'être fidèles à notre foi, fiers de notre culture, dynamiques dans notre vie. Nous devons nous adapter aux circonstances, sans pour cela sacrifier la moindre parcelle de notre âme.

Cette fidélité aux idéals que nous ont transmis nos aïeux nous autorisera à entretenir les plus belles espérances sur l'avenir de notre peuple et nous permettra, avec l'aide de la Providence, de réaliser les prévisions du grand historien Tonybee, lorsqu'il écrivait, il y a quelques années : « J'ai l'intuition que les Canadiens français sont le peuple de l'avenir en Amérique. »

FIN



I.O.A.

Croix de fer forgé.
(Salle paroissiale de l'Île-aux-Coudres).



TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES

LA CIVILISATION CATHOLIQUE ET FRANÇAISE AU CANADA

PREMIÈRE PARTIE

LE LEGS DE LA FRANCE

DEUXIÈME PARTIE

LA CULTURE FRANÇAISE ET CATHOLIQUE À LA CROISÉE DES CHEMINS

TROISIÈME PARTIE

L'APPORT ANGLO-SAXON

QUATRIÈME PARTIE

LA RECONSTRUCTION NATIONALE

CINQUIÈME PARTIE

LE VINGTIÈME SIÈCLE

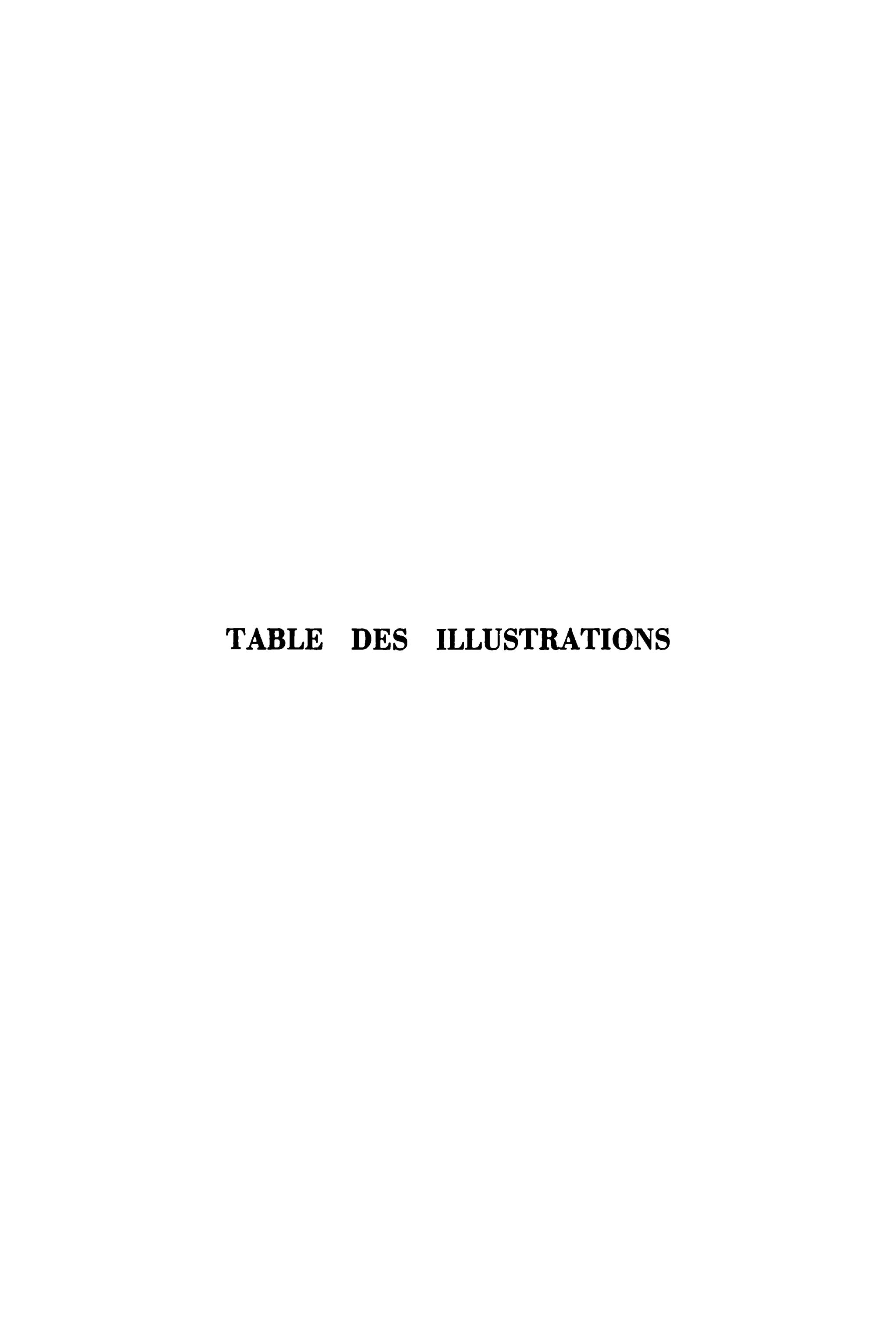


TABLE DES ILLUSTRATIONS

TABLE DES ILLUSTRATIONS



CARTES ET PLANS

CARTES ET PLANS

REMERCIEMENTS

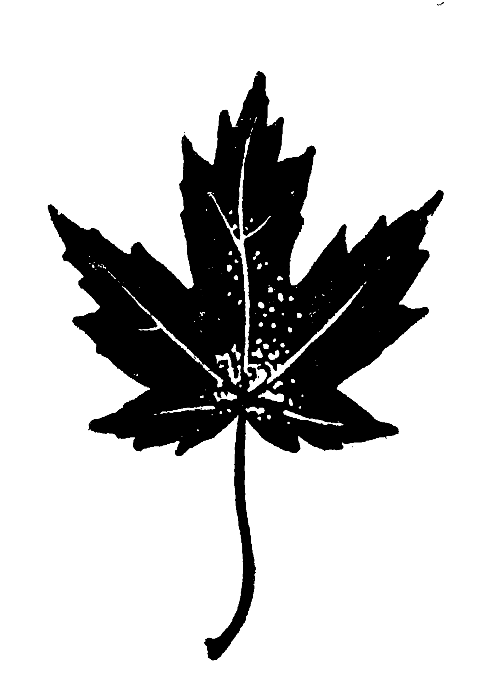
L'auteur exprime ses plus sincères remerciements à Monsieur Gérard Morisset, conservateur du Musée de la Province à Québec et directeur de l'Inventaire des Oeuvres d'Art (I.O.A.) et à Monsieur Alan Jarvis, directeur de la Galerie Nationale, à Ottawa, ainsi qu'à la Direction de la Société Radio-Canada et du poste C.F.C.M.-T.V. de Québec, qui ont gracieusement fourni un grand nombre des gravures contenues dans ce volume.

LITHOGRAPHIÉ AU CANADA PAR:

LES ATELIERS DES SOURDS-MUETS

65 OUEST, RUE DECASTELNAU

MONTRÉAL, P. QUÉ.



IMPRIMÉ AU CANADA